

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Les titres n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ni d'une loi sur les valeurs mobilières d'un État et ils ne peuvent être offerts, vendus ni remis aux États-Unis, à moins d'être inscrits en vertu de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables, ou conformément à une dispense des exigences d'inscription de ces lois. Le présent prospectus ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant les titres aux États-Unis. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

PROSPECTUS

Premier appel public à l'épargne
par voie de reclassement

Le 30 novembre 2017



Neo Performance Materials Inc.

200 070 000 \$ CA

11 115 000 actions ordinaires

Le présent prospectus (le « **prospectus** »), déposé par Neo Performance Materials Inc. (la « **Société** »), vise le placement (le « **placement** ») de 11 115 000 actions ordinaires de la Société (les « **actions ordinaires** », et les actions ordinaires offertes aux termes du présent prospectus sont appelées les « **actions offertes** ») au prix de 18,00 \$ CA chacune (le « **prix d'offre** ») pour un produit brut de 200 070 000 \$ CA. Le présent placement vise le reclassement d'un total de 11 115 000 actions ordinaires par OCM Neo Holdings (Cayman), L.P. (l'« **actionnaire vendeur** »).

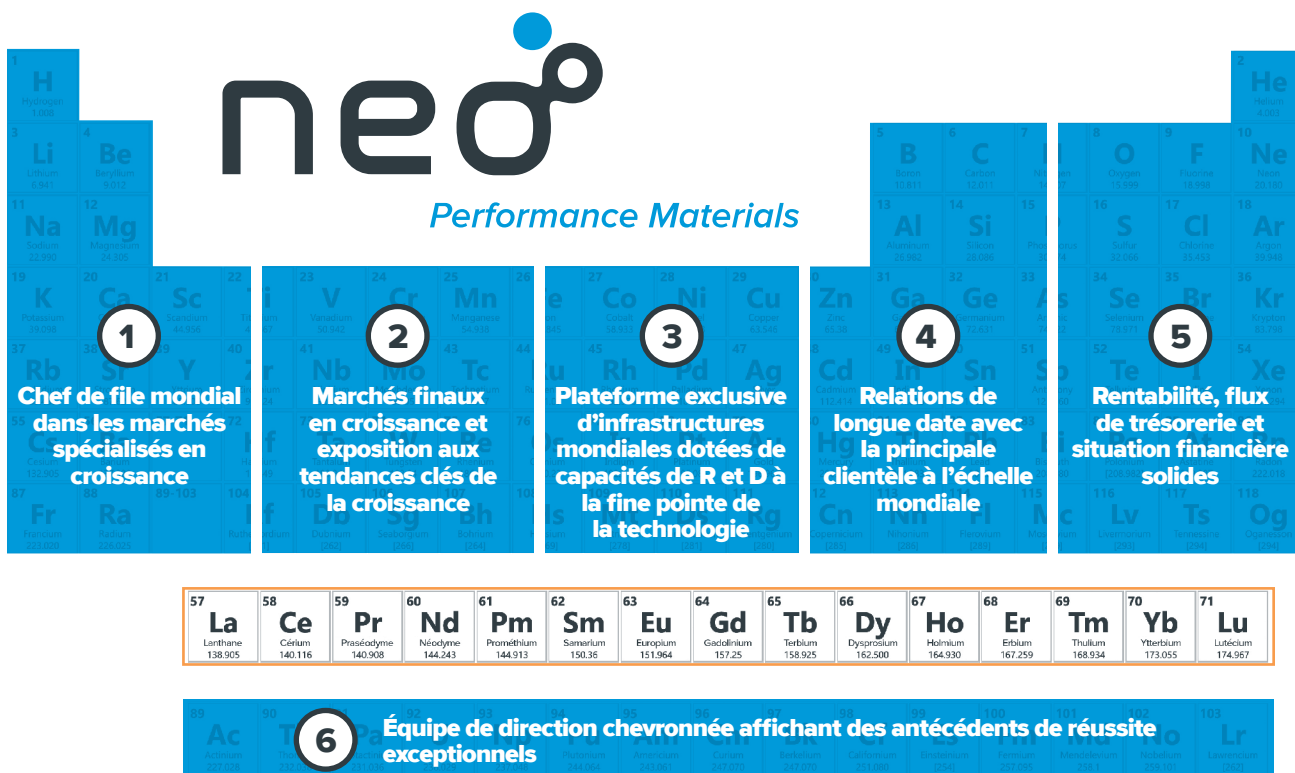
Avant la réalisation du placement, la Société et Neo Cayman Holdings Ltd. (« **Neo Cayman** ») ont l'intention de réaliser un plan d'arrangement aux îles Caïmans (l'« **arrangement** ») aux termes duquel la Société ferait l'acquisition de la totalité des actions ordinaire de Neo Cayman en circulation en échange d'un total de 39 878 383 actions ordinaires, dont une tranche constituera les actions offertes. Après la réalisation de l'arrangement, Neo Cayman sera une filiale en propriété exclusive de la Société et la Société exercera les activités de Neo Cayman comme elles étaient exercées avant l'arrangement. Se reporter aux rubriques « Structure d'entreprise – L'arrangement » et « – Liens intersociétés ».

La Société ne tirera aucun produit des actions offertes vendues par l'actionnaire vendeur. Les actions offertes sont offertes aux termes d'une convention de prise ferme intervenue en date du 30 novembre 2017 (la « **convention de prise ferme** ») entre la Société, l'actionnaire vendeur et Scotia Capitaux Inc. (« **Scotia** »), RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (« **RBC** », et avec Scotia, les « **coteneurs de livres** ») et Valeurs Mobilières Cormark Inc. (« **Cormark** »), à titre de cochef de file, et Marchés mondiaux CIBC inc., Barclays Capital Canada Inc., Corporation Canaccord Genuity, GMP Valeurs Mobilières S.E.C. et Raymond James Ltée (collectivement, les « **preneurs fermes** »).

Prix d'offre : 18,00 \$ CA par action ordinaire

Chef de file mondial engagé dans l'innovation, la conception, le traitement et la fabrication de matériaux fonctionnels à base de terres rares et de métaux rares

Faits saillants des investissements



Chef de file mondial dans les marchés spécialisés en croissance

CHEF DE FILE MONDIAL
dans le marché des poudres destinées aux aimants liés et déformés à chaud

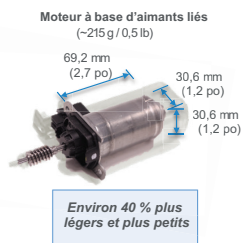
UN DES TROIS PRINCIPAUX producteurs mondiaux de produits utilisés dans les catalyseurs pour véhicules

Avantages stratégiques du statut **SEUL SÉPARATEUR DE TERRES RARES AUTORISÉ NON CHINOIS EN CHINE**

PRINCIPAL PRODUCTEUR mondial de GaCl_3 utilisé dans les DEL

Marchés finaux en croissance et exposition aux tendances clés de la croissance

Électrification des automobiles



Véhicules hybrides / véhicules électriques



Adoption de normes d'émission dans l'air et dans l'eau de plus en plus strictes à l'échelle mondiale



Catalyseurs pour véhicules de grande qualité, élimination du phosphate dans l'eau



Les consommateurs veulent des appareils électroniques intelligents dont la taille et le poids sont réduits



Appareils électroniques grand public



Croissance de l'automatisation



Robotique, véhicules autonomes, informatique en nuage



Demande croissante à l'égard des superalliages



Applications liées à l'aérospatiale



Tendances clés favorables à la croissance de la demande à l'égard des produits de Neo

Infrastructures mondiales exclusives dotées de capacités de R et D à la fine pointe de la technologie

**Capacités de R et D
de premier plan**

Équipe de vente mondiale

**Fabrication à des coûts
concurrentiels**



Rentabilité, flux de trésorerie et situation financière solides

- ✓ **Dividende**
- ✓ **Situation de trésorerie solide**
- ✓ **Absence de dette**
- ✓ **Évolutivité**
- ✓ **Dépenses en immobilisations peu élevées**
- ✓ **Solide taux de conversion des flux de trésorerie libres**
- ✓ **Faible exposition au risque lié aux prix des marchandises**

	Prix d'offre ¹⁾	Rémunération des preneurs fermes ²⁾³⁾	Produit net revenant à l'actionnaire vendeur ⁴⁾
Par action offerte.....	18,00 \$ CA	0,99 \$ CA	17,01 \$ CA
Placement total ⁴⁾⁵⁾⁶⁾	200 070 000 \$ CA	11 003 850 \$ CA	189 066 150 \$ CA

Notes :

- 1) Le prix des actions offertes a été établi par voie de négociation entre la Société, l'actionnaire vendeur et les preneurs fermes.
- 2) Les preneurs fermes recevront une rémunération correspondant à 5,5 % du produit brut tiré du placement (la « **rémunération des preneurs fermes** »), et des frais discrétionnaires pouvant atteindre 0,25 % payables aux preneurs fermes à l'entière appréciation de l'actionnaire vendeur, payable en espèces par l'actionnaire vendeur à la date de clôture. Le présent prospectus vise le placement des actions offertes et des actions supplémentaires (au sens donné à ce terme ci-dessous) émises à l'exercice de l'option de surallocation (au sens donné à ce terme ci-dessous). Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».
- 3) Ces chiffres ne comprennent pas les frais des preneurs fermes que la Société s'est engagée à prendre en charge, notamment les frais et débours raisonnables, majorés des taxes applicables, des conseillers juridiques des preneurs fermes dans le cadre du placement. Se reporter aux rubriques « Mode de placement » et « Emploi du produit ».
- 4) Ce montant représente le produit net revenant à l'actionnaire vendeur, déduction faite de la rémunération des preneurs fermes. La Société s'est engagée à payer les frais du placement estimés à 6 millions de dollars canadiens.
- 5) L'actionnaire vendeur a attribué aux preneurs fermes une option (l'« **option de surallocation** ») leur permettant d'acheter un nombre supplémentaire d'actions ordinaires représentant 15 % du nombre d'actions offertes vendues dans le cadre du placement (les « **actions supplémentaires** ») au prix d'offre, qu'ils pourront exercer à leur entière appréciation et sans obligation, en totalité ou en partie, à tout moment jusqu'au 30^e jour qui suivra la clôture du placement, pour couvrir les surallocations éventuelles et stabiliser le marché. Si l'option de surallocation est exercée intégralement, le « prix d'offre », la « rémunération des preneurs fermes » et le « produit net revenant à l'actionnaire vendeur » (dans l'hypothèse où la rémunération des preneurs ferme sera payée intégralement) s'élèveront respectivement à 230 080 500 \$ CA, 12 654 428 \$ CA et 217 426 072 \$ CA. Le présent prospectus vise l'attribution de l'option de surallocation et le placement des actions supplémentaires émises à l'exercice de cette option. À moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes « placement » et « actions offertes » dans les présentes comprennent également les actions supplémentaires. Les acquéreurs d'actions offertes comprises dans la position de surallocation des preneurs fermes acquièrent ces titres aux termes du présent prospectus, que la position soit comblée par l'exercice de l'option de surallocation ou par des acquisitions sur le marché secondaire. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».
- 6) Dans l'hypothèse où l'option de surallocation ne sera pas exercée.

Position des preneurs fermes	Nombre maximal d'actions ordinaires disponibles	Période d'exercice	Prix d'exercice
Option de surallocation	1 667 250 actions supplémentaires	Dans les 30 jours suivant la clôture du placement	18,00 \$ CA par action ordinaire

Il n'existe actuellement aucun marché par l'intermédiaire duquel les titres de la Société peuvent être vendus. Il pourrait être impossible pour les acquéreurs et les porteurs de ces titres de revendre les titres achetés aux termes du présent prospectus, ce qui pourrait avoir une incidence sur leur cours sur le marché secondaire, la transparence et la disponibilité de leur cours, leur liquidité et l'étendue des obligations réglementaires de l'émetteur entre autres. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ». La Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé sous condition l'inscription à sa cote des actions ordinaires. L'inscription est conditionnelle au respect, par la Société, de l'ensemble des exigences de la TSX. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

Les preneurs fermes, à titre de contrepartistes, offrent conditionnellement les actions offertes, sous réserve de leur vente préalable et sous les réserves d'usage concernant leur vente par l'actionnaire vendeur et leur acceptation par les preneurs fermes conformément aux modalités indiquées dans la convention de prise ferme et sous réserve de l'approbation de certaines questions d'ordre juridique par Fogler, Rubinoff LLP, pour le compte de la Société, et par Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour le compte des preneurs fermes. **Les preneurs fermes pourraient offrir les actions offertes à un prix inférieur à celui qui est indiqué ci-dessus. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».**

Sous réserve des lois applicables et dans le cadre du placement, les preneurs fermes pourraient effectuer des opérations de surallocation ou des opérations visant à stabiliser ou à maintenir le cours des actions ordinaires à d'autres niveaux que ceux qui existeraient normalement sur le marché libre. De telles opérations, si elles sont entreprises, pourront être interrompues à tout moment. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

Les souscriptions seront reçues par les preneurs fermes sous réserve du droit de les refuser ou de les répartir en totalité ou en partie et les preneurs fermes se réservent le droit de clore les registres de souscription à tout moment sans préavis. On prévoit que la clôture du placement aura lieu vers le 8 décembre 2017 ou à toute autre date dont la Société

et les preneurs fermes pourront convenir (la « **date de clôture** »). Les preneurs fermes sont tenus de prendre livraison et de régler le prix de toutes les actions offertes aux termes des présentes (exception faite des actions supplémentaires pouvant être émises à l'exercice de l'option de surallocation) si l'une d'entre elles est acquise aux termes de la convention de prise ferme. Les preneurs fermes devront prendre livraison des actions offertes aux termes des présentes, s'il y a lieu, au plus tard 42 jours après la date du visa pour le prospectus définitif lié au placement. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

Des certificats globaux ou un dépôt instantané par l'intermédiaire du système d'inventaire de titres sans certificat attestant les actions offertes seront délivrés et déposés auprès de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « **CDS** »). Le souscripteur qui achète des actions offertes recevra uniquement un avis d'exécution du courtier inscrit qui est un adhérent de la CDS auprès duquel ou par l'intermédiaire duquel il a acheté des actions offertes. Aucun certificat papier attestant les actions offertes ne sera délivré sauf dans des cas précis et à moins qu'une demande de certificat soit présentée à la Société.

Une entité gérée par un membre du même groupe que l'actionnaire vendeur a indiqué son intérêt à acheter des actions offertes au prix d'offre, pour un maximum de 1 000 000 d'actions ordinaires. Les actions offertes à cette entité membre du même groupe seront fondées sur une allocation d'une tranche de la position de surallocation des preneurs fermes. Les preneurs fermes pourraient décider de vendre un nombre supérieur ou inférieur d'actions offertes, voire aucune action offerte, à cette entité membre du même groupe que l'actionnaire vendeur. Si cette entité membre du même groupe achète la totalité de ces actions offertes pour lesquelles elle a exprimé son intérêt, l'actionnaire vendeur et les membres de son groupe seront, directement et indirectement, propriétaires d'un total de 27 881 100 actions ordinaires émises et en circulation (dans l'hypothèse où l'option de surallocation n'est pas exercée), soit environ 69,9 % des actions ordinaires émises et en circulation ou exerceront un contrôle sur un tel pourcentage de ces actions.

Un placement dans les titres de la Société doit être considéré comme hautement spéculatif. Rien ne garantit qu'un placement dans les titres de la Société générera à court ou à long terme un rendement positif. Un placement dans les titres de la Société ne convient qu'aux investisseurs qui peuvent se permettre de perdre la totalité ou une partie de leur investissement. Certains facteurs de risque sont associés à un placement dans les actions offertes. Lorsqu'ils examineront le présent prospectus, les investisseurs devraient étudier attentivement les questions décrites à la rubrique « Facteurs de risque ».

Les investisseurs ne devraient se fier qu'aux renseignements qui figurent dans le présent prospectus. La Société n'a autorisé personne à fournir d'autres renseignements aux investisseurs. La Société n'offre pas les actions offertes dans un territoire où le placement serait illégal. Les investisseurs ne devraient pas présumer que les renseignements qui figurent dans le présent prospectus sont véridiques à une autre date que celle du présent prospectus.

Certains administrateurs et membres de la haute direction de la Société, à savoir Eric Noyrez, Nicholas Basso, Brook Hinchman, Aman Kumar, Edgar Lee, Emily Stephens, Kevin Morris, Jeff Hogan, Greg Kroll, Shannon Song et Frank Timmerman résident à l'extérieur du Canada. En outre, l'actionnaire vendeur a été constitué à l'extérieur du Canada. Les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société et l'actionnaire vendeur susmentionnés ont nommé la Société à son siège social et bureau principal situé à Toronto, en Ontario, à titre de mandataire pour la signification des actes de procédure au Canada. Les acquéreurs doivent savoir qu'il pourrait être impossible pour les investisseurs de faire exécuter des jugements obtenus au Canada contre une personne physique ou morale qui est constituée, prorogée ou organisée de toute autre façon sous le régime des lois d'un territoire étranger ou qui réside à l'extérieur du Canada, même si la personne a désigné un mandataire pour la signification d'actes de procédure.

Les investisseurs éventuels sont priés de consulter leur propre conseiller juridique et d'autres conseillers professionnels afin d'évaluer les aspects fiscaux, juridiques et autres du présent placement compte tenu de leur situation personnelle.

Le siège social et bureau principal de la Société est situé au 121 King Street West, bureau 1740, Toronto (Ontario) M5H 3T9.

TABLE DES MATIÈRES

<u>Page</u>	<u>Page</u>
QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.....	1
INFORMATION PROSPECTIVE.....	1
AVIS IMPORTANT RELATIF À L'INFORMATION FIGURANT DANS LE PRÉSENT PROSPECTUS.....	3
ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT.....	4
TAUX DE CHANGE.....	4
MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS.....	5
DOCUMENTS DE COMMERCIALISATION.....	6
GLOSSAIRE.....	7
SOMMAIRE.....	13
La Société.....	13
Historique de l'entreprise.....	13
Tendances de la croissance du secteur touchant Neo.....	17
L'entreprise.....	18
Faits saillants des investissements.....	21
Stratégie d'entreprise.....	24
Le placement.....	27
Facteurs de risque.....	28
Principales informations financières.....	29
STRUCTURE D'ENTREPRISE.....	36
Dénomination et constitution.....	36
Historique de l'entreprise.....	36
L'arrangement.....	37
Liens intersociétés.....	37
APERÇU DU SECTEUR.....	39
Aperçu.....	39
Secteur des aimants permanents à base de terres rares.....	39
Secteur des catalyseurs.....	41
Secteur de la séparation et de la transformation des terres rares.....	44
Métaux rares.....	45
Tendances de la croissance du secteur touchant Neo.....	46
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS.....	49
Aperçu des activités de Neo Cayman.....	49
Faits saillants des investissements.....	53
Stratégie d'entreprise.....	55
Secteur Magnequench.....	58
Secteur des produits chimiques et des minerais oxydés.....	64
Secteur des métaux rares.....	71
Entreprise.....	77
Aspect environnemental.....	78
Questions liées à l'emploi.....	79
EMPLOI DU PRODUIT.....	80
POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES.....	80
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES.....	81
RAPPORT DE GESTION.....	88
DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS.....	163
STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ.....	164
OPTIONS D'ACHAT DE TITRES.....	164
VENTES OU PLACEMENTS ANTÉRIEURS.....	165
ACTIONNAIRES PRINCIPAUX ET ACTIONNAIRE VENDEUR.....	166
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION.....	166
RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION.....	172
PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION.....	186
GOUVERNANCE.....	186
MODE DE PLACEMENT.....	192
FACTEURS DE RISQUE.....	195
PROMOTEUR.....	213
POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI.....	213
INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES CANADIENNES.....	219
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES.....	223
EXÉCUTION DE JUGEMENTS CONTRE DES PERSONNES ÉTRANGÈRES.....	223
AUDITEURS, AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS.....	223
CONTRATS IMPORTANTS.....	223
INTÉRÊT DES EXPERTS.....	224
DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES.....	224
ÉTATS FINANCIERS.....	F-1
ANNEXE A MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	A-1
ANNEXE B MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT.....	B-1
ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ.....	C-1
ATTESTATION DU PROMOTEUR ET DE L'ACTIONNAIRE VENDEUR.....	C-2
ATTESTATION DES PRENEURS FERMES.....	C-3

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Sauf indication contraire ou à moins que le contexte suggère une interprétation différente, le terme « Société » désigne Neo Performance Materials Inc., et les termes « Neo Cayman » et « Neo » désignent Neo Cayman Holdings Ltd. et, dans chaque cas, les entreprises exploitées par ses filiales directes et indirectes.

Avant la réalisation du placement, la Société et Neo Cayman ont l'intention, sous réserve de la délivrance de l'ordonnance relative à l'approbation (au sens donné à ce terme ci-dessous) par le Tribunal (au sens donné à ce terme ci-dessous), de réaliser l'arrangement, aux termes duquel la Société fera l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de Neo Cayman en échange d'un total de 39 878 383 actions ordinaires, dont une tranche constitue les actions offertes. L'arrangement fera en sorte que Neo Cayman deviendra une filiale en propriété exclusive de la Société et la Société exercera les activités de Neo Cayman comme elles étaient exercées avant l'arrangement. Se reporter à la rubrique « Structure d'entreprise – L'arrangement ».

Les données qui figurent dans le rapport de gestion (le « **rapport de gestion** ») et dans les états financiers de Neo Cayman annexés au présent prospectus, notamment sur le résultat par action et le résultat par action dilué, sont fondées sur des données antérieures et ne tiennent pas compte de l'arrangement.

INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent prospectus renferme de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada. L'information prospective peut se rapporter à des événements futurs ou au rendement futur de la Société. Tous les énoncés qui ne sont pas des énoncés de faits historiques constituent de l'information prospective. La plupart du temps, l'information prospective peut être repérée par l'emploi de termes tels que « planifier », « s'attendre à », « prévu », « budget », « estimer », « continuer », « prévoir », « projeter », « prédire », « avoir l'intention de », « anticiper » ou « croire », ou par l'emploi de variations de ces termes ou de leur forme négative, ou encore par l'emploi de verbes conjugués au futur ou au conditionnel, et comprennent souvent des énoncés laissant entendre que certaines mesures, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » ou « pourront » se concrétiser. Cette information comporte des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux qu'elle prévoit. La Société estime que les attentes que traduit cette information prospective sont raisonnables, mais rien ne garantit que ces attentes se révéleront exactes et les investisseurs ne doivent pas se fier indûment à l'information prospective qui figure dans le présent prospectus. Cette information prospective n'est valable qu'à la date du présent prospectus.

Plus particulièrement, le présent prospectus renferme de l'information prospective relative notamment à ce qui suit :

- la taille du placement, la réalisation du placement, les frais liés au placement et le moment de la clôture du placement;
- les attentes de la Société relativement à certains de ses résultats et renseignements financiers, notamment ses revenus, ses dépenses, la croissance de ses ventes, ses dépenses en immobilisations, ses activités d'exploitation et ses flux de trésorerie futurs;
- les besoins en liquidités prévus de la Société et ses besoins en financement supplémentaire;
- les attentes relatives aux tendances dans le secteur, aux taux de croissance du marché en général et aux taux de croissance, aux plans et aux stratégies futurs de la Société;
- le climat des affaires et la conjoncture économique;
- les nouveaux marchés et les marchés émergents;
- la concurrence et son évolution;
- les prévisions des cours du marché et des frais;
- les revenus attendus;
- la capacité de demeurer rentable;
- l'objectif de la Société qui vise la création de valeur pour les actionnaires;

- les plans, les frais et le moment des perspectives d'affaires futures, notamment le coût et l'incidence éventuelle du respect de l'ensemble des lois et des règlements existants ou proposés en matière d'environnement.

Cette information prospective est fondée sur différentes hypothèses qui pourraient se révéler inexactes. En plus des autres hypothèses mentionnées dans le présent prospectus, des hypothèses ont été faites, notamment à l'égard de ce qui suit :

- la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie provenant de l'exploitation et à obtenir le financement nécessaire selon des modalités acceptables;
- la capacité de la Société à maintenir de bonnes relations avec les clients et les partenaires actuels et avec les nouveaux clients et partenaires;
- la monnaie, le taux de change et les taux d'intérêt;
- les conditions économiques générales, les conditions des marchés des capitaux, les conditions d'ordre réglementaire et politique au sein desquelles la Société exerce des activités;
- les répercussions de l'accroissement de la concurrence;
- la poursuite des relations d'affaires existantes;
- les dépenses prévues et imprévues;
- la capacité de la Société et de ses partenaires à recruter et à conserver du personnel qualifié et à obtenir des services de façon rapide et économique;
- la capacité de la Société à conclure des contrats avec des sociétés ciblées;
- la capacité de la Société à maintenir un contrôle interne adéquat de l'information financière et des procédures et des contrôles de la communication;
- la capacité à réaliser les opérations annoncées;
- la capacité à obtenir l'ensemble des approbations réglementaires nécessaires.

Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans cette information prospective en raison des facteurs de risque qui sont mentionnés ci-dessous et ailleurs dans le présent prospectus, notamment les facteurs de risque relatifs à ce qui suit :

- l'absence de marché public pour la négociation des titres de la Société;
- la volatilité du cours des actions ordinaires;
- la politique en matière de dividendes de la Société;
- la communication de l'information financière et les autres exigences imposées aux sociétés ouvertes;
- l'information prospective;
- la difficulté de faire exécuter des jugements;
- le fait que la Société a un (des) actionnaire(s) important(s);
- les ventes futures d'actions ordinaires;
- la dilution;
- les résultats d'exploitation trimestriels varient d'un trimestre à l'autre;
- le pouvoir discrétionnaire du conseil;
- les rapports d'analystes;
- les risques liés aux activités internationales;
- la protection de la propriété intellectuelle;
- les litiges en matière de propriété intellectuelle;
- le risque lié au taux de change;
- l'expiration des conventions de coentreprise;

- les modifications apportées à la réglementation du secteur des terres rares en Chine;
- l'utilisation non autorisée des sceaux d'entreprise des filiales de la Société en Chine;
- la dépendance envers les clients;
- la conjoncture économique générale;
- la concurrence;
- l'incertitude relative à la retenue d'impôt en Chine et aux transferts directs d'entreprises chinoises par des résidents non chinois;
- les risques liés à la responsabilité environnementale;
- l'approvisionnement en matières premières;
- les fluctuations de la demande à l'égard des produits à base de terres rares et des prix de ces produits;
- les rappels de produits;
- les changements technologiques rapides;
- l'évolution des lois fiscales;
- les risques liés aux activités d'exploitation et aux assurances;
- les besoins en matière de financement supplémentaire;
- l'incapacité de gérer efficacement la croissance de la Société;
- la possibilité d'engager des coûts ou des passifs imprévus par suite d'acquisitions;
- la dépendance envers les bonnes relations avec les employés;
- la dépendance envers des membres du personnel clés;
- la technologie de l'information et la cybersécurité;
- les autres facteurs dont il est question à la rubrique « Facteurs de risque ».

Les lecteurs doivent savoir que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Si l'un ou l'autre de ces risques ou de ces impondérables se concrétisaient ou si des estimations de la Société ou des hypothèses sous-jacentes se révélaient inexactes, les résultats réels, le rendement ou les réalisations pourraient différer sensiblement de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs. La Société ne peut garantir les résultats futurs, les niveaux d'activité, le rendement ou les réalisations. De plus, la Société n'assume aucune responsabilité quant aux résultats de l'information prospective. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment à l'information prospective.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent prospectus sont expressément visés par la présente mise en garde. Sauf dans la mesure requise par les lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société ne s'engage pas à mettre à jour l'information prospective ou à la modifier.

AVIS IMPORTANT RELATIF À L'INFORMATION FIGURANT DANS LE PRÉSENT PROSPECTUS

Avis d'ordre général

Vous ne devriez vous fier qu'aux renseignements qui figurent dans le présent prospectus. La Société, l'actionnaire vendeur et les preneurs fermes n'ont autorisé personne à vous fournir des renseignements différents ou supplémentaires. Ni Société, ni les preneurs fermes ne présentent une offre visant les actions offertes dans un territoire où une telle offre est illégale. Si quiconque vous fournit des renseignements différents ou incompatibles, vous ne devriez pas vous y fier. Vous ne devriez pas présumer que les renseignements qui figurent dans le présent prospectus sont exacts à une autre date que celle qui figure sur la page couverture du présent prospectus.

Données relatives au marché et au secteur

Sauf indication contraire, les renseignements qui figurent dans le présent prospectus relativement au secteur d'activité et aux marchés au sein desquels la Société et Neo Cayman exercent ou tentent d'exercer leurs activités, notamment les attentes générales et la position sur les marchés, les occasions qui s'offrent à elles sur les marchés et leur part de marché, sont fondés sur des renseignements obtenus auprès d'organismes et d'experts-conseils

indépendants du secteur, ainsi que sur d'autres sources indépendantes (notamment des publications, des enquêtes et des prévisions du secteur), ainsi que sur les études et les estimations de la direction.

La Société est d'avis que ces sources sont généralement fiables, mais elle ne peut en garantir l'exactitude ou l'exhaustivité. La Société n'a pas vérifié ces renseignements de façon indépendante.

Bien que la Société soit d'avis que les renseignements portant sur sa position sur les marchés, les occasions qui s'offrent à elle sur les marchés et sa part de marché qui figurent dans le présent prospectus sont généralement fiables, ils sont, de par leur nature, imprécis. En outre, les prévisions, les hypothèses et les estimations du rendement futur de la Société et du rendement futur du secteur et des marchés au sein desquels la Société exerce ses activités comportent nécessairement un degré de risque et d'incertitude élevés en raison de différents facteurs, dont ceux qui sont présentés aux rubriques « Information prospective » et « Facteurs de risque ».

ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT

De l'avis de Fogler, Rubinoff LLP, conseillers juridiques de la Société, et de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., conseillers juridiques des preneurs fermes, en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de son règlement d'application (la « **Loi de l'impôt** ») en vigueur à la date des présentes, pourvu que les actions ordinaires soient inscrites à la cote d'une « bourse de valeurs désignée », au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt (ce qui comprend la TSX), les actions offertes constitueront, à la date d'émission, des placements admissibles en vertu des dispositions actuelles de la Loi de l'impôt pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite (chacun un « **REER** »), des régimes enregistrés d'épargne-études (chacun un « **REEE** »), des fonds enregistrés de revenu de retraite (chacun un « **FERR** »), des régimes enregistrés d'épargne-invalidité (chacun un « **REEI** »), des régimes de participation différée au bénéfice et des comptes d'épargne libre d'impôt (chacun un « **CELI** »), au sens de la Loi de l'impôt.

Malgré ce qui précède, si les actions offertes détenues dans un CELI, un REER ou un FERR constituent un « placement interdit » pour l'application de la Loi de l'impôt, le titulaire du CELI ou le rentier du REER ou du FERR se verront imposer une pénalité fiscale prévue dans la Loi de l'impôt. Les actions offertes constitueront un « placement interdit » si le titulaire du CELI ou le rentier du REER ou du FERR, selon le cas : (i) a un lien de dépendance avec la Société pour l'application de la Loi de l'impôt; ou (ii) a une « participation notable » (au sens de la Loi de l'impôt) dans la Société. De plus, les actions offertes ne constitueront pas un « placement interdit » si elles sont un « bien exclu », au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt pour un CELI, un REER ou un FERR. Les modifications proposées à la Loi de l'impôt publiées le 8 septembre 2017 élargissent l'application des règles relatives aux placements interdits aux REEE et aux REEI. **Les porteurs qui envisagent de détenir des actions offertes dans un CELI, un REER, un FERR, un REEE ou un REEI devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité à cet égard.**

TAUX DE CHANGE

Les états financiers et les résultats financiers de la Société et de Neo Cayman sont présentés en dollars américains. Sauf indication contraire, dans le présent prospectus, les symboles « \$ » et « \$ US » font référence au dollar américain et le symbole « \$ CA » fait référence au dollar canadien. Le tableau suivant indique le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain en vigueur à la fin des périodes indiquées en fonction du taux de change à la clôture affiché par la Banque du Canada.

	Exercices terminés le 31 décembre			Période de neuf mois terminée le 30 septembre
	2016	2015	2014	2017
Clôture.....	1,3427	1,3840	1,1601	1,2480
Haut.....	1,4589	1,3990	1,1643	1,3743
Bas.....	1,2544	1,1728	1,0614	1,2128
Moyen.....	1,3248	1,2787	1,1045	1,3074

Le 29 novembre 2017, le taux à la clôture publié par la Banque du Canada pour la conversion de dollars américains en dollars canadiens était de 1,00 \$ US = 1,2853 \$ CA (1,00 \$ CA = 0,7780 \$ US).

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Le présent prospectus fait référence à certaines mesures non conformes aux IFRS. Ces mesures ne sont pas des mesures reconnues aux termes des IFRS, elles n'ont pas de sens normalisé aux termes des IFRS et pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. En fait, ces mesures sont fournies à titre de complément d'information aux mesures financières conformes aux IFRS afin de mieux comprendre les résultats d'exploitation de Neo Cayman et de l'entité se regroupant du point de vue de la direction. Les définitions des mesures non conformes aux IFRS données par Neo Cayman dans le présent prospectus pourraient différer de celles utilisées par d'autres sociétés lorsqu'elles font état de leurs résultats. Les mesures non conformes aux IFRS sont des outils d'analyses qui comportent des limites et ne doivent pas être prises en compte isolément ni servir de substitut pour analyser l'information financière que Neo Cayman présente conformément aux IFRS. Neo Cayman utilise des mesures non conformes aux IFRS comme le « BAIIA ajusté », la « marge du BAIIA ajusté », le « bénéfice net ajusté (la perte nette ajustée) », le « REAA ajusté », la « marge du REAA ajusté », les « entrées de fonds provenant des activités d'exploitation avant la réorganisation », le « BAIIA », les « flux de trésorerie disponibles », la « conversion des flux de trésorerie disponibles », les « DDM » et le « REAA », afin de fournir aux investisseurs des mesures supplémentaires de sa performance opérationnelle de base et d'éliminer les éléments qui ont une incidence moindre sur sa performance opérationnelle ou ses conditions d'exploitation et ainsi dégager les tendances qui ressortent de ses activités principales et qui, autrement, n'auraient pas été observables aux seuls termes des mesures financières conformes aux IFRS. La Société est d'avis que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures financières non conformes aux IFRS dans l'évaluation des émetteurs. La direction de la Société utilise également des mesures financières non conformes aux IFRS afin de simplifier la comparaison de la performance opérationnelle d'une période à l'autre. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « *Rapport de gestion – Mesures non conformes aux IFRS* ». La Société définit ces mesures financières comme suit :

Le « **BAIIA ajusté** » correspond à la définition du BAIIA avant la quote-part (de la perte) du bénéfice et de la dépréciation des entreprises associées (déduction faite de l'impôt sur le résultat), les autres produits (charges), (la perte) le profit de change, les éléments liés à la réorganisation, la rémunération fondée sur des actions, la dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme, la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis et la perte au titre du produit de Molycorp;

La « **marge du BAIIA ajusté** » correspond au BAIIA ajusté divisé par les produits;

Le « **bénéfice net ajusté (la perte nette ajustée)** » correspond au bénéfice net ou à la perte nette avant les éléments liés à la réorganisation, (la perte) le profit de change, la rémunération fondée sur des actions, la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis, l'incidence fiscale des éléments mentionnés ci-devant et l'ajustement à l'actif d'impôt différé;

Le « **REAA ajusté** » correspond à la définition du REAA avant la rémunération fondée sur des actions, la dépréciation du goodwill et les autres actifs à long terme, la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis et la perte au titre du produit de Molycorp;

La « **marge du REAA ajusté** » correspond au REAA ajusté divisé par les produits;

Les « **rentrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, excluant les activités de réorganisation** » correspondent aux rentrées de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant les sorties de fonds liées aux activités de réorganisation;

Le « **BAIIA** » correspond au bénéfice net ou à la perte nette avant les charges financières nettes, la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles inclus dans le coût des ventes et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les « **flux de trésorerie disponibles** » correspondent au BAIIA ajusté, déduction faite des dépenses d'investissement;

La « **conversion des flux de trésorerie disponibles** » correspond aux flux de trésorerie disponibles divisés par le BAIIA ajusté;

Les « **DDM** » correspondent à la période des douze derniers mois close le 30 septembre 2017;

Le « **REAA** » correspond au résultat d'exploitation avant les amortissements, compte tenu des coûts des ventes, et avant les amortissements, compte tenu des charges d'exploitation.

Neo calcule et présente le REAA ajusté au titre de l'information financière sectorielle afin d'analyser le rendement de chaque secteur, puisque le REAA fait concorder le bénéfice d'exploitation, lequel est présenté sur une base sectorielle. Comme Neo a présenté l'information financière sectorielle selon le REAA, Neo croit qu'il est également utile de fournir ce calcul sur une base consolidée.

Neo calcule et présente également le BAIIA ajusté sur une base consolidée puisqu'un rapprochement avec le bénéfice net, présenté sur une base consolidée, est possible. Étant donné que le bénéfice net n'est pas calculé sur une base sectorielle, le BAIIA ne peut pas être calculé par secteur.

Neo utilise des références au REAA ajusté et au BAIIA ajusté de façon interchangeable puisque le recours aux ajustements pour chaque calcul fournit le même résultat à l'égard de la performance d'exploitation. La direction est d'avis que le recours à ces ajustements (au sens donné au BAIIA ajusté et au REAA ajusté) fournit une évaluation plus régulière de la performance d'exploitation sous-jacente et une meilleure comparabilité entre les périodes, ce qui pourrait être utile aux investisseurs. L'exclusion de certains ajustements ne signifie pas qu'ils ne sont pas non récurrents.

DOCUMENTS DE COMMERCIALISATION

Les « documents de commercialisation » (au sens donné à ce terme dans le Règlement 41-101) suivants, déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités analogues dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada, sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus :

1. le « modèle » (au sens donné à ce terme dans le Règlement 41-101) de la présentation datée du 9 novembre 2017, tel qu'il a été modifié le 30 novembre 2017. Le modèle modifié a été modifié pour comprendre les modifications suivantes :
 - l'inclusion des résultats financiers du 30 septembre 2017 et les mises à jour des chiffres des DDM afin de tenir compte des DDM terminés le 30 septembre 2017;
 - les énoncés ont été modifiés relativement au prix d'offre définitif et à la taille du placement;
2. le « modèle » du sommaire des modalités provisoire daté du 9 novembre 2017, tel qu'il a été modifié le 30 novembre 2017. Le modèle modifié a été modifié pour comprendre les modifications apportées au prix d'offre définitif et à la taille du placement.

Nous avons déposé un modèle modifié de la présentation et un modèle modifié du sommaire des modalités provisoire, pour lesquels une version comparative montre les énoncés modifiés. Le résumé qui précède des modifications de la présentation et du sommaire des modalités provisoire n'est pas exhaustif et est visé par les renseignements qui figurent dans le modèle modifié de la présentation et dans le modèle modifié du sommaire des modalités provisoire, selon le cas, et les versions soulignées des modifications de ces documents ont été déposées auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités analogues de chacune des provinces et chacun des territoires du Canada et peuvent être consultées sous notre profil sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. L'information qui figure dans le présent prospectus ne modifie pas le modèle modifié de la présentation ni le modèle du sommaire des modalités provisoire déposés le 30 novembre 2017.

Aucun modèle de documents de commercialisation utilisé par les preneurs fermes dans le cadre du présent placement ne fait partie du présent prospectus si son contenu a été modifié ou remplacé par une déclaration faite dans le présent prospectus. En outre, tout modèle de documents de commercialisation déposé sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com entre la date des présentes et la fin du placement (y compris les modifications ou une version modifiée de tout modèle de documents de commercialisation) est réputé être intégré par renvoi dans le présent prospectus.

GLOSSAIRE

« **4N** » désigne un degré de pureté de 99,99 %;

« **6N** » désigne un degré de pureté de 99,9999 %;

« **8N** » désigne un degré de pureté de 99,999999 %;

« **ABS** » s'entend d'un système de freinage antiblocage;

« **ACL** » désigne l'affichage à cristaux liquides;

« **acquisition par Molycorp** » désigne l'acquisition de NEM par Molycorp aux termes d'un plan d'arrangement avec prise d'effet le 11 juin 2012;

« **actionnaire vendeur** » désigne OCM Neo Holdings (Cayman), L.P.;

« **actions offertes** » a le sens qui lui est donné sur la page couverture du présent prospectus;

« **actions ordinaires** » désigne les actions ordinaires du capital-actions de la Société;

« **actions privilégiées** » désigne les actions privilégiées de la Société, qui peuvent être émises en séries;

« **actions supplémentaires** » a le sens qui lui est donné à la page couverture du présent prospectus;

« **arrangement** » désigne le plan d'arrangement des îles Caïmans qui vise Neo Cayman, l'actionnaire vendeur de Neo Cayman et la Société en vertu de l'article 86 de la loi des îles Caïmans intitulée *Companies Law (2016 Revision)* et qui est assujéti aux procédures devant le Tribunal et à l'affaire FSD Cause No. 190 of 2017 (NSJ), aux termes duquel la Société ferait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de Neo Cayman en circulation en échange d'un total de 39 878 383 actions ordinaires et par la suite, Neo Cayman sera une filiale en propriété exclusive de la Société et la Société exercera les activités de Neo Cayman comme elles étaient exercées avant l'arrangement;

« **assemblée de Neo Cayman** » désigne l'assemblée des actionnaires de Neo Cayman convoquée selon les directives du Tribunal et tenue le 8 novembre 2017 visant à examiner et, s'il est jugé pertinent de le faire, approuver l'arrangement;

« **audience portant sur la convocation** » désigne l'audience du Tribunal relative à l'arrangement dans le cadre de laquelle le Tribunal a rendu des ordonnances, fait des déclarations et donné des directives en ce qui a trait notamment à la convocation et à la tenue de l'assemblée de Neo Cayman;

« **C et O** » désigne le secteur des produits chimiques et des minerais oxydés des activités de Neo;

« **catalyseur** » désigne une substance qui augmente le taux de réaction chimique, sans être elle-même consommée;

« **catalyseur pour véhicules** » désigne un catalyseur antipollution pour automobiles;

« **CCF** » désigne le craquage catalytique fluide;

« **CCM** » désigne un condensateur céramique multicouche;

« **CDS** » désigne Services de dépôt et de compensation CDS inc.;

« **Ce** » désigne le cérium, un métal du groupe des terres rares;

« **Chine** » désigne la République populaire de Chine;

« **CO** » ou « **Colorado** » désigne l'État du Colorado, aux États-Unis;

« **Computershare** » désigne Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires de la Société;

« **concentré de terres rares légères** » désigne un concentré de terres rares légères;

« **concentré de terres rares lourdes** » désigne un concentré de terres rares lourdes;

« **conseil** » désigne le conseil d'administration de la Société, tel qu'il peut être composé à l'occasion;

« **convention de prise ferme** » désigne la convention de prise ferme intervenue en date du 30 novembre 2017 entre les preneurs fermes, l'actionnaire vendeur et la Société et qui régit les modalités et les conditions du placement;

« **date de clôture** » désigne le 8 décembre 2017 ou toute autre date dont les preneurs fermes et la Société pourront convenir mutuellement pour clore le placement;

« **date de prise d'effet** » désigne la date à laquelle les commissions des valeurs mobilières compétentes délivreront le visa définitif relativement au prospectus;

« **DEL** » désigne les diodes électroluminescentes;

« **DELO** » désigne la diode électroluminescente organique;

« **direction à assistance électrique** » désigne, aux rubriques « Aperçu du secteur » et « Description des activités », désigne la direction à assistance électrique;

« **dossiers du Chapitre 11** » a le sens qui lui est donné à la rubrique « Rapport de gestion – Mode de présentation »;

« **Dy** » désigne le dysprosium, un métal du groupe des terres rares;

« **EICC** » désigne l'Electronic Industry Citizenship Coalition;

« **ÉTR lourd** » désigne un élément de terres rares lourd;

« **Er** » désigne l'erbium, un métal du groupe des terres rares;

« **États-Unis** » désigne les États-Unis d'Amérique, ses territoires et possessions, tout État des États-Unis ainsi que le District de Columbia;

« **Eu** » désigne l'euporium, un métal du groupe des terres rares;

« **FEO** » désigne les fabricants d'équipement d'origine;

« **Ga** » désigne le gallium;

« **Ga₂O₃** » désigne l'oxyde de gallium;

« **GaCl₃** » désigne le trichlorure de gallium;

« **Gd** » désigne le gadolinium, un métal du groupe des terres rares;

« **Hf** » désigne l'hafnium, un métal du groupe des terres rares;

« **Ho** » désigne l'holmium, un métal du groupe des terres rares;

« **IA** » désigne l'intelligence artificielle;

« **IFRS** » désigne les Normes internationales d'information financière publiées par le CNCI;

« **In** » désigne l'indium;

« **IN** » ou « **Indiana** » désigne l'État de l'Indiana, aux États-Unis;

« **InCl₃** » désigne le trichlorure d'indium;

« **IRM** » signifie imagerie par résonance magnétique;

« **ISO** » désigne l'Organisation internationale de normalisation, un organisme caritatif indépendant qui établit des normes pour quelques 130 pays et qui promeut l'évolution de la normalisation et des activités connexes pour faciliter le commerce international des biens et des services;

« **JAMR** » désigne Jiangyin Jia Hua Advanced Materials Resources Co., Ltd., entité issue d'une coentreprise dont Neo Cayman est indirectement propriétaire;

« **La** » désigne le lanthane, un métal du groupe des terres rares;

« **Loi de 1933** » désigne la loi des États-Unis intitulée *United States Securities Act of 1933*, telle qu'elle peut être modifiée;

« **LSAO** » désigne la Loi sur les sociétés par actions (Ontario), tel qu'elle peut être modifiée à l'occasion;

« **Lu** » désigne le lutécium, un métal du groupe des terres rares;

« **Magnequench** » désigne le secteur d'activités Magnequench de Neo;

« **matières radioactives naturelles** » désigne des matières radioactives naturelles;

« **Métaux rares** » désigne le secteur d'activités Métaux rares de Neo;

« **MGP** » désigne les métaux du groupe du platine, soit le platine, le palladium et le rhodium;

« **Molycorp** » désigne Molycorp, Inc.;

« **moteur à combustion interne** » désigne un moteur à combustion interne;

« **MTR** » désigne les métaux des terres rares;

« **MQTJ** » désigne Magnequench (Tianjin) Co., Ltd.;

« **MQTJ2** » désigne Magnequench International Trading (Tianjin) Co., Ltd.;

« **n.s.** » désigne non significatif;

« **Nb** » désigne le niobium, un métal du groupe des terres rares;

« **Nd** » désigne le néodyme;

« **NdFeB** » désigne le néodyme-fer-bore;

« **NEDC** » désigne le nouveau cycle européen de conduite;

« **NEM** » désigne Neo Material Technologies Inc., entité remplacée par Neo Cayman qui a été acquise par Molycorp dans le cadre de l'acquisition par Molycorp;

« **Neo C&O** » désigne Neo Chemicals and Oxides, LLC, filiale indirecte de Neo Cayman;

« **Neo C&O Europe** » désigne Neo Chemicals & Oxides (Europe) Ltd. (anciennement Molycorp Chemicals & Oxides (Europe) Ltd.), filiale indirecte de Neo Cayman;

« **Neo Cayman** » ou « **Neo** » désigne Neo Cayman Holdings Ltd., société constituée sous le régime des lois des îles Caïmans, et les activités exercées par ses filiales directes et indirectes;

« **Neo ULC** » désigne Neo Performance Materials ULC (anciennement Molycorp Minerals Canada ULC), filiale indirecte de Neo Cayman;

« **NPM Singapore** » désigne Neo Performance Materials (Singapore) Pte. Ltd., filiale indirecte de Neo Cayman;

« **Oaktree** » désigne collectivement, l'actionnaire vendeur et les membres de son groupe qui ont investi dans Molycorp avant la restructuration;

« **OK** » ou « **Oklahoma** » désigne l'État de l'Oklahoma, aux États-Unis;

« **ON** » ou « **Ontario** » désigne la province de l'Ontario, au Canada;

« **option de surallocation** » a le sens qui lui est donné sur la page couverture du présent prospectus;

« **options de la Société** » désigne les options d'achat d'actions de la Société émise par Neo Cayman dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions avant son adoption qui sont devenues assujetties au régime d'options d'achat d'actions après son adoption par le conseil;

« **ordonnance relative à l'approbation** » désigne l'ordonnance du Tribunal approuvant l'arrangement datée du 16 novembre 2017;

« **OTR** » désigne oxyde de terres rares, soit la forme standard et l'unité de mesure des métaux des terres rares; il s'agit d'une indication de la quantité de terres rares dans une matière qui est calculée en convertissant la totalité de la valeur des terres rares par rapport à leur équivalent en oxyde et en les additionnant;

« **placement** » a le sens qui lui est donné sur la page couverture du présent prospectus;

« **pdb** » désigne les points de base;

« **poudres de Magnequench** » désigne les poudres magnétiques produites par Magnequench;

« **Pr** » désigne le praséodyme, un métal du groupe des terres rares;

« **preneurs fermes** » désigne, collectivement, Scotia Capitaux Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Valeurs Mobilières Cormark Inc., Marchés mondiaux CIBC inc., Barclays Capital Canada Inc., Corporation Canaccord Genuity, GMP Valeurs Mobilières S.E.C. et Raymond James Ltée;

« **prix d'offre** » s'entend de 18,00 \$ CA par action offerte;

« **prospectus** » désigne le présent prospectus ainsi que les annexes ou les pièces qui y sont jointes;

« **PVM (\$ US/kg)** » désigne le prix de vente moyen, exprimé en \$ US par kilogramme;

« **R et D** » désigne les activités de recherche et développement;

« **RPA** » désigne, à la rubrique « Rapport de gestion », le résultat par action;

« **rapport de gestion** » désigne le rapport de gestion;

« **Re** » désigne le rhénium, un métal du groupe des terres rares;

« **rederesneur au silicium** » désigne le rederesneur au silicium;

« **régime d'options d'achat d'actions** » désigne le régime d'options d'achat d'actions à plafond variable de la Société approuvé par le conseil le 13 octobre 2017;

« **rémunération des preneurs fermes** » désigne la rémunération correspondant à 5,5 % du produit brut total tiré de la vente des actions offertes dans le cadre du placement que l'actionnaire vendeur versera aux preneurs fermes à la date de clôture;

« **restructuration** » désigne la restructuration des activités de Molycorp en vertu du Chapitre 11 du Titre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis. Se reporter à la rubrique « Structure d'entreprise – La restructuration »;

« **RGE** » désigne la recirculation des gaz d'échappement;

« **RMB** » désigne le renminbi, monnaie de la Chine;

« **Roskill** » désigne Roskill Information Services Ltd., entreprise indépendante du Royaume-Uni de premier plan en recherche de métaux et de minéraux;

« **Royaume-Uni** » désigne le Royaume Uni de l'Angleterre, de l'Écosse, du Pays de Galles et de l'Irlande du Nord;

« **RSCU** » désigne le rendement sur le capital utilisé;

« **s.o.** » signifie sans objet;

« **Sc** » désigne le scandium, un métal du groupe des terres rares;

« **Sm** » désigne le samarium, un métal du groupe des terres rares;

« **SmCo** » désigne le samarium-cobalt;

« **Société** » désigne Neo Performance Materials Inc., société constituée sous le régime de la LSAO;

« **société remplaçante** » désigne Neo Cayman;

« **société remplacée** » désigne les activités en aval de Molycorp désignées Neo Performance Materials Operations;

« **Ta** » désigne le tantale;

« **Tb** » désigne le terbium, un métal du groupe des terres rares;

« **TCAC** » désigne le taux de croissance annuel composé;

« **TI** » désigne technologie de l'information;

« **tm** » ou « **tonne** » désigne une tonne métrique;

« **Tribunal** » désigne le Tribunal de grande instance des îles Caïmans;

« **TSX** » désigne la Bourse de Toronto;

« **UE** » désigne l'Union européenne;

« **unité de disque dur** » désigne une unité de disque dur;

« **UT** » ou « **Utah** » désigne l'État de l'Utah, aux États-Unis;

« **VE** » désigne les véhicules électriques;

« **VEH** » désigne les véhicules électriques hybrides;

« **véhicule léger** » désigne un véhicule léger;

« **Y** » désigne le yttrium, un métal du groupe des terres rares;

« **Yb** » désigne le ytterbium, un métal du groupe des terres rares;

« **ZAMR** » désigne Zibo Jiahua Advanced Materials Resources Co., Ltd., coentreprise en propriété indirecte de Neo Cayman.

« **Zr** » désigne le zirconium, un métal du groupe des terres rares.

SOMMAIRE

Le présent sommaire présente certains des renseignements qui figurent ailleurs dans le présent prospectus et doit être lu conjointement avec les renseignements plus détaillés et les états financiers mentionnés ailleurs dans le présent prospectus. Il ne renferme pas tous les renseignements qui pourraient être importants pour vous et votre décision en matière de placement. Vous devriez lire attentivement le présent prospectus dans son intégralité, notamment les questions abordées aux rubriques « Facteurs de risque » et « Rapport de gestion » ainsi que les états financiers et les notes y afférentes.

La Société

La Société a été constituée en vertu de la LSAO le 12 septembre 2017.

Avant la réalisation du placement, la Société et Neo Cayman ont l'intention, sous réserve de la délivrance de l'ordonnance relative à l'approbation par le Tribunal, de réaliser l'arrangement aux termes duquel la Société ferait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de Neo Cayman en circulation en échange d'un total de 39 878 383 actions ordinaires, dont une tranche constitue les actions offertes. L'arrangement sera en sorte que Neo Cayman deviendra une filiale en propriété exclusive de la Société et la Société exercera les activités de Neo Cayman comme elles étaient exercées avant l'arrangement. Se reporter à la rubrique « Structure d'entreprise – L'arrangement ».

Historique de l'entreprise

Les activités de la Société remontent à AMR Technologies Inc. (« **AMR** »), qui a entrepris ses activités en Chine en 1994 lorsqu'elle a acheté des participations majoritaires dans deux coentreprises en Chine (ZAMR et JAMR, se reporter à la rubrique « Structure d'entreprise – Liens intersociétés »). AMR a été inscrite à la TSX en 1995.

En 2005, AMR, a réalisé l'acquisition de Magnequench, Inc. ce qui a regroupé les activités de transformation de terres rares de AMR et les activités de production de poudres magnétiques de Magnequench, Inc., qui conçoit et fabrique de la poudre magnétique depuis 1985. En juin 2006, AMR a changé sa dénomination pour Neo Material Technologies Inc. (« **NEM** »).

En 2012, NEM a été acquise par Molycorp, Inc. (« **Molycorp** ») pour un prix de 1,3 milliard de dollars (l'« **acquisition par Molycorp** »). Après l'acquisition par Molycorp, l'entreprise de NEM a été prorogée afin d'être exploitée essentiellement comme une entreprise indépendante tandis que la direction de Molycorp se consacrait à la réalisation d'un projet de 1,7 milliard de dollars (principalement financé par un emprunt) afin d'agrandir et de moderniser sa mine de terres rares à Mountain Pass, en Californie (« **Mountain Pass** »). À la fin 2009, la Chine a imposé des restrictions sur l'exportation de métaux des terres rares (les « **MTR** »), ce qui a fait augmenter les prix des MTR de façon significative sur le marché international et a donné lieu à la mise en valeur de réserves mondiales à coût élevé, dont Mountain Pass. En décembre 2014, la Chine a réduit ses restrictions sur les exportations de MTR et les prix ont chuté, et en conséquence, les activités minières à Mountain Pass n'étaient plus rentables.

En juin 2015, Molycorp et certaines de ses filiales ont déposé une requête volontaire en restructuration conformément au Chapitre 11 du Titre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis devant la Bankruptcy Court des États-Unis pour le district du Delaware (la « **restructuration** »). En juillet 2015, Oaktree a fourni du financement à titre de débiteur-exploitant à Molycorp. Après qu'elle a demandé d'être protégée de la faillite en vertu du Chapitre 11, Molycorp a suspendu ses activités à la mine Mountain Pass en octobre 2015. NEM a poursuivi sa croissance sous la propriété de Molycorp, avec les nouveaux produits de catalyseurs antipollution pour automobiles (les « **catalyseurs pour véhicules** »), l'introduction d'une entreprise d'enlèvement de phosphate dans le traitement des eaux et la conception de la poudre MQU (une nouvelle formule de poudres magnétiques exclusive).

Dans le cadre du processus de restructuration, l'usine de transformation et la mine Mountain Pass de Molycorp ont été séparées des activités de NEM, de sorte que les activités de NEM n'ont plus de liens avec l'usine et la mine Mountain Pass de Molycorp. Le 31 août 2016, conformément aux modalités du quatrième plan de restructuration modifié, certaines filiales de Molycorp se sont dégagées de la protection en vertu du Chapitre 11 et la dette de Molycorp de 1,7 milliard de dollars (dont la dette envers Oaktree) a été réglée en échange de participations

dans l'entreprise issue de la restructuration et Molycorp a été liquidée. L'entreprise Neo nouvellement issue de la restructuration comprend essentiellement l'entreprise initiale de NEM (tel qu'elle existait avant la réalisation de l'acquisition par Molycorp), en plus de l'installation de Silmet de Molycorp située à Sillamäe, en Estonie. Les activités de NEM sont désormais constituées sous différentes filiales directes et indirectes détenues par Neo Cayman, qui est actuellement contrôlée par l'actionnaire vendeur. Neo Cayman est ressortie de la restructuration avec une structure du capital améliorée et met plus que jamais l'accent sur l'expansion de ses activités. Les activités de NEM ont généré des flux de trésorerie positifs constants pendant la restructuration et Neo Cayman bénéficie désormais d'un bilan solide constitué, en date du 30 septembre 2017, de liquidités d'un montant d'environ 113,1 millions de dollars et d'aucune dette. Le 7 novembre 2017, Neo Cayman a versé un dividende de 25,0 millions de dollars à ses actionnaires. Le solde de trésorerie pro forma au 30 septembre 2017, si le dividende avait été versé avant cette date, aurait été de 88,1 millions de dollars.

Le secteur

Neo s'est taillée une place à titre de chef de file mondial sur le plan de l'innovation et de la fabrication de produits fonctionnels à base de terres rares et de métaux rares, lesquels constituent des éléments essentiels pour les secteurs axés sur les hautes technologies marqués par une forte croissance et tournés vers l'avenir. Depuis 1994, Neo a tiré parti de son expertise dans la séparation de terres rares afin d'innover et de devenir un chef de file dans la fabrication de matériaux conçus fonctionnels destinés aux marchés finaux spécialisés, ce qui lui a permis de se hisser au premier rang du marché mondial des poudres magnétiques liées et déformées à chaud avec une part de marché estimée entre 70 % et 75 %, au troisième rang du marché mondial des catalyseurs pour véhicules et au premier rang des producteurs de trichlorure de gallium (« **GaCl₃** ») destiné aux diodes électroluminescentes (« **DEL** »), et elle a saisi des occasions de croissance dans de nouveaux marchés finaux tels que le traitement des eaux usées.

Les MTR et les métaux rares sont des éléments indispensables pour de nombreuses applications en raison de leurs propriétés physiques et chimiques propres qui comprennent le fait qu'ils sont magnétiques, catalytiques, luminescents, électrochimiques, thermiquement stables et supraconducteurs. Ces propriétés uniques permettent aux MTR et aux métaux rares de fournir une fonctionnalité essentielle à des centaines de technologies existantes et émergentes, notamment les technologies liées aux micromoteurs légers et efficaces contenant des aimants permanents, aux catalyseurs servant à réduire les émissions dans l'air et dans l'eau, aux produits électroniques grand public, à l'équipement médical, aux composantes du secteur de l'aérospatiale et aux applications destinées à l'énergie propre. La fonctionnalité offerte par les MTR et les métaux rares est progressivement devenue plus répandue en raison de l'accroissement de l'électrification des automobiles, des normes d'émission dans l'air et dans l'eau plus contraignantes et de l'importance pour les clients et les utilisateurs finaux des besoins en matière d'efficacité énergétique, de durabilité et de stabilité thermique en raison des innovations technologiques et des normes environnementales de plus en plus élevées.

Secteur des aimants permanents à base de terres rares

Sur le plan commercial, il existe deux importantes catégories d'aimants permanents : les aimants de ferrite (à base de fer) et les aimants néodyme-fer-bore (« **NdFeB** ») (à base de terres rares). Selon Roskill Information Services Ltd.¹ (« **Roskill** »), importante entreprise indépendant de recherche sur les métaux et les minéraux, les aimants au ferrite représentaient 88 % de la production mondiale de 2016, tandis que les aimants NdFeB et les autres aimants permanents représentaient respectivement 11 % et 1 % de cette production.

Il existe trois principaux types d'aimants NdFeB : les frittés, les liés et les déformés à chaud. Les aimants frittés sont plus solides que les aimants liés. Toutefois, les aimants liés conviennent davantage aux applications qui exigent qu'ils soient de petite taille ou de configuration complexe en raison de leur capacité à être pressés et extrudés sans autre traitement. Neo est le chef de file mondial dans le marché de la poudre magnétique liée et déformée à chaud avec une part de marché estimée entre 70 % et 75 %.

¹ Roskill Information Services Ltd., *Rare Earths: Global Industry, Markets and Outlook to 2026* (seizième édition, 2016).

Croissance des aimants NdFeB

Selon Roskill², la demande mondiale à l'égard des oxydes de terres rares (les « **OTR** ») dans les applications liées aux aimants permanents devrait croître selon un taux de croissance annuel composé (« **TCAC** ») d'environ 10,1 % de 2016 à 2021. La croissance de l'utilisation des aimants permanents découle de l'utilisation d'applications destinées aux aimants NdFeB de petite taille dans les moteurs, les capteurs et les actionneurs dans les applications liées aux produits électroniques et aux automobiles. En outre, des quantités croissantes d'aimants NdFeB ont été utilisées dans les éoliennes et les moteurs de véhicules à énergies nouvelles (c.-à-d. les véhicules hybrides électriques et les véhicules électriques). En tant que chef de file du secteur des poudres magnétiques liées et déformées à chaud, Neo occupe une excellente position pour tirer profit de cette croissance du secteur.

Plus particulièrement, l'électrification des automobiles a fait croître la demande à l'égard de micromoteurs à taille réduite et à efficacité accrue qui utilisent des aimants NdFeB afin de réduire le poids et d'améliorer l'efficacité. Cette demande accrue est observée tant dans les marchés développés, où certains véhicules de luxe qui peuvent compter jusqu'à 100 micromoteurs, que dans les marchés émergents, où les voitures commencent à intégrer des sièges à réglage électrique, des portes électriques, des vitres électriques des capteurs et d'autres fonctionnalités. L'évolution des véhicules électriques hybrides (les « **VEH** ») et des véhicules électriques (les « **VE** ») représente également une tendance des marchés clés émergents puisque ces véhicules ont tendance à exiger un nombre important de micromoteurs et d'autres éléments des terres rares.

Secteur des catalyseurs

Les produits conçus à partir de d'OTR sont utilisés dans la production de catalyseurs de craquage catalytique fluide (« **CCF** ») pour le raffinage du pétrole brut et dans les catalyseurs pour les véhicules.

La direction estime qu'elle est un des trois principaux producteurs de produits fonctionnels à base de terres rares utilisés pour diverses applications liées aux catalyseurs pour véhicules. Ces produits fonctionnels sont hautement spécialisés et varient d'un consommateur à l'autre, en fonction des exigences des consommateurs. La conception d'applications liées aux catalyseurs pour véhicules exige une étroite collaboration avec les consommateurs et de longs délais, ce qui confère un avantage concurrentiel aux producteurs existants. Dans certains cas, ces délais peuvent être supérieurs à trois ans en raison des processus liés aux essais et à la qualification exigés par les consommateurs. Neo est un fournisseur autorisé pour tous les principaux fabricants de catalyseurs pour véhicules qui approvisionnent l'ensemble des principaux fabricants d'équipement d'origine (les « **FEO** ») à l'échelle mondiale.

Croissance du marché des catalyseurs pour véhicules complexes

Le resserrement des normes d'émissions dans l'atmosphère a une influence clé importante sur la croissance dans le secteur. À titre d'exemple, tant la Chine que l'Inde sont en voie d'adopter les Normes d'émission V et VI de l'Union européenne (l'« **UE** »). Ces normes de l'UE définissent les limites acceptables d'émissions de gaz d'échappement pour les nouveaux véhicules vendus dans l'UE et les États membres de l'Espace économique européen (l'« **EEE** »).

On prévoit que les règlements resserrés en matière d'émissions, les coûts peu élevés des batteries, la grande disponibilité des stations de chargement et l'acceptation grandissante par les consommateurs soutiendront la forte dynamique en hausse de la pénétration des véhicules électriques (hybrides, rechargeables, électriques à batteries et à piles combustibles) sur le marché. Toutefois, il est important de noter qu'une grande partie des VE comprend les VEH, qui utilisent une combinaison de moteurs à combustion interne (les « **moteurs à combustion interne** ») et de batteries. Selon Bloomberg New Energy Finance³ (« **Bloomberg** »), 92 % des véhicules neufs vendus exigeront des moteurs à combustion interne (ce qui comprend les VEH) en 2025 comparativement à 57 % en 2035, ce qui signifie qu'en 2035, 65 millions de ventes de véhicules neufs comprendront encore des moteurs à combustion interne. Par conséquent, on prévoit que la demande de catalyseurs pour véhicules demeurera importante dans un avenir rapproché.

² Roskill, *ibid.*

³ Bloomberg New Energy Finance, Electric Vehicle Outlook 2017 (juillet 2017).

Umicore S.A.⁴ (« **Umicore** »), importante société de technologie et de recyclage de matériaux, prévoit une réglementation davantage contraignante comme principal facteur stimulant pour les catalyseurs antipollution à l'échelle mondiale, ce qui entraînera une croissance du marché des catalyseurs pour véhicules complexes correspondant à un TCAC de 7,8 % de 2015 à 2020. On prévoit que les régions qui connaîtront une croissance marquée seront la Chine (TCAC de 24,6 %) et l'Inde (TCAC de 28,9 %).

Secteur de la séparation des terres rares

Les MTR sont composés de certains éléments chimiques précis du tableau périodique qui affichent des propriétés semblables et se retrouvent souvent dans les mêmes gisements. Ces éléments se retrouvent rarement dans des corps minéralisés séparés à teneur élevée et sont par conséquent souvent exploités comme des sous-produits et non comme le produit principal d'une mine. On trouve des gisements de MTR à de nombreux endroits dans le monde, mais ils sont principalement situés en Chine, laquelle représente actuellement environ 87 % du marché mondial selon Roskill⁵. Neo est le seul fabricant non chinois en Chine et se concentre sur la séparation des matériaux spécialisés à base de terres rares, spécialement conçus pour être utilisés par les fabricants de produits finaux dont les aimants permanents, les catalyseurs, le polissage, les batteries, les additifs pour le verre, la métallurgie, les céramiques et les phosphores.

La séparation des terres rares ne représente qu'une partie relativement petite des activités de Neo et procure les avantages de l'intégration verticale. Par le passé, l'expertise de Neo dans la séparation des terres rares a servi de plateforme introductive pour les nouvelles utilisations et les nouvelles applications, notamment l'entrée de Neo dans le marché des catalyseurs pour véhicules, et dernièrement, grâce à la conception d'applications pour le traitement des eaux usées. De plus, elle procure un degré d'intégration verticale pour la fabrication de poudres de catalyseurs et de poudres magnétiques de grande valeur de Neo.

Selon Roskill⁶, la demande mondiale à l'égard des OTR séparés devrait croître selon un TCAC de 5,7 % de 2016 à 2021 principalement en raison de la demande accrue d'aimants permanents NdFeB et de la croissance constante dans le secteur des catalyseurs.

Métaux rares

Les métaux rares fournissent des avantages fonctionnels semblables à ceux des terres rares, tels qu'une force mécanique, une résistance à la déformation par fluage thermique, une forte stabilité de la surface ainsi qu'une résistance à la corrosion et à l'oxydation. Neo est en mesure de tirer parti de la fonctionnalité à l'utilisation finale et des relations avec la clientèle grâce aux applications d'OTR et de métaux rares, et au fil du temps, selon les avancées technologiques à l'utilisation finale, certains avantages fonctionnels peuvent ne plus dépendre des OTR pour dépendre des métaux rares, et inversement. Les métaux rares se trouvent habituellement en faibles concentrations et ils ne sont donc pas directement extraits, mais plutôt récupérés en tant que sous-produits principalement des mines de cuivre et de zinc. Les métaux rares comprennent habituellement le tantale, le niobium, le gallium, le hafnium, le rhénium, l'indium, le germanium, le manganèse, le tellure, le lithium et le cobalt.

Neo produit une variété de ces métaux rares par l'entremise de son secteur Métaux rares et elle se concentre principalement sur le tantale, le niobium, le gallium et le hafnium de grande pureté. Principalement en raison de leur supraconductivité et de leur utilisation comme additif dans l'acier et les superalliages, la demande à l'égard du tantale et du niobium a cru au cours des dernières années, portée par la croissance de la demande à l'égard des produits électroniques, des matériaux de construction en métal, des applications liées à l'aérospatiale et des applications liées aux soins de santé. La demande à l'égard du gallium de grande pureté a été favorisée par le marché croissant des DEL dans lequel Neo est le principal producteur mondial de GaCl₃ et l'un des deux seuls producteurs importants à l'échelle mondiale.

⁴ Umicore, Capital Markets Day (2 septembre 2015).

⁵ Roskill, *ibid.*

⁶ Roskill, *ibid.*

Tendances de la croissance du secteur touchant Neo

Électrification des automobiles

Les avancées technologiques dans le secteur automobile ont fait croître la demande à l'égard de micromoteurs à taille réduite et à efficacité accrue utilisés dans des applications telles que la servodirection, les vitres électriques, les pompes à essence et les pompes à eau électroniques, les sièges à réglage électrique, et des éléments plus visuels comme les écrans haute définition et les DEL, qui exigent tous deux des produits fonctionnels à base de MTR ou de métaux rares. Il devient impossible pour les véhicules qui exigent plusieurs moteurs par application d'utiliser les aimants à base de ferrite en raison de leur grande taille et de leur inefficacité relative, ce qui entraîne une substitution au profit des aimants liés et des aimants déformés à chaud. En outre, tant les VEH que les VE, qui exigent des moteurs de traction et de plus en plus de micromoteurs, dont l'efficacité dépend d'aimants à base de terres rares. Dans les VE, qui n'utilisent pas de courroie de transmission, le moteur utilise des aimants à base de terres rares comme source d'énergie.

Adoption de normes d'émission dans l'air et dans l'eau de plus en plus strictes à l'échelle mondiale

Un nombre croissant de gouvernements s'engagent à réduire les émissions de carbone, ce qui a entraîné une hausse de la demande à l'égard des catalyseurs pour véhicules avancés de grande qualité. Les principaux marchés pour les catalyseurs pour véhicules sont l'Amérique du Nord, l'Europe et le Japon, toutefois, la demande en Chine, en Inde et dans les autres pays augmente en raison des normes élargies en matière d'environnement. Des normes relatives à l'émission de gaz d'échappement des automobiles de plus en plus rigoureuses, en revanche, exigent l'utilisation des produits à base de MTR évolués.

Les règlements gouvernementaux, plus précisément en Amérique du Nord et en Europe, sont devenus plus stricts en ce qui a trait aux quantités autorisées de phosphate dans les eaux usées. Les produits conçus à base de MTR pour mesurer la quantité de phosphore dans les systèmes de traitement des eaux usées sont plus en demande dans les centres de traitement des eaux usées municipaux et industriels aux États-Unis, où de faibles limites de phosphate sont autorisées.

Les consommateurs veulent des appareils électroniques intelligents dont la taille et le poids sont réduits

Comme les consommateurs demandent de plus en plus de produits électroniques plus efficaces, petits et légers (notamment des appareils portatifs), la demande du marché à l'égard d'aimants NdFeB plus petits et plus puissants et à l'égard d'autres intrants à base de terre rare augmentera. L'utilisation des terres rares dans les aimants permanents permet de réduire la taille et le poids et d'augmenter l'efficacité énergétique des aimants en ferrite à base de fer, lesquels constituent le matériau le plus courant des aimants permanents.

Croissance de l'automatisation

La direction de la Société est d'avis que la présence accrue de l'intelligence artificielle (l'« IA ») et de l'automatisation (à la maison, au bureau et dans les secteurs de l'automobile et industriel) soutiendra la demande à long terme à l'égard de produits fonctionnels et novateurs à base de terres rares. Cette demande sera soutenue par les micromoteurs NdFeB destinés aux applications éventuelles, dont la robotique, qui exigent un mouvement automatisé, ainsi que la demande accrue de solutions d'informatique en nuage et de stockage de données. En voici des exemples :

- **Robotique** : Par le passé, le remplacement du travail physique par des machines a commencé avec des tâches qui exigeaient un répertoire restreint de mouvements. À l'heure actuelle, l'IA s'étend graduellement au domaine de l'automatisation physique en aidant dans les tâches moins routinières qui comportent un certain degré de dextérité, de planification, de détection et d'interaction. Pour ce faire, des micromoteurs plus petits qui utilisent des aimants NdFeB seront nécessaires.
- **Véhicules autonomes** : L'IA sera utilisée dans différentes fonctions des véhicules autonomes comme la fusion de capteurs, la vision par ordinateur, le traitement du langage naturel et la reconnaissance des objets pour permettre la conduite pleinement autonome. Ces fonctions dépendront largement de capteurs et de

micromoteurs activés par des aimants NdFeB, ce qui continuera à influencer la demande pour ces aimants destinés aux automobiles.

- **Informatique en nuage** : Les unités de disque dur (les « **unités de disque dur** ») qui utilisent des aimants NdFeB demeurent les appareils de stockage de données privilégiés par les fournisseurs de centres de données en raison de leur coût relativement peu élevé et de leur capacité à faciliter la récupération des données.

Demande croissante à l'égard des superalliages

Les superalliages sont des alliages à haut rendement qui affichent une excellente force mécanique, une résistance à la déformation par fluage thermique, une forte stabilité de la surface ainsi qu'une résistance à la corrosion et à l'oxydation. Par conséquent, les superalliages sont couramment utilisés dans des applications liées à l'aérospatiale.

Selon Boeing Company⁷ (« **Boeing** »), la croissance du transport de passagers dans le secteur de l'aviation à l'échelle mondiale s'est établie au TCAC de 6,2 % au cours des cinq dernières années. On prévoit que la demande à l'égard des métaux rares dans les applications liées à l'aérospatiale croîtra plus rapidement que dans l'ensemble du secteur en raison des mesures visant à réduire les émissions de dioxyde de carbone et la consommation énergétique à l'échelle mondiale. Cette croissance a entraîné la création de nouvelles technologies offrant des produits plus légers, une consommation d'essence décroissante et une réduction de l'émission. En tant que producteur de métaux purs et d'alliages pour les moteurs à réaction à haut rendement, Neo est bien positionnée pour tirer profit de cette tendance.

L'entreprise

Neo s'est établie comme chef de file mondial engagé dans l'innovation, la conception, le traitement et la fabrication de matériaux fonctionnels à base de terres rares et de métaux rares qui sont des intrants essentiels pour les secteurs des technologies de pointe dont la croissance est élevée et qui sont tournés vers l'avenir. Neo travaille en étroite collaboration avec ses clients afin de concevoir et de créer de nouveaux produits, ce qui nécessite un traitement exigeant sur les plans chimique, physique et métallurgique pour cibler une morphologie, une structure cristalline, une composition et une pureté chimique précises dans le but d'améliorer la fonctionnalité. Les installations de fabrication et de transformation à la fine pointe de la technologie de Neo sont stratégiquement réparties sur trois continents et sont en mesure de produire certains des produits fonctionnels conçus à base de terres rares et de métaux rares dont le rendement est le plus élevé à l'échelle mondiale, et qui répondent aux caractéristiques techniques plus difficiles des clients.

Le savoir-faire technique exclusif et la présence géographique stratégique de Neo lui ont permis d'être un chef de file dans ses principaux marchés avec une offre de produits éprouvée et constante, ce qui, combiné aux relations de collaboration à long terme avec les clients, crée des entraves à l'accès au marché importantes.

L'innovation a également été un facteur important pour les activités de Neo. En tant que chef de file dans le secteur, Neo investit des ressources considérables afin d'améliorer l'efficacité de ses activités de traitement et de recherche et développement de nouveaux produits conçus à base de terres rares et de métaux rares. Neo utilise ces technologies et ces processus avancés pour que les coûts et les marges du développement de nouveaux produits soient concurrentiels à l'échelle mondiale.

Les produits de Neo sont utilisés dans différentes applications finales, dont les micromoteurs, les moteurs de traction, les catalyseurs pour véhicules, les contrôles de l'émission dans l'eau, les soins de santé (dont l'imagerie médicale), l'aérospatial, les technologies liées à l'énergie propre (telles que les VEH et les VE), les produits électroniques grand public (tels que les téléphones intelligents et les tablettes), la fibre optique, les unités de disque dur et d'autres applications.

⁷ Boeing, Current Market Outlook (2017-2036).

La plateforme mondiale de Neo compte des installations de fabrication et de recherche et développement (« **R et D** ») ainsi que des bureaux des ventes en Chine, en Corée du Sud, en Thaïlande, au Japon, à Singapour, en Allemagne, en Estonie, au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis, qui sont situés stratégiquement à proximité de ses clients et marchés finaux.

Présence géographique



L'entreprise de Neo est organisée en trois secteurs d'activités d'exploitation (Magnequench, produits chimiques et minerais oxydés (« **C et O** ») et métaux rares) et une unité commerciale. Chaque secteur est exploité de façon autonome sous la direction d'un chef de secteur d'activités. Ces secteurs sont responsables de leur propre production, R et D, vente, commercialisation et de l'approvisionnement en matières premières. Les secteurs profitent de la propriété combinée en raison de la plateforme mondiale de Neo, d'options relatives à l'approvisionnement en matières premières, d'occasions d'effectuer des ventes croisées avec certains clients.

Aperçu des secteurs d'activités de Neo

				Entreprise
Activité principale	Producteur de poudres magnétiques à base de terres rares destinées aux aimants NdFeB à forte densité liés et déformés à chaud	Séparateur et transformateur de concentrés de terres rares en produits fonctionnels	Producteur, récupérateur, affineur et négociant de métaux rares de grande valeur et leurs composés	Finances, administration, TI, comptabilité et affaires juridiques
Produits	Poudres magnétiques (poudres Magnequench)	- Terres rares séparées - Produits conçus à base de terres rares	Métaux rares tels que le tantale, le niobium, le gallium, le hafnium, le rhénium et l'indium	
Applications	- Moteurs de véhicules - Moteurs de traction - Micromoteurs - Capteurs	- Catalyseurs pour véhicules - Appareils électroniques grand public - Aimants - Traitement des eaux usées	- Superalliages pour les turboréacteurs - Imagerie médicale - Technologies sans fil - Éclairage à DEL	

Aperçu des secteurs d'activités de Neo



Entreprise

Installations	• Tianjin, Chine • Korat, Thaïlande	• Zibo, Chine • Sillamäe, Estonie • Jiangyin, Chine	• Sillamäe, Estonie • Hyeongok, Corée du Sud • Sagard, Allemagne • Peterborough (Ontario) Canada • Quawpaw, Oklahoma, États-Unis • Blanding, Utah, États-Unis	• Siège social situé à Toronto • Bureaux régionaux

Principales données financières (en millions de dollars)

Revenus des DDM	184,6	179,9	73,8	(12,5)²⁾
% du total ¹⁾	42 %	41 %	17 %	n.s.
Bénéfice (perte) d'exploitation des DDM ³⁾ ..	31,5	18,4	(1,0)	(23,4)
Marge d'exploitation des DDM	17,0 %	10,2 %	(1,3 %)	n.s.
Ajustements au bénéfice (perte) d'exploitation des DDM :				
Ajouter : l'amortissement compris dans le coût des ventes	2,2	3,9	4,7	—
Ajouter : l'amortissement	5,9	1,5	0,5	0,3
Ajouter : la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis ⁴⁾	4,4	8,6	2,4	0,3
Ajouter : la rémunération fondée sur des actions	0,3	0,7	0,4	4,4
REAA ajusté des DDM⁵⁾	44,3	33,1	7,1	(18,4)
Marge du REAA ajusté des DDM ⁵⁾	24,0 %	18,4 %	9,7 %	n.s.

Notes :

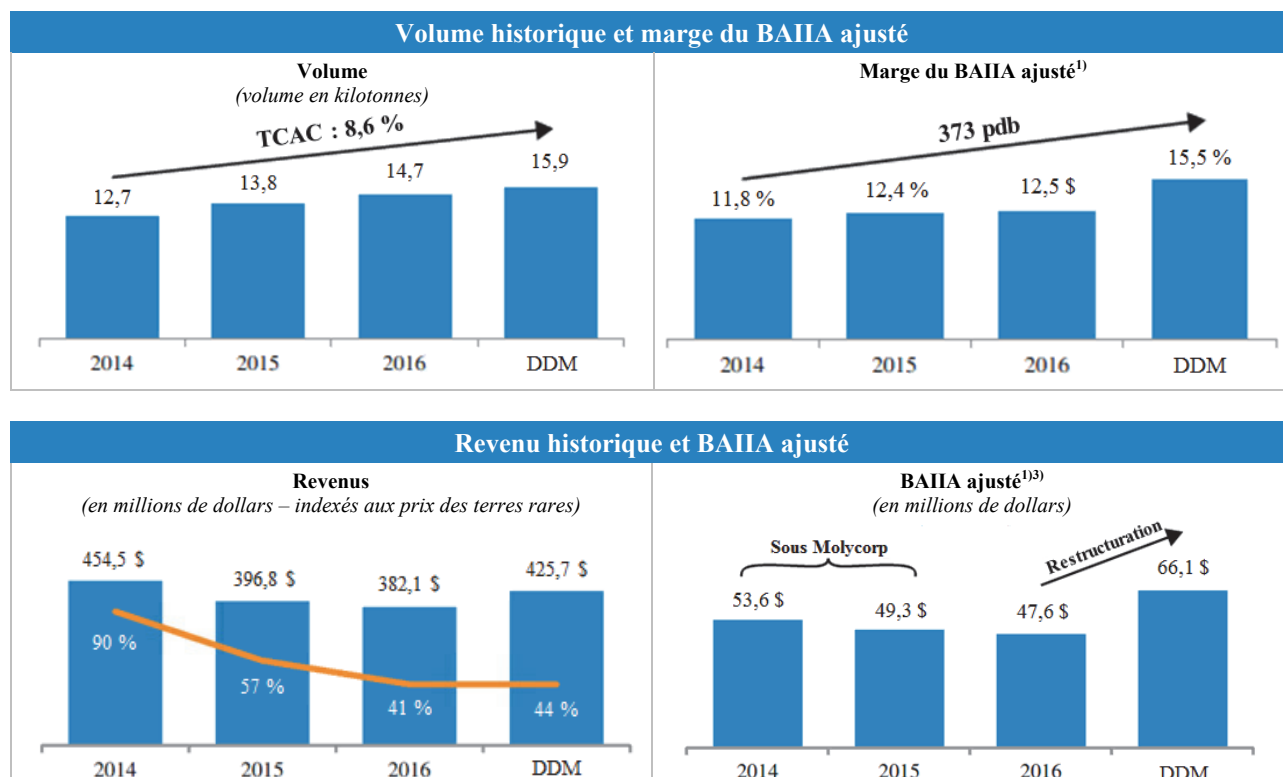
Les chiffres dans le tableau pourraient ne pas correspondre à la somme en raison de l'arrondissement.

- 1) Les pourcentages ne tiennent pas compte de la suppression des revenus entre secteurs.
- 2) Représente la suppression des revenus entre secteurs.
- 3) Le bénéfice (perte) d'exploitation des DDM de 25,5 millions de dollars, compte non tenu des rajustements liés à la réintégration de la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis.
- 4) La reprise liée à la juste valeur des stocks acquis de 15,7 millions de dollars, soit 12,8 millions de dollars au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2016 et 2,9 millions de dollars au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017.
- 5) Pour obtenir le rapprochement du REAA ajusté et de la marge du REAA ajusté par rapport au bénéfice d'exploitation et à la marge d'exploitation, veuillez vous reporter aux rubriques « Principales informations financières » et « Rapport de gestion – Mesures non conformes aux IFRS ».

Sommaire des données financières

Pour la période de douze mois terminée le 30 septembre 2017, les revenus de Neo s'élevaient à 425,7 millions de dollars, son revenu net à 29,8 millions de dollars et son bénéfice d'exploitation à 38,3 millions de dollars compte tenu du rajustement du regroupement de la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis de 12,8 millions de dollars au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2016. Neo a été en mesure d'augmenter ses volumes au cours de chaque période en 2014, mais a subi une baisse de revenus en 2015 et 2016 en raison d'une baisse du prix des marchandises sous-jacentes et du cours vendeur moyen depuis 2014. La stratégie relative au prix de Neo lui permet de transférer les fluctuations de prix des marchandises sous-jacentes à ses clients. Par conséquent, Neo est en mesure de maintenir des marges stables à long terme, ce qui réduit en partie le risque lié à la volatilité du prix de l'intrant. Le bénéfice d'exploitation de Neo s'est amélioré au cours des douze derniers mois grâce à la combinaison des volumes et des produits, la réalisation de ventes à valeur plus élevée, la réduction des coûts

anormaux antérieurs, l'amélioration continue de l'exploitation et l'augmentation de la capacité de production de métaux rares provenant de l'installation de Silmet. Conformément à ces facteurs, ainsi qu'au fait que Neo a réussi à maintenir un bilan solide et une dette minimale, le revenu net (perte nette) de Neo s'est amélioré au cours des DDM passant de (225,6) millions de dollars, de (226,2) millions de dollars et de 1,7 million de dollars pour les exercices terminés les 31 décembre 2014, 2015 et 2016, respectivement, à 29,8 millions de dollars. Le BAIIA ajusté de Neo est passé à 66,1 millions de dollars au cours de la période de douze mois terminée le 30 septembre 2017 et a atteint une marge du BAIIA rajusté de 15,5 %.



- 1) Pour obtenir le rapprochement du BAIIA ajusté et de la marge du BAIIA ajusté par rapport au bénéfice net, veuillez vous reporter aux rubriques « Principales informations financières » et « Rapport de gestion – Mesures non conformes aux IFRS ».
- 2) Prix moyens des terres rares calculés mensuellement et indexés à 100 % au 1^{er} janvier 2014.
- 3) Le revenu net (perte nette) de Neo pour les exercices terminés les 31 décembre 2014, 2015 et 2016 et pour les DDM s'élevait à (225,6) millions de dollars, (226,2) millions de dollars, 1,7 million de dollars et 29,8 millions de dollars, respectivement. Se reporter aux rubriques « Principales informations financières » et « Rapport de gestion – Mode de présentation ».

Faits saillants des investissements

Neo s'est établie comme chef de file mondial dans la conception, le traitement et la fabrication de matériaux fonctionnels à base de terres rares et de métaux rares, plus particulièrement conçus en collaboration avec ses clients. Neo jouit d'un ensemble unique d'avantages concurrentiels qui ne peuvent être reproduits facilement.

Chef de file mondial dans les marchés spécialisés en croissance

Neo détient des positions de premier plan sur le marché dans de nombreux marchés spécialisés importants qu'elle dessert, notamment les poudres magnétiques liées, les catalyseurs pour véhicules, la séparation des terres rares ainsi que les alliages spécialisés et les métaux rares.

- **Poudres magnétiques liées** : Neo est le principal producteur mondial dans le secteur des poudres magnétiques à base de terres rares à rendement élevé utilisées dans les aimants liés NdFeB grâce à sa technologie exclusive liée à la conception, au traitement et à la fabrication des poudres de Magnequench. Neo cumule plus de 30 ans d'expérience dans le développement de poudres magnétiques et l'utilisation

d'une technologie de pointe dans l'industrie afin de fournir des produits adaptés et homogènes de grande qualité pour répondre aux demandes des clients. À titre de chef de file dans le secteur avec une part de marché estimative de 70 à 75 %, Neo agit comme référence sur le marché et comme précurseur en termes de technologie et de qualité.

- **Catalyseurs pour véhicules** : La direction est d'avis qu'au cours des deux dernières années, Neo est devenue un des trois plus importants fournisseurs de catalyseurs pour véhicules sur les marchés finaux. La réglementation environnementale plus rigoureuse augmentera la demande de MTR clés qui sont utilisés dans les catalyseurs pour véhicules afin de réduire les émissions. En outre, les fabricants de catalyseurs pour véhicules tentent de réduire la proportion de métaux du groupe du platine (les « **MGP** ») à coût élevé utilisés dans les catalyseurs pour véhicules en utilisant des volumes plus élevés ou des formules plus efficaces de terres rares. L'expertise de Neo dans la collaboration avec ses clients pour la conception de ces produits la place en bonne position pour capitaliser sur sa croissance. Neo est un fournisseur autorisé pour tous les fabricants de catalyseurs pour véhicules importants qui approvisionnent l'ensemble des principaux FEO. Le fait d'être un fournisseur autorisé encourage les clients de Neo à continuer de s'approvisionner en matériaux auprès de Neo, puisqu'il est difficile de changer et d'autoriser de nouveau un nouveau fournisseur.
- **Séparation des terres rares** : Neo est un précurseur dans la séparation, le traitement, la conception et la fabrication de matériaux fonctionnels pour différentes gammes d'applications. Parmi les matériaux spécialisés, on compte les produits utilisés pour l'élimination du phosphate dans les systèmes de traitement des eaux usées et les composantes utilisées dans les produits électroniques avancés. Neo a un avantage concurrentiel exclusif puisqu'elle est la seule société non chinoise qui détient une licence pour séparer les MTR en Chine, où elle exerce des activités depuis 1994. Cette intégration verticale donne à Neo un accès local à la majorité de l'approvisionnement mondial en terres rares, tout en réduisant les coûts globaux. Elle bénéficie également d'une source d'approvisionnement non chinoise stratégique en Russie, qui est traitée à l'installation de Neo située en Estonie, ce qui donne une portée mondiale et une diversité géographique.
- **Alliages spécialisés et métaux rares** : Neo est un important producteur mondial de produits fonctionnels évolués fabriqués à partir de métaux rares pour des applications dans les turboréacteurs (superalliages), l'imagerie médicale, les technologies sans fil, l'éclairage à DEL, les écrans plats, les panneaux solaires et les batteries entre autres. À titre d'exemple, Neo est le premier producteur mondial de GaCl₃, et elle est l'un des deux seuls producteurs importants à l'échelle mondiale. Le GaCl₃ est largement utilisé dans les secteurs des semi-conducteurs composés, des DEL et de l'aérospatial.

Marchés finaux en croissance et exposition aux tendances clés de la croissance

Neo est un joueur essentiel intégré au sein des cycles de développement des produits des clients et des chaînes d'approvisionnement mondiales parmi différents marchés finaux et elle est en bonne position pour participer à plusieurs secteurs en croissance soutenus par des tendances favorables. Ces tendances comprennent l'électrification d'automobiles, l'adoption de normes d'émission dans l'air et dans l'eau de plus en plus strictes à l'échelle mondiale, la demande des consommateurs pour des appareils électroniques plus légers, plus petits et plus intelligents, la croissance de l'automatisation et l'augmentation de la demande à l'égard des superalliages dans le secteur de l'aérospatiale.

Plateforme exclusive d'infrastructures mondiales dotées de capacités de R et D à la fine pointe de la technologie.

Les infrastructures mondiales de Neo, notamment son réseau de fabrication et de ventes, lui fournissent un avantage concurrentiel direct dans le secteur. Le savoir-faire de Neo dans la conception technique et la fabrication, combiné aux meilleures installations de production de sa catégorie, sont situés dans des territoires à coût concurrentiel. Neo est actuellement propriétaire de 10 installations de production en Chine, en Corée du Sud, en Thaïlande, en Allemagne, en Estonie, au Canada et aux États-Unis, qui sont situées stratégiquement à proximité de ses clients et marchés finaux.

Neo dispose d'une équipe de vente mondiale qui compte 12 bureaux des ventes dans le monde et emploie certains des meilleurs experts dans le monde dans leurs champs d'expertise respectifs, ce qui lui permet d'offrir l'expertise

technique nécessaire pour combler les besoins de ses clients. En outre, Neo détient en propriété et exploite huit installations dédiées à la recherche et au développement réparties sur trois continents, dont deux installations de recherche et de développement autonomes sont situées à Singapour et à Abingdon, au Royaume-Uni et six sont situées au sein des installations de production de Neo. Ces installations collaborent directement avec les clients et représentent un aspect intégral du cycle de développement des produits des clients, qui collaborent en vue de créer des matériaux spécialisés et personnalisés afin de respecter leurs propres exigences.

Relations de longue date avec la principale clientèle à l'échelle mondiale

Neo dessert une clientèle avertie de grande qualité et de premier plan avec qui elle entretient des relations de longue date. Cette clientèle équilibrée est bien diversifiée et comprend des entreprises industrielles, des fabricants d'appareils électroniques grand public et des entreprises de traitement chimique d'importance, dont des sociétés du Fortune 500. Une tranche importante des produits d'exploitation de Neo provient des clients qui sont fidèles à la Société depuis plus de 10 ans. Neo a été en mesure de maintenir des relations de longue date, et ce, malgré la faillite de Molycorp, puisqu'elle offre une valeur considérable à ses clients en collaborant avec eux dans la conception de produits évolués faits sur mesure selon leurs besoins. Les clients accordent de la valeur à la plateforme de fabrication mondiale de Neo pour faire la principale différence en raison de la capacité de s'approvisionner en matériaux en Chine et à l'extérieur de la Chine, ce qui réduit davantage les risques liés à l'approvisionnement et assure des livraisons dans les délais requis. Les 15 principaux clients de Neo représentaient environ 67 % de ses produits d'exploitation totaux en 2016. À titre d'exemple, les relations de longue date significatives comprennent Chengdu Galaxy Magnets Co., Ltd., H.C. Starck Co. Ltd. (« **H.C. Starck** »), BASF SE (« **BASF** »), Daido Electronics Co. Ltd. (« **Daido Electronics** »), Johnson Matthey plc (« **Johnson Matthey** »), Panasonic Corporation (« **Panasonic** »), Samsung Group (« **Samsung** »), Umicore, AzkoNobel N.V. (« **AzkoNobel** »), Robert Bosch GmbH (« **Bosch** »), LG Electronics Inc. (« **LG** ») et Koninklijke Philips N.V. (« **Philips** »).

Rentabilité, flux de trésorerie et situation financière solides

- **Rentabilité** : Neo affiche des antécédents de croissance de la rentabilité constante soutenus par des tendances favorables dans le secteur en se consacrant à la qualité et en misant sur sa capacité de personnaliser les produits afin qu'ils répondent aux besoins particuliers de ses clients. Neo a réalisé des marges du BAIIA ajusté en hausse de 373 pdb de 2014 au 30 septembre 2017, réduisant en partie les risques liés aux fluctuations du prix des marchandises, des terres rares et des métaux rares. La présence mondiale de Neo et sa position intégrée dans la chaîne d'approvisionnement de ses clients lui permettent de maintenir ses marges d'exploitation à long terme. Ces marges solides sont réalisées de façon constante grâce à une forte proportion de coûts variables (environ 80 % des coûts des produits vendus), combinée à la capacité de transférer à ses clients une tranche importante du coût de ses matières premières. De plus, la diversité d'applications et de clients protègent la part de marché de Neo et l'aident à se protéger des risques liés au caractère cyclique et à la contrepartie. Ces protections confèrent à Neo un avantage concurrentiel et lui permettent de maintenir des marges solides et en hausse dans un marché concurrentiel.
- **Flux de trésorerie** : Neo a généré des flux de trésorerie solides et a engagé de faibles dépenses en immobilisations qui se traduisent par une conversion des flux de trésorerie libres pour les DDM de 85,1 % du fait qu'elle se concentre sur des produits spécialisés dont les marges sont élevées, ce qui, avec des efforts continus de réduction de coûts et d'alignement de productivité, soutient des marges supplémentaires et des flux de trésorerie en hausse. Les infrastructures actuelles de Neo ont la capacité de croître grâce à des dépenses en immobilisations supplémentaires modestes. Par conséquent, il est prévu que les dépenses en immobilisations totales de Neo s'élèveront à environ 8 à 15 millions de dollars par année.
- **Situation financière** : Neo est ressortie du processus de faillite de Molycorp dans une situation financière solide. Neo a maintenu une production de flux de trésorerie positifs dans le cadre du processus et, au 30 septembre 2017, son bilan affichait des liquidités d'environ 113,1 millions de dollars, aucune dette en cours et aucun retrait sur la facilité de fonds de roulement de 15,9 millions de dollars pour fournir des liquidités. Le 7 novembre 2017, Neo Cayman a versé un dividende de 25,0 millions de dollars à ses actionnaires. Le solde de trésorerie pro forma au 30 septembre 2017, si le dividende avait été versé avant cette date, aurait été de 88,1 millions de dollars.

Équipe de direction chevronnée affichant des antécédents de réussite exceptionnels

L'équipe de haute direction de Neo est composée de certains vétérans du secteur qui ont les connaissances, la vision et l'expertise pour obtenir des résultats. La majorité de l'équipe de direction faisait partie de Neo lorsqu'elle était une société ouverte, avant l'acquisition par Molycorp. L'équipe de direction est composée de chefs de file dans le secteur qui au total cumulent plus de 200 ans d'expérience. La direction a créé des relations solides de longue date avec les clients qui leur permettent de fournir des perspectives dans leurs activités. Au cours de son mandat, la direction a démontré une priorité sur la production de flux de trésorerie disponibles ainsi que des antécédents de réussite dans la réaffectation des capitaux dans de nouvelles occasions de croissance.

Stratégie d'entreprise

Neo s'efforce de solidifier et d'élargir sa position d'exploitant principal dans le secteur du traitement des métaux des terres rares et des métaux rares en se concentrant sur les matériaux très techniques et fonctionnels et sur la collaboration dans l'innovation avec les clients, tout en maintenant des marges d'exploitation solides et en poursuivant différentes possibilités de croissance.

Concentration sur les matériaux hautement techniques et fonctionnels

Neo conçoit des produits exclusifs adaptés aux applications exclusives de ses clients. En se concentrant sur des produits fonctionnels conçus à base de métaux des terres rares et de métaux rares, Neo est en mesure de se démarquer des transformateurs chinois locaux, qui se concentrent principalement sur la séparation qui est un procédé relativement standardisé. Le statut de seul exploitant non chinois autorisé à séparer les MTR en Chine de Neo lui confère un avantage concurrentiel durable comparativement à d'autres producteurs internationaux. Cette combinaison qui vise les clients qui ont besoin de produits fonctionnels fortement adaptés tout en bénéficiant de la production et de l'approvisionnement locaux, permet à Neo de produire des matériaux de premier plan à un coût relativement bas et d'offrir ses produits à ses clients à des prix concurrentiels.

Partenaire de l'innovation pour les clients

Neo s'est toujours efforcée de favoriser les liens de collaboration avec ses clients. À cette fin, Neo a établi des efforts d'innovation conjointe qui servent à améliorer l'harmonisation entre ses efforts de R et D et les demandes changeantes des clients. Par exemple, le modèle d'affaires de Neo centré sur le client réduit le risque de changements dans les applications pour les métaux des terres rares et les métaux rares, puisqu'il permet à Neo de rester proche de ses clients pour anticiper leurs demandes changeantes. Neo a joué un rôle de premier plan dans le processus de développement des aimants NdFeB utilisés dans les moteurs principaux de VE et dans les moteurs de traction de VEH en travaillant en collaboration avec plusieurs de ses clients clés. En 2010, un des clients les plus importants de Neo, un grand producteur d'aimants, Daido, a conçu un nouveau procédé de déformation à chaud qui pouvait produire des aimants dont la forme est adaptée en fonction des préférences des concepteurs de moteurs pour VE et VEH. En 2011, Daido a demandé à Neo de concevoir une poudre MQU qui produisait une force magnétique supérieure et qui se prêtait davantage à la déformation à chaud. Daido a approché un fabricant automobile important, Honda Motor Co. Ltd. (« **Honda** »), dans l'idée d'utiliser la nouvelle technologie pour produire des aimants pour les moteurs de traction destinés aux VEH. Au milieu de 2015, après une période de développement et l'évaluation de centaines d'échantillons uniques, cette nouvelle poudre MQU a été réalisée. En juillet 2016, Daido et Honda ont annoncé publiquement le moteur de traction exempt d'ÉTR lourds et la production à compter de cette année. C'est ainsi qu'une période prospère de collaboration entre Neo, Daido et Honda a débuté et procure à Neo une occasion de croissance intéressante de tirer parti de la demande accrue pour les VEH.

Gestion de la volatilité du prix des marchandises sous-jacentes

Les mécanismes de prix de Neo lui permettent de transférer les fluctuations de prix des marchandises sous-jacentes et de soutenir des marges stables à long terme, indépendamment de la volatilité du prix de l'intrant. Neo se concentre sur la gestion continue des coûts des matières premières, des coûts de production et des prix vendeurs moyens au cours des cycles de fixation des prix à long terme. La stratégie de fixation de prix de Neo est soutenue par une structure de coûts flexible, selon laquelle une proportion d'environ 80 % des coûts des produits vendus est variable.

Multiples possibilités de croissance

La direction a une stratégie à trois volets relativement à la croissance, soit la croissance constante provenant des produits actuels, la croissance provenant de la conception de produits ainsi que la croissance grâce à l'élargissement du portefeuille de produits.

- ***Croissance constante provenant des produits existants*** : Neo est très bien positionnée pour fournir des matériaux destinés aux applications à croissance élevée au sein de marchés généraux dans le secteur des produits magnétiques, catalytiques, électroniques, des soins de santé et de l'aérospatial. Neo occupe une solide position concurrentielle où les entraves à l'accès au marché sont élevées grâce à la combinaison de relations de longue date avec la clientèle, du savoir-faire dans la conception et la transformation de produits, d'installations de fabrication où les coûts sont concurrentiels, de la portée mondiale par les réseaux de ventes directes et de la diversification géographique de la fabrication de métaux des terres rares et de l'approvisionnement en matières premières (en Chine et à l'extérieur de la Chine). Les produits existants de Neo offrent une part de marché et des occasions de croissance sur le marché avantageuses. À titre d'exemple, au cours des trois dernières années, Neo a doublé ses ventes de catalyseurs pour véhicules et se situe actuellement parmi les trois meilleurs fournisseurs à l'échelle mondiale dans le secteur.
- ***Croissance provenant de la conception de produits*** : Neo travaille étroitement avec les clients pour améliorer le rendement des produits existants et pour concevoir de nouvelles applications. Neo travaille actuellement sur des matériaux pour les applications de la prochaine génération, dont les poudres magnétiques et les catalyseurs pour véhicules. Neo est active dans le repérage de produits conçus fonctionnels pour les nouveaux marchés de produits finis qui utilisent des métaux des terres rares et des métaux rares. Neo a de solides antécédents en ce qui concerne la collaboration avec ses clients, qui reposent sur la fonctionnalité exclusive fournie par les métaux des terres rares et les métaux rares. Par conséquent, Neo ne perd normalement pas de clients, mais travaille plutôt avec eux pour transformer les anciennes applications en nouvelles applications. Ce fait est prouvé par le pourcentage des revenus tirés de nouveaux produits qui n'existaient pas il y a cinq ans, qui, selon la direction, représentent plus de 20 % des revenus consolidés, principalement auprès de clients de longue date.

La conception de nouveaux produits peut prendre la forme (i) de nouveaux produits destinés aux marchés existants (tel que la commercialisation récente par Neo de son initiative de traitement des eaux usées qui cible les installations de traitement des eaux usées municipales et industrielles) ou (ii) l'évolution de produits existants destinés aux nouveaux marchés (tel que l'approvisionnement de phosphore au marché des écrans à tube à rayons cathodiques destinés à la télévision qui a évolué de sorte que Neo fournit du phosphore pour les nouvelles technologies d'affichage à écran plat comme les affichages ACL, plasma et OLED). La relation de Neo avec ses clients facilite cette innovation de produits, comme ce fut le cas dans la conception de la poudre MQU de Neo. Le travail de Neo en partenariat avec Daido et Honda a conduit à la commercialisation de moteurs de traction exempts d'ÉTR lourds, qui constituent désormais une nouvelle plateforme prometteuse pour la croissance future.

- ***Croissance grâce à l'élargissement du portefeuille de produits*** : Neo a un bilan solide et la flexibilité financière de réaliser des acquisitions stratégiques choisies qui permettent l'élargissement du portefeuille de produits, en ciblant des sociétés ou des actifs qui pourraient bénéficier de l'importance, de la portée mondiale, des relations privilégiées avec la clientèle, des installations à prix concurrentiels et des compétences et du savoir-faire en conception de produits de Neo. Neo a réussi à intégrer les actifs acquis comme l'installation de Silmet, en Estonie et a reproduit ses technologies exclusives dans de nouveaux territoires, dont la technologie de transformation du gallium de son installation d'Oklahoma qu'elle a reproduite dans son installation située en Corée du Sud.

La direction est d'avis que sa stratégie de croissance permettra à Neo de tirer parti des tendances clés en matière de croissance. Pour soutenir cette croissance interne et ce développement, on prévoit que les dépenses en immobilisations totales de Neo seront de l'ordre de 8 à 15 millions de dollars annuellement, avec des volumes élevés obtenus principalement par une utilisation accrue de la capacité. Étant donné que la plupart des infrastructures essentielles sont actuellement en place, les dépenses en immobilisations nécessaires pour accroître la capacité sont principalement liées à l'achat de la machinerie et de l'équipement.

Le tableau suivant présente les taux de croissance prévus pour chaque secteur, selon les estimations de la direction.

Tendances de croissance dans le secteur					
Magnequench		Produits chimiques et minerais oxydés		Métaux rares	
Automatisation	Sans automatisation	Produits	Produits magnétiques et molécules	Appareils électroniques et produits spécialisés	
Applications	Direction à assistance électrique Moteur de siège Batterie	Unité de disque dur Automatisation	Produits catalyseurs automatiques Traitement des eaux	Produits magnétiques Divers	Super alliages Semiconducteurs Lumières DEL pour appareils électroniques
Tendances clés sur le marché	- Électrification, miniaturisation et réduction du poids des véhicules motorisés - Capacité améliorée du moteur	Miniaturisation des moteurs	- Réglementation sur les émissions renforcée - Croissance de la demande pour le traitement des eaux	Miniaturisation des moteurs	- Spécialisation des alliages - Innovations techniques dans les secteurs des soins de santé, de la défense, de l'aérospatial et de l'électronique - Numérisation généralisée
Taux de croissance	~6 à 12 %		~4 à 10 %		~3 à 7 %

Le placement

<i>Émetteur :</i>	Neo Performance Materials Inc.
<i>Actionnaire vendeur :</i>	OCM Neo Holdings (Cayman), L.P.
<i>Prix d'offre :</i>	18,00 \$ CA par action offerte.
<i>Taille du placement :</i>	200 070 000 \$ CA. Si l'option de surallocation est exercée intégralement, la taille du placement s'élèvera à 230 080 500 \$ CA.
<i>Nombre d'actions :</i>	11 115 000 actions offertes (12 782 250 actions offertes si l'option de surallocation est exercée intégralement) soit environ 27,9 % (32,1 % si l'option de surallocation est exercée intégralement) des actions ordinaires émises et en circulation.
<i>Option de surallocation :</i>	Les preneurs fermes pourront exercer en totalité ou en partie, à tout moment jusqu'au 30 ^e jour qui suivra la date de clôture l'option leur permettant d'acheter auprès de l'actionnaire vendeur un nombre d'actions ordinaires correspondant au maximum à 15 % du nombre d'actions offertes vendues à la date de clôture pour couvrir les surallocations éventuelles et stabiliser le marché. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».
<i>Actions en circulation :</i>	À la réalisation de l'arrangement, un total de 39 878 384 actions ordinaires seront émises et en circulation, à l'exclusion des actions ordinaires qui pourraient être émises à l'exercice d'options, de bons de souscription ou d'autres titres convertibles en cours émis par la Société. Se reporter à la rubrique « Description du capital-actions ».
<i>Actions détenues par l'actionnaire vendeur après la clôture :</i>	À la réalisation du placement (mais compte non tenu de l'exercice de l'option de surallocation), l'actionnaire vendeur sera propriétaire, directement ou indirectement, de 26 881 100 actions ordinaires, soit environ 67,4 % des actions ordinaires émises et en circulation (25 213 850 actions ordinaire, soit 63,2 % des actions ordinaires émises et en circulation, si l'option de surallocation est exercée intégralement) ou exerceront un contrôle sur un tel nombre de ces actions. Une entité gérée par un membre du même groupe que l'actionnaire vendeur a indiqué son intérêt à acheter des actions offertes au prix d'offre, pour un maximum de 1 000 000 d'actions ordinaires. Les actions offertes à cette entité membre du même groupe seront fondées sur une allocation d'une tranche de la position de surallocation des preneurs fermes. Les preneurs fermes pourraient décider de vendre un nombre supérieur ou inférieur d'actions offertes, voire aucune action offerte, à cette entité membre du même groupe que l'actionnaire vendeur. Si cette entité membre du même groupe achète la totalité de ces actions offertes pour lesquelles elle a exprimé son intérêt, l'actionnaire vendeur et les membres de son groupe seront, directement et indirectement, propriétaires d'un total de 27 881 100 actions ordinaires émises et en circulation (dans l'hypothèse où l'option de surallocation n'est pas exercée), soit environ 69,9 % des actions ordinaires émises et en circulation ou exerceront un contrôle sur un tel pourcentage de ces actions. Se reporter à la rubrique « Actionnaires principaux et actionnaire vendeur ».
<i>Restrictions relatives aux placements de titres :</i>	Aux termes de la convention de prise ferme, la Société convient de ne pas émettre, annoncer une émission ou convenir d'émettre des titres de la Société, à l'exception des émissions (i) dans le cadre de régimes existants d'option d'achat d'actions, de primes ou d'autres formes de rémunération à l'intention des administrateurs, des employés ou des conseillers, (ii) dans le cadre des options d'achat d'actions ou des primes attribuées ultérieurement aux administrateurs, employés ou conseillers conformément à l'approbation des organismes de réglementation ou (iii) d'actions ordinaires émises à titre de contrepartie pour l'acquisition par la Société ou une filiale directe ou indirecte de la Société de biens, d'actifs ou d'actions, notamment dans le cadre d'une acquisition, d'une fusion, d'un regroupement, d'un plan d'arrangement, d'un regroupement d'entreprise ou d'une offre publique d'achat, pendant une période débutant à la date du présent prospectus et se terminant 180 jours après la date de clôture, sans le

consentement écrit des preneurs fermes, lequel consentement ne saurait être refusé de manière déraisonnable. En outre, aux termes de la convention de prise ferme, chaque membre de la haute direction et administrateur ainsi que certains actionnaires de la Société conviendront de s'abstenir, directement ou indirectement, sans le consentement écrit des preneurs fermes, lequel consentement ne saurait être refusé de façon déraisonnable, d'offrir ou de vendre ou d'accorder une option, un bon de souscription ou un autre droit d'achat ou accepter d'émettre ou de vendre ou de prêter, de céder ou d'aliéner d'une autre façon les actions ordinaires ou de conclure un échange ou un autre arrangement en vue de céder à un tiers, en totalité ou en partie, une conséquence économique liées à la propriété des actions ordinaires, ou d'accepter ou d'annoncer publiquement son intention de faire ce qui précède pendant la période débutant à la date du présent prospectus et se terminant 180 jours après la date de clôture, sous réserve des certaines exceptions limitées. Se reporter à la rubrique « Mode de placement – Restrictions relatives aux placements de titres ».

Politique en matière de dividendes :

La Société a l'intention d'adopter une politique en matière de dividendes, dont on prévoit l'entrée en vigueur 90 jours après la date de clôture, aux termes de laquelle elle versera aux actionnaires de la Société des dividendes en espèces sur les actions ordinaires à la date de clôture des registres relative à chaque dividende, le dernier jour de chaque trimestre civil. La Société prévoit que le dividende sur les actions ordinaires s'élèvera à 0,095 \$ CA par action ordinaire par trimestre (0,38 \$ CA par action ordinaire par exercice). Se reporter aux rubriques « Politique en matière de dividendes » et « Description du capital-actions ».

Rémunération des preneurs fermes :

Les preneurs fermes recevront une rémunération des preneurs fermes, qui correspondra à 5,5 % du produit brut global tiré de la vente des actions offertes dans le cadre du placement. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

Clôture :

Il est prévu que la clôture du placement aura lieu vers le 8 décembre 2017 ou à toute date ultérieure dont la Société et les preneurs fermes pourront convenir.

Preneurs fermes :

Scotia Capitaux Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Valeurs Mobilières Cormark Inc., Marchés mondiaux CIBC inc., Barclays Capital Canada Inc., Corporation Canaccord Genuity, GMP Valeurs Mobilières S.E.C. et Raymond James Ltée

Facteurs de risque

Un placement dans les actions offertes doit être considéré comme hautement spéculatif et les investisseurs pourraient perdre leur placement. Les facteurs de risque suivants devraient être examinés attentivement dans le cadre de l'évaluation de la Société. Avant d'acheter des titres, les lecteurs doivent examiner avec soin les renseignements qui figurent dans le présent prospectus ainsi que les risques liés à ce qui suit : l'absence de marché public pour la négociation des titres de la Société; la volatilité du cours des actions ordinaires; la politique en matière de dividendes de la Société; la communication de l'information financière et les autres exigences imposées aux sociétés ouvertes; l'information prospective; la difficulté de faire exécuter des jugements; le fait d'avoir un actionnaire important; les ventes futures d'actions ordinaires; la dilution; les résultats d'exploitation trimestriels varient d'un trimestre à l'autre; le pouvoir discrétionnaire du conseil; les rapports d'analystes; les risques liés aux activités internationales; le risque lié aux taux de change; l'expiration des conventions de coentreprise; les modifications apportées à la réglementation du secteur des terres rares en Chine; les risques liés à la propriété intellectuelle; l'utilisation non autorisée des sceaux d'entreprise des filiales de la Société en Chine; la dépendance envers les clients; la conjoncture économique générale; la concurrence; l'incertitude relative à la retenue d'impôt en Chine et aux transferts directs d'entreprises chinoises par des résidents non chinois; les risques liés à la responsabilité environnementale; l'approvisionnement en matières premières; les fluctuations de la demande à l'égard des produits à base de terres rares et des prix de ces produits; les rappels de produits; les changements technologiques rapides; l'évolution des lois fiscales; les risques liés aux activités d'exploitation et aux assurances; les besoins en matière de financement supplémentaire; l'incapacité de gérer efficacement la croissance de la Société; la possibilité d'engager des coûts ou des passifs imprévus par suite d'acquisitions; la dépendance envers les bonnes relations avec les employés; la dépendance envers des membres du personnel clés; ainsi que la technologie de l'information et la cybersécurité.

Pour obtenir une présentation complète de ces risques et des autres risques, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs de risque ».

Principales informations financières

Les principales informations financières historiques au 31 décembre 2016, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 et pour les exercices clos à ces dates sont dérivées des états financiers consolidés de Neo Cayman pour la période allant du 5 avril 2016 (date de constitution) au 31 décembre 2016 et des états financiers détachés combinés pour la période de huit mois close le 30 août 2016 et les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, tous préparés selon les IFRS et intégrés ailleurs dans le présent prospectus. Aux fins de fournir des données comparables, Neo Cayman a préparé de l'information financière supplémentaire combinée non auditée pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, laquelle comprend des ajustements et qui est désignée par Neo Cayman comme étant « l'exercice 2016 » dans les présentes. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « *Rapport de gestion – Mode de présentation* ». Les principales informations financières consolidées résumées intermédiaires présentées ci-après pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 sont dérivées des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de Neo Cayman, préparés selon l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et celles du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016 sont dérivées des états financiers détachés combinés résumés intermédiaires de l'entité se regroupant pour la période close le 30 août 2016 et des états financiers consolidés résumés intermédiaires de Neo Cayman pour la période du 31 août 2016 au 30 septembre 2016, préparés selon l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, qui figurent ailleurs dans le présent prospectus. Les principales informations financières consolidées présentées ci-après pour la période des DDM sont dérivées des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de Neo Cayman pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 préparés selon l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et de l'information financière supplémentaire combinée non auditée pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 qui figurent ailleurs dans le présent prospectus.

Les investisseurs éventuels devraient lire cette information à la lumière des états financiers consolidés, y compris les notes y afférentes, de même que les rubriques « *Mesures financières non conformes aux IFRS* », « *Rapport de gestion* », « *Facteurs de risque* », « *Mode de placement* », « *Structure du capital consolidé* » et « *Description du capital-actions* » qui figurent ailleurs dans le présent prospectus.

Principales informations de l'état du résultat net

(en milliers de dollars)

	DDM	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Information combinée pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 ¹⁾	Information combinée pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ²⁾	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
	Activités combinées	Entité regroupée	Entité se regroupant	Activités combinées	Entité se regroupant	Entité se regroupant
Produits	425 725	324 717	281 122	382 130	396 826	454 450
Coût des ventes						
Coûts avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ³⁾	291 058	221 504	202 088	271 642	294 670	342 610
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.....	10 815	7 610	7 887	11 092	14 832	19 663
Bénéfice brut	123 852	95 603	71 147	99 396	87 324	92 177
Charges						
Frais de vente et charges générales et administratives.....	56 777	42 397	34 918	49 298	45 419	45 511
Rémunération fondée sur des actions.....	5 841	5 841	—	—	—	—
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.....	8 179	5 831	5 354	7 702	18 913	24 933
Recherche et développement.....	14 719	11 425	10 258	13 552	13 257	14 739
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme	—	—	—	—	203 928	222 246
	85 516	65 494	50 530	70 552	281 517	307 429
Bénéfice (perte) d'exploitation	38 336	30 109	20 617	28 844	(194 193)	(215 252)
Autres produits (charges)	2 380	2 765	1 728	1 343	(8 326)	(3 283)
Charges financières nettes.....	(906)	180	(6 235)	(7 321)	(8 347)	(11 496)
(Perte) profit de change.....	(1 007)	(565)	(4 384)	(4 826)	7 613	2 462
Éléments liés à la réorganisation.....	—	—	(2 471)	(2 471)	(32 187)	—
Bénéfice (perte) d'exploitation avant l'impôt sur le résultat et la quote-part du bénéfice des entreprises associées	38 803	32 489	9 255	15 569	(235 440)	(227 569)
Économie (charge) d'impôt sur le résultat.....	(10 135)	(6 654)	(10 447)	(13 928)	9 980	7 376
Bénéfice (perte) d'exploitation avant la quote-part du bénéfice des entreprises associées	28 668	25 835	(1 192)	1 641	(225 460)	(220 193)
Quote-part du bénéfice (de la perte) et perte de valeur des entreprises associées (après l'impôt sur le résultat)	1 134	1 224	159	69	(702)	(5 413)
Bénéfice net (perte nette)	29 802	27 059	(1 033)	1 710	(226 162)	(225 606)
Attribuable :						
Aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings Ltd./À la participation de la société mère.....	29 381	26 523	(985)	1 873	(223 842)	(207 361)
À la participation ne donnant pas le contrôle.....	421	536	(48)	(163)	(2 320)	(18 245)

Notes :

- 1) Il y a lieu de se reporter au tableau illustrant les activités combinées de l'entité se regroupant pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de l'entité regroupée pour la période allant du 31 août 2016 au 30 septembre 2016 ainsi que les ajustements connexes. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « *Rapport de gestion – Mode de présentation* ».
- 2) Il y a lieu de se reporter au tableau illustrant les activités combinées de l'entité se regroupant pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de l'entité regroupée pour la période allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 ainsi que les ajustements connexes. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « *Rapport de gestion – Mode de présentation* ».
- 3) L'information combinée de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016 tient compte d'un ajustement combiné de 11 318 \$ au titre de la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis. Se reporter au tableau présentant le regroupement de la période de l'entité se regroupant allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de la période de l'entité regroupée allant du 31 août 2016 au 30 septembre 2016 et les ajustements liés au regroupement connexes. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « *Rapport de gestion – Mode de présentation* ». L'information combinée de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tient compte d'un ajustement combiné de 24 150 \$ au titre de la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis. Se reporter au tableau présentant le regroupement de la période de l'entité se regroupant allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de la période de l'entité regroupée allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 et les ajustements liés au regroupement connexes. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « *Rapport de gestion – Mode de présentation* ». La période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée ne tient pas compte de l'ajustement de 2,9 millions de dollars au titre de la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis.

Principales informations de l'état de la situation financière

<i>(en milliers de dollars)</i>	Au 30 septembre 2017	Au 31 décembre 2016
	Entité regroupée	Entité regroupée
Trésorerie ¹⁾	113 064	79 408
Fonds de roulement ²⁾	95 290	95 963
Immobilisations corporelles	86 021	87 818
Immobilisations incorporelles	73 136	75 404
Goodwill	100 904	98 911
Total des actifs	554 669	513 751
Total de la dette	—	7 925
Total des passifs	111 234	109 655
Total des capitaux propres	443 435	404 096

Notes :

- 1) Le 7 novembre 2017, Neo Cayman a versé à ses actionnaires un dividende de 25,0 millions de dollars. Le solde de la trésorerie pro forma au 30 septembre 2017 aurait été de 88,1 millions de dollars, si le dividende avait été versé avant cette date.
- 2) Correspond à la somme des débiteurs, des stocks, de l'impôt sur le résultat à recevoir et des autres actifs courants diminuée de la somme des crédetures et autres charges à payer, de l'impôt sur le résultat à payer et des autres passifs courants.

Principales informations de l'état des flux de trésorerie

<i>(en milliers de dollars)</i>	DDM	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Information combinée pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016	Information combinée pour l'exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
		Entité regroupée	Entité se regroupant	Activités combinées	Entité se regroupant	Entité se regroupant
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux						
Activités d'exploitation	42 263	47 384	47 142	42 021	51 218	54 006
Activités d'investissement	(9 862)	(7 463)	(34 915)	(37 314)	(25 020)	(68 111)
Activités de financement	(8 675)	(8 191)	(23 720)	(24 204)	(30 719)	(15 611)

Les entrées de trésorerie liées à l'exploitation incluent les sorties de trésorerie liées à la restructuration associée aux dossiers du Chapitre 11 et à la réorganisation. Le tableau qui suit explique l'incidence des sorties de trésorerie liées aux activités de restructuration.

<i>(en milliers de dollars)</i>	DDM	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Information combinée pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016	Information combinée pour l'exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
		Entité regroupée	Entité se regroupant	Activités combinées	Entité se regroupant	Entité se regroupant
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	42 263	47 384	47 142	42 021	51 218	54 006
Sorties de trésorerie liées à la réorganisation	26 998	5 556	3 928	25 370	—	—
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation avant la réorganisation	69 261	52 940	51 070	67 391	51 218	54 006

Rapprochement du bénéfice (de la perte) d'exploitation avec le REAA et le REAA ajusté

(en milliers de dollars)	DDM	Période de neuf mois close le		Information combinée pour la période de neuf mois close le	Information combinée pour l'exercice clos le	Exercice clos le	Exercice clos le
		30 septembre 2017	30 septembre 2016 ⁵⁾	30 septembre 2016 ⁵⁾	31 décembre 2016 ⁶⁾	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	Activités combinées	Entité regroupée	Entité se regroupant	Activités combinées	Entité se regroupant	Entité se regroupant	Entité se regroupant
Bénéfice (perte) d'exploitation	38 336	30 109	20 617	28 844	(194 193)	(215 252)	
Ajouter :							
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles inclus dans le coût des ventes.....	10 815	7 610	7 887	11 092	14 832	19 663	
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.....	8 179	5 831	5 354	7 702	18 913	24 933	
REAA	57 330	43 550	33 858	47 638	(160 448)	(170 656)	
Ajustements du REAA							
Rémunération fondée sur des actions ¹⁾	5 841	5 841	—	—	—	—	
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme ²⁾ ...	—	—	—	—	203 928	222 246	
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis ³⁾	2 912	2 912	—	—	—	—	
Perte au titre du produit de Molycorp ⁴⁾	—	—	—	—	5 810	2 010	
REAA ajusté	66 083	52 303	33 858	47 638	49 290	53 600	
<i>Marge du REAA ajusté</i>	<i>15,5 %</i>	<i>16,1 %</i>	<i>12,0 %</i>	<i>12,5 %</i>	<i>12,4 %</i>	<i>11,8 %</i>	

Notes :

- 1) S'entend de la charge de rémunération fondée sur des actions hors trésorerie liée au régime existant mis en place à l'achèvement de la réorganisation. Neo a déduit ce montant du REAA afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques..
- 2) Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant et l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, Neo a comptabilisé une dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme. Le goodwill et les immobilisations incorporelles dépréciés avaient été comptabilisés dans le cadre de l'acquisition par Molycorp de NEM en 2012 et la dépréciation de ces actifs a été comptabilisée à l'achèvement de la réorganisation en 2016, lors de la préparation des états financier détachés combinés de l'entité se regroupant. Neo a déduit ce montant du REAA ajusté de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant et de l'exercice 2014 de l'entité se regroupant afin de permettre la comparaison avec les périodes subséquentes.
- 3) Conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et à l'achèvement de la réorganisation, Neo a comptabilisé l'acquisition des stocks à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 27 062 \$. Ces stocks ont été vendus et ont eu une incidence sur le bénéfice d'exploitation de 2 912 \$, de 11 318 \$ et de 24 150 \$ au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, de la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 des activités combinées et de l'exercice 2016 des activités combinées respectivement. Les montants vendus au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 des activités combinées et au cours de l'exercice 2016 des activités combinées ont déjà été ajoutés au bénéfice d'exploitation pour le calcul des résultats de la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 des activités combinées et de l'exercice clos le 31 décembre 2016 des activités combinées. En ce qui a trait à la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 des activités combinées, se reporter au tableau présentant le regroupement de la période de l'entité se regroupant allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de la période de l'entité regroupée allant du 31 août 2016 au 30 septembre 2016 et les ajustements liés au regroupement connexes. En ce qui a trait à l'exercice clos le 31 décembre 2016 des activités combinées, se reporter au tableau illustrant la combinaison de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 de l'entité se regroupant et la période allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 de l'entité regroupée, ainsi que les ajustements connexes. Se reporter à la rubrique « *Rapport de gestion - Mode de présentation* ». Neo a déduit ce montant du bénéfice d'exploitation pour fournir une évaluation de la performance opérationnelle compte non tenu du changement comptable non opérationnel et hors trésorerie des stocks et afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques.
- 4) Perte liée au produit SorbX de Molycorp reprise par les activités de Neo avant la réorganisation. Le produit SorbX de Molycorp correspondait à un produit pour le traitement de l'eau initialement mis au point à partir de matériaux dérivés du projet minier Mountain Pass de Molycorp. Les matériaux étaient extraits de la mine Mountain Pass et transférés à un coût supérieur à la valeur de marché à une entité consolidée de Neo à cet époque, ce qui était comptabilisé comme une perte sur le produit. Avant la réorganisation, cette comptabilité entre les entités était sans conséquence puisque les deux entités opéraient dans le même groupe consolidé aux fins fiscales et comptables. Le processus de comptabilisation détaché exige que les transactions qui ont eu lieu dans l'entité qui poursuit ses activités soient comptabilisées comme elles l'ont été par le passé. Neo a supprimé la perte au titre du produit puisqu'elle ne reflète pas la performance opérationnelle future de l'entreprise.
- 5) Il y a lieu de se reporter au tableau illustrant les activités combinées de l'entité se regroupant pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de l'entité regroupée pour la période allant du 31 août 2016 au 30 septembre 2016 ainsi que les ajustements connexes. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « *Rapport de gestion - Mode de présentation* ».
- 6) Il y a lieu de se reporter au tableau illustrant les activités combinées de l'entité se regroupant pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de l'entité regroupée pour la période allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 ainsi que les ajustements connexes. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « *Rapport de gestion - Mode de présentation* ».

Neo calcule et présente le REAA ajusté au titre de l'information financière sectorielle afin d'analyser le rendement de chaque secteur, puisque le REAA fait concorder le bénéfice d'exploitation, lequel est présenté sur une base sectorielle. Comme Neo a présenté l'information financière sectorielle selon le REAA, Neo croit qu'il est également utile de fournir ce calcul sur une base consolidée.

Neo calcule et présente également le BAIIA ajusté sur une base consolidée puisqu'un rapprochement avec le bénéfice net, présenté sur une base consolidée, est possible. Étant donné que le bénéfice net n'est pas calculé sur une base sectorielle, le BAIIA ne peut pas être calculé par secteur.

Neo utilise des références au REAA ajusté et au BAIIA ajusté de façon interchangeable puisque le recours aux ajustements pour chaque calcul fournit le même résultat à l'égard de la performance d'exploitation. La direction est d'avis que le recours à ces ajustements (au sens donné au BAIIA ajusté et au REAA ajusté) fournit une évaluation plus régulière de la performance d'exploitation sous-jacente et une meilleure comparabilité entre les périodes, ce qui pourrait être utile aux investisseurs. L'exclusion de certains ajustements ne signifie pas qu'ils ne sont pas non récurrents.

Rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) avec le BAIIA, le BAIIA ajusté et les flux de trésorerie disponibles

(en milliers de dollars)	DDM	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Information combinée pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 ⁽⁴⁾	Information combinée pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ⁽⁵⁾	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
	Activités combinées	Entité regroupée	Entité se regroupant	Activités combinées	Entité se regroupant	Entité se regroupant
Bénéfice net (perte nette)	29 802	27 059	(1 033)	1 710	(226 162)	(225 606)
Ajouter :						
Charges financières nettes	906	(180)	6 235	7 321	8 347	11 496
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	10 135	6 654	10 447	13 928	(9 980)	(7 376)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles inclus dans le coût des ventes.....	10 815	7 610	7 887	11 092	14 832	19 663
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8 179	5 831	5 354	7 702	18 913	24 933
	59 837	46 974	28 890	41 753	(194 050)	(176 890)
BAIIA						
Ajustements du BAIIA⁽¹⁾						
Quote-part du (bénéfice) de la perte et dépréciation des entreprises associées (après impôt sur le résultat)	(1 134)	(1 224)	(159)	(69)	702	5 413
Autres (produits) charges.....	(2 380)	(2 765)	(1 728)	(1 343)	8 326	3 283
Perte (profit) de change.....	1 007	565	4 384	4 826	(7 613)	(2 462)
Éléments liés à la réorganisation	—	—	2 471	2 471	32 187	—
Rémunération fondée sur des actions	5 841	5 841	—	—	—	—
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme.....	—	—	—	—	203 928	222 246
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis ⁽²⁾	2 912	2 912	—	—	—	—
Perte au titre du produit de Molycorp.....	—	—	—	—	5 810	2 010
BAIIA ajusté	66 083	52 303	33 858	47 638	49 290	53 600
<i>Marge du BAIIA ajusté</i>	<i>15,5 %</i>	<i>16,1 %</i>	<i>12,0 %</i>	<i>12,5 %</i>	<i>12,4 %</i>	<i>11,8 %</i>
Moins :						
Dépenses d'investissement	9 871	7 472	4 915	7 314	9 327	8 243
Flux de trésorerie disponibles	56 212	44 831	28 943	40 324	39 963	45 357
<i>Conversion des flux de trésorerie disponibles⁽³⁾</i>	<i>85,1 %</i>	<i>85,7 %</i>	<i>85,5 %</i>	<i>84,6 %</i>	<i>81,1 %</i>	<i>84,6 %</i>

Notes :

- 1) Pour une description des ajustements dont il est question dans le tableau précédent, se reporter à la rubrique « Rapport de gestion – Mesures financières non conformes aux IFRS ».
- 2) Conformément à l'IFRS 3, Regroupements d'entreprises, et à l'achèvement de la réorganisation, Neo a comptabilisé l'acquisition des stocks à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 27 062 \$. Ces stocks ont été vendus et ont eu une incidence sur le bénéfice net de 2 912 \$, de 11 318 \$ et de 24 150 \$ au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, de la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 des activités combinées et de l'exercice 2016 des activités combinées respectivement. Les montants vendus au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 des activités combinées (compte tenu d'une incidence fiscale de 2 370 \$) et au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 des activités combinées (compte tenu d'une incidence fiscale de 5 130 \$) ont déjà été ajoutés au bénéfice d'exploitation pour le calcul des résultats de la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 des activités combinées et de l'exercice 2016 des activités combinées. En ce qui a trait à la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 des activités combinées, se reporter au tableau présentant le regroupement de la période de l'entité se regroupant allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de la période de l'entité regroupée allant du 31 août 2016 au 30 septembre 2016 et les ajustements liés au regroupement connexes. En ce qui a trait à l'exercice clos le 31 décembre 2016 des activités combinées, se reporter au tableau illustrant la combinaison de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 de l'entité se regroupant et la période allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 de l'entité regroupée, ainsi que les ajustements connexes. Se reporter à la rubrique « Rapport de gestion - Mode de présentation ». Neo a déduit ce montant du bénéfice net pour fournir une évaluation de la performance opérationnelle compte non tenu de la charge comptable non opérationnelle et hors trésorerie des stocks et afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques.
- 3) Calculé comme étant les flux de trésorerie disponibles divisés par le BAIIA ajusté.
- 4) Se reporter au tableau illustrant la combinaison de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 de l'entité se regroupant et de la période allant du 31 août 2016 au 30 septembre 2016 de l'entité regroupée, ainsi que les ajustements relatifs au regroupement connexes. Se reporter à la rubrique « Rapport de gestion – Mode de présentation ».
- 5) Se reporter au tableau illustrant la combinaison de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 de l'entité se regroupant et de la période allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 de l'entité regroupée, ainsi que les ajustements relatifs au regroupement connexes. Se reporter à la rubrique « Rapport de gestion – Mode de présentation ».

Améliorations récentes dans le BAIIA ajusté au cours de la période DDM

Pour la période de douze mois close le 30 septembre 2017, Neo a comptabilisé un bénéfice d'exploitation de 38,3 millions de dollars compte tenu de l'ajustement combiné de 12,8 millions de dollars au titre de la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis au cours du trimestre clos le 31 décembre 2016. Neo a réussi à accroître ses volumes chaque période depuis 2014, mais les produits ont diminué en 2015 et en 2016 du fait d'une baisse des prix des marchandises sous-jacentes qui a débuté en 2014. La stratégie de fixation du prix de Neo lui permet de passer les fluctuations des prix des marchandises sous-jacentes à ses clients. Par conséquent, Neo peut maintenir ses marges à long terme, ce qui limite le risque lié à la volatilité des prix des entrants. Le bénéfice d'exploitation de Neo s'est amélioré au cours des douze derniers mois grâce aux facteurs suivants : hausse des volumes vendus dans les trois secteurs d'activité; obtention de possibilités de vente de produits à valeur élevée, diminution de coûts passés anormaux; amélioration continue de l'exploitation et augmentation de la capacité de traitement à l'installation Silmet. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rapport de gestion ». En accord avec ces facteurs, le BAIIA ajusté de Neo a augmenté pour s'établir à 66,1 millions de dollars pour la période de douze mois close le 30 septembre 2017. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 (processus ultérieurs à la réorganisation), le BAIIA ajusté s'est élevé à 52,3 millions de dollars contre 33,9 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016.

Rapprochement du résultat net et du résultat net ajusté

		Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Information combinée pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 ¹⁾	Information combinée pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ²⁾
	DDM			
	Activités combinées	Entité regroupée	Entité se regroupant	Activités combinées
Bénéfice net (perte nette)	29 802	27 059	(1 033)	1 710
Ajustements au bénéfice net (à la perte nette) :³⁾				
Éléments liés à la réorganisation	—	—	2 471	2 471
Perte (profit) de change	1 007	565	4 384	4 826
Rémunération fondée sur des actions	5 841	5 841	—	—
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis	2 912	2 912	—	—
Incidence fiscale des éléments ci-dessus	(995)	(1 071)	(52)	24
Ajustement des actifs d'impôt différé	—	—	(1 941)	(1 941)
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	38 567	35 306	3 829	7 090
Attribuable :				
Aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings, Ltd./				
À la participation de la société mère	38 077	34 701	3 877	7 253
À la participation ne donnant pas le contrôle	490	605	(48)	(163)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation⁴⁾				
De base	39 878 384			
Dilué	40 613 925			
Bénéfice (perte) ajusté(e) par action attribuable aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings Ltd.				
De base	0,95 \$			
Dilué	0,94			

Notes :

- 1) Il y a lieu de se reporter au tableau illustrant les activités combinées de l'entité se regroupant pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de l'entité regroupée pour la période allant du 31 août 2016 au 30 septembre 2016 ainsi que les ajustements connexes. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rapport de gestion – Mode de présentation ».
- 2) Il y a lieu de se reporter au tableau illustrant les activités combinées de l'entité se regroupant pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de l'entité regroupée pour la période allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 ainsi que les ajustements connexes. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rapport de gestion – Mode de présentation ».
- 3) Pour une description des ajustements mentionnés dans le tableau ci-dessus, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rapport de gestion – Mesures financières non conformes aux IFRS ».
- 4) Pour la période DDM, le nombre d'actions est fondé sur le nombre d'actions qui aurait été en circulation si la convention avaient eu lieu au début de la période.

STRUCTURE D'ENTREPRISE

Dénomination et constitution

La Société a été constituée en vertu de la LSAO le 12 septembre 2017. Le siège social et bureau principal de la Société est situé au 121 King Street West, bureau 1740, Toronto (Ontario) M5H 3T9.

Historique de l'entreprise

Les activités de Neo remontent à AMR, qui a entrepris ses activités en Chine en 1994 lorsqu'elle a acheté les participations majoritaires dans deux coentreprises en Chine (ZAMR et JAMR, se reporter à la rubrique « Liens intersociétés »). AMR a été inscrite à la TSX en 1995.

En 2005, AMR, a réalisé l'acquisition de Magnequench, Inc. ce qui a regroupé les activités de transformation de terres rares de AMR et les activités de production de poudres magnétiques de Magnequench, Inc., qui conçoit et fabrique de la poudre magnétique depuis 1985. En juin 2006, AMR a changé sa dénomination pour NEM.

De 2009 à 2011, NEM a procédé à une période d'expansion en faisant l'acquisition d'un producteur de métaux rares ayant des installations en Ontario et en Utah et de participations majoritaires dans des installations de production de métaux rares supplémentaires en Oklahoma et à Sagard, en Allemagne, et en réalisant la construction d'une nouvelle installation de production à Hyeongok, en Corée du Sud.

En 2012, NEM a été acquise par Molycorp pour un prix de 1,3 milliard de dollars. Après l'acquisition par Molycorp, l'entreprise de NEM a été prorogée afin d'être exploitée essentiellement comme une entreprise indépendante tandis que la direction de Molycorp se consacrait à la réalisation de son projet d'un 1,7 milliard de dollars (principalement financé par un emprunt) afin d'agrandir et de moderniser sa mine de terres rares à Mountain Pass, en Californie. À la fin 2009, la Chine a imposé des restrictions sur l'exportation de MTR, ce qui a fait augmenter les prix des MTR de façon significative sur le marché international, et incité la mise en valeur de réserves mondiales à coût élevé, dont Mountain Pass. En décembre 2014, la Chine a réduit ses restrictions sur les exportations de MTR et les prix ont chuté, et en conséquence, les activités minières à Mountain Pass n'étaient plus rentables.

En juin 2015, Molycorp et certaines de ses filiales ont déposé une requête volontaire en restructuration conformément au Chapitre 11 du Titre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis devant la Bankruptcy Court des États-Unis pour le district du Delaware. En juillet 2015, Oaktree a fourni du financement à titre de débiteur-exploitant à Molycorp. Après qu'elle a demandé d'être protégée de la faillite en vertu du Chapitre 11, Molycorp a suspendu ses activités à la mine Mountain Pass en octobre 2015. NEM a poursuivi sa croissance sous la propriété de Molycorp, avec les produits de catalyseurs pour véhicules, l'introduction d'une entreprise d'enlèvement de phosphate dans le traitement des eaux et de MQU (une nouvelle formule de poudres magnétiques exclusive).

Dans le cadre du processus de restructuration, l'usine de transformation et la mine Mountain Pass de Molycorp ont été séparées des activités de NEM, de sorte que les activités de NEM n'ont plus de liens avec l'usine et la mine Mountain Pass de Molycorp. Le 31 août 2016, conformément aux modalités du quatrième plan de restructuration modifié, certaines filiales de Molycorp se sont dégagées de la protection en vertu du Chapitre 11 et la dette de Molycorp de 1,7 milliard de dollars américains (dont la dette envers Oaktree) a été réglée en échange de participations dans l'entreprise issue de la restructuration et Molycorp a été liquidée. L'entreprise NEO nouvellement issue de la restructuration comprend essentiellement l'entreprise initiale de NEM (tel qu'elle existait avant la réalisation de l'acquisition par Molycorp), en plus de l'installation de Silmet de Molycorp située à Sillamäe, en Estonie. Les activités de NEM sont désormais constituées sous différentes filiales directes et indirectes détenues par Neo Cayman, qui est actuellement contrôlée par l'actionnaire vendeur. Neo Cayman est ressortie de la restructuration avec une structure du capital améliorée et met plus que jamais l'accent sur l'expansion de ses activités. Les activités de NEM ont généré des flux de trésorerie positifs constants pendant la restructuration et Neo Cayman bénéficie désormais d'un bilan solide constitué, en date du 30 septembre 2017, de liquidités d'un montant d'environ 113,1 millions de dollars et d'aucune dette. Le 7 novembre 2017, Neo Cayman a versé un dividende de 25,0 millions de dollars à ses actionnaires. Le solde de trésorerie pro forma au 30 septembre 2017, si le dividende avait été versé avant cette date, aurait été de 88,1 millions de dollars.

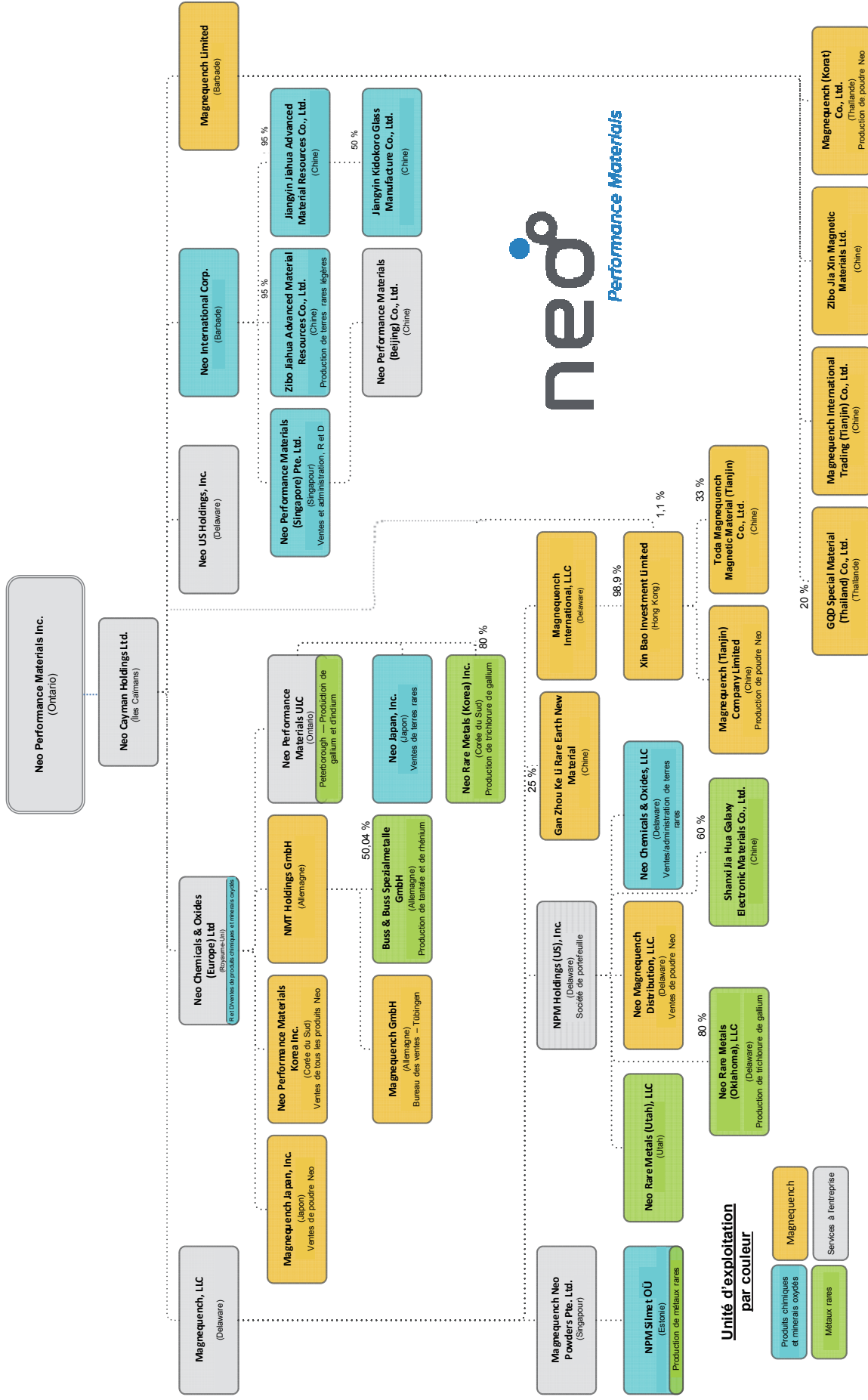
L'arrangement

Le 28 novembre 2017, la Société et Neo Cayman ont réalisé l'arrangement, dans le cadre duquel la Société a fait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de Neo Cayman en circulation en échange d'un total de 39 878 383 actions ordinaires, dont une tranche constitue les actions offertes. L'arrangement fait en sorte que Neo Cayman est devenue une filiale en propriété exclusive de la Société et exercera les activités de Neo Cayman comme elles étaient exercées avant l'arrangement.

L'arrangement est une procédure prévue par les lois des îles Caïmans applicables qui exige l'approbation du Tribunal ainsi que celle d'une majorité précise de voix des actionnaires de Neo Cayman à l'assemblée de Neo Cayman.

Liens intersociétés

Le diagramme suivant présente les principales filiales de la Société (ainsi que le territoire de création) compte tenu de la réalisation de l'arrangement. Sauf indication contraire, toutes les entités sont des filiales en propriété exclusive, directes ou indirectes, de la Société. Shanxi Jian Hua Galaxy Electronics Materials Co., Ltd. n'est pas considérée comme une filiale en exploitation importante de la Société. À l'heure actuelle, Jiangyin Kidokoro Glass Manufacture Co., Ltd. et Zibo Jia Xin Magnetic Materials Ltd. n'exercent aucune activité et n'ont aucun actif important. La direction de la Société évalue actuellement l'utilisation quelle prévoit faire de ces entités, qui pourrait comprendre leur liquidation.



APERÇU DU SECTEUR

Aperçu

Neo s'est taillée une place à titre de chef de file mondial sur le plan de l'innovation et de la fabrication de produits fonctionnels à base de terres rares et de métaux rares, lesquels constituent des éléments essentiels pour les secteurs axés sur les hautes technologies marqués par une forte croissance et tournés vers l'avenir. La plateforme mondiale de Neo comprend 10 installations de fabrication situées en Chine, aux États-Unis, en Allemagne, au Canada, en Thaïlande et en Corée du Sud ainsi que deux centres consacrés à la R et D situés à Singapour et au Royaume-Uni. Neo est la seule société non chinoise qui détient une licence pour séparer les MTR en Chine, ce qui lui confère un avantage concurrentiel unique et un degré d'intégration verticale. Neo sépare et transforme les MTR en produits fonctionnels à base d'OTR hautement raffinés et de grande valeur. Depuis 1994, Neo tire parti de son expertise dans la séparation de terres rares afin d'innover et de devenir un chef de file dans la fabrication de matériaux conçus fonctionnels destinés aux marchés finaux spécialisés, ce qui lui a permis de se hisser au premier rang du marché mondial des poudres magnétiques liées et déformées à chaud avec une part de marché estimative de 70 % à 75 %, au troisième rang du marché mondial des catalyseurs pour véhicules et au premier rang des producteurs de GaCl_3 destiné aux DEL, et elle a saisi des occasions de croissance dans de nouveaux marchés finaux tels que le traitement des eaux usées.

Neo travaille en étroite collaboration avec ses clients afin de concevoir et de créer de nouveaux produits, ce qui nécessite un traitement exigeant sur les plans chimique, physique et métallurgique ciblant une morphologie, une structure cristalline, une composition et une pureté chimique précises dans le but d'améliorer la fonctionnalité. Les OTR et les métaux rares sont des éléments indispensables pour de nombreuses applications en raison de leurs propriétés physiques et chimiques propres qui comprennent le fait qu'ils sont magnétiques, catalytiques, luminescents, électrochimiques, thermiquement stables et supraconducteurs. Ces propriétés uniques permettent aux OTR et aux métaux rares de fournir une fonctionnalité essentielle à des centaines de technologies existantes et émergentes, notamment les technologies liées aux micromoteurs légers et efficaces contenant des aimants permanents, aux catalyseurs servant à réduire les émissions dans l'air et dans l'eau, aux produits électroniques grand public, à l'équipement médical, aux composantes du secteur de l'aérospatiale et aux applications destinées à l'énergie propre. La fonctionnalité offerte par les OTR et les métaux rares est progressivement devenue plus répandue en raison de l'accroissement de l'électrification des automobiles, des normes d'émission dans l'air et dans l'eau plus contraignantes et de l'importance pour les clients et les utilisateurs finaux des besoins en matière d'efficacité énergétique, de durabilité et de stabilité thermique en raison des innovations technologiques et des normes environnementales plus élevées.

Secteur des aimants permanents à base de terres rares

Sur le plan commercial, il existe deux importantes catégories d'aimants permanents : les aimants de ferrite (à base de fer) et les aimants NdFeB (à base de terres rares). Selon Roskill¹, la production d'aimants permanents était estimée à 799 200 tonnes en 2016. Les aimants au ferrite représentaient 88 % de la production mondiale de 2016, tandis que les aimants NdFeB et les autres aimants permanents représentaient respectivement 11 % et 1 % de cette production. La Chine domine la production d'aimants permanents et représente plus des deux-tiers de la production mondiale.

Les aimants au ferrite constituent le principal marché et sont utilisés dans un large éventail d'applications dont le rendement est moins élevé pour lesquelles le faible coût est essentiel mais la taille et l'efficacité sont moins importants. Les aimants NdFeB représentent le meilleur choix dans les applications pour lesquelles le rendement élevé, l'efficacité et la petite taille sont primordiaux. Il existe trois principaux types d'aimants NdFeB : les frittés, les liés et les déformés à chaud avec une part de marché estimative de 70 % à 75 %. Neo est le chef de file mondial dans le secteur de la poudre magnétique liée et déformée à chaud avec une part de marché. Les aimants frittés sont plus solides que les aimants liés. Toutefois, les aimants liés conviennent davantage aux applications qui exigent qu'ils soient de petite taille ou de configuration complexe en raison de leur capacité à être pressés et extrudés sans autre traitement.

¹ Roskill, Rare Earths: Global Industry, Markets and Outlook to 2026 (seizième édition, 2016).

Selon Roskill², les aimants frittés représentent actuellement 91 % de la production et les aimants liés déformés à chaud représentent la tranche restante de 9 %. Puisque les aimants liés et déformés à chaud représentent une petite proportion du marché des aimants permanents, de petits gains de part de marché au détriment des aimants au ferrite et des aimants frittés représentent une croissance significative. La direction est d'avis que les aimants liés et les aimants déformés à chaud sont en mesure de gagner une part de marché en raison de leur efficacité accrue et de leur petite taille.

Croissance de la demande à l'égard des aimants NdFeB

Les aimants NdFeB affichent le plus fort magnétisme parmi les aimants permanents disponibles sur le marché. Selon Roskill³, la demande mondiale à l'égard des OTR dans les applications liées aux aimants permanents devrait croître selon un TCAC d'environ 10,1 % de 2016 à 2021. La croissance de l'utilisation des aimants permanents découle de l'utilisation d'aimants NdFeB de petite taille dans les moteurs, les capteurs et les actionneurs dans les applications liées aux produits électroniques et aux automobiles. En outre, des quantités croissantes d'aimants NdFeB ont été utilisées dans les éoliennes et les moteurs de véhicules à énergies nouvelles (c.-à-d. les véhicules hybrides électriques et les véhicules électriques). En tant que chef de file du secteur des poudres magnétiques liées et déformées, Neo occupe une excellente position pour tirer profit de cette croissance du secteur. Étant donné que Neo est le chef de file mondial dans le marché des poudres magnétiques liées et déformées à chaud, la direction de la Société prévoit que la croissance de Neo suivra le marché.

Plus particulièrement, l'électrification des automobiles a fait croître la demande à l'égard de micromoteurs à taille réduite et à efficacité accrue qui utilisent des aimants NdFeB afin de réduire le poids et d'améliorer l'efficacité. Cette demande accrue est observée tant dans les marchés développés, où certains véhicules de luxe peuvent compter jusqu'à 100 micromoteurs, que dans les marchés émergents, où les voitures commencent à ajouter des sièges à réglage électrique, des portes électriques, des vitres électriques des capteurs et d'autres fonctionnalités. L'évolution des VEH et des VE représente également une tendance des marchés clés émergents puisque ces véhicules ont tendance à exiger un nombre important de micromoteurs et d'autres éléments des terres rares.

Les aimants NdFeB sont utilisés dans un large éventail de micromoteurs et de capteurs à haut rendement ainsi qu'au sein de différents marchés finaux, dont les secteurs de l'automobile, des unités de disque dur, de l'informatique en nuage, des électroménagers, des thermopompes résidentielles et du matériel de bureau. L'émergence des applications liées à l'énergie propre a également mené à l'ouverture de nouveaux marchés finaux, notamment celui des VEH et des VE. Ces produits fonctionnels sont hautement spécialisés et, dans de nombreux cas, de conception unique pour une application spécifique à un consommateur. Les aimants NdFeB déformés à chaud, dont les propriétés magnétiques s'apparentent à celles des aimants frittés, sont utilisés dans les moteurs de direction à assistance électrique et les moteurs de traction de véhicules électriques hybrides ainsi que dans les systèmes d'automatisation et de robotique utilisés en usine.

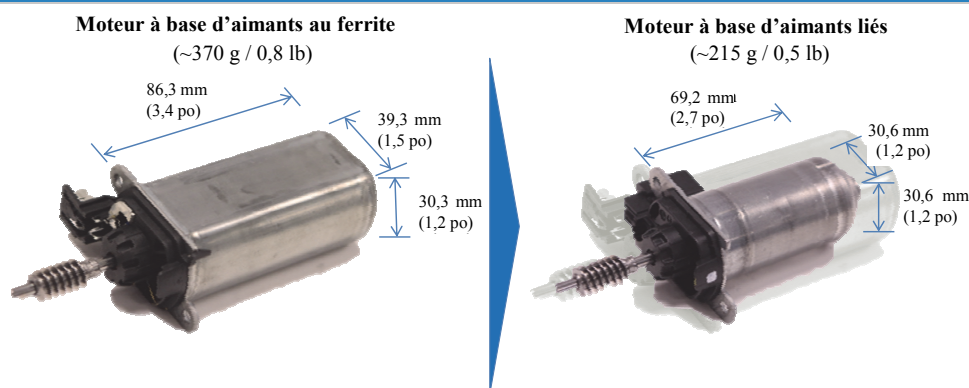
Le graphique suivant illustre un exemple de l'avantage en termes de taille et de poids d'un moteur à aimant NdFeB lié comparativement à un moteur à aimant au ferrite dans l'application de moteurs de sièges automobiles. Selon les estimations de la direction, les moteurs NdFeB sont environ 40 % plus légers et leur efficacité et leur rendement sont améliorés, tout en réduisant la longueur du moteur de plus de 25 %. Ces avantages quant à la taille sont amplifiés dans le cas d'un véhicule à moteur, puisqu'on compte plus de 40 micromoteurs dans un véhicule type et plus de 100 micromoteurs dans certains modèles de luxe, selon Roskill⁴. Ces micromoteurs NdFeB petits et légers sont plus écoénergétiques que leurs homologues au ferrite et améliorent les économies globales de carburant de l'automobile.

² Roskill, *ibid.*

³ Roskill, *ibid.*

⁴ Roskill, *ibid.*

Comparaison de tailles de moteurs à base d'aimants au ferrite et de moteurs à base d'aimants liés



Source : Estimations de la direction

Secteur des catalyseurs

Les produits conçus à base d'OTR sont utilisés dans la production de catalyseurs pour le CCF dans le cadre de l'affinage du pétrole brut et de catalyseurs pour véhicules. Selon Roskill⁵, en 2016 la demande estimative à l'égard des OTR destinés aux applications liées aux catalyseurs était de 29 000 tonnes, dont une tranche d'environ 65 % à 70 % visait les catalyseurs de CCF et une tranche d'environ 20 % à 25 % visait les catalyseurs pour véhicules. Les catalyseurs de CCF sont des produits banalisés comparables, tandis que les catalyseurs pour véhicules sont des produits spécialisés de valeur supérieure.

La direction estime que Neo est un des trois principaux producteurs de produits fonctionnels à base de terres rares utilisés pour diverses applications liées aux catalyseurs pour véhicules. Les OTR sont des intrants idéaux pour la conception de catalyseurs pour véhicules, puisque la stabilité thermique fournie par les MTR améliore le rendement et prolonge la durabilité du catalyseur, ce qui lui permet d'être plus efficace à des températures élevées. Ces produits fonctionnels sont hautement spécialisés et varient d'un consommateur à l'autre, et leur conception est unique en fonction des exigences des consommateurs. La conception d'applications liées aux catalyseurs pour véhicules exige une étroite collaboration avec les consommateurs et de longs délais, ce qui confère aux producteurs existants un avantage concurrentiel. Dans certains cas, ces délais peuvent être supérieurs à trois ans en raison des processus liés aux essais et à la qualification exigés par les consommateurs. Neo est un fournisseur autorisé pour tous les producteurs de catalyseurs pour véhicules importants qui approvisionnent l'ensemble des principaux FEO.

Les catalyseurs pour véhicules complexes combinent des produits fonctionnels à base de terres rares et des MGP pour réduire les émissions de gaz d'échappement. Les produits fonctionnels à base de terres rares offrent une stabilité thermique qui fait augmenter l'activité catalytique des MGP. Umicore, Johnson Matthey, BASF et Cataler Corporation (« **Cataler** ») sont les principaux fabricants de tels catalyseurs pour véhicules complexes et sont des clients de Neo.

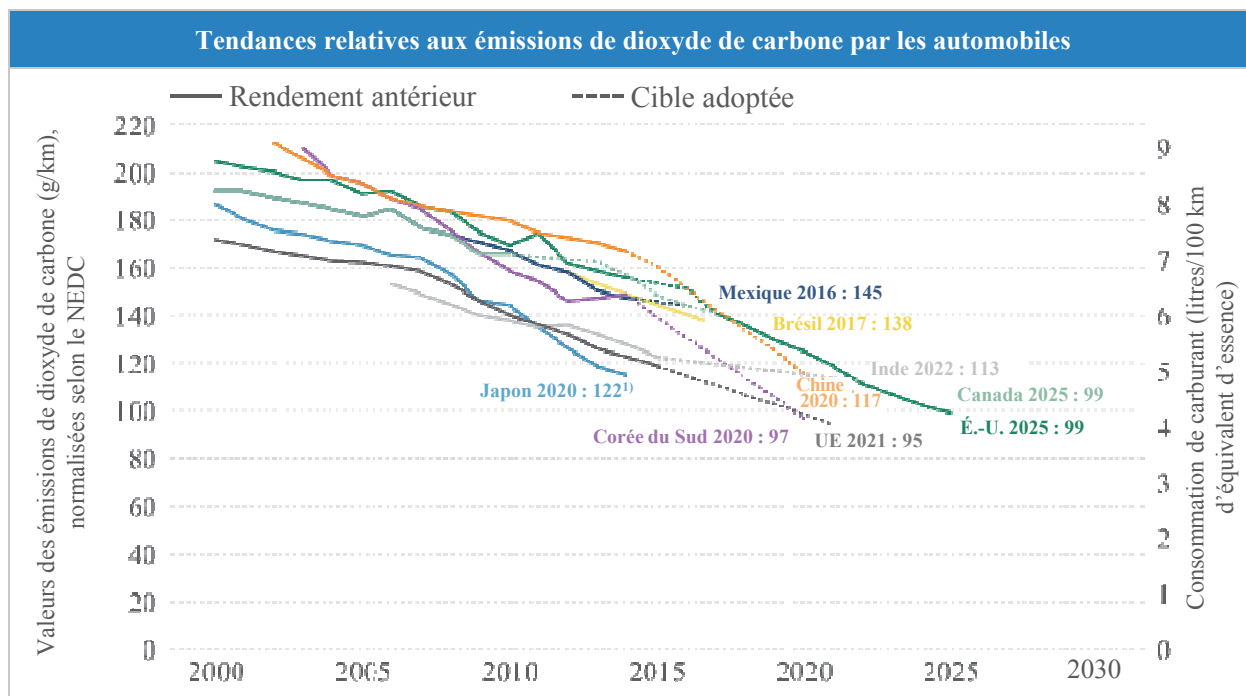
Le resserrement des normes d'émissions dans l'atmosphère a une grande influence sur la croissance dans le secteur. À titre d'exemple, tant la Chine que l'Inde sont en voie d'adopter les Normes européennes d'émission V et VI. Ces normes de l'UE définissent les limites acceptables d'émissions de gaz d'échappement pour les nouveaux véhicules vendus dans l'UE et les États membres de l'EEE. Ces normes d'émissions sont définies dans une série de directives de l'UE qui structurent l'introduction progressive de normes de plus en plus rigoureuses.

Le graphique suivant présente un aperçu des règlements gouvernementaux anticipés en matière d'émissions dans l'atmosphère, selon les données compilées par l'International Council on Clean Transportation⁶, organisme indépendant sans but lucratif qui fournit des analyses techniques et scientifiques aux organismes de réglementation en environnement. Le nouveau cycle européen de conduite (le « **NEDC** ») est un cycle conducteur conçu pour évaluer les niveaux d'émission des moteurs automobiles et l'économie de carburant des voitures pour passagers

⁵ Roskill, *ibid.*

⁶ International Council on Clean Transportation, Light-Duty Vehicle Greenhouse Gas and Fuel Economy Standards (2017 Global Update).

(ce qui exclut les camions légers et les véhicules commerciaux). La direction est d'avis que des innovations pour catalyseurs de plus en plus complexes seront nécessaires pour que les fabricants de catalyseurs pour véhicules se conforment aux normes d'émission resserrées. Les sociétés comme Neo devront donc créer de nouvelles technologies et concevoir de nouveaux produits fonctionnels en collaboration avec les fabricants de catalyseurs pour véhicules afin de répondre à la demande anticipée.



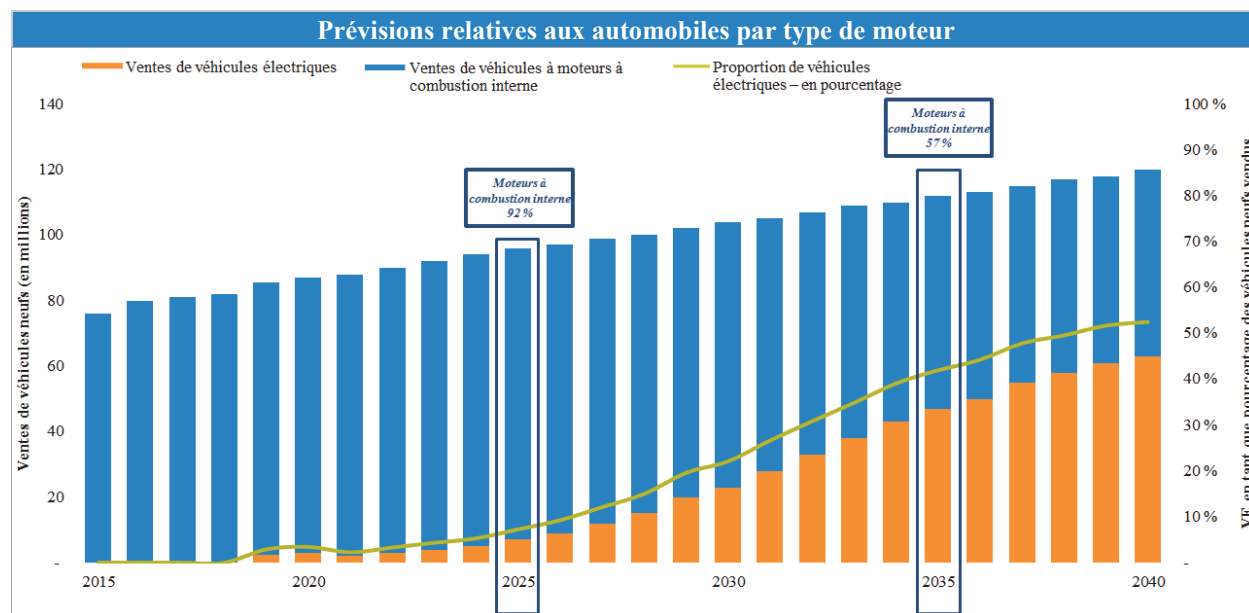
Source : International Council on Clean Transportation

Note :

1) En 2013, le Japon avait déjà atteint ses cibles prévues par la loi pour 2020.

Dépendance continue envers les moteurs à combustion dans les véhicules électriques hybrides.

On prévoit que les règlements resserrés en matière d'émissions, les coûts peu élevés des batteries, la grande disponibilité des stations de chargement et l'acceptation grandissante par les consommateurs soutiendront la forte dynamique en hausse de la pénétration des véhicules électriques (hybrides, rechargeables, électriques à batteries et à piles combustibles) sur le marché. Toutefois, il est important de noter qu'une grande partie des véhicules électriques comprend les véhicules électriques hybrides, qui utilisent une combinaison de moteurs à combustion interne et de batteries. Selon Bloomberg⁷, 92 % des véhicules neufs vendus en 2025 (ce qui comprend les VEH) comprendront des moteurs à combustion interne comparativement à 57 % en 2035, ce qui signifie qu'en 2035, environ 65 millions des ventes de véhicules neufs comprendront encore des moteurs à combustion interne. Par conséquent, on prévoit que la demande de catalyseurs pour véhicules demeurera importante dans un avenir rapproché.

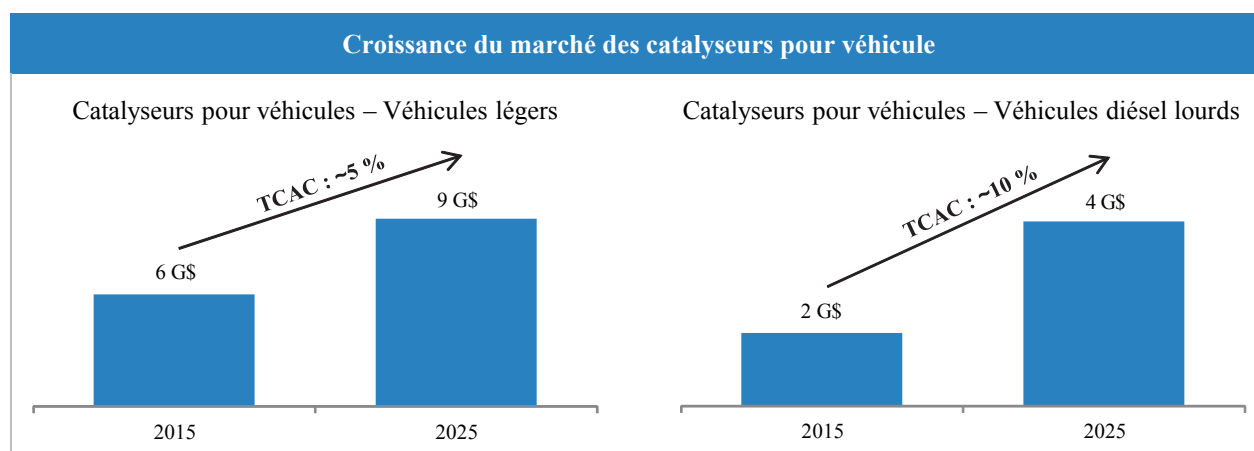


Source : Bloomberg New Energy Finance

⁷ Bloomberg, Electric Vehicle Outlook 2017 – Annual Long-Term Forecast of the World Electronic Vehicle Market (juillet 2017).

Croissance du marché des catalyseurs pour véhicules complexes

Umicore⁸ prévoit une réglementation davantage contraignante comme principal facteur stimulant pour les catalyseurs antipollution à l'échelle mondiale, ce qui entraînera une croissance du marché des catalyseurs pour véhicules complexes (OTR et MGP) selon un TCAC de 7,8 % de 2015 à 2020. On prévoit que les régions qui connaîtront une croissance marquée seront la Chine (TCAC de 24,6 %) et l'Inde (TCAC de 28,9 %). Selon Johnson Matthey⁹, la demande croissante à l'égard des catalyseurs pour véhicules complexes sera favorisée par le nombre croissant de véhicules (dont les VE) et par la réglementation en matière d'environnement de plus en plus contraignante. Johnson Matthey¹⁰ prévoit une croissance du marché d'environ 5 % par année de 2015 à 2025 pour les véhicules légers et d'environ 10 % par année pour les véhicules diesel lourds pour la même période.



Source : Johnson Matthey

Secteur de la séparation et de la transformation des terres rares

Les MTR sont composés d'éléments chimiques précis du tableau périodique qui affichent des propriétés semblables et se retrouvent souvent dans les mêmes gisements. Ces éléments se retrouvent rarement dans des corps minéralisés séparés à teneur élevée et sont par conséquent souvent exploités comme des sous-produits d'une mine. On trouve des gisements de MTR à de nombreux endroits dans le monde, mais ils sont principalement situés en Chine, laquelle représente actuellement environ 87 % du marché mondial selon Roskill¹¹. Neo est le seul séparateur autorisé non chinois en Chine et se concentre sur la séparation des matériaux spécialisés à base de terres rares, spécialement conçus pour être utilisés par les fabricants de produits finaux dont les aimants permanents, les catalyseurs, les céramiques, le polissage, les batteries, les additifs pour le verre, la métallurgie et les phosphores.

Les activités de séparation et de transformation des terres rares de Neo génèrent des profits constants, protégés par des avantages concurrentiels dont son positionnement stratégique de seul séparateur de terres rares non chinois en Chine. En outre, elle procure des avantages stratégiques aux activités à valeur élevée de Neo, notamment l'expertise et le savoir-faire techniques avancés pour créer de nouveaux matériaux fonctionnels et un degré d'intégration verticale pour les secteurs C et O et Magnequench. La séparation des terres rares ne représente qu'une partie relativement petite des activités de Neo et procure les avantages de l'intégration verticale. Par le passé, l'expertise de Neo dans la séparation des terres rares a servi de plateforme introductive pour les nouvelles utilisations et les nouvelles applications, notamment l'entrée de Neo dans le marché des catalyseurs pour véhicules, et dernièrement, grâce à la conception d'applications pour le traitement des eaux usées. De plus, elle procure un degré d'intégration verticale pour la fabrication de poudres de catalyseurs et de poudres magnétiques de grande valeur de Neo.

Selon Roskill¹², la demande mondiale d'OTR était estimée à 123 200 tonnes en 2016, et la Chine représentait 85 100 tonnes ou 69 % de cette demande. On prévoit que la demande mondiale d'OTR atteindra un TCAC de 5,7 %

⁸ Umicore, Capital Markets Day (2 septembre 2015).

⁹ Johnson Matthey, Présentation à l'intention des analystes / investisseurs - Johnson Matthey and the Evolving Powertrain (4 février 2016)

¹⁰ Johnson Matthey, *ibid.*

¹¹ Roskill, *ibid.*

¹² Roskill, *ibid.*

et passera de 123 200 tonnes en 2016 à 162 600 tonnes en 2021. Les deux principales raisons énoncées pour ce taux de croissance élevé du marché comprennent l'augmentation de la demande d'aimants permanents NdFeB ainsi que la croissance soutenue au sein du secteur des catalyseurs, qui représentent deux marchés clés pour Neo.

Roskill¹³ prévoit que les terres rares utilisées dans les aimants permanents afficheront la croissance la plus élevée parmi les applications des OTR avec un TCAC prévu de 10,1 %, passant d'environ 28 400 tonnes en 2016 à 46 000 tonnes en 2021. Cette croissance sera stimulée par une augmentation de la demande d'aimants NdFeB de petite taille utilisés dans les applications destinées aux produits électroniques grand public, aux appareils ménagers et aux automobiles. On prévoit que les terres rares utilisées dans les applications destinées aux catalyseurs croîtront selon un TCAC de 5,1 %, passant d'environ 29 000 tonnes en 2016 à 37 200 tonnes en 2021. La demande à l'égard des catalyseurs sera stimulée essentiellement par le secteur automobile avec l'introduction de mesures de contrôle mondiales sévères relativement aux émissions des véhicules dans le cadre des efforts de réduction des gaz à effet de serre par les gouvernements.

Demande mondiale à l'égard des OTR par application

(en tonnes, sauf indication contraire)

Application	Principaux MTR	2016	2021	TCAC
Aimants permanents	Nd, Pr, Dy, Tb	28 400	46 000	10,1 %
Catalyseurs	La, Ce, Pr, Nd	29 000	37 200	5,1 %
Produits de polissage	Ce, La, Pr, Nd, Gd, Er, Ho	14 700	16 400	2,2 %
Batteries.....	La, Ce	10 000	12 300	4,2 %
Additifs pour le verre.....	Ce, La, Pr, Nd, Gd, Er, Ho	9 200	11 300	4,2 %
Composés métallurgiques	La, Ce, Pr, Ny, Y	9 700	10 400	1,4 %
Céramiques	La, Ce, Pr, Ny, Y, Eu, Gd, Lu, Dy	7 500	9 400	4,6 %
Luminophores	Eu, Y, Tb, Nd, Er, Gd (Ce, Pr)	2 800	2 200	(4,7 %)
Autre.....	Nd, Pr, Dy, Tb, Eu, Y, La, Lu, Sc, Sm, Gd, Ce, Er	11 900	17 400	7,9 %
Total		123 200	162 600	5,7 %

Source : Roskill, *ibid.*

Note : L'encadré indique les marchés d'intérêt actuels de Neo

Note : Ce = cérium, Dy = dysprosium, Er = erbium, Eu = europium, Gd = gadolinium, Ho = holmium, La = lanthane, Lu = lutécium, Nd = néodyme, Pr = praséodyme, Sc = scandium, Sm = samarium, Tb = terbium, Y = yttrium, Yb = ytterbium.

Métaux rares

Les métaux rares fournissent des avantages fonctionnels semblables à ceux des terres rares, tels qu'une force mécanique, une résistance à la déformation par fluage thermique, une forte stabilité de la surface ainsi qu'une résistance à la corrosion et à l'oxydation. Neo est en mesure de tirer parti de la fonctionnalité à l'utilisation finale et des relations avec la clientèle grâce aux applications d'OTR et de métaux rares, et au fil du temps, selon les avancées technologiques à l'utilisation finale, certains avantages fonctionnels peuvent ne plus dépendre des OTR pour dépendre des métaux rares, et inversement. Les métaux rares se trouvent habituellement en faibles concentrations et ils ne sont donc pas directement extraits, mais plutôt récupérés en tant que sous-produits principalement des mines de cuivre et de zinc. Les métaux rares comprennent habituellement le tantale, le niobium, le gallium, le hafnium, le rhénium, l'indium, le germanium, le manganèse, le tellure, le lithium et le cobalt.

Neo produit une variété de ces métaux rares par l'entremise de son secteur Métaux rares et elle se concentre principalement sur le tantale, le niobium, le gallium et le hafnium de grande pureté. Principalement en raison de leur supraconductivité et de leur utilisation comme additif dans l'acier et les superalliages, la demande à l'égard du tantale et du niobium a crû au cours des dernières années, portée par la croissance de la demande à l'égard des produits électroniques, des matériaux de construction en métal, des applications liées à l'aérospatiale et des applications liées aux soins de santé. La demande à l'égard du gallium de grande pureté a été favorisée par le marché croissant des DEL parallèlement à la diminution de la demande à l'égard de l'éclairage incandescent classique (renforcée par les lois de l'UE, des É.-U. et du Canada, entre autres territoires), et par le marché des produits électroniques en raison de l'utilisation du gallium dans les semi-conducteurs et les appareils sans fil.

¹³ Roskill, *ibid.*

Tantale

Le secteur des produits électroniques est de loin le plus important consommateur de tantale, on y utilise la poudre et les fils de tantale dans la fabrication de condensateurs, lesquels sont utilisés pour stocker de l'énergie électrique dans les circuits électriques. L'avènement des technologies a favorisé le passage à la miniaturisation des équipements électroniques, ce qui a eu pour effet d'augmenter la demande à l'égard des condensateurs à base de tantale dans des applications haut de gamme pour lesquelles l'espace est limité, notamment des téléphones intelligents et des appareils de stockage. Neo se concentre sur les additifs d'alliages qui représentent le prochain marché en importance, dont la consommation découle principalement des superalliages. Les superalliages sont des alliages à haut rendement qui affichent une excellente force mécanique, une résistance à la déformation par fluage thermique, une forte stabilité de la surface ainsi qu'une résistance à la corrosion et à l'oxydation. Ces propriétés font d'eux des éléments bien adaptés pour les applications liées à l'aérospatiale, lesquelles constituent les cibles prioritaires de Neo au sein du marché du tantale.

Niobium

Le secteur de l'acier est de loin le plus important consommateur de ferroniobium. Le ferroniobium est principalement utilisé dans les microalliages à haute résistance avancés et les aciers inoxydables et résistants à la chaleur. Ceux-ci ont différentes applications telles que les gazoducs, les composantes automobiles et le secteur de la construction. On ajoute le ferroniobium au processus de fabrication de l'acier pour améliorer leur force mécanique et leur résistance aux températures élevées, ainsi que pour améliorer leur résistance à la corrosion. Les applications plus spécialisées, mais dont la valeur est supérieure et qui sont ciblées par Neo, comprennent les applications médicales, telles que les appareils d'imagerie par résonance magnétique (« **IRM** ») qui bénéficient des propriétés supraconductrices du niobium, et les applications liées au secteur de l'aérospatiale qui a recourt à des superalliages à base de niobium. Neo se concentre sur ces applications plus spécialisées en produisant de la poudre d'oxyde de niobium et des lingots de niobium purs pour des applications liées à l'imagerie médicale et à l'aérospatiale.

Gallium

Le gallium est principalement utilisé sous trois formes : l'arséniure de gallium, le nitrure de gallium et le trichlorure de gallium. Neo est le chef de file du marché du GaCl₃, élément clé des DEL, et en est l'un des deux seuls producteurs importants à l'échelle mondiale. La demande à l'égard du gallium a été portée par les secteurs de l'électronique et de l'optoélectronique. Dans le secteur de l'électronique, la demande provient de l'appétit des consommateurs pour les téléphones intelligents et les appareils multibandes et multimodes. Dans le secteur de l'optoélectronique, la demande provient de l'utilisation des DEL dans les appareils d'éclairage et les écrans plats, en particulier dans les téléviseurs. Le Japon, la Corée du Sud et la Chine sont les plus importants consommateurs de gallium à l'échelle mondiale en raison de leur rôle dans la fabrication de composantes pour semiconducteurs.

Hafnium

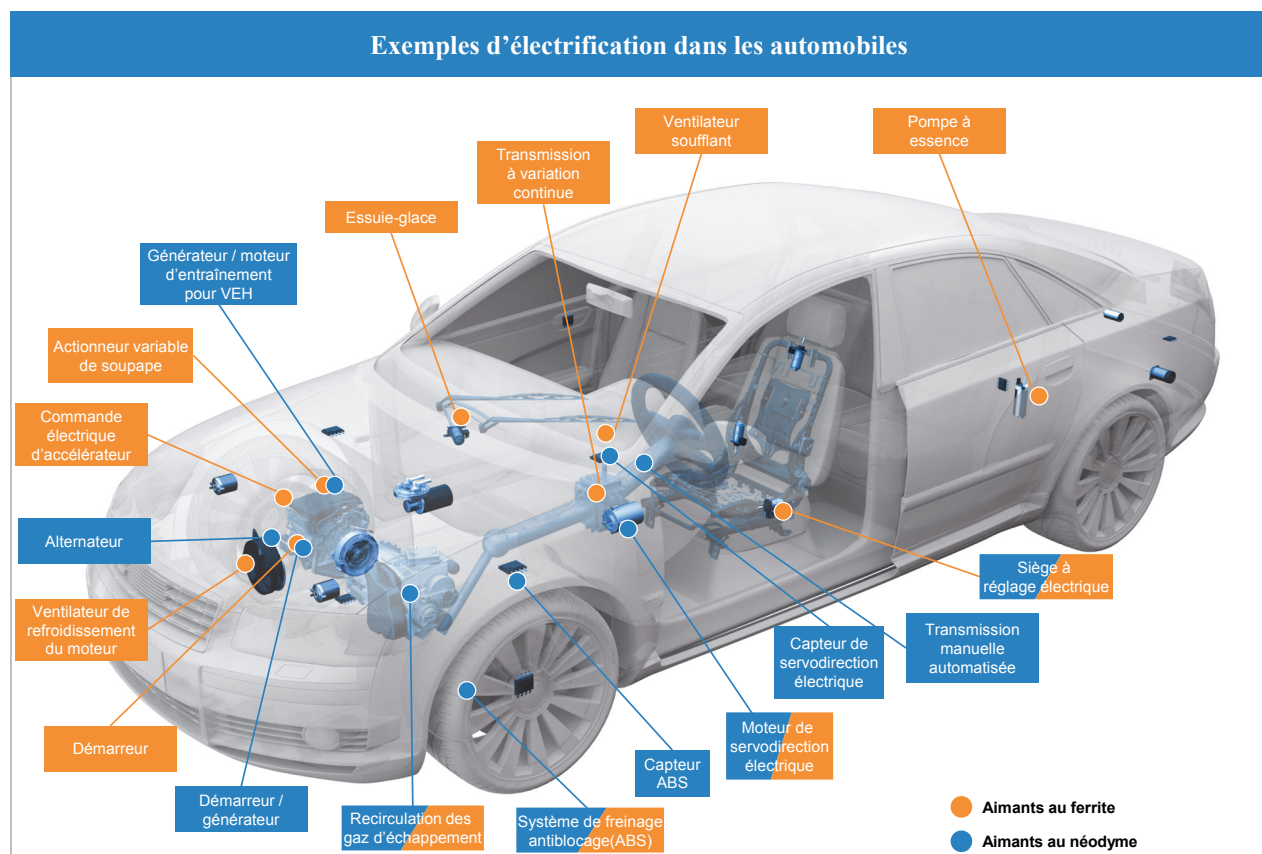
Le hafnium et ses alliages conviennent parfaitement pour l'absorption de neutrons et offrent une stabilité thermique et une résistance à la corrosion, ce qui fait d'eux des éléments idéaux pour les barres de commande utilisées dans les réacteurs nucléaires et les sous-marins nucléaires. Le hafnium est également utilisé dans les alliages et les céramiques haute température en raison des températures de fusion extrêmement élevées de ses composantes. L'objectif principal de Neo vise ces applications liées aux alliages et aux céramiques spécialisées. Des alliages ont été créés avec du hafnium et différents métaux, dont le fer, le nickel, le titane et le niobium.

Tendances de la croissance du secteur touchant Neo

Électrification des automobiles

Les avancées technologiques dans le secteur automobile ont fait croître la demande à l'égard de micromoteurs à taille réduite et à efficacité accrue utilisés dans des applications telles que la servodirection, les vitres électriques, les pompes à essence et les pompes à eau électroniques, les sièges à réglage électrique, et des éléments plus visuels comme les écrans haute définition et les DEL, qui exigent tous deux des produits fonctionnels à base de MTR ou de métaux rares. Il devient impossible pour les véhicules qui exigent plusieurs moteurs par application d'utiliser les aimants à base de ferrite en raison de leur grande taille et de leur inefficacité relative, ce qui entraîne une substitution

au profit des aimants liés et des aimants déformés à chaud. En outre, les VEH, qui sont de plus en plus présents, exigent des quantités croissantes de MTR pour les aimants liés et frittés qui sont utilisés dans les moteurs de traction et les autres petits appareils électroniques. De plus, tant les VEH que les VE qui exigent des moteurs de traction et de plus en plus de micromoteurs, dont l'efficacité dépend des aimants à base de terres rares. À titre d'exemple, la charge sur la courroie de transmission doit être réduite dans les VEH, ce qui exige le recours à des moteurs à haute efficacité qui utilisent des aimants à base de terres rares. Dans les VE, qui n'utilisent pas de courroie de transmission, le moteur utilise des aimants à base de terres rares comme source d'énergie.



Source : Direction

Adoption de normes d'émission dans l'air et dans l'eau de plus en plus strictes à l'échelle mondiale

Un nombre croissant de gouvernements s'engagent à réduire les émissions de carbone, ce qui a entraîné une hausse de la demande pour des catalyseurs pour véhicules avancés de grande qualité. Les principaux marchés pour les catalyseurs pour véhicules sont l'Amérique du Nord, l'Europe et le Japon, toutefois, la demande en Chine, en Inde et dans les autres pays augmente en raison des normes de plus en plus strictes en matière d'environnement. Par conséquent, ces normes une innovation continue de l'utilisation des produits à base de MTR évolués.

Les règlements gouvernementaux, plus précisément en Amérique du Nord et en Europe, sont devenus plus stricts en ce qui a trait aux quantités autorisées de phosphate rejeté dans les eaux usées. Les produits fonctionnels à base de MTR pour mesurer la quantité de phosphore dans les systèmes de traitement des eaux usées sont plus en demande dans les centres de traitement des eaux usées municipaux et industriels aux États-Unis, où de faibles limites de phosphate sont autorisées.

Les consommateurs veulent des appareils électroniques intelligents dont la taille et le poids sont réduits

Comme les consommateurs demandent des produits électroniques plus efficaces, petits et légers, notamment des appareils portatifs, la demande du marché à l'égard d'aimants NdFeB plus petits et plus puissants augmentera. L'utilisation des terres rares dans les aimants permanents permet de réduire la taille et le poids et d'augmenter l'efficacité énergétique des aimants en ferrite à base de fer, lesquels constituent le matériau le plus courant des aimants permanents.

Croissance de l'automatisation

La direction de la Société est d'avis que la présence accrue de l'IA et de l'automatisation (à la maison, au bureau et dans les secteurs de l'automobile et industriel) soutiendra la demande à long terme de produits fonctionnels et novateurs conçus à base de terres rares. Cette demande sera soutenue par les micromoteurs NdFeB destinés aux applications éventuelles, dont la robotique, qui exigent un mouvement automatisé, ainsi que la demande accrue de solutions d'informatique en nuage et de stockage de données. En voici des exemples :

- **Robotique :** Par le passé, le remplacement du travail physique par des machines a commencé avec des tâches qui exigeaient un répertoire restreint de mouvements. À l'heure actuelle, l'IA s'étend graduellement au domaine de l'automatisation physique en aidant dans les tâches moins routinières qui comportent un certain degré de dextérité, de planification, de détection et d'interaction. La majeure partie du progrès dans ce domaine vient de la robotique, qui, selon la direction de Neo, constitue une partie, petite mais en croissance rapide, du grand marché de l'automatisation. Selon UBS AG¹⁴, les robots industriels représentaient un marché de 11 milliards de dollars en 2015, soit 10 % du grand marché de l'automatisation.
- **Véhicules autonomes :** L'IA sera également utilisée dans différentes fonctions des véhicules autonomes comme la fusion de capteurs, la vision par ordinateur, le traitement du langage naturel et la reconnaissance des objets pour permettre la conduite pleinement autonome. Ces fonctions dépendront largement de capteurs et de micromoteurs activés par des aimants NdFeB, ce qui continuera à influencer la demande pour ces aimants destinés aux automobiles. Par exemple, Oppenheimer Equity Research a déclaré qu'un véhicule autonome comptera plus de 20 capteurs (c.-à-d. caméra, lidar et radar) répartis à différents endroits sur le véhicule afin de faciliter la communication entre le véhicule et les autres véhicules sur la route.
- **Informatique en nuage :** Il est prévu que la demande pour les centres de données en mesure de traiter de vastes quantités de données stockées par l'intermédiaire de services infonuagiques augmente. Les fournisseurs de services infonuagiques se tournent vers les sociétés de centres de données afin de louer les infrastructures nécessaires pour répondre à la demande. Les unités de disque dur demeurent les appareils de stockage de données privilégiés par les fournisseurs de centres de données en raison de leur coût relativement peu élevé et de leur capacité à faciliter la récupération des données.

Demande croissante à l'égard des superalliages

Les superalliages sont des alliages à haut rendement qui affichent une excellente force mécanique, une résistance à la déformation par fluage thermique, une forte stabilité de la surface ainsi qu'une résistance à la corrosion et à l'oxydation. Par conséquent, les superalliages sont couramment utilisés dans des applications liées à l'aérospatiale.

Selon Boeing¹⁵, la croissance du transport de passagers dans le secteur de l'aviation à l'échelle mondiale s'est établie au TCAC de 6,2 % au cours des cinq dernières années. On prévoit que la demande à l'égard des métaux rares dans les applications liées à l'aérospatiale croîtra plus rapidement que dans l'ensemble du secteur en raison des mesures visant à réduire les émissions de dioxyde de carbone et la consommation énergétique à l'échelle mondiale. Cette croissance a entraîné la création de nouvelles technologies offrant des produits plus légers, une consommation d'essence décroissante et une réduction des émissions. En tant que producteur de métaux purs et d'alliages pour les moteurs à réaction à haut rendement, Neo est bien positionnée pour tirer profit de cette tendance.

¹⁴ UBS AG, Rapport de recherche : Q-Series® - How Disruptive will the New Dawn of Artificial Intelligence Be? (15 novembre 2015).

¹⁵ Boeing, *ibid.*

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Aperçu des activités de Neo Cayman

Neo s'est établie comme chef de file mondial engagé dans l'innovation, la conception, le traitement et la fabrication de matériaux fonctionnels à base de terres rares et de métaux rares qui sont des intrants essentiels pour les secteurs des technologies de pointe dont la croissance est élevée et qui sont tournés vers l'avenir. Neo travaille en étroite collaboration avec ses clients afin de concevoir et de créer de nouveaux produits, ce qui nécessite un traitement exigeant sur les plans chimique, physique et métallurgique pour cibler une morphologie, une structure cristalline, une composition et une pureté chimique précises dans le but d'améliorer la fonctionnalité. Les installations de fabrication et de transformation à la fine pointe de la technologie de Neo sont stratégiquement réparties sur trois continents et sont en mesure de produire certains des produits fonctionnels conçus à base de terres rares et de métaux rares dont le rendement est le plus élevé à l'échelle mondiale, et qui répondent aux caractéristiques techniques précises des clients.

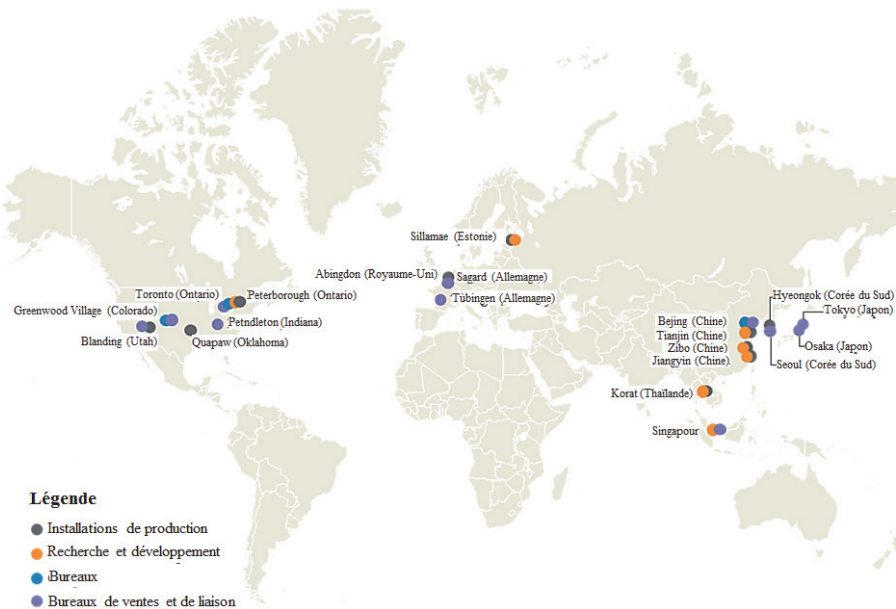
Le savoir-faire technique exclusif et la présence géographique stratégique de Neo lui ont permis de devenir un chef de file du secteur dans les principaux marchés avec une offre de produits éprouvée et constante, ce qui, combiné aux relations de collaboration à long terme avec les clients, crée des entraves à l'accès au marché importantes.

L'innovation a toujours été un facteur important pour les activités de Neo. En tant que chef de file dans le secteur, Neo investit des ressources considérables afin d'améliorer l'efficacité de ses activités de traitement et de recherche et développement de nouveaux produits conçus à base de terres rares et de métaux rares. Neo utilise ces technologies et ces processus avancés pour que les coûts et les marges du développement de nouveaux produits soient concurrentiels à l'échelle mondiale.

Les produits de Neo sont utilisés dans différentes applications finales, dont les micromoteurs, les moteurs de traction, les catalyseurs pour véhicules, les contrôles de l'émission dans l'eau, les soins de santé (dont l'imagerie médicale), l'aérospatial, les technologies liées à l'énergie propre (telles que les VEH et les VE), les produits électroniques grand public (tels que les téléphones intelligents et les tablettes), la fibre optique, les unités de disque dur et d'autres applications.

La plateforme mondiale de Neo compte des installations de fabrication et de R et D ainsi que des bureaux des ventes en Chine, en Corée du Sud, en Thaïlande, au Japon, à Singapour, en Allemagne, en Estonie, au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis, qui sont situés stratégiquement à proximité de ses clients et marchés finaux.

Présence géographique



L'entreprise de Neo est organisée en trois secteurs d'activités d'exploitation (Magnequench, C et O et métaux rares) et une unité commerciale. Chaque secteur est exploité de façon autonome sous la direction d'un chef de secteur d'activités. Ces secteurs sont responsables de leur propre production, R et D, vente, commercialisation et de l'approvisionnement en matières premières. Les secteurs profitent de la propriété combinée en raison de la plateforme mondiale de Neo, d'options relatives à l'approvisionnement en matières premières, d'occasions de partager la propriété intellectuelle et les pratiques exemplaires et de la capacité d'effectuer des ventes croisées avec certains clients.

Magnequench

Le secteur Magnequench, qui cumule plus de 30 années d'expérience de fabrication, est le chef de file mondial dans la production de poudres magnétiques utilisées dans les aimants NdFeB à forte densité liés et déformés à chaud. Ces poudres sont formées grâce à la technologie de Magnequench de premier plan sur le marché liée au développement, au traitement et à la fabrication de poudres magnétiques. Magnequench utilise un processus exclusif pour fabriquer la poudre Magnequench en utilisant un mélange d'OTR comme intrant principal. Ces poudres sont utilisées dans la production d'aimants permanents liés qui sont des composants de moteurs de véhicules, de micromoteurs, de moteurs de traction, de capteurs et d'autres applications qui nécessitent une grande force magnétique, un rendement amélioré, une petite taille et un faible poids.

Produits chimiques et minerais oxydés

Le secteur C et O fabrique et distribue un large éventail de produits fonctionnels à base de terres rares lourdes et légères qui sont devenus indispensables à la vie moderne. Les capacités de fabrication de matériaux et de transformation des métaux des terres rares de calibre mondial de Neo lui permettent de satisfaire aux exigences de plus en plus rigoureuses des fabricants qui ont besoin de produits conçus sur mesure. Les applications de ces produits comprennent les catalyseurs pour véhicules, les appareils électroniques grand public, le raffinage du pétrole, les véhicules électriques et hybrides et le traitement des eaux usées.

Métaux rares

Le secteur des métaux rares trouve des sources, produit, récupère, affine et commercialise des métaux de grande valeur ainsi que leurs composés. Ces produits comprennent les métaux à haute température (le tantale, le niobium, le hafnium et le rhénium) et les métaux électroniques (le gallium et l'indium). Les applications des produits fabriqués dans ce secteur comprennent principalement les superalliages pour les turboréacteurs, l'imagerie médicale, les technologies sans fil et l'éclairage à DEL. Les autres applications comprennent leur utilisation dans les écrans plats, les panneaux solaires, les additifs d'acier, les batteries et les applications électroniques.

Entreprise

Le siège social de Neo est situé à Toronto, en Ontario, au Canada et elle a d'autres bureaux situés à Greenwood Village, au Colorado, aux États-Unis et à Beijing, en Chine. Les fonctions de ce groupe comprennent les finances, l'administration, les technologies de l'information, la comptabilité et les affaires juridiques.

Aperçu des secteurs d'activités de Neo

				Entreprise
Activité principale	Producteur de poudres magnétiques à base de terres rares destinées aux aimants NdFeB à forte densité liés et déformés à chaud	Séparateur et transformateur de concentrés de terres rares en produits fonctionnels	Producteur, récupérateur, affineur et négociant de métaux rares de grande valeur et leurs composés	Finances, administration, TI, comptabilité et affaires juridiques
Produits	Poudres magnétiques (poudres Magnequench)	- Terres rares séparées - Produits conçus à base de terres rares	Métaux rares tels que le tantale, le niobium, le gallium, le hafnium, le rhénium et l'indium	
Applications	- Moteurs de véhicules - Moteurs de traction - Micromoteurs - Capteurs	- Catalyseurs pour véhicules - Appareils électroniques grand public - Aimants - Traitement des eaux usées	- Superalliages pour les turboréacteurs - Imagerie médicale - Technologies sans fil - Éclairage à DEL	
Installations	- Tianjin, Chine - Korat, Thaïlande	- Zibo, Chine - Sillamäe, Estonie - Jiangyin, Chine	- Sillamäe, Estonie - Hyeongok, Corée du Sud - Sagard, Allemagne - Peterborough (Ontario) Canada - Quawpaw, Oklahoma, États-Unis - Blanding, Utah, États-Unis	- Siège social situé à Toronto - Bureaux régionaux

Principales données financières (en millions de dollars)

Revenus des DDM	184,6	179,9	73,8	(12,5)²⁾
% du total ¹⁾	42 %	41 %	17 %	n.s.
Bénéfice (perte) d'exploitation des DDM ³⁾ ..	31,5	18,4	(1,0)	(23,4)
Marge d'exploitation des DDM	17,0 %	10,2 %	(1,3 %)	n.s.
Ajustements au bénéfice (perte) d'exploitation des DDM :				
Ajouter : l'amortissement compris dans le coût des ventes	2,2	3,9	4,7	—
Ajouter : l'amortissement	5,9	1,5	0,5	0,3
Ajouter : la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis ⁴⁾	4,4	8,6	2,4	0,3

Aperçu des secteurs d'activités de Neo

				Entreprise
Ajouter : la rémunération fondée sur des actions	0,3	0,7	0,4	4,4
REAA ajusté des DDM⁵⁾	44,3	33,1	7,1	(18,4)
Marge du REAA ajusté des DDM ⁵⁾	24,0 %	18,4 %	9,7 %	n.s.

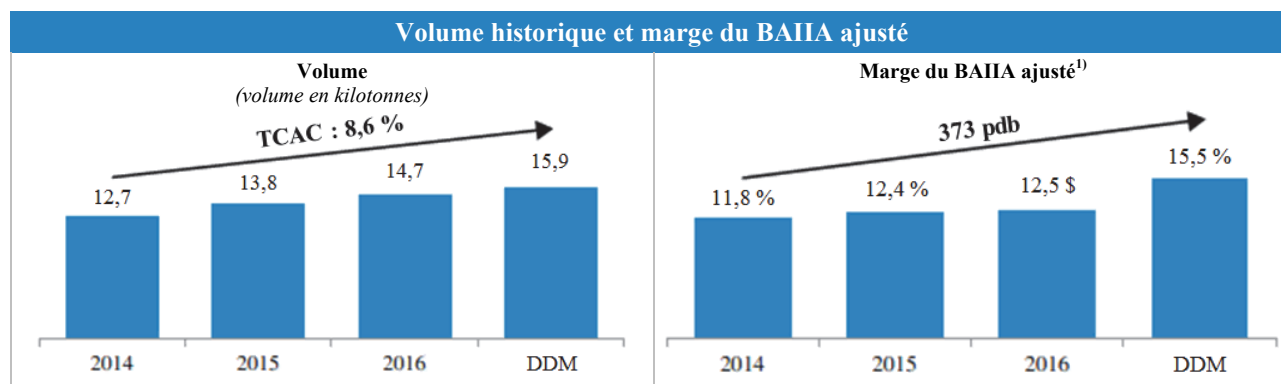
Notes :

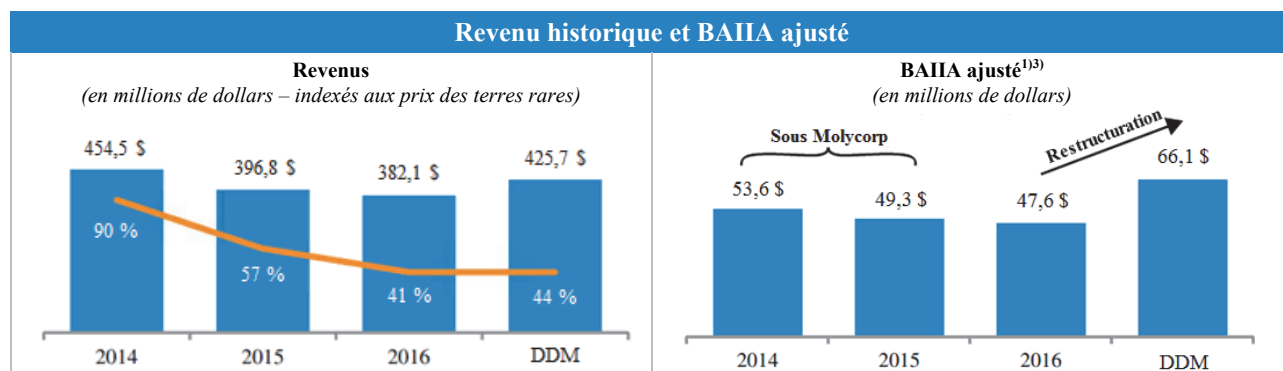
Les chiffres dans le tableau pourraient ne pas correspondre à la somme en raison de l'arrondissement.

- 1) Les pourcentages ne tiennent pas compte de la suppression des revenus entre secteurs.
- 2) Représente la suppression des revenus entre secteurs.
- 3) Le bénéfice (perte) d'exploitation des DDM de 25,5 millions de dollars, compte non tenu des rajustements liés à la réintégration de la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis.
- 4) La reprise liée à la juste valeur des stocks acquis de 15,7 millions de dollars, soit 12,8 millions de dollars au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2016 et 2,9 millions de dollars au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017.
- 5) Pour obtenir le rapprochement du REAA ajusté et de la marge du REAA ajusté par rapport au bénéfice d'exploitation et à la marge d'exploitation, veuillez vous reporter aux rubriques « Principales informations financières » et « Rapport de gestion – Mesures non conformes aux IFRS ».

Sommaire des données financières

Pour la période de douze mois terminée le 30 septembre 2017, les revenus de Neo s'élevaient à 425,7 millions de dollars, son revenu net à 29,8 millions de dollars et son bénéfice d'exploitation à 38,3 millions de dollars compte tenu du rajustement du regroupement de la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis de 12,8 millions de dollars au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2016. Neo a été en mesure d'augmenter ses volumes au cours de chaque période en 2014, mais a subi une baisse de revenus en 2015 et 2016 en raison d'une baisse du prix des marchandises sous-jacentes et du cours vendeur moyen depuis 2014. La stratégie relative au prix de Neo lui permet de transférer les fluctuations de prix des marchandises sous-jacentes à ses clients. Par conséquent, Neo est en mesure de maintenir des marges stables à long terme, ce qui réduit en partie le risque lié à la volatilité du prix de l'intrant. Le bénéfice d'exploitation de Neo s'est amélioré au cours des douze derniers mois grâce à la combinaison des volumes et des produits, la réalisation de ventes à valeur plus élevée, la réduction des coûts anormaux antérieurs, l'amélioration continue de l'exploitation et l'augmentation de la capacité de production de métaux rares provenant de l'installation de Silmet. Conformément à ces facteurs, ainsi que du fait que Neo réussit à maintenir un bilan solide et une dette minimale, le revenu net (perte nette) de Neo s'est amélioré au cours des DDM passant de (225,6) millions de dollars, de (226,2) millions de dollars et de 1,7 million de dollars pour les exercices terminés les 31 décembre 2014, 2015 et 2016, respectivement, à 29,8 millions de dollars. Le BAIIA ajusté de Neo est passé à 66,1 millions de dollars au cours de la période de douze mois terminée le 30 septembre 2017 et a atteint une marge du BAIIA rajusté de 15,5 %.





- 1) Pour obtenir le rapprochement du BAIHA ajusté et de la marge du BAIHA ajusté par rapport au bénéfice net, veuillez vous reporter aux rubriques « Principales informations financières » et « Rapport de gestion – Mesures non conformes aux IFRS ».
- 2) Prix moyens des terres rares calculés mensuellement et indexés à 100 % au 1^{er} janvier 2014.
- 3) Le revenu net (perte nette) de Neo pour les exercices terminés les 31 décembre 2014, 2015 et 2016 et pour les DDM s'élevait à (225,6) millions de dollars, (226,2) millions de dollars, 1,7 million de dollars et 29,8 millions de dollars, respectivement. Se reporter aux rubriques « Principales informations financières » et « Rapport de gestion – Mode de présentation ».

Faits saillants des investissements

Neo s'est établie comme chef de file mondial dans la conception, le traitement et la fabrication de matériaux fonctionnels à base de terres rares et de métaux rares, plus particulièrement conçus en collaboration avec ses clients. Neo jouit d'un ensemble unique d'avantages concurrentiels qui ne peuvent être reproduits facilement.

Chef de file mondial dans les marchés spécialisés en croissance

Neo détient des positions de premier plan sur le marché dans de nombreux marchés spécialisés importants qu'elle dessert, notamment les poudres magnétiques liées, les catalyseurs pour véhicules, la séparation des terres rares ainsi que les alliages spécialisés et les métaux rares.

- **Poudres magnétiques liées :** Neo est le principal producteur mondial dans le secteur des poudres magnétiques à base de terres rares à rendement élevé utilisées dans les aimants liés NdFeB grâce à sa technologie exclusive liée à la conception, au traitement et à la fabrication des poudres de Magnequench. Neo cumule plus de 30 ans d'expérience dans le développement de poudres magnétiques et l'utilisation d'une technologie de pointe dans l'industrie afin de fournir des produits adaptés et homogènes de grande qualité pour répondre aux demandes des clients. À titre de chef de file dans le secteur avec une part de marché estimative de 70 % à 75 %, Neo agit comme référence sur le marché et comme précurseur en termes de technologie et de qualité.
- **Catalyseurs pour véhicules :** Au cours des deux dernières années, la direction est d'avis qu'elle est devenue un des trois plus importants fournisseurs de catalyseurs pour véhicules sur les marchés finaux. La réglementation environnementale plus rigoureuse augmentera la demande de MTR clés qui sont utilisés dans les catalyseurs pour véhicules afin de réduire les émissions. En outre, les fabricants de catalyseurs pour véhicules tentent de réduire la proportion de MGP à coût élevé utilisés dans les catalyseurs pour véhicules en utilisant des volumes plus élevés ou des formules plus efficaces de terres rares. L'expertise de Neo dans la collaboration avec ses clients pour la conception de ces produits la place en bonne position pour capitaliser sur cette croissance. Neo est un fournisseur autorisé pour tous les fabricants de catalyseurs pour véhicules importants qui approvisionnent l'ensemble des principaux FEO. Le fait d'être un fournisseur autorisé encourage les clients de Neo à continuer de s'approvisionner en matériaux auprès de Neo, puisqu'il est difficile de changer et d'autoriser de nouveau un nouveau fournisseur.
- **Séparation des terres rares :** Neo est un précurseur dans la séparation, le traitement, la conception et la fabrication de matériaux fonctionnels pour différentes gammes d'applications. Parmi les matériaux spécialisés, on compte les produits utilisés pour l'élimination du phosphate dans les systèmes de traitement des eaux usées et les composants utilisées dans les produits électroniques avancés. Neo a un avantage concurrentiel exclusif puisqu'elle est la seule société non chinoise qui détient une licence pour séparer les

MTR en Chine, où elle exerce des activités depuis 1994. Cette intégration verticale donne à Neo un accès local à la majorité de l'approvisionnement mondiale en terres rares, tout en réduisant les coûts globaux. Elle bénéficie également d'une source d'approvisionnement non chinoise stratégique en Russie, qui est traitée à l'installation de Neo située en Estonie, ce qui donne une portée mondiale et une diversité géographique.

- ***Alliages spécialisés et métaux rares*** : Neo est un important producteur mondial de produits fonctionnels évolués fabriqués à partir de métaux rares pour des applications dans les turboréacteurs (superalliages), l'imagerie médicale, les technologies sans fil, l'éclairage à DEL, les écrans plats, les panneaux solaires et les batteries entre autres. À titre d'exemple, Neo est le premier producteur mondial de GaCl₃, et elle est l'un des deux seuls producteurs importants à l'échelle mondiale. Le GaCl₃ est largement utilisé dans les secteurs des semi-conducteurs composés, des DEL et de l'aérospatial.

Marchés finaux en croissance et exposition aux tendances clés de la croissance

Neo est un joueur essentiel intégré au sein des cycles de développement des produits des clients et des chaînes d'approvisionnement mondiales parmi différents marchés finaux et elle est en bonne position pour participer à plusieurs secteurs en croissance soutenus par des tendances favorables. Ces tendances comprennent l'électrification d'automobiles, l'adoption de normes d'émission dans l'air et dans l'eau de plus en plus strictes à l'échelle mondiale, la demande des consommateurs pour des appareils électroniques plus légers, plus petits et plus intelligents, la croissance de l'automatisation et l'augmentation de la demande à l'égard des superalliages dans le secteur de l'aérospatiale.

Plateforme exclusive d'infrastructures mondiales dotées de capacités de R et D à la fine pointe de la technologie.

Les infrastructures mondiales de Neo, notamment son réseau de fabrication et de ventes, lui fournissent un avantage concurrentiel direct dans le secteur. Le savoir-faire de Neo dans la conception technique et la fabrication, combiné aux meilleures installations de production de sa catégorie, sont situés dans des territoires à coût concurrentiel. Neo est actuellement propriétaire de 10 installations de production en Chine, en Corée du Sud, en Thaïlande, en Allemagne, en Estonie, au Canada et aux États-Unis, qui sont situées stratégiquement à proximité de ses clients et marchés finaux.

Neo dispose d'une équipe de vente mondiale qui compte 12 bureaux des ventes dans le monde et emploie certains des meilleurs experts dans le monde dans leurs champs d'expertise respectifs, ce qui lui permet d'offrir l'expertise technique nécessaire pour combler les besoins de ses clients. En outre, Neo détient en propriété et exploite huit installations dédiées à la recherche et au développement réparties sur trois continents, dont deux installations de recherche et de développement autonomes sont situées à Singapour et à Abingdon, au Royaume-Uni et six sont situées au sein des installations de production de Neo. Ces installations collaborent directement avec les clients et représentent un aspect intégral du cycle de développement des produits des clients, qui collaborent en vue de créer des matériaux spécialisés et personnalisés afin de respecter leurs propres exigences.

Relations de longue date avec la principale clientèle à l'échelle mondiale

Neo dessert une clientèle avertie de grande qualité et de premier plan sur le marché avec qui elle entretient des relations de longue date. Cette clientèle équilibrée est bien diversifiée et comprend des entreprises industrielles, des fabricants d'appareils électroniques grand public et des entreprises de traitement chimique d'importance, dont des sociétés du Fortune 500. Une tranche importante des produits d'exploitation de Neo provient des clients qui sont fidèles à Neo depuis plus de 10 ans. Neo a été en mesure de maintenir des relations de longue date, et ce, malgré la faillite de Molycorp, puisqu'elle offre une valeur considérable à ses clients en collaborant avec eux dans la conception de produits évolués faits sur mesure selon leurs besoins. Les clients accordent de la valeur à la plateforme de fabrication mondiale de Neo pour faire la principale différence en raison de la capacité de s'approvisionner en matériaux en Chine et à l'extérieur de la Chine, ce qui réduit davantage les risques liés à l'approvisionnement et assure des livraisons dans les délais requis. Les 15 principaux clients de Neo représentaient environ 67 % de ses produits d'exploitation totaux en 2016. Les relations de longue date significatives comprennent Chengdu Galaxy Magnets Co., Ltd., H.C. Starck, BASF, Daido Electronics, Johnson Matthey, Panasonic, Samsung, Umicore, AzkoNobel, Bosch, LG et Philips.

Rentabilité, flux de trésorerie et situation financière solides

- ***Rentabilité*** : Neo affiche des antécédents de croissance de la rentabilité constante, soutenue par des tendances dans le secteur favorables, en misant sur sa capacité de personnaliser les produits afin qu'ils répondent aux besoins particuliers de ses clients. Neo a réalisé des marges du BAIIA ajusté de 373 pdb de 2014 au 30 septembre 2017 en hausse, réduisant en partie les risques liés aux fluctuations du prix des marchandises, des terres rares et des métaux rares, en se consacrant à la qualité. La présence mondiale de Neo et sa position intégrée dans la chaîne d'approvisionnement de ses clients lui permettent de maintenir ses marges d'exploitation à long terme. Ces marges solides sont réalisées de façon constante grâce à une forte proportion de coûts variables (environ 80 % des coûts des produits vendus), combinée à la capacité de transférer à ses clients une tranche importante du coût de ses matières premières. De plus, la diversité d'applications et de clients protègent la part de marché de Neo et l'aident à se protéger des risques liés au caractère cyclique et à la contrepartie. Ces protections confèrent à Neo un avantage concurrentiel et lui permettent de maintenir des marges solides et en hausse dans un marché concurrentiel.
- ***Flux de trésorerie*** : Neo a généré des flux de trésorerie solides et a engagé de faibles dépenses en immobilisations qui se traduisent par une conversion des flux de trésorerie libres pour les DDM de 85,1 % du fait qu'elle se concentre sur des produits spécialisés dont les marges sont élevées, ce qui, avec des efforts continus de réduction de coûts et d'alignement de productivité, soutient des marges supplémentaires et des flux de trésorerie en hausse. Les infrastructures actuelles de Neo ont la capacité de croître grâce à des dépenses en immobilisations supplémentaires modestes. Par conséquent, il est prévu que les dépenses en immobilisations totales de Neo s'élèveront à environ 8 à 15 millions de dollars par année.
- ***Situation financière*** : Neo est ressortie du processus de faillite de Molycorp dans une situation financière solide. Neo a maintenu une production de flux de trésorerie positifs dans le cadre du processus et, au 30 septembre 2017, son bilan affichait des liquidités d'environ 113,1 millions de dollars, aucune dette en cours et aucun retrait sur la facilité de fonds de roulement de 15,9 millions de dollars pour fournir des liquidités. Le 7 novembre 2017, Neo Cayman a versé un dividende de 25,0 millions de dollars à ses actionnaires. Le solde de trésorerie pro forma au 30 septembre 2017, si le dividende avait été versé avant cette date, aurait été de 88,1 millions de dollars.

Équipe de direction chevronnée affichant des antécédents de réussite exceptionnels

L'équipe de haute direction de Neo est composée de certains vétérans du secteur, ayant les connaissances, la vision et l'expertise pour obtenir des résultats. La majorité de l'équipe de direction faisait partie de Neo lorsqu'elle était une société ouverte, avant l'acquisition par Molycorp. L'équipe de direction est composée de chefs de file dans le secteur qui au total cumulent plus de 200 ans d'expérience. La direction a créé des relations solides de longue date avec les clients qui leur permettent de fournir des perspectives dans leurs activités. Au cours de son mandat, la direction a démontré une priorité sur la production de flux de trésorerie disponibles ainsi que des antécédents de réussite dans la réaffectation des capitaux dans de nouvelles occasions de croissance.

Stratégie d'entreprise

Neo tente de solidifier et d'élargir sa position d'exploitant principal dans le secteur du traitement des métaux des terres rares et des métaux rares en se concentrant sur les matériaux très techniques et fonctionnels et sur la collaboration dans l'innovation avec les clients, tout en maintenant des marges d'exploitation solides et en ayant recours à plusieurs possibilités de croissance.

Axée sur les matériaux très techniques et fonctionnels

Neo conçoit précisément des produits exclusifs, adaptés aux applications exclusives de ses clients. En se concentrant sur des produits fonctionnels conçus à base de métaux des terres rares et de métaux rares, Neo est en mesure de se démarquer des transformateurs chinois locaux, qui se concentrent principalement sur la séparation qui est un procédé relativement standardisé. Le statut de seul exploitant non chinois autorisé à séparer les MTR en Chine de Neo lui confère un avantage concurrentiel durable comparativement à d'autres producteurs internationaux. Cette

combinaison qui vise les clients qui ont besoin de produits fonctionnels fortement adaptés tout en bénéficiant de la production et de l'approvisionnement locaux, permet à Neo de produire des matériaux de premier plan à un coût relativement bas et d'offrir ses produits à ses clients à des prix concurrentiels.

Partenaire de l'innovation pour les clients

Neo s'est toujours efforcée de favoriser les liens de collaboration avec ses clients. À cette fin, Neo a établi des efforts d'innovation conjointe qui servent à améliorer l'harmonisation entre les efforts de R et D de Neo et les demandes changeantes des clients. Le modèle d'affaires de Neo centré sur le client réduit le risque de changements dans les applications pour les métaux des terres rares et les métaux rares, puisqu'il permet à Neo de rester proche de ses clients pour anticiper leurs demandes changeantes. Par exemple, Neo a joué un rôle de premier plan dans le processus de développement des aimants NdFeB utilisés dans les moteurs principaux de VE et dans les moteurs de traction de VEH, en travaillant en collaboration avec plusieurs de ses clients clés. En 2010, un des clients les plus importants de Neo, un grand producteur d'aimants, Daido, a conçu un nouveau procédé de déformation à chaud qui pouvait produire des aimants dont la forme est adaptée en fonction des préférences des concepteurs de moteurs pour VE et VEH. En 2011, Daido a demandé à Neo de concevoir une poudre MQU qui produisait une force magnétique supérieure et qui se prêtait davantage à la déformation à chaud. Daido a approché un fabricant automobile important, Honda, dans l'idée d'utiliser la nouvelle technologie pour produire des aimants pour les moteurs de traction destinés aux VEH. Au milieu de 2015, après une période de développement et l'évaluation de centaines d'échantillons uniques, cette nouvelle poudre MQU a été réalisée. En juillet 2016, Daido et Honda ont annoncé publiquement le moteur de traction exempt d'ÉTR lourds et la production à compter de cette année. C'est ainsi qu'une période prospère de collaboration entre Neo, Daido et Honda a abouti et procure à Neo une occasion de croissance intéressante de tirer parti de la demande accrue pour les VEH.

Gestion de la volatilité du prix des marchandises sous-jacentes

Les mécanismes de prix de Neo lui permettent de transférer les fluctuations de prix des marchandises sous-jacentes et de soutenir des marges stables à long terme, indépendamment de la volatilité du prix de l'intrant. Neo se concentre sur la gestion continue des coûts des matières premières, des coûts de production et des prix vendeurs moyens au cours des cycles de fixation des prix à long terme. La stratégie de fixation de prix de Neo est soutenue par une structure de coûts flexible, selon laquelle une proportion d'environ 80 % des coûts des produits vendus est variable.

Plusieurs possibilités de croissance

La direction a une stratégie à trois volets relativement à la croissance, soit la croissance constante provenant des produits actuels, la croissance provenant de la conception de produits ainsi que la croissance grâce à l'élargissement du portefeuille de produits.

- ***Croissance constante provenant des produits existants*** : Neo est très bien positionnée pour fournir des matériaux destinés aux applications à croissance élevée au sein de marchés généraux dans le secteur des produits magnétiques, catalytiques, électroniques, des soins de santé et de l'aérospatial. Neo occupe une solide position concurrentielle où les entraves à l'accès au marché sont élevées grâce à la combinaison de relations de longue date avec la clientèle, du savoir-faire dans la conception et la transformation de produits, d'installations de fabrication où les coûts sont concurrentiels, de la portée mondiale par les réseaux de ventes directes et de la diversification géographique de la fabrication de métaux des terres rares et de l'approvisionnement en matières premières (en Chine et à l'extérieur de la Chine). Les produits existants de Neo offrent une part de marché et des occasions de croissance sur le marché avantageuses. À titre d'exemple, au cours des trois dernières années, Neo a doublé ses ventes de catalyseurs pour véhicules et se situe actuellement parmi les trois meilleurs fournisseurs à l'échelle mondiale dans le secteur.
- ***Croissance provenant de la conception de produits*** : Neo travaille étroitement avec les clients pour améliorer le rendement des produits existants et pour concevoir de nouvelles applications. Neo travaille actuellement sur des matériaux pour les applications de la prochaine génération, dont les poudres magnétiques et les catalyseurs pour véhicules. Neo est active dans le repérage de produits conçus fonctionnels pour les nouveaux marchés de produits finis qui utilisent des métaux des terres rares et des

métaux rares. Neo a de solides antécédents en ce qui concerne la collaboration avec ses clients, qui reposent sur la fonctionnalité exclusive fournie par les métaux des terres rares et les métaux rares. Par conséquent, Neo ne perd normalement pas de clients, mais travaille plutôt avec eux pour transformer les anciennes applications en nouvelles applications. Ce fait est prouvé par le pourcentage des revenus tirés de nouveaux produits qui n'existaient pas il y a cinq ans, qui, selon la direction, représentent plus de 20 % des revenus consolidés, principalement auprès de clients de longue date.

La conception de nouveaux produits peut prendre la forme (i) de nouveaux produits destinés aux marchés existants (tel que la commercialisation récente par Neo de son initiative de traitement des eaux usées qui cible les installations de traitement des eaux usées municipales et industrielles) ou (ii) l'évolution de produits existants destinés aux nouveaux marchés (tel que l'approvisionnement de phosphore au marché des écrans à tube à rayons cathodiques destinés à la télévision qui a évolué de sorte que Neo fournit du phosphore pour les nouvelles technologies d'affichage à écran plat comme les affichages ACL, plasma et OLED). La relation de Neo avec ses clients facilite cette innovation de produits, comme ce fut le cas dans la conception de la poudre MQU de Neo. Le travail de Neo en partenariat avec Daido et Honda a conduit à la commercialisation de moteurs de traction exempts d'ÉTR lourds, qui constituent désormais une nouvelle plateforme prometteuse pour la croissance future.

- ***Croissance grâce à l'élargissement du portefeuille de produits :*** Neo a un bilan solide et la flexibilité financière de réaliser des acquisitions stratégiques choisies qui permettent l'élargissement du portefeuille de produits, en ciblant des sociétés ou des actifs qui pourraient bénéficier de l'importance, de la portée mondiale, des relations privilégiées avec la clientèle, des installations à prix concurrentiels et des compétences et du savoir-faire en conception de produits de Neo. Neo a réussi à intégrer les actifs acquis comme l'installation de Silmet, en Estonie, acquise de Molycorp et a reproduit ses technologies exclusives dans de nouveaux territoires, dont la technologie de transformation du gallium de son installation d'Oklahoma qu'elle a reproduite dans son installation située en Corée du Sud.

La direction est d'avis que sa stratégie de croissance permettra à Neo de tirer parti des tendances clés en matière de croissance. Pour soutenir cette croissance interne et ce développement, on prévoit que les dépenses en immobilisations totales de Neo seront de l'ordre de 8 à 15 millions de dollars, avec des volumes élevés obtenus principalement par une utilisation accrue de la capacité. Comme la plupart des infrastructures essentielles sont actuellement en place, les dépenses en immobilisations nécessaires pour accroître la capacité sont principalement liées à l'achat de la machinerie et de l'équipement.

Le tableau suivant présente les taux de croissance prévus pour chaque secteur, selon les estimations de la direction.

Tendances de croissance dans le secteur					
Magnequench		Produits chimiques et minerais oxydés		Métaux rares	
Automatisation		Produits		Appareils électroniques et produits spécialisés	
Sans automatisation		Produits magnétiques et molécules			
Applications	Direction à assistance électrique Moteur de siège Batterie	Unité de disque dur Automatisation	Produits catalyseurs automatiques Traitement des eaux	Produits magnétiques Divers	Super alliages Semiconducteurs Lumières DEL pour appareils électroniques
Tendances clés sur le marché	▪ Électrification, miniaturisation et réduction du poids des véhicules motorisés ▪ Capacité améliorée du moteur	▪ Miniaturisation des moteurs	▪ Réglementation sur les émissions renforcée ▪ Croissance de la demande pour le traitement des eaux	▪ Miniaturisation des moteurs	▪ Spécialisation des alliages ▪ Innovations techniques dans les secteurs des soins de santé, de la défense, de l'aérospatial et de l'électronique ▪ Numérisation généralisée
Taux de croissance	~6 à 12 %		~4 à 10 %		~3 à 7 %

Secteur Magnequench

Aperçu

Le secteur Magnequench, qui cumule plus de trente ans d'expérience dans la fabrication, est le chef de file mondial dans la production des poudres magnétiques utilisées pour les aimants NdFeB liés et déformés à chaud de très forte densité. Ces poudres sont produites à l'aide de la technologie de pointe de Magnequench relative à la conception, à la transformation et à la fabrication de poudres magnétiques. La fabrication de la poudre de Magnequench est un procédé exclusif dans le cadre duquel on utilise le néodyme et le praséodyme comme intrants principaux. Ces poudres sont utilisées dans les moteurs automobiles, les moteurs de traction, les micromoteurs, les capteurs et d'autres applications qui exigent un degré élevé d'intensité magnétique, un rendement amélioré et une taille ainsi qu'un poids réduits.

Le néodyme ou le praséodyme sont les principales matières premières des poudres de Magnequench. Le métal est allié avec le fer et le bore avant sa transformation en une poudre métallique, qui est le précurseur des aimants NdFeB liés et déformés à chaud. D'autres éléments (comme le zirconium ou le cobalt) sont parfois ajoutés en petites quantités à l'alliage pour obtenir certaines caractéristiques.

Au cours du processus de transformation en poudre, le NdFeB fondu est trempé en le propulsant sur une surface froide, ce qui refroidit rapidement la matière et emprisonne la disposition atomique par un processus appelé extraction en fusion ou coulage rapide. La matière est ensuite broyée grossièrement et constituée en un aimant à l'aide de moulage par compression, de moulage par injection, de déformation à chaud, d'extrusion ou de calandrage. Après l'obtention de la forme souhaitée, le métal produit est ensuite magnétisé.

Produits

Neo produit les poudres de Magnequench qui entre dans la production d'aimants permanents NdFeB liés et déformés à chaud. Les aimants liés sont faits de poudre magnétique combinée à un agent liant, ce qui entraîne une légère diminution de l'intensité magnétique de la matière, mais permet de créer toutes sortes de formes sans autre transformation. Les aimants déformés à chaud n'ont pas besoin d'un agent liant et ils sont chauffés et pressés pour

obtenir des tailles et des formes particulières. Environ 75 % des produits de Magnequench servent pour la fabrication d'aimants liés, et le reste est utilisé pour faire des aimants déformés à chaud.

Magnequench produit plus de 30 calibres de poudres de Magnequench, qui possède chacune toutes des propriétés magnétiques et des caractéristiques de rendement particulières en vue de répondre aux besoins de ses clients. Les poudres couvrent un large éventail de propriétés magnétiques qui sont devenues la norme dans le secteur. Magnequench améliore continuellement les caractéristiques magnétiques de ses poudres de façon à satisfaire aux exigences techniques en constante évolution de ses clients.

Les aimants produits avec les poudres de Magnequench rehaussent l'efficacité et permettent de réduire la taille ainsi que le poids des moteurs, comparativement aux aimants en ferrite à base de fer, qui représentent le matériau pour aimant permanent le plus courant. Ces aimants facilitent également le pressage de forme nette, offrant plus de latitude pour l'obtention d'une grande variété de formes et de différentes tailles sans nécessiter d'autres traitements. En raison de ces facteurs, les aimants qui utilisent les poudres de Magnequench conviennent mieux pour les applications qui exigent une taille réduite ou une forme complexe.

Magnequench se concentre également sur la mise au point de différents calibres de matériaux conçus spécifiquement pour certaines applications en rehaussant les propriétés physiques ou mécaniques de la poudre, notamment la stabilité thermique. Une stabilité thermique supérieure est un élément particulièrement important pour les aimants exposés à une température supérieure à la température ambiante. Ces matériaux conservent leurs propriétés magnétiques à ces températures relativement élevées (comme sous le capot d'une voiture) et sont aussi parfaits pour les applications automobiles, un domaine qui, de l'avis de Magnequench, présente des possibilités de croissance.

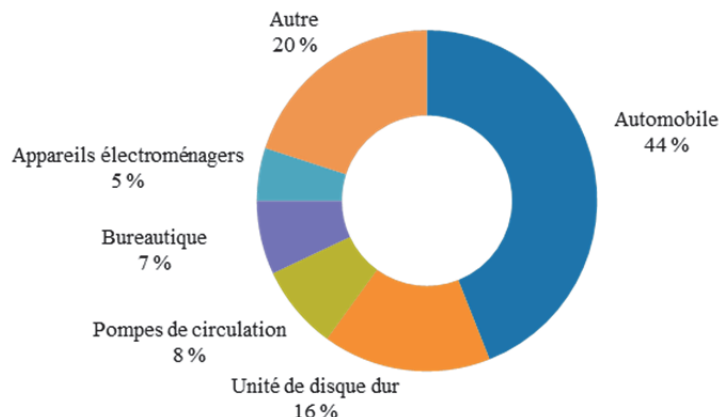
Applications

Les poudres de Magnequench sont intégrées dans des produits qui utilisent les aimants NdFeB pour de nombreuses applications sur le marché. Il s'agit principalement de moteurs et de capteurs utilisés dans le secteur automobile (soit la direction assistée, le réglage du siège, les moteurs de traction, les pompes à essence et à eau ainsi que les capteurs de direction), le matériel informatique et de bureau (soit les unités de disque dur et les imprimantes multifonctions), les appareils électroménagers (soit les réfrigérateurs et les climatiseurs), les pompes de circulation pour le chauffage et le refroidissement résidentiel, les appareils électroniques grand public (comme les téléphones intelligents) et les applications industrielles (soit la robotique pour l'automatisation industrielle).

Par exemple, les aimants à base de terres rares sont utilisés dans les moteurs de traction dans les véhicules hybrides ou les véhicules exclusivement électriques. Ils procurent une grande efficacité énergétique en améliorant la précision de fonctionnement moteur de la direction assistée électronique automobile ainsi que la densité de couple des moteurs utilisés pour différents systèmes de pompage pour automobile. Les aimants faits de terres rares réduisent également le poids total du véhicule, tandis que la taille réduite des moteurs accroît la fonctionnalité et le confort dans l'habitacle.

La combinaison de l'intensité magnétique et de l'aptitude à fabriquer des aimants NdFeB liés se traduit par des utilisations possibles qui ne seraient pas viables sur le plan économique avec les autres types d'aimants permanents, un aspect susceptible de favoriser la croissance future.

Ventilation des revenus par application (2016R)



Clients

Grâce à ses relations de longue date avec les clients, le secteur Magnequench est en mesure de cerner des utilisations futures pour ses produits et de tirer parti de ces tendances en faisant appel à l'équipe de ventes mondiale de Neo et à ses capacités en R et D. Cette situation est confirmée dans le cas du segment de marché des unités de disque dur qui, par le passé, a constitué le principal marché final des poudres de Magnequench. Après un ralentissement sur ce marché, Magnequench est parvenue à cerner de nouvelles applications dans le domaine automobile et à préserver sa solidité financière dans le secteur.

En 2016, les dix principaux clients de Magnequench représentaient plus de 84 % des ventes totales du secteur, dont environ 36 % pour son principal client. Par exemple, les clients de longue date du secteur Magnequench comprennent Daido Electronics et Shanghai San Huan Magnets Co., Ltd.

Ventes et marketing

Magnequench maintient une équipe de vente locale présente dans toutes les grandes zones géographiques où Neo exerce des activités de façon à desservir les chaînes d'approvisionnement régionales. L'équipe de vente et de marketing est composée, au total, de 17 personnes. Tous les directeurs de vente de première ligne possèdent une formation technique en sciences des matériaux ou des connaissances des matériaux magnétiques NdFeB, ce qui leur permet de donner une réponse immédiate aux questions techniques des clients.

Le groupe des ventes illustre les avantages offerts par les produits de Neo pour les clients et contribue à la création de solutions pour les fabricants et les utilisateurs d'aimants. Ce groupe est jumelé avec une équipe hautement qualifiée chargée des applications qui dirige les activités de commercialisation technique.

Concurrence

Au sein du secteur des aimants en terres rares, Magnequench se concentre expressément sur les aimants liés et déformés à chaud. Les aimants déformés à chaud livrent directement concurrence aux aimants frittés qui constituent la forme d'aimants à terres rares la plus commune. Les aimants liés font surtout concurrence aux aimants en ferrite. Le marché pour les aimants liés provient, en partie, de la nécessité pour les applications finales d'améliorer le rendement tout en réduisant la taille et le poids. Les aimants en ferrite sont utilisés pour la majorité des moteurs pour siège d'automobile. Cependant, à mesure que les constructeurs automobiles rehaussent la fonctionnalité des sièges des véhicules, le nombre de moteurs dans les sièges se multiplie, et les moteurs de petite taille sont souvent préférés aux gros moteurs à base de ferrite. Par ailleurs, les aimants frittés affichent des propriétés magnétiques supérieures et sont présents dans les applications dépourvues de contraintes de taille ou de forme. Les aimants frittés, qui rivalisent directement avec les aimants déformés à chaud, sont notamment utilisés dans les moteurs de traction de VEH et les éoliennes. Sur le marché des aimants en ferrite, Neo rivalise principalement avec TDK Corporation, Hitachi, Ltd. et Beijing General Research Institute of Metals & Metallurgy Ltd. Sur le marché des

aimants frittés, Neo fait principalement concurrence à ShinEtsu Chemical, Hitachi Metals, Ltd. et Beijing SanHuan New Material Hi-Tech, Ltd.

Avant l'expiration des brevets qui protègent le processus de fabrication des poudres de Magnequench en 2014, la direction était d'avis que ces poudres représentaient environ 90 % des poudres magnétiques sur le marché des poudres magnétiques liées et déformées à chaud. Depuis l'expiration de ces brevets, la part de marché de Magnequench s'est stabilisée pour s'établir à environ 70 à 75 % du marché des aimants NdFeB liés, selon les estimations de la direction. Cette légère diminution de la part de marché devant une intensification de la concurrence par suite de l'expiration des brevets témoigne bien de la valeur qu'accordent les clients à la qualité du produit et à l'expertise technique de Magnequench. Différents producteurs chinois approvisionnent la tranche restante du marché. Sur les marchés des aimants liés et déformés à chaud, Neo rivalise principalement avec Jiangwu Rare Metals New Material Co. Ltd. et Beijing Sanjili New Materials Co. Ltd.

Recherche et développement

Magnequench possède des installations de R et D de premier plan dans le secteur, ce qui favorise des avancées technologiques continues ainsi qu'une utilisation accrue des aimants NdFeB liés et déformés à chaud dans de nouvelles applications. Le groupe de R et D est composé de différentes équipes chargées de la science des matériaux, de la conception de polymères, des applications technologiques et des activités liées aux aimants.

Magnequench se concentre sur la rapidité de l'innovation de nouvelles compositions de ses poudres de Magnequench en misant sur ses équipes chargées de la science des matériaux et de la conception de polymères composées de 12 personnes qui exercent des activités à Singapour, à Tianjin, en Chine, ainsi qu'à Korat, en Thaïlande. Ces équipes conçoivent de nouvelles poudres pour répondre à des besoins précis du marché, habituellement en apportant une modification de la composition des alliages de façon à altérer les caractéristiques magnétiques ou mécaniques de la poudre. Un échantillonnage rapide des nouveaux calibres de poudre de Magnequench est réalisé en laboratoire à Singapour, puis les échantillons sont transférés aux installations de production situées en Chine et en Thaïlande. Cette équipe coordonne aussi les efforts pour mieux comprendre les principes fondamentaux de la technologie d'hypertrempe de Magnequench et pour repousser les limites du système d'alliage NdFeB. L'équipe chargée de la mise au point de polymères modifie la composition et le processus de formulation des poudres métalliques avec des agents liants plastiques, ce qui rehausse certaines propriétés mécaniques des aimants obtenus et facilite l'utilisation des aimants dans un environnement hostile sans bris ni dégradation des propriétés magnétiques.

L'équipe chargée des applications technologiques qui est composée de 11 personnes travaille de concert avec des constructeurs de moteurs pour concevoir des aimants liés NdFeB et les optimiser pour leurs applications. L'équipe travaille en étroite collaboration avec les concepteurs de micromoteur pour prendre la part de marché des aimants au ferrite et des aimants frittés, ainsi que pour améliorer le rendement des micromoteurs NdFeB existants. L'équipe chargée des applications technologiques collabore étroitement avec les équipes responsables de la science des matériaux et des activités liées aux aimants pour favoriser les nouvelles applications d'aimants liés NdFeB. Grâce à cette coopération entre les équipes de R et D, les nouveaux matériaux, les nouveaux polymères et les nouveaux aimants mis au point par Magnequench sont « intégrés » dès le début de la phase de conception des moteurs. Les projets actuels de cette équipe devant être terminés en 2017 comprennent plusieurs initiatives à l'intention de clients pour concevoir et optimiser les moteurs utilisés pour les sièges et les ensembles de levage des coffres pour les véhicules.

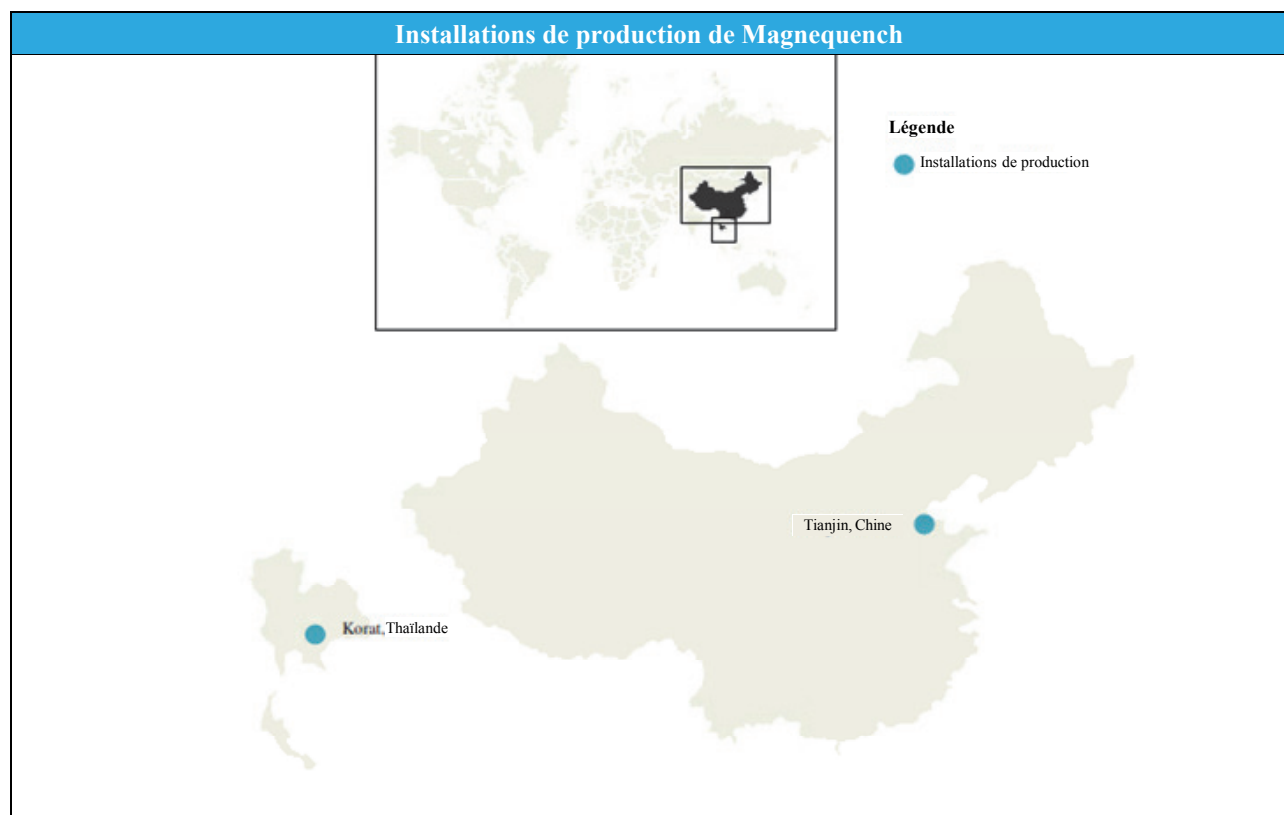
L'équipe chargée des activités liées aux aimants de Magnequench élabore et optimise les aimants conçus pour en assurer la possibilité de fabrication et le rendement en fonction du coût. L'équipe chargée des activités liées aux aimants fabrique également des échantillons d'aimants pour démontrer la validité des concepts élaborés par l'équipe de la technologie des applications et les constructeurs automobiles, établissant de ce fait des liens entre les diverses équipes de R et D de Magnequench et les clients dans le secteur des moteurs.

Approvisionnement en matières premières

L'installation de Magnequench située à Tianjin s'approvisionne en matières premières de praséodyme principalement auprès de séparateurs des terres rares chinois, tandis que son installation située à Korat, en Thaïlande, obtient ses matières premières de Silmet et d'autres tiers. L'oxyde de néodyme est la principale matière fournie par Silmet. Cet oxyde doit être converti sous forme métallique avant son utilisation par Magnequench. Le processus de conversion est confié à un tiers aux termes d'un accord de transformation en sous-traitance conclu avec GQD Special Material (Thailand) Co. Ltd. (« **GQD** »), coentreprise thaïlandaise dans laquelle Neo détient une participation de 20 % (se reporter à la rubrique « Structure d'entreprise – Liens intersociétés »), qui exploite une installation de production à Rayong, en Thaïlande. À l'installation de Tianjin, la majeure partie de la matière première qui sert à la production des poudres de Magnequench est entreposée en consignation et est achetée pour consommation.

En ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement, Magnequench tire parti de plusieurs atouts concurrentiels qui lui permettent d'occuper une position de chef de file sur le marché des aimants NdFeB liés et déformés à chaud. La longue relation qu'entretient Magnequench avec des fournisseurs clés en Chine, de même que ses autres sources d'approvisionnement par l'intermédiaire d'un approvisionnement à l'interne et en provenance de l'extérieur de la Chine, lui procurent une chaîne d'approvisionnement équilibrée. Le secteur Magnequench a également la possibilité de s'approvisionner auprès du secteur C et O. Les clients apprécient la sécurité qu'offre sa capacité à obtenir des matières tant en Chine à l'étranger. En outre, grâce aux accords de consignation de l'installation de Tianjin, Magnequench dispose d'une chaîne d'approvisionnement fort efficace, et la gestion de la volatilité du coût des intrants est assurée par des mécanismes de fixation de prix qui permettent à Magnequench de transférer le coût des intrants aux clients dans un court délai.

Installations de production



Présentation sommaire des installations

	Tianjin	Korat
Emplacement	• Tiajian, Chine	• Korat, Thaïlande
Type	• Fabrication de poudre	• Fabrication de poudre
Produits	• Poudres magnétiques	• Poudres magnétiques
Capacité nominale (tm)	• 7 200	• 1 800
Principales applications	• Automobile • Unité de disque dur • Automatisation des usines	• Automobile • Unité de disque dur
Employés	• 438	• 140
Certifications	• ISO/TS16949:2009 • ISO 9001:2008 • ISO 14001:2004 • ISO/IED 27001 • OHSAS18001:2007 • QC080000:2005 • IECaQ HSPM • Directive RoHS 2002/95/E • Accrédité par SGS	• ISO/TS16949:2009 • ISO 9001:2008 • ISO 14001:2004 • ISO5001:2011 • OHSAS18001:2007 • IECQ HSPM QC 080000:2012 • COR1:2009 • Normes UL et produit certifié RoHs • Certificat de participation RSCS
Propriété par Neo	• 100 %	• 100 %

Installation de Tianjin

L'installation de Tianjin est une installation de fabrication de poudres et de composés magnétiques située sur un terrain d'environ 15 acres près de Tianjin, en Chine, à environ 90 kilomètres au sud-est de Beijing. L'installation de fabrication de poudres magnétiques fait appel à 12 appareils d'extraction en fusion ou de coulage rapide hautement spécialisés. L'équipe des activités liées aux aimants de Magnequench et son laboratoire de conception exercent leurs activités à partir de l'installation de Tianjin. Magnequench (Tianjin) Co., Ltd., l'entité qui exploite l'installation de Tianjin, est une filiale en propriété exclusive indirecte de Neo Cayman. Se reporter à la rubrique « Structure d'entreprise – Liens intersociétés ».

Installation de Korat

L'installation de Korat est une installation de fabrication de poudres et de composés magnétiques située à Korat, en Thaïlande, à environ 250 kilomètres au nord-est de Bangkok, sur un terrain d'environ 6 acres. L'installation de fabrication de poudres magnétiques utilise trois appareils exclusifs d'extraction en fusion ou de coulage rapide hautement spécialisés. Magnequench (Korat) Co., Ltd., l'entité qui exploite l'installation de Korat, est une filiale en propriété exclusive indirecte de Neo Cayman. Se reporter à la rubrique « Structure d'entreprise – Liens intersociétés ».

Bien que l'installation Korat ne produise pas pour le moment de poudre destinée aux applications des aimants déformés à chaud, les installations de Tianjin et de Korat disposent de la capacité nécessaire pour fabriquer toute la gamme des produits de Magnequench, ce qui permet à Neo de répartir la production au besoin.

Sommaire de l'information financière

		Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2016	Données combinées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016	Exercice terminé le 31 décembre 2015	Exercice terminé le 31 décembre 2014
(en milliers de \$ US et volume en tonnes)	DDM					
	Données combinées	Société remplacée	Société remplacée	Données combinées	Société remplaçante	Société remplaçante
Volume	6 205	4 766	3 930	5 369	5 516	5 694
Revenu	184 608	143 774	118 404	159 238	185 643	218 032
Bénéfice (perte) d'exploitation	31 453	28 155	18 578		(103 879)	38 470
Marge d'exploitation	17,0 %	19,6 %	15,7 %	13,7 %	(56,0 %)	17,6 %
Ajustements au bénéfice (perte) d'exploitation ¹⁾						
Ajouter : l'amortissement compris dans le coût des ventes	2 185	1 533	1 778	2 430	3 606	4 018
Ajouter : l'amortissement	5 912	3 817	4 604	6 699	12 659	12 612
Ajouter : la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis	4 360	868	3 634	7 126	—	—
Ajouter : la dépréciation du goodwill et les autres actifs à long terme	—	—	—	—	129 668	174
Ajouter : la rémunération fondée sur des actions	348	348	—	—	—	—
REAA ajusté	44 258	34 721	28 594	38 131	42 054	55 274
Marge du REAA ajusté	24,0 %	24,1 %	24,1 %	23,9 %	22,7 %	25,4 %
Dépenses en immobilisations	1 879	1 278	849	1 450	1 452	2 283

Note :

- 1) Pour obtenir une description des ajustements mentionnés dans le tableau, veuillez vous reporter à la rubrique « Rapport de gestion – Analyse des segments à présenter ».

Secteur des produits chimiques et des minerais oxydés

Aperçu

Le secteur des produits chimiques et des minerais oxydés fabrique et distribue une vaste gamme de produits conçus faits de terres rares lourdes et légères qui sont devenus des composantes essentielles des appareils de la vie moderne. Le secteur des produits chimiques et des minerais oxydés sépare les concentrés de terres rares légères et les concentrés de terres rares lourdes pour obtenir des oxydes de terres rares et des sels courants et hautement spécialisés. En plus des activités de séparation, le secteur des produits chimiques et des minerais oxydés concentre ses activités sur ces MTR pour fabriquer des produits fonctionnels conçus de grande valeur pouvant être utilisés dans les catalyseurs pour véhicules, le traitement des eaux usées et d'autres applications sur le marché des produits finis.

Dans ses installations de production ZAMR et Silmet situées à Zibo, en Chine et à Sillamäe, en Estonie, Neo transforme les concentrés de terres rares légères en différents produits comme le cérium, le lanthane, les oxydes de néodyme et de praséodyme et les sels. Avec ces produits, Neo fabrique ensuite des produits fonctionnels conçus qui sont faits d'oxydes mixtes pour une utilisation dans les catalyseurs pour véhicules, les catalyseurs de raffinage du pétrole et d'autres catalyseurs chimiques, les aimants, les véhicules hybrides et électriques, le traitement de l'eau et bon nombre d'autres applications.

L'installation de production JAMR de Neo située en Chine transforme les concentrés de terres rares lourdes en éléments constitutifs pour une utilisation dans une multitude d'applications industrielles, dont les condensateurs céramiques multicouches (« CCM »), les éclairages et les affichages à haute efficacité, les lentilles optiques haut de gamme et les appareils électroniques grand public.

Produits

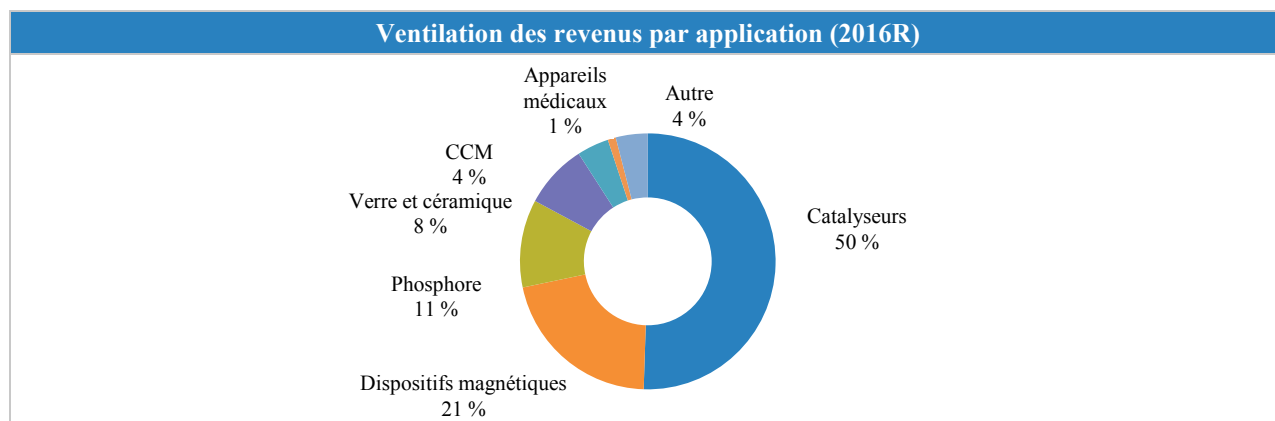
Neo fabrique des produits fonctionnels conçus à partir des métaux des terres rares qui possèdent des propriétés physiques uniques, ce qui en fait un élément indispensable des appareils de la vie moderne. Les capacités de fabrication de matériaux et de transformation des métaux des terres rares de calibre mondial de Neo lui permettent de satisfaire aux exigences de plus en plus rigoureuses des fabricants qui ont besoin de produits conçus sur mesure.

Les produits de Neo comprennent un large éventail de matériaux de terres rares légères et lourdes conçus qui servent pour des applications technologiques, notamment les catalyseurs de contrôle des émissions pour les automobiles et les véhicules légers, les dispositifs magnétiques, le raffinage de pétrole brut, les appareils électroniques grand public et de pointe (notamment les téléphones intelligents), l'éclairage à haute efficacité, les lentilles et les dispositifs optiques de grande précision, les superalliages, les céramiques conçues et plusieurs autres.

Neo offre également des solutions de traitement des eaux usées à base de métaux des terres rares. La solution à base de terres rares exclusive de Neo est un agent coagulant soluble dans l'eau à haute performance exerçant une très forte attraction sur le phosphore. Les produits pour le traitement des eaux usées de Neo génèrent moins de boues chimiques que les autres coagulants et sont constitués d'une solution sans danger qui ne tache ni ne décolore les structures ou l'équipement des installations.

Applications

Les produits de Neo dans le secteur des produits chimiques et des minerais oxydés sont utilisés pour un vaste éventail d'applications, dont les catalyseurs, les aimants, le phosphore, le verre, la céramique et d'autres éléments (notamment le traitement des eaux usées).



Application	MTR utilisés	Avantages
Catalyseurs	La, Ce, Pr, Nd	Rehausse l'activité catalytique et la stabilité hydrothermale des CCF, réduit la quantité de MGP nécessaire, améliore la stabilité thermique et élargit la fenêtre opérationnelle de la puissance motrice des catalyseurs pour véhicules
Aimants	Pr, Nd, Sm, Tb, Dy	Permet d'obtenir des aimants plus petits, plus puissants et résistants à la température
Phosphore	La, Ce, Eu, Tb, Y, Gd, Er, Lu	Donne les phosphores et les sensibilisateurs multicolores, des éléments clés des lasers haute performance et des luminophores pour rayons X ainsi que des agents de contraste efficaces pour l'IRM
Verre	La, Ce, Nd, Er, Gd, Yb	Améliore l'indice de réfraction, protège contre la lumière ultraviolette et élimine la décoloration du verre (opacifiant) et amplifie les transmissions par câble à fibre optique
Céramique	La, Ce, Pr, Nd, Y	Rehausse le diélectrique (condensateurs) qui n'est pas thermosensible, minimise l'exposition au rayonnement hyperfréquence lors de l'utilisation dans des filtres, permet d'obtenir des céramiques solides et résistantes aux chocs, améliore la durabilité de la peinture et réduit le temps de séchage et donne des pigments lumineux et colorés

Catalyseurs pour véhicules

Les produits de la Société servent à améliorer l'activité catalytique et la stabilité thermique des catalyseurs pour véhicules. La fonctionnalité catalytique est assurée par un mélange de MGP et une couche lavis qui comprend de l'alumine, des terres rares et d'autres matières inorganiques. Le système est mis au point de manière continue pour assurer un rendement amélioré ainsi qu'une utilisation efficace des MGP. Les principaux marchés pour les catalyseurs pour véhicules sont l'Amérique du Nord, l'Europe et le Japon, mais la demande en Chine et ailleurs dans le monde augmente en raison de normes environnementales de plus en plus rigoureuses.

Dispositifs magnétiques

Les produits de la Société sont utilisés dans les applications des aimants frittés et des aimants liés. Neo tire avantage de l'intégration verticale de son modèle d'affaires et est en mesure de vendre les MTR à l'unité d'exploitation Magnequench advenant le cas où les MTR ne sont pas vendus à des clients tiers.

Phosphore (écrans)

Les terres rares sont un élément essentiel des phosphores qui produisent les couleurs primaires, rouge et vert, des écrans à plasma et des écrans à cristaux liquides à éclairage arrière. Les phosphores qui produisent le rouge et le vert exigent presque exclusivement des terres rares. Les phosphores des terres rares sont aussi utilisés dans les ampoules fluocompactes et les écrans à rayons X. Les produits du secteur des produits chimiques et des minerais oxydés sont actuellement utilisés dans de nombreuses applications au phosphore, allant des petits écrans aux téléviseurs à haute définition de pointe.

Verre et céramique (électronique)

Le lanthane de grande pureté est utilisé dans la composition du verre pour la photographie, les caméras de haute sécurité, les photocopieurs, les lunettes et les lentilles des microscopes. Le lanthane confère certaines propriétés recherchées au verre, notamment un indice de réfraction élevé et un haut degré de transparence et de transmission lumineuse. Le gadolinium sert aussi pour les applications spécialisées comme les lentilles pour les caméras haute définition.

Les terres rares sont aussi utilisées pour des éléments variés de céramique d'électronique (diélectrique). La circulation du signal électrique sur chaque carte de circuit imprimé utilisé dans les appareils électroniques est régie et contrôlée grâce à des puces diélectriques appelées CCM. Une part importante utilise des formulations à base de terres rares qui renferment du dysprosium et du néodyme de grande pureté et d'autres propriétés physiques aux spécifications précises. Parmi les autres applications utilisant les terres rares, on trouve les puces pour le filtre hyperfréquence des appareils de communication mobile, comme les téléphones intelligents et les autres appareils sans fil.

Clients

Le secteur des produits chimiques et des minerais oxydés tire une grande valeur de ses relations de longue durée avec ses clients et de son expérience acquise au cours des 24 dernières années. Ses activités de R et D ont joué un rôle majeur dans l'établissement de ces relations et sont essentielles à la stratégie d'acquisition et de fidélisation des clients du secteur des produits chimiques et des minerais oxydés. En raison de son étroite collaboration avec les clients, le secteur des produits chimiques et des minerais oxydés bénéficie de son statut de fournisseur privilégié pour les nouveaux débouchés concurrentiels et les renouvellements de contrat.

En 2016, les dix principaux clients du secteur des produits chimiques et des minerais oxydés représentaient environ 68 % des ventes totales du secteur, dont environ 26 % pour son client principal. Les clients de longue date comprennent BASF, Umicore, Murata Manufacturing Co., Ltd., le groupe de sociétés Mitsui, le groupe de sociétés Mitsubishi et Johnson Matthey.

Ventes et marketing

L'équipe de vente du secteur des produits chimiques et des minerais oxydés est composée de 14 personnes qui exercent des activités sur trois continents et qui offrent du soutien aux clients à l'échelle locale. Les principales activités de vente sont réalisées à l'échelle régionale, tandis que les clients qui sont de grandes multinationales sont gérés mondialement. Les membres de l'équipe de vente rendent compte à un directeur des ventes qui est chargé de l'ensemble des ventes du secteur.

Quatre membres de l'équipe de ventes se concentrent exclusivement sur les ventes pour le secteur des produits chimiques et des minerais oxydés, et les autres offrent également du soutien au secteur des métaux rares ou Magnequench. Une telle intégration permet une meilleure continuité du service à la clientèle dans les trois secteurs d'activité. Les activités du service à la clientèle, des ventes et de gestion des stocks sont exercées à partir de bureaux de ventes situés en Amérique du Nord, au Japon, au Royaume-Uni et en Corée du Sud. Chaque bureau local des ventes compte du personnel de soutien au service à la clientèle pour faciliter les commandes des clients.

Concurrence

Neo a réalisé des investissements importants dans des systèmes et des procédures de contrôle du procédé et de la qualité analytique de pointe pour se distinguer de ses concurrents. Neo a été le premier producteur international en Chine à obtenir certaines certifications ISO internationales. L'un des autres avantages clés de Neo sur ses concurrents est sa vaste équipe de soutien aux ventes et au marketing, qui est indispensable dans le cadre des relations de Neo avec ses clients. Ces activités offrent un soutien technique à l'égard des applications et du développement et répondent aux besoins actuels et futurs des clients, qui se traduisent par des produits et des services de premier plan sur le marché. Le positionnement unique de Neo lui procure des avantages concurrentiels par rapport à ses concurrents en offrant des produits et des services supérieurs tout en respectant des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise.

En tant que seul séparateur de terres rares autorisé non chinois, Neo a l'avantage d'être un producteur à bas coût grâce à son accès unique à des réserves de terres rares de grande qualité en Chine, soutenu par sa structure de coûts d'exploitation peu élevée. Parallèlement, Neo est en mesure de fabriquer des produits qui répondent aux normes les plus strictes de ses clients. Comparativement à ses concurrents non chinois, elle bénéficie d'une structure de coûts inférieure assortie à des produits de qualité équivalente ou supérieure et à des ingénieurs commerciaux multilingues situés dans les zones cibles du marché de Neo à l'échelle mondiale.

Neo rivalise avec des entreprises qui exercent des activités sur le marché de la séparation des terres rares et des produits fonctionnels conçus.

Sur le marché de la séparation des terres rares, Neo fait surtout concurrence à six entreprises d'État chinoises, en plus de Lynas Corporation Ltd.

Sur le marché des produits fonctionnels conçus, Neo rivalise actuellement dans le secteur des catalyseurs pour véhicules avec Rhodia S.A. (« **Rhodia** », division de Solvay S.A.), Magnesium Elektron Ltd. (division du Luxfer Group) et Daiichi Kigenso Kagaku Kogyo Co. Ltd. (« **DKKK** ») ainsi qu'avec EtsuShinEtsu Chemicals Co., Rhodia et DKKK pour d'autres applications de grande valeur. Neo a été en mesure d'établir et d'accroître sa part de marché en misant sur l'avantage en matière de coûts que lui procure sa principale installation de fabrication de catalyseurs pour véhicules en Chine.

Recherche et développement

Neo réalise la majeure partie de ses activités de R et D à l'interne. Elle collabore avec des clients clés qui évaluent les matériaux et offrent une rétroaction. Une collaboration avec des établissements d'enseignement et de recherche choisis rehausse encore davantage les capacités de R et D de Neo. La grande majorité des produits sont conçus en vue de répondre aux besoins précis de clients.

Le cycle de commercialisation de ces matériaux varie selon les produits, la gamme de produits et le marché cible en fonction du processus de qualification des clients. Ces cycles peuvent être raccourcis ou allongés compte tenu du degré de personnalisation et des applications en jeu. Par exemple, la commercialisation des applications dans les catalyseurs pour véhicules peut prendre de quatre à cinq ans. Les relations qu'a établies Neo et ses compétences ont permis au secteur des produits chimiques et des minerais oxydés de se positionner parmi les chefs de file de la technologie dans le secteur des terres rares. Ces relations sont un obstacle à l'entrée sur le marché pour les nouveaux concurrents qui doivent bâtir des relations et passer par de longues périodes d'admissibilité avant de devenir concurrentiel.

Les centres de R et D de Neo travaillent en étroite collaboration avec les clients et les établissements de recherche dans le domaine de la recherche appliquée et de la création de nouveaux produits qui, par suite de l'acceptation par les clients, passent à l'étape de production dans les installations de fabrication de Neo. Les activités de R et D du secteur des produits chimiques et des minerais oxydés sont réalisées par 59 scientifiques répartis dans cinq établissements à l'échelle mondiale : Zibo, en Chine, Jiangyin, en Chine, Abingdon, au Royaume-Uni, Singapour et Sillamäe, en Estonie. Le soutien aux applications est assuré par région, par expertise et par marché. Les groupes de R et D des installations ZAMR, JAMR et Silmet sont associés à leurs installations de production respectives, et hormis les travaux de recherche appliquée, ils font appel à leurs connaissances pour mettre à niveau des produits et élaborer des procédés.

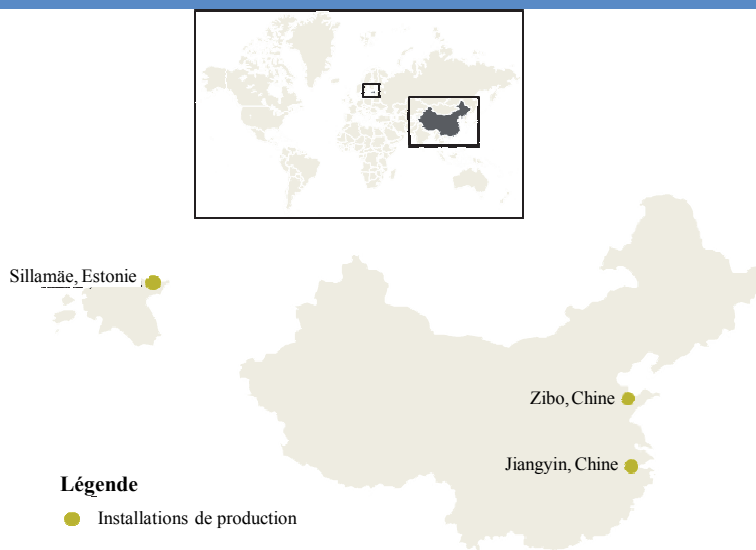
Les groupes Abingdon et Singapour participent à la création d'applications et à l'innovation des matériaux pour les clients sur leur marché respectif. Compte tenu de la forte croissance et d'un développement de produits novateurs dans le secteur européen des catalyseurs pour véhicules, le centre d'Abingdon participe au perfectionnement de l'utilisation des terres rares et des oxydes mixtes pour le marché des catalyseurs pour véhicules. Dans le même ordre d'idées, le centre de Singapour appuie la croissance sur le marché asiatique des catalyseurs pour véhicules et des applications électroniques.

Approvisionnement en matières premières

Les matières premières dont le secteur des produits chimiques et minerais oxydés a besoin consistent, en règle générale, en des métaux de terres rares séparés. Neo est assujettie à des quotas annuels relatifs à la séparation des MTR en Chine s'élevant à environ 1 600 tonnes pour ZAMR et à 1 200 tonnes pour JAMR, qui offrent un certain degré d'intégration verticale, puisque ces installations peuvent acheter et séparer les concentrés de terres rares pour leur propre usage interne ou les vendre à des tiers. Le reste des MTR séparés peut être acheté auprès de bon nombre d'autres fournisseurs en Russie et en Chine. La capacité de Neo à produire des métaux de terres rares séparés dépend des quotas qu'elle reçoit du gouvernement de la Chine. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Modifications apportées à la réglementation du secteur des terres rares en Chine ».

Installations de production

Installations de production du secteur des produits chimiques et minerais oxydés



Présentation sommaire des installations

	ZAMR	JAMR	Silmet
Emplacement	• Zibo, Chine	• Jiangyin, Chine	• Sillamäe, Estonie
Type	• Transformation des terres	• Transformation des terres rares lourdes • Argiles ioniques	• Transformation des terres rares légères
Produits	• Ce, Nd, Pr, La, Zr	• Ce, Nd, Pr, La, Sm, Eu, Gd, Tb, Dy, Lu, Ho, Er, Y	• Ce, Nd, La, Pr oxydes et sels
Capacité nominale (tm)	• 4 500	• 4 000	• 2 500
Principales applications	• Catalyseurs pour véhicules	• Applications pour terres rares lourdes	• Applications pour terres rares légères
Employés	• 345	• 306	• 204
Certifications	• ISO9001: 2015 • ISO14001: 2004 • OHSAS 180001: 2007	• ISO9001: 2008 • ISO14001: 2004 • OHSAS 180001: 2007	• ISO9001: 2000 • ISO14001: 2004 • OHSAS 18001: 2007
Propriété par Neo	• 95 %	• 95 %	• 100 %

Installation de ZAMR

L'usine de transformation des terres rares et du zirconium de ZAMR est située à environ 21 kilomètres du centre de Zibo, ville industrielle de la province de Shandong, en Chine. L'usine compte 18 bâtiments sur un terrain de 15 acres. L'installation de ZAMR procède à la séparation des métaux des terres rares légères, produit des composés de terres rares légères et fabrique une gamme de produits et de catalyseurs pour véhicules en zirconium de haute qualité. À l'heure actuelle, la capacité de production de ZAMR dépasse les quotas de production autorisés et la direction est d'avis que puisque les autorités gouvernementales en cause poursuivent leurs efforts pour enrayer la production illégale non autorisée, cette installation pourrait bénéficier d'une hausse du quota de production annuelle et a la capacité pour assurer des volumes plus élevés. ZAMR est une coentreprise dans laquelle Neo détient une participation indirecte de 95 %, la tranche restante de 5 % appartenant à des employés locaux. Se reporter à la rubrique « Structure d'entreprise – Liens intersociétés ».

Installation de JAMR

L'usine de transformation des terres rares de JAMR est située à environ 150 kilomètres de Shanghai dans la ville de Jiangyin, de la province de Jiangsu, en Chine. L'usine compte 25 bâtiments sur un terrain d'environ 20 acres. L'installation de JAMR affine les concentrés de terres rares lourdes et d'argile ionique provenant du sud de la Chine afin de fabriquer un éventail de produits de terres rares lourdes pour des clients dans le secteur des hautes

technologies tant sur le marché international que sur le marché chinois. Ces clients, pour leur part, fabriquent des produits comme des aimants permanents, des composants électroniques, des luminophores d'affichage et des verres optiques. L'installation de JAMR est située à environ trois kilomètres du port sur le fleuve Yangtze, ce qui facilite l'expédition à l'échelle internationale. Cette usine est proche d'une grande centrale thermique exploitée par Jiangsu Ligang Electric Power Co. Ltd., offrant une alimentation électrique suffisante à JAMR. À l'heure actuelle, la capacité de production de JAMR dépasse les quotas de production autorisés et la direction est d'avis que puisque les autorités gouvernementales en cause poursuivent leurs efforts pour enrayer la production illégale non autorisée, cette installation pourrait bénéficier d'une hausse du quota de production annuelle et a la capacité pour assurer des volumes plus élevés. JAMR est une coentreprise dans laquelle Neo détient une participation indirecte de 95 %, la tranche restante de 5 % appartenant à des employés locaux. Se reporter à la rubrique « Structure d'entreprise – Liens intersociétés ».

Installation de Silmet

Cette installation compte divers bâtiments de fabrication, de recherche et d'administration sur un terrain de 67 acres situé à Sillamäe, en Estonie, à une distance d'environ 200 kilomètres de Tallinn, la capitale estonienne. À l'installation de Silmet, Neo transforme les MTR en produits de terres rares et a acquis une vaste expérience dans la fabrication de produits de métaux rares en niobium et en tantale. En date du 30 septembre 2017, l'installation de Silmet avait la capacité nominale de produire un maximum de 2 500 tonnes de produits de terres rares par année et 459 tonnes de métaux rares par année. L'équipement principal utilisé pour la production à base de terres rares à Silmet comprend des fours à bombardement électronique, des fours à cuve pour une réduction par aluminothermie, des fours tubulaires rotatifs, des circuits d'extraction par solvant des métaux rares et de nombreux bassins de précipitation. NPM Silmet OU, l'entité exploitant l'installation de Silmet, est une filiale en propriété exclusive indirecte de Neo. Se reporter à la rubrique « Structure d'entreprise – Liens intersociétés ».

Le secteur des produits chimiques et minerais oxydés exploite également des bureaux de ventes et de R et D par l'intermédiaire de plusieurs filiales.

Sommaire de l'information financière

		Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2016	Données combinées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016	Exercice terminé le 31 décembre 2015	Exercice terminé le 31 décembre 2014
(en milliers de \$ US et volume en tonnes)	DDM Données combinées	Société remplacée	Société remplacée	Données combinées	Société remplaçante	Société remplaçante
Volume	9 326	6 733	6 375	8 968	7 886	6 605
Revenu	179 876	134 678	118 952	164 150	168 436	181 937
Bénéfice (perte) d'exploitation	18 430	15 887	5 687	8 230	(48 406)	(227 188)
<i>Marge d'exploitation</i>	<i>10,2 %</i>	<i>11,8 %</i>	<i>4,8 %</i>	<i>5,0 %</i>	<i>(28,7 %)</i>	<i>(124,9 %)</i>
Ajustements au bénéfice (perte) d'exploitation ¹⁾						
Ajouter : l'amortissement compris dans						
le coût des ventes	3 894	2 571	2 703	4 026	4 255	5 731
Ajouter : l'amortissement	1 475	1 320	405	560	5 020	11 670
Ajouter : la reprise liée à la juste valeur						
des stocks acquis	8 645	2 463	5 518	11 700	—	—
Ajouter : la dépréciation du goodwill et les autres						
actifs à long terme	—	—	—	—	53 362	219 994
Ajouter : la perte au titre du produit						
de Molycorp	—	—	—	—	5 810	2 010
Ajouter : la rémunération fondée sur						
des actions	694	694	—	—	—	—
REAA ajusté	33 138	22 935	14 313	24 516	20 041	12 217
<i>Marge du REAA ajusté</i>	<i>18,4 %</i>	<i>17,0 %</i>	<i>12 %</i>	<i>14,9 %</i>	<i>11,9 %</i>	<i>6,7 %</i>
Dépenses en immobilisations	4 409	3 285	2 850	3 974	4 450	2 329

Note :

- 1) Pour obtenir une description des ajustements mentionnés dans le tableau, veuillez vous reporter à la rubrique « Rapport de gestion – Analyse des segments à présenter ».

Secteur des métaux rares

Aperçu

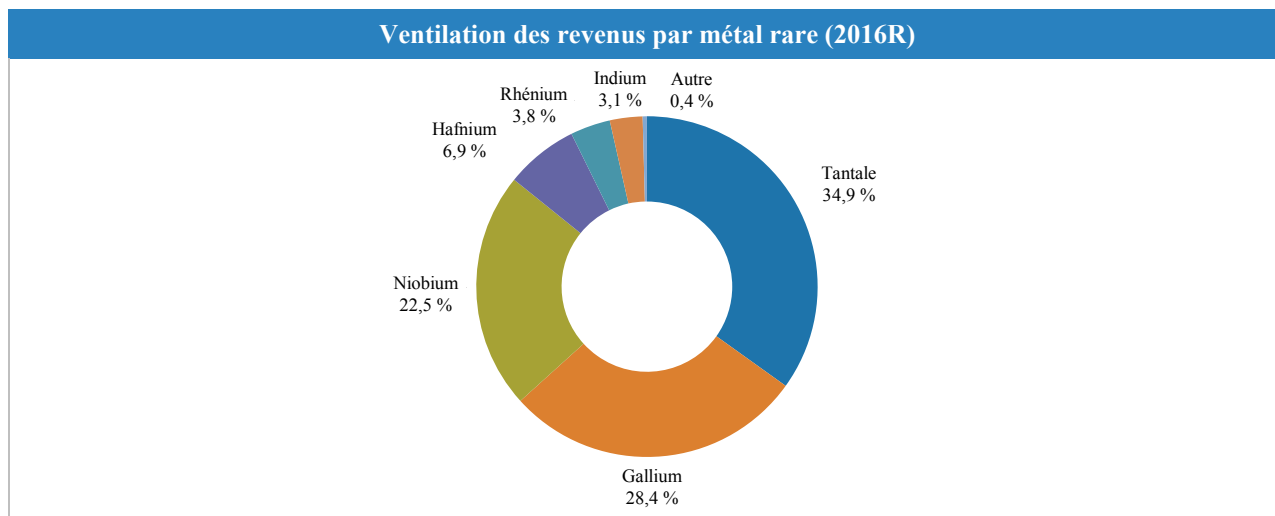
Le secteur des métaux rares fournit, récupère, produit, affine et commercialise des métaux de grande valeur et leurs composés. Ces produits comprennent des métaux haute température (tantale, niobium, hafnium et rhénium) et des métaux de qualité électronique (gallium et indium). Les applications des produits fabriqués par ce secteur comprennent les superalliages pour les moteurs à réaction, l'imagerie médicale, la technologie sans fil et l'éclairage DEL. Les autres applications comprennent une utilisation dans les écrans plats, les panneaux solaires, les éléments d'alliage dans l'acier, les piles et les applications électroniques. L'adoption croissante des applications DEL, qui exigent l'utilisation de GaCl₃, permet au secteur des métaux rares de tirer parti de la baisse de certaines applications des phosphores de terres rares. Le tableau ci-après présente les sources et les procédés qu'utilise Neo dans le secteur des métaux rares.

Métaux rares	Source		Transformation par Neo		
	Minéraux/minerais	Recyclage	Extraction / séparation	Valorisation / purification	Valeur ajoutée
Métaux haute température					
Tantale	✓	✓	✓		
Niobium	✓		✓		
Hafnium		✓	✓	✓	✓
Rhénium		✓	✓	✓	✓
Métaux de qualité électronique					
Gallium		✓	✓	✓	✓
Indium		✓	✓	✓	✓

Le secteur des métaux rares compte six installations de production réparties sur trois continents; en Amérique du Nord (Canada et États-Unis), en Europe (Estonie et Allemagne) et en Asie (Corée du Sud).

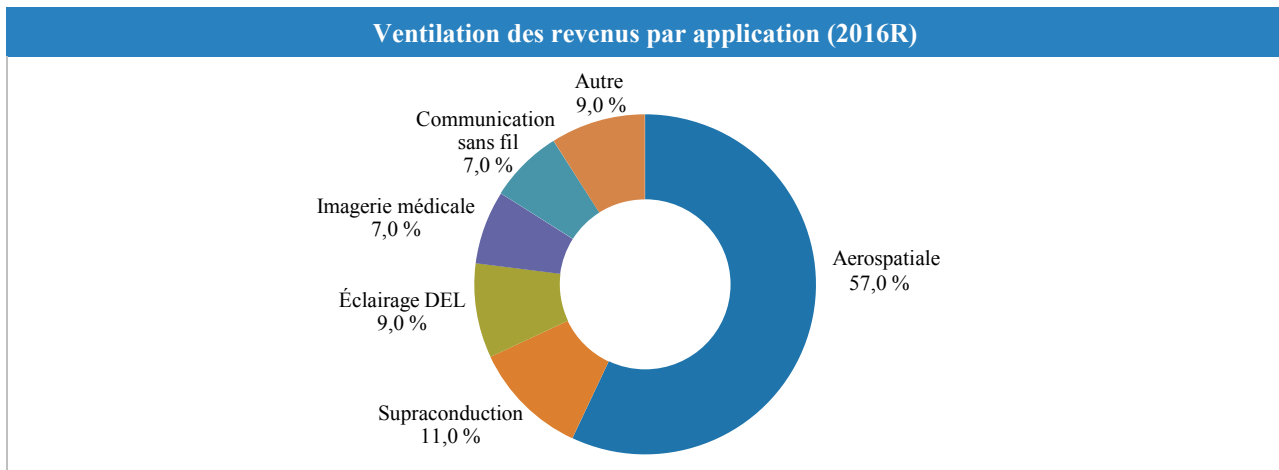
Produits

Les produits à base de métaux rares fabriqués par Neo englobent le tantale, le niobium, le gallium, le hafnium, le rhénium et l'indium. Les métaux rares sont différents d'un point de vue physique et chimique des terres rares. Contrairement aux terres rares, les métaux rares sont variés et présentent dans l'ensemble peu de similitudes. Ces produits sont utilisés pour un large éventail de débouchés, y compris l'aérospatiale, la supraconduction, l'éclairage DEL, l'imagerie médicale et la communication sans fil.



Applications

Les applications des produits fabriqués par ce secteur comprennent les superalliages pour les moteurs à réaction, l'imagerie médicale, la technologie sans fil et l'éclairage DEL. Les autres applications comprennent une utilisation dans les écrans plats, les panneaux solaires, les éléments d'alliage dans l'acier, les piles et les applications électroniques. L'adoption croissante des applications DEL, qui exigent l'utilisation de GaCl₃, permet au secteur des métaux rares de tirer parti de la baisse de certaines applications des phosphores de terres rares.



Clients

En 2016, les dix principaux clients du secteur des métaux rares représentaient plus d'environ 77 % des ventes totales de ce secteur, dont environ 43 % pour son client principal. Par exemple, les clients de longue date comprennent PCC Group, AXT Inc., Polymer Chemicals, LLC, H.C. Starck et Cannon-Muskegon Corporation.

Ventes et marketing

Les ventes pour ce secteur sont assurées par une équipe dévouée de huit préposés aux ventes à l'échelle locale, et la plupart des membres du groupe comptent plus de 15 ans d'expérience pertinente dans le secteur. Ces activités de ventes et de marketing sont coordonnées par le vice-président principal du secteur des métaux rares, qui possède des antécédents dans la vente de métaux accessoires et dans la R et D des produits conçus.

À titre d'intervenants le plus près du marché, les professionnels des ventes du secteur des métaux rares ont aussi la responsabilité d'assurer l'approvisionnement en matières premières. Cette double fonction permet au secteur des métaux rares de composer avec les répercussions de la volatilité des prix sur l'ensemble des marchés. Le secteur des métaux rares se procure des matières premières hors zone de conflit en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie.

Concurrence

Tantale

Le marché du tantale comprend principalement de grandes sociétés mondiales affichant un degré élevé d'intégration vertical en aval (soit la transformation et la fabrication). Cependant, ces concurrents n'extraient pas la matière première et, pour cette raison, ils s'approvisionnent en matières premières sur les mêmes marchés que Neo. Les principaux concurrents sur le marché du tantale comprennent Ningxia Orient Group Co Ltd., Ulba, a Kazatprom Company et H.C. Starck.

Niobium

Companhia Brasileira de Metalurgia e Mineração, société brésilienne privée, qui est un producteur de premier plan de niobium et la seule entreprise présente dans tous les segments de marché du niobium (y compris le ferroniobium, les superalliages et la supraconduction) est un concurrent majeur sur le marché. Les principaux concurrents de Neo sur le marché du niobium comprennent Ningxia Orient Group Co Ltd. et Solikamsk Magnesium Works.

Gallium

Six concurrents importants, qui sont surtout situés au Japon, exercent des activités liées au gallium. Les principaux concurrents à l'extérieur du Japon comprennent Nanjing Jinmei Gallium, Vital Materials Co. Ltd., 5N Plus Inc., CMK Ltd., PPM Pure Metals GmbH et Indium Corporation.

Recherche et développement

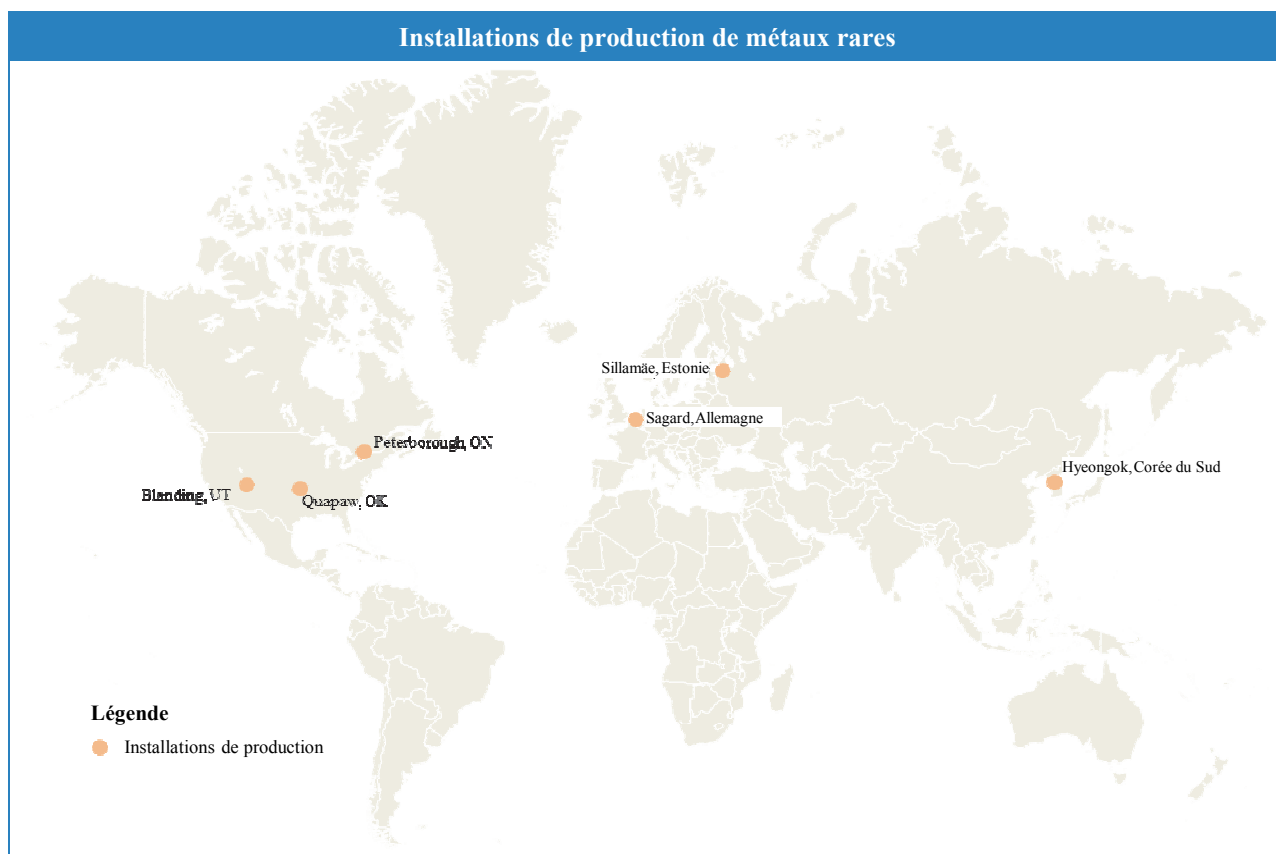
Le groupe de R et D de Silmet compte cinq scientifiques et ingénieurs qui se concentrent sur la mise au point d'oxydes de métaux rares et de superalliages. Le groupe s'est toujours concentré sur la production, le soutien et l'amélioration continue des processus, mais dernièrement il est passé à la mise au point de produits à valeur ajoutée, comme les oxydes de grande pureté et les alliages de spécialité, en plus des possibilités en matière de réduction des coûts. Le groupe de R et D élabore aussi un processus révisé qui optimisera la séparation et l'efficacité aux installations de transformation du tantale et du niobium à Silmet.

Le secteur des métaux rares réalise aussi des activités de R et D à son installation de Peterborough, en Ontario au Canada. Ce groupe est composé de sept scientifiques et ingénieurs qui se concentrent sur la production et le recyclage de métaux accessoires, comme le rhénium, l'indium et d'autres métaux de qualité électronique. Ce groupe travaille à la mise au point de technologie et de nouveaux produits ainsi qu'à l'amélioration des processus et au soutien à l'usine. Ce groupe a élaboré une nouvelle technologie pour récupérer le germanium à partir de matériaux de sources secondaires et a entrepris récemment d'accorder des licences à cet égard.

Approvisionnement en matières premières

Pour ses matériaux exempts de conflits, le secteur des métaux rares s'approvisionne en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie. Neo obtient une certification d'exemption de conflits de l'EICC chaque année depuis 2014, moment où elle a reçu la certification officielle pour la période couvrant l'année 2013. Cette certification représente un élément important de la relation avec la clientèle, puisque plusieurs clients considèrent la certification comme un critère essentiel lorsqu'ils prennent des décisions concernant leurs sources d'approvisionnement. La certification est accordée annuellement et atteste que les produits de Neo ne contiennent pas de « minerais de conflit » de la République démocratique du Congo ou d'un pays adjacent.

Installations de production



Présentation sommaire des installations

	Silmet	Buss & Buss	Blanding	Quapaw	Peterborough	Hyeongok
						
Emplacement	• Sillamäe, Estonie	• Sagard, Allemagne	• Blanding, Utah	• Quapaw, Oklahoma	• Peterborough, Ontario	• Hyeongok, Corée du Sud
Type	• Affinage	• Recyclage et production d'alliage	• Recyclage • Valorisation • Transformation chimique	• Transformation chimique	• Recyclage	• Transformation chimique
Produits	• Nb • Ta	• Ta • Re (métaux et sels) • Composants Hf	• Ga	• GaCl ₃ • Ga ₂ O ₃ • InCl ₃	• Ga • In	• GaCl ₃
Capacité nominale (mt)	• Ta : 78 • Nb : 381	• Ta : 40 • Re (métal) : 4 • Hf : >25	• Recyclage Ga : 30 • Affinage / valorisation Ga : 50	• GaCl ₃ : 97 • Ga ₂ O ₃ : >1 • InCl ₃ : 2,5	• Ga / In: 15-20	• GaCl ₃ : 105
Principales applications	• Superaliage • Supraconduction câble	• Superaliage	• Semiconducteurs	• Éclairage DEL (DEL blanche) • Piles au Li	• Éclairage DEL • Panneaux solaires recyclés • Piles au Li	• Éclairage DEL • Piles au Li
Employés	• 235	• 14	• 7	• 12	• 20	• 10
Certifications	• ISO9001 • ISO14001 • ISO18011	• ISO9001	• ISO9001	• Aucune	• Aucune	• ISO9001 • ISO14001 • ISO18011
Propriété par Neo	• 100 %	• 50,1 %	• 100 %	• 80 %	• 100 %	• 80 %

Installation de Silmet

Cette installation compte divers bâtiments pour la fabrication, la recherche et l'administration sur un terrain de 67 acres situé à Sillamäe, en Estonie, à une distance d'environ 200 kilomètres de Tallinn, la capitale estonienne. À Silmet, Neo transforme les MTR en produits de terres rares et a acquis une vaste expérience dans la fabrication de produits de métaux rares en niobium et en tantale. En date du 30 septembre 2017, l'installation de Silmet avait la capacité nominale de produire un maximum de 2 500 tonnes de produits à base de terres rares par année et 459 tonnes de métaux rares par année. L'équipement principal utilisé pour la production à Silmet comprend des fours à bombardement électronique, des fours à cuve pour une réduction par aluminothermie, des fours tubulaires rotatifs, des circuits d'extraction par solvant des OTR et de nombreux bassins de précipitation. NPM Silmet OU, l'entité exploitant l'installation de Silmet, est une filiale en propriété exclusive indirecte de Neo. Se reporter à la rubrique « Structure d'entreprise – Liens intersociétés ».

Le 9 juin 2015, un incendie s'est déclaré dans l'installation Silmet de Neo qui a complètement détruit le bâtiment 51 et ses capacités de production et d'exploitation. Le bâtiment 51 contenait l'équipement servant à la lixiviation des matières premières pour la production de tantale et de niobium. À la suite de l'incendie, Silmet a été contrainte de diminuer considérablement la fabrication des produits de métaux rares pour le reste de 2015, bien que la production des terres rares de Silmet n'ait pas été touchée. Au quatrième trimestre de 2015, Neo a installé de l'équipement qui a permis de rétablir environ 30 % de la capacité de lixiviation perdue et, en 2016, l'entreprise a été en mesure d'augmenter à nouveau sa capacité de lixiviation à environ 50 % de la capacité avant incendie. En septembre 2017, Neo a procédé à l'installation d'équipements supplémentaires devant porter d'ici la fin de 2017 la capacité de production des métaux rares à un niveau pratiquement égal à la capacité avant incendie. Se reporter à la rubrique « – Aspect environnemental – Substances et déchets dangereux et radioactifs ».

Neo a présenté une demande de règlement pour la perte de biens, le coût de la démolition, le nettoyage et la décontamination ainsi que la perte pour interruption d'exploitation par suite de l'incendie du 9 juin 2015 qui a détruit le bâtiment 51 à Sillamäe. Les aspects de la couverture, dont les questions se rapportant aux polices et au montant de la réclamation qui sera payée par les assureurs, s'il y a lieu, n'ont pas encore été déterminés. Neo, et ses prédécesseurs titulaires des mêmes droits, ont reçu deux paiements anticipés de 2 000 000 € chacun, pour un total de 4 000 000 €, compte tenu d'une franchise de 938 000 € portée au crédit. Les paiements anticipés ont été versés compte tenu de l'ensemble des droits réservés des assureurs.

Installation Buss & Buss

Situé à Sagard, en Allemagne, à une distance d'environ 300 kilomètres au nord de Berlin, cette installation recycle les déchets de tantale en faisant essentiellement appel à un procédé pyrométallurgique pour produire du tantale métallique. Cette usine recycle également le rhénium des superalliages, produisant des pastilles métalliques pour les catalyseurs et de rhénium de grande pureté. L'usine compte deux bâtiments contigus sur un terrain d'environ 1,1 acre. Neo détient une participation indirecte de 50,1 % dans la coentreprise qui possède l'installation, la participation restante est détenue par l'un des fondateurs. Se reporter à la rubrique « Structure d'entreprise – Liens intersociétés ».

Installation de Blanding

L'usine, située à Blanding, en Utah, à une distance d'environ 500 kilomètres au sud-est de Salt Lake City, compte trois bâtiments sur un terrain d'environ 40 acres. La technologie des fours est utilisée pour récupérer le gallium des déchets d'arséniure de gallium de grande pureté. Le degré de pureté de ce métal rare de gallium secondaire se situe dans la fourchette 4N à 8N. L'installation fait également ce qui suit : (i) valoriser le gallium primaire provenant de divers producteurs à l'échelle mondiale pour l'obtention d'un degré de pureté variant de 6N à 8N; (ii) produire du nitrate de gallium; et (iii) produire de l'oxyde de gallium. Neo Rare Metals (Utah), LLC, l'entité exploitant l'installation de Blanding, est une filiale en propriété exclusive indirecte de Neo. Se reporter à la rubrique « Structure d'entreprise – Liens intersociétés ».

Installation de Quapaw

L'usine, située à Quapaw, en Oklahoma, compte trois bâtiments sur un terrain de cinq acres. L'installation, portant autrefois le nom de Gallium Compounds, est reconnue comme l'un des principaux fabricants de GaCl₃. Neo Rare Metals (Oklahoma), LLC, l'entité qui exploite l'installation de Quapaw, est une filiale en propriété indirecte à 80 % de Neo, et la participation restante de 20 % est détenue par les fondateurs de l'installation de Quapaw. Se reporter à la rubrique « Structure d'entreprise – Liens intersociétés ».

Installation de Peterborough

L'usine, située à Peterborough, en Ontario, à environ 140 kilomètres au nord-est de Toronto, compte un seul bâtiment sur un terrain d'environ 1,7 acre. Il s'agit d'une usine hydrométallurgique récupérant les métaux rares, gallium et indium, des déchets et résidus industriels de faible calibre. Neo Performance Materials ULC, l'entité exploitant l'installation de Peterborough, est une filiale en propriété exclusive indirecte de Neo. Se reporter à la rubrique « Structure d'entreprise – Liens intersociétés ».

Installation de Hyeongok

Il s'agit d'une installation de production de GaCl₃ située dans la zone industrielle d'Hyongok en République de Corée. Cette installation de fabrication est située stratégiquement au cœur du secteur DEL en plein essor de la Corée du Sud. L'usine approvisionne les marchés asiatiques en plus de servir de remplaçant pour l'usine de Quapaw, en Oklahoma. Neo Rare Metals (Korea) Inc., l'entité qui exploite l'installation de Hyeongok, est une filiale en propriété indirecte à 80 % de Neo Cayman, et la participation restante de 20 % est détenue par les fondateurs de l'installation. Se reporter à la rubrique « Structure d'entreprise – Liens intersociétés ».

Sommaire de l'information financière

(en milliers de \$ US et volume en tonnes)

	DDM	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2016	Données combinées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016	Exercice terminé le 31 décembre 2015	Exercice terminé le 31 décembre 2014
	Données combinées	Société remplacée	Société remplacée	Données combinées	Société remplacée	Société remplacée
Volume	410	324	287	373	425	410
Revenu	73 752	56 287	52 754	70 219	67 395	79 355
Bénéfice (perte) d'exploitation	(971)	3 215	(4 799)	(8 985)	(26 503)	(10 817)
Marge d'exploitation	(1,3 %)	5,7 %	(9,1 %)	(12,8 %)	(39,3 %)	(13,6 %)
Ajustements au bénéfice d'exploitation ¹⁾						
Ajouter : l'amortissement compris dans le coût des ventes	4 735	3 506	3 405	4 634	6 970	9 914
Ajouter : l'amortissement	543	485	222	280	1 036	429
Ajouter : la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis	2 440	(419)	2 166	5 025	—	—
Ajouter : la dépréciation du goodwill et les autres actifs à long terme	—	—	—	—	20 898	2 078
Ajouter : la rémunération fondée sur des actions	385	385	—	—	—	—
REAA ajusté	7 132	7 172	994	954	2 401	1 604
Marge du REAA ajusté	9,7 %	12,7 %	1,9 %	1,4 %	3,6 %	2,0 %
Dépenses en immobilisations	3 285	2 909	1 216	1 592	3 425	3 631

Note :

- 1) Pour obtenir une description des ajustements mentionnés dans le tableau, veuillez vous reporter à la rubrique « Rapport de gestion – Analyse des segments à présenter ».

Entreprise

Le siège social de Neo est situé à Toronto, en Ontario, et l'entreprise possède d'autres bureaux à Greenwood, État du Colorado, aux États-Unis, et à Beijing, en Chine. Les fonctions exercées au siège social comprennent les finances, l'administration, la technologie de l'information, la compatibilité et les aspects juridiques.

Sommaire de l'information financière

(en milliers de \$ US et volume en tonnes)

	DDM	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2016	Données combinées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016	Exercice terminé le 31 décembre 2015	Exercice terminé le 31 décembre 2014
	Données combinées	Société remplacée	Société remplacée	Données combinées	Société remplacée	Société remplacée
Volume	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Revenu¹⁾	(12 511)	(10 022)	(8 988)	(11 477)	(24 648)	(24 874)
Perte d'exploitation	(23 408)	(17 148)	(10 167)	(16 427)	(15 405)	(15 717)
Marge d'exploitation	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Ajustements à la perte d'exploitation ²⁾ :						
Ajouter : l'amortissement	250	209	124	165	199	222
Ajouter : la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis	299	—	—	299	—	—
Ajouter : la rémunération fondée sur des actions	4 414	4 414	—	—	—	—
REAA ajusté	(18 445)	(12 525)	(10 043)	(15 963)	(15 206)	(15 495)
Marge du REAA ajusté	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Dépenses en immobilisations	298	—	—	298	—	—

Notes :

- 1) Représente la suppression des revenus entre secteurs.
2) Pour obtenir une description des ajustements mentionnés dans le tableau, veuillez vous reporter à la rubrique « Rapport de gestion – Analyse des segments à présenter ».

Aspect environnemental

Les activités de la Société sont assujetties à un grand nombre de lois, de règlements et de permis en matière d'environnement de plus en plus rigoureux à l'échelle internationale, nationale, fédérale, provinciale, étatique et locale touchant le secteur de la transformation, se rapportant notamment à la délivrance des permis et des licences environnementaux, à la qualité de l'air, au gaz à effet de serre, à la consommation d'eau, aux eaux usées, à la pollution, à la gestion des déchets, à la manutention et à l'élimination des matières et des déchets radioactifs et à la qualité de l'eau souterraine et à son accès.

L'installation de Silmet de Neo détient un permis environnemental intégré, qui régit ses activités en général, et des licences de pratiques de radioprotection pour la gestion des matières radioactives. Le permis environnemental intégré est renouvelé chaque année ou plus souvent si Neo étend ses activités dans cette installation. Les eaux usées des activités de l'installation de Silmet son régies par le permis environnemental intégré. Les licences de pratiques de radioprotection de l'installation ont été renouvelées avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2014. Le ministre de l'Environnement de l'Estonie a exigé que les résidus de matières radioactives naturelles que génère la transformation du tantale et du niobium, qui sont entreposés à l'heure actuelle à l'installation de Silmet, soit enlevés du site avant janvier 2019. Neo a présenté deux plans pour l'élimination des résidus de matières radioactives naturelles entreposés, qui sont tous deux tributaires de l'obtention par Neo des approbations d'ordre gouvernemental nécessaires. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques liés à la responsabilité environnementale ».

Les coentreprises chinoises de Neo, JAMR et ZAMR, sont toutes deux assujetties à des lois, des règlements et des permis chinois à l'échelle nationale et locale en matière de protection de l'environnement, qui impose actuellement un barème de frais progressif pour le rejet de déchets, exige le paiement d'amendes en cas de rejets dépassant les normes prescrites et prévoit la fermeture de tout établissement qui omet de se conformer aux ordonnances exigeant une cessation des activités ou la prise de mesures de correction à l'égard des activités causant des dommages d'ordre environnemental. JAMR et ZAMR produisent des eaux usées dans le cadre de leurs activités de récupération des terres rares. Dans le cas de JAMR, son agrandissement en 1995 a compris une amélioration de son équipement de traitement des eaux usées, à la suite de laquelle ses eaux usées respectent actuellement les normes environnementales applicables. JAMR acquitte chaque année un tarif convenu pour le déversement de ses eaux usées. Dans le cas de ZAMR, l'usine a été conçue de sorte à utiliser les installations d'évacuation des eaux usées d'un complexe pétrochimique adjacent, et ZAMR verse des frais mensuels variables en fonction de l'utilisation. ZAMR est également tenue de verser des frais d'administration environnementale chaque mois au gouvernement municipal de Linzi. Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2017, la réglementation chinoise en matière de protection de l'environnement a été revue de sorte à imposer une limite sensiblement inférieure au déversement d'azote total dans les eaux usées. Pour se conformer aux nouvelles limites relatives au déversement d'azote total, ZAMR a réduit temporairement sa cadence de production pour certains produits de catalyseurs pour véhicules en attendant d'installer l'équipement lui permettant de respecter les nouvelles exigences relatives au déversement. ZAMR a déjà installé certains du nouveau matériel pour le traitement des eaux usées, ce qui a contribué à l'augmentation de la production des catalyseurs pour véhicules à environ 40 % à 50 % de la capacité normale. ZAMR s'attend à mettre en place tous les éléments de son nouveau système de traitement des eaux usées d'ici décembre 2017, ce qui permettra un retour à la capacité de production normal.

Lutte contre la pollution atmosphérique

Le permis environnemental intégré délivré à Silmet régit les émissions atmosphériques de l'installation. Les activités de Neo en Chine, au Canada et en Thaïlande sont aussi assujetties à des lois, des règlements et des permis en matière d'émissions atmosphériques dans ces pays.

Substances et déchets dangereux et radioactifs

Neo génère et gère des déchets solides et des déchets dangereux, notamment des déchets radioactifs à ses installations. L'entreposage et l'élimination des déchets radioactifs de faible niveau à l'installation de Silmet sont régis par les licences de pratiques de radioprotection qui ont été délivrées en Estonie. L'installation de Silmet a été construite en 1948 et a depuis servi, entre autres fins industrielles, au traitement du minerai d'uranium et de schiste alunifère. En outre, la longue tradition d'exploitation industrielle de Silmet pourrait avoir provoqué une contamination du sol, de l'eau de surface et de l'eau souterraine autour de l'installation. Des matières radioactives sont présentes à l'installation de Silmet, et Neo engage des coûts pour les gérer et en disposer.

Comme beaucoup d'autres entreprises chinoises de transformation des terres rares lourdes, JAMR génère et stocke des résidus de matières radioactives naturelles provenant de la transformation des argiles de terres rares lourdes. JAMR est assujettie à la réglementation chinoise en matière de protection de l'environnement à l'échelle nationale et locale qui régit la manutention et l'entreposage de ces matières radioactives naturelles. Le gouvernement chinois n'a pas encore arrêté définitivement les exigences juridiques pour l'élimination des matières radioactives naturelles entreposés à JAMR, bien que la direction soit d'avis que le ministre chinois de la Protection de l'environnement examine diverses solutions de rechange pour l'élimination des résidus de matières radioactives naturelles qui sont produits par toutes les entreprises de transformation des argiles de terres rares lourdes. Selon la direction, JAMR devra se conformer à l'ensemble des règles et des règlements applicables concernant l'élimination des matières radioactives générés par la transformation des terres rares, lorsqu'ils seront mis au point par le gouvernement chinois. La direction n'est pas en mesure d'évaluer raisonnablement les coûts que JAMR devra engager pour se conformer à cette réglementation à venir.

Comme il est indiqué ci-dessus, le 9 juin 2015, un incendie s'est déclaré dans l'installation Silmet de Neo qui a complètement détruit le bâtiment 51 et ses capacités de production et d'exploitation. L'incendie du bâtiment 51 a occasionné le rejet de certains déchets, dont des matières radioactives naturelles. Neo a obtenu un permis en vue de corriger la situation ayant mené au rejet des matières radioactives naturelles dans l'incendie, et le projet de restauration est en cours. Neo a présenté une demande de règlement pour la perte de biens, le coût de la démolition, le nettoyage et la décontamination ainsi que la perte pour interruption d'exploitation par suite de l'incendie. Les aspects de la couverture, dont les questions se rapportant aux polices et au montant de la réclamation qui sera payée par les assureurs, s'il y a lieu, n'ont pas encore été déterminés. Se reporter à la rubrique « Description des activités – Secteur des produits chimiques et des minerais oxydés – Installations de production – Installation de Silmet ». Se également reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques liés à la responsabilité environnementale ».

Autres lois environnementales

Neo est tenue de se conformer à un grand nombre d'autres lois, règlements et permis en matière d'environnement à l'échelle internationale, nationale, fédérale, provinciale, étatique et locale, en plus de ceux qui ont été mentionnés précédemment. Ces lois supplémentaires comprennent diverses exigences estoniennes, chinoises, canadiennes, thaïlandaises, américaines et européennes.

Questions liées à l'emploi

Neo, ses filiales et ses coentreprises comptaient, au 30 septembre 2017, un total de 1 822 employés à temps plein à l'échelle mondiale, dont les employés du siège social et des usines, mais compte non tenu des employés de la coentreprise à parts égales en Allemagne, Buss & Buss. Les activités de Neo en Chine et en Estonie représentent environ 85 % des employés.

Dénombrement de l'effectif

<u>Par zone géographique</u>		<u>Par secteur d'activité</u>		<u>Par fonction</u>	
Canada	39	Siège social	29	Dirigeant	6
États-Unis	45	C et O	889	Production	1249
Europe	12	Magnequench	619	Logistique	89
Estonie	438	Métaux rares	285	Ventes et marketing	43
Japon	7			Recherche et développement	96
Corée du Sud	10			Finance et comptabilité	62
Chine	1 102			Administration	159
Singapour	29			Ingénierie	118
Thaïlande	140				
Total	1 822	Total	1 822	Total	1 822

En vertu de la loi sur les sociétés de la Chine, toutes les entreprises chinoises doivent avoir un représentant légal qui, selon l'article 38 des principes généraux de droit civil de la Chine, est la personne responsable qui agit au nom de la personne juridique qui exerce les fonctions et les pouvoirs. Le représentant légal peut prendre les mesures nécessaires notamment pour : (i) l'administration générale de la société (notamment la nomination et la destitution d'un membre de la direction ou d'un employé); (ii) la réalisation d'une opération juridique; ou (iii) la répartition ou l'acquisition d'actifs. Le rôle du superviseur est de superviser les activités et les affaires financières de l'entité visée et de superviser les membres de la haute direction dans l'exécution de leurs fonctions. Les lois chinoises applicables, les statuts d'association et les conventions d'actionnaires applicables (ou les conventions de coentreprise, selon le cas) précisent la façon dont les dirigeants, les administrateurs et les superviseurs sont nommés, élus et destitués (par voie de résolution du conseil ou par décision des actionnaires d'une entité donnée, selon le cas), procédure semblable à celle qui est prévue dans les lois sur les sociétés canadiennes.

Jeff Hogan est le représentant légal de JAMR et de ZAMR; Shannon Song est la représentante légale de Magnequench (Tianjin) Company Limited (« **MQTJ** ») et de Magnequench International Trading (Tianjin) Co., Ltd. (« **MQTJ2** »); et Frank Timmerman est le représentant légal de Shanxi Jia Hua Galaxy Electronic Materials Co. Ltd. Martin Sun, représentant en chef, est le superviseur de ZAMR et de JAMR; Greg Kroll, premier vice-président Magnequench, est le superviseur de MQTJ et de MQTJ2; et Wang Ying, directeur des finances de Shanxi Galaxy, est le superviseur de Shanxi Galaxy. Afin de réduire le risque que la Société puisse avoir de la difficulté à destituer le représentant légal pour une entité donnée ou que les filiales chinoises perdent le contrôle effectif de leurs actifs, chacun des représentants légaux et des superviseurs des filiales en exploitation importantes de la Société en Chine (soit JAMR, ZAMR, MQTJ et MQTJ2) a signé et apposé le sceau d'entreprise applicable sur une lettre de destitution non datée le destituant à titre de représentant légal ou de superviseur, selon le cas, laquelle lettre est conservée dans les registres de la Société aux bureaux de Toronto des conseillers juridiques de la Société, Fogler, Rubinoff LLP. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risque liés à l'utilisation non autorisée des sceaux d'entreprise des filiales de la Société en Chine » pour obtenir une description des risques liés aux sceaux des filiales de Neo en Chine.

Santé et sécurité

Neo fait activement la promotion du respect des exigences gouvernementales, des normes de gestion internationales (BSI-18001 et ISO-14001) et des normes internes de l'entreprise qui sont élaborées lorsque les normes locales ne sont pas jugées assez strictes. Les normes de gestion en matière de sécurité et d'environnement sont certifiées par des experts-conseils externes et un système d'audit interne officiel est en place afin de promouvoir le respect. Les taux d'accidents de Neo indiquent que le rendement de Neo est nettement supérieur aux moyennes du secteur pour des secteurs comparables aux États-Unis et qu'il continue de s'améliorer.

EMPLOI DU PRODUIT

Le produit net que l'actionnaire vendeur tirera du placement, déduction faite de la rémunération des preneurs fermes de 11 003 850 \$ CA est estimé à 189 066 150 \$ CA, dans l'hypothèse où l'option de surallocation ne sera pas exercée. Si l'option de surallocation est exercée intégralement, on prévoit que la rémunération des preneurs fermes s'élèvera à 12 654 428 \$ CA et le produit net revenant à l'actionnaire vendeur est estimé à 217 426 072 \$ CA. La Société a accepté de payer les frais estimatifs qui s'élèveront à 6 millions de dollars canadiens. La Société ne touchera aucun produit du placement.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

La Société a l'intention d'adopter une politique en matière de dividendes, dont on prévoit l'entrée en vigueur 90 jours après la date de clôture, aux termes de laquelle elle versera aux actionnaires de la Société des dividendes en espèces sur les actions ordinaires à la date de clôture des registres relative à chaque dividende, le dernier jour de chaque trimestre civil. La Société prévoit que le dividende sur les actions ordinaires s'élèvera à 0,095 \$ CA par action ordinaire par trimestre (0,38 \$ CA par action ordinaire par exercice).

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les principales informations financières historiques au 31 décembre 2016, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 et pour les exercices clos à ces dates sont dérivées des états financiers consolidés de Neo Cayman pour la période allant du 5 avril 2016 (date de constitution) au 31 décembre 2016 et des états financiers détachés combinés pour la période de huit mois close le 30 août 2016 et les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, tous préparés selon les IFRS et intégrés ailleurs dans le présent prospectus. Aux fins de fournir des données comparables, Neo Cayman a préparé de l'information financière supplémentaire combinée non auditée pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, laquelle comprend des ajustements et qui est désignée par Neo Cayman comme étant « l'exercice 2016 » dans les présentes. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « *Rapport de gestion – Mode de présentation* ». Les principales informations financières consolidées résumées intermédiaires présentées ci-après pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 sont dérivées des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de Neo Cayman, préparés selon l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et celles du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016 sont dérivées des états financiers détachés combinés résumés intermédiaires de l'entité se regroupant pour la période close le 30 août 2016 et des états financiers consolidés résumés intermédiaires de Neo Cayman pour la période du 31 août 2016 au 30 septembre 2016, préparés selon l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, qui figurent ailleurs dans le présent prospectus. Les principales informations financières consolidées présentées ci-après pour les DDM sont dérivées des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de Neo Cayman pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 préparés selon l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et de l'information financière supplémentaire combinée non auditée pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 qui figurent ailleurs dans le présent prospectus.

Les investisseurs éventuels devraient lire cette information à la lumière des états financiers consolidés, y compris les notes y afférentes, de même que les rubriques « *Mesures financières non conformes aux IFRS* », « *Rapport de gestion* », « *Facteurs de risque* », « *Mode de placement* », « *Structure du capital consolidé* » et « *Description du capital-actions* » qui figurent ailleurs dans le présent prospectus.

Principales informations de l'état du résultat net

(en milliers de dollars)	DDM	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Information combinée pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 ⁽¹⁾	Information combinée pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ⁽²⁾	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
	Activités combinées	Entité regroupée	Entité se regroupant	Activités combinées	Entité se regroupant	Entité se regroupant
Produits	425 725	324 717	281 122	382 130	396 826	454 450
Coût des ventes						
Coûts avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ⁽³⁾	291 058	221 504	202 088	271 642	294 670	342 610
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.....	10 815	7 610	7 887	11 092	14 832	19 663
Bénéfice brut	123 852	95 603	71 147	99 396	87 324	92 177
Charges						
Frais de vente et charges générales et administratives.....	56 777	42 397	34 918	49 298	45 419	45 511
Rémunération fondée sur des actions.....	5 841	5 841	—	—	—	—
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.....	8 179	5 831	5 354	7 702	18 913	24 933
Recherche et développement.....	14 719	11 425	10 258	13 552	13 257	14 739
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme.....	—	—	—	—	203 928	222 246
	85 516	65 494	50 530	70 552	281 517	307 429
Bénéfice (perte) d'exploitation	38 336	30 109	20 617	28 844	(194 193)	(215 252)
Autres produits (charges).....	2 380	2 765	1 728	1 343	(8 326)	(3 283)
Charges financières nettes.....	(906)	180	(6 235)	(7 321)	(8 347)	(11 496)
(Perte) profit de change.....	(1 007)	(565)	(4 384)	(4 826)	7 613	2 462
Éléments liés à la réorganisation.....	—	—	(2 471)	(2 471)	(32 187)	—
Bénéfice (perte) d'exploitation avant l'impôt sur le résultat et la quote-part du bénéfice des entreprises associées	38 803	32 489	9 255	15 569	(235 440)	(227 569)
Économie (charge) d'impôt sur le résultat.....	(10 135)	(6 654)	(10 447)	(13 928)	9 980	7 376
Bénéfice (perte) d'exploitation avant la quote-part du bénéfice des entreprises associées	28 668	25 835	(1 192)	1 641	(225 460)	(220 193)
Quote-part du bénéfice (de la perte) et perte de valeur des entreprises associées (après l'impôt sur le résultat).....	1 134	1 224	159	69	(702)	(5 413)
Bénéfice net (perte nette)	29 802	27 059	(1 033)	1 710	(226 162)	(225 606)
Attribuable :						
Aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings Ltd./À la participation de la société mère.....	29 381	26 523	(985)	1 873	(223 842)	(207 361)
À la participation ne donnant pas le contrôle.....	421	536	(48)	(163)	(2 320)	(18 245)

Notes :

- Il y a lieu de se reporter au tableau illustrant les activités combinées de l'entité se regroupant pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de l'entité regroupée pour la période allant du 31 août 2016 au 30 septembre 2016 ainsi que les ajustements connexes. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « *Rapport de gestion – Résultats d'exploitation* ».
- Il y a lieu de se reporter au tableau illustrant les activités combinées de l'entité se regroupant pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de l'entité regroupée pour la période allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 ainsi que les ajustements connexes. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « *Rapport de gestion – Mode de présentation* ».
- L'information combinée de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016 tient compte d'un ajustement combiné de 11 318 \$ au titre de la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis. Se reporter au tableau présentant le regroupement de la période de l'entité se regroupant allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de la période de l'entité regroupée allant du 31 août 2016 au 30 septembre 2016 et les ajustements liés au regroupement connexes. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « *Rapport de gestion – Mode de présentation* ». L'information combinée de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tient compte d'un ajustement combiné de 24 150 \$ au titre de la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis. Se reporter au tableau présentant le regroupement de la période de l'entité se regroupant allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de la période de l'entité regroupée allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 et les ajustements liés au regroupement connexes. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « *Rapport de gestion – Mode de présentation* ». La période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée ne tient pas compte de l'ajustement de 2,9 millions de dollars au titre de la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis.

Principales informations de l'état de la situation financière

<i>(en milliers de dollars)</i>	Au 30 septembre 2017	Au 31 décembre 2016
	Entité regroupée	Entité regroupée
Trésorerie ¹⁾	113 064	79 408
Fonds de roulement ²⁾	95 290	95 963
Immobilisations corporelles	86 021	87 818
Immobilisations incorporelles	73 136	75 404
Goodwill	100 904	98 911
Total des actifs	554 669	513 751
Total de la dette	—	7 925
Total des passifs	111 234	109 655
Total des capitaux propres	443 435	404 096

Notes :

- 1) En novembre 2017, Neo Cayman a déclaré un dividende d'environ 25,0 millions de dollars. Suivant le paiement de ce dividende, le solde en trésorerie pro forma de Neo au 30 septembre 2017 aurait été d'environ 88,1 millions de dollars.
- 2) Correspond à la somme des débiteurs, des stocks, de l'impôt sur le résultat à recevoir et des autres actifs courants diminuée de la somme des créditeurs et autres charges à payer, de l'impôt sur le résultat à payer et des autres passifs courants.

Principales informations de l'état des flux de trésorerie

<i>(en milliers de dollars)</i>	DDM	Période de neuf mois close le	Information combinée pour la période de neuf mois close le	Information combinée pour l'exercice clos le	Exercice clos le	Exercice clos le
		30 septembre 2017	30 septembre 2016	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	Activités combinées	Entité regroupée	Entité se regroupant	Activités combinées	Entité se regroupant	Entité se regroupant
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux						
Activités d'exploitation	42 263	47 384	47 142	42 021	51 218	54 006
Activités d'investissement	(9 862)	(7 463)	(34 915)	(37 314)	(25 020)	(68 111)
Activités de financement	(8 675)	(8 191)	(23 720)	(24 204)	(30 719)	(15 611)

Les entrées de trésorerie liées à l'exploitation incluent les sorties de trésorerie liées à la restructuration associée aux dossiers du Chapitre 11 et à la réorganisation. Le tableau qui suit explique l'incidence des sorties de trésorerie liées aux activités de restructuration.

<i>(en milliers de dollars)</i>	DDM	Période de neuf mois close le	Information combinée pour la période de neuf mois close le	Information combinée pour l'exercice clos le	Exercice clos le	Exercice clos le
		30 septembre 2017	30 septembre 2016	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	Activités combinées	Entité regroupée	Entité se regroupant	Activités combinées	Entité se regroupant	Entité se regroupant
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	42 263	47 384	47 142	42 021	51 218	54 006
Sorties de trésorerie liées à la réorganisation	26 998	5 556	3 928	25 370	—	—
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation avant la réorganisation	69 261	52 940	51 070	67 391	51 218	54 006

Rapprochement du bénéfice (de la perte) d'exploitation avec le REAA et le REAA ajusté

(en milliers de dollars)	DDM	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Information combinée pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 ⁵⁾	Information combinée pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ⁶⁾	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
	Activités combinées	Entité regroupée	Entité se regroupant	Activités combinées	Entité se regroupant	Entité se regroupant
Bénéfice (perte) d'exploitation	38 336	30 109	20 617	28 844	(194 193)	(215 252)
Ajouter :						
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles inclus dans le coût des ventes.....	10 815	7 610	7 887	11 092	14 832	19 663
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.....	8 179	5 831	5 354	7 702	18 913	24 933
REAA	57 330	43 550	33 858	47 638	(160 448)	(170 656)
Ajustements du REAA						
Rémunération fondée sur des actions ¹⁾	5 841	5 841	—	—	—	—
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme ²⁾	—	—	—	—	203 928	222 246
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis ³⁾	2 912	2 912	—	—	—	—
Perte au titre du produit de Molycorp ⁴⁾	—	—	—	—	5 810	2 010
REAA ajusté	66 083	52 303	33 858	47 638	49 290	53 600
<i>Marge du REAA ajusté</i>	<i>15,5 %</i>	<i>16,1 %</i>	<i>12,0 %</i>	<i>12,5 %</i>	<i>12,4 %</i>	<i>11,8 %</i>

Notes :

- 7) S'entend de la charge de rémunération fondée sur des actions hors trésorerie liée au régime existant mis en place à l'achèvement de la réorganisation. Neo a déduit ce montant du REAA afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques.
- 8) Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant et l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, Neo a comptabilisé une dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme. Le goodwill et les immobilisations incorporelles dépréciés avaient été comptabilisés dans le cadre de l'acquisition par Molycorp de NEM en 2012 et la dépréciation de ces actifs a été comptabilisée à l'achèvement de la réorganisation en 2016, lors de la préparation des états financiers détachés combinés de l'entité se regroupant. Neo a déduit ce montant du REAA de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant et de l'exercice 2014 de l'entité se regroupant afin de permettre la comparaison avec les périodes subséquentes.
- 9) Conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et à l'achèvement de la réorganisation, Neo a comptabilisé l'acquisition des stocks à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 27 062 \$. Ces stocks ont été vendus et ont eu une incidence sur le bénéfice d'exploitation de 2 912 \$, de 11 318 \$ et de 24 150 \$ au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, de la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 des activités combinées et de l'exercice 2016 des activités combinées respectivement. Les montants vendus au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 des activités combinées et au cours de l'exercice 2016 des activités combinées ont déjà été ajoutés au bénéfice d'exploitation pour le calcul des résultats de la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 des activités combinées et de l'exercice 2016 des activités combinées. En ce qui a trait à la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 des activités combinées, se reporter au tableau présentant le regroupement de la période de l'entité se regroupant allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de la période de l'entité regroupée allant du 31 août 2016 au 30 septembre 2016 et les ajustements liés au regroupement connexes. En ce qui a trait à l'exercice clos le 31 décembre 2016 des activités combinées, se reporter au tableau illustrant la combinaison de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 de l'entité se regroupant et la période allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 de l'entité regroupée, ainsi que les ajustements connexes. Se reporter à la rubrique « *Rapport de gestion - Mode de présentation* ». Neo a déduit ce montant du bénéfice net pour fournir une évaluation de la performance opérationnelle compte non tenu du changement comptable non opérationnel et hors trésorerie des stocks et afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques.
- 10) Perte liée au produit SorbX de Molycorp reprise par les activités de Neo avant la réorganisation. Le produit SorbX de Molycorp correspondait à un produit pour le traitement de l'eau initialement mis au point à partir de matériaux dérivés du projet minier Mountain Pass de Molycorp. Les matériaux étaient extraits de la mine Mountain Pass et transférés à un coût supérieur à la valeur de marché à une entité consolidée de Neo à cet époque, ce qui était comptabilisé comme une perte sur le produit. Avant la réorganisation, cette comptabilité entre les entités était sans conséquence puisque les deux entités opéraient dans le même groupe consolidé aux fins fiscales et comptables. Le processus de comptabilisation détaché exige que les transactions qui ont eu lieu dans l'entité qui poursuit ses activités soient comptabilisées comme elles l'ont été par le passé. Neo a supprimé la perte au titre du produit puisqu'elle ne reflète pas la performance opérationnelle future de l'entreprise.
- 11) Il y a lieu de se reporter au tableau illustrant les activités combinées de l'entité se regroupant pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de l'entité regroupée pour la période allant du 31 août 2016 au 30 septembre 2016 ainsi que les ajustements connexes. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « *Rapport de gestion - Mode de présentation* ».
- 12) Il y a lieu de se reporter au tableau illustrant les activités combinées de l'entité se regroupant pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de l'entité regroupée pour la période allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 ainsi que les ajustements connexes. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « *Rapport de gestion - Mode de présentation* ».

Neo calcule et présente le REAA ajusté au titre de l'information financière sectorielle afin d'analyser le rendement de chaque secteur, puisque le REAA fait concorder le bénéfice d'exploitation, lequel est présenté sur une base sectorielle. Comme Neo a présenté l'information financière sectorielle selon le REAA, Neo croit qu'il est également utile de fournir ce calcul sur une base consolidée.

Neo calcule et présente également le BAIIA ajusté sur une base consolidée puisqu'un rapprochement avec le bénéfice net, présenté sur une base consolidée, est possible. Étant donné que le bénéfice net n'est pas calculé sur une base sectorielle, le BAIIA ne peut pas être calculé par secteur.

Neo utilise des références au REAA ajusté et au BAIIA ajusté de façon interchangeable puisque le recours aux ajustements pour chaque calcul fournit le même résultat à l'égard de la performance d'exploitation. La direction est d'avis que le recours à ces ajustements (au sens donné au BAIIA ajusté et au REAA ajusté) fournit une évaluation plus régulière de la performance d'exploitation sous-jacente et une meilleure comparabilité entre les périodes, ce qui pourrait être utile aux investisseurs. L'exclusion de certains ajustements ne signifie pas qu'ils ne sont pas non récurrents.

Rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) avec le BAIIA, le BAIIA ajusté et les flux de trésorerie disponibles

(en milliers de dollars)	DDM	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Information combinée pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 ⁴⁾	Information combinée pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ⁵⁾	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
	Activités combinées	Entité regroupée	Entité se regroupant	Activités combinées	Entité se regroupant	Entité se regroupant
Bénéfice net (perte nette)	29 802	27 059	(1 033)	1 710	(226 162)	(225 606)
Ajouter :						
Charges financières nettes	906	(180)	6 235	7 321	8 347	11 496
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	10 135	6 654	10 447	13 928	(9 980)	(7 376)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles inclus dans le coût des ventes.....	10 815	7 610	7 887	11 092	14 832	19 663
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8 179	5 831	5 354	7 702	18 913	24 933
	59 837	46 974	28 890	41 753	(194 050)	(176 890)
BAIIA						
Ajustements du BAIIA¹⁾						
Quote-part du (bénéfice) de la perte et dépréciation des entreprises associées (après impôt sur le résultat)	(1 134)	(1 224)	(159)	(69)	702	5 413
Autres (produits) charges	(2 380)	(2 765)	(1 728)	(1 343)	8 326	3 283
Perte (profit) de change.....	1 007	565	4 384	4 826	(7 613)	(2 462)
Éléments liés à la réorganisation	—	—	2 471	2 471	32 187	—
Rémunération fondée sur des actions	5 841	5 841	—	—	—	—
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme.....	—	—	—	—	203 928	222 246
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis ²⁾	2 912	2 912	—	—	—	—
Perte au titre du produit de Molycorp.....	—	—	—	—	5 810	2 010
BAIIA ajusté	66 083	52 303	33 858	47 638	49 290	53 600
Marge du BAIIA ajusté	15,5 %	16,1 %	12,0 %	12,5 %	12,4 %	11,8 %
Moins :						
Dépenses d'investissement	9 871	7 472	4 915	7 314	9 327	8 243
Flux de trésorerie disponibles	56 212	44 831	28 943	40 324	39 963	45 357
Conversion des flux de trésorerie disponibles ³⁾	85,1 %	85,7 %	85,5 %	84,6 %	81,1 %	84,6 %

Notes :

- 1) Pour une description des ajustements dont il est question dans le tableau précédent, se reporter à la rubrique « Rapport de gestion – Mesures financières non conformes aux IFRS ».
- 2) Conformément à l'IFRS 3, Regroupements d'entreprises, et à l'achèvement de la réorganisation, Neo a comptabilisé l'acquisition des stocks à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 27 062 \$. Ces stocks ont été vendus et ont eu une incidence sur le bénéfice net de 2 912 \$, de 11 318 \$ et de 24 150 \$ au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, de la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 des activités combinées et de l'exercice 2016 des activités combinées respectivement. Les montants vendus au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 des activités combinées (compte tenu d'une incidence fiscale de 2 370 \$) et au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 des activités combinées (compte tenu d'une incidence fiscale de 5 130 \$) ont déjà été ajoutés au bénéfice d'exploitation pour le calcul des résultats de la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 des activités combinées et de l'exercice 2016 des activités combinées. En ce qui a trait à la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 des activités combinées, se reporter au tableau présentant le regroupement de la période de l'entité se regroupant allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de la période de l'entité regroupée allant du 31 août 2016 au 30 septembre 2016 et les ajustements liés au regroupement connexes. En ce qui a trait à l'exercice clos le 31 décembre 2016 des activités combinées, se reporter au tableau illustrant la combinaison de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 de l'entité se regroupant et la période allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 de l'entité regroupée, ainsi que les ajustements connexes. Se reporter à la rubrique « Rapport de gestion – Mode de présentation ». Neo a déduit ce montant du bénéfice net pour fournir une évaluation de la performance opérationnelle compte non tenu de la charge comptable non opérationnelle et hors trésorerie des stocks et afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques.
- 3) Calculé comme étant les flux de trésorerie disponibles divisés par le BAIIA ajusté.
- 4) Se reporter au tableau illustrant la combinaison de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 de l'entité se regroupant et de la période allant du 31 août 2016 au 30 septembre 2016 de l'entité regroupée, ainsi que les ajustements relatifs au regroupement connexes. Se reporter à la rubrique « Rapport de gestion – Mode de présentation ».
- 5) Se reporter au tableau illustrant la combinaison de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 de l'entité se regroupant et de la période allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 de l'entité regroupée, ainsi que les ajustements relatifs au regroupement connexes. Se reporter à la rubrique « Rapport de gestion – Mode de présentation ».

Améliorations récentes dans le BAIIA ajusté au cours de la période DDM

Pour la période de douze mois close le 30 septembre 2017, Neo a comptabilisé un bénéfice d'exploitation de 38,3 millions de dollars compte tenu de l'ajustement combiné de 12,8 millions de dollars au titre de la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis au cours du trimestre clos le 31 décembre 2016. Neo a réussi à accroître ses volumes chaque période depuis 2014, mais les produits ont diminué en 2015 et en 2016 du fait d'une baisse des prix des marchandises sous-jacentes qui a débuté en 2014. La stratégie de fixation du prix de Neo lui permet de passer les fluctuations des prix des marchandises sous-jacentes à ses clients. Par conséquent, Neo peut maintenir ses marges à long terme, ce qui limite le risque lié à la volatilité des prix des entrants. Le bénéfice d'exploitation de Neo s'est amélioré au cours des douze derniers mois grâce aux facteurs suivants : hausse des volumes vendus dans les trois secteurs d'activité; obtention de possibilités de vente de produits à valeur élevée, diminution de coûts passés anormaux; amélioration continue de l'exploitation et augmentation de la capacité de traitement à l'installation Silmet. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « *Rapport de gestion* ». En accord avec ces facteurs, le BAIIA ajusté de Neo a augmenté pour s'établir à 66,1 millions de dollars pour la période de douze mois close le 30 septembre 2017. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 (processus ultérieurs à la réorganisation), le BAIIA ajusté s'est élevé à 52,3 millions de dollars contre 33,9 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016.

Rapprochement du résultat net et du résultat net ajusté

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	DDM	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Information combinée pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 ¹⁾	Information combinée pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ²⁾
	Activités combinées	Entité regroupée	Entité se regroupant	Activités combinées
Bénéfice net (perte nette)	29 802	27 059	(1 033)	1 710
Ajustements au bénéfice net (à la perte nette) : ³⁾				
Éléments liés à la réorganisation	—	—	2 471	2 471
Perte (profit) de change	1 007	565	4 384	4 826
Rémunération fondée sur des actions	5 841	5 841	—	—
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis	2 912	2 912	—	—
Incidence fiscale des éléments ci-dessus	(995)	(1 071)	(52)	24
Ajustement des actifs d'impôt différé	—	—	(1 941)	(1 941)
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	38 567	35 306	3 829	7 090
Attribuable :				
Aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings, Ltd./				
À la participation de la société mère	38 077	34 701	3 877	7 253
À la participation ne donnant pas le contrôle	490	605	(48)	(163)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁴⁾				
De base	39 878 384			
Dilué	40 613 925			
Bénéfice (perte) ajusté(e) par action attribuable aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings Ltd.				
De base	0,95 \$			
Dilué	0,94			

Notes :

- 1) Il y a lieu de se reporter au tableau illustrant les activités combinées de l'entité se regroupant pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de l'entité regroupée pour la période allant du 31 août 2016 au 30 septembre 2016 ainsi que les ajustements connexes. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « *Rapport de gestion – Mode de présentation* ».
- 2) Il y a lieu de se reporter au tableau illustrant les activités combinées de l'entité se regroupant pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de l'entité regroupée pour la période allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 ainsi que les ajustements connexes. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « *Rapport de gestion – Mode de présentation* ».
- 3) Pour une description des ajustements mentionnés dans le tableau ci-dessus, il y a lieu de se reporter à la rubrique « *Rapport de gestion – Mesures financières non conformes aux IFRS* ».
- 4) Pour la période DDM, le nombre d'actions est fondé sur le nombre d'actions qui aurait été en circulation si la convention avaient eu lieu au début de la période.

RAPPORT DE GESTION

Sauf indication contraire, tous les montants dans le présent rapport de gestion sont en dollars américains

Le rapport de gestion qui suit de Neo Cayman devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés ci-joints (avec les états financiers détachés combinés résumés de l'entité se regroupant) et les notes y afférentes au 30 septembre 2017 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, les états financiers consolidés audités et les notes y afférentes pour la période allant du 5 avril 2016 (date de constitution) au 31 décembre 2016 et les états financiers combinés détachés pour la période de huit mois close le 30 août 2016 et pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014. Sauf indication contraire, les références dans la présente section à « Neo », « notre », « nos », « nous » ou le « groupe » se rapportent à Neo Cayman et à ses filiales consolidées et aux activités combinées de l'entité se regroupant (selon la définition ci-après).

Les résultats financiers présentés dans le présent rapport de gestion sont établis selon la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, (« IAS 34 »), adoptée par l'IASB et conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») adoptées par l'IASB. Le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, le résultat net ajusté, le REAA ajusté, la marge du REAA ajusté, les rentrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, excluant les activités de réorganisation, le BAIIA, les flux de trésorerie disponibles, la conversion des flux de trésorerie disponibles, les DDM et le REAA ne sont pas des mesures reconnues selon les IFRS et ne comportent pas de définition normalisée par les IFRS. Ces mesures pourraient différer de celles qu'utilisent d'autres sociétés et ne sont pas nécessairement comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Il n'existe aucune mesure conforme aux IFRS qui puisse être comparée directement à ces mesures. Ces mesures visent à fournir des informations supplémentaires et ne doivent pas être interprétées comme pouvant remplacer les mesures de performance établies selon les IFRS. Se reporter plus loin à la rubrique « Rapport de gestion - Mesures financières non conformes aux IFRS ».

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés et des informations de nature prospective. Les résultats, la performance et les réalisations réels pourraient différer sensiblement de ceux qui sont suggérés par ces énoncés prospectifs en raison de différents facteurs, notamment ceux dont il est question ci-après et ailleurs dans le présent prospectus, en particulier à la rubrique « Facteurs de risque ». Se reporter à la rubrique « Informations prospectives ».

L'analyse présentée dans ce rapport de gestion est fondée sur les informations dont dispose la direction au 27 novembre 2017. Les informations contenues dans le présent rapport de gestion ne devraient pas être considérées comme exhaustives, car elles ne tiennent pas compte des changements qui pourraient se produire dans les conjonctures économiques, politiques et environnementales générales. De plus, d'autres événements qui pourraient survenir ou non pourraient avoir une incidence sur Neo.

Vue d'ensemble

Neo s'est établie à titre de chef de file mondial dans le domaine de l'innovation et de la fabrication de matériaux fonctionnels à base de terres rares et de métaux rares, qui sont des intrants essentiels pour les secteurs de technologies innovantes de pointe à croissance élevée. Neo a constitué une plateforme mondiale qui englobe 10 installations de fabrication situées en Chine, aux États-Unis, en Allemagne, au Canada, en Thaïlande et en Corée du Sud, ainsi que deux centres spécialisés de recherche et de développement situés à Singapour et au Royaume-Uni. Neo est la seule société non chinoise détenant une licence de séparation des éléments de terres rares en Chine, ce qui lui procure des avantages concurrentiels uniques et un certain degré d'intégration verticale. Depuis 1994, soit il y a 24 ans, Neo tire parti de son expérience dans la séparation de terres rares pour innover et croître, devenant un chef de file de la fabrication de matériaux ouvrés fonctionnels pour les marchés de produits finis spécialisés. Ainsi, Neo occupe une position de chef de file du marché mondial des aimants liés, compte parmi les trois principaux fabricants de catalyseurs de contrôle d'émission automobile, est un des principaux producteurs de GaCl₃ pour DEL et a développé des possibilités de croissance sur de nouveaux marchés de produits finis tels que celui du traitement des eaux usées. Neo est organisée en fonction de trois secteurs d'activité : Magnequench, C et O et Métaux rares.

Magnequench

Comptant plus de 30 ans d'expérience en fabrication, le secteur Magnequench est le premier producteur mondial de poudres magnétiques utilisées dans les aimants au néodyme liés et à forte densité déformés à chaud. Ces poudres sont obtenues au moyen de la technologie de pointe de Magnequench portant sur le développement, le traitement et la fabrication de poudres magnétiques. Magnequench recourt à un processus exclusif pour fabriquer les poudres Magnequench en utilisant un mélange d'oxydes de terres rares comme principal intrant. Ces poudres sont utilisées dans la production d'aimants permanents liés qui constituent des composants de moteurs automobiles, de micromoteurs, de moteurs de traction, de capteurs et d'autres applications qui exigent une force magnétique élevée, un rendement amélioré, ainsi qu'une taille et un poids réduits.

C et O

Le secteur C et O fabrique et distribue un large éventail de matériaux fonctionnels à base de terres rares légères et lourdes qui font désormais partie intégrante de la vie moderne. Le traitement des terres rares et les capacités de fabrication de matériaux de premier ordre de Neo permettent à celle-ci de répondre aux spécifications de plus en plus exigeantes des fabricants nécessitant des matériaux usinés sur mesure. Les applications de ces produits comprennent les catalyseurs automobiles, les appareils électroniques grand public, le raffinage du pétrole, les véhicules hybrides et électriques ainsi que le traitement des eaux usées.

Métaux rares

Le secteur Métaux rares localise des sources d'approvisionnement, recycle, produit, raffine et commercialise des métaux à valeur élevée et leurs composés. Ces produits comprennent tant des métaux destinés à des applications à haute température (tantale, niobium, hafnium et rhénium) que des métaux destinés à des applications électroniques (gallium et indium). Les applications des produits fabriqués par ce secteur comprennent principalement les superalliages pour les moteurs à réaction, l'imagerie médicale, les technologies sans fil et l'éclairage à DEL. D'autres applications incluent leur utilisation dans les écrans plats, les panneaux solaires, les additifs pour l'acier, les batteries et piles et les applications électroniques.

Bureaux

Le siège social de Neo est situé à Toronto, en Ontario. D'autres bureaux de l'entreprise se trouvent à Greenwood, au Colorado aux États-Unis, et à Beijing, en Chine. Les fonctions de ce groupe englobent les finances, l'administration, les technologies de l'information, la comptabilité et les services juridiques.

Facteurs influant sur la performance de Neo

Produits

Neo produit des matériaux fonctionnels très ouvrés, des produits sur mesure et des produits types à base de terres rares et de métaux rares. Les produits de Neo sont des intrants essentiels pour les secteurs de technologies innovantes de pointe à croissance élevée. Les éléments de terres rares et les métaux rares constituent des intrants indispensables pour de nombreuses applications en raison de leurs propriétés physiques et chimiques particulières, notamment leurs caractéristiques magnétiques, catalytiques, luminescentes et électrochimiques, leur stabilité thermique et leur supraconductivité. Les produits des activités ordinaires sont fonction de la demande sur ces marchés de produits finis ainsi que du caractère approprié et de la compétitivité des produits de Neo.

Environ 87 % des gisements de terres rares du monde sont exploités en Chine. Les installations de fabrication chinoises du secteur C et O de Neo Cayman font l'objet de contingents de séparation des terres rares en Chine. La modification de ces contingents de production pourrait se répercuter sur les produits tirés des éléments de terres rares fabriqués et vendus par ces entreprises. En outre, les sources des terres rares utilisées dans le cadre des activités de Magnequench se trouvent en grande partie en Chine. Les restrictions liées à l'approvisionnement de ces terres rares pourraient se répercuter sur les produits tirés des poudres magnétiques.

Le prix des terres rares (tant des concentrés que des produits finis) a considérablement diminué par rapport aux sommets atteints en 2011. Les fluctuations du prix des terres rares découlent en partie des politiques entourant l'approvisionnement en Chine, y compris l'existence continue d'exploitations minières non autorisées par un permis dans ce pays. La plupart des ventes d'éléments sur mesure et d'éléments usuels de Neo sont faites aux prix courants du marché. Pour l'essentiel, les ventes de poudres magnétiques et de matériaux fonctionnels pour les catalyseurs automobiles de Neo font l'objet de différentes formes d'ententes de transmission des variations de prix. Ces ententes sont généralement assorties de mécanismes liés au prix des éléments de terres rares, mais sont mises en œuvre au cours de calendriers établis (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels). Par conséquent, les variations du prix des terres rares ont généralement peu de répercussions sur le total des produits.

Coûts des ventes

Les coûts des ventes de Neo comprennent le coût des matières premières, les coûts de main-d'œuvre de Neo, les coûts de transformation, les frais généraux de production et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles productives.

L'élément le plus important des coûts des ventes de Neo se rapporte aux terres rares et aux métaux rares utilisés dans la production qu'elle achète de fournisseurs externes. Comme il est indiqué ci-dessus, les coûts d'intrants des concentrés de terres rares ont considérablement diminué par rapport aux sommets atteints en 2011. Les variations des coûts d'intrants des concentrés de terres rares sont soit converties en prix de vente au comptant ou intégrées aux prix de vente futurs au moyen des mécanismes de transmission des variations de prix. Il y a des délais entre l'intégration des variations des coûts des matières et les prix de vente.

Hormis le coût des matières, les plus importants coûts de Neo comprennent la main-d'œuvre et les avantages conférés au personnel, les réactifs, le gaz naturel, l'électricité, la maintenance, les fournitures d'exploitation, les autres frais généraux des usines et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Certains de ces coûts sont fixes et d'autres sont variables. En ce qui concerne une partie des coûts variables, des ajustements des niveaux de production sont apportés sur certaines périodes. Par conséquent, lors de hausses ou de baisses de volume de notre production, le coût moyen par volume produit augmente ou diminue, respectivement. Certains de ces coûts font l'objet de fluctuations de volume et subissent l'influence de conditions économiques générales indépendantes de notre volonté.

La majeure partie des coûts liés aux activités de séparation des terres rares du secteur C et O s'applique à la production de tous les éléments de terres rares (principalement le coût lié aux concentrés de terres rares). Ces coûts doivent ensuite être affectés à chacun des processus et des produits finis fabriqués et vendus par Neo. Les produits qu'elle vend, ses prix et les coûts qui leur sont affectés se répercutent sur la marge brute et le bénéfice d'exploitation de chaque période de Neo. Cette marge peut varier considérablement selon les produits. Le coût des ventes de Neo peut également refléter la dépréciation des stocks fondée sur les prix actuels du marché des produits de Neo, ce qui pourrait avoir une répercussion marquée sur ses résultats d'exploitation consolidés.

Frais de vente et charges générales et administratives

Les frais de vente et charges générales et administratives se composent principalement des charges liées au personnel et des charges connexes, y compris les honoraires pour services juridiques, comptables et autres services professionnels, les frais d'occupation et les coûts des technologies de l'information.

Neo dispose d'une force de vente mondiale détenant une formation technique très poussée et parlant couramment les principales langues de nos clients. Neo a considérablement investi dans la constitution de cette force de vente mondiale à proximité de nos principaux clients afin de tirer parti de la demande mondiale et de prix de produits sur mesure.

Rémunération fondée sur des actions

Neo a adopté le régime existant dans le cadre duquel les options existantes d'UAI, d'UAR et d'UAR additionnelles (collectivement désignées les « **unités d'actions** » dans le présent rapport de gestion) ont été attribuées à des administrateurs, dirigeants et membres du personnel. Ces différentes unités d'actions hors trésorerie sont acquises au fil du temps et en fonction de jalons liés au rendement. Cependant, advenant un événement touchant les liquidités (défini dans le régime existant), les droits de ces unités d'actions sont acquis immédiatement en entier, sous réserve que le participant continue d'offrir ses services à Neo pendant la survenance de cet événement. Dans le cadre de l'arrangement, Neo s'est engagée à émettre des actions ordinaires au lieu des actions ordinaires de Neo sous-jacentes aux unités d'actions au moyen du ratio d'échange appliqué dans le cadre de l'arrangement (se reporter à la rubrique « *Structure d'entreprise – L'arrangement* »).

Recherche et développement

La mise au point et l'évolution constantes de nouveaux produits répondant aux rigoureux critères de ses clients constituent un facteur critique du succès de Neo. Ce faire implique de maintenir d'étroites relations avec des clients clés, de comprendre l'évolution des facteurs du marché et de s'y adapter au moyen de produits novateurs comprenant tant des améliorations d'applications existantes que la mise au point de nouvelles applications et solutions.

Neo investit dans des activités de recherche et de développement en tenant compte des besoins de ses clients ainsi que du développement perçu du marché. Ces charges incluent principalement les salaires, la main-d'œuvre externe, les matières premières et l'outillage. Les activités de recherche et de développement ont cours tant dans les établissements de fabrication que dans les centres spécialisés de recherche et de développement et sont coordonnées par une action mondiale exercée au sein de chaque secteur d'activité. Neo continue de consacrer des ressources en vue d'effectuer de la recherche et de mettre au point de nouvelles applications de ses produits, de fournir des solutions techniques à ses clients et de dynamiser la mise au point de nouveaux processus. Ces facteurs permettent une utilisation plus efficace et rentable des produits de Neo.

Charges financières nettes

Avant la réorganisation, les charges financières de Neo consistaient en charges d'intérêts se rapportant à une facilité de crédit à terme (l'« **emprunt à terme de Magnequench** ») résultant de financements conclus en 2014 avec Oaktree, déduction faite des produits d'intérêts sur les prêts consentis à des parties liées, soit à Molycorp et à certaines de ses sociétés affiliées ne faisant pas partie de la réorganisation. Ces deux instruments ont été éteints au moyen d'un apport de capital à Neo dans le cadre de la réorganisation.

(Charge) économie d'impôt sur le résultat

La charge ou l'économie d'impôt sur le résultat de Neo est fondée sur le résultat net dégagé dans chaque territoire fiscal, au taux d'impôt adopté ou quasi adopté s'appliquant à ce résultat.

Dans le cadre normal des activités, Neo réalise de nombreuses transactions dont l'incidence fiscale est incertaine et des estimations sont requises à l'égard d'expositions faisant l'objet d'examen de la part de l'administration fiscale. La direction examine ces transactions et expositions et comptabilise des passifs d'impôt en fonction de son évaluation de nombreux facteurs, notamment l'expérience passée et les interprétations des lois fiscales s'appliquant aux faits de chaque question. L'établissement des passifs d'impôt est subjectif et fait appel, en général, à des jugements importants, de sorte que l'issue finale pourrait différer de nos estimations. La modification de ces estimations pourrait avoir une incidence sur la charge d'impôt.

Neo comptabilise les actifs d'impôt différé dans la mesure où la direction est d'avis qu'il est probable que le montant sera réalisé. La direction tient compte de facteurs tels que la résorption des différences temporaires fiscales, le bénéfice imposable futur projeté, la nature de l'actif d'impôt, les stratégies de planification fiscale, les modifications des lois fiscales et d'autres facteurs. Une modification de ces facteurs pourrait avoir une incidence sur les actifs d'impôt différé comptabilisés.

Le taux d'impôt effectif de Neo peut varier considérablement d'un trimestre à l'autre pour différentes raisons, dont la composition et le volume des activités dans différentes juridictions fiscales, dans les juridictions comportant des exonérations et des incitations fiscales, ainsi que dans les juridictions à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé parce que la direction était d'avis qu'il était improbable qu'il y ait un bénéfice imposable futur à l'encontre duquel des pertes fiscales et des différences temporaires déductibles pourraient être utilisées. Le taux d'impôt effectif de Neo peut également varier par suite de l'incidence des fluctuations du change, de pertes d'exploitation et de changements des provisions de Neo se rapportant aux incertitudes en matière d'impôt et de changements de l'évaluation par la direction de la possibilité de résorption dans un avenir prévisible de différences temporaires liées aux participations dans des filiales.

Mode de présentation

Le 25 juin 2015 (la « **date de la requête** »), Molycorp, conjointement avec certaines de ses filiales, a déposé une requête volontaire de réorganisation aux termes du Chapitre 11 de la loi intitulée *Bankruptcy Code* des États-Unis (les « **dossiers du Chapitre 11** ») devant le tribunal de la faillite des États-Unis dans le district du Delaware. Le 31 août 2016, conformément aux modalités du quatrième plan de réorganisation conjoint modifié, certaines filiales de Molycorp se sont libérées des procédures de faillite. La nouvelle société réorganisée comprend plusieurs filiales en exploitation regroupées en une société de portefeuille, Neo (également désignée « **l'entité regroupée** » dans le présent rapport de gestion) laquelle est contrôlée par Oaktree. En raison de la réorganisation, Neo Cayman a acquis certaines filiales de Molycorp qui exercent des activités commerciales en aval réunies sous le nom de l'exploitation de Neo Performance Materials (désignée « **l'entité se regroupant** » dans le présent rapport de gestion). À la suite de la réorganisation, l'entité regroupée a appliqué l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, de façon à rendre compte du transfert de propriété de l'entité se regroupant à Neo. Par conséquent, les états financiers de l'entité regroupée reflètent un nouveau référentiel comptable fondé sur la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date de réorganisation.

Les activités de l'entité se regroupant, qui représentent l'information financière historique des filiales acquises de Molycorp à la conclusion de la réorganisation, ne constituent pas une entité juridique existante pour les périodes de l'entité se regroupant précédant la réorganisation dans les états financiers détachés combinés consolidés. La direction a préparé ces états financiers combinés détachés dans le but de les inclure dans le prospectus à titre d'information financière historique de l'exploitation de l'entité se regroupant acquise par Neo Cayman, ainsi qu'il est expliqué à la note 3 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés et à la note 1 afférente aux états financiers détachés combinés, pour permettre une comparaison avec les états financiers consolidés de l'entité regroupée pour les périodes ultérieures à la réorganisation.

Les périodes présentées avant le 31 août 2016 rendent compte de l'exploitation par l'entité se regroupant et les périodes présentées à partir du 31 août 2016 représentent l'exploitation par l'entité regroupée. Neo Cayman a été constituée le 5 avril 2016 et n'a exercé aucune activité commerciale avant d'acquérir l'exploitation de l'entité se regroupant en date du 31 août 2016. Les périodes financières pertinentes de l'entité se regroupant et de l'entité regroupée ont été séparées par une ligne noire dans les états financiers afin de faire ressortir le fait que l'information financière se rapportant à ces périodes a été établie selon deux référentiels différents à l'égard des valeurs comptables. Toutes les transactions intragroupe ont été éliminées.

Combinaison de l'entité se regroupant et de l'entité regroupée pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Les résultats de la période de huit mois allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 rendent compte de l'exploitation par l'entité se regroupant, et les résultats présentés à partir du 31 août 2016 représentent l'exploitation par l'entité regroupée. Ainsi qu'il est expliqué ci-dessous, aux fins de comparaison, la direction a préparé de l'information financière supplémentaire combinée non auditée pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (« **information combinée de l'exercice 2016** ») en combinant les résultats d'exploitation de l'entité se regroupant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et les résultats de l'entité regroupée du 31 août 2016 au 31 décembre 2016. Un ajustement relatif au regroupement a été apporté afin d'exclure l'incidence de l'écart d'évaluation se rapportant aux stocks acquis lors du regroupement d'entreprises. L'information combinée de l'exercice 2016 ne vise pas à représenter ce qu'auraient été les résultats consolidés réels de Neo si la réorganisation avait en fait eu lieu le 1^{er} janvier 2016 et n'indique pas nécessairement les résultats d'exploitation consolidés futurs. L'information combinée de l'exercice 2016 dont il est question dans les présentes figure à des fins informatives seulement et ne

reflète pas des efficacies d'exploitation ni des économies de coûts éventuelles qui pourraient résulter de la consolidation de l'exploitation.

Le tableau suivant indique les modes selon lesquels Neo présente les résultats de l'exercice 2016 au complet et des périodes comparatives de 2015 et de 2014 :

	Période allant du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 août 2016	Période allant du 5 avril 2016 ¹⁾ au 31 décembre 2016	Moins : Période allant du 5 avril 2016 ¹⁾ au 30 août 2016	Ajustements relatifs au regroupement	Information combinée, exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
<i>(en milliers de dollars)</i>	Entité se regroupant	Entité regroupée	Entité regroupée		Activités combinées	Entité se regroupant	Entité se regroupant
Produits	246 818	135 312	—	—	382 130	396 826	454 450
Coûts des ventes							
Coûts avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	178 729	117 063	—	(24 150) ²⁾	271 642	294 670	342 610
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7 044	4 048	—	—	11 092	14 832	19 663
Bénéfice brut	61 045	14 201	—	24 150	99 396	87 324	92 177
Charges							
Frais de vente et charges générales et administratives	30 953	18 345	—	—	49 298	45 419	45 511
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5 151	2 551	—	—	7 702	18 913	24 933
Recherche et développement	9 110	4 442	—	—	13 552	13 257	14 739
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme	—	—	—	—	—	203 928	222 246
	45 214	25 338	—	—	70 552	281 517	307 429
Bénéfice (perte) d'exploitation	15 831	(11 137)	—	24 150	28 844	(194 193)	(215 252)
Autres produits (charges)	1 737	(394)	—	—	1 343	(8 326)	(3 283)
Charges financières nettes	(7 189)	(132)	—	—	(7 321)	(8 347)	(11 496)
(Perte) profit de change	(4 117)	(709)	—	—	(4 826)	7 613	2 462
Éléments liés à la réorganisation	(2 471)	—	—	—	(2 471)	(32 187)	—
Bénéfice (perte) d'exploitation avant l'impôt sur le résultat et la quote-part du bénéfice des entreprises associées	3 791	(12 372)	—	24 150	15 569	(235 440)	(227 569)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(8 375)	(423)	—	(5 130) ³⁾	(13 928)	9 980	7 376
Bénéfice (perte) d'exploitation avant la quote-part du bénéfice des entreprises associées	(4 584)	(12 795)	—	19 020	1 641	(225 460)	(220 193)
Quote-part du bénéfice (de la perte) et dépréciation des entreprises associées (après impôt sur le résultat)	238	(169)	—	—	69	(702)	(5 413)
Bénéfice net (perte nette)	(4 346)	(12 964)	—	19 020	1 710	(226 162)	(225 606)
Attribuable :							
Aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings, Ltd.	(4 277)	(12 645)	—	18 795	1 873	(223 842)	(207 361)
À la participation ne donnant pas le contrôle	(69)	(319)	—	225	(163)	(2 320)	(18 245)

Notes afférentes à la présentation de l'information combinée de l'exercice 2016 :

- 1) Le 5 avril 2016 est la date de constitution de Neo Cayman, l'entité regroupée. Au cours de la période allant du 5 avril 2016 au 30 août 2016, Neo Cayman n'a exercé aucune activité commerciale, jusqu'à ce qu'elle acquière le contrôle de l'entité se regroupant le 31 août 2016 (la date de réorganisation).
- 2) Conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, Neo Cayman a comptabilisé les stocks acquis à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 27 062 \$. Une partie de ces stocks a été vendue au cours de l'exercice 2016, donnant lieu à une incidence de 24 150 \$ sur le coût des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Néo a déduit ce montant du coût des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques, et de l'avis de la direction, cette charge comptable non opérationnelle et hors trésorerie imputée aux stocks ne reflète pas la rentabilité sous-jacente des activités.
- 3) L'incidence fiscale sur l'ajustement susmentionné est calculée selon un taux d'impôt pondéré prévu par la loi de 21,2 %.

Combinaison de l'entité se regroupant et de l'entité regroupée pour le trimestre clos le 30 septembre 2016 et la période de neuf mois close le 30 septembre 2016

Comme mentionné au préalable, les résultats pour la période de huit mois allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 représentent les activités de l'entité se regroupant et les résultats après le 31 août 2016 représentent les activités de l'entité regroupée. Pour le trimestre clos le 30 septembre 2016, la direction a préparé de l'information financière supplémentaire combinée non auditée en regroupant les résultats d'exploitation de l'entité se regroupant du 1^{er} juillet 2016 au 30 août 2016 et les résultats d'exploitation de l'entité regroupée du 31 août 2016 au 30 septembre 2016 (le « trimestre combiné clos le 30 septembre 2016 »). Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016, l'information financière supplémentaire combinée non auditée a été préparée en regroupant les résultats d'exploitation de l'entité se regroupant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 aux résultats d'exploitation de l'entité regroupée du 5 avril 2016 au 30 septembre 2016 (la « période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016 »). Des ajustements de regroupement ont été apportés pour exclure l'incidence de la hausse de la juste valeur liée aux stocks acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises dans l'information financière supplémentaire combinée pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016. Les résultats du trimestre et de la période de neuf mois combinés clos le 30 septembre 2016 n'ont pas pour objectif de représenter les résultats d'exploitation consolidés réels de Neo si la réorganisation était survenue le 1^{er} janvier 2016, et ne sont pas nécessairement représentatifs des futurs résultats d'exploitation consolidés. Le trimestre et la période de neuf mois combinés clos le 30 septembre 2016 sont analysés aux présentes à des fins indicatives seulement et ne sont pas représentatifs de tout gain d'efficacité opérationnelle ou économie possible pouvant découler du regroupement des activités.

Combinaison de l'entité se regroupant et de l'entité regroupée pour le trimestre clos le 30 septembre 2016

	Période du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 août 2016	Période du 5 avril 2016 ¹⁾ au 30 septembre 2016	Moins : Période du 5 avril 2016 ¹⁾ au 30 août 2016	Ajustements relatifs au regroupement	Information combinée, trimestre clos le 30 septembre 2016
(en milliers de dollars)	Entité se regroupant	Entité regroupée	Entité regroupée		Activités combinées
Produits	60 391	34 304	—	—	94 695
Coûts des ventes					
Coûts avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	41 892	34 677	—	(11 318) ²⁾	65 251
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 761	843	—	—	2 604
Bénéfice brut	16 738	(1 216)	—	11 318	26 840
Charges					
Frais de vente et charges générales et administratives	8 074	3 965	—	—	12 039
Rémunération fondée sur des actions	—	—	—	—	—
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 264	203	—	—	1 467
Recherche et développement	2 193	1 148	—	—	3 341
	11 531	5 316	—	—	16 847
Bénéfice (perte) d'exploitation	5 207	(6 532)	—	11 318	9 993
Autres charges	(207)	(9)	—	—	(216)
Produits financiers nets (charges financières nettes)	(3 268)	954	—	—	(2 314)
Profit (perte) de change	233	(267)	—	—	(34)
Éléments liés à la réorganisation	(1 993)	—	—	—	(1 993)
Bénéfice (perte) d'exploitation avant l'impôt sur le résultat et la quote-part du bénéfice des entreprises associées	(28)	(5 854)	—	11 318	5 436
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(898)	298	—	(2 370) ³⁾	(2 970)
Perte (bénéfice) d'exploitation avant la quote-part du bénéfice des entreprises associées	(926)	(5 556)	—	8 948	2 466
Quote-part du bénéfice (de la perte) et dépréciation des entreprises associées (après impôt sur le résultat)	(109)	(79)	—	—	(188)
(Perte nette) bénéfice net	(1 035)	(5 635)	—	8 948	2 278
Attribuable :					
Aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings, Ltd.	(1 011)	(5 536)	—	8 828	2 281
À la participation ne donnant pas le contrôle	(24)	(99)	—	120	(3)

Notes afférentes à la présentation de l'information combinée pour le trimestre clos le 30 septembre 2016 :

- 1) Le 5 avril 2016 est la date de constitution en société de Neo Cayman, l'entité regroupée. Au cours de la période allant du 5 avril 2016 au 30 août 2016, Neo Cayman n'a exercé aucune activité commerciale, jusqu'à l'acquisition du contrôle de l'entité se regroupant le 31 août 2016 (la « date de réorganisation »). Neo Cayman ne présente qu'un seul mois d'activités, soit du 31 août 2016 au 30 septembre 2016.
- 2) Conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, Neo Cayman a comptabilisé les stocks acquis à la juste valeur, incluant une majoration au titre du bénéfice de 27 062 \$. Une partie de ces stocks a été vendue au cours de la période de un mois close le 30 septembre 2016 de l'entité regroupée, donnant lieu à une incidence de 11 318 \$ sur le coût des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Neo a déduit ce montant du coût des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles afin de permettre la comparaison avec les périodes passées, et de l'avis de la direction, cette charge comptable non opérationnelle et hors trésorerie imputée aux stocks, ne reflète pas la rentabilité sous-jacente des activités.
- 3) L'incidence fiscale sur l'ajustement susmentionné est calculée selon un taux d'impôt pondéré prévu par la loi de 20,9 %.

Combinaison de l'entité se regroupant et de l'entité regroupée pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016

	Période du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 août 2016	Période du 5 avril 2016 ¹⁾ au 30 septembre 2016	Moins : Période du 5 avril 2016 ¹⁾ au 30 août 2016	Ajustements relatifs au regroupement	Information combinée, période de neuf mois close le 30 septembre 2016
(en milliers de dollars)	Entité se regroupant	Entité regroupée	Entité regroupée		Activités combinées
Produits	246 818	34 304	—	—	281 122
Coûts des ventes					
Coûts avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	178 729	34 677	—	(11 318) ²⁾	202 088
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7 044	843	—	—	7 887
Bénéfice brut	61 045	(1 216)	—	11 318	71 147
Charges					
Frais de vente et charges générales et administratives	30 953	3 965	—	—	34 918
Rémunération fondée sur des actions	—	—	—	—	—
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5 151	203	—	—	5 354
Recherche et développement	9 110	1 148	—	—	10 258
	45 214	5 316	—	—	50 530
Bénéfice (perte) d'exploitation	15 831	(6 532)	—	11 318	20 617
Autres produits (charges)	1 737	(9)	—	—	1 728
(Charges financières nettes) produits financiers nets	(7 189)	954	—	—	(6 235)
Perte de change	(4 117)	(267)	—	—	(4 384)
Éléments liés à la réorganisation	(2 471)	—	—	—	(2 471)
Bénéfice (perte) d'exploitation avant l'impôt sur le résultat et la quote-part du bénéfice des entreprises associées	3 791	(5 854)	—	11 318	9 255
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(8 375)	298	—	(2 370) ³⁾	(10 447)
(Perte) bénéfice d'exploitation avant la quote-part du bénéfice des entreprises associées	(4 584)	(5 556)	—	8 948	(1 192)
Quote-part du bénéfice (de la perte) et dépréciation des entreprises associées (après impôt sur le résultat)	238	(79)	—	—	159
(Perte nette) bénéfice net	(4 346)	(5 635)	—	8 948	(1 033)
Attribuable :					
Aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings, Ltd.	(4 277)	(5 536)	—	8 828	(985)
À la participation ne donnant pas le contrôle	(69)	(99)	—	120	(48)

Notes afférentes à la présentation de l'information combinée pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 :

- 1) Le 5 avril 2016 est la date de constitution en société de Neo Cayman, l'entité regroupée. Au cours de la période allant du 5 avril 2016 au 30 août 2016, Neo Cayman n'a exercé aucune activité commerciale, jusqu'à l'acquisition du contrôle de l'entité se regroupant le 31 août 2016 (la « date de réorganisation »). Neo Cayman ne présente qu'un seul mois d'activités, soit du 31 août 2016 au 30 septembre 2016.
- 2) Conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, Neo Cayman a comptabilisé les stocks acquis à la juste valeur, incluant une majoration au titre du bénéfice de 27 062 \$. Une partie de ces stocks a été vendue au cours de la période de un mois close le 30 septembre 2016 de l'entité regroupée, donnant lieu à une incidence de 11 318 \$ sur le coût des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Neo a déduit ce montant du coût des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles afin de permettre la comparaison avec les périodes passées, et de l'avis de la direction, cette charge comptable non opérationnelle et hors trésorerie imputée aux stocks, ne reflète pas la rentabilité sous-jacente des activités.
- 3) L'incidence fiscale sur l'ajustement susmentionné est calculée selon un taux d'impôt pondéré prévu par la loi de 20,9 %.

Résultats d'exploitation consolidés

Comparaison du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée au trimestre et à la période de neuf mois combinés clos le 30 septembre 2016

	Trimestre clos le 30 septembre 2017	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Information combinée, trimestre clos le 30 septembre 2016	Information combinée, période de neuf mois close le 30 septembre 2016
<i>(non audité – en milliers de dollars, sauf les données par action)</i>				
	Entité regroupée		Activités combinées	
Produits	116 421	324 717	94 695	281 122
Coûts des ventes				
Coûts avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	79 511	221 504	65 251	202 088
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 678	7 610	2 604	7 887
Bénéfice brut	34 232	95 603	26 840	71 147
Charges				
Frais de vente et charges générales et administratives	15 271	42 397	12 039	34 918
Rémunération fondée sur des actions	860	5 841	—	—
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 435	5 831	1 467	5 354
Recherche et développement	4 243	11 425	3 341	10 258
	22 809	65 494	16 847	50 530
Bénéfice (perte) d'exploitation	11 423	30 109	9 993	20 617
Autres (charges) produits	(284)	2 765	(216)	1 728
Produits financiers nets (charges financières nettes)	155	180	(2 314)	(6 235)
Perte de change	(42)	(565)	(34)	(4 384)
Éléments liés à la réorganisation	—	—	(1 993)	(2 471)
Bénéfice (perte) d'exploitation avant l'impôt sur le résultat et la quote-part du bénéfice des entreprises associées	11 252	32 489	5 436	9 255
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(2 587)	(6 654)	(2 970)	(10 447)
Bénéfice (perte) d'exploitation avant la quote-part du bénéfice des entreprises associées	8 665	25 835	2 466	(1 192)
Quote-part du bénéfice (de la perte) des entreprises associées (après impôt sur le résultat)	619	1 224	(188)	159
Bénéfice net (perte nette)	9 284	27 059	2 278	(1 033)
Attribuable :				
Aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings, Ltd.	9 051	26 523	2 281	(985)
À la participation ne donnant pas le contrôle	233	536	(3)	(48)
Données sur le résultat par action attribuable aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings Ltd.				
Résultat de base par action	0,91 \$	2,67 \$	s.o. ¹⁾	s.o. ¹⁾
Résultat dilué par action	0,90 \$	2,64 \$	s.o. ¹⁾	s.o. ¹⁾

1) Sans objet, car aucun instrument de capitaux propres n'a été émis et n'était en circulation pour le trimestre et la période de neuf mois combinés clos le 30 septembre 2016.

Produits

Les produits consolidés de Neo pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée se sont élevés à 116,4 millions de dollars, contre 94,7 millions de dollars pour le trimestre combiné clos le 30 septembre 2016, en hausse de 21,7 millions de dollars ou 22,9 %. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, les produits consolidés se sont établis à 324,7 millions de dollars, contre 281,1 millions de dollars pour la même période de 2016, en augmentation de 43,6 millions de dollars ou 15,5 %.

Le secteur Magnequench a relevé ses produits à 54,1 millions de dollars au cours du trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, contre 41,0 millions de dollars pour le trimestre combiné clos le 30 septembre 2016, en augmentation de 13,1 millions de dollars ou 32,0 %. Les produits du secteur Magnequench se sont établis à 143,8 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, contre 118,4 millions de dollars pour la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016, en hausse de 25,4 millions de dollars ou 21,5 %. Le secteur Magnequench représente environ 44 % des produits consolidés pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée.

Le secteur C et O a accru ses produits, qui sont passés de 40,4 millions de dollars pour le trimestre combiné clos le 30 septembre 2016 à 50,2 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, en augmentation de 9,8 millions de dollars ou 24,3 %. Les produits du secteur C et O se sont établis à 134,6 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, contre 118,9 millions de dollars pour la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016, en hausse de 15,7 millions de dollars ou 13,2 %. Le secteur C et O représente environ 39 % des produits consolidés pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée.

Le secteur Métaux rares a porté ses produits à 16,8 millions de dollars au cours du trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, contre 17,5 millions de dollars pour le trimestre combiné clos le 30 septembre 2016, soit une légère baisse de 0,7 million de dollars ou 4,0 %. Les produits du secteur Métaux rares se sont établis à 56,3 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, contre 52,7 millions de dollars pour la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016, en hausse de 3,6 millions de dollars ou 6,8 %. Le secteur Métaux rares représente environ 17 % des produits consolidés pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée.

Des produits intersectoriels s'élevant à 4,7 millions de dollars et à 10,0 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, respectivement, comparativement à 4,3 millions de dollars et à 9,0 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois combinés clos le 30 septembre 2016 de l'entité se regroupant, respectivement, ont été éliminés à la consolidation des produits du secteur C et O, puisque ce dernier réalise des ventes auprès de Magnequench. Les produits vendus à Magnequench représentent des ventes éventuelles qui pourraient éventuellement être commercialisés auprès de tiers et sont généralement vendus à la juste valeur de marché.

La rubrique intitulée « *Analyse des secteurs à présenter* » renferme des commentaires supplémentaires portant sur les variations des produits de chaque secteur.

Coûts des ventes

Les coûts des ventes consolidés avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevés à 79,5 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, contre 65,3 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2016, en augmentation de 14,2 millions de dollars ou 21,7 %. Conformément à la réorganisation, Neo a appliqué l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, pour comptabiliser à la juste valeur les stocks acquis de l'entité se regroupant, compte tenu d'une majoration au titre du profit. Pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, une partie des stocks restants après la réorganisation a été vendue, donnant lieu à une incidence favorable de 0,5 million de dollars sur le coût des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Abstraction faite de ce qui précède, les coûts des ventes ont augmenté de 14,7 millions de dollars au cours du trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée. Les coûts des ventes ont augmenté en raison de la hausse de 21,7 millions de dollars des produits conjuguée aux incidences des améliorations apportées à la composition des produits et à l'exploitation dans les secteurs d'activité.

Les coûts des ventes consolidés avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont établis à 221,5 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, contre 202,1 millions de dollars pour la période de neuf mois correspondante de 2016, en augmentation de 19,4 millions de dollars ou 9,6 %. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, une partie des stocks acquis, qui avait été comptabilisée à la juste valeur compte tenu d'une majoration au titre du profit, a été vendue, donnant lieu à une incidence de 3,4 millions de dollars sur les coûts des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Abstraction faite de ce qui précède, les coûts des ventes se sont accrus de 16,5 millions de dollars au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée. Les coûts des ventes ont augmenté légèrement par rapport à la hausse de 43,6 millions de dollars des produits en raison des incidences favorables de la composition des produits et des améliorations opérationnelles au sein des secteurs d'exploitation.

La forte hausse des ventes réalisées s'explique par les facteurs suivants :

- Améliorations liées au volume et au portefeuille de produits – la hausse des ventes a en grande partie été réalisée dans les activités de Neo à marge élevée, y compris le secteur Magnequench et dans le marché des catalyseurs automobiles du secteur C et O.
- Saisie d'occasions de ventes à valeur élevée – Neo a réussi à diriger plus de ses ventes de produits de terres rares vers des composantes plus techniques et à valeur ajoutée plus élevée. Cette situation peut s'expliquer en partie par la hausse de la demande dans ces secteurs; saisie d'un plus grand nombre d'occasions dans ces marchés et confiance renouvelée des clients existants et nouveaux de Neo afin de les inciter à acheter davantage auprès de Neo dans un contexte d'après réorganisation.
- Diminution de coûts passés anormaux – réduction des coûts de production et des frais généraux anormaux au cours de la période à l'étude par rapport à la période précédente. Le facteur principal pour expliquer cette réduction s'entend de la comptabilisation par Neo d'une charge importante liée aux stocks de l'installation Silmet, en 2016, puisqu'ils étaient moins commercialisables à la suite d'un incendie survenu à cette installation.
- Amélioration continue de l'exploitation – en plus des exercices d'améliorations continues régulières qui ont une incidence sur l'ensemble des installations de Neo, la Société a effectué des activités de restructuration à l'installation Silmet. Ces activités comprennent des changements à l'équipe de direction, une baisse globale de l'effectif et la renégociation de certains contrats de coûts de production qui ont des avantages supplémentaires et permanents.
- Augmentation de la capacité de traitement à l'installation Silmet – comme il est mentionné ci-après, le processus de production de métaux rares à l'installation Silmet a subi les contrecoups d'un incendie au cours du deuxième trimestre de 2015. Au cours du second semestre de 2016 et au cours de l'exercice 2017, Neo a reconstruit une capacité supplémentaire provisoire pour ainsi créer plus d'occasions de ventes de produits. La nouvelle ligne construite à l'installation Silmet devrait revenir à plein rendement d'ici la clôture de 2017.

Le montant consolidé des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dans les coûts des ventes, s'est établi à 2,7 millions de dollars et à 7,6 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, respectivement, de l'entité regroupée, en regard de 2,6 millions de dollars et de 7,9 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois combinés clos le 30 septembre 2016, respectivement. La diminution de la charge au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles était principalement attribuable à une diminution des actifs ayant résulté de l'amortissement accru de certains actifs et des variations dans les durées d'utilité résiduelles après l'application de l'IFRS 3, Regroupements d'entreprises.

Des commentaires supplémentaires portant sur les changements liés aux coûts des ventes pour chaque secteur figurent à la rubrique « *Analyse des secteurs à présenter* ».

Frais de vente et charges générales et administratives

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, le montant consolidé des frais de vente et charges générales et administratives de Neo s'est élevé à 15,3 millions de dollars et à 42,4 millions de dollars, en augmentation de 3,3 millions de dollars et de 7,5 millions de dollars, respectivement, comparativement au trimestre et à la période de neuf mois combinés clos le 30 septembre 2016. Dans les périodes combinées propres à l'entité se regroupant, les frais de vente et charges générales et administratives comprennent la répartition du coût des services auparavant engagés par Molycorp et qui seraient nécessaires à l'exploitation de Neo. La direction croit que cette répartition donne une image raisonnable des charges relatives à Neo qui ont été engagées au cours des périodes considérées, y compris les charges administratives et les charges du siège social liées à certaines fonctions de soutien qui ont été présentées de façon centralisée au sein de Molycorp.

Les fonctions de soutien fournies à Neo par Molycorp comprennent des services comptables, informatiques, fiscaux et juridiques, des services d'entreprises, des services en matière de gouvernance et d'autres services professionnels.

Les honoraires pour services juridiques et professionnels de même que les coûts se rapportant aux actions en justice, que Neo a engagés pour se défendre contre une poursuite en violation intentée par Rhodia, ont essentiellement contribué à l'accroissement entre les périodes. Se reporter à la rubrique *Éventualités de nature juridique*).

Rémunération fondée sur des actions

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, la charge consolidée de rémunération fondée sur des actions de Neo s'est établie à 0,8 million de dollars et à 5,8 millions de dollars, respectivement, en regard de néant pour le trimestre et la période de neuf mois combinés correspondants de 2016. Le régime de rémunération au rendement a été instauré le 1^{er} septembre 2016, à la suite de la réalisation de la réorganisation.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles consolidés de Neo pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée se sont établis à 2,4 millions de dollars et à 5,8 millions de dollars, respectivement, contre 1,5 million de dollars et 5,4 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois combinés correspondants clos le 30 septembre 2016, respectivement. La hausse découle principalement de la réévaluation de certaines immobilisations incorporelles amortissables liée à l'achèvement de la réorganisation.

Recherche et développement

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, les charges consolidées de recherche et développement de Neo se sont élevées à 4,2 millions de dollars et à 11,4 millions de dollars, respectivement, contre 3,3 millions de dollars et 10,2 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois combinés clos le 30 septembre 2016, respectivement. Neo continue d'accorder la priorité à des investissements stratégiques pertinents en recherche et développement afin de mettre au point de nouvelles applications de ses produits et de réaliser un positionnement stratégique de Neo en vue de répondre aux besoins des clients en matière de solutions techniques

Autres produits

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, Neo a présenté d'autres charges consolidées de 0,3 million de dollars et d'autres produits de 2,8 millions de dollars, respectivement, comparativement à d'autres charges de 0,2 million de dollars et autres produits de 1,7 million de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois combinés correspondants de 2016, respectivement. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017, Neo a reçu des produits de l'assurance relativement à des demandes d'indemnisation par suite de l'incendie à l'installation Silmet et un montant de 2,2 millions de dollars et de 1,4 million de dollars en règlement d'un recours portant sur la violation de brevets déposé par Neo, déduction faite des frais juridiques engagés.

Pour la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016 de l'entité se regroupant, les autres produits réalisés sont liés pour la plupart aux produits de l'assurance de 1,2 million de dollars reçus relativement à des demandes d'indemnisation par suite de l'incendie à l'installation Silmet ainsi que des produits de l'assurance reçus en raison de l'interruption des activités relativement à des demandes d'indemnisation résultant d'un incendie à la chaîne de production de Buss & Buss en 2014.

Produits financiers nets (charges financières nettes)

Les produits financiers nets du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée ont été minimes par rapport à des charges financières de 2,3 millions de dollars et de 6,2 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois combinés clos le 30 septembre 2016, respectivement. Après la réalisation de la réorganisation, l'encours de la dette de l'entité regroupée était limité pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée. Les charges financières du trimestre et de la période de neuf mois combinés clos le 30 septembre 2016 se rapportent à l'emprunt à terme de Magnequench et à certains emprunts entre parties liées à payer à certaines des sociétés affiliées de Molycorp, lesquels ont été éteints par voie d'apport en capital à Neo dans le cadre de la réorganisation.

Monnaie étrangère

Les pertes de change du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée étaient négligeables et se sont élevées à 0,5 million de dollars, par rapport à un profit de change négligeable, à une perte de change de 4,4 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois combinés clos le 30 septembre 2016, respectivement. La diminution des pertes de change pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée par rapport à la période de neuf mois combinés close le 30 septembre 2016 sont attribuables essentiellement à la réévaluation des titres d'emprunts, libellés en dollars canadiens, à payer à des parties liées après la réorganisation. Ces emprunts à payer à des parties liées ont été réglés dans le cadre de la réorganisation le 30 août 2016 et n'existe plus pour la période d'après réorganisation, soit du 31 août 2016 jusqu'à la date considérée.

(Charge) économie d'impôt sur le résultat

Neo a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 2,6 millions de dollars sur le bénéfice d'exploitation avant impôt de 11,3 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, contre une charge d'impôt sur le résultat de 3,0 millions de dollars sur le bénéfice avant impôt de 5,4 millions de dollars pour le trimestre combiné clos le 30 septembre 2016. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, Neo a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 6,7 millions de dollars sur un bénéfice d'exploitation avant impôt de 32,5 millions de dollars, en regard d'une charge d'impôt sur le résultat de 10,4 millions de dollars sur un bénéfice d'exploitation avant impôt de 9,3 millions de dollars pour la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016.

Le taux d'impôt effectif pondéré prévu par la loi de Neo s'est établi à 14,8 % et à 17,0 % pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, respectivement. Le taux d'impôt effectif pondéré prévu par la loi de Neo s'était établi à 16,0 % et à 20,8 % pour le trimestre et la période de neuf mois combinés clos le 30 septembre 2016, respectivement. Les variations du taux d'impôt effectif pondéré prévu par la loi découlent en général des différents montants du bénéfice dans chaque juridiction respective ainsi que des variations des taux d'impôts locaux dans ces juridictions.

En plus des taux d'impôt pondérés prévus par la loi, Neo tient compte d'autres facteurs qu'elle inclut dans le calcul de sa charge d'impôt globale, notamment les suivants :

- Impôt sur le résultat et retenues à la source pertinents sur les dividendes intersociétés provenant de juridictions à l'étranger;
- Comptabilisation et utilisation d'actifs d'impôt différé;
- Ajustements permanents non inclus aux fins du calcul de l'impôt;
- Autres incitatifs ou modifications des obligations fiscales.

Par ailleurs, au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, les autorités fiscales chinoises ont approuvé la demande de Neo de déduire certaines incitations fiscales pour ses filiales chinoises qui devaient satisfaire à différentes conditions. Les avantages tirés de ces incitations fiscales n'avaient pas été comptabilisés antérieurement. Par suite de cette approbation, Neo a comptabilisé une économie d'impôt connexe pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 à l'égard du bénéfice de 2016.

Sommaire de l'information financière pour le trimestre clos le 31 décembre 2016 de l'entité se regroupant :

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)	Trimestre clos le 31 décembre 2016	Information combinée, exercice clos le 31 décembre 2016 ¹⁾
	Entité se regroupant	Activités combinées
Produits	101 008	382 130
Coûts des ventes		
Coûts avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ³⁾	82 387	271 642
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3 205	11 092
Bénéfice brut	15 416	99 396
Charges		
Frais de vente et charges générales et administratives	14 379	49 298
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 348	7 702
Recherche et développement	3 294	13 552
	20 021	70 552
Bénéfice (perte) d'exploitation	(4 605)	28 844
Autres (charges) produits	(385)	1 343
Charges financières nettes	(1 087)	(7 321)
(Perte) profit de change	(442)	(4 826)
Éléments liés à la réorganisation	—	(2 471)
Bénéfice (perte) d'exploitation avant l'impôt sur le résultat et la quote-part du bénéfice des entreprises associées	(6 519)	15 569
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(721)	(13 928)
Bénéfice (perte) d'exploitation avant la quote-part du bénéfice des entreprises associées	(7 240)	1 641
Quote-part (de la perte) du bénéfice des entreprises associées et dépréciation des entreprises associées		
(déduction faire de l'impôt sur le résultat)	(90)	69
Bénéfice net (perte nette)	(7 330)	1 710
Attribuable :		
Aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings, Ltd.	(7 110)	1 873
À la participation ne donnant pas le contrôle	(220)	(163)
	(7 330)	1 710
Perte par action attribuable aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Ltd.		
De base	(0,72) \$	s.o. ²⁾
Dilué	(0,72) \$	s.o. ²⁾

- 1) Se reporter au tableau présentant le regroupement de la période de l'entité se regroupant allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de la période de l'entité regroupée allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 et les ajustements liés au regroupement connexes. Se reporter à la rubrique « Mode de présentation ».
- 2) L'élément est sans objet puisqu'aucun instrument de capitaux propres n'a été émis ni n'est en circulation au cours des périodes de l'entité regroupée de l'exercice 2016 combiné.
- 3) Conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et au moment de l'achèvement de la réorganisation, Neo a comptabilisé les stocks acquis à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 27 062 \$. Une partie de ces stocks a été vendue au cours du trimestre clos le 31 décembre 2016 et de l'exercice combiné 2016 de l'entité se regroupant, donnant lieu à une incidence de 12 832 \$ et de 24 150 \$, respectivement, sur le coût des ventes, compte non tenu des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. L'incidence défavorable sur le coût des ventes, compte non tenu des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, pour le trimestre clos le 31 décembre 2016 de l'entité se regroupant n'a pas été rajoutée au bénéfice d'exploitation lors du calcul des résultats du trimestre clos le 31 décembre 2016 de l'entité se regroupant. Toutefois, le montant de 24 150 \$ pour l'exercice 2016 combiné, a déjà été rajouté au bénéfice d'exploitation lors du calcul des résultats de l'exercice 2016 combiné. Se reporter au tableau présentant le regroupement de la période de l'entité se regroupant allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de la période de l'entité regroupée allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 et les ajustements liés au regroupement connexes. Se reporter à la rubrique « Mode de présentation ».

Rapprochement du bénéfice d'exploitation, du REAA et du REAA ajusté par secteur d'exploitation pour le trimestre clos le 31 décembre 2016 de l'entité regroupée

Information sectorielle

	Trimestre clos le 31 décembre 2016				
	Entité se regroupant				Siège social de la Société et éliminations
(en milliers de dollars, sauf les volumes)	Magnequench	C et O	Métaux rares		Total
Produits	40 834	45 198	17 465	(2 489)	101 008
Volumes des ventes (en tonnes)	1 439	2 593	86	(70)	4 048
Bénéfice (perte) d'exploitation	3 298	2 543	(4 186)	(6 260)	(4 605)
Ajouter :					
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles inclus dans le coût des ventes	652	1 323	1 230	—	3 205
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 095	155	57	41	2 348
REAA	6 045	4 021	(2 899)	(6 219)	948
Ajustement au REAA ¹⁾					
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis ²⁾	3 492	6 182	2 859	299	12 832
REAA ajusté	9 537	10 203	(40)	(5 920)	13 780
<i>Marge du REAA ajusté</i>	<i>23,4 %</i>	<i>22,6 %</i>	<i>(0,2) %</i>	<i>n.s.</i>	<i>13,6 %</i>

1) Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS ».

2) Conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et au moment de l'achèvement de la réorganisation, Neo a comptabilisé les stocks acquis à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 27 062 \$. Une partie de ces stocks a été vendue au cours du trimestre de l'entité se regroupant, donnant lieu à une incidence de 12 832 \$ sur le bénéfice d'exploitation. Neo a déduit ce montant du REAA pour fournir une évaluation de la performance opérationnelle compte non tenu de la charge comptable non opérationnelle et hors trésorerie imputée aux stocks et afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques.

Les produits consolidés pour le trimestre clos le 31 décembre 2016 de l'entité regroupée se sont élevés à 101,0 millions de dollars. Ventilé selon les secteurs, le secteur Magnequench a contribué à hauteur de 40,8 millions de dollars (40,3 %), le secteur C et O a contribué à hauteur de 45,2 millions de dollars (44,7 %), le secteur Métaux rares a contribué à hauteur de 17,5 millions de dollars (17,3 %) alors que les éliminations intersectorielles se sont établies à (2,5) millions de dollars (-2,5 %). Conformément aux autres périodes, les éliminations des produits intersectoriels comprennent essentiellement les ventes des secteurs C et O et Magnequench.

Les coûts des ventes pour le trimestre clos le 31 décembre 2016 s'est établi à 82,4 millions de dollars. Les coûts des ventes est composé essentiellement des éléments de produits rares de la terre (notamment ceux se rapportant aux terres rares, aux molécules magnétiques acquises et à l'approvisionnement des métaux rares) ainsi que la main-d'œuvre directe, les réactifs, les équipements et les autres coûts de production nécessaires pour convertir les matériaux en produits finis. Conformément à la réorganisation, Neo a appliqué l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, pour comptabiliser à la juste valeur les stocks acquis de l'entité se regroupant, incluant une majoration au titre du profit. Pour le trimestre clos le 31 décembre 2016 de l'entité regroupée, une partie des stocks restants après la réorganisation a été vendue, donnant lieu à une incidence négative de 12,8 millions de dollars sur le coût des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Abstraction faite de ce qui précède, les coûts des ventes auraient été de 69,6 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 décembre 2016 de l'entité regroupée.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles consolidés dans les coûts des ventes se sont élevés à 3,2 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 décembre 2016 de l'entité regroupée. Ce montant s'explique par l'équipement utilisé dans le processus de production.

Les frais de vente et charges générales et administratives se sont établies à 14,4 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 décembre 2016 de l'entité regroupée comprennent essentiellement les charges liées au personnel et les charges connexes, y compris les honoraires pour services juridiques, comptables et autres services professionnels, les frais d'occupation et les coûts des technologies de l'information. Les honoraires pour les services professionnels engagés au cours de la période ont été plus importants qu'à l'habitude en raison des frais supplémentaires engagés pour soutenir les efforts de séparation et de détachement des entreprises de Neo de la

structure juridique précédente. Ces frais incluaient également les frais d'exécution d'un audit détaché pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 et pour la période close le 30 août 2016.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne se rapportant pas à la production pour le trimestre clos le 31 décembre 2016 de l'entité regroupée se sont établis à 2,3 millions de dollars. Ces amortissements sont liés aux immobilisations incorporelles comptabilisées au 31 août 2016 en raison de l'adoption de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*.

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2016 de l'entité regroupée, les charges de recherche et développement se sont établies à 3,3 millions de dollars et se rapportaient aux activités de recherche et de développement axées sur de nouveaux produits et processus ayant pour but de générer de la valeur future, des améliorations et des ventes pour l'entreprise.

Les autres charges du trimestre clos le 31 décembre 2016 de l'entité regroupée se sont chiffrées à 0,3 million de dollars, ce qui représente un montant jugé négligeable.

Les charges financières nettes se sont élevées à 1,1 million de dollars pour le trimestre clos le 31 décembre 2016 de l'entité regroupée. Ceci s'explique par la réévaluation du passif dérivé de Neo, lequel comprend une option de vente émise à la participation ne donnant pas le contrôle d'une filiale consolidé Buss & Buss. Ce passif est réévalué chaque période de présentation et la variation de la juste valeur est comptabilisée dans les charges financières.

La perte de change s'est établie à 0,4 million de dollars en raison surtout de la conversion des actifs et passifs monétaires à la date du bilan.

Comparaison de l'information combinée de l'exercice 2016 à l'exercice clos le 31 décembre 2015 de l'entité se regroupant (« l'exercice 2015 de l'entité se regroupant »)

(en milliers de dollars)	Information combinée, exercice clos le 31 décembre 2016 ¹⁾	Exercice clos le 31 décembre 2015
	Activités combinées	Entité se regroupant
Produits	382 130	396 826
Coûts des ventes		
Coûts avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	271 642	294 670
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	11 092	14 832
Bénéfice brut	99 396	87 324
Charges		
Frais de vente et charges générales et administratives	49 298	45 419
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7 702	18 913
Recherche et développement	13 552	13 257
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme	—	203 928
	70 552	281 517
Bénéfice (perte) d'exploitation	28 844	(194 193)
Autres produits (charges)	1 343	(8 326)
Charges financières nettes	(7 321)	(8 347)
(Perte) profit de change	(4 826)	7 613
Éléments liés à la réorganisation	(2 471)	(32 187)
Bénéfice (perte) d'exploitation avant l'impôt sur le résultat et la quote-part du bénéfice des entreprises associées	15 569	(235 440)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(13 928)	9 980
Bénéfice (perte) d'exploitation avant la quote-part du bénéfice des entreprises associées	1 641	(225 460)
Quote-part du bénéfice (de la perte) des entreprises associées et dépréciation des entreprises associées (après impôt sur le résultat)	69	(702)
Bénéfice net (perte nette)	1 710	(226 162)

1) Se reporter au tableau présentant le regroupement de la période de l'entité se regroupant allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et de la période de l'entité regroupée allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 et les ajustements liés au regroupement connexes. Se reporter à la rubrique « Mode de présentation » ci-après.

Produits

Les produits combinés de Neo pour l'exercice 2016 combiné se sont élevés à 382,1 millions de dollars, contre 396,8 millions de dollars pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, en baisse de 14,7 millions de dollars ou 3,7 %.

Le secteur Magnequench, qui a représenté environ 42 % en moyenne des produits combinés pour l'exercice 2016 combiné, a comptabilisé des produits de 159,2 millions de dollars, en regard de 185,6 millions de dollars l'exercice précédent, en baisse de 14,2 % ou 26,4 millions de dollars. Le volume a été sensiblement le même et la baisse s'explique essentiellement par des réductions de prix et des prix et coûts moyens liés aux terres rares inférieurs (les changements aux coûts des terres rares sont largement transférés aux clients).

Les produits du secteur C et O se sont établis à 164,2 millions de dollars, soit 2,5 % ou 4,2 millions de dollars de moins que les produits de 168,4 millions de dollars pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant. Le secteur C et O a réalisé un volume de ventes plus élevé au cours de l'exercice 2016 combiné, toutefois les prix plus faibles obtenus pour les terres rares ont nui à ces produits. Le secteur C et O de Neo a contribué environ 40 % des produits externes combinés au cours de l'exercice 2016 combiné, contre environ 37 % l'exercice précédent.

Les produits du secteur Métaux rares se sont élevés à 70,2 millions de dollars pour l'exercice 2016 combiné, contre 67,4 millions de dollars pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, en augmentation de 2,8 millions de dollars ou 4,2 %. Les ventes du secteur Métaux rares ont représenté environ 18 % des produits combinés pour l'exercice 2016 combiné, contre 17 % l'exercice précédent.

Des commentaires supplémentaires portant sur les variations des produits de chaque secteur figurent dans notre analyse à la rubrique « *Analyse des segments à présenter* ».

Coûts des ventes

Les coûts des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice 2016 combiné se sont chiffrés à 271,6 millions de dollars, en diminution d'environ 23,1 millions de dollars ou 7,8 %, en regard de 294,7 millions de dollars pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant. Les résultats combinés de l'exercice 2016 tiennent compte de l'incidence de l'ajustement de la juste valeur des stocks comptabilisé dans le cadre de la comptabilisation de l'acquisition qui a eu lieu à la réorganisation. Une partie de cette diminution s'explique par la baisse des prix des terres rares et des coûts des intrants au cours de l'exercice. Dans un contexte de baisse de 14,7 millions de dollars des produits et de réduction de 23,1 millions de dollars des coûts des ventes, Neo a bénéficié d'améliorations de la composition des produits et de l'exploitation au cours de l'exercice.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles inclus dans les coûts des ventes pour l'exercice 2016 combiné se sont élevés à 11,1 millions de dollars, contre 14,8 millions de dollars pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant. La réduction en glissement annuel des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles découle en partie de la radiation de certains actifs de l'installation Silmet à la suite d'un incendie à la fin du deuxième trimestre de 2015.

Des commentaires supplémentaires portant sur les coûts des ventes pour chaque secteur figurent dans notre analyse à la rubrique « *Analyse des secteurs à présenter* ».

Frais de vente et charges générales et administratives

Les frais de vente et charges générales et administratives de Neo comprennent principalement les charges liées au personnel et les charges connexes, y compris les honoraires pour services juridiques, comptables et autres services professionnels, les frais d'occupation et les coûts des technologies de l'information. Pour l'exercice 2016 combiné, les frais de vente et charges générales et administratives de Neo ont totalisé 49,3 millions de dollars, en hausse de 3,9 millions de dollars, ou 8,6 %, sur les 45,4 millions de dollars de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant.

Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant et les huit premiers mois de la période de l'entité se regroupant allant du 1^{er} janvier au 30 août 2016, les frais de vente et charges générales et administratives comprennent une répartition du coût des services auparavant engagés par Molycorp et qui seraient nécessaires à l'exploitation de Neo. La direction croit que cette répartition donne une image raisonnable des charges relatives à Neo qui ont été engagées au cours des périodes considérées, y compris les charges administratives et les charges du siège social liées à certaines fonctions de soutien qui ont été présentées de façon centralisée au sein de Molycorp.

Au cours de l'exercice combiné de 2016, Neo a comptabilisé certaines charges additionnelles se rapportant aux procédures de dissociation et de sortie de Molycorp et aux frais juridiques engagés pour aider Neo à se défendre contre des poursuites en violation intentée par Rhodia. Se reporter à la rubrique « *Éventualités de nature juridique* ».

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne se rapportant pas à la production pour l'exercice 2016 combiné se sont établis à 7,7 millions de dollars, contre 18,9 millions de dollars pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant. Cette diminution résulte essentiellement de la radiation de certaines immobilisations incorporelles amortissables à la clôture de 2015.

Recherche et développement

Au cours de l'exercice 2016 combiné, les frais de recherche et développement de Neo de 13,6 millions de dollars ont été supérieurs de 0,3 million de dollars à ceux de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, qui s'étaient établis à 13,3 millions de dollars. Ces frais sont demeurés sensiblement les mêmes que ceux de l'exercice précédent, car Neo a continué d'investir et de consacrer des ressources en vue d'effectuer de la recherche et de mettre au point de nouvelles applications de ses produits, ainsi que de fournir des solutions techniques à ses clients afin de permettre une utilisation plus efficiente et rentable de ses produits.

Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme

Par suite du processus de réorganisation amorcé au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, de la baisse constante du prix des terres rares et d'autres facteurs concurrentiels, Neo a comptabilisé une dépréciation de plusieurs actifs au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, dont 45,6 millions de dollars au titre du goodwill du secteur Magnequench et 119,0 millions de dollars au titre des immobilisations incorporelles. En outre, Neo a comptabilisé une dépréciation de 39,3 millions de dollars à l'égard de certaines immobilisations corporelles dont la valeur comptable était jugée plus élevée que le montant recouvrable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles dépréciés avaient été comptabilisés dans le cadre de l'acquisition par Molycorp de NEM en 2012.

Le 31 août 2016, lorsque Neo a acquis le contrôle des activités commerciales en aval de Molycorp en échange du règlement partiel des sommes réclamées autorisées d'une valeur de 416,9 millions de dollars, Neo a appliqué l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, pour comptabiliser le transfert de propriété de l'entité se regroupant à Neo. Par la suite, le goodwill et les immobilisations incorporelles résultant de l'application de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, ont été évalués à 178,9 millions de dollars.

Le test de dépréciation annuel du goodwill de Neo n'a indiqué aucune perte de valeur au 31 décembre 2016. En outre, la direction n'a repéré aucun élément déclencheur de dépréciation pour la période close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, qui aurait nécessité l'application d'un test de dépréciation avant l'examen annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Autres produits

Les autres produits de l'exercice 2016 combiné ont été de 1,3 million de dollars, par rapport à une charge de 8,3 millions de dollars pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant. Les autres produits réalisés pour l'exercice combiné de 2016 proviennent pour la plupart des produits de l'assurance de 1,2 million de dollars reçus relativement à des demandes d'indemnisation au titre de l'incendie à l'installation Silmet. Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, Neo a radié un montant de 4,5 millions de dollars de la chaîne de production de métaux rares à l'installation Silmet, car les stocks ont été endommagés par l'incendie, et a comptabilisé une provision de 4,4 millions de dollars en ce qui a trait à l'élimination des MRN dangereuses, ce qui inclut l'élimination de toutes les matières présentes avant l'acquisition de l'installation en 2011.

Charges financières nettes

Les charges financières de l'exercice 2016 combiné se sont établies à 7,3 millions de dollars, contre 8,3 millions de dollars pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant. Les charges financières des deux exercices concernent principalement à la fois l'emprunt à terme de Magnequench et les prêts entre parties liées consentis à Molycorp et à certaines de ses sociétés affiliées. Ces instruments ont été éteints au moyen d'un apport de capital avant la réorganisation en date du 30 août 2016. Les charges financières de 0,1 million de dollars engagées au cours de la période de l'entité regroupée allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 (la « période postérieure à la réorganisation ») avaient principalement trait à des lignes de crédit d'exploitation renouvelables disponibles en Chine et en Allemagne.

Monnaie étrangère

La perte de change de l'exercice 2016 combiné s'est établie à 4,8 millions de dollars, comparativement à un profit de 7,6 millions de dollars pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant. Au cours des deux périodes, la perte et le profit de change étaient liés principalement aux titres d'emprunts, libellés en dollars canadiens, à payer à des parties liées avant la réorganisation. Les variations du dollar canadien par rapport au dollar américain ont une incidence sur le profit ou la perte de change. Cette dette à payer à des parties liées a été éteinte dans le cadre de la réorganisation le 30 août 2016.

Éléments liés à la réorganisation, montant net

Les coûts directement attribuables au processus de réorganisation ont été présentés par Neo comme des éléments liés à la réorganisation. Ces coûts comprennent les honoraires juridiques et les autres honoraires de services-conseils se rapportant aux dossiers du Chapitre 11, et tous les ajustements apportés à la valeur comptable de certains passifs prérequête au titre des réclamations autorisées par la Cour. Le tableau qui suit présente les éléments liés à la réorganisation engagés après la date de la requête.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Période de huit mois close le 30 août 2016	Période de quatre mois allant du 31 août au 31 décembre 2016	Information combinée, exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
	Entité se regroupant	Entité regroupée	Activités combinées	Entité se regroupant
Ajustements liés à d'autres réclamations	(63)	—	(63)	—
Indemnités de cessation d'emploi découlant de la réorganisation	1 568	—	1 568	—
Prime de paiement anticipé de l'emprunt à terme de Magnequench	—	—	—	27 338
Radiation de l'échéance flexible liée à l'emprunt à terme de Magnequench	—	—	—	(3 970)
Radiation de charges financières différées liées à l'emprunt à terme de Magnequench	—	—	—	8 796
Honoraires du fiduciaire américain	265	—	265	—
Honoraires juridiques et autres honoraires	701	—	701	23
Total	2 471	—	2 471	32 187

Comme ces coûts se rapportent au processus de restructuration de MolyCorp ayant eu une incidence sur les résultats de Neo, il n'est pas considéré qu'ils sont comparables au cadre normal d'activité de Neo.

(Charge) économie d'impôt sur le résultat

Pour l'exercice 2016 combiné, la charge d'impôt sur le résultat de Neo s'est élevée à 13,9 millions de dollars sur un bénéfice d'exploitation avant impôt de 15,6 millions de dollars, contre une économie d'impôt de 10,0 millions de dollars sur une perte d'exploitation avant impôt de 235,4 millions de dollars pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant.

Le taux d'impôt effectif pondéré prévu par la loi de Neo s'est établi à 22,4 % pour l'exercice 2016 combiné, contre 23,5 % pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant. Les variations du taux d'impôt effectif pondéré prévu par la loi découlent en général des différents montants du bénéfice dans chaque juridiction respective ainsi que des variations des taux d'impôts locaux dans ces juridictions.

En plus des taux d'impôt pondérés prévus par la loi, Neo tient compte également d'autres facteurs qu'elle inclut dans le calcul de sa charge d'impôt globale, notamment les suivants :

- Impôt sur le résultat et retenues à la source pertinents sur les dividendes intersociétés provenant de juridictions à l'étranger;
- Comptabilisation et utilisation d'actifs d'impôt différé;
- Ajustements permanents non inclus aux fins du calcul de l'impôt;
- Autres incitatifs ou modifications des obligations fiscales.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2016 combiné, Neo a réalisé une économie d'impôt de 1,9 million de dollars de la constatation d'actifs d'impôt différé qui n'avaient pas encore été comptabilisés relativement à l'utilisation continue des attributs fiscaux visant à compenser le bénéfice imposable aux États-Unis. Par suite de la réorganisation et des exigences comptables relatives à la comptabilisation des actifs d'impôt différé, au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, Neo a réalisé une charge d'impôt sur le résultat de 24,3 millions de dollars en lien avec la décomptabilisation d'actifs d'impôt exigible et d'impôt différé comptabilisé précédemment en lien avec les attributs fiscaux aux États-Unis. De plus, au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, la charge d'impôt globale a été touchée par la dépréciation du goodwill s'élevant à 11,0 millions de dollars pour laquelle il n'existe pas d'incidence fiscale correspondante.

Comparaison de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant à l'exercice clos le 31 décembre 2014 de l'entité se regroupant (« l'exercice 2014 de l'entité se regroupant »)

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
	Entité se regroupant	Entité se regroupant
Produits	396 826	454 450
Coûts des ventes		
Coûts avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	294 670	342 610
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	14 832	19 663
Bénéfice brut	87 324	92 177
Charges		
Frais de vente et charges générales et administratives	45 419	45 511
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	18 913	24 933
Recherche et développement	13 257	14 739
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme	203 928	222 246
	281 517	307 429
Perte d'exploitation	(194 193)	(215 252)
Autres charges	(8 326)	(3 283)
Charges financières nettes	(8 347)	(11 496)
Profit de change	7 613	2 462
Éléments liés à la réorganisation	(32 187)	—
Perte d'exploitation avant l'impôt sur le résultat et la quote-part du bénéfice des entreprises associées	(235 440)	(227 569)
Économie d'impôt sur le résultat	9 980	7 376
Perte d'exploitation avant la quote-part du bénéfice des entreprises associées	(225 460)	(220 193)
Quote-part de la perte des entreprises associées et dépréciation des entreprises associées (après impôt sur le résultat)	(702)	(5 413)
Perte nette	(226 162)	(225 606)

Produits

Les produits de Neo pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant se sont élevés à 396,8 millions de dollars, contre 454,5 millions de dollars pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, en baisse de 57,7 millions de dollars ou 12,7 %.

Le secteur Magnequench, qui a représenté environ 46 % en moyenne des produits combinés pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, a comptabilisé des produits de 185,6 millions de dollars, en regard de 218,0 millions de dollars pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, en baisse de 14,9 % ou 32,4 millions de dollars. Le volume a été sensiblement le même, et les produits ont reculé en raison d'une baisse des prix et coûts moyens liés aux terres rares inférieurs (les changements aux coûts des terres rares sont largement transférés aux clients).

Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, les produits du secteur C et O se sont établis à 168,4 millions de dollars, soit 7,4 % ou 13,5 millions de dollars de moins que les produits de 181,9 millions de dollars pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant. Le secteur C et O a réalisé un volume de ventes plus élevé pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant; toutefois les prix plus faibles obtenus pour les terres rares ont nui à ces produits. Le secteur C et O de Neo a contribué environ 37 % des produits externes combinés pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, contre environ 36 % l'exercice précédent.

Les produits du secteur Métaux rares se sont élevés à 67,4 millions de dollars pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, contre 79,4 millions de dollars pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, en diminution de 12,0 millions de dollars ou 15,1 %. Les ventes dans le second semestre de 2015 ont souffert de l'incidence de

l'incendie à l'installation Silmet. Les ventes du secteur Métaux rares ont représenté environ 17 % des produits combinés pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, contre 18 % l'exercice précédent.

Des commentaires supplémentaires portant sur les variations des produits de chaque secteur figurent dans l'analyse à la rubrique « *Analyse des segments à présenter* ».

Coûts des ventes

Les coûts de Neo avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant se sont chiffrés à 294,7 millions de dollars, une diminution d'environ 47,9 millions de dollars ou 14,0 % comparativement aux 342,6 millions de dollars pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant. Cette variation est en corrélation avec la diminution des produits de 57,7 millions de dollars, occasionnée surtout par le déclin du prix des terres rares au cours de l'exercice. Par ailleurs, Neo a bénéficié d'améliorations de la composition des produits et de l'exploitation au cours de l'exercice.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles inclus dans les coûts des ventes pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant se sont élevés à 14,8 millions de dollars, contre 19,7 millions de dollars pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant. La réduction en glissement annuel des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles découle en partie de la radiation de certains actifs productifs de l'installation Silmet à la suite d'un incendie à la fin du deuxième trimestre de 2015.

Des commentaires supplémentaires portant sur les coûts des ventes de chaque secteur figurent dans l'analyse à la rubrique « *Analyse des segments à présenter* ».

Frais de vente et charges générales et administratives

Les frais de vente et charges générales et administratives de Neo comprennent principalement les charges liées au personnel et les charges connexes, y compris les honoraires pour services juridiques, comptables et autres services professionnels, les frais d'occupation et les coûts des technologies de l'information. Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, les frais de vente et charges générales et administratives de Neo ont totalisé 45,4 millions de dollars, en baisse de 0,1 million de dollars, ou 0,2 %, comparativement à 45,5 millions de dollars pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant.

Pour les exercices 2015 et 2014 de l'entité se regroupant, les frais de vente et charges générales et administratives comprennent une répartition du coût des services auparavant engagés par Molycorp et qui seraient nécessaires à l'exploitation de Neo. La direction croit que cette répartition donne une image raisonnable des charges relatives à Neo qui ont été engagées au cours des périodes considérées, y compris les charges administratives et les charges du siège social liées à certaines fonctions de soutien qui ont été présentées de façon centralisée au sein de Molycorp.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne se rapportant pas à la production pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant se sont établis à 18,9 millions de dollars, contre 24,9 millions de dollars pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant. Cette variation résulte essentiellement de la radiation de certaines immobilisations incorporelles amortissables à la clôture de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant et de l'exercice 2014 de l'entité se regroupant.

Recherche et développement

Au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, les frais de recherche et développement de Neo de 13,3 millions de dollars ont été inférieurs de 1,4 million de dollars à ceux de l'exercice 2014 de l'entité se regroupant. Cette diminution des frais s'explique surtout par certains projets en cours d'élaboration chaque exercice. Neo a continué d'investir et de consacrer des ressources en vue d'effectuer de la recherche et de mettre au point de nouvelles applications de ses produits, ainsi que de fournir des solutions techniques à ses clients afin de permettre une utilisation plus efficiente et rentable de ses produits.

Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme

Par suite du processus de réorganisation amorcé au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, de la baisse constante du prix des terres rares et d'autres facteurs concurrentiels, Neo a comptabilisé une dépréciation de plusieurs actifs au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, dont 45,6 millions de dollars au titre du goodwill du secteur Magnequench et 119,0 millions de dollars au titre des immobilisations incorporelles. En outre, Neo a comptabilisé une dépréciation de 39,3 millions de dollars à l'égard de certaines immobilisations corporelles dont la valeur comptable était jugée plus élevée que le montant recouvrable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles dépréciés avaient été comptabilisés dans le cadre de l'acquisition par Molycorp de NEM en 2012.

Le test de dépréciation annuel du goodwill de Neo a dégagé une perte de valeur au cours de l'exercice 2014 de l'entité se regroupant. Neo a comptabilisé par la suite la dépréciation de divers actifs, dont 93,1 millions de dollars au titre des immobilisations incorporelles (92,1 millions de dollars au titre du secteur C et O et 1,0 million de dollars au titre du secteur Métaux rares), et 128,6 millions de dollars au titre du goodwill (127,9 millions de dollars au titre du secteur C et O et 0,7 million de dollars au titre du secteur Métaux rares). De plus, Neo a comptabilisé une dépréciation de 0,6 million de dollars à l'égard de certaines immobilisations corporelles dont la valeur comptable était jugée supérieure au montant recouvrable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles dépréciés ont été comptabilisés dans le cadre de l'acquisition par Molycorp de NEM en 2012.

Autres charges

Les autres charges de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant ont été de 8,3 millions de dollars, par rapport à une charge de 3,3 millions de dollars pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant. Pour l'exercice 2015 de l'entreprise se regroupant, Neo a radié un montant de 4,5 millions de dollars de la chaîne de production de métaux rares à l'installation de Silmet, ainsi que les stocks endommagés par l'incendie et a comptabilisé une provision de 4,4 millions de dollars en ce qui a trait à l'élimination des MRN, ce qui inclut l'élimination de toutes les matières présentes avant l'acquisition de l'installation Silmet en 2011. Au cours de l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, Neo a comptabilisé une perte de 3,3 millions de dollars lors de la radiation d'un prêt à recevoir d'une coentreprise.

Charges financières, montant net

Les charges financières de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant se sont établies à 8,3 millions de dollars, contre 11,5 millions de dollars pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant. Les charges financières de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant et de l'exercice 2014 de l'entité se regroupant concernent principalement à la fois l'emprunt à terme de Magnequench et les prêts entre parties liées consentis à Molycorp et à certaines de ses sociétés affiliées. Ces instruments ont été éteints au moyen d'un apport de capital avant la réorganisation en date du 30 août 2016.

Monnaie étrangère

La perte de change de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant s'est établie à 7,6 millions de dollars, comparativement à un profit de 2,5 millions de dollars pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant. Au cours des deux périodes, les profits de change étaient liés principalement aux titres d'emprunts, libellés en dollars canadiens, à payer à des parties liées avant la réorganisation. Les variations du dollar canadien par rapport au dollar américain ont une incidence sur le profit ou la perte de change.

Éléments liés à la réorganisation, montant net

Les coûts directement attribuables au processus de réorganisation ont été présentés par Neo comme des éléments liés à la réorganisation. Ces coûts comprennent les honoraires juridiques et les autres honoraires de services-conseils se rapportant aux dossiers du Chapitre 11 au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, et tous les ajustements apportés à la valeur comptable de certains passifs prérequête au titre des réclamations autorisées par la Cour. Le tableau qui suit présente les éléments liés à la réorganisation engagés après la date de la requête.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
	Entité se regroupant	Entité se regroupant
Ajustements liés à d'autres réclamations	—	—
Indemnités de cessation d'emploi découlant de la réorganisation	—	—
Prime de paiement anticipé de l'emprunt à terme de Magnequench	27 338	—
Radiation de l'échéance flexible liée à l'emprunt à terme de Magnequench	(3 970)	—
Radiation de charges financières différées liées à l'emprunt à terme de Magnequench	8 796	—
Honoraires du fiduciaire américain	—	—
Honoraires juridiques et autres honoraires	23	—
Total	32 187	—

Impôt sur le résultat

Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, l'économie d'impôt sur le résultat de Neo s'est élevée à 10,0 millions de dollars sur une perte avant impôt de 235,4 millions de dollars, contre une économie d'impôt de 7,4 millions de dollars sur une perte avant impôt de 227,6 millions de dollars pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant.

Le taux d'impôt effectif pondéré prévu par la loi de Neo s'est établi à 23,5 % pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, contre 21,8 % pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant. Les variations du taux d'impôt effectif pondéré prévu par la loi découlent en général des différents montants du bénéfice dans chaque juridiction respective ainsi que des variations des taux d'impôts locaux dans ces juridictions.

En plus des taux d'impôt pondérés prévus par la loi, Neo tient compte également d'autres facteurs qu'elle inclut dans le calcul de sa charge d'impôt globale, notamment les suivants :

- Impôt sur le résultat et retenues à la source pertinents sur les dividendes intersociétés provenant de juridictions à l'étranger;
- Comptabilisation et utilisation d'actifs d'impôt différé;
- Ajustements permanents non inclus aux fins du calcul de l'impôt;
- Autres incitatifs ou modifications des obligations fiscales.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, par suite de la réorganisation et des exigences comptables relatives à la comptabilisation des actifs d'impôt différé, Neo a réalisé une charge d'impôt sur le résultat de 24,3 millions de dollars en lien avec la décomptabilisation d'actifs d'impôt exigible et d'impôt différé comptabilisé précédemment en lien avec les attributs fiscaux aux États-Unis. De plus, au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, la charge d'impôt globale a été touchée par la dépréciation du goodwill s'élevant à 11,0 millions de dollars pour laquelle il n'existe pas d'incidence fiscale correspondante. Pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, la charge d'impôt différé globale avait été également touchée par la dépréciation du goodwill s'élevant à 31,1 millions de dollars pour laquelle il n'existait pas d'incidence fiscale correspondante.

Autres charges et éventualités de nature juridique

Dépenses d'investissement

Neo a inscrit à l'actif des dépenses d'investissement de 3,2 millions de dollars et de 7,5 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, respectivement, de l'entité regroupée et de 1,6 million de dollars et de 4,9 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois combinés clos le 30 septembre 2016, respectivement. La majeure partie de ces dépenses se rapportait à des projets d'investissement réalisés aux installations ZAMR, à l'installation Tianjin de Magnequench, et à l'installation Silmet. Ces projets comprenaient à la fois des investissements de maintenance (destinés à favoriser la poursuite du développement et de l'exploitation de Neo) et des investissements de croissance (destinés à favoriser l'accroissement de la capacité et des produits).

Neo a inscrit à l'actif des dépenses d'investissement de 7,3 millions de dollars et de 9,3 millions de dollars pour l'exercice 2016 combiné et l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, respectivement. La majeure partie de ces dépenses pour l'exercice 2016 combiné se rapportait à des projets d'investissement réalisés aux installations ZAMR, à l'installation Tianjin de Magnequench, et à l'installation Silmet. La majeure partie des projets d'investissement à l'installation Silmet a porté sur la poursuite de la reconstruction de la chaîne de production de métaux rares à la suite de l'incendie de juin 2015. Ce projet de reconstruction est essentiellement parachevé à la fin du troisième trimestre de 2017 et les essais devraient avoir lieu au cours du quatrième trimestre et éventuellement au début de l'exercice 2018.

Neo a inscrit à l'actif des dépenses d'investissement de 9,3 millions de dollars et de 8,2 millions de dollars pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant et l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, respectivement. La majeure partie de ces dépenses se rapportait à des projets d'investissement réalisés à l'installation ZAMR, à l'installation Tianjin de Magnequench et à l'installation Silmet.

Charges environnementales

L'exploitation de Neo est assujettie à un grand nombre de lois, de règlements et de permis détaillés en matière d'environnement visant notamment la santé et la sécurité du personnel, les permis et licences en matière d'environnement, les normes de qualité de l'air, le traitement des eaux usées et la lutte contre la pollution, ainsi que la manutention et l'élimination de matières dangereuses et de matières et de déchets radioactifs.

L'installation ZAMR a été conçue de manière à utiliser les installations de traitement et d'évacuation des eaux usées d'un complexe pétrochimique voisin. L'installation ZAMR doit acquitter des droits mensuels variables fondés sur l'utilisation de l'installation ZAMR. L'installation ZAMR doit également verser au gouvernement municipal de Linzi, en Chine, des droits mensuels de gestion environnementale. Tant au cours de l'exercice 2016 combiné qu'au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, ZAMR a payé des droits d'administration annuels de 0,2 million de dollars.

Lors du recyclage des résidus de gallium et d'indium en métal vendable, des matières-déchets sont générées au cours du processus de lixiviation. Neo a mis en place des procédures adéquates pour s'assurer que ces matières-déchets sont contenues et éliminées.

Les activités canadiennes de Neo en Ontario sont assujetties aux réglementations fédérale, provinciale et locale et Neo doit remettre périodiquement de la documentation pour valider le procédé d'élimination des déchets tout au long de l'exercice. Pour l'exercice combiné 2016, les coûts d'élimination des déchets liés aux installations de production de métaux rares ont totalisé 0,3 million de dollars (0,3 million de dollars pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant).

L'installation Silmet de Neo génère, dans le cadre normal de ses activités, des MRN dangereuses en vertu des permis d'exploitation en vigueur accordés par le gouvernement estonien. Ces matières sont stockées sur place conformément aux lois, aux règlements et aux permis d'exploitation. Au 31 décembre 2015, Neo avait comptabilisé une provision de 4,4 millions de dollars en ce qui a trait à l'élimination des MRN et à d'autres coûts connexes, ce

qui inclut l'élimination de toutes les matières existant avant l'acquisition de l'installation en 2011. Ce montant représente la meilleure estimation de la direction quant aux coûts que devra engager Neo pour éliminer ces MRN à l'installation Silmet. Se reporter à la rubrique « *Description des activités – Aspect environnemental* » qui figure dans le prospectus.

Éventualités de nature juridique

Neo exerce ses activités dans un environnement de produits à la fine pointe de la technologie et d'ingénierie avancée dans lequel de nombreux brevets ont été accordés au fil du temps. Les filiales de Neo sont parties, et peuvent le devenir ultérieurement, à des procédures judiciaires alléguant la violation de brevets. À présent, Neo se défend contre des poursuites judiciaires en raison d'un recours déposé en Allemagne, au Royaume-Uni et en Chine. Par ailleurs, la Société a entamé des poursuites pour invalider certains brevets dans ces pays.

Un bon nombre de facteurs rendent difficile d'estimer l'incidence d'une poursuite particulière sur Neo, notamment le fait que les procédures soient à un stade précoce, le demandeur n'est pas tenu de préciser la façon dont le brevet a prétendument été contrefait; les dommages-intérêts demandés imprécis, injustifiés, inexpliqués ou incertains; la découverte n'ayant pas été entreprise ou étant incomplète; la complexité des faits en litige (p. ex., l'analyse du brevet et une comparaison des activités de Neo constituent un processus très technique demandant beaucoup de main-d'œuvre); la difficulté d'évaluer des allégations inédites ou des arguments juridiques; et le fait que les parties n'ont pas entrepris de discussions significatives relativement au règlement. La direction doit exercer son jugement dans l'évaluation de l'incidence éventuelle du litige en cours concernant les brevets sur Neo. Entre autres, Neo pourrait subir éventuellement les répercussions suivantes : la possibilité d'une injonction lui interdisant de fabriquer, de distribuer, de commercialiser ou de vendre des produits considérés comme enfreignant un brevet encore en vigueur; les dommages-intérêts éventuels, les honoraires juridiques et les coûts que Neo pourrait être condamnée à payer s'il s'avère qu'elle a enfreint un brevet; et l'atteinte à la réputation de Neo auprès de ses principaux clients, ou de clients éventuels, dans le cas d'une violation de brevet avérée.

Des diverses poursuites amorcées et en cours, en mars 2016, la Cour allemande a déterminé que certains produits de Neo avaient enfreint les droits relatifs à deux brevets expirés de Rhodia Chimie (« **Rhodia** ») (brevet européen n° 0735984, brevet chinois/Annexe B1 n° ZL 94194552.9 ou « brevet 984/552 » et brevet européen n° 0863846, brevet chinois/Annexe B1 n° ZL 96196505.3 ou « brevet 846/505 ») et la direction a été enjoint de fournir l'information liée aux dommages. Le tribunal a aussi déterminé que certains produits de Neo portaient atteinte à un troisième brevet (brevet européen n° 0605274 ou « brevet 274 »). Neo a porté en appel chacune des trois poursuites en violation et ces appels sont toujours pendants.

En septembre 2016, le Tribunal fédéral allemand des brevets a tranché en faveur de Neo, invalidant ainsi le brevet 274 dont la violation par Neo avait déjà été déterminée. Rhodia a porté en appel ce jugement de nullité et son appel est toujours en instance. En octobre 2016, le Tribunal fédéral allemand des brevets a statué sur les deux autres poursuites en contrefaçon de Neo, en restreignant de façon significative les revendications d'un des brevets et en modifiant légèrement l'autre brevet. Ces deux jugements de la Cour sont assujettis à des appels en instance. Dans le cas des deux brevets expirés que Neo a été jugée avoir enfreint en Allemagne, les dédommagements spécifiés par Rhodia totalisent environ 6 millions de dollars. La direction ne détient pas suffisamment d'information pour exprimer des commentaires sur le montant des dommages ou la méthode utilisée pour calculer les dommages demandés par Rhodia, y compris la duplicité éventuelle des pièces touchées. La direction a évalué, selon son interprétation des demandes d'indemnisation, le montant de la provision appropriée à constituer. Cette provision est fondée sur la meilleure estimation de la direction, car le montant des dommages est incertain et dépend de la décision judiciaire.

Pour les autres procédures en cours, la direction a estimé, selon son interprétation des dommages et selon les conseils juridiques indépendants, et sur la base des données actuellement disponibles, que pour certaines autres demandes, une sortie de fonds ne sera probablement pas nécessaire pour régler ces demandes et aucune provision n'a été constituée. Les causes pour lesquelles aucune provision n'a été constituée sont encore au stade des procédures préliminaires et l'évaluation de la direction est fondée sur les informations dont elle dispose actuellement. La direction pourrait modifier son évaluation advenant des développements futurs dans ces causes. Ces procédures comprennent les éléments suivants :

Références des brevets	Juridiction des réclamations	Dommages spécifiés par le demandeur
Brevet chinois ZL 03817110.4	Chine	3,0 millions de \$
Brevet chinois ZL 200710146613.6	Chine	2,3 millions de \$
Brevet européen 0863846 B1	Allemagne	Non spécifiés
Brevet chinois ZL 94194552.9	Chine	0,8 million de \$
Brevet chinois ZL 96196505.3	Chine	6,8 millions de \$
Brevet chinois ZL 97195463.1	Chine	0,8 million de \$
Brevet européen et du R.-U. 1444036 B1	Royaume-Uni	Non spécifiés
Brevet chinois ZL 028220781.1	Chine	Non spécifiés
Brevet européen et du R.-U. 1435338 B1	Royaume-Uni	Non spécifiés
Brevet européen et du R.-U. 1435338 B1	Allemagne	Non spécifiés
Brevet européen 0605274 B1	Allemagne	Non spécifiés
Brevet européen 0955267	Allemagne	Non spécifiés

La direction ne détient pas suffisamment d'information pour exprimer des commentaires sur le montant des dommages ou la méthode utilisée pour calculer les dommages réclamés par les demandeurs, y compris la duplicité éventuelle des pièces touchées. Le point de vue de la direction sur des dommages précis pourrait différer de façon importante de celui proposé par les demandeurs dans chaque cas.

Neo entend se défendre vigoureusement dans toutes les causes. Étant donné les incertitudes inhérentes aux litiges, rien ne peut garantir que la résolution ultime de ces questions ne dépassera pas de façon importante les réserves constituées actuellement pour les cas pour lesquels une estimation est possible. Les pertes découlant de tout litige pour lequel la direction n'est pas en mesure d'estimer raisonnablement les pertes éventuelles, ou une fourchette de pertes, pourraient avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Mesures financières non conformes aux IFRS

Le présent rapport de gestion fait référence à certaines mesures non conformes aux IFRS. Ces mesures ne sont pas des mesures reconnues aux termes des IFRS, elles n'ont pas de sens normalisé aux termes des IFRS et pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. En fait, ces mesures sont fournies à titre de complément d'information aux mesures financières conformes aux IFRS afin de mieux comprendre les résultats d'exploitation de Neo et de l'entité se regroupant du point de vue de la direction. Les définitions des mesures non conformes aux IFRS données par Neo dans le présent rapport de gestion pourraient différer de celles utilisées par d'autres sociétés lorsqu'elles font état de leurs résultats. Les mesures non conformes aux IFRS sont des outils d'analyses qui comportent des limites et ne doivent pas être prises en compte isolément ni servir de substitut pour analyser l'information financière que Neo présente conformément aux IFRS. Neo utilise des mesures financières non conformes aux IFRS comme le « BAIIA ajusté », la « marge du BAIIA ajusté », le « bénéfice net ajusté (la perte nette ajustée) », le « REAA ajusté », la « marge du REAA ajusté », « les rentrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, excluant les activités de réorganisation », les « flux de trésorerie disponibles » la « conversion des flux de trésorerie disponibles », les « DDM » et le « REAA », afin de fournir aux investisseurs des mesures supplémentaires de sa performance opérationnelle de base et d'éliminer les éléments qui ont une incidence moindre sur sa performance opérationnelle ou ses conditions d'exploitation et ainsi dégager les tendances qui ressortent de ses activités principales et qui, autrement, n'auraient pas été observables aux seuls termes des mesures financières conformes aux IFRS. Neo est d'avis que les analystes en valeurs mobilières, les

investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures financières non conformes aux IFRS dans l'évaluation des émetteurs. La direction de Neo utilise également des mesures financières non conformes aux IFRS afin de simplifier la comparaison de la performance opérationnelle d'une période à l'autre. Neo définit ces mesures financières comme suit :

Le « **BAIIA ajusté** » correspond à la définition du BAIIA avant la quote-part du bénéfice (de la perte) et dépréciation des entreprises associées (après impôt sur le résultat), les autres produits (charges), (la perte) le profit de change, les éléments liés à la réorganisation, la rémunération fondée sur des actions, la dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme, la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis et la perte au titre du produit de Molycorp;

La « **marge du BAIIA ajusté** » correspond au BAIIA ajusté divisé par les produits;

Le « **REAA ajusté** » correspond au résultat d'exploitation avant les amortissements, ajusté pour tenir compte d'éléments comme la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis, la rémunération fondée sur des actions, la dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme et la perte au titre du produit de Molycorp;

Le « **bénéfice net ajusté (la perte nette ajustée)** » correspond au bénéfice net ou à la perte nette avant les éléments liés à la réorganisation, la perte (le profit) de change, la rémunération fondée sur des actions, la dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme, la reprise liée à la juste valeur des stocks acquis, la perte au titre du produit Sorbx de Molycorp, déduction faite des incidences fiscales connexes et de l'ajustement à l'actif d'impôt différé;

La « **marge du REAA ajusté** » correspond au REAA ajusté divisé par les produits;

Les « **rentrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, excluant les activités de réorganisation** » correspondent aux rentrées de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant les sorties de fonds liées aux activités de réorganisation;

Le « **BAIIA** » correspond au bénéfice net ou à la perte nette avant les charges financières nettes, la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles inclus dans le coût des ventes et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles compris dans les charges d'exploitation.

Les « **flux de trésorerie disponibles** » correspondent au BAIIA ajusté diminué des dépenses d'investissement;

La « **conversion des flux de trésorerie disponibles** » correspond aux flux de trésorerie disponibles divisés par le BAIIA ajusté;

Les « **DDM** » correspondent à la période des douze derniers mois close le 30 septembre 2017;

Le « **REAA** » correspond au résultat d'exploitation avant les amortissements, compte tenu des coûts des ventes, et avant les amortissements, compte tenu des charges d'exploitation.

Neo calcule et présente le REAA ajusté au titre de l'information financière sectorielle afin d'analyser le rendement de chaque secteur, puisque le REAA fait concorder le bénéfice d'exploitation, lequel est présenté sur une base sectorielle. Comme Neo a présenté l'information financière sectorielle selon le REAA, Neo croit qu'il est également utile de fournir ce calcul sur une base consolidée.

Neo calcule et présente également le BAIIA ajusté sur une base consolidée puisqu'un rapprochement avec le bénéfice net, présenté sur une base consolidée, est possible. Étant donné que le bénéfice net n'est pas calculé sur une base sectorielle, le BAIIA ne peut pas être calculé par secteur.

Neo utilise des références au REAA ajusté et au BAIIA ajusté de façon interchangeable puisque le recours aux ajustements pour chaque calcul fournit le même résultat à l'égard de la performance d'exploitation. La direction est

d'avis que le recours à ces ajustements (au sens donné dans le BAIIA ajusté et le REAA ajusté) fournit une évaluation plus régulière de la performance d'exploitation sous-jacente et une meilleure comparabilité entre les périodes, ce qui pourrait être utile aux investisseurs. L'exclusion de certains ajustements ne signifie pas qu'ils ne sont pas non récurrents.

Le tableau suivant présente la comparaison du REAA ajusté du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée à l'information combinée pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016

(en milliers de dollars)								
Trimestre clos les 30 septembre					Période de neuf mois close les 30 septembre			
	2017	2016			2017	2016		
	Entité regroupée	Activités combinées	Variation	%	Entité regroupée	Activités combinées	Variation	%
Bénéfice d'exploitation¹⁾	11 423	9 993	1 430	14,3 %	30 109	20 617	9 492	46,0 %
Ajouter :								
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles compris dans le coût des ventes	2 678	2 604	74		7 610	7 887	(277)	
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 435	1 467	968		5 831	5 354	477	
REAA	16 536	14 064	2 472	17,6 %	43 550	33 858	9 692	28,6 %
Ajouter :								
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis ²⁾	(531)	—	(531)		2 912	—	2 912	
Rémunération fondée sur des actions ³⁾	860	—	860		5 841	—	5 841	
REAA ajusté	16 865	14 064	2 801	19,9 %	52 303	33 858	18 445	54,5 %
Produits	116 421	94 695	21 726	22,9 %	324 717	281 122	43 595	15,5 %
<i>Marge du REAA ajustée</i>	<i>14,5 %</i>	<i>14,9 %</i>			<i>16,1 %</i>	<i>12,0 %</i>		

1) Selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et à l'achèvement de la réorganisation, Neo a comptabilisé les stocks acquis à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 27 062 \$. Une partie de ces stocks a été vendue au cours de la période combinée du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, et a eu une incidence de 11 318 \$ sur les coûts des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Ce montant a déjà été rajouté au bénéfice d'exploitation dans le cadre du calcul des résultats combinés du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016. Prière de se reporter au tableau illustrant la combinaison de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 de l'entité se regroupant et la période allant du 31 août 2016 au 30 septembre 2016 de l'entité regroupée, ainsi que les ajustements relatifs au regroupement connexes à la rubrique « *Mode de présentation* ».

2) Selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et à l'achèvement de la réorganisation, Neo a comptabilisé les stocks acquis à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 27 062 \$. Une partie de ces stocks a été vendue au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée et a eu une incidence sur le bénéfice (la perte) d'exploitation. Neo a déduit ce montant du REAA pour fournir une évaluation de la performance opérationnelle compte non tenu de la charge comptable non opérationnelle et hors trésorerie aux stocks et afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques.

3) S'entend de la charge de rémunération fondée sur des actions hors trésorerie liée au régime existant mis en place à l'achèvement de la réorganisation. Neo a déduit ce montant du REAA afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques.

Le REAA ajusté s'est établi à 16,9 millions de dollars, soit 14,5 % des produits pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, contre 14,1 millions de dollars, ou 14,9 % des produits pour le trimestre combiné clos le 30 septembre 2016, en hausse de 2,8 millions de dollars ou 19,9 %. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, le REAA ajusté s'est chiffré à 52,3 millions de dollars, soit 16,1 % des produits, contre 33,9 millions de dollars, ou 12,0 % des produits de la période correspondante de 2016, en hausse de 18,4 millions de dollars ou 54,5 %.

Plusieurs raisons expliquent l'amélioration du REAA ajusté. Premièrement, par suite de l'accroissement de 21,7 millions de dollars et de 43,6 millions de dollars des produits au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, comparativement au trimestre et à la période de neuf mois combinés clos le 30 septembre 2016, respectivement, Neo a profité de la conversion en bénéfice connexe sur l'augmentation des ventes à l'échelle de l'entreprise. Neo a bénéficié également de l'incidence de la composition des ventes, incidence qui comprend la vente de produits de valeur plus élevée, l'obtention de nouvelles possibilités de vente de produits à valeur élevée et l'accès à des clients additionnels, la poursuite de l'intégration de la force de vente mondiale de manière à prendre en charge les produits fabriqués à l'installation Silmet et, éventuellement, la confiance accrue des clients internationaux, par suite de l'achèvement de la réorganisation. Finalement, Neo a profité des efforts continus investis dans différents programmes d'amélioration de l'exploitation, plus particulièrement des changements au chapitre de l'accroissement de la capacité et de la réduction des effectifs et des frais généraux à l'installation Silmet. En outre, Neo a comptabilisé moins de charges exceptionnelles au titre de la production et des stocks qu'au cours des périodes combinées correspondantes de l'exercice précédent.

Des commentaires supplémentaires portant sur les modifications à la performance opérationnelle de chaque secteur figurent dans l'analyse à la rubrique « Analyse des segments à présenter ».

Le tableau suivant présente la comparaison du REAA de l'exercice 2016 combiné à l'exercice 2015 de l'entité se regroupant

(en milliers de dollars)	Information combinée,		Exercice clos le	
	exercice clos le	31 décembre 2016	31 décembre 2015	
	Activités combinées	Entité se regroupant	Variation	%
Bénéfice (perte) d'exploitation	28 844	(194 193)	223 037	114,9 %
Ajouter :				
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles compris dans le coût des ventes	11 092	14 832	(3 740)	25,2 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7 702	18 913	(11 211)	59,3 %
REAA	47 638	(160 448)	208 086	129,7 %
Ajouter :				
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme ¹⁾	—	203 928	203 928	
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis ²⁾	—	—	—	
Perte au titre du produit de Molycorp ³⁾	—	5 810	(5 810)	
REAA ajusté	47 638	49 290	(1 652)	(3,4) %
Produits	382 130	396 826	(14 696)	(3,7) %
<i>Marge du REAA ajusté</i>	<i>12,5 %</i>	<i>12,4 %</i>		

1) Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, Neo a comptabilisé une dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme. Le goodwill et les actifs incorporels sont essentiellement liés à l'acquisition de NEM par Molycorp en 2012 et la dépréciation de ces actifs a été comptabilisée au terme de la réorganisation en 2016, lors de la préparation des états financiers combinés détachés de l'entité se regroupant. Neo a déduit ces charges de dépréciation hors trésorerie du montant du REAA ajusté de l'exercice 2015 et de l'exercice 2014 de l'entité se regroupant afin de permettre la comparaison avec les périodes subséquentes.

2) Selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et à l'achèvement de la réorganisation, Neo a comptabilisé les stocks acquis à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 27 062 \$. Une partie de ces stocks a été vendue au cours de l'exercice 2016 combiné, et a eu une incidence de 24 150 \$ sur les coûts des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Ce montant a déjà été rajouté au bénéfice d'exploitation dans le cadre du calcul pour l'exercice 2016 combiné. Prière de se reporter au tableau illustrant la combinaison de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 de l'entité se regroupant et la période allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 de l'entité regroupée, ainsi que les ajustements relatifs au regroupement connexes à la rubrique « Mode de présentation ».

- 3) Perte liée au produit SorbX de Molycorp reprise par les activités de Neo avant la réorganisation. Le produit SorbX de Molycorp était un produit de traitement des eaux initialement élaboré au moyen d'un matériau dérivé du projet minier Mountain Pass de Molycorp. Le matériau était extrait du projet Mountain Pass, puis transféré à un coût excédant la valeur de marché à l'entité alors consolidée Neo, qui comptabilisait une perte au titre du produit. Avant la réorganisation, cette comptabilisation entre les entités était inconséquente, car les deux entreprises faisaient partie du même groupe consolidé aux fins fiscales et comptables. Le processus de comptabilisation détachée nécessite que les transactions survenues au sein de l'entité poursuivant ses activités soient comptabilisées comme par le passé. Neo a supprimé la perte liée à ce produit, car elle ne rend pas compte de la performance opérationnelle future des activités.

Le REAA ajusté pour l'exercice 2016 combiné s'est chiffré à 47,6 millions de dollars, ou 12,5 % des produits, contre 49,3 millions de dollars, ou 12,4 % des produits pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, en déclin de 1,7 million de dollars ou 3,4 %.

Ainsi qu'il a été souligné ci-dessus, en Chine, les activités non réglementées d'exploitation minière, et la séparation et l'exportation de terres rares liées aux concentrés de matières premières ont continué d'exercer des pressions sur le prix des terres rares. Il en découle une baisse des produits ainsi que des coûts de nos produits de terres rares du secteur C et O (incluant le coût des intrants principaux des activités de Magnequench).

Le secteur C et O a constaté une amélioration de 4,5 millions de dollars, ou 22,3 %, du REAA ajusté en glissement annuel, résultant d'améliorations de la composition des produits et de la croissance continue des activités de catalyseurs pour automobiles, dont les produits ont bondi de 31 %. Cette amélioration a été contrebalancée dans une certaine mesure par le REAA ajusté moins élevé des secteurs Magnequench et Métaux rares. Le secteur Magnequench a maintenu un volume raisonnablement constant, mais a dû faire face à une baisse des prix de vente en raison du rééquilibrage de la dynamique concurrentielle de la période ayant suivi l'expiration de brevets (certains brevets de Magnequench ont expiré en 2014). Dans le secteur Métaux rares, la baisse du REAA ajusté peut essentiellement être attribuée à l'incendie qui a ravagé l'installation Silmet, en juin 2015. Une baisse du flux de production, une hausse des charges d'exploitation et certaines charges exceptionnelles au titre des stocks et de la production ont eu lieu en 2016.

Le tableau suivant présente la comparaison du REAA ajusté de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant à l'exercice 2014 de l'entité se regroupant

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014		
	Entité se regroupant	Entité se regroupant	Variation	%
Perte d'exploitation	(194 193)	(215 252)	21 059	9,8 %
Ajouter :				
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles compris dans le coût des ventes	14 832	19 663	(4 831)	
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	18 913	24 933	(6 020)	
REAA	(160 448)	(170 656)	10 208	6,0 %
Ajouter :				
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme ¹⁾	203 928	222 246	(18 318)	
Perte au titre du produit de Molycorp ²⁾	5 810	2 010	3 800	
REAA ajusté	49 290	53 600	(4 310)	(8,0) %
Produits	396 826	454 450	(57 624)	(12,7) %
Marge du REAA ajusté	12,4 %	11,8 %		

- 1) Pour l'exercice 2015 et l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, Neo a comptabilisé une dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme. Le goodwill et les actifs incorporels étaient essentiellement liés à l'acquisition de NEM par Molycorp en 2012 et la dépréciation de ces actifs a été comptabilisée au terme de la réorganisation en 2016, lors de la préparation des états financiers combinés détachés de l'entité se regroupant. Neo a déduit ces charges de dépréciation hors trésorerie du montant du REAA ajusté de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant afin de permettre la comparaison avec les périodes subséquentes.

- 2) Perte liée au produit SorbX de Molycorp reprise par les activités de Neo avant la réorganisation. Le produit SorbX de Molycorp était un produit de traitement des eaux initialement élaboré au moyen d'un matériau dérivé du projet minier Mountain Pass de Molycorp. Le matériau était extrait du projet Mountain Pass, puis transféré à un coût excédant la valeur de marché à l'entité alors consolidée Neo, qui comptabilisait une perte au titre du produit. Avant la réorganisation, cette comptabilisation entre les entités était incohérente, car les deux entreprises faisaient partie du même groupe consolidé aux fins fiscales et comptables. Le processus de comptabilisation détachée nécessite que les transactions survenues au sein de l'entité poursuivant ses activités soient comptabilisées comme par le passé. Neo a supprimé la perte liée à ce produit, car elle ne rend pas compte de la performance opérationnelle future des activités.

Le REAA ajusté pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant s'est chiffré à 49,3 millions de dollars, ou 12,4 % des produits, contre 53,6 millions de dollars, ou 11,8 % des produits pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, en baisse de 4,3 millions de dollars.

Ainsi qu'il a été souligné ci-dessus, en Chine, les activités non réglementées d'exploitation minière, de séparation et d'exportation de terres rares liées aux concentrés de matières premières ont continué d'exercer des pressions sur le prix des terres rares. Il en découle une baisse des produits ainsi que des coûts des produits de terres rares du secteur C et O (incluant le coût des intrants principaux des activités de Magnequench).

Le secteur C et O a constaté une amélioration de 7,8 millions de dollars, ou 64,0 %, du REAA ajusté en glissement annuel, résultant d'améliorations de la composition des produits et de la croissance continue des activités de catalyseurs pour automobiles, dont les produits ont bondi de 53 %. Cette amélioration a été contrebalancée dans une certaine mesure par le REAA ajusté moins élevé du secteur Magnequench. Le secteur Magnequench a connu une baisse des volumes, et a dû faire face à une baisse des prix de vente en raison du rééquilibrage de la dynamique concurrentielle de la période ayant suivi l'expiration de brevets (certains brevets de Magnequench ont expiré en 2014). Dans le secteur Métaux rares, la hausse du REAA ajusté peut essentiellement être attribuée à l'amélioration de la performance au cours du premier semestre de 2015 malgré l'incendie qui a ravagé l'installation Silmet au cours du deuxième semestre de 2015. Avant l'incendie (et compte tenu des ventes supplémentaires qui ont découlé des stocks après l'incendie), les résultats d'exploitation ont témoigné d'améliorations importantes au cours de l'exercice précédent.

Rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) avec le BAIIA, le BAIIA ajusté et les flux de trésorerie disponibles

(en milliers de dollars)	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Information combinée Période de neuf mois close le 30 septembre 2016 ⁹⁾	Information combinée Exercice clos le 31 décembre 2016 ¹⁰⁾	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
	Entité regroupée	Activités combinées	Activités combinées	Entité se regroupant	Entité se regroupant
Bénéfice net (perte nette)	27 059	(1 033)	1 710	(226 162)	(225 606)
Ajouter :					
Charges financières nettes (produits financiers nets)	(180)	6 235	7 321	8 347	11 496
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	6 654	10 447	13 928	(9 980)	(7 376)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles inclus dans le coût des ventes	7 610	7 887	11 092	14 832	19 663
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5 831	5 354	7 702	18 913	24 933
BAIIA	46 974	28 890	41 753	(194 050)	(176 890)
Ajustements du BAIIA					
Quote-part du (bénéfice) de la perte des entreprises associées	(1 224)	(159)	(69)	702	5 413
Autres (produits) charges ¹⁾	(2 765)	(1 728)	(1 343)	8 326	3 283
Perte (profit) de change ²⁾	565	4 384	4 826	(7 613)	(2 462)
Éléments liés à la réorganisation ³⁾	—	2 471	2 471	32 187	—
Charge de rémunération fondée sur des actions ⁴⁾	5 841	—	—	—	—
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme ⁵⁾	—	—	—	203 928	222 246
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis ⁶⁾	2 912	—	—	—	—
Perte au titre du produit de Molycorp ⁷⁾	—	—	—	5 810	2 010
BAIIA ajusté	52 303	33 858	47 638	49 290	53 600
Marge du BAIIA ajusté	16,1 %	12,0 %	12,5 %	12,4 %	11,8 %
Moins :					
Dépenses d'investissement	7 472	4 915	7 314	9 327	8 243
Flux de trésorerie disponibles	44 831	28 943	40 324	39 963	45 357
Conversion des flux de trésorerie disponibles ⁸⁾	85,7 %	85,5 %	84,6 %	81,1 %	84,6 %

- 1) S'entend des autres produits (charges) attribuables aux activités autres que d'exploitation découlant essentiellement des coûts et des recouvrements d'assurance liés à l'incendie de l'installation de Silmet. Ces coûts et recouvrements ne sont pas indicatifs des activités courantes de Neo.
- 2) S'entend des pertes/(profits) de change réalisé(e)s et latent(e)s qui comprennent les ajustements hors trésorerie liés à la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère, notamment des titres d'emprunts, libellés en dollars canadiens, à payer à des parties liées. Cette dette à payer à des parties liées a été éteinte dans le cadre de la réorganisation.
- 3) Ces coûts comprennent les honoraires juridiques et les autres honoraires de services-conseils se rapportant aux dossiers du Chapitre 11, et tous les ajustements apportés à la valeur comptable de certains passifs prérequête au titre des réclamations autorisées par le tribunal. Neo les a ajustés afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques et subséquentes puisque ces coûts ne sont pas indicatifs de ses coûts permanents et ne sont pas liés à l'exploitation en raison de leur nature.
- 4) S'entend de la charge de rémunération fondée sur des actions hors trésorerie liée au régime existant mis en place à l'achèvement de la réorganisation. Neo a déduit ce montant du bénéfice net afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques.
- 5) Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant et pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, Neo a comptabilisé une dépréciation du goodwill et des autres actifs à long terme. Le goodwill et les actifs incorporels étaient essentiellement liés à l'acquisition de NEM par Molycorp en 2012 et la dépréciation de ces actifs a été comptabilisée au terme de la réorganisation en 2016, lors de la préparation des états financiers combinés détachés de l'entité se regroupant. Neo a déduit ces charges de dépréciation hors trésorerie du BAIIA ajusté de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant et de l'exercice 2014 de l'entité se regroupant afin de permettre la comparaison avec les périodes ultérieures.
- 6) Conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et à l'achèvement de la réorganisation, Neo a comptabilisé l'acquisition des stocks à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 27 062 \$. Ces stocks ont été vendus et ont eu une incidence sur le bénéfice net de 2 912 \$, de 11 318 \$ et de 24 150 \$ au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, au cours de la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016 et au cours de l'exercice 2016 combiné, respectivement. Les montants vendus au cours de la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016 (compte tenu d'une incidence fiscale de 2 370 \$) et de l'exercice 2016 combiné (compte tenu d'une incidence fiscale de 5 130 \$) ont déjà été rajoutés au bénéfice net dans le calcul des résultats de la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016 et de l'exercice 2016 combiné. Prière de se reporter au tableau illustrant la combinaison de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 de l'entité se regroupant et la période allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 de l'entité regroupée, ainsi que les ajustements connexes à la rubrique « *Mode de présentation* ». Neo a déduit ce montant du bénéfice net pour fournir une évaluation de la performance opérationnelle compte non tenu de la charge comptable non opérationnelle et hors trésorerie aux stocks et afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques.
- 7) Perte liée au produit SorbX de Molycorp reprise par les activités de Neo avant la réorganisation. Le produit SorbX de Molycorp était un produit de traitement des eaux initialement élaboré au moyen d'un matériau dérivé du projet minier Mountain Pass de Molycorp. Le

matériau était extrait du projet Mountain Pass, puis transféré à un coût excédant la valeur de marché à l'entité alors consolidée Neo, qui comptabilisait une perte au titre du produit. Avant la réorganisation, cette comptabilisation entre les entités était inconsciente, car les deux entreprises faisaient partie du même groupe consolidé aux fins fiscales et comptables. Le processus de comptabilisation détachée nécessite que les transactions survenues au sein de l'entité poursuivant ses activités soient comptabilisées comme par le passé. Neo a supprimé la perte liée à ce produit, car elle ne rend pas compte de la performance opérationnelle future des activités.

- 8) Calculé comme étant les flux de trésorerie disponibles divisés par le BAIIA ajusté.
- 9) Prière de se reporter au tableau illustrant la combinaison de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 de l'entité se regroupant et la période allant du 31 août 2016 au 30 septembre 2016 de l'entité regroupée, ainsi que les ajustements relatifs au regroupement connexes à la rubrique « *Mode de présentation* ».
- 10) Prière de se reporter au tableau illustrant la combinaison de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 de l'entité se regroupant et la période allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 de l'entité regroupée, ainsi que les ajustements relatifs au regroupement connexes à la rubrique « *Mode de présentation* ».

Rapprochement du bénéfice net et du bénéfice net ajusté

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Information combinée Période de neuf mois close le 30 septembre 2016 ⁸⁾	Information combinée Exercice clos le 31 décembre 2016 ⁹⁾
<i>(en milliers de dollars, sauf les données par action)</i>			
	Entité regroupée	Activités combinées	Activités combinées
Bénéfice net (perte nette)	27 059	(1 033)	1 710
Ajustements au bénéfice net (à la perte nette) :			
Éléments liés à la réorganisation ¹⁾	—	2 471	2 471
Perte (profit) de change ²⁾	565	4 384	4 826
Rémunération fondée sur des actions ³⁾	5 841	—	—
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis ⁴⁾	2 912	—	—
Incidence fiscale des éléments ci-dessus	(1 071)	(52)	24
Ajustement des actifs d'impôt différé ⁵⁾	—	(1 941)	(1 941)
Bénéfice net ajusté	35 306	3 829	7 090
Attribuable :			
Aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings Ltd./À la participation de la société mère	34 701	3 877	7 253
À la participation ne donnant pas le contrôle	605	(48)	(163)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation⁶⁾			
De base	39 748 984	s.o. ⁷⁾	s.o. ⁷⁾
Dilué	40 246 528	s.o. ⁷⁾	s.o. ⁷⁾
Résultat par action attribuable aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman.			
De base	0,87 \$	s.o. ⁷⁾	s.o. ⁷⁾
Dilué	0,86 \$	s.o. ⁷⁾	s.o. ⁷⁾

- 1) Ces coûts comprennent les honoraires juridiques et les autres honoraires de services-conseils se rapportant aux dossiers du Chapitre 11, et tous les ajustements apportés à la valeur comptable de certains passifs prérequête au titre des réclamations autorisées par le tribunal. Neo les a ajustés afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques et subséquentes puisque ces coûts ne sont pas indicatifs de ses coûts permanents et ne sont pas liés à l'exploitation en raison de leur nature.
- 2) S'entend des pertes (profits) de change réalisé(e)s et latent(e)s qui comprennent les ajustements hors trésorerie découlant de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère, liés essentiellement à la dette à payer à des parties liées libellée en dollars canadiens. Cette dette à payer à des parties liées a été éteinte dans le cadre de la réorganisation.
- 3) S'entend de la charge de rémunération fondée sur des actions hors trésorerie liée au régime existant mis en place à l'achèvement de la réorganisation. Neo a déduit ce montant du REAA afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques.
- 4) Conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et à l'achèvement de la réorganisation, Neo a comptabilisé l'acquisition des stocks à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 27 062 \$. Le reste de ces stocks a été vendu et a eu une incidence sur le bénéfice net de 2 912 \$, de 11 318 \$ et de 24 150 \$ au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, au cours de la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016 et au cours de l'exercice 2016 combiné, respectivement. Les montants vendus au cours de la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016 (compte tenu d'une incidence fiscale de 2 370 \$) et de l'exercice 2016 combiné (compte tenu d'une incidence fiscale de 5 130 \$) ont déjà été rajoutés au bénéfice net dans le cadre du calcul des résultats de la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 et de l'exercice 2016 combiné. Prière de se reporter au tableau illustrant la combinaison de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 de l'entité se regroupant et la période allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 de l'entité regroupée, ainsi que les ajustements connexes à la rubrique « *Mode de présentation* ». Neo a déduit ce montant du bénéfice net pour fournir une évaluation de la performance opérationnelle compte non tenu de la charge comptable non opérationnelle et hors trésorerie imputée aux stocks et afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques.
- 5) En raison de la réorganisation et des exigences comptables à l'égard de la comptabilisation des actifs d'impôt différé, les filiales américaines de Neo ont décomptabilisé et n'ont pas comptabilisé une tranche des actifs d'impôt différé pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant. Au cours de la période close le 30 août 2016 de l'entité se regroupant, les filiales américaines de Neo ont bénéficié d'un montant de 1 941 \$ au titre d'actifs d'impôt différé non comptabilisés auparavant.

- 6) Aux fins du calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base et dilué, le nombre d'actions a été ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions envisagé dans le cadre de l'arrangement.
- 7) Puisque les instruments de capitaux propres émis et en circulation à la clôture de l'exercice 2016 combiné sont jugés non significatifs, le calcul du résultat par action de base et dilué ne sera pas présenté.
- 8) Prière de se reporter au tableau illustrant la combinaison de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 de l'entité se regroupant et la période allant du 31 août 2016 au 30 septembre 2016 de l'entité regroupée, ainsi que les ajustements relatifs au regroupement connexes à la rubrique « *Mode de présentation* ».
- 9) Prière de se reporter au tableau illustrant la combinaison de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 de l'entité se regroupant et la période allant du 31 août 2016 au 31 décembre 2016 de l'entité regroupée, ainsi que les ajustements relatifs au regroupement connexes à la rubrique « *Mode de présentation* ».

Analyse des secteurs à présenter

L'analyse des secteurs à présenter de Neo, qui suit celle de nos résultats consolidés, présente ses résultats d'exploitation en chiffres bruts (c'est-à-dire avant les éliminations de consolidation).

Comparaison du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée au trimestre et à la période de neuf mois combinés clos le 30 septembre 2016

	Information combinée				Calcul au titre de la période combinée		
	Trimestre clos le 30 septembre 2017	Trimestre clos le 30 septembre 2016	Variation	%	Période du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 août 2016	Période du 5 avril 2016 ³⁾ au 30 septembre 2016	Information combinée Trimestre clos le 30 septembre 2016
Magnequench							
(en milliers de dollars, sauf le volume)	Entité regroupée	Activités combinées			Entité se regroupant	Entité regroupée	Activités combinées
Bénéfice (perte) d'exploitation	8 385	6 296	2 089	33,2 %	6 008	288	6 296
Ajouter :							
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles compris dans le coût des ventes	666	591	75		395	196	591
Amortissements des immobilisations corporelles	1 023	1 224	(201)		1 102	122	1 224
REAA	10 074	8 111	1 963	24,2 %	7 505	606	8 111
Ajouter :							
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis ¹⁾	—	3 634	(3 634)	—	—	3 634	3 634
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	52	—	52		—	—	—
REAA ajusté	10 126	11 745	(1 619)	(13,8)%	7 505	4 240	11 745
Marge du REAA ajusté	18,7 %	28,7 %			28,5 %	29,0 %	28,7 %
Produits	54 053	40 989	13 064	31,9 %	26 366	14 623	40 989
Volume de ventes (en tonnes)	1 681	1 369	312	22,8 %	880	489	1 369

					Calcul au titre de la période combinée		
	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Information combinée Période de neuf mois close le 30 septembre 2016	Variation	%	Période du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 août 2016	Période du 5 avril 2016 ³⁾ au 30 septembre 2016	Information combinée Période de neuf mois close le 30 septembre 2016
Magnequench							
(en milliers de dollars, sauf le volume)	Entité regroupée	Activités combinées			Entité se regroupant	Entité regroupée	Activités combinées
Bénéfice (perte) d'exploitation	28 155	18 578	9,577	51,6 %	18 290	288	18 578
Ajouter :							
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles compris dans le coût des ventes	1 533	1 778	(245)		1 582	196	1 778
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3 817	4 604	(787)		4 482	122	4 604
REAA	33 505	24 960	8 545	34,2 %	24 354	606	24 960
Ajouter :							
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis ¹⁾	868	3 634	(2 766)		—	3 634	3 634
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	348	—	348		—	—	—
REAA ajusté	34 721	28 594	6 127	21,4 %	24 354	4 240	28 594
Marge du REAA ajusté	24,1 %	24,1 %			23,5 %	29,0 %	24,1 %
Produits	143 774	118 404	25 370	21,4 %	103 781	14 623	118 404
Volume de ventes (en tonnes)	4 766	3 930	836	21,3 %	3 441	489	3 930

- 1) Selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et à l'achèvement de la réorganisation, Neo a comptabilisé l'acquisition de ses stocks à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 7 994 \$ pour le secteur Magnequench. Une partie de ces stocks a été vendue au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée et a eu une incidence sur le bénéfice d'exploitation. Neo a déduit ce montant du REAA pour fournir une évaluation de la performance opérationnelle compte non tenu de la charge comptable non opérationnelle et hors trésorerie imputée aux stocks et afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques.
- 2) S'entend de la charge de rémunération fondée sur des actions hors trésorerie liée au régime existant instauré à l'achèvement de la réorganisation. Neo a déduit ce montant du REAA afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques.
- 3) Le 5 avril 2016 est la date de constitution en société de Neo Cayman, l'entité regroupée. Au cours de la période allant du 5 avril 2016 au 30 août 2016, Neo Cayman n'a exercé aucune activité commerciale jusqu'à l'acquisition du contrôle de l'entité se regroupant le 31 août 2016 (la « date de réorganisation »).

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, les produits du secteur Magnequench se sont élevés à 54,1 millions de dollars, contre 41,0 millions de dollars pour le trimestre combiné clos le 30 septembre 2016, en hausse de 13,1 millions de dollars ou 31,9 %. Le volume a augmenté pour atteindre 1 681 tonnes, contre 1 369 tonnes pour le trimestre combiné clos le 30 septembre 2016, en hausse de 312 tonnes ou 22,8 %.

Le volume et les produits ont été exceptionnellement vigoureux au cours du trimestre clos le 30 septembre 2017, en hausse de 22,8 % et 31,9 %, respectivement. Le coût des intrants des terres rares, particulièrement du Nd et du Pr, ont connu une hausse rapide et importante au cours du trimestre clos le 30 septembre 2017. Comme bon nombre des ententes de transfert de la société sont mises en œuvre en différé (mensuellement, trimestriellement ou semestriellement), la direction est d'avis que les clients achetaient de plus importants volumes en prévision des augmentations de prix à venir. Bien que ce soit difficile à confirmer, la société croit qu'une tranche se situant entre 100 et 200 tonnes de l'augmentation de volume de 312 tonnes est attribuable à ces achats anticipés. En dépit de ce facteur, le secteur Magnequench continue d'enregistrer une solide croissance dans la plupart de ses principaux programmes, ainsi qu'au titre de ses nouveaux produits, dont MQU, un nouveau produit magnétique déformé à

chaud. Cela est cohérent avec la croissance enregistrée tout au long de l'exercice. Magnequench a constaté une évolution de la composition générale de ses produits et de ses marchés de produits finis, visant désormais la vente de produits plus ouverts et plus techniques et mettant moins l'accent sur d'autres produits pour lesquels la dynamique concurrentielle dans l'environnement a changé depuis l'expiration de certains brevets de Magnequench en 2014. Le volume a affiché une croissance marquée sur la majorité des marchés de produits finis de Magnequench, dont celui de l'automobile ainsi que d'autres marchés que l'automobile. La croissance a été notable sur des marchés clés et des champs de priorité relatifs à la direction à assistance électronique, aux moteurs de siège, aux moteurs de coffre et à d'autres plateformes en automobile. Le volume du secteur des lecteurs de disques durs s'est maintenu au cours du trimestre.

Le bénéfice d'exploitation a atteint 8,4 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, contre 6,3 millions de dollars pour le trimestre combiné clos le 30 septembre 2016, en hausse de 2,1 millions de dollars ou 33,2 %. À l'achèvement de la réorganisation, Neo a comptabilisé les stocks acquis à la juste valeur, ce qui comprend une majoration au titre du profit. Le reste de ces stocks a été vendu au cours du trimestre clos le 30 juin 2017, donc cette reprise liée à la juste valeur n'a plus d'incidence sur le coût des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour le trimestre clos le 30 septembre 2017. La vente d'une partie de ces stocks acquis à la juste valeur a eu une incidence de 3,6 millions de dollars sur le coût des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour le trimestre combiné clos le 30 septembre 2016. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 0,1 million de dollars au cours du trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée comparativement au trimestre combiné clos le 30 septembre 2016. La rémunération fondée sur des actions s'est chiffrée à 0,1 million de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, alors qu'elle était nulle pour le trimestre clos le 30 septembre 2016, puisque le régime existant a été instauré à l'achèvement de la réorganisation, le 31 août 2016.

En raison de la hausse du coût des intrants des terres rares survenue au cours du trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, Magnequench a engagé des coûts des ventes plus élevés que la normale sans hausse de prix correspondante en raison de mécanismes de transfert et ces mécanismes de transfert sont assujettis à des ajustements mensuels et trimestriels.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, le REAA ajusté du secteur Magnequench s'est élevé à 10,1 millions de dollars, par rapport à 11,7 millions de dollars pour le trimestre combiné clos le 30 septembre 2016, en baisse de 1,6 million de dollars ou 13,8 %.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, les produits du secteur Magnequench se sont établis à 143,8 millions de dollars, contre 118,4 millions de dollars pour la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016 de l'entité se regroupant, en hausse de 25,4 millions de dollars ou 21,4 %. Le volume a augmenté pour atteindre 4 766 tonnes, contre 3 930 tonnes, en hausse de 836 tonnes ou 21,3 %.

Comme il en a été fait mention au préalable, les volumes et les produits ont connu une hausse importante au cours du trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée et cette hausse pourrait être en partie attribuable au fait que les consommateurs ont procédé à des achats anticipés avant les augmentations de prix (au moyen de mécanismes de transfert). De la croissance totale du volume de 836 tonnes, la direction estime qu'entre 100 et 200 tonnes pourraient être attribuables à ce facteur d'achat anticipé. La hausse serait majoritairement attribuable à la croissance fondamentale et à la solidité de la dynamique du secteur sous-jacent, ainsi qu'au placement de produit de Magnequench. Tel qu'il a été indiqué ci-dessus, la croissance est provenue d'une combinaison des principaux programmes existants et de l'expansion de certains des nouveaux produits mis au point, dont la poudre MQU. La composition générale des produits et le marché des produits finis du secteur Magnequench ont évolué, puisqu'elle privilégie les ventes de produits plus ouverts et techniques et met moins l'accent sur d'autres gammes de produits pour lesquels la dynamique concurrentielle a changé dans l'environnement ayant suivi l'expiration des brevets. Le volume de la plupart des marchés de produits finis de Magnequench a connu une croissance élevée, dont celui de l'automobile ainsi que d'autres marchés que l'automobile, ainsi que des marchés que le secteur Magnequench avait cernés dans le cadre de sa stratégie de croissance future. La croissance a été notable sur des marchés clés et des champs de priorité relatifs à la direction à assistance électronique, aux moteurs de siège, aux moteurs de coffre et à d'autres plateformes en automobile. Le volume du secteur des lecteurs de disques durs a connu une légère baisse au cours de la période.

Le bénéfice d'exploitation pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée a progressé pour s'établir à 28,2 millions de dollars, contre 18,6 millions de dollars pour la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016, en hausse de 9,6 millions de dollars ou 51,6 %. Le bénéfice d'exploitation a été touché par l'acquisition des stocks comptabilisés à la juste valeur après l'achèvement de la réorganisation, ce qui comprend une majoration au titre du profit. Le reste de ces stocks a été vendu au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, ce qui a eu une incidence de 0,9 million de dollars sur le coût des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, comparativement à une incidence de 3,6 millions de dollars sur le coût des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016. Cette situation a eu une incidence négative sur le bénéfice d'exploitation. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont été inférieurs de 1,0 million de dollars au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée comparativement à la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016, ce qui s'explique en partie par l'adoption de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, pour comptabiliser le transfert de propriété des entreprises en aval de Neo à Neo Cayman. La rémunération fondée sur des actions s'est chiffrée à 0,4 million de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, alors qu'elle était nulle pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 de l'entité se regroupant, puisque le régime existant a été instauré à l'achèvement de la réorganisation, le 31 août 2016.

Un certain nombre de facteurs ont contribué à la forte croissance de la performance opérationnelle au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, dont la hausse marquée du volume touchant les améliorations axées sur le volume, de même que les efforts soutenus considérables au titre des diverses améliorations opérationnelles.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, le REAA ajusté du secteur Magnequench s'est chiffré à 34,7 millions de dollars, contre 28,6 millions de dollars pour la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016, en hausse de 6,1 millions de dollars ou 21,4 %.

					Calcul au titre de la période combinée		
<i>Produits chimiques et minerais oxydés (« C et O »)</i>	Trimestre clos le 30 septembre 2017	Information combinée Trimestre clos le 30 septembre 2016	Variation	%	Période du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 août 2016	Période du 5 avril 2016 ³⁾ au 30 septembre 2016	Information combinée Trimestre clos le 30 septembre 2016
(en milliers de dollars, sauf le volume)	Entité regroupée	Activités combinées			Entité se regroupant	Entité regroupée	Activités combinées
Bénéfice (perte) d'exploitation	6 689	(1 476)	8 165	<i>n.s.</i>	2 172	(3 648)	(1 476)
Ajouter :							
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles compris dans le coût des ventes	850	906	(56)		618	288	906
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 033	133	900		87	46	133
REAA	8 572	(437)	9 009	<i>n.s.</i>	2 877	(3 314)	(437)
Ajouter :							
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis ¹⁾	(418)	5 518	(5 936)		—	5 518	5 518
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	102	—	102		—	—	—
REAA ajusté	8 256	5 081	3 175	62,5 %	2 877	2 204	5 081
<i>Marge du REAA ajusté</i>	<i>16,4 %</i>	<i>12,6 %</i>			<i>10,7 %</i>	<i>16,2 %</i>	<i>12,6 %</i>
Produits	50 246	40 432	9 814	24,3 %	26 816	13 616	40 432
Volume de ventes (en tonnes)	2 265	2 140	125	5,8 %	1 426	714	2 140

Produits chimiques et minerais oxydés (« C et O »)	Information combinée				Calcul au titre de la période combinée		
	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Période de neuf mois close le 30 septembre 2016	Variation	%	Période du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016	Période du 5 avril 2016³⁾ au 30 septembre 2016	Période de neuf mois close le 30 septembre 2016
<i>(en milliers de dollars, sauf le volume)</i>	Entité regroupée	Activités combinées			Entité se regroupant	Entité regroupée	Activités combinées
Bénéfice (perte) d'exploitation	15 887	5 687	10 200	179,4 %	9 335	(3 648)	5 687
Ajouter :							
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles compris dans le coût des ventes	2 571	2 703	(132)		2 415	288	2 703
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 320	405	915		359	46	405
REAA	19 778	8 795	10 983	124,9 %	12 109	(3 314)	8 795
Ajouter :							
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis ¹⁾	2 463	5 518	(3 055)		—	5 518	5 518
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	694	—	694		—	—	—
REAA ajusté	22 935	14 313	8 622	60,2 %	12 109	2 204	14 313
<i>Marge du REAA ajusté</i>	<i>17,0 %</i>	<i>12,0 %</i>			<i>11,5 %</i>	<i>16,2 %</i>	<i>12,0 %</i>
Produits	134 678	118 952	15 726	13,2 %	105 336	13 616	118 952
Volume de ventes (en tonnes)	6 733	6 375	358	5,6 %	5 661	714	6 375

- 1) Selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et à l'achèvement de la réorganisation, Neo a comptabilisé l'acquisition de ses stocks à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 14 164 \$ pour le secteur C et O. Une partie de ces stocks a été vendue au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée et a eu une incidence sur le bénéfice d'exploitation. Neo a déduit ce montant du REAA pour fournir une évaluation de la performance opérationnelle compte non tenu de la charge comptable non opérationnelle et hors trésorerie imputée aux stocks et afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques.
- 2) S'entend de la charge de rémunération fondée sur des actions hors trésorerie liée au régime existant instauré à l'achèvement de la réorganisation. Neo a déduit ce montant du REAA afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques.
- 3) Le 5 avril 2016 est la date de constitution en société de Neo Cayman, l'entité regroupée. Au cours de la période allant du 5 avril 2016 au 30 août 2016, Neo Cayman n'a exercé aucune activité commerciale jusqu'à l'acquisition du contrôle de l'entité se regroupant le 31 août 2016 (la « date de réorganisation »).

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, les produits du secteur C et O se sont établis à 50,2 millions de dollars, contre 40,4 millions de dollars pour le trimestre combiné clos le 30 septembre 2016 de l'entité se regroupant, en hausse de 9,8 millions de dollars ou 24,3 %. Le volume a progressé, atteignant 2 265 tonnes en regard de 2 140 tonnes pour le trimestre correspondant de 2016, en hausse de 125 tonnes ou 5,8 %.

Le volume des ventes et les produits ont connu une forte croissance à la fois sur les marchés des terres rares séparées et des catalyseurs pour automobiles par rapport au trimestre combiné clos le 30 septembre 2016. Comme susmentionné, le prix des divers produits de terres rares a augmenté au cours de la période et le secteur C et O a été en mesure de tirer parti de ventes et de marges additionnelles. Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2017, la réglementation chinoise en matière de protection de l'environnement a été revue de sorte à imposer une limite sensiblement inférieure au déversement d'azote total dans les eaux usées. Pour se conformer aux nouvelles limites relatives au déversement d'azote total, l'installation de ZAMR a réduit temporairement sa cadence de production pour certains produits de catalyseurs pour véhicules en attendant d'installer l'équipement lui permettant de respecter les nouvelles

exigences relatives au déversement. Cette situation a eu une incidence sur la production et les coûts de production de l'installation ZAMR, et une incidence moindre sur les produits, étant donné que le secteur C et O a été en mesure d'utiliser ses stocks pour continuer à répondre à la demande. ZAMR a déjà installé certains du nouveau matériel pour le traitement des eaux usées, ce qui a contribué à l'augmentation de la production des catalyseurs pour véhicules à environ 40 % à 50 % de la capacité normale. La direction s'attend à mettre en place tous les éléments de son nouveau système de traitement des eaux usées d'ici décembre 2017, ce qui permettra un retour à la capacité de production normale. L'installation du nouveau matériel pour le traitement des eaux usées coûtera à ZAMR environ 3,0 millions de dollars.

Le bénéfice d'exploitation a augmenté pour s'établir à 6,7 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, contre une perte d'exploitation de 1,5 million de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, une amélioration de 8,2 millions de dollars. À l'achèvement de la réorganisation, Neo a comptabilisé les stocks acquis à la juste valeur, incluant une majoration au titre du bénéfice. Le reste de ces stocks a été vendu au cours du trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, donnant lieu à une incidence favorable de 0,4 million de dollars sur le coût des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. La vente d'une partie de ces stocks acquis à la juste valeur a eu une incidence de 5,5 millions de dollars sur le coût des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour le trimestre combiné clos le 30 septembre 2016. Cette situation a eu des répercussions défavorables sur les produits d'exploitation du secteur C et O pour 2016. La charge au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du secteur C et O pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée a connu une hausse de 0,8 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de 2016. La rémunération fondée sur des actions s'est chiffrée à 0,1 million de dollars au cours du trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, alors qu'elle était nulle pour le trimestre correspondant de 2016, puisque le régime existant a été instauré à l'achèvement de la réorganisation.

Quelques facteurs favorables continuent de se répercuter sur la performance opérationnelle du secteur C et O. La composition des produits du secteur des terres rares a donné lieu à des résultats positifs, les molécules spéciales plus complexes ayant représenté une proportion supérieure des ventes qu'au trimestre correspondant de 2016. Le secteur a été mieux en mesure de tirer parti de nouvelles possibilités de ventes à valeur ajoutée élevée, dès lors que le processus de réorganisation a été achevé et les efforts consacrés en vue d'apporter plusieurs améliorations opérationnelles se sont poursuivis à l'installation Silmet, efforts qui ont inclus des réductions d'effectifs, des réductions des charges d'exploitation et l'intégration de la force de vente mondiale. Ces facteurs ont été contrebalancés par le ralentissement des ventes et la hausse des coûts sur le marché des catalyseurs pour automobiles découlant de la capacité de production réduite imputable aux restrictions environnementales imposées. Par ailleurs, le secteur C et O a comptabilisé une augmentation des frais juridiques engagés à l'égard des litiges en cours portant sur des brevets. Pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, le REAA ajusté du secteur C et O s'est élevé à 8,3 millions de dollars, contre 5,1 millions de dollars pour le trimestre combiné clos le 30 septembre 2016, en hausse de 3,2 millions de dollars ou 62,5 %.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, les produits du secteur C et O se sont chiffrés à 134,7 millions de dollars, contre 119,0 millions de dollars pour la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016, en hausse de 15,7 millions de dollars ou 13,2 %. Le volume a progressé pour atteindre 6 733 tonnes, contre 6 375 tonnes, en hausse de 358 tonnes ou 5,6 %.

Le volume a augmenté en ce qui concerne tant les activités liées aux terres rares séparées que celles liées aux catalyseurs pour automobiles au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, par rapport à la période correspondante de 2016. En ce qui concerne les activités liées aux terres rares séparées, les facteurs sont essentiellement les mêmes que ceux ayant eu une incidence sur le trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée. Le volume des activités liées aux catalyseurs pour automobiles a augmenté au cours des neuf premiers mois de 2017.

Le bénéfice d'exploitation s'est accru pour atteindre 15,9 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, contre 5,7 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2016, en hausse de 10,2 millions de dollars ou 179,4 %. Le bénéfice d'exploitation a été touché de façon marquée par l'acquisition par Neo de stocks à la juste valeur à l'achèvement de la réorganisation, ce qui a inclus une majoration au titre du profit. Le reste de ces stocks a été vendu au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017

de l'entité regroupée, donnant lieu à une incidence de 2,5 millions de dollars sur le coût des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, comparativement à une incidence de 5,5 millions de dollars sur le coût des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016. Cette situation a eu des répercussions défavorables sur les produits d'exploitation des deux exercices. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 0,8 million de dollars. La rémunération fondée sur des actions s'est établie à 0,7 million de dollars au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, alors qu'elle était nulle pour la période correspondante de 2016, puisque le régime existant a été instauré à l'achèvement de la réorganisation.

Tout comme pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, plusieurs facteurs ont donné lieu à la forte croissance de la performance opérationnelle du secteur pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée. La composition des produits du secteur des terres rares a donné lieu à des résultats positifs, les ventes de molécules spéciales plus complexes ayant représenté une proportion supérieure des ventes qu'à la période correspondante de 2016. Le secteur C et O a été mieux en mesure de tirer parti de nouvelles possibilités de ventes à valeur ajoutée élevée, dès lors que le processus de réorganisation a été achevé; les efforts consacrés en vue d'apporter plusieurs améliorations opérationnelles se sont poursuivis à l'installation Silmet, efforts qui ont inclus des réductions d'effectifs, des réductions des charges d'exploitation et l'intégration de la force de vente mondiale. Le secteur C et O a connu une croissance marquée des marges dans le marché des catalyseurs pour automobiles, grâce à son expansion continue sur ce marché. En outre, le secteur C et O a comptabilisé des charges exceptionnelles moins élevées au titre de la production (en dépit des modifications environnementales à l'installation ZAMR) au cours de la période considérée par rapport à la période correspondante de 2016, particulièrement à l'égard de certains coûts de fret assortis de suppléments exceptionnels engagés au cours du premier trimestre combiné clos le 30 septembre 2016 de l'entité se regroupant en vue de soutenir la croissance des affaires avec un client stratégique. Ces facteurs ont été contrebalancés par l'accroissement des frais juridiques se rapportant principalement aux litiges en cours portant sur des brevets de Rhodia au cours du semestre.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, le REAA ajusté du secteur C et O s'est établi à 22,9 millions de dollars, contre 14,3 millions de dollars pour la période correspondante de 2016, en hausse de 8,6 millions de dollars ou 60,2 %.

					Calcul au titre de la période combinée		
	Trimestre clos le 30 septembre 2017	Trimestre combiné clos le 30 septembre 2016	Variation	%	Période du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 août 2016	Période du 5 avril 2016 ³⁾ au 30 septembre 2016	Information combinée Trimestre clos le 30 septembre 2016
Métaux rares							
<i>(en milliers de dollars, sauf le volume)</i>	Entité regroupée	Activités combinées			Entité se regroupant	Entité regroupée	Activités combinées
Bénéfice (perte) d'exploitation	527	(2 192)	2 719	<i>(124,0) %</i>	(423)	(1 769)	(2 192)
Ajouter :							
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles compris dans les coûts des ventes	1 161	1 106	55		747	359	1 106
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	365	69	296		48	21	69
REAA	2 053	(1 017)	3 070	<i>(301,9) %</i>	372	(1 389)	(1 017)
Ajouter :							
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis ¹⁾	(113)	2 166	(2 279)		—	2 166	2 166
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	56	—	56		—	—	—
REAA ajusté	1 996	1 149	847	<i>73,7 %</i>	372	777	1 149
<i>Marge du REAA ajusté</i>	<i>11,9 %</i>	<i>6,5 %</i>			<i>3,5 %</i>	<i>11,4 %</i>	<i>6,5 %</i>
Produits	16 807	17 542	(735)	<i>(4,2) %</i>	10 725	6 817	17 542
Volume de ventes (en tonnes)	102	91	11	<i>12,1 %</i>	54	37	91

	Information combinée				Calcul au titre de la période combinée		
	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Période de neuf mois close le 30 septembre 2016	Variation	%	Période du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 août 2016	Période du 5 avril 2016 ³⁾ , au 30 septembre 2016	Période de neuf mois close le 30 septembre 2016
Métaux rares							
<i>(en milliers de dollars, sauf le volume)</i>	Entité regroupée	Activités combinées			Entité se regroupant	Entité regroupée	Activités combinées
Bénéfice (perte) d'exploitation	3 215	(4 799)	8 014	(167,0) %	(3 030)	(1 769)	(4 799)
Ajouter :							
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles compris dans les coûts des ventes	3 506	3 405	101		3 046	359	3 405
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	485	222	263		201	21	222
REAA	7 206	(1 172)	8 378	(714,8) %	217	(1 389)	(1 172)
Ajouter :							
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis ¹⁾	(419)	2 166	(2 585)		—	2 166	2 166
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	385	—	385		—	—	—
REAA ajusté	7 172	994	6 178	621,5 %	217	777	994
<i>Marge du REAA ajusté</i>	<i>12,7 %</i>	<i>1,9 %</i>			<i>0,5 %</i>	<i>11,4 %</i>	<i>1,9 %</i>
Produits	56 287	52 754	3 533	6,7 %	45 937	6 817	52 754
Volume de ventes (en tonnes)	324	287	37	12,9 %	250	37	287

- 1) Selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et à l'achèvement de la réorganisation, Neo a comptabilisé l'acquisition de ses stocks à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 4 605 \$ pour le secteur Métaux rares. Une partie de ces stocks a été vendue au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée et a eu une incidence sur le bénéfice d'exploitation. Neo a déduit ce montant du REAA pour fournir une évaluation de la performance opérationnelle compte non tenu de la charge comptable non opérationnelle et hors trésorerie imputée aux stocks et afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques.
- 2) S'entend de la charge de rémunération fondée sur des actions hors trésorerie liée au régime existant instauré à l'achèvement de la réorganisation. Neo a déduit ce montant du REAA afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques.
- 3) Le 5 avril 2016 est la date de constitution en société de Neo Cayman, l'entité regroupée. Au cours de la période allant du 5 avril 2016 au 30 août 2016, Neo Cayman n'a exercé aucune activité commerciale, jusqu'à l'acquisition du contrôle de l'entité se regroupant le 31 août 2016 (la « date de réorganisation »).

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, les produits du secteur Métaux rares se sont élevés à 16,8 millions de dollars, contre 17,5 millions de dollars pour le trimestre combiné clos le 30 septembre 2016, en baisse de 0,7 million de dollars ou 4,2 %. Le volume a progressé pour atteindre 102 tonnes, en regard de 91 tonnes pour le trimestre correspondant de 2016, en augmentation de 11 tonnes ou 12,1 %.

Le recul de 0,7 million de dollars des produits au cours du trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée peut principalement être attribué aux volumes de ventes plus élevées de produits de tantale de grade inférieur qu'aux périodes précédentes à l'installation Silmet. Des progrès continuent d'être réalisés vers la restauration de la pleine capacité de production à Silmet et la direction continue de s'attendre à la restauration de la pleine capacité d'ici la fin de 2017 et à être en mesure de pouvoir effectuer des tests au cours du quatrième trimestre et éventuellement au cours de la première partie de 2018.

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, le bénéfice d'exploitation a augmenté, atteignant 0,5 million de dollars, alors qu'une perte de 2,2 millions de dollars avait été inscrite pour le trimestre combiné clos le 30 septembre 2016, ce qui correspond à une hausse de 2,7 millions de dollars. À l'achèvement de la réorganisation, Neo a comptabilisé les stocks acquis à la juste valeur, ce qui comprend une réduction au titre du profit. Une partie de ces stocks a été vendue au cours du trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, ce qui a eu une incidence positive de 0,1 million de dollars sur le coût des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Une partie de ces mêmes stocks a été vendue au cours du trimestre combiné clos le 30 septembre 2016, mais cette situation a eu une incidence défavorable de 2,2 millions de dollars sur les coûts des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Cela a également eu une incidence défavorable sur le bénéfice d'exploitation du secteur Métaux rares pour 2016. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée ont connu une hausse de 0,4 million de dollars par rapport à ceux du même trimestre de 2016. La rémunération fondée sur des actions s'est établie à 0,1 million de dollars au cours du trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, alors qu'elle était nulle pour le trimestre correspondant, puisque le régime existant a été instauré à l'achèvement de la réorganisation, le 31 août 2016.

La performance opérationnelle positive a été touchée par la composition des produits, et un accroissement des ventes de produits à valeur ajoutée élevée. Plus particulièrement, une amélioration marquée a été constatée à l'installation Silmet, où l'augmentation de volume, l'accroissement des marges transmises et les efforts investis dans la poursuite de la restructuration et des améliorations de l'exploitation se sont combinés et ont eu une incidence marquée sur les résultats. Tel qu'il a été indiqué précédemment, un incendie a réduit la capacité de production de l'exploitation Métaux rares à l'installation Silmet en juin 2015. Au cours de l'intervalle et au cours de la période d'exploitation considérée, des efforts ont été déployés à la fois pour augmenter la capacité de production existante et pour rationaliser la structure des frais généraux de l'ensemble de l'usine. Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, l'usine a récolté des avantages tant sur le plan de sa capacité de produire des pièces à valeur ajoutée supérieure grâce à la chaîne reconstruite que sur le plan de la réduction de ses frais généraux dans le cadre d'un programme continu d'amélioration de l'exploitation. Ce programme a donné lieu à la réduction des effectifs et de certains frais généraux et coûts contractuels se rapportant, par exemple, à l'énergie.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2017, le REAA ajusté du secteur Métaux rares a été de 2,0 millions de dollars, contre 1,1 million de dollars pour le trimestre correspondant de 2016, en hausse de 0,9 million de dollars, soit 73,7 %.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, les produits du secteur Métaux rares se sont établis à 56,3 millions de dollars, contre 52,8 millions de dollars pour la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016, en hausse de 3,5 millions de dollars ou 6,7 %. Le volume a augmenté, passant de 287 tonnes à 324 tonnes, en progression de 37 tonnes ou 12,9 %.

L'accroissement des produits au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée est essentiellement attribuable à la hausse des ventes de hafnium de Buss & Buss. Le secteur Métaux rares a réussi à pousser ce produit novateur et continue de récolter les fruits de ses relations étroites avec sa clientèle et du fait qu'il répond aux besoins de cette dernière.

Le bénéfice d'exploitation s'est accru pour atteindre 3,2 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, alors qu'une perte de 4,8 millions de dollars avait été inscrite pour la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016, ce qui correspond à une hausse de 8,0 millions de dollars. Le bénéfice d'exploitation a été touché de façon favorable par la vente des stocks acquis à la juste valeur, ce qui comprend une réduction au titre du profit de 0,4 million de dollars sur le coût des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée. Une partie de ces mêmes stocks a été vendue au cours du trimestre combiné clos le 30 septembre 2016, mais a eu une incidence défavorable de 2,2 millions de dollars sur les coûts des ventes avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Cette situation a également eu une incidence défavorable sur le bénéfice d'exploitation du secteur Métaux rares pour 2016. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée ont connu une hausse de 0,4 million de dollars au cours de la période de neuf mois par rapport à ceux de la période de neuf mois correspondante de 2016. La rémunération fondée sur des actions s'est élevée à

0,4 million de dollars au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, alors qu'elle était nulle pour la période correspondante, puisque le régime existant a été instauré à l'achèvement de la réorganisation, le 31 août 2016.

Comme pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, les principaux facteurs ayant donné lieu à la forte progression de la performance opérationnelle ont principalement trait à des changements apportés à l'installation Silmet, dont l'accroissement de la capacité totale, la vente de pièces à valeur ajoutée supérieure et le flux de production plus élevé, ainsi que la réduction du total des coûts de production et de conversion. Outre les progrès sur les plans du volume, de la composition des produits et de l'exploitation de l'installation Silmet, le secteur Métaux rares n'a pas engagé les mêmes charges exceptionnelles au titre des stocks et de la production qu'à la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016. Plus précisément, le secteur Métaux rares avait engagé des charges élevées au titre de la dépréciation des stocks et d'autres charges exceptionnelles au cours de la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016, qui ne se sont pas reproduites au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017, le REAA ajusté du secteur Métaux rares s'est chiffré à 7,2 millions de dollars, comparativement à 1,0 million de dollars pour la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016, ce qui correspond à une hausse de 6,2 millions de dollars, soit 621,5 %.

Comparaison de l'exercice 2016 combiné à l'exercice 2015 de l'entité se regroupant

Magnequench <i>(en milliers de dollars, sauf le volume)</i>	Période du 1^{er} janvier au 30 août 2016	Période du 31 août au 31 décembre 2016	Information combinée Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Variation	%
	Entité se regroupant	Entité regroupée	Activités combinées	Entité se regroupant		
Bénéfice (perte) d'exploitation	18 290	3 586	21 876	(103 879)	125 755	<i>n. s.</i>
Ajouter :						
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles inclus dans les coûts des ventes	1 582	848	2 430	3 606	(1 176)	
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	4 482	2 217	6 699	12 659	(5 960)	
REAA	24 354	6 651	31 005	(87 614)	118 619	<i>n. s.</i>
Ajouter :						
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis ¹⁾	—	7 126	7 126	—	7 126	
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme ²⁾	—	—	—	129 668	(129 668)	
REAA ajusté	24 354	13 777	38 131	42 054	(3 923)	<i>(9,3) %</i>
<i>Marge du REAA ajusté</i>	<i>23,5 %</i>	<i>24,8 %</i>	<i>23,9 %</i>	<i>22,7 %</i>		
Produits	103 781	55 457	159 238	185 643	(26 405)	<i>(14,2) %</i>
Volume des ventes (tonnes)	3 441	1 928	5 369	5 516	(147)	<i>(2,7) %</i>

1) Conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et à l'achèvement de la réorganisation, Neo a comptabilisé l'acquisition des stocks à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 7 994 \$ du secteur Magnequench. Une partie de ces stocks a été vendue au cours de l'exercice 2016 combiné et a eu une incidence sur le bénéfice d'exploitation. Neo a déduit ce montant du REAA pour fournir une évaluation de la performance opérationnelle compte non tenu de la charge comptable non opérationnelle et hors trésorerie imputée aux stocks et afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques.

2) Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, Neo a comptabilisé une dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme. Le goodwill et les actifs incorporels sont essentiellement liés à l'acquisition de NEM par MolyCorp en 2012 et la dépréciation de ces actifs a été comptabilisée au terme de la réorganisation en 2016, lors de la préparation des états financiers combinés détachés de l'entité se regroupant. Neo a déduit ces charges de dépréciation hors trésorerie du montant du REAA ajusté de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant afin de permettre la comparaison avec les périodes subséquentes.

Pour l'exercice 2016 combiné, les produits du secteur de Magnequench se sont établis à 159,2 millions de dollars, comparativement à 185,6 millions de dollars pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, en baisse de 26,4 millions de dollars ou 14,2 %. Le volume a légèrement diminué pour s'établir à 5 369 tonnes, comparativement à 5 516 tonnes pour l'exercice précédent, en baisse de 147 tonnes ou 2,7 %.

Les volumes ont reculé légèrement au cours de la période, car le secteur a continué de régler les problèmes de transition touchant les clients et les produits relativement à l'expiration de certains brevets de Magnequench en 2014. Au cours de cette transition touchant les produits, des concurrents se sont emparés de certaines catégories de poudre, car ils pouvaient alors produire des volumes sans être touchés par certains brevets de Magnequench. En même temps, les volumes de Magnequench ont augmenté dans d'autres produits importants très techniques, y compris la poudre MQU, vers laquelle s'est tournée stratégiquement Magnequench. Les produits ont chuté de façon

beaucoup plus marquée que les volumes en raison principalement de l'incidence additionnelle des prix des terres rares touchant les produits et les coûts. Magnequench a également enregistré une baisse des prix de vente moyens dans certains secteurs de produits dans le cadre de sa stratégie de transition et en raison de l'expiration de certains brevets.

Pour l'exercice 2016 combiné, le bénéfice d'exploitation a augmenté de 125,8 millions de dollars, pour atteindre 21,9 millions de dollars, comparativement à une perte de 103,9 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. Le bénéfice d'exploitation a été touché de façon marquée par les stocks acquis à la juste valeur par Neo à l'achèvement de la réorganisation, incluant une majoration au titre du profit. Une partie de ces stocks a été vendue au cours de l'exercice 2016 combiné, donnant lieu à une incidence de 7,1 millions de dollars sur les coûts des ventes, avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, ce qui s'est répercuté défavorablement sur le bénéfice d'exploitation comptabilisé du secteur Magnequench au cours de l'exercice 2016 combiné. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont diminué de 7,1 millions de dollars, comparativement à l'exercice précédent, en raison principalement des charges de dépréciation comptabilisées au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant qui ont effectivement diminué le montant soumis à l'amortissement. Au cours de l'exercice en 2015 de l'entité se regroupant, le secteur a enregistré une dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill de 129,7 millions de dollars, par suite principalement de l'acquisition par Molycorp en 2012.

La performance opérationnelle du secteur a été touchée de façon favorable par la croissance soutenue du nouvel ensemble de produits techniques stratégiques, y compris la poudre MQU, et les améliorations et les efficiences continues sur le plan de l'exploitation. Ces facteurs ont été contrebalancés par un manque de croissance des volumes et par des pressions sur les prix associées essentiellement à la baisse des produits ayant des spécifications techniques soumis à une concurrence accrue depuis l'expiration de certains brevets.

Pour l'exercice 2016 combiné, le REAA ajusté de Magnequench s'est établi à 38,1 millions de dollars (23,9 % des ventes) comparativement à 42,1 millions de dollars (22,7 % des ventes) pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, en baisse de 3,9 millions de dollars ou de 9,3 %.

<u>Produits chimiques et minerais oxydés</u> (en milliers de dollars, sauf le volume)	Période du 1 ^{er} janvier au 30 août 2016	Période du 31 août au 31 décembre 2016	Information combinée Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Variation	%
	Entité se regroupant	Entité regroupée	Activités combinées	Entité se regroupant		
Bénéfice (perte) d'exploitation	9 335	(1 105)	8 230	(48 406)	56 636	<i>n. s.</i>
Ajouter :						
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles inclus dans les coûts des ventes	2 416	1 611	4 027	4 255	(228)	
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	358	201	559	5 020	(4 461)	
REAA	12 109	707	12 816	(39 131)	51 947	<i>n. s.</i>
Ajouter :						
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis ¹⁾	—	11 700	11 700	—	11 700	
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme ²⁾	—	—	—	53 362	(53 362)	
Perte liée au produit de Molycorp ³⁾	—	—	—	5 810	(5 810)	
REAA ajusté	12 109	12 407	24 516	20 041	4 475	22,3 %
<i>Marge du REAA ajusté</i>	<i>11,5 %</i>	<i>21,1 %</i>	<i>14,9 %</i>	<i>11,9 %</i>		
Produits	105 336	58 814	164 150	168 436	(4 286)	(2,5) %
Volume des ventes (tonnes)	5 661	3 307	8 968	7 886	1 082	13,7 %

- Conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et à l'achèvement de la réorganisation, Neo a comptabilisé l'acquisition des stocks à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 14 164 \$ pour le secteur C et O. Une partie de ces stocks a été vendue au cours de l'exercice 2016 combiné et a eu une incidence sur le bénéfice d'exploitation. Neo a déduit ce montant du REAA pour fournir une évaluation de la performance opérationnelle compte non tenu de la charge comptable non opérationnelle et hors trésorerie imputée aux stocks et afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques.
- Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, Neo a comptabilisé une dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme. Le goodwill et les actifs incorporels sont essentiellement liés à l'acquisition de NEM par Molycorp en 2012 et la dépréciation de ces actifs a été comptabilisée au terme de la réorganisation en 2016, lors de la préparation des états financiers combinés détachés de l'entité se regroupant. Neo a déduit ces charges de dépréciation hors trésorerie du montant du REAA ajusté de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant afin de permettre la comparaison avec les périodes subséquentes.
- Perte liée au produit Sorbx de Molycorp reprise par les activités de Neo avant la réorganisation. Le produit Sorbx de Molycorp était un produit de traitement des eaux initialement élaboré au moyen d'un matériau dérivé du projet minier Mountain Pass de Molycorp. Le matériau était extrait du projet Mountain Pass, puis transféré à un coût excédant la valeur de marché à l'entité alors consolidée Neo, qui comptabilisait une perte au titre du produit. Avant la réorganisation, cette comptabilisation entre les entités était inconsciente, car les deux entreprises faisaient partie du même groupe consolidé aux fins fiscales et comptables. Le processus de comptabilisation détachée nécessite que les transactions survenues au sein de l'entité poursuivant ses activités soient comptabilisées comme par le passé. Neo a supprimé la perte liée à ce produit, car elle ne rend pas compte de la performance opérationnelle future des activités.

Pour l'exercice 2016 combiné, les produits du secteur C et O se sont chiffrés à 164,2 millions de dollars, ou 3 % de moins que les produits dégagés au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant. Une diminution de 14 % des prix de vente moyens par suite d'un changement dans la composition des produits, en partie contrebalancée par une croissance de 14 % du volume vendu, a contribué au recul des produits en glissement annuel. Le volume a augmenté pour atteindre 8 968 tonnes, contre 7 886 tonnes dans la période de l'exercice précédent, en hausse de 1 082 tonnes ou 13,7 %.

Les volumes sont demeurés stables sur les marchés des terres rares séparés, car les quotas de séparation touchant les installations de la Chine sont demeurés stables par rapport à l'exercice précédent. Le volume du marché des catalyseurs automobiles a affiché une croissance marquée par rapport à l'exercice précédent, car le secteur C et O n'a cessé de remporter du succès au chapitre de la pénétration de ce marché. Les produits pour l'exercice 2016 combiné sur les marchés des terres rares séparés ont fortement décliné comparativement à l'exercice précédent, car l'extraction minière soutenue de concentrés de matières premières non réglementée a continué d'exercer des pressions sur les prix des terres rares en général, touchant ainsi les produits tout comme les coûts au cours de la période. Les produits sur le marché des catalyseurs automobiles ont connu une croissance significative correspondant à la croissance du volume.

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice 2016 combiné a progressé de 56,6 millions de dollars ou 117,0 % pour s'établir à 8,2 millions de dollars, contre une perte de 48,4 millions de dollars, inscrite au cours de l'exercice précédent. Le bénéfice d'exploitation a été touché de façon marquée par les stocks acquis à la juste valeur par Neo à l'achèvement de la réorganisation, incluant une majoration au titre du profit. Une partie de ces stocks a été vendue au cours de l'exercice 2016 combiné, donnant lieu à une incidence de 11,7 millions de dollars sur les coûts des ventes, avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, ce qui s'est répercuté défavorablement sur le bénéfice d'exploitation comptabilisé du secteur C et O au cours de l'exercice 2016 combiné. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont diminué de 4,7 millions de dollars, comparativement à l'exercice précédent, en raison principalement des charges de dépréciation comptabilisées au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, ce qui a effectivement diminué le montant soumis à la dépréciation. Au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, le secteur a subi une dépréciation de 53,4 millions de dollars pour ce qui est des immobilisations incorporelles et du goodwill, en lien principalement à l'acquisition par Molycorp en 2012. De plus, au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, le secteur C et O a comptabilisé des pertes de 5,8 millions de dollars en lien avec la fixation des prix de transfert de la gamme de produits Sorbx entre Molycorp (alors, une partie liée) et le secteur. Il n'y a eu aucune charge de dépréciation sur les transferts intersociétés de Sorbx au cours de l'exercice 2016 combiné.

La performance opérationnelle a été touchée par la croissance soutenue sur les marchés des catalyseurs automobiles tout au long de l'exercice 2016 combiné. Le secteur C et O avait identifié ces marchés comme l'une des principales mesures de croissance et a réalisé d'importants progrès auprès de ses clients et dans son offre de produits en pleine croissance. Ces facteurs ont été contrebalancés par la diminution continue des prix des terres rares au cours de la période et les frais juridiques accrus découlant des litiges permanents au sujet des brevets. Bien que le secteur C et O n'ait pas de mesures pour ajuster son prix de vente en réaction aux changements des coûts des intrants, la réalisation de ces changements tend à prendre du temps. La baisse des prix des terres rares tout au long de l'exercice a eu une incidence défavorable sur le bénéfice du secteur C et O.

Pour l'exercice 2016 combiné, le REAA ajusté du secteur C et O s'est établi à 24,5 millions de dollars (14,9 % des ventes), comparativement à 20,0 millions de dollars pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant.

<u>Métaux rares</u> (en milliers de dollars, sauf le volume)	Période du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 août 2016	Période du 31 août 2016 au 31 décembre 2016	Information combinée Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Variation	%
	Entité se regroupant	Entité regroupée	Activités combinées	Entité se regroupant		
Perte d'exploitation	(3 030)	(5 955)	(8 985)	(26 503)	17 518	66,1 %
Ajouter :						
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles inclus dans les coûts des ventes	3 046	1 588	4 630	6 970	(2 336)	
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	201	79	280	1 036	(756)	
REAA	217	(4 288)	(4 071)	(18 497)	14 426	78,0 %
Ajouter :						
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis ¹⁾	—	5 025	5 025	—	5 025	
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme ²⁾	—	—	—	20 898	(20 898)	
REAA ajusté	217	737	954	2 401	(1 447)	(60,3) %
Marge du REAA ajusté	0,5 %	3,0 %	1,4 %	3,6 %		
Produits	45 937	24 282	70 219	67 395	2 824	4,2 %
Volume des ventes (tonnes)	250	123	373	425	(52)	(12,2) %

- 1) Conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* et à l'achèvement de la réorganisation, Neo a comptabilisé l'acquisition des stocks à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 4 605 \$ pour le secteur Métaux rares. Une partie de ces stocks a été vendue au cours de l'exercice 2016 combiné et a eu une incidence sur le bénéfice d'exploitation. Neo a déduit ce montant du REAA pour fournir une évaluation de la performance opérationnelle compte non tenu de la charge comptable non opérationnelle et hors trésorerie imputée aux stocks et afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques.
- 2) Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, Neo a comptabilisé une dépréciation du goodwill et des autres actifs à long terme. Le goodwill et les autres actifs incorporels sont essentiellement liés à l'acquisition de NEM par Molycorp en 2012 et la dépréciation de ces actifs a été comptabilisée au terme de la réorganisation en 2016, lors de la préparation des états financiers combinés détachés de l'entité se regroupant. Neo a déduit ces charges de dépréciation hors trésorerie du montant du REAA ajusté de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant afin de permettre la comparaison avec les périodes subséquentes.

Pour l'exercice 2016 combiné, les produits du secteur Métaux rares se sont chiffrés à 70,2 millions de dollars, comparativement à 67,4 millions de dollars au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, en hausse de 2,8 millions de dollars, ou 4,2 %.

Les produits ont progressé dans tout le secteur Métaux rares, à l'exception des activités de l'installation Silmet, qui était en train de se rétablir de l'incendie de juin 2015. L'incendie a réduit une quantité importante de la capacité de production de métaux rares, car il s'est déclaré à l'une des premières étapes du traitement. Par conséquent, la production en aval, bien qu'elle n'ait pas été touchée directement par l'incendie, a également subi des répercussions. Au cours des premiers mois après l'incendie en 2015, l'installation était encore en mesure de poursuivre ses ventes grâce à des stocks situés plus loin en aval du processus de production. Au cours des derniers mois de 2015 et tout au long de 2016, des mesures temporaires visant la capacité de production et d'autres solutions ont été mises en œuvre afin de permettre un certain niveau de production continue, mais à un rythme réduit. En conséquence, cette plus faible capacité disponible en 2016 s'est répercutée de façon défavorable sur les produits du secteur Métaux rares.

La perte d'exploitation pour l'exercice 2016 combiné s'est chiffrée à 9,0 millions de dollars, comparativement à une perte de 26,5 millions de dollars au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, ce qui a réduit la perte de 17,5 millions de dollars au cours de la période. Les résultats d'exploitation ont été touchés considérablement par les stocks acquis à la juste valeur par Neo à l'achèvement de la réorganisation, incluant une majoration au titre du profit. Une partie de ces stocks a été vendue au cours de l'exercice 2016 combiné, donnant lieu à une incidence de 5,0 millions de dollars sur les coûts des ventes, avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, ce qui s'est répercuté défavorablement sur le bénéfice d'exploitation comptabilisé du secteur Métaux rares au cours de l'exercice 2016 combiné. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont diminué de 3,1 millions de dollars, comparativement à l'exercice précédent, en raison principalement des charges de dépréciation comptabilisées au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, ce qui a effectivement diminué le montant soumis à la dépréciation. Au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, le secteur a subi une dépréciation de 20,9 millions de dollars pour ce qui est des immobilisations incorporelles et du goodwill, en lien principalement à l'acquisition par Molycorp en 2012.

La plupart des installations d'exploitation ont eu une incidence favorable sur la performance opérationnelle du secteur, ce qui a donné lieu à une augmentation des produits et à une conversion positive, ainsi qu'à des efforts d'améliorations continues. Ces résultats ont été contrebalancés par les répercussions de l'incendie qui a frappé l'installation Silmet, ce qui a eu une incidence tant sur l'exercice 2016 combiné que sur le second semestre de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant. L'incendie au deuxième trimestre de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant a eu comme incidence une baisse des produits (et la conversion en profit) en 2016 ainsi que des coûts de production anormalement élevés et des frais généraux sous-absorbés tout au long de l'exercice 2016 combiné. De plus, le secteur a comptabilisé des coûts importants au cours de l'exercice 2016 combiné en lien avec les stocks qui ont été endommagés par l'incendie, coûts qui n'étaient plus considérés comme entièrement recouvrables.

Pour l'exercice 2016 combiné, le REAA ajusté du secteur Métaux rares s'est établi à 1,0 million de dollars (1,4 % des ventes), comparativement à 2,4 millions de dollars (3,6 % des ventes) pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, en baisse de 1,4 million de dollars ou 60,3 %.

Comparaison de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant et de l'exercice 2014 de l'entité se regroupant :

<u>Magnequench</u> (en milliers de dollars, sauf le volume)	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014	Variation	%
	Entité se regroupant	Entité se regroupant		
(Perte) bénéfice d'exploitation	(103 879)	38 470	(142 349)	<i>n. s.</i>
Ajouter :				
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles inclus dans les coûts des ventes	3 606	4 018	(412)	
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	12 659	12 612	47	
REAA	(87 614)	55 100	(142 714)	<i>n. s.</i>
Ajouter :				
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme ¹⁾	129 668	174	129 494	
REAA ajusté	42 054	55 274	(13 220)	(23,9) %
Marge du REAA ajusté	22,7 %	25,4 %		
Produits	185 643	218 032	(32 389)	(14,9) %
Volume des ventes (tonnes)	5 516	5 694	(178)	(3,1) %

- 1) Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant et l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, Neo a comptabilisé une dépréciation du goodwill et des autres actifs à long terme. Le goodwill et les actifs incorporels sont essentiellement liés à l'acquisition de NEM par MolyCorp en 2012 et la dépréciation de ces actifs a été comptabilisée au terme de la réorganisation en 2016, lors de la préparation des états financiers combinés détachés de l'entité se regroupant. Neo a déduit ces charges de dépréciation hors trésorerie du montant du REAA ajusté de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant et de l'exercice 2014 de l'entité se regroupant afin de permettre la comparaison avec les périodes subséquentes.

Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, les produits du secteur Magnequench se sont établis à 185,6 millions de dollars, contre 218,0 millions de dollars pour la période de l'exercice précédent, soit l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, en baisse de 32,4 millions de dollars ou 14,9 %. Le volume a légèrement diminué de 178 tonnes ou 3,1 %, pour se chiffrer à 5 516 tonnes comparativement à 5 694 tonnes dans la période de l'exercice précédent.

Les volumes ont reculé légèrement au cours de la période, car le secteur a continué de régler les problèmes de transition touchant les clients et les produits relativement à l'expiration de certains brevets de Magnequench en 2014. Au cours de cette transition touchant les produits, des concurrents se sont emparés de certaines catégories de poudre, car ils pouvaient alors produire des volumes sans être touchés par certains brevets de Magnequench. En même temps, les volumes de Magnequench ont augmenté dans d'autres produits importants très techniques, y compris la poudre MQU, vers laquelle s'est tourné stratégiquement le secteur. Les volumes du secteur des lecteurs de disques durs ont décliné en raison des changements intervenus dans le marché final des lecteurs de disques durs avec le passage aux disques Flash (SSD). Les produits ont chuté de façon beaucoup plus marquée que les volumes en raison principalement de l'incidence additionnelle des prix des terres rares touchant les produits et les coûts. Le secteur Magnequench a également enregistré une baisse des prix de vente moyens dans certains secteurs de produits dans le cadre de sa stratégie de transition depuis l'expiration de certains brevets, faisant ainsi considérablement rétrécir les marges.

La perte d'exploitation de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant s'est chiffrée à 103,9 millions de dollars, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 38,5 millions de dollars au cours de l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, en baisse de 142,3 millions de dollars. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont diminué de 0,4 million de dollars, comparativement à l'exercice précédent. Au cours de l'exercice en 2015 de l'entité se regroupant, le secteur Magnequench a enregistré une dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill de 129,7 millions de dollars, par suite principalement de l'acquisition par MolyCorp en 2012.

La performance opérationnelle du secteur a été touchée de façon favorable par la croissance soutenue du nouvel ensemble de produits techniques stratégiques, y compris la poudre MQU. Cette croissance a été contrebalancée par l'incidence générale sur les activités de l'expiration de certains brevets de Magnequench, notamment la transition de volume à d'autres concurrents, la perte de pièces techniques et les prix de vente plus concurrentiels, le tout faisant diminuer les marges.

Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, le REAA ajusté de Magnequench s'est établi à 42,1 millions de dollars (22,7 % des ventes), comparativement à 55,3 millions de dollars (25,4 % des ventes) pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, en baisse de 13,2 millions de dollars ou de 23,9 %.

<u>Produits chimiques et matières oxydées</u> (en milliers de dollars, sauf le volume)	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014	Variation	%
	Entité se regroupant	Entité se regroupant		
Perte d'exploitation	(48 406)	(227 188)	178 782	78,7 %
Ajouter :				
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles inclus dans les coûts des ventes	4 255	5 731	(1 476)	
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	5 020	11 670	(6 650)	
REAA	(39 131)	(209 787)	170 656	81,3 %
Ajouter :				
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme ¹⁾	53 362	219 994	(166 632)	
Perte liée au produit de Molycorp ²⁾	5 810	2 010	3 800	
REAA ajusté	20 041	12 217	7 824	64,0 %
Marge du REAA ajusté	11,9 %	6,7 %		
Produits	168 436	181 937	(13 501)	(7,4) %
Volume des ventes (tonnes)	7 886	6 605	1 281	19,4 %

- 1) Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant et l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, Neo a comptabilisé une dépréciation du goodwill et des autres actifs à long terme. Le goodwill et les actifs incorporels sont essentiellement liés à l'acquisition de NEM par Molycorp en 2012 et la dépréciation de ces actifs a été comptabilisée au terme de la réorganisation en 2016, lors de la préparation des états financiers combinés détachés de l'entité se regroupant. Neo a déduit ces charges de dépréciation hors trésorerie du montant du REAA ajusté de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant et de l'exercice 2014 de l'entité se regroupant afin de permettre la comparaison avec les périodes subséquentes.
- 2) Perte liée au produit Sorbx de Molycorp reprise par les activités de Neo avant la réorganisation. Le produit Sorbx de Molycorp était un produit de traitement des eaux initialement élaboré au moyen d'un matériau dérivé du projet minier Mountain Pass de Molycorp. Le matériau était extrait du projet Mountain Pass, puis transféré à un coût excédant la valeur de marché à l'entité alors consolidée Neo, qui comptabilisait une perte au titre du produit. Avant la réorganisation, cette comptabilisation entre les entités était inconsequente, car les deux entreprises faisaient partie du même groupe consolidé aux fins fiscales et comptables. Le processus de comptabilisation détachée nécessite que les transactions survenues au sein de l'entité poursuivant ses activités soient comptabilisées comme par le passé. Neo a supprimé la perte liée à ce produit, car elle ne rend pas compte de la performance opérationnelle future des activités.

Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, les produits du secteur C et O se sont élevés à 168,4 millions de dollars, contre 181,9 millions de dollars pour la période de l'exercice précédent, soit l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, en baisse de 13,5 millions de dollars ou 7,4 %. Le volume a atteint 7 886 tonnes, comparativement à 6 605 tonnes au cours de la période de l'exercice précédent, en hausse de 1 281 tonnes ou 19,4 %.

Les volumes sur les marchés des terres rares séparés ont légèrement augmenté en raison des variations dans les ventes totales (les quotas chinois sont fondés sur la production) et des hausses de la capacité dans la partie des terres rares de l'installation Silmet. Les volumes du marché des catalyseurs automobiles ont affiché une croissance marquée par rapport à l'exercice précédent, car le secteur C et O s'est fortement concentré sur la pénétration et la croissance de ce marché. Les produits pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant sur les marchés des terres rares séparés ont beaucoup décliné comparativement à l'exercice précédent, car l'extraction minière soutenue de concentrés de matières premières non réglementée a continué d'exercer des pressions sur les prix des terres rares en général, touchant ainsi les produits tout comme les coûts au cours de la période. Les produits sur le marché des catalyseurs automobiles ont connu une croissance significative correspondant à la croissance du volume.

La perte d'exploitation de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant a été réduite à 48,4 millions de dollars, comparativement à une perte de 227,2 millions de dollars au cours de l'exercice précédent, soit une diminution des pertes de 178,8 millions de dollars. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont diminué de 8,1 millions de dollars, comparativement à l'exercice précédent, en raison principalement des charges de dépréciation comptabilisées en 2014, ce qui a effectivement diminué le montant soumis à l'amortissement. Au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, le secteur a subi une dépréciation de 53,4 millions de dollars pour ce qui est des immobilisations incorporelles et du goodwill, principalement en lien avec l'acquisition par Molycorp en 2012 en plus de la charge de dépréciation de 220,0 millions de dollars comptabilisée au cours de l'exercice 2014 de l'entité se regroupant. De plus, au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, le secteur a comptabilisé des pertes de 5,8 millions de dollars en lien avec la fixation des prix de transfert de la gamme de produits Sorbx entre Molycorp (alors, une partie liée) et le secteur, comparativement à une perte de 2,0 millions de dollars sur ces transferts entre parties liées au cours de l'exercice précédent.

La performance opérationnelle a été favorablement touchée par la hausse des volumes sur les marchés de la séparation des terres rares et la croissance accélérée sur les marchés des catalyseurs automobiles tout au long de 2015. Le secteur C et O avait identifié le marché des catalyseurs automobiles comme l'une de ses principales mesures de croissance et a réalisé d'importants progrès auprès de ses clients et dans son offre de produits en pleine croissance. Ces facteurs ont été contrebalancés par la diminution continue des prix des terres rares au cours de la période. Bien que le secteur C et O n'ait pas de mesures pour ajuster son prix de vente face aux changements des coûts des intrants, la réalisation de ces changements tend à prendre du temps. La baisse des prix des terres rares tout au long de l'exercice a eu une incidence défavorable sur le bénéfice du secteur C et O.

Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, le REAA ajusté du secteur C et O s'est établi à 20,0 millions de dollars (11,9 % des ventes), comparativement à 12,2 millions de dollars (6,7 % des ventes) pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, en hausse de 7,8 millions de dollars ou 64,0 %.

<u>Métaux rares</u> (en milliers de dollars, sauf le volume)	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014	Variation	%
	Entité se regroupant	Entité se regroupant		
Perte d'exploitation	(26 503)	(10 817)	(15 686)	145,0 %
Ajouter :				
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles inclus dans les coûts des ventes	6 970	9 914	(2 944)	
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	1 036	429	607	
REAA	(18 497)	(474)	(18 023)	n. s.
Ajouter :				
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme ¹⁾	20 898	2 078	18 820	
REAA ajusté	2 401	1 604	797	49,7 %
<i>Marge du REAA ajusté</i>	<i>3,6 %</i>	<i>2,0 %</i>		
Produits	67 395	79 355	(11 960)	(15,1) %
Volume des ventes (tonnes)	425	410	15	3,7 %

1) Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant et l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, Neo a comptabilisé une dépréciation du goodwill et des autres actifs à long terme. Le goodwill et les autres actifs incorporels sont essentiellement liés à l'acquisition de NEM par Molycorp en 2012 et la dépréciation de ces actifs a été comptabilisée au terme de la réorganisation en 2016, lors de la préparation des états financiers combinés détachés de l'entité se regroupant. Neo a déduit ces charges de dépréciation hors trésorerie du montant du REAA ajusté de

l'exercice 2015 de l'entité se regroupant et de l'exercice 2014 de l'entité se regroupant afin de permettre la comparaison avec les périodes subséquentes.

Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, les produits du secteur Métaux rares se sont chiffrés à 67,4 millions de dollars, comparativement à 79,4 millions de dollars au cours de la période de l'exercice précédent de l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, en baisse de 12,0 millions de dollars, ou 15,1 %.

La croissance des produits dans le secteur des Métaux rares a été considérablement touchée par l'interruption des activités à l'installation Silmet. En juin 2015, l'incendie à l'installation Silmet a réduit considérablement la capacité de production de métaux rares, car il s'est déclaré à l'une des premières étapes du traitement. Par conséquent, la production en aval, bien qu'elle n'ait pas été touchée directement par l'incendie, a également subi des répercussions. Au cours des premiers mois après l'incendie en 2015, l'installation était encore en mesure de poursuivre ses ventes grâce à des stocks situés plus loin en aval du processus de production, mais à un degré moindre.

La perte d'exploitation pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant s'est chiffrée à 26,5 millions de dollars, comparativement à une perte de 10,8 millions de dollars au cours de l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, ce qui a accru la perte de 15,7 millions de dollars au cours de l'exercice. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont diminué de 2,3 millions de dollars, comparativement à l'exercice précédent, en raison principalement de l'incidence de l'incendie qui a réduit les niveaux des actifs auxquels appliquer l'amortissement. Au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, le secteur Métaux rares a subi une dépréciation de 20,9 millions de dollars pour ce qui est des immobilisations incorporelles et du goodwill, en lien principalement à l'acquisition par Molycorp en 2012, comparativement à 2,1 millions de dollars au cours de l'exercice 2014 de l'entité se regroupant.

La performance opérationnelle du secteur, surtout à l'installation Silmet, a affiché des signes puissants d'améliorations opérationnelles au cours de la première partie de l'exercice 2015. Bien que le secteur Métaux rares ait été en mesure de continuer certaines ventes et activités après l'incendie en juin 2015, vers le deuxième semestre de 2015, l'incidence de l'incendie sur les activités est devenue plus prononcée. Malgré cela, les bénéfices d'exploitation de l'exercice ont permis d'améliorer la performance globale du secteur, sur une base ajustée, au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant comparativement à l'exercice 2014 de l'entité se regroupant.

Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, le REAA ajusté du secteur Métaux rares s'est établi à 2,4 millions de dollars (3,6 % des ventes) comparativement à 1,6 million de dollars (2,0 % des ventes) pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, en hausse de 0,8 million de dollars ou 49,7 %.

Informations trimestrielles

<i>(en milliers de dollars, sauf les données du résultat par action)</i>							
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
	2017	2017	2017	2016	2016	2016	2016
	Entité regroupée	Entité regroupée	Entité regroupée	Entité regroupée	Activités combinées ¹⁾	Entité se regroupant	Entité se regroupant
Produits	116 421	101 634	106 662	101 008	94 695	94 876	91 551
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de capitaux propres	9 051	9 294	8 178	(7 110)	(6 546)	1 111	(4 377)
Données sur le résultat par action attribuable aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings Ltd.							
Résultat de base par action	0,91 \$	0,93 \$	0,82 \$	(0,72) \$	s. o. ⁵⁾	s. o. ⁵⁾	s. o. ⁵⁾
Résultat dilué par action	0,90	0,93	0,82	(0,72)	s. o. ⁵⁾	s. o. ⁵⁾	s. o. ⁵⁾
Bénéfice (perte) d'exploitation²⁾	11 423	7 806	10 880	(4 605)	(1 325)	7 362	3 262
Ajouter :							
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles compris dans les coûts de ventes	2 678	3 150	1 782	3 205	2 604	2 658	2 625
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 435	1 711	1 685	2 348	1 467	1 942	1 945
REAA	16 536	12 667	14 347	948	2 746	11 962	7 832
Ajouter :							
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis ³⁾	(531)	508	2 935	12 832	11 318	—	—
Rémunération fondée sur des actions ⁴⁾	860	1 623	3 358	—	—	—	—
REAA ajusté	16 865	14 798	20 640	13 780	14 064	11 962	7 832
Marge du REAA ajusté	14,5 %	14,6 %	19,4 %	13,6 %	14,9 %	12,6 %	8,6 %

1) Les résultats pour le trimestre allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2016 représentent l'exploitation de l'entité se regroupant du 1^{er} juillet au 30 août 2016 combinée à l'exploitation de l'entité regroupée du 31 août au 30 septembre 2016.

2) Bénéfice (perte) d'exploitation avant les ajustements de combinaison en 2016.

3) Selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et à l'achèvement de la réorganisation, Neo a comptabilisé l'acquisition de ses stocks à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 27 062 \$. Une partie de ces stocks a été vendue au cours de diverses périodes après le 30 août 2016 a eu une incidence sur le REAA. Neo a déduit ce montant du REAA pour fournir une évaluation de la performance opérationnelle compte non tenu de la charge comptable non opérationnelle et hors trésorerie imputée aux stocks et afin de permettre la comparaison avec les diverses périodes.

4) S'entend de la charge de rémunération fondée sur des actions hors trésorerie liée au régime existant instauré à l'achèvement de la réorganisation. Neo a déduit ce montant du REAA afin de permettre la comparaison avec les périodes historiques.

5) Sans objet puisqu'aucun instrument de capitaux propres n'était émis et en circulation au cours du trimestre combiné clos le 30 septembre 2016, du trimestre clos le 30 juin 2016 de l'entité se regroupant, ni du trimestre clos le 31 mars 2016 de l'entité se regroupant.

Les produits des sept derniers trimestres ont affiché une tendance de croissance générale positive au cours de la période, dont des produits particulièrement vigoureux au premier trimestre de 2017. Bien que le prix des terres rares continue d'évoluer et se répercute donc sur les produits (et les charges), l'évolution au cours des sept derniers trimestres a été moins marquée que lors des trimestres antérieurs à 2016.

Après la réorganisation en août 2016, Neo a été plus en mesure de se concentrer sur les activités principales en aval de l'exploitation de Neo. Ces efforts ont notamment eu pour résultat l'obtention de ventes de produits complexes de valeur plus élevée, un accent accru mis sur l'intégration de la force de vente mondiale de Neo; des améliorations de l'exploitation, dont des réductions des effectifs, la renégociation de contrats, un flux de production et une efficacité opérationnelle accrues, des mesures de réduction des coûts et une priorité stratégique renouvelée accordée aux principaux axes de croissance future. Neo a vu les volumes de ventes augmenter et a constaté un début de stabilisation des prix touchant les activités de Magnequench, maintenant que les prix depuis l'extinction de certains brevets et la dynamique concurrentielle se sont largement rééquilibrés. Neo a connu une forte croissance du secteur des catalyseurs pour automobiles, ayant été en mesure de livrer à ses clients des produits très complexes à valeur ajoutée élevée. Enfin, Neo poursuit les efforts déployés pour accroître la capacité de la chaîne de métaux rares à l'installation Silmet, qui avait été frappée par un incendie en 2015.

Le REAA ajusté des sept derniers trimestres indique également une tendance de croissance positive au cours de la période, particulièrement au premier trimestre de 2017.

Situation de trésorerie et sources de financement

Comparaison de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée à la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016

	Information combinée		Calcul au titre de la période combinée		
(en milliers de dollars)	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Période de neuf mois close le 30 septembre 2016	Période du 5 avril 2016 ¹⁾ au 30 septembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 août 2016	Période de neuf mois close le 30 septembre 2016
	Entité regroupée	Activités combinées	Entité regroupée	Entité se regroupant	Activités combinées
Flux de trésorerie					
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	47 384	47 142	(1 394)	48 536	47 142
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(7 463)	(34 915)	(607)	(34 308)	(34 915)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(8 191)	(23 720)	591	(24 311)	(23 720)
	30 septembre 2017	31 décembre 2016			
Situation financière - aux					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	113 064	79 408			
Immobilisations corporelles	86 021	87 818			
Total des actifs	554 669	513 751			
Avances bancaires et autres dettes à court terme	—	7 925			

1) Le 5 avril 2016 est la date de constitution en société de Neo Cayman, l'entité regroupée. Au cours de la période allant du 5 avril 2016 au 30 août 2016, Neo Cayman n'a exercé aucune activité commerciale, jusqu'à l'acquisition du contrôle de l'entité se regroupant le 31 août 2016 (la « date de réorganisation »). Neo Cayman ne présente qu'un seul mois d'activités, soit du 31 août 2016 au 30 septembre 2016.

Au 30 septembre 2017, Neo disposait de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 113,1 millions de dollars, contre 79,4 millions de dollars au 31 décembre 2016. Neo a versé un dividende de 25,0 millions de dollars à ses actionnaires le 7 novembre 2017. Si le dividende avait été payé avant cette date, le solde de trésorerie pro forma au 30 septembre 2017 aurait été de 88,1 millions de dollars. En outre, Neo disposait d'environ 15,9 millions de dollars aux termes de ses facilités de crédit et n'avait prélevé aucun montant. La situation financière et la capacité de Neo de générer des rentrées de trésorerie liées à ses activités d'exploitation à court et à long terme demeurent solides.

Le tableau qui suit présente les principales rentrées et sorties de fonds à l'origine de la variation par rapport au 31 décembre 2016 :

Rentrées de fonds

- 53,5 millions de dollars en trésorerie liée aux activités d'exploitation avant la variation du fonds de roulement;
- 4,4 millions de dollars au titre de la variation du fonds de roulement
- 0,2 million de dollars de produit d'intérêts, montant net

Sorties de fonds

- 8,0 millions de dollars liés au remboursement d'emprunts à court terme
- 7,4 millions de dollars liés aux dépenses d'investissement
- 10,7 millions de dollars liés à l'impôt sur le résultat payé

Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation

Les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont établies à 47,4 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, contre 47,1 millions de dollars pour la période de neuf mois combinée correspondante close le 30 septembre 2016. L'amélioration de la performance opérationnelle de l'entité regroupée au cours de la période, combinée à la diminution de 6,9 millions de dollars des intérêts payés au titre des prêts de parties liées (éteints dans le cadre de la réorganisation) auraient donné lieu à des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation plus élevées. Toutefois, le faible montant de 4,4 millions de dollars de la trésorerie générée par le fonds de roulement pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, en comparaison des 56,2 millions de dollars pour la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016 de l'entité se regroupant, a contrebalancé en partie ces entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation plus élevées.

La variation nette de 4,4 millions de dollars du fonds de roulement hors trésorerie au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, 5,6 millions de dollars ont été affectés au règlement des honoraires juridiques et des autres honoraires de services-conseils se rapportant aux dossiers du Chapitre 11 pris en charge par Neo à l'achèvement de la réorganisation. De plus, l'augmentation des débiteurs attribuable à l'accroissement des ventes et la baisse des créditeurs et charges à payer ont également contribué à hausser le fonds de roulement hors trésorerie. À l'achèvement de la réorganisation, conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, Neo Cayman a comptabilisé les stocks acquis à la juste valeur, incluant une majoration au titre du bénéfice de 27,1 millions de dollars. La totalité des stocks a été vendue sans qu'il y ait une incidence sur la trésorerie.

Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont chiffrées à 7,5 millions de dollars, contre 34,9 millions de dollars pour la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016 de l'entité se regroupant, une variation de 27,4 millions de dollars. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement affectées aux dépenses d'investissement se sont élevées à 7,5 millions de dollars, contre 4,9 millions de dollars pour la période de neuf mois correspondante de 2016, en hausse de 2,6 millions de dollars. Ces dépenses concernent principalement l'expansion de la capacité d'exploitation de l'installation ZAMR, le maintien du capital, ainsi que la reconstruction de la chaîne de production du secteur Métaux rares de l'installation Silmet, essentiellement parachevée à la clôture du troisième trimestre de 2017.

Au cours de la période de neuf mois combinée close le 30 septembre 2016, une tranche de 30,0 millions de dollars des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement a servi à rembourser certains emprunts à des parties liées, déduction faite des prêts à des parties liées. Ces emprunts ont été éteints au moyen d'un apport de capital effectué dans le cadre de la réorganisation de Neo.

Sorties de trésorerie liées aux activités de financement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée se sont élevées à 8,2 millions de dollars, contre 23,7 millions de dollars pour la période de neuf mois correspondante de 2016. Pendant les neuf premiers mois de 2017, Neo a remboursé des avances bancaires de 8,0 millions de dollars en Chine et en Allemagne. Neo a également distribué un dividende de 0,2 million de dollars aux associés détenant une participation ne donnant pas le contrôle. Au cours de la période précédente, 2,3 millions de dollars ont été affectés au remboursement des avances bancaires en Chine et en Allemagne, 0,6 million de dollars ont été distribués sous forme de dividende aux associés de Neo détenant une participation ne donnant pas le contrôle et Neo a procédé à un remboursement net de 6,7 millions de dollars de prêts à des parties liées, et a distribué 14,1 millions de dollars au titre de la participation de la société mère au cours des neuf premiers mois de 2016 (avant la restructuration).

(en milliers de dollars)

<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie par pays au</i>	30 septembre 2017	31 décembre 2016
Chine (y compris Hong Kong)	65 164	44 877
Estonie	10 449	5 250
États-Unis	4 706	7 622
Canada	1 491	3 273
Japon	2 810	2 122
Royaume-Uni	1 986	2 785
Allemagne	2 685	3 022
Singapour	5 183	6 082
Barbade	13 676	314
Thaïlande	3 274	2 382
Autres	1 640	1 679
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	113 064	79 408

Une tranche d'environ 13,1 millions de dollars des fonds en caisse détenus par les filiales en exploitation à l'étranger de Neo se rapporte à des résultats qui sont considérés comme étant indéfiniment réinvestis dans ces filiales étrangères. Bien que la quasi-totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de Neo puissent être rapatriés, une partie de ceux-ci pourrait être assujettie à des retenues d'impôt à la source aux termes des lois fiscales en vigueur. Bien que certaines des filiales de Neo soient assujetties aux restrictions imposées par les gouvernements locaux à l'égard des entrées et sorties de capitaux de leur territoire (y compris sous forme de dividendes en espèces, de prêts et d'avances), ces restrictions n'ont pas eu une incidence significative sur la capacité de Neo à s'acquitter de ses obligations en trésorerie, et Neo ne considère pas qu'il s'agit là d'un risque important à l'égard de sa capacité à respecter ses engagements actuels et à financer ses activités.

Neo présente une expérience et un historique d'exploitation importants dans les principaux pays étrangers où elle exerce des activités, dont la Chine, où elle exerce des activités depuis plus de 20 ans et où elle dispose de personnes chevronnées ayant une solide compréhension du régime réglementaire et l'expérience des processus nécessaire pour gérer les entrées et sorties de capitaux en Chine. Au 30 septembre 2017, un pourcentage de 57,6 % de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de Neo était détenu en Chine, comparativement à 56,5 % de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en Chine au 31 décembre 2016.

En plus des fonds en caisse, les principales sources de liquidités des filiales de Neo au pays et à l'étranger sont les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation et, dans le cas des activités en Chine et en Allemagne, les prélèvements aux termes de certains emprunts bancaires. Les sources de liquidités des filiales en exploitation de Neo peuvent parfois être complétées par des prêts intersociétés prenant la forme de billets non garantis portant intérêt. Les liquidités des filiales en exploitation de Neo servent généralement à financer leurs besoins en fonds de roulement, les placements, les dépenses d'investissement et le service de la dette envers des tiers.

Comparaison de l'exercice 2016 combiné à l'exercice 2015 de l'entité se regroupant

<i>(en milliers de dollars)</i>	Période du 1 ^{er} janvier au 30 août 2016	Période du 31 août au 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2016 combiné	Exercice clos le 31 décembre 2015
	Entité se regroupant	Entité regroupée	Information combinée	Entité se regroupant
Flux de trésorerie				
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	48 536	(6 515)	42 021	51 218
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(34 308)	(3 006)	(37 314)	(25 020)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(24 311)	107	(24 204)	(30 719)
			31 décembre 2016	31 décembre 2015
Situation financière - aux			Entité regroupée	Entité se regroupant
Trésorerie et équivalents de trésorerie			79 408	101 302 \$
Immobilisations corporelles			87 818	86 401
Total des actifs			513 751	620 286
Avances bancaires et autres dettes à court terme			7 925	101 931
Dettes à long terme			—	1 821

Les résultats de la période de huit mois allant du 1^{er} janvier au 30 août 2016 représentent les activités se rapportant aux flux de trésorerie de l'entité se regroupant, alors que les résultats de la période à partir du 31 août 2016 représentent les activités se rapportant aux flux de trésorerie de l'entité regroupée.

Aux fins de comparaison, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation et les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement et de financement pour l'exercice 2016 combiné ont été établies en combinant les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation et les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement et de financement de l'entité se regroupant du 1^{er} janvier au 30 août 2016 et de l'entité regroupée du 31 août au 31 décembre 2016. Aucun ajustement n'a été apporté dans le cadre de la combinaison des activités d'entrées et de sorties de trésorerie des deux périodes.

À la clôture de l'exercice 2016 combiné, Neo disposait d'une trésorerie de 79,4 millions de dollars, contre 101,3 millions de dollars à la clôture de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant. À la clôture de l'exercice 2016 combiné, Neo disposait d'un montant de 7,9 millions de dollars au titre des avances bancaires et de la dette à court terme et de néant au titre de la dette à long terme, comparativement à 101,9 millions de dollars et à 1,8 million de dollars, respectivement, à la clôture de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant. Au 31 août 2016, dans le cadre de la réorganisation, une tranche de 95,6 millions de dollars des avances bancaires et de la dette à court terme découlant de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant a été réglée.

La liste suivante présente les principales rentrées et sorties de fonds à l'origine de la variation par rapport à la clôture de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant.

Rentrées de fonds

- 38,1 millions de dollars en trésorerie liée aux activités d'exploitation avant la variation du fonds de roulement
- 25,3 millions de dollars liés à la variation du fonds de roulement

Sorties de fonds

- 14,1 millions de dollars liés à l'apport à la participation de la société mère
- 2,3 millions de dollars liés au remboursement d'emprunts à court terme
- 30,0 millions de dollars liés à des prêts à des parties liées
- 6,7 millions de dollars liés au remboursement d'emprunts à des parties liées
- 7,3 millions de dollars liés aux dépenses d'investissement
- 14,7 millions de dollars liés à l'impôt sur le résultat payé
- 6,7 millions de dollars liés aux intérêts payés
- 0,6 million de dollars liés au dividende versé à la participation ne donnant pas le contrôle
- 0,5 million de dollars liés au rachat d'actions des actionnaires minoritaires

Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation

Pour l'exercice 2016 combiné, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation de Neo se sont élevées à 42,0 millions de dollars, contre des entrées nettes de 51,2 millions de dollars pour l'exercice correspondant de l'entité se regroupant. La trésorerie générée par le fonds de roulement pour l'exercice 2016 combiné s'est établie à 25,3 millions de dollars, comparativement à 14,9 millions de dollars pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant.

Outre la performance opérationnelle et le fonds de roulement, la variation la plus importante de la trésorerie est attribuable au paiement par Neo d'honoraires juridiques et d'autres honoraires de services-conseils de 25,4 millions de dollars, ayant trait au dossier du Chapitre 11, qui ont été pris en charge par Neo à l'achèvement de la réorganisation pour l'exercice 2016 combiné.

Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement

Pour l'exercice 2016 combiné, les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont élevées à 37,3 millions de dollars, contre 25,0 millions de dollars pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant. Au cours de l'exercice 2016 combiné, les principales variations des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement concernaient l'acquisition d'immobilisations corporelles de 7,3 millions de dollars et les variations des emprunts de parties liées de 30,0 millions de dollars (montant net). Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, les principales sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement ont été consacrées à l'acquisition d'immobilisations corporelles de 9,3 millions de dollars et aux variations des emprunts de parties liées de 15,9 millions de dollars (montant net). Les emprunts de parties liées ont été éteints le 30 août 2016 dans le cadre du processus de réorganisation et n'existaient pas au cours de la période suivant la réorganisation, c'est-à-dire depuis le 31 août 2016.

Sorties de trésorerie liées aux activités de financement

Pour l'exercice 2016 combiné, les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont élevées à 24,2 millions de dollars, contre 30,7 millions de dollars pour l'exercice correspondant de l'entité se regroupant. Au cours de l'exercice 2016 combiné, Neo a remboursé des avances bancaires de 2,3 millions de dollars en Chine et en Allemagne. Elle a également distribué un dividende de 0,6 million de dollars aux associés détenant une participation ne donnant pas le contrôle, engagé 0,5 million de dollars au titre du rachat d'actions de nos actionnaires minoritaires, remboursé des emprunts de parties liées de 6,7 millions de dollars et distribué 14,1 millions de dollars liés à la participation de la société mère. Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, Neo avait emprunté 1,4 million de dollars sous forme d'avances bancaires, effectué un remboursement sur les emprunts de parties liées de 26,4 millions de dollars, distribué un dividende de 1,5 million de dollars à ses associés détenant une participation ne

donnant pas le contrôle et distribué 4,0 millions de dollars au titre de la participation de la société mère. Les emprunts de parties liées et les montants liés à la participation de la société mère ont été éteints dans le cadre de la réorganisation le 30 août 2016 et au cours de la période suivant la réorganisation, c'est-à-dire depuis le 31 août 2016.

Comparaison de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant à l'exercice 2014 de l'entité se regroupant

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
	Entité se regroupant	Entité se regroupant
Flux de trésorerie :		
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	51 218	54 006
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(25 020)	(68 111)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(30 719)	(15 611)
	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Situation financière - aux	Entité se regroupant	Entité se regroupant
Trésorerie et équivalents de trésorerie	101 302	107 678
Immobilisations corporelles	86 401	132 304
Total des actifs	620 286	874 374
Avances bancaires et autres dettes à court terme	101 931	9 176
Dettes à long terme	1 821	52 909

À la clôture de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, Neo disposait d'une trésorerie de 101,3 millions de dollars, contre 107,7 millions de dollars à la clôture de l'exercice 2014 de l'entité se regroupant. À la clôture de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, Neo disposait d'un montant de 101,9 millions de dollars au titre des avances bancaires et de la dette à court terme, ainsi qu'une dette à long terme de 1,8 million de dollars, comparativement à respectivement 9,2 millions de dollars et à 52,9 millions de dollars pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant. Cette situation s'explique essentiellement par la hausse et la variation des avances bancaires et autres dettes à court terme alors que la dette à long terme découle de la requête en protection contre ses créanciers aux termes du Chapitre 11 et des pénalités de remboursement anticipé sur l'emprunt à terme de Magnequench.

La liste suivante présente les principales rentrées et sorties de fonds à l'origine des variations par rapport à la clôture de l'exercice 2014 de l'entité se regroupant.

Rentrées de fonds

- 58,1 millions de dollars en trésorerie liée aux activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement
- 14,9 millions de dollars liés à la variation nette du fonds de roulement
- 1,4 million de dollars provenant d'avances bancaires

Sorties de fonds

- 4,0 millions de dollars liés à l'apport à la participation de la société mère
- 15,9 millions de dollars liés à des prêts à des parties liées
- 26,4 millions de dollars liés au remboursement d'emprunts de parties liées, déduction faite du produit tiré d'emprunts auprès de parties liées
- 9,3 millions de dollars liés aux dépenses d'investissement
- 13,9 millions de dollars liés à l'impôt sur le résultat payé
- 7,9 millions de dollars liés aux intérêts payés
- 1,5 million de dollars liés au dividende versé à la participation ne donnant pas le contrôle

Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation

Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation de Neo se sont élevées à 51,2 millions de dollars, contre des rentrées nettes de 54,0 millions de dollars générées pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant.

Outre la performance opérationnelle de Neo, la variation la plus importante des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation est attribuable au fait que Neo soit parvenue à réduire ses soldes de stocks au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant. Ce résultat s'explique notamment par la baisse du prix des terres rares (moins la réduction du coût incorporé) et par la gestion de niveaux de stocks moins élevés.

Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement

Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont élevées à 25,0 millions de dollars, contre 68,1 millions de dollars pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant. Au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, les principales variations des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement concernaient l'acquisition d'immobilisations corporelles de 9,3 millions de dollars et les variations des prêts de parties liées de 15,9 millions de dollars (montant net). Pour l'exercice clos en 2014 de l'entité se regroupant, les principales sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont rapportées à l'acquisition d'immobilisations corporelles de 8,2 millions de dollars et aux variations des prêts de parties liées de 62,2 millions de dollars (montant net).

Sorties de trésorerie liées aux activités de financement

Pour l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 30,7 millions de dollars, contre 15,6 millions de dollars pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant. Au cours de l'exercice 2015 de l'entité se regroupant, Neo a emprunté 1,4 million de dollars sous forme d'avances bancaires en Chine et en Allemagne, distribué un dividende de 1,5 million de dollars à ses associés détenant une participation ne donnant pas le contrôle, remboursé des emprunts de parties liées de 29,4 millions de dollars, reçu des produits de 3,0 millions de dollars à l'égard d'emprunts de parties liées et distribué 4,0 millions de dollars au titre de la participation de la société mère. Au cours de l'exercice 2014 de l'entité se regroupant, Neo a remboursé des avances bancaires de 7,4 millions de dollars, effectué un remboursement net de 36,4 millions de dollars à l'égard d'emprunts de parties liées, distribué un dividende de 1,3 million de dollars à ses associés détenant une participation ne donnant pas le contrôle et distribué 27,0 millions de dollars au titre de la participation de la société mère. En outre, les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour l'exercice 2014 de l'entité se regroupant comprennent le produit de l'emprunt à terme pour Magnequench de 60,0 millions de dollars (compte non tenu des coûts d'émission de titres d'emprunt de 3,3 millions de dollars).

Obligations contractuelles

Dans le cadre normal des activités, Neo est tenue d'effectuer des paiements futurs. Ces obligations représentent des contrats et d'autres engagements connus et non résiliables.

(en milliers de dollars)	Montants à payer par période				Total
	1 an	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Par la suite	
Obligations aux termes de contrats de location simple ¹⁾	1 569	1 824	1 137	133	4 663
Créditeurs et autres charges à payer	66 791	—	—	—	66 791
Passif dérivé ²⁾	—	—	—	9 688	9 688
Provisions ³⁾	—	4 350	—	—	4 350
Autres passifs	1 441	622	—	—	2 063
Total	69 801	6 796	1 137	9 821	87 555

Notes :

- 1) Représente tous les paiements au titre de contrats de location simple relatifs à des bureaux, des terrains et du matériel de bureau.
- 2) Représente la juste valeur de l'option de vente portant sur des actions de l'actionnaire restant de Buss & Buss.
- 3) Représente la meilleure estimation de la direction quant aux coûts que devra engager Neo Cayman à l'égard de l'élimination des MRN dangereuses actuellement stockées à l'installation Silmet.

Au 30 septembre 2017, Neo présentait une trésorerie et des équivalents de trésorerie se chiffrant à 113,1 millions de dollars. En novembre 2017, Neo a versé un dividende d'environ 25,0 millions de dollars, et après le versement de ce dividende, Neo aurait disposé d'environ 88,1 millions de dollars en trésorerie. En plus des activités d'exploitation au cours de la période allant du 30 septembre 2017 à la date postérieure au placement, Neo prévoit mettre de côté environ 1,0 million de dollars de trésorerie soumise à des restrictions au Canada à titre de garantie pour une lettre de crédit et a mis de côté des fonds suffisants pour acquitter les honoraires professionnels et autres coûts liés au placement. Neo est d'avis que la trésorerie résiduelle (environ 83,1 millions de dollars), en sus des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, est suffisante et peut être utilisée pour s'acquitter des obligations contractuelles et autres engagements commerciaux non résiliables de Neo et du programme d'investissements pour les douze prochains mois. Les dépenses d'investissement de Neo pour les douze prochains mois devraient s'élever à environ 15,0 millions de dollars. Neo maintient également l'accès aux facilités de crédit et aux emprunts à court terme pour les besoins du fonds de roulement, les dépenses d'investissement et les besoins généraux du siège social.

Arrangements hors bilan

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, les seuls arrangements hors bilan de Neo étaient les contrats de location simple et les obligations d'achat figurant dans le tableau des obligations contractuelles ci-dessus.

Considérations liées au marché émergent

Neo et ses prédécesseurs ont exercé leurs activités comme groupe mondial de sociétés pendant plus de 20 ans avec l'appui constant d'une équipe de gestion de la haute direction expérimentée, et ils ont développé et maintenu une collaboration étroite avec les membres du personnel, les gestionnaires et les banquiers locaux afin de concevoir et d'entretenir des systèmes de contrôle de gestion des actifs (notamment en ce qui concerne les comptes bancaires).

Les entités d'exploitation de l'émetteur dans les territoires émergents sont régies conformément aux lois locales et aux principes de gouvernance d'entreprise applicables au sein de l'entité. Les administrateurs des entités d'exploitation de Neo dans les territoires émergents sont généralement composés d'une majorité de membres de la haute direction et, lorsque la loi locale l'exige, de résidents locaux, généralement des gestionnaires locaux de longue

date ou des conseillers juridiques locaux. Les statuts de convention de coentreprises de certaines entités donnent en détail la manière dont sont nommés, élus et retirés les représentants et les administrateurs. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques liés à l'utilisation non autorisée des sceaux d'entreprise des filiales de la Société en Chine ».

Neo conserve le contrôle sur les flux de trésorerie en s'assurant que des rapports réguliers sur la trésorerie sont examinés par la haute direction et le personnel comptable. De plus, en juillet 2017, Neo a mis en place l'utilisation d'une plateforme de services bancaires mondiaux avec sa banque mondiale afin de surveiller les variations de la trésorerie de ses entités sur une base quotidienne. Les services bancaires pour les principales filiales en exploitation de Neo en Chine, à Singapour, au Canada et aux Îles Caïman sont maintenant actifs sur cette plateforme et les contrôles d'accès sont administrés au siège social. Sous la surveillance du vice-président directeur et du chef des finances de Neo, l'administration (notamment, l'accès des utilisateurs, les types et les montants des variations de la trésorerie, et les limites quotidiennes) de ces comptes est effectuée de façon conjointe par le vice-président, fiscalité et trésorerie, et le vice-président, services administratifs. La plateforme de services bancaires mondiaux permet d'exercer des contrôles additionnels sur les comptes bancaires mondiaux de l'organisation; toutefois, à l'heure actuelle, ces comptes ne sont pas entièrement gérés par le siège social de Neo. L'ajout des entités restantes de Neo à la plateforme de services bancaires mondiaux devrait être complété d'ici la fin de mars 2018.

Les registres de procès-verbaux, de dossiers d'entreprise et les sceaux sociaux de ces entités sont conservés localement, et les copies des conventions importantes, les informations financières et autres documents d'information importants sont conservés au siège social de Neo à Toronto, en Ontario. Dans certaines circonstances, les sceaux sociaux sont conservés au bureau local de l'entité avec les mesures de sécurité appropriées en place pour les protéger.

Chacun des membres de la haute direction de Neo ainsi que certains de ses administrateurs possède une expérience à titre de membre de la haute direction ou d'administrateur des entités d'exploitation dans les territoires où l'émetteur exerce des activités. Chacune de ces personnes a pris part aux activités de Neo Cayman ou de ses prédécesseurs à titre de dirigeant ou d'administrateur.

Neo offre des séances d'information continue aux nouveaux dirigeants ou administrateurs auprès de membres de la haute direction pour leur permettre d'apprendre sur les activités de la Société, la situation financière, la planification stratégique, les pratiques de gouvernance, les pratiques commerciales locales et les différences importantes au niveau de la structure juridique et réglementaire. De plus, Neo fait appel régulièrement au conseiller juridique local afin d'obtenir des conseils particuliers à l'égard de lois et de règlements locaux, et pour maintenir des relations fortes avec les ministères et les organismes de réglementation locaux et avec les ambassades canadiennes. Neo a des employés qui sont responsables de l'éducation et de la conformité sur les questions touchant à la conformité réglementaire et juridique dans les territoires où elle exerce des activités. Les dirigeants de la Société visitent régulièrement les établissements à l'étranger et assistent à des réunions avec les gestionnaires locaux. À l'avenir, la Société a l'intention de faire en sorte que les administrateurs indépendants et les autres administrateurs participent aux visites de l'établissement principal des activités commerciales avec les gestionnaires locaux au moins une fois tous les deux ans.

Certaines des entités d'exploitation de la Société sont assujetties aux lois et à la réglementation au niveau local, étatique et national dans les territoires où elles exercent des activités. Neo maintient des communications ouvertes avec ces organismes de réglementation et, le cas échéant, fait appel au conseiller juridique local pour obtenir des conseils à l'égard des nouveaux régimes de réglementation ou des changements qui y sont apportés.

Neo a exercé des activités dans des territoires émergents pendant plus de 24 ans et s'appuie sur une équipe de gestion expérimentée qui est à l'affût des pratiques commerciales locales. De plus, la Société bénéficie d'une équipe de gestionnaires locaux compétents qui sont familiers avec les pratiques locales et qui tiennent la haute direction informée.

Les services de traduction sont fournis par les bureaux mondiaux de Neo afin de s'assurer que les communications sont claires entre les gestionnaires et les membres de la haute direction locaux, et entre les membres de la haute direction et les autres employés. De plus, certains membres de la haute direction de l'émetteur possèdent des connaissances langagières dans certains de ces territoires. Généralement, le conseiller juridique local

en poste dans des juridictions internationales exerce ses fonctions en anglais et dans la langue locale et, au besoin, des traducteurs professionnels sont appelés à traduire les politiques d'entreprise, la réglementation au niveau de la santé et de la sécurité ainsi que des documents juridiques.

Estimations comptables critiques

L'établissement d'états financiers exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

L'information concernant les jugements, les estimations et les hypothèses importants ayant le plus d'incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est décrite ci-après.

Actifs d'impôt différé

L'évaluation de la probabilité d'avoir un bénéfice imposable futur suffisant pour y appliquer les actifs d'impôt différé repose sur les attentes de Neo quant à la rentabilité future de chaque entité juridique ajustée pour tenir compte des principaux produits et charges non imposables et des limites à l'égard de l'utilisation de pertes reportées en avant ou d'autres crédits d'impôt. Lorsqu'une prévision favorable au titre des bénéfices imposables indique l'utilisation probable future d'un actif d'impôt différé, ce dernier est habituellement comptabilisé intégralement. La comptabilisation des actifs d'impôt différé soumis à certaines limites ou incertitudes juridiques ou économiques est évaluée de façon individuelle par la direction selon les faits et circonstances qui leur sont propres.

Dépréciation

Une perte de valeur est comptabilisée au titre de l'excédent entre la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (une « UGT ») et sa valeur recouvrable, laquelle correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction estime les flux de trésorerie futurs attendus de chaque actif ou UGT et établit un taux d'intérêt approprié pour calculer la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Lors du calcul des flux de trésorerie futurs, la direction pose des hypothèses au sujet des résultats d'exploitation futurs. Ces hypothèses ont trait aux événements et circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer et donner lieu à des ajustements importants aux actifs de Neo Cayman pour les périodes futures. Dans la plupart des cas, la détermination du taux d'actualisation applicable implique l'estimation d'ajustements appropriés pour tenir compte du risque de marché et de facteurs de risque propres à l'actif.

Regroupements d'entreprises

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs identifiables de la société acquise sont pris en compte dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur. Pour évaluer la juste valeur, la direction utilise des estimations des flux de trésorerie et des taux d'actualisation. Tout changement lié à l'évaluation après la comptabilisation initiale aurait une incidence sur l'évaluation du goodwill.

Durée d'utilité des actifs amortissables

La direction passe en revue la durée d'utilité des actifs amortissables chaque date de clôture. La direction a estimé, en date du 31 décembre 2016, que les durées d'utilité représentaient l'utilité attendue de ces actifs pour Neo.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Pour estimer la valeur nette de réalisation, la direction tient compte des éléments probants les plus fiables disponibles à la date à laquelle les estimations sont faites. Les activités principales de Neo sont assujetties aux changements apportés aux politiques

extérieures et aux prix des métaux acceptés à l'échelle internationale; par conséquent, les prix de vente pourraient changer rapidement.

Provisions

Une provision est comptabilisée si, par suite d'un événement passé, Neo a une obligation actuelle juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour s'acquitter de l'obligation. Le calendrier ou le montant de la sortie pourraient demeurer incertains. La direction estime les dépenses nécessaires pour régler l'obligation actuelle selon les éléments probants les plus fiables existant à la date de clôture, y compris les risques et les incertitudes associés à l'obligation. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est importante.

Passif au titre des prestations de retraite définies

La direction estime le passif au titre des prestations de retraite définies chaque année en collaboration avec des actuaires indépendants; néanmoins, les résultats réels pourraient varier en raison des incertitudes relatives aux estimations. Les estimations du passif au titre des prestations de retraite définies reposent sur l'âge de la retraite, le taux de mortalité et les taux tendanciels des coûts des soins de santé estimés. Elles tiennent également compte des prévisions particulières de Neo quant aux hausses salariales futures. Les facteurs d'actualisation sont déterminés selon un rapprochement des flux de trésorerie projetés du régime et des courbes de rendement des actuaires indépendants. Les incertitudes relatives aux estimations se rapportent principalement aux taux tendanciels des coûts des soins de santé, lesquels peuvent fluctuer de façon importante au cours des évaluations futures des obligations au titre des prestations de retraite définies de Neo.

Juste valeur des instruments financiers

La direction a recours à des techniques d'évaluation pour calculer la juste valeur des instruments financiers lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles. Les détails concernant les hypothèses utilisées sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers qui portent sur les actifs et passifs financiers. Lors de l'application des techniques d'évaluation, la direction utilise des données de marché et des estimations et hypothèses qui, dans la mesure du possible, reflètent les données observables que les participants au marché utiliseraient pour fixer le prix de l'instrument. Lorsque les données nécessaires ne sont pas observables, la direction fournit ses meilleures estimations au regard des hypothèses que les participants du marché poseraient. Ces estimations pourraient varier par rapport aux prix réels qui seraient obtenus lors d'une opération conclue dans des conditions de concurrence normale à la date de clôture.

Rémunération fondée sur des actions

Neo évalue le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres conclues avec les membres de son personnel et ses administrateurs en fonction de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. Pour évaluer la juste valeur des transactions dont le paiement est réglé en instruments de capitaux propres, il y a lieu de déterminer le modèle d'établissement de prix le plus pertinent en fonction des modalités de l'attribution. Il faut également déterminer les données d'entrée les plus appropriées pour le modèle d'établissement de prix, notamment la durée, la volatilité, le dividende et le taux de renonciation attendus, et les attentes relatives à l'atteinte des conditions de marché et du calendrier s'y rapportant, de même que formuler des hypothèses relatives aux données d'entrée. Par leur nature, ces hypothèses sont incertaines et les modifications qui y sont apportées ont une incidence sur les estimations de juste valeur.

Transactions et soldes avec des parties liées

Les parties liées de Neo sont des coentreprises, des entreprises associées, ses administrateurs et les membres de sa direction.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte des modalités spéciales et aucune garantie n'est donnée ou reçue. Les soldes impayés sont généralement réglés en trésorerie.

Transactions avec des entreprises associées

Neo détient une participation de 33 % dans Toda Magnequench Magnetic Materials Co., Ltd. (« TMT »), qui produit des composés magnétiques de terres rares, les poudres Magnequench étant fournies par l'installation Tianjin de Magnequench dans le cadre normal des activités. L'installation Tianjin de Magnequench rachètera ensuite ces composés de TMT.

Neo détient une participation de 25 % dans Ganzhou Keli Rare New Material Co., Ltd. (« Keli »), société qui convertit les oxydes de terres rares en métaux qui seront utilisés dans les poudres Magnequench.

Neo détient également une participation de 20 % dans GQD Special Materials (Thailand) Co., Ltd. (« GQD »), société qui convertit les oxydes de terres rares en métaux qui seront utilisés dans les poudres Magnequench.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, Neo a acheté des composés de TMT pour un montant de 0,5 million de dollars et de 1,4 million de dollars, acheté des métaux et reçu des services de Keli pour un montant de 23,5 millions de dollars et de 49,8 millions de dollars et reçu des services de GQD pour un montant de 0,3 million de dollars et de 0,7 million de dollars, respectivement.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, Neo a vendu des poudres Magnequench et a fourni des services à TMT pour un montant de 1,1 million de dollars et de 2,4 millions de dollars, respectivement.

Transactions de l'entité se regroupant avec des parties liées

Pour le trimestre et la période de neuf mois combinés clos le 30 septembre 2016, la société et l'entité se regroupant n'ont pas acheté de produits à base de terres rares de Molycorp Minerals, LLC (« MMLLC ») et en ont acheté pour un montant de 2,2 millions de dollars, respectivement, et la société et l'entité se regroupant ont vendu à MMLLC des matières premières de terres rares pour un montant de néant et de 0,1 million de dollars au cours des mêmes périodes. Aucune transaction avec des parties liées n'est intervenue avec MMLLC au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée.

Molycorp investit dans le capital social de ses filiales en prenant part à leur création et en acquérant des actions à titre de participation par l'intermédiaire de ses filiales en propriété exclusive, MCP Exchangeco Inc. (« **Exchangeco** ») et Molycorp Luxembourg Holdings S.a.r.l., qui investissent directement dans les actions de NEM. Les autres transactions entre NEM et les actionnaires sont des réaffectations de coûts indirects, ainsi que des produits d'intérêts et des charges sur les prêts consentis à des parties liées. Ces prêts consentis à des parties liées ont été éteints au moyen d'un apport de capital dans le cadre de la réorganisation le 30 août 2016 et n'existe plus pour la période qui suit la réorganisation, à savoir la période allant du 31 août 2016 jusqu'à la date considérée.

Les transactions entre Neo et ses parties liées sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Entreprise regroupée			Entreprise se regroupant	
	Trimestre clos le 30 septembre 2017	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Du 5 avril 2016 au 30 septembre 2016	Période du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 août 2016	Période du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 août 2016
<i>(en milliers de dollars)</i>					
Vente de produits et services à des parties liées	1 109	2 362	195	615	1 822
Achat de produits et services auprès de parties liées	24 346	51 989	3 506	7 208	31 560
Réaffectations de coûts indirects	—	—	—	796	1 764
Produits d'intérêts	—	—	—	1 150	4 595
Charges d'intérêts	—	—	—	612	3 202

	30 septembre 2017	31 décembre 2016
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Soldes commerciaux		
à recevoir d'entreprises associées	325	179
à payer à des entreprises associées	(19 588)	(10 059)
Total	(19 263)	(9 880)

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler, directement ou indirectement, les activités de Neo, y compris les hauts dirigeants, les vice-présidents et les membres du conseil d'administration de Neo.

La rémunération suivante est attribuée aux principaux dirigeants :

	Entreprise regroupée			Entreprise se regroupant	
	Trimestre clos le 30 septembre 2017	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Période du 5 avril 2016 au 30 septembre 2016	Période du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 août 2016	Période du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 août 2016
<i>(en milliers de dollars)</i>					
Administrateurs	55	165	18	85	343
Hauts dirigeants	593	2 159	300	834	2 800
Total	648	2 324	318	919	3 143

Les avantages à court terme moins élevés conférés au personnel pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 de l'entité regroupée, comparativement à ceux du trimestre et de la période de neuf mois combinés clos le 30 septembre 2016, s'expliquent par la réduction des effectifs en 2017 par suite de la restructuration résultant de la réorganisation, ainsi que par l'absence de versement par l'entremise du régime existant des dirigeants au cours du premier semestre de 2017.

Avantages postérieurs à l'emploi

	Entreprise regroupée			Entreprise se regroupant	
	Trimestre clos le 30 septembre 2017	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Période du 5 avril 2016 au 30 septembre 2016	Période du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 août 2016	Période du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 août 2016
<i>(en milliers de dollars)</i>					
Administrateurs	—	—	—	—	—
Hauts dirigeants	1	8	—	1	5
Total	1	8	—	1	5

Charge de rémunération fondée sur des actions

	Entreprise regroupée			Entreprise se regroupant	
	Trimestre clos le 30 septembre 2017	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Période du 5 avril 2016 au 30 septembre 2016	Période du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 août 2016	Période du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 août 2016
<i>(en milliers de dollars)</i>					
Administrateurs	(98)	494	—	—	—
Hauts dirigeants	735	4 526	—	—	—
Total	637	5 020	—	—	—

Instruments financiers et gestion des risques

Le tableau qui suit présente les actifs financiers et les passifs financiers qui ont été évalués à leur juste valeur aux états consolidés de la situation financière conformément à la hiérarchie des évaluations de la juste valeur. Il ne comprend pas les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. Cette hiérarchie classe les actifs et passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour déterminer la juste valeur de ces actifs et passifs financiers. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau auquel l'actif ou le passif financier est classé est déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur. Le tableau suivant présente le classement des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur aux états consolidés de la situation financière au 30 septembre 2017 selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	113 064	—	—
Passifs financiers :			
Option de vente émise au détenteur de la participation ne donnant pas le contrôle de Buss & Buss	—	—	9 688

Dans le cadre normal des activités, Neo est exposée à divers risques qui pourraient se répercuter sur sa performance. Ces facteurs de risques englobent le risque de prix des marchandises, le risque de change, le risque de crédit et le risque de liquidité.

Risque de prix des marchandises

Neo exerce une partie de ses activités actuelles sur le marché au comptant. Les prix peuvent donc varier selon la transaction et selon les prix d'offre individuels reçus. Les produits de Neo sont principalement commercialisés auprès de fabricants en tant que matériaux pour des composants. Les prix varient en fonction de la demande de produits finis fabriqués à partir des matières premières transformées par Neo.

Les ventes et la rentabilité de Neo dépendent principalement du prix des produits à base de terres rares et de métaux rares que nous produisons et, dans une moindre mesure, du prix du gaz naturel et d'autres fournitures utilisées dans le processus de production. Le prix des produits à base de terres rares est fonction du prix et de la demande de produits finis que soutiennent les marchandises de Neo, notamment pour les technologies en automobile, en électronique et en énergies propres. Une réduction marquée de la demande mondiale de ces produits pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de Neo. Neo n'a pas conclu de contrats de couverture relativement aux produits et aux coûts.

Les charges et les dépenses d'investissement de Neo sont exposées aux fluctuations de marché d'autres marchandises, telles que le gaz naturel et les produits chimiques. Neo pourrait conclure des contrats dérivés à l'égard d'une partie de l'utilisation prévue de ces produits, mais elle n'a pas actuellement de contrats dérivés en vigueur visant ces marchandises et n'envisage pas actuellement de conclure des ententes dérivées à cet égard.

Risque de change

Neo est exposée aux fluctuations du dollar américain par rapport aux monnaies fonctionnelles de ses filiales étrangères, notamment l'euro, le dollar canadien, le renminbi, le baht thaïlandais et le yen japonais, lorsque Neo convertit les états financiers de ses filiales étrangères en dollars américains pour les intégrer dans ses états financiers consolidés. Les écarts de conversion cumulés sont portés aux autres éléments du résultat global et composent un poste distinct des capitaux propres. Toute hausse ou baisse de la valeur du dollar américain par rapport à ces monnaies donne lieu à un profit de conversion latent ou à une perte de conversion latente se rapportant aux actifs acquis, aux passifs repris, aux soldes intragroupe et aux résultats d'exploitation de nos filiales étrangères. La conversion des devises pourrait donc se répercuter défavorablement sur le résultat global et sur les capitaux propres de Neo en ce qui concerne ses participations dans ces filiales. En règle générale, Neo n'obtient pas de couverture pour se protéger contre le risque éventuel de subir des pertes hors trésorerie à la conversion des états financiers de ses filiales étrangères en dollars américains.

Risque de crédit

Neo est exposée à la possibilité qu'un client ou qu'une contrepartie manque à ses obligations aux termes d'un contrat et qu'en conséquence, elle subisse une perte financière. Neo compte une vaste clientèle diversifiée, et ne dépend pas d'un seul client ou groupe de clients. De plus, la qualité du crédit de ses clients et leur santé financière sont surveillées en permanence.

Neo établit une provision pour créances douteuses sur la base de l'évaluation par la direction quant au recouvrement; par conséquent, la valeur comptable des débiteurs représente généralement le risque de crédit maximal. Aucun débiteur n'a été radié au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017.

L'inexécution de la part des contreparties aux instruments financiers peut entraîner une perte sur créances pour nous. Les contreparties aux transactions sur les dérivés et sur les montants en trésorerie sont limitées à des institutions financières dont la qualité du crédit est élevée et qui sont constamment surveillées. L'évaluation de crédit de la contrepartie est basée sur la situation financière de celle-ci et sur la notation des agences de crédit externes. Au 30 septembre 2017, Neo ne prévoyait aucun manquement de la part des contreparties qui aurait eu un effet significatif sur ses états financiers.

Risque de liquidité

Neo est exposée à la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de satisfaire à nos obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. Neo réduit le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie réels et projetés, en tenant compte de ses ventes et de ses produits et en faisant correspondre l'échéance des actifs financiers à celles des passifs financiers. Neo continue de maintenir une trésorerie suffisante et certaines facilités de crédit auxquelles elle peut recourir pour satisfaire à ses obligations d'exploitation ou de dépenses d'investissement, au besoin. Le conseil examine et approuve le budget d'exploitation et le budget d'investissement annuel, ainsi que toutes les transactions importantes qui sortent du cadre ordinaire des activités, dont les projets d'acquisition et d'investissements majeurs.

Au 30 septembre 2017, Neo était en mesure de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles.

Prises de position comptables récentes

Les prises de position comptables suivantes publiées par l'IASB n'étaient pas en vigueur pour Neo au 30 septembre 2017, et, par conséquent, elles n'ont pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Neo prévoit adopter ces normes, le cas échéant, lorsqu'elles entreront en vigueur.

IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 (« **IFRS 15** »). L'IFRS 15 remplacera l'IAS 18, *Produits*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, et d'autres directives interprétatives liées à la comptabilisation des produits. L'IFRS 15 fournit un modèle à cinq étapes unique qui doit être appliqué à tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats d'assurance, des instruments financiers et des contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS. En plus du modèle à cinq étapes, la norme précise la façon de comptabiliser les coûts qui s'ajoutent lors de l'obtention des contrats et des coûts directement attribuables à l'exécution du contrat. Les coûts qui s'ajoutent lors de l'obtention des contrats doivent être comptabilisés comme un actif si l'entité prévoit recouvrer ces coûts. Les exigences de la norme s'appliqueront également à la comptabilisation et à l'évaluation des profits et des pertes sur la vente de certains actifs non financiers qui ne sont pas un extrant des activités ordinaires de l'entité. L'IFRS 15 peut être appliquée selon une méthode rétrospective intégrale ou une méthode rétrospective modifiée et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est permise. Neo a amorcé une évaluation visant à déterminer quels secteurs et quels flux de rentrées seront touchés. En outre, Neo évaluera et déterminera les dispositions transitoires et les mesures de simplification qu'elle adoptera. Neo prévoit achever l'évaluation et la mise en œuvre au cours du quatrième trimestre de 2017.

Avant l'adoption de l'IFRS 15, Neo prévoit présenter des renseignements détaillés, notamment sa méthode de transition, les mesures de simplification choisies et des estimations des incidences financières quantitatives au cours du quatrième trimestre de 2017.

IFRS 9 – Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9 (2014) (« **IFRS 9** »). L'IFRS 9 fournit des directives sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture générale. La section de la norme qui porte sur le classement et l'évaluation précise la façon dont sont comptabilisés les actifs financiers et les passifs financiers dans les états financiers, et notamment, comment ils sont évalués sur une base régulière. L'IFRS 9 présente un nouveau modèle de dépréciation des pertes attendues qui exigera une comptabilisation plus à jour des pertes de crédit attendues. De plus, l'IFRS 9 présente un modèle sensiblement remanié pour la comptabilité de couverture qui prévoit des informations à fournir plus exhaustives quant aux activités de gestion des risques. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est permise. Neo évalue actuellement l'incidence éventuelle de l'adoption de cette norme. Cependant, d'après l'évaluation initiale, elle ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette norme ait une incidence significative sur le classement et l'évaluation de ses actifs et passifs financiers présentés dans ses états financiers consolidés. En ce qui concerne la dépréciation des actifs financiers, Neo a commencé à en évaluer l'incidence et prévoit achever l'évaluation au cours du quatrième trimestre de 2017.

IFRS 16 – Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (« **IFRS 16** »). L'IFRS 16 remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, la SIC-15, *Avantages dans les contrats de location simple*, et la SIC-27, *Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location*. L'IFRS 16 renferme un modèle unique de comptabilisation pour les preneurs, lequel élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour le preneur. Tous les contrats qui répondent à la définition d'un contrat de location, sauf les contrats de location à court terme et les contrats de location pour des éléments de faible valeur pour lesquels un preneur a l'option de ne pas appliquer les exigences d'évaluation et de présentation de l'IFRS 16, seront comptabilisés dans l'état de la situation financière comme un actif au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant sera également comptabilisé. Les actifs sont ensuite comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles ou d'immeubles de placement et le passif est désactualisé au moyen du taux d'intérêt inhérent au contrat de location. Les exigences comptables pour le preneur demeurent en accord avec les exigences antérieures de l'IAS 17. L'IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et son adoption anticipée est autorisée pour autant que l'IFRS 15 ait été adoptée. La direction évalue actuellement l'incidence de l'application de cette norme sur ses états financiers consolidés et prévoit achever l'évaluation au cours du premier semestre de 2018.

IFRIC 22 - Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée* (« **IFRIC 22** »). L'IFRIC 22 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et son adoption anticipée est permise. L'interprétation clarifie la date qui devrait être utilisée pour la conversion lorsqu'une transaction en monnaie étrangère fait l'objet d'un paiement ou d'un encaissement anticipé. Elle clarifie le fait que la date de la transaction, aux fins de la détermination du cours de change à utiliser lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe (ou la partie d'actif, de charge ou de produit connexe), est la date de comptabilisation initiale par l'entité de l'actif non monétaire ou du passif non monétaire découlant du paiement ou de l'encaissement de la contrepartie anticipée. Neo envisage d'adopter cette norme dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018. Neo a commencé à en évaluer l'incidence et prévoit achever l'évaluation au quatrième trimestre de 2017.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Le texte qui suit décrit les principales modalités des actions ordinaires et des actions privilégiées. La description qui suit pourrait ne pas être complète et est donnée entièrement sous réserve des modalités et des dispositions des statuts constitutifs de la Société.

Actions ordinaires

Le capital-actions autorisé de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Les porteurs d'actions ordinaires peuvent recevoir un avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société, y participer et y exercer leurs droits de vote, et chaque action ordinaire confère à son porteur un droit de vote qu'il peut exercer en personne ou par procuration aux assemblées des actionnaires de la Société. Les porteurs d'actions ordinaires, sous réserve des droits prioritaires éventuels des porteurs de toute autre catégorie d'actions de la Société, ont le droit de recevoir les dividendes au cours de tout exercice lorsqu'ils sont déclarés par le conseil par voie de résolution. Advenant la liquidation ou la dissolution de la Société, volontaire ou non, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir, sous réserve des droits prioritaires éventuels des porteurs de toute autre catégorie d'actions de la Société, le reliquat des biens et des actifs de la Société. À la date du présent prospectus, une action ordinaire était émise et en circulation. Il est prévu qu'après la réalisation de l'arrangement, 39 878 384 actions ordinaires seront émises et en circulation.

Actions privilégiées

Le conseil peut, sans que les actionnaires de la Société n'aient à prendre de mesures, désigner et émettre un nombre illimité d'actions privilégiées en une ou plusieurs séries et établir les droits, les priorités et les privilèges de chaque série. Les actions privilégiées de chaque série seront de rang égal avec les actions privilégiées de toute autre série et, si le conseil le souhaite, conféreront un droit prioritaire sur les actions en ce qui a trait au versement de dividendes et

à la distribution d'actifs advenant la dissolution ou la liquidation de la Société. Si la Société ne règle pas intégralement un dividende cumulatif à l'égard d'une série de ses actions privilégiées, les actions de toutes les séries d'actions privilégiées conféreront le droit de participer proportionnellement aux dividendes accumulés en fonction du montant qui aurait été payable sur ces actions si l'ensemble des dividendes cumulés avait été intégralement réglé.

L'émission d'actions privilégiées et les modalités choisies par le conseil pourraient réduire le montant des bénéfices et des actifs disponibles aux fins de distribution aux porteurs des actions ordinaires ou avoir une incidence défavorable sur les droits et les pouvoirs, notamment les droits de vote, des porteurs des actions ordinaires, sans que les actionnaires puissent voter ou prendre de mesures à cet égard. Une série d'actions privilégiées émises par le conseil aura priorité sur les actions ordinaires en matière de dividendes, de droits en cas de liquidation ou les deux. L'émission d'actions privilégiées, ou l'émission de droits d'achat d'actions privilégiées, pourrait compliquer l'acquisition, par un tiers, de la majorité des actions avec droit de vote de la Société en circulation et, par conséquent, avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société ou une proposition d'acquisition non sollicitée, et pourrait compliquer la destitution des membres de la direction. De plus, l'émission d'actions privilégiées pourrait faire baisser le cours des actions ordinaires.

À l'heure actuelle, la Société n'a pas l'intention d'émettre d'actions privilégiées.

STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ

Le tableau qui suit présente la structure du capital consolidé de la Société pour la période financière close le 30 septembre 2017 et la structure du capital pro forma au 30 septembre 2017 compte tenu de l'arrangement et compte tenu de l'arrangement et du placement. Il doit être lu avec les états financiers et les notes y afférentes, figurant ailleurs dans le présent prospectus.

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 septembre 2017¹⁾	Pro forma au 30 septembre 2017 compte tenu de l'arrangement	Pro forma au 30 septembre 2017 compte tenu de l'arrangement et du placement²⁾
Trésorerie	Néant	113,1 ³⁾	113,1 ³⁾
Total de la dette	Néant	Néant	Néant
Capitaux propres			
Actions ordinaires	Néant	443,4	443,4
Actions privilégiées.....	Néant	Néant	Néant
Total de la structure du capital	Néant	443,4	443,4

Notes :

1) La Société a été constituée le 12 septembre 2017, date à laquelle elle a émise une action ordinaire pour 1,00 \$ US.

2) Ce montant ne tient pas compte des charges liées au placement.

3) Le 7 novembre 2017, Neo Cayman a versé à ses actionnaires un dividende de 25,0 millions de dollars. Le solde de la trésorerie pro forma au 30 septembre 2017 aurait été de 88,1 millions de dollars, si le dividende avait été versé avant cette date.

OPTIONS D'ACHAT DE TITRES

Régime d'options d'achat d'actions

La Société estime que la rémunération incitative à long terme fondée sur des titres de participation représente un élément essentiel de son programme de rémunération des membres de la direction. Après la réalisation du placement, la Société attribuera des options d'achat d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions en vue de conserver des employés clés et de recruter des talents essentiels en leur donnant l'occasion de participer à la croissance de la Société, de motiver les membres du personnel clés, de récompenser les membres du personnel clés pour leur solide rendement financier et d'harmoniser les mesures incitatives des membres de la direction et les intérêts des actionnaires de la Société. Le régime d'options d'achat d'actions a été approuvé par le conseil et entrera en vigueur à la date de clôture à titre de régime incitatif fondé sur des titres de la Société. Après la réalisation du placement, la Société n'attribuera des options que dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions.

Il est prévu que les options seront attribuées par le conseil selon les recommandations du comité de la rémunération, qui seront fondées sur les facteurs suivants : le poste, la responsabilité et le rendement de la personne; les attributions antérieures; la valeur des options par rapport aux autres éléments qui composent la rémunération totale de la personne; et le caractère concurrentiel de la rémunération totale que la Société verse par rapport à celle versée par des sociétés qui exercent des activités semblables à celles de la Société. Dans le cas des attributions versées aux

membres de la haute direction, à l'exception du chef de la direction, le comité de la rémunération tiendra compte des recommandations du chef de la direction, qui sont fondées sur les mêmes facteurs.

Options d'achat de titres

Le tableau suivant présente des renseignements sur les options en cours dans le cadre du régime incitatif à l'intention de la direction existant de Neo Cayman (l'« **ancien régime** ») à la date du présent prospectus qui, à la suite de la conclusion de l'arrangement, seront exercées pour acheter des actions ordinaires plutôt que des actions ordinaires de Neo Cayman.

Catégorie de titulaire d'options	Nombre d'options d'achat d'actions ordinaires¹⁾	Prix d'exercice⁴⁾ \$	Valeur marchande à la date du présent prospectus (\$ CA)	Fourchette des dates d'expiration
Administrateurs de la Société (exclusion faite des membres de la direction) ²⁾	86 672	9,37	18,00	1 ^{er} sept. 2026
Membres de la direction de la Société ³⁾	978 700	9,37	18,00	1 ^{er} sept. 2026
Employés et experts-conseils de la Société	33 336	9,37	18,00	1 ^{er} sept. 2026
TOTAL	1 098 708			

Notes :

- 1) Ces nombres tiennent compte des actions ordinaires qui seront émises dans l'hypothèse où l'arrangement est réalisé. Le prix d'exercice indiqué dans le tableau présume que l'arrangement est réalisé.
- 2) Ce groupe comprend Constantine Karayannopoulos et Eric Noyrez.
- 3) Ce groupe comprend Geoff Bedford, Rahim Suleman, Kevin Morris, Greg Kroll, Jeff Hogan, Frank Timmerman, Anne Ang, Dilip Sinha et Alex Caldwell.
- 4) Cette valeur indique le prix d'exercice des options et le prix d'offre en dollars américains qui a été converti en dollars canadiens pour les besoins du tableau selon le taux de change de la Banque du Canada à la clôture le 30 septembre 2017 de 1,248 \$ CA = 1,00 \$.

VENTES OU PLACEMENTS ANTÉRIEURS

Le tableau suivant présente une description sommaire des actions ordinaires ou des titres pouvant être convertis ou exercés pour obtenir des actions ordinaires émis par la Société au cours de la période de 12 mois ayant précédé la date du présent prospectus.

Date d'émission	Titres	Prix d'exercice ou d'émission par titre	Nombre de titres
12 septembre 2017	Actions ordinaires	1,00 \$	1 ¹⁾
À la réalisation de l'arrangement	Actions ordinaires	18,00 \$ CA ²⁾	39 878 383 ²⁾

Notes :

- 1) Émises au moment de la constitution.
- 2) Compte tenu du prix d'offre. Les actions ordinaires ont été émises dans le cadre de l'arrangement et non en contrepartie de liquidités.

ACTIONNAIRES PRINCIPAUX ET ACTIONNAIRE VENDEUR

Le tableau suivant présente le nom des personnes physiques ou morales qui, à la date de clôture, auront la propriété inscrite ou, à la connaissance de la Société, la propriété véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des actions ordinaires en circulation, qui est également l'actionnaire vendeur.

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions ordinaires détenues en propriété immédiatement après l'arrangement et avant le placement ⁽¹⁾⁽²⁾	Nombre d'actions ordinaires qui seront vendues dans le cadre du placement	Nombre d'actions ordinaires détenues en propriété compte tenu de l'arrangement et du placement ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁵⁾	Compte tenu du placement ⁽²⁾		Compte tenu du placement et dans l'hypothèse où l'option de surallocation est exercée intégralement ⁽²⁾	
				Pourcentage de la catégorie compte non tenu de la dilution	Pourcentage de la catégorie compte tenu de la dilution	Pourcentage de la catégorie compte non tenu de la dilution	Pourcentage de la catégorie compte tenu de la dilution
OCM Neo Holdings (Cayman), L.P. ⁽³⁾	37 996 100	11 115 000	26 881 100	67,4 %	63,4 %	63,2 %	59,4 %

Notes :

- 1) À la connaissance de la Société, aucune de ces actions ordinaires n'est, ni ne sera après la clôture, soumise à une convention de vote fiduciaire ou une convention similaire, sauf les arrangements de blocages indiqués à la rubrique « Mode de placement ».
- 2) Propriété véritable et inscrite, à la connaissance de la Société.
- 3) L'actionnaire vendeur est détenu en copropriété par les fonds d'opportunités et de crédit stratégique gérés par Oaktree Capital Management L.P.
- 4) Une entité gérée par un membre du même groupe que l'actionnaire vendeur a indiqué son intérêt à acheter des actions offertes au prix d'offre, pour un maximum de 1 000 000 d'actions ordinaires. Les actions offertes à cette entité membre du même groupe seront fondées sur une allocation d'une tranche de la position de surallocation des preneurs fermes. Les preneurs fermes pourraient décider de vendre un nombre supérieur ou inférieur d'actions offertes, voire aucune action offerte, à cette entité membre du même groupe que l'actionnaire vendeur. Si cette entité membre du même groupe achète la totalité de ces actions offertes pour lesquelles elle a exprimé son intérêt, l'actionnaire vendeur et les membres de son groupe seront, directement et indirectement, propriétaires d'un total de 27 881 100 actions ordinaires émises et en circulation (dans l'hypothèse où l'option de surallocation n'est pas exercée), soit environ 69,9 % des actions ordinaires émises et en circulation ou exerceront un contrôle sur un tel pourcentage de ces actions.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Les statuts constitutifs de la Société prévoient que le nombre d'administrateurs ne doit pas être inférieur à trois ni supérieur à 15. Chaque administrateur occupera ses fonctions jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société ou jusqu'à ce que son successeur soit dûment élu ou nommé, à moins que son poste soit libéré plus tôt. À l'heure actuelle, le conseil est composé de neuf administrateurs.

Nom, occupation et titres détenus

Le tableau suivant donne le nom des administrateurs et des membres de la haute direction, leur résidence principale, les postes respectifs qu'ils occupent au sein de la Société compte tenu de l'arrangement, leur occupation principale au cours des cinq dernières années, ainsi que la date à laquelle ils ont été nommés à titre de membre de la haute direction ou d'administrateur de la Société, de Neo Cayman ou d'une filiales de Neo Cayman, selon le cas.

Nom, résidence principale et poste occupé	Occupation principale au cours des cinq dernières années	Administrateur ou dirigeant depuis
Constantine E. Karayannopoulos Toronto (Ontario) Canada <i>Président du conseil</i>	M. Karayannopoulos est président du conseil et administrateur de Neo C&O LLC (« Neo C&O ») depuis le 31 août 2016. Il est également président du conseil d'administration de Neo Lithium Corp. depuis le 9 février 2016. Auparavant, il était président du conseil et administrateur de Molycorp depuis décembre 2013, après avoir occupé les postes d'administrateur, de président et chef de la direction de Molycorp de décembre 2012 à décembre 2013. Il a été vice-président du conseil et administrateur de Molycorp de juin 2012 à décembre 2012. M. Karayannopoulos a agi à titre de d'administrateur, de président et chef de la direction de NEM jusqu'à ce que Molycorp fasse l'acquisition de NEM en juin 2012.	La Société : octobre 2017 NEM : mai 1995

Nom, résidence principale et poste occupé	Occupation principale au cours des cinq dernières années	Administrateur ou dirigeant depuis
Eric Noyrez¹⁾ Bidart, France <i>Administrateur indépendant principal</i>	M. Noyrez est administrateur indépendant de Neo C&O depuis le 31 août 2016. Le conseil d'administration de Neo C&O agit en tant que conseil consultatif de Neo Cayman. Depuis 2014, il partage ses activités commerciales à titre de membre du conseil et conseiller. Auparavant, il a agi à titre de chef de la direction et de directeur général de Lynas Corporation, société intégrée d'extraction et de séparation de terres rares, de mars 2013 à juin 2014. Il a également été président de mars 2011 à mars 2013 et de chef de l'exploitation de février 2010 à mars 2013.	La Société : octobre 2017 Neo Cayman : août 2016
Geoff R. Bedford Burlington (Ontario) Canada <i>Président, chef de la direction et administrateur</i>	M. Bedford a été nommé président et chef de la direction de Neo Cayman le 31 août 2016. Auparavant, il agissait à titre de président et chef de la direction de Molycorp depuis décembre 2013, après avoir occupé les postes de vice-président directeur et chef de l'exploitation et de vice-président directeur du secteur des Terres rares et des éléments magnétiques de Molycorp depuis juin 2012. M. Bedford a agi à titre de vice-président directeur et chef de l'exploitation de NEM jusqu'à ce que Molycorp fasse l'acquisition de NEM en juin 2012. Auparavant, il a agi à titre de vice-président directeur de la division Performance Materials de NEM de 2005 à 2011 et à titre de vice-président directeur, Finances et chef des finances de 1999 à 2005.	La Société : septembre 2017 NEM : juillet 1999
Nicholas Basso Venice, Californie, États-Unis <i>Administrateur</i>	M. Basso est administrateur de Neo C&O depuis le 31 août 2016. M. Basso est premier vice-président du groupe stratégique en matière de crédit de Oaktree Capital Management, L.P. (« Oaktree Capital Management »), membre du même groupe que l'actionnaire vendeur. Auparavant, il a travaillé pendant deux ans à titre de spécialiste des placements du groupe Fonds d'opportunités de Oaktree Capital Management, où il travaillait en étroite collaboration avec des professionnels chevronnés issus de différents secteurs. Auparavant, M. Basso a travaillé pendant deux ans à titre d'analyste du groupe des fusions et des acquisitions au sein de Citigroup à New York, où il était responsable de conseiller les clients sur les acquisitions, les dessaisissements, les options de rechange stratégiques et les prises de contrôle par emprunt. M. Basso est titulaire d'un baccalauréat ès sciences avec très grande distinction en administration des affaires de la Tepper School of Business de la Carnegie Mellon University.	La Société : octobre 2017 Neo Cayman : août 2016
Brook Hinchman¹⁾ Santa Monica, Californie, États-Unis <i>Administrateur</i>	M. Hinchman est administrateur de Neo C&O depuis le 31 août 2016. M. Hinchman est un spécialiste des placements du groupe Fonds d'opportunités de Oaktree Capital Management, où il est premier vice-président. Avant de rejoindre les rangs de Oaktree Capital Management en 2010, M. Hinchman a travaillé pendant quatre ans au sein de Goldman, Sachs & Co., et dernièrement à la division des services bancaires d'investissement. M. Hinchman est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires spécialisé en finances du Tippie College of Business de l'University of Iowa, où il a prononcé le discours d'adieu.	La Société : octobre 2017 Neo Cayman : août 2016
Claire M.C. Kennedy¹²⁾ Toronto (Ontario) Canada <i>Administratrice indépendante</i>	M ^{me} Kennedy s'est jointe au conseil en octobre 2017, puis a été nommée au comité d'audit. M ^{me} Kennedy a été membre du conseil d'administration de NEM de février 2010 à juin 2012 et était membre du comité d'audit. M ^{me} Kennedy est associée du bureau de Toronto de Bennett Jones LLP depuis 2009, où elle donne des conseils aux clients sur les impôts des sociétés et sur la fixation des prix de cession. M ^{me} Kennedy est administratrice de la Banque du Canada, banque centrale du pays. Elle siège au comité d'audit et des finances et au comité des ressources humaines, et est présidente du comité de gouvernance. Elle est également administratrice de Alamos Gold Inc., société inscrite à la TSX et à la NYSE. M ^{me} Kennedy porte le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés et a réussi le programme <i>Making Corporate Boards More Effective</i> à la Harvard	La Société : octobre 2017 NEM : février 2010

Nom, résidence principale et poste occupé	Occupation principale au cours des cinq dernières années	Administrateur ou dirigeant depuis
Aman Kumar Londres, Royaume-Uni <i>Administrateur</i>	Business School. M^{me} Kennedy suit actuellement le programme <i>Advanced Management Program</i> à la Booth School of Business de l'University of Chicago. Elle est ingénieure et titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université Queen's et d'un baccalauréat en sciences appliquées avec spécialisation en génie chimique de l'Université de Toronto. M^{me} Kennedy est également présidente du conseil exécutif de l'Université de Toronto et est membre du conseil consultatif du doyen à Rotman. M. Kumar est spécialiste des placements du groupe stratégique en matière de crédit de Oaktree Capital Management, dont il est vice-président. Avant de rejoindre les rangs de Oaktree Capital Management en 2014, M. Kumar a travaillé pendant trois ans au sein de la Deutsche Bank à Londres dans l'équipe du crédit mondial, puis récemment à titre de vice-président du pupitre de négociation des titres européens à rendement élevé. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Wharton School de l'University of Pennsylvania et d'un baccalauréat en médecine et d'un baccalauréat en chirurgie du King's College London.	La Société : octobre 2017
Edgar Lee Santa Monica, Californie, États-Unis <i>Administrateur</i>	M. Lee est administrateur de Neo C&O depuis le 31 août 2016. M. Lee agit à titre de gestionnaire de portefeuille du groupe stratégique en matière de crédit de Oaktree Capital Management. Il a également été spécialiste des placements du groupe Fonds d'opportunités de Oaktree Capital Management et a dirigé certains placements du groupe dans le secteur des médias, des technologies et des télécommunications. Avant de rejoindre les rangs de Oaktree Capital Management en 2007, M. Lee a travaillé au sein de la division des services bancaires d'investissement de la UBS Investment Bank à Los Angeles, où il était responsable de donner des conseils aux clients sur certaines questions liées aux restructurations de titres de créances et d'actions privilégiées, aux financements par emprunt, aux fusions et acquisitions, tant du côté des acheteurs que celui des vendeurs, aux financements mezzanines et aux restructurations. Auparavant, il a travaillé au sein de la division des titres à revenu fixe de Lehman Brothers Inc. ainsi qu'au sein de Katzenbach Partners LLP et de l'Urban Institute. M. Lee est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie du Swarthmore College et d'une maîtrise en politique publique spécialisée en économie appliquée de la Harvard University. Auparavant, M. Lee a siégé au conseil de Nine Entertainment Company Holdings Ltd et de Charter Communications Inc.	La Société : octobre 2017 Neo Cayman : août 2016

Nom, résidence principale et poste occupé	Occupation principale au cours des cinq dernières années	Administrateur ou dirigeant depuis
Emily Stephens San Marino, Californie, États-Unis <i>Administratrice</i>	M ^{me} Stephens est administratrice de Neo C&O depuis le 31 août 2016. M ^{me} Stephens est directrice générale du groupe Fonds d'opportunités de Oaktree Capital Management. Elle a participé à l'analyse de conventions de crédit et d'actes de fiducie et a donné des conseils sur des questions légales liées aux restructurations/faillites et à la plateforme/aux investissements en coentreprise. Avant de joindre les rangs de Oaktree Capital Management en 2006, M ^{me} Stephens était vice-présidente et co-directrice du contentieux de Trust Company of the West. Auparavant, M ^{me} Stephens a travaillé pendant cinq ans à titre d'avocate au sein de Munger, Tolles & Olson LLP. M ^{me} Stephens est titulaire d'un baccalauréat ès arts avec distinction (gouvernement) du Dartmouth College. Elle a par la suite obtenu un doctorat en jurisprudence de la faculté de droit de l'University of Texas, où elle était membre du Texas Law Review and Order of the Coif. M ^{me} Stephens est membre du Barreau des États de la Californie et du Texas.	La Société : octobre 2017 Neo Cayman : août 2016
Rahim Suleman Toronto (Ontario) Canada <i>Chef des finances</i>	M. Suleman est vice-président directeur et chef des finances de Neo Cayman depuis janvier 2017, moment où il a remplacé le chef des finances de Neo Cayman parti à la retraite. Auparavant, M. Suleman était chef des finances de Stackpole International depuis 2010. De 2009 à 2010, il était gestionnaire des finances à l'échelle mondiale (Global Finance Manager) auprès de GE Digital Energy Protection and Control.	La Société : septembre 2017 La Société : janvier 2017
Kevin D. Morris Castle Pines, Colorado, États-Unis <i>Chef de l'exploitation</i>	M. Morris est vice-président directeur et chef de l'exploitation de Neo Cayman depuis le 31 août 2016. Auparavant, il agissait à titre de vice-président directeur et chef de l'exploitation de Molycorp depuis mai 2016, après avoir occupé les postes de vice-président directeur du secteur des Terres rares et de l'administration depuis février 2015 et de premier vice-président du secteur des Terres rares et de l'administration depuis juin 2012. Il s'est joint à Molycorp à titre de premier vice-président, Administration en novembre 2011.	La Société : septembre 2017 Molycorp : novembre 2011
Jeffrey (Jeff) R. Hogan Burton, Ohio, États-Unis <i>Vice-président directeur, Produits chimiques et minerais oxydés</i>	M. Hogan est vice-président directeur, C et O depuis le 31 août 2016. Auparavant, il agissait à titre de vice-président directeur, Ressources de Molycorp depuis avril 2013, après avoir occupé le poste de vice-président et directeur général, C et O de Molycorp depuis juin 2012. M. Hogan a agi à titre de premier vice-président et directeur général de la division Performance Materials de NEM jusqu'à ce que Molycorp fasse l'acquisition de NEM en juin 2012. Il s'est joint à NEM en juin 1999.	NEM : janvier 2006
Greg Kroll Singapour <i>Premier vice-président, Magnequench</i>	M. Kroll est premier vice-président, Ventes et commercialisation, de Magnequench depuis janvier 2015. Auparavant, il agissait à titre de directeur des ventes et de la commercialisation, Magnequench depuis avril 2010. M. Kroll s'est joint à Magnequench en 2000 et a occupé différents postes en commercialisation et en expansion de l'entreprise au sein de Magnequench à Singapour depuis 2002.	Magnequench : avril 2010
Shannon Y. Song Beijing, Chine <i>Vice-présidente directrice, Magnequench</i>	M ^{me} Song est vice-présidente directrice, Magnequench depuis le 31 août 2016. Auparavant, elle agissait à titre de vice-présidente directrice, Magnequench de Molycorp depuis juin 2012. M ^{me} Song a agi à titre de vice-présidente directrice, Magnequench de NEM de septembre 2005 jusqu'à ce que Molycorp fasse l'acquisition de NEM en juin 2012.	Magnequench : septembre 1998
Frank Timmerman Veldhoven, Pays-Bas <i>Premier vice-président, Métaux rares</i>	M. Timmerman est premier vice-président, Métaux rares depuis le 31 août 2016. Auparavant, il agissait à titre de vice-président, Métaux rares de Molycorp depuis juin 2012. M. Timmerman a agi à titre de directeur général, Métaux rares de NEM jusqu'à ce que Molycorp fasse l'acquisition de NEM en juin 2012.	NEM : juin 2012

Notes :

- 1) Membre du comité d'audit.
- 2) Président du comité d'audit.

Le conseil de Neo C&O est actuellement composé de Constantine Karayannopoulos, Geoff Bedford, Eric Noyrez, Nicholas Basso, Emily Stephens, Edgar Lee, Brook Hinchman, Jonathan Foster et Robert LaRoche. Le conseil d'administration de Neo C&O agit en tant que conseil consultatif de Neo Cayman, puisque l'administrateur actuel de Neo Cayman est administrateur de sociétés, tel qu'il est prévu en vertu des lois sur les sociétés des îles Caïmans applicables. Dans le cadre de la réalisation de l'arrangement, le conseil d'administration de Neo Cayman et de Neo C&O sera reconstitué et composé de Geoff Bedford, Rahim Suleman et Kevin Morris.

Le tableau suivant donne le nom des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société ainsi que le nombre et le pourcentage d'actions ordinaires avec droit de vote de la Société qu'ils détiennent en propriété, directement ou indirectement, ou sur lesquels ils exercent un contrôle ou une emprise à la date des présentes.

Nom	Actions ordinaires détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle est exercé¹⁾³⁾	Pourcentage des actions ordinaires émises et en circulation compte tenu de l'arrangement et du placement²⁾
Constantine Karayannopoulos	892	0,002 %
Eric Noyrez.....	556	0,001 %
Geoff Bedford.....	15 044	0,038 %
Nicholas Basso	Néant	Néant
Brook Hinchman.....	Néant	Néant
Claire Kennedy	Néant	Néant
Aman Kumar	Néant	Néant
Edgar Lee.....	Néant	Néant
Emily Stephens	Néant	Néant
Rahim Suleman.....	13 892	0,035 %
Kevin Morris.....	13 892	0,035 %
Jeff Hogan.....	10 004	0,025 %
Greg Kroll	5 001	0,013 %
Shannon Song	Néant	Néant
Frank Timmerman	5 556	0,014 %

Notes :

- 1) Indique le nombre d'actions ordinaires que chaque personne a le droit de se faire émettre dans le cadre de l'acquisition des UAI avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2017 aux termes de l'ancien régime et présume que l'arrangement est réalisé. Il est prévu que les actions ordinaires seront émises peu après la date de clôture.
- 2) Dans l'hypothèse selon laquelle aucune action offerte ne sera achetée par ces personnes dans le cadre du placement. Ce pourcentage tient compte de l'émission des actions ordinaires indiquées dans la première colonne et suppose que le placement ne constitue pas un cas de liquidité aux termes de l'ancien régime. Se reporter à la rubrique « Options d'achat de titres ».
- 3) En outre, certains dirigeants et certains administrateurs ont le droit de recevoir des équivalents de dividendes. Se reporter à la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction – Autre rémunération – L'ancien régime ».

Il est prévu qu'aucun administrateur ni aucun dirigeant de la Société ne souscrira d'actions offertes émises dans le cadre du placement. À la date du présent prospectus, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société n'étaient collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'aucune action ordinaire. Lorsque les actions ordinaires indiquées dans le tableau seront émises, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société seront collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 64 837 actions ordinaires, soit environ 0,16 % de la totalité des titres avec droit de vote en circulation de la Société.

Ordonnances d'interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Ordonnances d'interdiction d'opérations

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société n'est, à la date du présent prospectus, ni n'a été, au cours des 10 années ayant précédé cette date, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société (y compris la Société) qui :

- a) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances;
- b) a fait l'objet d'une ordonnance qui a été prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'agir à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui découlait d'un événement survenu pendant que cette personne agissait à ce titre.

Pour les besoins de l'information qui précède, le terme « ordonnance » désigne (i) une ordonnance d'interdiction d'opérations; (ii) une ordonnance assimilable à une ordonnance d'interdiction d'opérations; ou (iii) une ordonnance qui a refusé à la société visée le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières qui a été en vigueur pendant plus de 30 jours.

Geoff Bedford, Kevin Morris, Shannon Song, Jeff Hogan, Greg Kroll et Constantine Karayannopoulos étaient chacun des membres de la haute direction ou des administrateurs de Molycorp, société remplacée par la Société, lorsque les actions ordinaires de Molycorp ont fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations et ont été radiées de la cote de la New York Stock Exchange dans le cadre de la restructuration. Se reporter à la rubrique « Structure d'entreprise – Historique de l'entreprise ».

Faillites

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société, ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur son contrôle :

- a) n'est, à la date du présent prospectus, ni n'a été au cours des dix années ayant précédé cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société (y compris la Société) qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la cessation de ces fonctions, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux ou vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens,
- b) n'a, au cours des dix années ayant précédé la date du présent prospectus, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens.

Geoff Bedford, Kevin Morris, Shannon Song, Jeff Hogan, Greg Kroll et Constantine Karayannopoulos étaient chacun des membres de la haute direction ou des administrateurs de Molycorp, société qui a précédé la Société, lorsque Molycorp a entrepris la restructuration. Se reporter à la rubrique « Structure d'entreprise – Historique de l'entreprise ».

Brook Hinchman, Emily Stephens, Nicholas Basso, Edgar Lee et Aman Kumar sont tous des dirigeants de Oaktree Capital Management. Les activités de placements de Oaktree Capital Management sont axées principalement sur la dette de sociétés en difficulté financière et sur le rôle actif dans la procédure de faillite, au terme de laquelle elle se retrouve souvent avec les titres de participation de la société issue de la restructuration. Bien que Oaktree Capital Management ne devienne habituellement pas une personne participant au contrôle de l'émetteur ni ne se joigne au conseil d'administration de l'émetteur avant qu'il soit libéré de la faillite, elle peut néanmoins signer une convention de soutien et de restructuration et prendre des arrangements avec les créanciers pendant la procédure de faillite relativement à la dette qu'elle détient.

Amendes et sanctions

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société, ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur son contrôle, ne s'est vu imposer :

- a) soit des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou a conclu un règlement amiable avec celle-ci;
- b) soit toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Brook Hinchman, Emily Stephens, Nicholas Basso, Edgar Lee et Aman Kumar sont tous des dirigeants de Oaktree Capital Management. Les activités de placements de Oaktree Capital Management sont axées principalement sur la dette de sociétés en difficulté financière et sur le rôle actif dans la procédure de faillite, au terme de laquelle elle se retrouve souvent avec les titres de participation de la société issue de la restructuration. Par conséquent, Oaktree et ses dirigeants font souvent l'objet de litiges intentés dans le cours normal de ses activités de placements dans des titres d'emprunt en difficulté et des fonds en situation particulière.

Conflits d'intérêts

Certains des administrateurs et des dirigeants de la Société sont également des administrateurs et des dirigeants d'autres sociétés. Les administrateurs de la Société sont tenus en vertu des dispositions de la loi sur les sociétés applicable d'agir honnêtement et de bonne foi dans l'intérêt de la Société et de déclarer tout intérêt qu'ils pourraient avoir dans un projet ou une occasion de la Société. Si un conflit d'intérêts survient à une réunion du conseil, tout administrateur qui se trouve en situation de conflit est tenu de faire part de sa participation et de s'abstenir de voter à cet égard.

À la connaissance de la Société, et sauf avis contraire, il n'existe aucun conflit d'intérêt réel ou éventuel entre la Société et ses promoteurs, ses administrateurs, ses dirigeants ou les autres membres de la direction découlant de leurs intérêts d'affaires externes, mais certains de ses administrateurs et de ses dirigeants agissent à titre d'administrateurs ou de dirigeants d'autres sociétés; par conséquent, il est possible que des conflits surviennent entre leurs fonctions au sein de la Société et leurs fonctions à titre d'administrateur ou de dirigeant des autres sociétés en question.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Introduction

Le texte qui suit décrit les principaux éléments du régime de rémunération des membres de la haute direction de la Société, et met particulièrement l'accent sur le processus qui sert à établir la rémunération versée au chef de la direction et au chef des finances de la Société ainsi que, exception faite du chef de la direction et du chef des finances, à chacun des hauts dirigeants les mieux rémunérés de la Société, ou encore aux trois personnes les mieux rémunérées qui occupent des postes semblables (collectivement, les « **membres de la haute direction visés** »). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, on prévoit que les personnes suivantes seront les membres de la haute direction visés :

- Geoff Bedford, président et chef de la direction;
- Rahim Suleman, vice-président directeur et chef des finances;
- Kevin Morris, vice-président directeur et chef de l'exploitation;
- Shannon Song, vice-présidente directrice, Magnequench;
- Jeff Hogan, vice-président directeur, Produits chimiques et minerais oxydés.

Analyse de la rémunération

Aperçu

Le conseil, suivant les recommandations du comité de la rémunération, prendra les décisions relativement à toutes les formes de rémunération, dont les salaires, les primes et la rémunération incitative fondée sur des titres de participation pour les membres de la haute direction de la Société. Le comité de la rémunération fera des recommandations au conseil en ce qui a trait à la rémunération du président et chef de la direction et prendra ses décisions en tenant compte des commentaires formulés par le président et chef de la direction relativement à la rémunération des autres membres de la haute direction de la Société. Le comité de la rémunération, de concert avec le président et chef de la direction, administrera également la rémunération incitative versée aux employés, notamment les régimes de rémunération fondés sur des titres de participation.

Comité de la rémunération

La Société envisage de nommer un comité de la rémunération composé de trois administrateurs. Aucun membre du comité de la rémunération ne sera un dirigeant de la Société et, pour cette raison, le conseil est d'avis que le comité de la rémunération sera en mesure de s'acquitter de ses fonctions en toute objectivité. Se reporter à la rubrique « Gouvernance – Comité de la rémunération ».

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la formation et l'expérience pertinentes de chaque membre du comité de la rémunération, notamment sur l'expérience directe qui est pertinente aux responsabilités en matière de rémunération de la haute direction qui incombent à chaque membre du comité, veuillez vous reporter à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction – Notices biographiques ».

Le conseil d'administration a adopté un mandat écrit qui précise les objectifs, la composition, les pouvoirs et les responsabilités du comité de la rémunération. Parmi les principales responsabilités et obligations du comité de la rémunération, on compte notamment les suivantes :

- s'acquitter des responsabilités du conseil en matière de rémunération des membres de la haute direction de la Société;
- administrer les régimes de rémunération incitatifs et les régimes de rémunération fondés sur des titres de participation de la Société;
- aider le conseil dans la planification de la relève et le perfectionnement de la direction.

Le comité de la rémunération examine annuellement (i) les programmes et les pratiques de rémunération à l'échelle de l'entreprise, (ii) tous les aspects de la rémunération des membres de la haute direction de la Société et (iii) les régimes fondés sur des titres de participation et toutes leurs modifications importantes, et fait des recommandations au conseil à cet égard. Le conseil prévoit que le comité de la rémunération examinera la structure de la rémunération des membres de la haute direction de façon prioritaire après la date de clôture et, dans le cadre de cet examen, il est prévu qu'il retiendra les services d'un expert-conseil en rémunération pour l'aider à structurer le processus d'examen. La direction prévoit que d'ici l'examen et la recommandation d'un programme au conseil par le comité de la rémunération et l'expert-conseil en rémunération, la structure de la rémunération pour les membres de la haute direction visés demeurera essentiellement identique à la structure de 2017, exception faite de l'adoption du régime d'options d'achat d'actions en remplacement de l'ancien régime.

Objectifs de rémunération

Les objectifs des mécanismes de rémunération de la haute direction de la Société, les principes de rémunération de la haute direction de la Société et l'application de ces principes aux mécanismes de rémunération de la haute direction de la Société ainsi que les éléments liés à la rémunération des administrateurs sont présentés ci-dessous. Dans l'établissement des mécanismes de rémunération des membres de la haute direction visés, le comité de la rémunération prévoit tenir compte des objectifs liés à ce qui suit : (i) le maintien en poste d'un dirigeant essentiel à la réussite de la Société et à la croissance de la valeur pour les actionnaires; (ii) l'offre d'une rémunération équitable

et concurrentielle; (iii) l'équilibre entre les intérêts de la direction et ceux des actionnaires de la Société; et (iv) la récompense du rendement, tant sur le plan personnel qu'à l'échelle de l'entreprise dans son ensemble.

Éléments de la rémunération des membres de la haute direction visés de 2017

Pour 2017, la Société est d'avis qu'une partie considérable de la rémunération totale des membres de la haute direction visés de la Société devrait être variable et liée au rendement de la Société pour harmoniser les intérêts en matière de rémunération des membres de la haute direction visés avec l'atteinte des objectifs commerciaux de la Société et les intérêts en matière d'investissement à long terme des actionnaires de la Société. La Société s'efforce également de recruter et de maintenir en poste des dirigeants de haut calibre par l'utilisation judicieuse d'une rémunération fixe compétitive. Le régime de rémunération fixe et à risque de la Société est offert en fonction de niveaux que la Société juge concurrentiels au sein du secteur et adéquats pour 2017.

La Société est d'avis que le régime de rémunération, lorsqu'il est évalué en fonction de ses composantes et dans son ensemble, permet de respecter les principes et d'atteindre les objectifs de rémunération de la Société qui sont décrits ci-dessus. Le tableau suivant présente les composantes clés du régime de rémunération de la Société pour 2017.

<u>Composante</u>	<u>Objectif principal</u>
Salaire de base	Le salaire de base rémunère une personne en espèces pour ses responsabilités, ses compétences, son expérience et son rendement. Le niveau du salaire de base a pour objectif de recruter et de maintenir en poste une équipe de direction hautement qualifiée, surtout lorsque le salaire de base est combiné aux autres composantes du régime de rémunération de la Société. Le niveau du salaire de base des membres de la haute direction visés est établi en fonction de la portée des responsabilités, de l'imputabilité et de l'expérience au sein du secteur de chaque membre de la haute direction.
Attributions dans le cadre du régime de rémunération incitative annuel	Les attributions faites dans le cadre du régime de rémunération incitative annuel de la Société servent à harmoniser les intérêts en matière de rémunération des membres de la haute direction visés avec les objectifs commerciaux globaux et les intérêts en matière d'investissement à court terme des actionnaires de la Société en récompensant les membres de la haute direction visés pour leur rendement annuel. Des objectifs d'entreprise ont été fixés et approuvés par le conseil de la Société en mars 2017 et le rendement est évalué après la fin de l'exercice. Les paiements faits à l'égard des attributions dans le cadre du régime de rémunération incitative annuel de 2017 seront versés en espèces au cours du premier trimestre de 2018.
Attributions dans le cadre du régime de rémunération incitative à long terme	En règle générale, les attributions de titres de participation dans le cadre de l'ancien régime harmonisent les intérêts en matière de rémunération des membres de la haute direction de la Société avec les intérêts en matière d'investissement à long terme des actionnaires de la Société et favorisent le maintien en poste. L'ancien régime autorise l'attribution d'une rémunération fondée sur des titres de participation sous forme d'options d'achat d'actions, d'unités d'actions incessibles et d'unités attribuées en fonction du rendement. Après la réalisation du placement, la Société n'attribuera plus de rémunération fondée sur des titres de participation dans le cadre de l'ancien régime. Elle a adopté le régime d'options d'achat d'actions et prévoit dorénavant attribuer des options de la Société dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions. Se reporter à la rubrique « Régime d'options d'achat d'actions et options d'achat d'actions » ci-dessous.

<u>Composante</u>	<u>Objectif principal</u>
Avantages sociaux en matière de santé et de bien-être	Une vaste gamme d'avantages sociaux habituels en matière de santé et de bien-être répondent aux besoins de base des membres de la haute direction visés et de leurs personnes à charges en ce qui a trait à leur santé, leur vie et la sécurité de leur revenu. Ces avantages sociaux en matière de santé et de bien-être sont concurrentiels par rapport aux pratiques en vigueur au sein du secteur et contribuent à recruter et à maintenir en poste des membres de la haute direction.
Prestations de retraite	Le régime d'épargne-retraite collectif canadien de la Société pour les membres de la haute direction visés qui résident au Canada et le régime 401(k) de la Société pour les membres de la haute direction visés qui résident aux États-Unis favorisent et récompensent le maintien en poste à long terme en fournissant des prestations de retraite conformes aux pratiques en vigueur sur le marché. Tous les employés qui sont des résidents canadiens sont admissibles au régime d'épargne-retraite collectif canadien de la Société et tous les employés qui sont des résidents des États-Unis sont admissibles au régime 401(k) de la Société.

Salaires de base pour 2017

En mars 2017, le conseil d'administration de Neo Cayman a approuvé une augmentation du salaire de base correspondant à la hausse du coût de la vie de 2 % pour tous les membres de la haute direction visés, exception faite de MM. Geoff Bedford et Rahim Suleman, car le salaire de M. Bedford avait été rajusté en septembre 2016. M. Suleman s'est joint à Neo Cayman en janvier 2017.

Attributions dans le cadre du régime de rémunération incitative annuel de 2017

La rémunération incitative annuelle d'un membre de la haute direction visé est calculée en multipliant le salaire de base par un pourcentage incitatif cible compris dans une fourchette de 60 à 84 % du salaire de base. Les multiples du salaire de base suivants sont prévus dans les contrats d'emploi pour chacun des membres de la haute direction visés.

	Pourcentage incitatif annuel cible
Geoff Bedford	83,3 %
Rahim Suleman	65 %
Kevin Morris	65 %
Shannon Song	65 %
Jeff Hogan	60 %

La rémunération incitative annuelle pour le président et chef de la direction, le chef des finances et le chef de l'exploitation a été approuvée par le conseil d'administration de Neo Cayman et est liée au rendement de l'entreprise ainsi qu'au rendement personnel comparativement au plan d'affaires annuel approuvé par le conseil d'administration de Neo Cayman. La rémunération incitative annuelle pour les autres membres de la haute direction visés est recommandée au conseil par le chef de la direction et est liée au rendement de l'entreprise et du secteur d'activités ainsi qu'au rendement personnel comparativement au plan d'affaires annuel.

Cibles et objectifs. En mars 2017, le conseil d'administration de Neo Cayman a approuvé les objectifs du régime de rémunération incitative annuelle de 2017 fondé sur les trois cibles suivantes, fixées tant pour l'entreprise que pour les secteurs d'activités, à savoir : la santé, l'environnement, la sécurité et la responsabilité sociale; le BAIHA ajusté comparativement au budget; et le rendement du capital investi (le « **RCI** ») comparativement au budget. Le texte qui suit présente ces différentes cibles.

Santé, environnement, sécurité et responsabilité sociale – 10 %. Cette cible sera composée de la moyenne du taux d'incidents avec arrêt de travail et du taux total d'incidents devant être signalés.

BAIIA ajusté comparativement au budget – 80 %. Dans le budget de 2017, le BAIIA ajusté est défini comme le bénéfice d'exploitation majoré des éléments hors trésorerie et d'autres éléments choisis qui seront comptabilisés de façon conforme au budget et aux données réelles.

RCI comparativement au budget – 10 %. Le RCI correspondra au BAIIA ajusté divisé par le capital utilisé, sous réserve de certains rajustements convenus par le conseil d'administration de Neo Cayman, et comptabilisé de façon conforme au budget et aux données réelles.

Le conseil d'administration de Neo Cayman a également approuvé les pondérations suivantes pour les membres de la haute direction visés.

	Entreprise	Secteur/ service	Rendement personnel	Total
Chef de la direction/chef des finances/chef de l'exploitation	90 %	-	10 %	100 %
Vice-président directeur de secteur d'activités.....	45 %	45 %	10 %	100 %

Autre rémunération – L'ancien régime

Les membres de la haute direction visés, exception faite de M^{me} Song, ont le droit de participer à l'ancien régime, dont l'objectif est d'harmoniser les intérêts des participants avec ceux des actionnaires de Neo Cayman en offrant des occasions de rémunération incitative liées au rendement des titres de Neo Cayman. L'ancien régime autorisait l'attribution d'une rémunération fondée sur des titres de participation sous forme d'options d'achat d'actions ordinaires de Neo Cayman (les « **anciennes options** »), d'unités d'actions incessibles (les « **UAI** ») et deux séries d'unités attribuées en fonction du rendement (les « **UAR** » et les « **UAR supplémentaires** », respectivement). À la date du présent prospectus, les attributions fondées sur des titres de participation suivantes sont en cours dans le cadre de l'ancien régime.

Groupe	Anciennes options¹⁾	UAI¹⁾	UAR¹⁾	UAR supplémentaires¹⁾
Membres de la haute direction et employés	1 012 036	339 052	843 588	168 920
Administrateurs	86 672	11 560	72 228	14 448

Note :

- 1) Les données présentées dans le tableau indiquent le nombre d'actions ordinaires rattachées aux attributions, compte tenu de l'arrangement. Les droits rattachés à une tranche des UAI sont acquis et les UAI seront émises à titre d'actions ordinaires après la clôture. Se reporter à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction ».

La Société s'est engagée à émettre les actions ordinaires à l'exercice des anciennes options. Le nombre d'actions ordinaires qui seront émises à l'exercice des anciennes options et le prix d'exercice par action seront rajustés pour tenir compte du ratio d'échange appliqué dans le cadre de l'arrangement. Les droits rattachés au quart des anciennes options seront acquis aux quatre premières dates anniversaire de la date d'attribution, à compter du 1^{er} septembre 2017. Advenant un cas de liquidité (pour les besoins de l'ancien régime, il s'agit de la réalisation d'une opération ou d'une série d'opérations liées aux termes de laquelle ou desquelles l'actionnaire vendeur et les membres de son groupe cessent d'être propriétaires d'au moins 51 % des actions de la Société en circulation), tous les droits rattachés aux options seront immédiatement acquis, sous réserve du maintien en poste du participant au sein de la Société jusqu'à la réalisation du cas de liquidité.

Les droits rattachés au quart des UAI sont acquis aux quatre premières dates anniversaire de la date d'attribution, à compter du 1^{er} septembre 2017. Advenant un cas de liquidité, tous les droits rattachés aux UAI seront immédiatement acquis, sous réserve du maintien en poste des participants au sein de la Société jusqu'à la réalisation du cas de liquidité. Dans l'hypothèse où l'arrangement est réalisé, le prix des UAI dont les droits seront acquis sera réglé par la livraison d'actions ordinaires.

Advenant un cas de liquidité, les droits rattachés au tiers des UAR seront acquis immédiatement si la contrepartie totale reçue par les actionnaires de la Société dans le cadre du cas de liquidité en cause dépasse un montant donné, les droits rattachés à un autre tiers des UAR seront acquis si l'actionnaire vendeur a atteint un taux de rendement

interne d'au moins 10 % dans le cadre du cas de liquidité et les droits rattachés au dernier tiers seront acquis si l'actionnaire vendeur a atteint un taux de rendement interne d'au moins 15 % dans le cadre du cas de liquidité, dans chacun des cas sous réserve du maintien en poste du participant au sein de la Société jusqu'à la réalisation du cas de liquidité. Dans l'hypothèse où le placement est réalisé, le prix des UAR dont les droits seront acquis sera réglé par la livraison d'actions ordinaires.

Advenant un cas de liquidité avant le 31 décembre 2018, les droits rattachés à la moitié des UAR supplémentaires seront acquis et les droits rattachés au reliquat des UAR supplémentaires seront acquis si la contrepartie totale reçue par les actionnaires de la Société dans le cadre du cas de liquidité en cause dépasse un montant donné, dans chacun des cas sous réserve du maintien en poste du participant au sein de la Société jusqu'à la réalisation du cas de liquidité. Dans l'hypothèse où l'arrangement est réalisé, le prix des UAR supplémentaires dont les droits seront acquis sera réglé par la livraison d'actions ordinaires.

Les titulaires d'UAI, d'UAR et d'UAR supplémentaires ont le droit de recevoir, simultanément à chaque attribution d'UAI, d'UAR et d'UAR supplémentaires, un équivalent de dividendes (un « **équivalent de dividendes** ») qui confère à son titulaire le droit de cumuler les paiements correspondant au dividende en espèces déclaré sur les actions ordinaires de Neo Cayman sous-jacentes à chaque UAI, UAR et UAR supplémentaire et sous réserve de l'acquisition des droits rattachés aux UAI, UAR et UAR supplémentaires correspondantes, payables sur les actions ordinaires de Neo Cayman. La Société s'est engagée à émettre le nombre équivalant d'actions ordinaires (selon le cours moyen pondéré en fonction du volume pour la période de cinq jours terminée le jour précédant la date d'émission) après la réalisation de l'arrangement au lieu que Neo Cayman émette des actions ordinaires.

Advenant le versement d'un dividende en actions, d'un dividende extraordinaire en espèces ou en actions ou d'une autre distribution ou d'un autre paiement à l'égard des actions ordinaires de Neo Cayman, entre autres choses, l'ancien régime prévoit que le conseil d'administration de Neo Cayman doit, de bonne foi pour être équitable envers les titulaires d'UAI, d'UAR, d'UAR supplémentaires et d'anciennes options (notamment pour empêcher une dilution ou une majoration des droits des titulaires), apporter les rajustements appropriés aux titres pertinents, aux titres sous-jacents ou au prix d'exercice des attributions respectives.

Tous les titres convertibles émis dans le cadre de l'ancien régime demeureront en circulation après l'arrangement. Toutefois, la Société a assumé l'obligation d'émettre les actions ordinaires sous-jacentes à ces titres. Le nombre d'actions ordinaires qui seront émises conformément aux modalités des anciennes options, des UAI, des UAR et des UAR supplémentaires tiendra compte du taux de change appliqué à la réalisation de l'arrangement. Se reporter à la rubrique « Structure d'entreprise – L'arrangement ».

Risques liés aux politiques et aux pratiques en matière de rémunération

La supervision et l'administration du programme de rémunération des membres de la direction de la Société contraint le comité de la rémunération à tenir compte de risques liés aux politiques et aux pratiques en matière de rémunération de la Société. Les risques possibles liés aux politiques en matière de rémunération et à la rémunération versée sont étudiés dans le cadre d'examen annuels et tout au long de l'année lorsque le comité de la rémunération juge nécessaire de le faire.

Les politiques et les pratiques en matière de rémunération des membres de la direction de la Société ont pour objectif d'harmoniser les mesures incitatives à l'intention de la direction avec les intérêts à long terme de la Société et de ses actionnaires. Dans chacun des cas, la Société s'efforce d'atteindre un équilibre entre les risques et le rendement. Parmi les pratiques conçues pour éviter les risques inadéquats ou excessifs, on compte (i) les contrôles financiers qui fixent des limites et les autorités dans des domaines tels que les dépenses en immobilisations et les dépenses d'exploitation qui atténuent les risques qui pourraient avoir une incidence sur la rémunération, (ii) l'équilibre entre le salaire de base et les éléments de rémunération de nature variable et (iii) la répartition de la rémunération entre des programmes à court ou à long terme.

Rémunération des membres de la haute direction visés

Le tableau suivant présente des renseignements sur la rémunération ciblée qui sera gagnée par les membres de la haute direction visés ou versée aux membres de la haute direction visés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

Nom et poste principal	Salaire ¹⁾²⁾	Attributions fondées sur des options	Attributions fondées sur des actions ³⁾	Rémunération dans le cadre de régimes incitatifs non fondés sur des titres de participation		Valeur du régime de retraite ⁵⁾	Autre rémunération ⁶⁾	Rémunération totale ¹⁾
				Régimes incitatifs annuels ⁴⁾	Régimes incitatifs à long terme			
Geoff Bedford ⁷⁾ <i>Président et chef de la direction</i>	480 769	—	734 046	400 641	—	10 421	8 853	1 634 730
Rahim Suleman..... <i>Vice-président directeur et chef des finances</i>	368 590	310 807	1 169 514	239 583	—	10 421	7 112	2 106 027
Kevin Morris..... <i>Vice-président directeur et chef de l'exploitation</i>	382 500	—	—	248 625	—	10 800	11 741	653 666
Shannon Song ⁸⁾ <i>Vice-présidente directrice, Magnequench</i>	390 150	—	—	253 598	—	10 800	111 566	766 114
Jeff Hogan <i>Vice-président directeur, C et O</i>	338 130	—	—	202 878	—	10 800	28 838	580 646

Notes :

- 1) Les états financiers de la Société sont libellés en dollars américains, et les montants présentés dans le tableau sont libellés en dollars américains. La rémunération de M^{me} Song, de M. Morris et de M. Hogan est versée en dollars américains. La rémunération de MM. Bedford et Suleman est versée en dollars canadiens, mais a été convertie pour les besoins du tableau conformément au taux de change à la clôture affiché par la Banque du Canada le 30 septembre 2017 de 1,248 \$ CA = 1,00 \$.
- 2) Correspond au salaire projeté qui sera versé au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.
- 3) La juste valeur des UAI dont les droits sont acquis à la date d'acquisition des droits sera estimée en utilisant le modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes. La Société a adopté la méthode de comptabilité à la juste valeur pour les options attribuées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions et s'est servie du modèle d'établissement du prix de la juste valeur des options de Black-Scholes à titre de méthode éprouvée.
- 4) Représente le montant du régime incitatif annuel si les cibles approuvées pour l'exercice 2017 sont respectées.
- 5) Le montant des prestations de retraite comprend les cotisations faites par la Société à un régime de retraite à cotisation déterminée ou à un régime 401(k).
- 6) Aucun des membres de la haute direction visés n'a droit à des avantages accessoires ou des avantages personnels dont la valeur totale dépasse 50 000 \$ CA ou 10 % de son salaire de base.
- 7) M. Bedford ne touchera aucune rémunération supplémentaire pour ses fonctions d'administrateur de la Société.
- 8) Les modalités du contrat d'emploi de M^{me} Song comprennent une allocation de logement ainsi que des paiements de compensation fiscale pendant qu'elle travaille à l'étranger. En 2017, la Société prévoit verser des montants de 66 000 \$ et de 31 820 \$ pour l'allocation de logement et le remboursement pour l'écart du taux de change, respectivement.

Attributions dans le cadre de régimes incitatifs – Attributions fondées sur des options et attributions fondées sur des actions en cours

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Nombre de titres sous jacents aux options non exercées¹⁾	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées²⁾ (\$)	Nombre d'attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits sont acquis non payées et non distribuées (\$)
Geoff Bedford	336 004	9,37	1 ^{er} sept. 2026	1 697 854	441 324	6 365 250	216 995
Rahim Suleman	168 004	9,37	1 ^{er} sept. 2026	848 937	209 672	3 024 115	200 365
Kevin Morris	168 004	9,37	1 ^{er} sept. 2026	848 937	209 672	3 024 115	200 365
Shannon Song	Néant	s.o.	s.o.	s.o.	Néant	s.o.	s.o.
Jeff Hogan	120 004	9,37	1 ^{er} sept. 2026	606 389	150 008	2 163 577	144 288

Notes :

- 1) Nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice d'anciennes options, compte tenu de l'arrangement.
- 2) La valeur des options dans le cours non exercées est calculée en fonction du prix d'offre et du taux de change à la clôture affiché par la Banque du Canada le 30 septembre 2017 de 1,248 \$ CA = 1,00 \$.

Attributions dans le cadre de régimes incitatifs – Valeur acquise ou gagnée prévue

Le tableau suivant présente, pour chaque membre de la haute direction visé, un résumé de la valeur des attributions fondées sur des options et des attributions fondées sur des actions dont on prévoit que les droits seront acquis conformément à leurs modalités pendant l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 (dans l'hypothèse du maintien en poste de chaque membre de la haute direction visé).

Nom	Attributions fondées sur des options – Valeur prévue des droits acquis pendant l'exercice (\$ US)¹⁾²⁾	Attributions fondées sur des actions – Valeur prévue des droits acquis pendant l'exercice⁴⁾	Rémunération dans le cadre de régimes incitatifs non fondés sur des actions – Valeur prévue des droits acquis pendant l'exercice¹⁾³⁾
Geoff Bedford	424 464	216 995	400 641
Rahim Suleman	212 234	200 365	239 583
Kevin Morris	212 234	200 365	248 625
Shannon Song	—	s.o.	253 598
Jeff Hogan	151 597	144 288	202 878

Notes :

- 1) La composante incitative annuelle du régime de rémunération incitative non fondé sur des titres de participation de MM. Bedford et Suleman, les attributions fondées sur des options et la composante incitative à long terme du régime de rémunération incitative non fondé sur des titres de participation sont calculées en dollars canadiens et ont été converties pour les besoins du tableau en fonction du taux de change à la clôture affiché par la Banque du Canada le 30 septembre 2017 de 1,248 \$ CA = 1,00 \$.
- 2) Calculée en fonction du prix d'offre à la date d'acquisition des droits en cause, déduction faite du prix d'exercice de l'ancienne option pertinente.
- 3) Comprend les mesures incitatives annuelles et à long terme et présume que les cibles approuvés pour l'exercice 2017 sont respectées.
- 4) Dans l'hypothèse où les dispositions en matière d'acquisition des droits rattachés aux UAI seront déclenchées à leur niveau minimal. Se reporter à la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction – Autre rémunération – L'ancien régime ».

Prestations dans le cadre du régime de retraite

Tous les membres de la haute direction visés participent à un régime d'épargne-retraite à cotisation déterminée. La Société et les membres de son groupe cotisent directement les montants suivants aux régimes d'épargne-retraite des participants.

- 1) 5 % du salaire de base majoré de la prime (jusqu'à concurrence de 13 005 \$ CA en 2017) pour MM. Bedford et Suleman;
- 2) 4 % du salaire de base majoré de la prime (jusqu'à concurrence de 10 800 \$ en 2017) pour M. Morris, M^{me} Song et M. Hogan.

Tableau du régime d'épargne-retraite à cotisation déterminée (en \$ US)

Nom	Valeur accumulée au début de l'exercice	Montant compensatoire²⁾	Valeur accumulée au 31 décembre 2017
Geoff Bedford ¹⁾	176 276	10 421	207 284
Rahim Suleman ¹⁾	—	10 421	21 021
Kevin Morris	179 986	10 800	231 154
Shannon Song	982 048	10 800	1 146 161
Jeff Hogan	454 165	10 800	558 258

Notes :

- 1) Pour MM. Bedford et Suleman, les montants présentés ont été convertis en dollars américains en fonction du taux de change à la clôture affiché par la Banque du Canada le 30 septembre 2017, à savoir 1,248 \$ CA = 1,00 \$.
- 2) Le montant compensatoire comprend le montant versé par la Société qui correspond aux cotisations des employés, majoré d'une cotisation de sécurité équivalente dans le cas des régimes 401(k) américains.

Régime d'options d'achat d'actions et options d'achat d'actions

Après l'arrangement, 39 878 384 actions ordinaires de la Société seront émises et en circulation, ce qui signifie qu'un total de 2 791 486 options sont actuellement disponibles aux fins d'attribution dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions. En tant que régime d'options d'achat d'actions à plafond variable, 7 % des actions ordinaires en circulation à tout moment sont disponibles pour les options, déduction faite du nombre d'actions ordinaires attribuable aux options exercées auparavant. Advenant qu'une option est exercée, annulée, rachetée, expirée sans avoir été exercée ou résiliée conformément aux modalités du régime d'options d'achat d'actions avant qu'elle soit exercée, les actions ordinaires qui étaient réservées aux fins d'émission relativement à cette option seront retournées dans le régime d'options d'achat d'actions et seront disponibles aux fins de réservation dans le cadre d'une nouvelle attribution d'options aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Se reporter à la rubrique « Options d'achat de titres ».

Modalités du régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options d'achat d'actions autorise le conseil à attribuer des options d'achat d'actions aux dirigeants, aux administrateurs, aux employés à temps plein et aux experts-conseils admissibles de la Société selon les modalités suivantes.

Attributions d'options

Sous réserve des modalités du régime d'options d'achat d'actions et après l'examen des recommandations faites par le comité de la rémunération, le conseil choisit les participants auxquels des options seront attribuées, le nombre d'actions ordinaires qui seront visées par les options attribuées à chacun de ces participants, la ou les dates auxquelles ces options seront attribuées ainsi que les modalités et les conditions rattachées aux options en question. Le nombre total d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission dans le cadre de l'exercice de la totalité des options attribuées à l'un ou l'autre des titulaires d'options ne doit pas dépasser 5 % du nombre d'actions ordinaires en circulation sans tenir compte de la dilution au moment de l'attribution en cause. De plus, l'émission d'actions ordinaires à l'exercice d'options en faveur d'initiés (au sens donné à ce terme dans le Guide à l'intention des sociétés de la TSX) dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions et de tous les autres régimes de

rémunération fondés sur des actions, au cours de toute période de un an, ne doit pas dépasser 10 % du nombre d'actions émises et en circulation, et le nombre d'actions ordinaires qui seront émises à l'exercice d'options qui sont détenues par des initiés à tout moment dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions et de tous les autres régimes de rémunération fondés sur des actions ne doit pas dépasser 10 % du nombre d'actions émises et en circulation. Le nombre maximal d'actions ordinaires qui seront émises à l'exercice des options détenues par les administrateurs qui ne sont pas des salariés ne doit pas dépasser 1 % des actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre maximal d'actions ordinaires qui seront émises à l'exercice des options de la Société détenues par les administrateurs qui ne sont pas des salariés ne doit pas dépasser 1 % des actions ordinaires émises et en circulation, déduction faite du nombre total d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission en faveur des administrateurs non employés dans le cadre de tout autre mécanisme de rémunération fondé sur des actions. Le total des attributions annuelles versées à un administrateur non employé ne peut être supérieur à 100 000 \$ (selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes), et la valeur des attributions versées dans le cadre de l'ensemble des autres mécanismes de rémunération fondés sur des actions ne peut être supérieure à 150 000 \$ par année au total pour chaque administrateur non employé.

Prix d'exercice

Le conseil doit fixer le prix d'exercice d'une option, et ce prix ne doit pas être inférieur au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au cours de la période de cinq jours de bourse ayant précédé la date d'attribution de l'option en cause.

Durée des options et période d'acquisition des droits rattachés aux options

Les options peuvent être exercées pendant des périodes de plus de un an et de moins de sept ans à compter de la date d'attribution des options. Sous réserve des modalités du régime d'options d'achat d'actions, le conseil doit préciser, au moment de l'attribution des options, la période d'acquisition des droits qui correspond au nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être exercées par le titulaire d'options en question chaque année ou pendant une autre période pendant la durée des options. En l'absence d'une décision rendue par le conseil à cet égard, le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées par un titulaire d'options de la Société au cours de chacune des trois premières années de la durée des options de la Société accordées correspondra au tiers de leur nombre.

Expiration des options

Advenant le congédiement d'un titulaire d'options par la Société ou une filiale en raison d'un manquement intentionnel ou important à ses obligations, toutes les options attribuées au titulaire d'options en question dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions deviendront immédiatement caduques. Advenant la démission ou le congédiement d'un titulaire d'options (pour un autre motif qu'un manquement intentionnel ou important à ses obligations), le titulaire d'options en question pourra exercer chaque option qu'il détiendra au moment en cause s'il avait le droit de le faire au moment de sa démission pendant une période de 90 jours (ou à une date ultérieure que le conseil peut déterminer) suivant la date de prise d'effet de sa démission (ou pendant une période plus longue que 90 jours à l'entière appréciation du conseil) ou jusqu'à la date d'expiration des options en cause, selon la première de ces dates. Advenant le décès d'un titulaire d'options pendant que celui-ci est un fournisseur de services, toutes les options détenues par le titulaire d'options en cause au moment de son décès et qui pouvaient être exercées au moment de son décès pourront être exercées par le représentant successoral du titulaire d'options à tout moment jusqu'à la première date anniversaire du décès. Advenant une offre publique d'achat, un arrangement (tel qu'une fusion ou une autre opération de regroupement d'entreprises), un changement de contrôle ou la vente de la quasi-totalité des actifs de la Société, les options pourront être exercées à l'intérieur de certains délais.

Rajustements

Des rajustements adéquats du nombre d'actions ordinaires et du prix d'exercice des options seront faits pour tenir compte du rajustement du nombre d'actions ordinaires découlant de tout fractionnement, de tout regroupement ou de tout reclassement des actions ordinaires, du versement de dividendes sur les actions par la Société ou de tout autre changement pertinent apporté à la structure du capital de la Société.

Caractère incessible des options

Chaque option attribuée dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions est incessible pour son titulaire.

Modifications apportées au régime d'options d'achat d'actions

Le conseil peut modifier le régime d'options d'achat d'actions ou y mettre fin à tout moment sous réserve de certaines restrictions d'ordre réglementaire et de certaines restrictions figurant dans le régime d'options d'achat d'actions. Certaines modifications indiquées dans le régime d'options d'achat d'actions comme n'exigeant pas l'approbation des actionnaires, ainsi que l'interruption du régime d'options d'achat d'actions sont néanmoins soumises à l'approbation des bourses à la cote desquelles les actions ordinaires sont inscrites aux fins de négociation. En outre, certains types de modification, dont des réductions du prix d'exercice des options en cours (sauf dans certains cas), des prolongations de la durée d'une option (sauf dans certains cas) et des augmentations du nombre limite de titres qui sont ou pourront être émis en faveur d'initiés dans le cadre de régimes de rémunération fondés sur des titres de participation doivent également être approuvées par les actionnaires.

Contrats d'emploi et prestations de cessation des fonctions et de changement de contrôle

Chaque membre de la haute direction visé a conclu avec Neo Cayman ou une de ses filiales un contrat d'emploi qui renferme des prestations de cessation des fonctions. Ces contrats sont examinés à l'occasion et modifiés conformément à l'approbation du conseil.

Geoff Bedford – président et chef de la direction

Le 31 août 2016, M. Geoff Bedford, président et chef de la direction, a conclu avec Neo ULC un contrat d'emploi modifié et mis à jour d'une durée indéterminée. Le contrat d'emploi prévoit que M. Bedford occupera le poste de président et chef de la direction de Neo Cayman et des membres de son groupe.

Si Neo ULC met fin à l'emploi de M. Bedford en raison de son décès ou de son invalidité ou encore de son défaut intentionnel de s'acquitter adéquatement de ses responsabilités, Neo ULC lui versera, dans le cadre d'un paiement unique versé dans les 30 jours suivant la date de sa cessation d'emploi, le salaire qu'il a gagné, ses avantages sociaux, ses avantages accessoires et ses vacances accumulés à la date de cessation de ses fonctions. La Société estime que, si la cessation des fonctions de M. Bedford avait eu lieu le 31 décembre 2017 pour les motifs décrits ci-dessus, aucun paiement supplémentaire dépassant ce qui lui était dû à cette date ne lui aurait été versé.

Advenant le congédiement de M. Bedford par Neo ULC pour un autre motif qu'un motif valable ou la démission de M. Bedford pour un motif valable, Neo ULC lui versera (i) dans le cadre d'un paiement unique versé dans les 30 jours suivant la date de sa cessation d'emploi, ses congés payés et ses avantages accessoires accumulés, (ii) sur une période de 24 mois, un montant correspondant au double de son salaire de base et (iii) les avantages sociaux à l'intention des employés (exception faite des prestations en cas d'invalidité à court ou à long terme) pour la période de 24 mois mentionnée au point (ii) ci-dessus. La Société estime que, si la cessation des fonctions de M. Bedford avait eu lieu le 31 décembre 2017 pour l'un ou l'autre des motifs décrits ci-dessus, il aurait eu le droit de recevoir un montant maximal d'environ 1 027 900 \$ (compte non tenu des avantages sociaux supplémentaires et des autres avantages accessoires).

Si, au cours de la période de 24 mois suivant un « changement de contrôle » (au sens donné au terme *change of control* dans le contrat d'emploi de M. Bedford), Neo ULC met fin à l'emploi de M. Bedford, ou si M. Bedford met fin à son emploi pour un motif valable, Neo ULC lui versera un paiement forfaitaire en cas de « changement de contrôle » qui correspondra au total (i) au double de son salaire de base au moment en cause, (ii) au montant de la prime ciblée pour l'année en cause, (iii) dans le cadre d'un paiement unique versé dans les 30 jours suivant la date de sa cessation d'emploi, à ses congés payés et ses avantages accessoires accumulés et (iv) aux avantages sociaux à l'intention des employés (exception faite des prestations en cas d'invalidité à court ou à long terme) pour la période de 24 mois suivant la date de son départ à la retraite. À l'heure actuelle, la Société estime que, si les dispositions en matière de « changement de contrôle » avaient été déclenchées en 2017 et que M. Bedford avait mis fin à son emploi pour un motif valable conformément à son contrat d'emploi, avec prise d'effet le 31 décembre 2017, il aurait eu le droit de recevoir un paiement forfaitaire en cas de « changement de contrôle » maximal d'environ 1 428 500 \$ (compte non tenu des avantages sociaux supplémentaires, de la valeur des titres de participations visés pour l'acquisition par anticipation et des autres avantages accessoires).

Rahim Suleman – vice-président directeur et chef des finances

Le 16 janvier 2017, M. Rahim Suleman, vice-président directeur et chef des finances, a conclu avec Neo ULC un contrat d'emploi d'une durée indéterminée. Le contrat d'emploi prévoit que M. Suleman occupera le poste de vice-président directeur et chef des finances de Neo Cayman et des membres de son groupe.

Si Neo ULC met fin à l'emploi de M. Suleman en raison de son décès ou de son invalidité ou encore de son défaut intentionnel de s'acquitter adéquatement de ses responsabilités, Neo ULC lui versera, dans le cadre d'un paiement unique versé dans les 30 jours suivant la date de sa cessation d'emploi, le salaire qu'il a gagné, ses avantages sociaux, ses avantages accessoires et ses congés payés accumulés à la date de cessation de ses fonctions. La Société estime que, si la cessation des fonctions de M. Suleman avait lieu le 31 décembre 2017 pour les motifs décrits ci-dessus, aucun paiement supplémentaire dépassant ce qui lui était dû à cette date ne lui aurait été versé.

Advenant le congédiement de M. Suleman par Neo Cayman pour un autre motif qu'un motif valable ou la démission de M. Suleman pour un motif valable, Neo Cayman lui versera (i) dans le cadre d'un paiement unique versé dans les 30 jours suivant la date de sa cessation d'emploi, ses congés payés et ses avantages accessoires accumulés, (ii) sur une période maximale de 24 mois, un montant correspondant à son salaire de base sur 18 mois majoré de un mois de salaire supplémentaire pour chaque année de service complète et (iii) les avantages sociaux à l'intention des employés (exception faite des prestations en cas d'invalidité à court ou à long terme) pour la période de 24 mois mentionnée au point (ii) ci-dessus. La Société estime que, si la cessation des fonctions de M. Suleman avait lieu le 31 décembre 2017 pour l'un ou l'autre des motifs décrits ci-dessus, il aurait le droit de recevoir un montant maximal d'environ 597 900 \$ (compte non tenu des avantages sociaux supplémentaires et des autres avantages accessoires).

Si, au cours de la période de 24 mois suivant un « changement de contrôle » (au sens donné au terme *change of control* dans le contrat d'emploi de M. Suleman), Neo ULC met fin à l'emploi de M. Suleman, ou si M. Suleman met fin à son emploi pour un motif valable, Neo ULC lui versera un paiement forfaitaire en cas de « changement de contrôle » qui correspondra au total (i) au double de son salaire de base au moment en cause, (ii) au montant de la prime ciblée pour l'année en cause, (iii) dans le cadre d'un paiement unique versé dans les 30 jours suivant la date de sa cessation d'emploi, à ses congés payés et ses avantages accessoires accumulés et (iv) aux avantages sociaux à l'intention des employés (exception faite des prestations en cas d'invalidité à court ou à long terme) pour la période de 24 mois suivant la date de son départ à la retraite. À l'heure actuelle, la Société estime que si les dispositions en matière de « changement de contrôle » avaient été déclenchées en 2017 et que M. Suleman avait mis fin à son emploi pour un motif valable conformément à son contrat d'emploi, avec prise d'effet le 31 décembre 2017, il aurait eu le droit de recevoir un paiement forfaitaire en cas de « changement de contrôle » maximal d'environ 1 029 700 \$ (compte non tenu des avantages sociaux supplémentaires, de la valeur des titres de participation visés par l'acquisition par anticipation et des autres avantages accessoires).

Advenant que l'actionnaire vendeur et les membres de son groupe cessent d'avoir la propriété d'au moins 51 % de la Société notamment par suite du placement avant le 31 décembre 2018, et que la valeur avant impôt de l'option et des attributions fondées sur des titres de participation de M. Suleman aux termes de son contrat d'emploi est inférieure à 2 millions de dollars, M. Suleman touchera une rémunération en espèces correspondant à la différence entre la valeur de 2 millions de dollars et la valeur des attributions au titre de la rémunération.

Kevin Morris – vice-président directeur et chef de l'exploitation

Le 31 août 2016, M. Kevin Morris, vice-président directeur et chef de l'exploitation, a conclu avec Neo Chemicals & Oxides, LLC (« **Neo C&O** ») un contrat d'emploi modifié et mis à jour d'une durée indéterminée. Le contrat d'emploi prévoit que M. Morris occupera le poste de vice-président directeur et chef de l'exploitation de Neo Cayman et des membres de son groupe.

Si Neo C&O met fin à l'emploi de M. Morris en raison de son décès ou de son invalidité ou encore de son défaut intentionnel de s'acquitter adéquatement de ses responsabilités, Neo C&O lui versera, dans le cadre d'un paiement unique versé dans les 30 jours suivant la date de sa cessation d'emploi, le salaire qu'il a gagné, ses avantages sociaux, ses avantages accessoires et ses vacances accumulés à la date de cessation de ses fonctions. La Société estime que, si la cessation des fonctions de M. Morris avait lieu le 31 décembre 2017 pour les motifs décrits ci-dessus, aucun paiement supplémentaire dépassant ce qui lui était dû à cette date ne lui aurait été versé.

Advenant le congédiement de M. Morris par Neo C&O pour un autre motif qu'un motif valable ou la démission de M. Morris pour un motif valable, Neo C&O lui versera (i) dans le cadre d'un paiement unique versé dans les 30 jours suivant la date de sa cessation d'emploi, ses congés payés et ses avantages accessoires accumulés, (ii) sur une période de 24 mois, un montant correspondant à son salaire de base sur 18 mois majoré de un mois de salaire supplémentaire pour chaque année de service complète et (iii) les avantages sociaux à l'intention des employés (exception faite des prestations en cas d'invalidité à court ou à long terme) pour la période de 18 mois en question. La Société estime que, si la cessation des fonctions de M. Morris avait lieu le 31 décembre 2017 pour l'un ou l'autre des motifs décrits ci-dessus, il aurait eu le droit de recevoir un montant maximal d'environ 817 300 \$ (compte non tenu des avantages sociaux supplémentaires et des autres avantages accessoires).

Si, au cours de la période de 24 mois suivant un « changement de contrôle » (au sens donné au terme *change of control* dans le contrat d'emploi de M. Morris), Neo C&O met fin à l'emploi de M. Morris, ou si M. Morris met fin à son emploi pour un motif valable, Neo C&O lui versera un paiement forfaitaire en cas de « changement de contrôle » qui correspondra au total (i) au double de son salaire de base au moment en cause, (ii) au montant de la prime ciblée pour l'année en cause, (iii) dans le cadre d'un paiement unique versé dans les 30 jours suivant la date de sa cessation d'emploi, à ses congés payés et ses avantages accessoires accumulés et (iv) aux avantages sociaux à l'intention des employés (exception faite des prestations en cas d'invalidité à court ou à long terme) pour la période de 18 mois suivant la date de son départ à la retraite. À l'heure actuelle, la Société estime que, si les dispositions en matière de « changement de contrôle » avaient été déclenchées en 2016 et que M. Morris avait mis fin à son emploi pour un motif valable conformément à son contrat d'emploi, avec prise d'effet le 31 décembre 2017, il aurait eu le droit de recevoir un paiement forfaitaire en cas de « changement de contrôle » maximal d'environ 1 084 300 \$ (compte non tenu des avantages sociaux supplémentaires, de la valeur des titres de participation visés par l'acquisition par anticipation et des autres avantages accessoires).

Shannon Song – vice-présidente directrice, division Magnequench

Le 31 août 2016, M^{me} Shannon Song, vice-présidente directrice, division Magnequench, a conclu avec Neo Performance Materials (Singapore) Pte. Ltd. (« **NPM Singapore** ») un contrat d'emploi aux termes duquel elle agira à titre de vice-présidente directrice, Magnequench, jusqu'au 31 décembre 2017 (la « **période d'emploi** »), et elle a acceptée d'être disponible pour le chef de l'exploitation jusqu'au 31 mars 2018 afin de faciliter la transition (la « **période de transition** »). Le contrat d'emploi de M^{me} Song comprend des dispositions relatives à son détachement en territoire étranger relativement à l'exercice de ses fonctions en Chine, qui comprennent le versement d'allocations pour l'hébergement, les taxes sur les biens et les services et l'écart causé par le taux de change, de même que des services-conseils et de l'aide en matière d'impôts.

Si NPM Singapore met fin à l'emploi de M^{me} Song pendant la période d'emploi ou la période de transition en raison de son décès ou de son invalidité ou encore de son défaut intentionnel de s'acquitter adéquatement de ses responsabilités, NPM Singapore lui versera, dans le cadre d'un paiement unique versé dans les 30 jours suivant la date de sa cessation d'emploi, le salaire qu'elle a gagné, ses avantages sociaux, ses avantages accessoires et ses congés payés accumulés à la date de cessation de ses fonctions. La Société estime que, si la cessation des fonctions de M^{me} Song avait lieu le 31 décembre 2017 pour l'un ou l'autre des motifs décrits ci-dessus, aucun paiement supplémentaire dépassant ce qui lui était dû à cette date ne lui aurait été versé.

Advenant le congédiement de M^{me} Song par NPM Singapore pour un autre motif qu'un motif valable ou la démission de M^{me} Song pour un motif valable, NPM Singapore lui versera (i) dans le cadre d'un paiement unique versé dans les 30 jours suivant la date de sa cessation d'emploi, ses congés payés, sa prime et ses avantages accessoires accumulés, (ii) sur une période maximale de 12 mois, un montant correspondant à son salaire de base sur 12 mois et (iii) les avantages sociaux à l'intention des employés (exception faite des prestations en cas d'invalidité à court ou à long terme) pour la période de 12 mois mentionnée au point (ii) ci-dessus. La Société estime que, si la cessation des fonctions de M^{me} Song avait lieu le 31 décembre 2017 pour les motifs décrits ci-dessus, elle aurait eu le droit de recevoir un montant maximal d'environ 445 100 \$ (compte non tenu des avantages sociaux supplémentaires et des autres avantages accessoires).

Advenant que l'actionnaire vendeur et les membres de son groupe cessent d'avoir la propriété d'au moins 51 % de la Société, notamment par suite du placement, et que l'actionnaire vendeur réalise un taux de rentabilité interne selon certains pourcentages énumérés dans les délais prévus, M^{me} Song touchera une rémunération en espèces pouvant atteindre un maximum de 1 million de dollars.

Jeff Hogan – vice-président directeur, Produits chimiques et minerais oxydés

Le 31 août 2016, M. Jeff Hogan, vice-président directeur, Produits chimiques et minerais oxydés, a conclu avec Neo C&O un contrat d'emploi modifié et mis à jour d'une durée indéterminée. Le contrat d'emploi prévoit que M. Hogan occupera le poste de vice-président directeur, division Produits chimiques et minerais oxydés.

Si Neo C&O met fin à l'emploi de M. Hogan en raison de son décès ou de son invalidité ou encore de son défaut intentionnel de s'acquitter adéquatement de ses responsabilités, Neo C&O lui versera, dans le cadre d'un paiement unique versé dans les 30 jours suivant la date de sa cessation d'emploi, le salaire qu'il a gagné, ses avantages sociaux, ses avantages accessoires et ses congés payés accumulés à la date de cessation de ses fonctions. La Société estime que, si la cessation des fonctions de M. Hogan avait lieu le 31 décembre 2017 pour l'un ou l'autre des motifs décrits ci-dessus, aucun paiement supplémentaire dépassant ce qui lui était dû à cette date ne lui aurait été versé.

Advenant le congédiement de M. Hogan par Neo C&O pour un autre motif qu'un motif valable ou la démission de M. Hogan pour un motif valable, Neo C&O lui versera (i) dans le cadre d'un paiement unique versé dans les 30 jours suivant la date de sa cessation d'emploi, ses congés payés et ses avantages accessoires accumulés, (ii) un montant correspondant au double de son salaire de base sur 24 mois et (iii) les avantages sociaux à l'intention des employés (exception faite des prestations en cas d'invalidité à court ou à long terme) pour une période de 18 mois. La Société estime que, si la cessation des fonctions de M. Hogan avait lieu le 31 décembre 2017 pour les motifs décrits ci-dessus, il aurait eu le droit de recevoir un montant maximal d'environ 760 600 \$ (compte non tenu des avantages sociaux supplémentaires et des autres avantages accessoires).

Si, au cours de la période de 24 mois suivant un « changement de contrôle » (au sens donné au terme *change of control* dans le contrat d'emploi de M. Hogan), Neo C&O met fin à l'emploi de M. Hogan, ou si M. Hogan met fin à son emploi pour un motif valable, Neo C&O lui versera un paiement forfaitaire en cas de « changement de contrôle » qui correspondra au total (i) au double de son salaire de base au moment en cause, (ii) au montant de la prime ciblée pour l'année en cause, (iii) dans le cadre d'un paiement unique versé dans les 30 jours suivant la date de sa cessation d'emploi, à ses congés payés et ses avantages accessoires accumulés et (iv) aux avantages sociaux à l'intention des employés (exception faite des prestations en cas d'invalidité à court ou à long terme) pour la période de 18 mois suivant la date de son départ à la retraite. À l'heure actuelle, la Société estime que, si les dispositions en matière de « changement de contrôle » avaient été déclenchées en 2016 et que M. Hogan mettait fin à son emploi pour un motif valable conformément à son contrat d'emploi, avec prise d'effet le 31 décembre 2017, il aurait le droit de recevoir un paiement forfaitaire en cas de « changement de contrôle » maximal d'environ 947 300 \$ (compte non tenu des avantages sociaux supplémentaires, de la valeur des titres de participation visés pour l'acquisition par anticipation et des autres avantages accessoires).

Rémunération des administrateurs

Le programme de rémunération des administrateurs est conçu pour recruter et maintenir en poste des personnes qualifiées pour siéger au conseil. On prévoit qu'après la date de clôture, les administrateurs non membres de la direction toucheront une rétribution annuelle majorée d'un montant supplémentaire pour le président du conseil, le président du comité de la rémunération et le président du comité d'audit. Tous les administrateurs ont le droit de se faire rembourser les dépenses raisonnables qu'ils auront engagées dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions d'administrateurs.

Indemnisation et assurance

La Société maintient une police d'assurance de la responsabilité des administrateurs et des dirigeants qui vise à limiter l'exposition de la Société à des réclamations contre ses administrateurs et ses dirigeants et à les protéger. De surcroît, la Société ou Neo, selon le cas, a conclu des conventions d'indemnisation avec ses administrateurs et ses dirigeants. Les conventions d'indemnisation obligent la Société ou Neo, selon le cas, à indemniser les personnes indemnisées et à les exonérer dans la pleine mesure permise par la loi à l'égard des responsabilités qui découlent des fonctions des personnes indemnisées à titre d'administrateurs et de membres de la direction de la Société, à condition que les personnes indemnisées aient agi avec honnêteté et de bonne foi et d'une façon qui, selon eux, était raisonnablement dans l'intérêt de la Société ou non contraire à l'intérêt de la Société. Les conventions d'indemnisation prévoient aussi que la Société fournira aux personnes indemnisées une avance pour les frais de défense en justice.

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Aucun administrateur, aucun membre de la direction ni aucun membre de la haute direction de la Société, actuel ou proposé, ni aucun membre du même groupe que l'une de ces personnes, n'était endetté envers la Société à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ni n'est actuellement endetté envers la Société.

GOUVERNANCE

Les statuts constitutifs de la Société prévoient que le conseil doit comprendre de trois à 15 administrateurs. Conformément à la LSAO, le conseil peut nommer un ou plusieurs autres administrateurs pour un mandat qui doit prendre fin à la clôture de l'assemblée annuelle des actionnaires suivante, étant entendu que le nombre total d'administrateurs ainsi nommés ne peut représenter plus du tiers du nombre d'administrateurs élus à l'assemblée annuelle des actionnaires précédente. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus de rémunération des membres de la haute direction, veuillez vous reporter à la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction – Analyse de la rémunération ».

Le conseil de la Société est actuellement composé de neuf administrateurs, à savoir Constantine Karayannopoulos, Eric Noyrez, Geoff Bedford, Nicholas Basso, Brook Hinchman, Edgar Lee, Claire Kennedy, Aman Kumar et Emily Stephens.

Le conseil a constitué le comité d'audit et le comité de la rémunération et a approuvé les mandats de ces comités, qui sont décrits ci-dessous. Le conseil a délégué à chaque comité les devoirs et responsabilités prévus dans le mandat du comité concerné. Le mandat du conseil de même que les mandats des différents comités du conseil stipulent par écrit les responsabilités du conseil et des comités en matière de supervision du chef de la direction.

À l'heure actuelle, la Société n'a pas de comité des candidatures et le conseil dans son ensemble repère au besoin les nouveaux candidats au conseil qui ont une expertise dans des domaines d'importance stratégique pour la Société, la volonté d'agir à titre de membre du conseil d'administration et de ses comités et la capacité à consacrer le temps nécessaire au conseil.

Mandat du conseil d'administration

Le conseil, directement et par l'intermédiaire de ses comités, surveille la direction et est responsable de la gérance de la Société, en veillant à la création de la valeur à long terme pour tous ses actionnaires tout en tenant compte des intérêts des différentes parties intéressées de la Société, dont les actionnaires, les employés, les clients, les fournisseurs et la collectivité.

Parmi les responsabilités du conseil, il lui incombe de s'assurer de ce qui suit :

- tous les membres du conseil comprennent les activités de la Société;
- des processus sont adoptés pour planifier, contrôler et gérer efficacement la viabilité à long terme de la Société;
- il existe un équilibre entre les objectifs et les risques à long et à court termes;
- le rendement de la direction est adéquat et un plan de planification de la relève est adopté relativement à la direction;
- la communication avec les actionnaires et les autres parties intéressées est rapide et efficace;
- le conseil doit adopter des procédures appropriées pour recevoir les commentaires des actionnaires sur les enjeux importants;
- les activités sont exercées conformément à l'éthique et aux lois et règlements applicables;
- toutes les questions exigeant l'approbation des actionnaires sont soumises au conseil.

Une copie du mandat du conseil est jointe à l'annexe A du présent prospectus.

Indépendance

Le conseil est composé de neuf administrateurs, dont deux sont indépendants de la direction et de Oaktree (à savoir Eric Noyrez et Claire Kennedy), cinq ne sont pas indépendants du fait qu'ils sont membres de la haute direction de Oaktree (à savoir Nicholas Basso, Brook Hinchman, Aman Kumar, Edgar Lee et Emily Stephens, se reporter à la rubrique « – Déclaration de Oaktree » ci-dessous) et deux (à savoir Geoff Bedford, président et chef de la direction de la Société, et Constantine Karayannopoulos, ancien président et chef de la direction de Molycorp et de NEM) ne sont pas indépendants.

En plus de présider toutes les réunions du conseil, le rôle de M. Karayannopoulos à titre de président du conseil est de favoriser et de présider les rencontres entre les administrateurs indépendants de la Société, de favoriser les communications entre les administrateurs indépendants et la direction de la Société et, au besoin, d'agir à titre de porte-parole du conseil auprès des médias et du public. Le conseil prévoit tenir des réunions périodiques de même que des réunions spéciales à l'occasion.

Le conseil reconnaît l'importance d'un leadership indépendant au sein du conseil et a nommé M. Eric Noyrez, administrateur indépendant, à titre d'administrateur principal. Le conseil a rédigé une description de poste officielle pour l'administrateur principal du conseil. La description de poste de l'administrateur principal du conseil prévoit notamment que l'administrateur principal aura les responsabilités suivantes : (i) fournir des commentaires au président du conseil sur l'établissement de l'ordre du jour des réunions du conseil; (ii) aider le président du conseil pour s'efforcer de garantir que les responsabilités en matière de leadership au sein du conseil permettent au conseil de fonctionner de façon indépendante de la direction; (iii) envisager, et permettre, au besoin, la tenue d'une réunion de tous les administrateurs indépendants, afin que des réunions du conseil puisse être tenues sans la direction; et (iv) s'assurer que des procédures raisonnables sont adoptées pour permettre aux administrateurs de retenir aux frais de la Société les services de conseillers externes lorsque la situation l'exige, sous réserve de son approbation préalable.

Le conseil déléguera un certain nombre de responsabilités au comité d'audit et au comité de la rémunération. Advenant un conflit d'intérêts au cours du mandat d'un administrateur, on s'attend à ce que ce conflit soit immédiatement communiqué au conseil.

Déclaration de Oaktree

À la suite de la réalisation de l'arrangement et avant la réalisation du placement, l'actionnaire vendeur sera propriétaire d'environ 95 % des actions ordinaires. Après le placement (dans l'hypothèse où l'option de surallocation n'est pas exercée), il est prévu que l'actionnaire vendeur sera propriétaire d'environ 67,4 % des actions ordinaires. Oaktree (et les membres de son groupe, qui comprennent l'actionnaire vendeur) ont actuellement nommé cinq des neuf administrateurs de la Société. La Société et Oaktree ont convenu que Oaktree pourra continuer de nommer ce nombre d'administrateurs tant qu'ils exerceront, collectivement, un contrôle ou une emprise sur au moins 50 % des actions ordinaires en circulation (compte non tenu de la dilution), pourvu que le conseil passe à une majorité d'administrateurs indépendants au plus tôt le 31 décembre 2018 ou jusqu'à ce que Oaktree soit propriétaire de moins de 50 % des actions ordinaires en circulation ou qu'elle exerce un contrôle ou une emprise sur une telle proportion d'actions, tel qu'il est indiqué ci-dessous :

- a) jusqu'à quatre administrateurs de la Société lorsque Oaktree (y compris les membres de son groupe), seront, collectivement, propriétaires de moins de 50 % mais d'au moins 40 % des actions ordinaires en circulation (compte non tenu de la dilution) ou exerceront un contrôle ou une emprise sur une telle proportion d'actions;
- b) jusqu'à trois administrateurs de la Société lorsque Oaktree (y compris les membres de son groupe), seront, collectivement, propriétaires de moins de 40 % mais d'au moins 30 % des actions ordinaires en circulation (compte non tenu de la dilution) ou exerceront un contrôle ou une emprise sur une telle proportion d'actions;
- c) jusqu'à deux administrateurs de la Société lorsque Oaktree (y compris les membres de son groupe), seront, collectivement, propriétaires de moins de 30 % mais d'au moins 20 % des actions

ordinaires en circulation (compte non tenu de la dilution) ou exerceront un contrôle ou une emprise sur une telle proportion d'actions;

- d) jusqu'à un administrateur de la Société lorsque Oaktree (y compris les membres de son groupe), seront, collectivement, propriétaires de moins de 20 % mais d'au moins 10 % des actions ordinaires de la Société en circulation (compte non tenu de la dilution) ou exerceront un contrôle ou une emprise sur une telle proportion d'actions;
- e) aucun administrateur de la Société lorsque Oaktree (y compris les membres de son groupe), seront, collectivement, propriétaires de moins de 10 % des actions ordinaires en circulation (compte non tenu de la dilution) ou exerceront un contrôle ou une emprise sur une telle proportion d'actions.

Comité d'audit

Le comité d'audit de la Société est chargé du processus d'information financière de la Société et de la qualité de cette information financière. Le comité d'audit est chargé de fournir un examen indépendant et d'assurer la surveillance du processus de communication de l'information financière de la Société, de son système de contrôle interne et de sa gestion des risques financiers, de même que du processus d'audit, ce qui comprend le choix, la surveillance et la rémunération des auditeurs externes de la Société. Dans l'exercice de ses fonctions, le comité d'audit travaille efficacement en collaboration avec le Conseil, la direction et les auditeurs externes et évalue l'indépendance de ces auditeurs.

Le texte intégral de la charte du comité d'audit de la Société est joint à l'annexe B.

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit est composé des membres suivants :

<u>Nom</u>	<u>Indépendant¹⁾</u>	<u>Compétences financières²⁾</u>
Claire Kennedy (présidente).....	Oui	Oui
Eric Noyrez	Oui	Oui
Brook Hinchman	Non	Oui

Notes :

- 1) Un membre du comité d'audit est indépendant s'il n'a aucune relation importante directe ou indirecte avec la Société qui pourrait, selon le conseil, nuire raisonnablement à l'exercice de son jugement indépendant. La Société s'est prévaluée de la dispense prévue au paragraphe 3.2(2) du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, qui donne à la Société une période maximale de un an à compter de la date du visa du prospectus définitif pour nommer un troisième administrateur indépendant.
- 2) Une personne possède des compétences financières si elle peut lire et comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'une complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société.

Expérience et formation pertinentes

<u>Nom du membre</u>	<u>Compétences et expérience pertinentes</u>
Claire Kennedy (présidente)	M ^{me} Kennedy s'est jointe au conseil en octobre 2017, puis a été nommée au comité d'audit. M ^{me} Kennedy a été membre du conseil d'administration de NEM de février 2010 à juin 2012 et était membre du comité d'audit. M ^{me} Kennedy est associée du bureau de Toronto de Bennett Jones LLP depuis 2009, où elle donne des conseils aux clients sur les impôts des sociétés et sur la fixation des prix de cession. M ^{me} Kennedy est administratrice de la Banque du Canada, banque centrale du pays. Elle siège au comité d'audit et des finances et au comité des ressources humaines, et est présidente du comité de gouvernance. Elle est également administratrice de Alamos Gold Inc., société inscrite à la TSX et à la NYSE. M ^{me} Kennedy porte le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés et a réussi le programme <i>Making Corporate Boards More Effective</i> à la Harvard Business School. M ^{me} Kennedy participe actuellement au programme <i>Advanced Management Program</i> à la Booth School of Business de l'University of Chicago. Elle est ingénieure et titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université Queen's et d'un baccalauréat en sciences appliquées avec spécialisation en génie chimique de l'Université de Toronto. M ^{me} Kennedy est également présidente du conseil exécutif de l'Université de Toronto et est membre du conseil consultatif du doyen à Rotman.

Nom du membre	Compétences et expérience pertinentes
Eric Noyrez	M. Noyrez est administrateur indépendant de Neo Cayman depuis le 31 août 2016. Il partage ses activités commerciales à titre de membre du conseil et conseiller. Auparavant, il agissait à titre de chef de la direction et de directeur général de Lynas Corporation, société intégrée d'extraction et de séparation de terres rares, de mars 2013 à juin 2014, de président de mars 2011 à mars 2013 et de chef de l'exploitation de février 2010 à mars 2013.
Brook Hinchman	M. Hinchman est administrateur de Neo C&O depuis le 31 août 2016. M. Hinchman est un spécialiste des placements du groupe Fonds d'opportunités de Oaktree Capital Management, où il est premier vice-président. Avant de rejoindre les rangs de Oaktree Capital Management en 2010, M. Hinchman a travaillé pendant quatre ans au sein de Goldman, Sachs & Co., et dernièrement à la division des services bancaires d'investissement. M. Hinchman est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires spécialisé en finances du Tippie College of Business de l'University of Iowa.

Encadrement du comité d'audit

Il n'est jamais arrivé, depuis le début du dernier exercice de la Société, que le conseil n'adopte pas une recommandation du comité d'audit quant à la mise en candidature ou à la rémunération d'auditeurs externes.

Procédures et politiques d'approbation préalable

Si la Société souhaite retenir les services de ses auditeurs externes pour des services non liés à l'audit, elle devra obtenir l'approbation préalable du comité d'audit.

Honoraires d'audit

La Société n'a pas encore complété un exercice complet et n'a donc pas versé d'honoraires à ses auditeurs.

Orientation et formation continue

Les nouveaux administrateurs de la Société participeront à une séance d'information initiale sur la Société en présence des membres de la haute direction afin de connaître, notamment, les activités de la Société, sa situation financière et sa planification stratégique. De plus, les nouveaux administrateurs recevront les documents appropriés qui leur fourniront des renseignements sur les éléments suivants, entre autres : les pratiques de la Société en matière de gouvernance, la structure du conseil et de ses comités, les antécédents de la Société, les activités commerciales et l'organisation de la Société, les mandats du conseil et de ses comités, les statuts constitutifs et les règlements administratifs de la Société, le Code de conduite (au sens donné à ce terme ci-dessous) ainsi que les autres politiques d'entreprise pertinentes.

La Société encouragera tous les administrateurs à assister à des programmes de formation continue et compte le faire en leur fournissant des renseignements sur les cours et les séminaires à venir qui pourraient leur servir dans l'exercice de leurs fonctions, ou en tenant de brèves séances d'information, au cours des réunions du conseil, présentés par des conseillers externes. De plus, la direction de la Société fera régulièrement des présentations aux administrateurs sur des sujets variés, des tendances et des questions liés aux activités de la Société au cours des réunions du conseil ou de ses comités, présentations qui auront pour but d'aider les administrateurs à améliorer constamment leurs connaissances sur la Société et ses activités.

Éthique commerciale

Le conseil d'administration a adopté un code de conduite écrit (le « **code de conduite** ») qui s'applique à tous ses administrateurs, dirigeants, experts-conseils et employés, ainsi qu'à ses filiales directes et indirectes. Le code de conduite a pour objectif de fournir des lignes directrices visant à démontrer les normes de conduite les plus élevées et à améliorer sa réputation d'honnêteté, d'intégrité et de réalisation fidèle des engagements et obligations. Le code de conduite traite du maintien d'un environnement de travail positif, des conflits d'intérêts, de la confidentialité, de l'utilisation et de la protection des actifs et des inventions de la Société, de l'utilisation des services de courrier électronique et des services Internet de la Société, de l'intégrité financière, du respect des lois et du signalement des cas d'inconduite. Son code de conduite prévoit que toute personne à qui il s'applique est tenue d'éviter toute

activité, tout intérêt (financier ou autre) ou toute relation qui créerait un conflit d'intérêts ou pourrait être perçu comme tel.

Les administrateurs sont chargés de s'assurer du respect du code de conduite, d'évaluer régulièrement sa pertinence, de l'interpréter dans toute situation donnée et d'approuver les changements devant y être apportés à l'occasion. Pour que le conseil s'assure du respect du code de conduite, la Société a établi des procédures dans le cadre desquelles les employés peuvent soumettre un rapport confidentiel d'actes répréhensibles ou d'actes répréhensibles soupçonnés par l'entremise d'une tierce société. Le conseil reçoit et examine ces rapports régulièrement.

Les administrateurs et les membres de la haute direction sont tenus par les lois applicables et les pratiques et politiques en matière de gouvernance de la Société de déclarer sans délai tout conflit d'intérêts pouvant survenir. L'administrateur ou le haut dirigeant qui a un intérêt important dans une entente ou une opération doit, conformément aux lois applicables et aux principes de saine gouvernance, déclarer son intérêt par écrit et, si les lois applicables l'y obligent, s'abstenir de voter sur toute entente ou opération dans laquelle il a un intérêt.

Un exemplaire du code de conduite peut être obtenu gratuitement en communiquant avec la Société ou pourra être consulté sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com dès la réalisation du placement.

La Société a aussi adopté une politique de communication de l'information qui complète les obligations de ses administrateurs, dirigeants et employés aux termes du code de conduite.

Évaluations

Le conseil n'examine pas officiellement l'apport et l'efficacité du conseil, de ses membres ou de ses comités. Le conseil est d'avis que sa taille favorise les échanges informels dans le cadre de discussions et d'évaluations entre le président du conseil, l'administrateur principal, le chef de la direction et le président du comité de la rémunération.

Politique de vote à la majorité des voix

Conformément aux exigences de la TSX, la Société adoptera une politique de vote majoritaire applicable aux élections sans opposition d'administrateurs aux assemblées de ses actionnaires. Conformément à cette politique, si le nombre d'abstentions exprimées relativement à l'élection d'un candidat est supérieur aux voix exprimées en faveur de son élection, ce candidat sera tenu de présenter au président du conseil sa démission de ses fonctions d'administrateur sans délai après l'assemblée des actionnaires. Après réception de la démission, le conseil évaluera s'il faut accepter ou refuser l'offre de démission et l'acceptera, sauf dans les circonstances exceptionnelles. Dans les 90 jours de l'assemblée des actionnaires en cause, le conseil publiera sa décision, en précisant les motifs de son refus, s'il y a lieu. Il sera interdit à l'administrateur qui présentera sa démission conformément à cette politique de participer aux réunions du conseil dans le cadre desquelles la démission sera examinée.

Destitution des membres du conseil

La Société n'a pas adopté de limites pour la durée du mandat des administrateurs de la Société ni d'autres mécanismes de renouvellement des membres du conseil. Le conseil est d'avis qu'il y a lieu d'établir un équilibre entre la nécessité d'avoir des administrateurs d'expérience qui connaissent les activités de la Société et la nécessité d'avoir du sang neuf, d'offrir des perspectives nouvelles et d'assurer une saine dose de scepticisme, dans l'évaluation de la direction et de ses recommandations. De plus, tel qu'il est mentionné ci-dessus, le conseil suit un processus d'évaluation de son efficacité.

Bien que le fait de limiter la durée des mandats puisse contribuer à offrir au conseil des perspectives nouvelles, le conseil est d'avis que les limites applicables à la durée des mandats ont le désavantage d'entraîner la perte de la contribution d'administrateurs qui ont été en mesure de développer, avec le temps, une perspective plus approfondie de la Société et de ses activités et qui, par conséquent, contribuent toujours davantage au conseil dans son ensemble.

Diversité au sein du conseil et de la haute direction

La Société reconnaît et accepte les avantages liés à la diversité au sein du conseil et de la haute direction. À l'heure actuelle, la Société compte une femme parmi ses membres de la haute direction, soit environ 17 % des membres de

la haute direction de la Société, et deux femmes parmi ses administrateurs, soit environ 22 % des administrateurs de la Société.

La Société reconnaît aussi que les nominations au conseil et à la haute direction doivent être fondées sur le rendement, la compétence, le mérite et le potentiel. Par conséquent, elle assure un processus concurrentiel fondé sur le mérite pour les nominations. Étant donné sa volonté d'assurer la diversité, elle veillera à ce que le conseil tienne pleinement compte de la diversité dans ses recherches et ses évaluations de candidats ou de nominations au conseil et dans ses recommandations au conseil à cet égard. Par conséquent, la Société n'a pas encore adopté de politique en matière de diversité.

En ce qui concerne la composition du conseil, au besoin, le conseil doit : (i) évaluer dans quelle mesure le processus de candidature ou de nomination au conseil réussit à atteindre les objectifs de diversité de la Société; et (ii) examiner des objectifs mesurables assurant la diversité au conseil et, s'il l'estime souhaitable, recommander au conseil de les adopter. Le conseil peut à tout moment chercher à rajuster un ou plusieurs objectifs en matière de diversité et mesurer les progrès en conséquence.

Règlements administratifs

Dispositions relatives au préavis

Les règlements administratifs de la Société comprennent certaines dispositions relatives au préavis au sujet de l'élection de ses administrateurs (les « **dispositions relatives au préavis** »). Les dispositions relatives au préavis visent (i) à faciliter le déroulement ordonné et efficace des assemblées générales annuelles ou, au besoin, des assemblées extraordinaires, (ii) à faire en sorte que tous les actionnaires soient avisés convenablement des mises en candidature des administrateurs et qu'ils reçoivent suffisamment d'information sur les candidats et (iii) à permettre aux actionnaires de voter de façon éclairée. Seules les personnes dont la candidature aura été proposée par des actionnaires conformément aux dispositions relatives au préavis seront admissibles à l'élection à un poste d'administrateur à toute assemblée annuelle des actionnaires, ou à toute assemblée extraordinaire des actionnaires si une des questions pour lesquelles l'assemblée extraordinaire a été convoquée est l'élection d'administrateurs.

Aux termes des dispositions relatives au préavis, un actionnaire qui souhaite nommer un administrateur sera tenu de remettre à la Société un préavis dans la forme prescrite et dans les délais requis. Ces délais comprennent, (i) dans le cas d'une assemblée annuelle des actionnaires (y compris les assemblées annuelles et extraordinaires), une période d'au moins 30 jours avant la date de l'assemblée annuelle des actionnaires; pourvu que, si la première annonce publique de la date de l'assemblée annuelle des actionnaires (la « **date de l'avis** ») survient moins de 50 jours avant la date de l'assemblée, au plus tard à la fermeture des bureaux le 10^e jour suivant la date de l'avis et (ii) dans le cas d'une assemblée extraordinaire des actionnaires (qui n'est pas également une assemblée annuelle) convoquée à toute fin dont l'élection d'administrateurs, au plus tard à la fermeture des bureaux le 15^e jour suivant la date de l'avis, pourvu que, dans l'un ou l'autre des cas, si des procédures de notification et d'accès (au sens donné à ce terme dans le *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti*) sont utilisées pour remettre les documents relatifs aux procurations pour une assemblée, tel qu'il est indiqué ci-dessus, et que la date de l'avis relative à l'assemblée tombe au plus tard 50 jours avant la date de l'assemblée pertinente, l'avis ait été reçu au plus tard à la fermeture des bureaux le 40^e jour précédant l'assemblée en cause.

Choix du tribunal compétent

Les règlements administratifs de la Société renferment une clause relative au choix du tribunal compétent qui prévoira qu'à moins que la Société consente par écrit au choix d'un autre tribunal, la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) au Canada et ses tribunaux d'appel seront les seuls et uniques tribunaux relativement à (i) toute action ou procédure oblique introduite au nom de la Société, (ii) toute action ou procédure alléguant un manquement à une obligation fiduciaire exercée par un administrateur, un dirigeant ou un autre employé de la Société à l'encontre de la Société, (iii) toute action ou procédure alléguant une revendication découlant d'une disposition des lois sur les sociétés applicables ou des statuts constitutifs ou des règlements administratifs de la Société (dans leur version modifiée au moment en cause), ou (iv) toute action ou procédure alléguant une revendication se rapportant de toute autre façon aux relations entre la Société, les membres du même groupe qu'elle et leurs actionnaires, leurs administrateurs ou leurs dirigeants respectifs, exclusion faite des revendications se rapportant aux activités qu'exercent la Société ou les membres du même groupe qu'elle et leurs actionnaires, leurs

administrateurs ou leurs dirigeants respectifs. La clause relative au choix du tribunal compétent prévoira également que les porteurs de titres de la Société seront réputés avoir consenti à une compétence personnelle dans la province de l'Ontario et à la signification d'actes de procédure à leurs conseillers juridiques dans le cadre de toute action étrangère intentée en violation des dispositions précédentes.

MODE DE PLACEMENT

Le présent prospectus vise le placement des actions offertes. L'actionnaire vendeur offre les actions offertes par l'intermédiaire des preneurs fermes, conformément à la convention de prise ferme. Sous réserve des modalités de la convention de prise ferme, un total de 11 115 000 actions offertes seront émises et attribuées, et les preneurs fermes ont convenu d'acheter, chacun pour leur part, un total de 11 115 000 actions offertes, au prix d'offre.

La clôture est prévue le ou vers le 8 décembre 2017 ou à une date ultérieure pouvant être convenue entre la Société, l'actionnaire vendeur et les preneurs fermes; cependant, les actions offertes seront prises en livraison par les preneurs fermes, le cas échéant, au plus tard à une date tombant 90 jours après la date de prise d'effet du présent prospectus, au prix d'offre payable en espèces à l'actionnaire vendeur sur remise des actions offertes. Le prix d'offre des actions offertes dans le cadre du placement sera établi par voie de négociation sans lien de dépendance entre la Société, l'actionnaire vendeur et les preneurs fermes.

L'actionnaire vendeur a convenu de verser des honoraires en espèces aux preneurs fermes d'un montant représentant 5,5 % du produit brut en espèces tiré du placement. Les frais estimatifs s'élèveront à 11 003 850 \$ (12 654 428 \$ si l'option de surallocation est exercée intégralement). En outre, l'actionnaire vendeur s'est engagé à verser aux preneurs fermes des frais discrétionnaires pouvant atteindre 0,25 % du produit brut du placement, à l'entière appréciation de l'actionnaire vendeur. La rémunération des preneurs fermes est payable à la date de clôture. La Société a convenu de rembourser aux preneurs fermes les dépenses raisonnables qu'ils ont engagées dans le cadre du placement. La convention de prise ferme prévoit également que la Société et l'actionnaire vendeur indemniseront chacun les preneurs fermes, les membres de leur groupe respectif, leurs administrateurs, leurs dirigeants, leurs mandataires, leurs employés, leurs partenaires, leurs agents respectifs et toute autre personne, s'il y a lieu, exerçant un contrôle sur un preneur ferme ou une de ses filiales à l'égard certaines responsabilités, des réclamations, des poursuites, des plaintes, des pertes, des dépenses, des amendes, des taxes, des intérêts, des dommages et des frais dans le cadre du placement.

Les obligations des preneurs fermes sont conjointes et non solidaires, sont soumises à certaines conditions préalables à la clôture et peuvent être résiliées à leur gré compte tenu de leur évaluation de l'état du marché des capitaux et elles peuvent aussi être résiliées à la survenance de certains événements déterminés. Si un preneur ferme omet d'acheter des actions offertes qu'il s'est engagé à acheter, les autres preneurs fermes peuvent mettre fin à leur obligation d'acheteur leur lot d'actions offertes, ou ils peuvent, mais ne sont pas tenus de le faire, acheter les actions offertes qui n'ont pas été achetées par le ou les preneurs fermes ayant omis de les acheter; à la condition, toutefois, que si le nombre total d'actions offertes qui ne sont pas ainsi achetées n'est pas supérieur à 10 % des actions offertes que le preneur ferme a convenu d'acheter, alors chacun des autres preneurs fermes sera tenu d'acheter conjointement les actions offertes qui n'ont pas été prises en livraison, au pro rata ou selon une autre proportion, comme ils peuvent en convenir entre eux. Les preneurs fermes ne sont pas tenus de prendre livraison des actions offertes visées par l'option de surallocation dont il est question ci-dessous, ou d'en régler le prix.

Le placement est assujéti à un certain nombre de conditions, dont la réception et l'acceptation des actions offerte par les preneurs fermes, et le droit des preneurs fermes de rejeter les ordres de souscription en totalité ou en partie et d'une manière conforme aux conditions de clôture en vigueur dans le secteur. Conformément aux modalités de la convention de prise ferme, un preneur ferme pourra, à son appréciation, mettre fin à ses obligations au titre de la convention de prise ferme avant la clôture advenant la survenance de certains événements, notamment une « clause extinctive pour cause de changement important », une « clause de force majeure », une « clause restreignant le placement » et une « clause de sauvegarde », et la convention pourra aussi être résiliée à la survenance de certains événements déterminés.

Les preneurs fermes proposent d'offrir les actions offertes initialement au prix d'offre qui est indiqué sur la page couverture du présent prospectus. Une fois que les preneurs fermes auront déployé des efforts raisonnables pour vendre toutes les actions offertes au moyen du présent prospectus à ce prix, le prix d'offre initial énoncé pourra être réduit et être modifié de nouveau à l'occasion pour s'établir à un montant qui n'est pas supérieur au prix indiqué

initialement, et la rémunération gagnée par les preneurs fermes sera réduite d'un montant correspondant à la différence entre le prix global que les acquéreurs paient pour les actions offertes et le produit brut que les preneurs fermes versent à l'actionnaire vendeur pour les actions offertes. Une telle diminution du prix n'aura pas d'incidence sur le produit revenant à l'actionnaire vendeur.

Dans le cadre du placement, certains preneurs fermes ou autres courtiers en valeur pourraient diffuser le présent prospectus par voie électronique.

Le placement est effectué dans chacune des provinces et dans chacun des territoires du Canada par l'intermédiaire des preneurs fermes ou des membres de leur groupe qui sont autorisés à offrir en vente les actions offertes dans ces provinces et territoires et les autres courtiers inscrits pouvant être désignés par les preneurs fermes. Sous réserve des lois applicables et des dispositions de la convention de prise ferme, les preneurs fermes pourront offrir les actions offertes à l'extérieur du Canada.

Par suite de la réalisation du placement, dans l'hypothèse où le placement est entièrement souscrit, la Société s'attend à détenir un total de 39 878 384 actions ordinaires émises et en circulation, compte non tenu de la dilution.

Les souscriptions d'actions seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les répartir en totalité ou en partie, et les preneurs fermes se réservent le droit de clore les registres de souscription en tout temps sans préavis. Les actions offertes qui sont vendues dans le cadre du placement seront immatriculées au nom de la CDS et déposées par voie électronique auprès de la CDS à la date de clôture au moyen du système d'inventaire de titres sans certificat. Les acquéreurs des actions offertes ne recevront qu'un avis d'exécution des preneurs fermes ou d'un courtier inscrit qui est un adhérent de la CDS auprès duquel ou par l'intermédiaire duquel une participation véritable dans les actions offertes est acquise.

Option de surallocation

L'actionnaire vendeur a accordé aux preneurs fermes l'option de surallocation, pouvant être exercée par les preneurs fermes à leur seule appréciation, en totalité ou en partie, au cours d'une période de 30 jours après la date de clôture, en vue d'acheter auprès de l'actionnaire vendeur jusqu'à concurrence de 1 667 250 actions ordinaires supplémentaires (représentant 15 % du placement) au prix d'offre et selon les mêmes modalités que celles qui sont énoncées ci-dessus, pour couvrir les surallocations, s'il y a lieu, des preneurs fermes dans le cadre du placement. L'actionnaire vendeur a convenu de verser aux preneurs fermes la même rémunération des preneurs fermes pour chaque action supplémentaire achetée auprès d'eux à l'exercice de l'option de surallocation. Si l'option de surallocation est exercée intégralement, le « prix d'offre », la « rémunération des preneurs fermes » et le « produit net revenant à l'actionnaire vendeur » (compte non tenu des frais liés au placement) s'élèveront à 230 080 500 \$ CA, à 12 654 428 \$ CA et à 217 426 072 \$ CA, respectivement. Le présent prospectus vise également l'attribution de l'option de surallocation et le placement des actions supplémentaires devant être remises à l'exercice de l'option de surallocation. Un souscripteur qui acquiert des actions offertes faisant partie de la position de surallocation acquiert ces actions offertes aux termes du présent prospectus, que la position soit ou non couverte par l'exercice de l'option de surallocation ou par des achats sur le marché secondaire.

Stabilisation du cours, position vendeur et maintien passif du marché

Dans le cadre du placement, les preneurs fermes pourront procéder à une surallocation ou réaliser des opérations qui visent à stabiliser ou à maintenir le cours des actions offertes à un niveau autre que celui qui aurait par ailleurs prévalu sur le marché libre, notamment ce qui suit :

- opérations de stabilisation;
- ventes à découvert;
- achats en vue de couvrir les positions découlant des ventes à découvert;
- imposition d'une pénalité de spéculation;
- opérations de couverture syndicaire.

Les opérations de stabilisation consistent en des offres d'achat ou des achats effectués dans le but d'empêcher ou de retarder la baisse du cours des actions offertes pendant la durée du placement. Ces opérations peuvent comprendre des ventes à découvert des actions offertes, c'est-à-dire la vente par les preneurs fermes d'un nombre d'actions offertes supérieur à celui qu'ils sont tenus d'acheter dans le cadre du présent placement. Les ventes à découvert peuvent comprendre les « ventes à découvert couvertes », qui désignent la position vendeur d'un montant qui n'est pas supérieur à l'option de surallocation, ou les « ventes à découvert non couvertes », qui s'entendent d'une position vendeur dépassant ce montant. Les preneurs fermes peuvent liquider une position vendeur non couverte par voie de l'exercice de l'option de surallocation, en totalité ou en partie, ou par l'achat d'actions offertes sur le marché libre. Au moment de prendre cette décision, les preneurs fermes tiendront compte, notamment, du prix des actions offertes pouvant fait l'objet d'un achat sur le marché libre comparativement au prix auquel il est possible d'acheter les actions offertes par voie de l'option de surallocation. Les preneurs fermes doivent liquider une position vendeur non couverte par l'achat d'actions offertes sur le marché libre.

Une position vendeur découverte est plus susceptible de se créer si les preneurs fermes s'inquiètent de l'exercice d'une pression à la baisse sur le prix des actions offertes sur le marché libre qui pourrait avoir une incidence défavorable pour les acquéreurs qui font des achats dans le cadre du placement.

En outre, en conformité avec les règles et les énoncés de politique de certains organismes de réglementation canadiens, les preneurs fermes ne pourront pas, à tout moment pendant la période de placement, offrir d'acheter ou acheter des actions offertes. La restriction qui précède, cependant, comporte des exceptions dans la mesure où l'offre d'achat ou l'achat n'est pas fait dans le but de créer une activité réelle ou apparente sur les actions offertes ou de faire monter leur cours. Ces exceptions comprennent une offre d'achat ou un achat autorisé par les règles et les règlements des organismes de réglementation pertinents et de la bourse des valeurs concernée, y compris les Règles universelles d'intégrité du marché canadien, concernant la stabilisation du marché et les activités de maintien passif du marché ainsi que les offres d'achat ou les achats effectués pour le compte d'un client dont l'ordre n'a pas été sollicité pendant la durée du placement.

Par suite de ces activités, le prix des actions offertes pourrait être supérieur au prix qui aurait par ailleurs prévalu sur le marché libre. Si elles sont entreprises, ces activités peuvent être interrompues à tout moment par les preneurs fermes. Les preneurs fermes peuvent réaliser ces opérations à la cote d'une bourse de valeurs où les actions offertes sont inscrites, sur un marché hors cote ou autrement.

Établissement du prix du placement

Le prix d'offre s'élève à 18,00 \$ CA l'action offerte, pour un produit brut total d'environ 200 070 000 \$ CA. Le prix d'offre définitif a été établi par voie de négociation sans lien de dépendance entre la Société, l'actionnaire vendeur et les preneurs fermes.

Frais liés au placement

Selon les estimations, les dépenses totales du placement (compte non tenu de la rémunération des preneurs fermes) que la Société a convenu de payer se chiffreront à environ 6 millions de dollars canadiens. En outre, la Société pourrait engager des frais supplémentaires, ne devant pas être importants, auprès de certains tiers dans le cadre du placement.

Restrictions relatives aux placements de titres

Aux termes de la convention de prise ferme, la Société convient de ne pas émettre, annoncer une émission ou convenir d'émettre des titres de la Société, à l'exception des émissions (i) dans le cadre de régimes existants d'option d'achat d'actions, de primes ou de rémunération à l'intention des administrateurs, des employés ou des conseillers; (ii) dans le cadre des options d'achat d'actions ou des primes attribuées ultérieurement aux administrateurs, employés ou conseillers conformément à l'approbation des organismes de réglementation; ou (iii) d'actions ordinaires émises à titre de contrepartie pour l'acquisition par la Société ou une filiale directe ou indirecte de la Société de biens, d'actifs ou d'actions, notamment dans le cadre d'une acquisition, d'une fusion, d'un regroupement, d'un plan d'arrangement, d'un regroupement d'entreprise ou d'une offre publique d'achat, pendant une période commençant à la date du présent prospectus et se terminant 180 jours après la date de clôture, sans le consentement écrit des preneurs fermes, lequel consentement ne saurait être refusé de façon déraisonnable. En outre,

aux termes de la convention de prise ferme, chaque membre de la haute direction et administrateur de la Société ainsi que certains actionnaires (dont l'actionnaire vendeur) conviendront de s'abstenir, directement ou indirectement, sans le consentement écrit des preneurs fermes, lequel consentement ne saurait être refusé de façon déraisonnable, d'offrir ou de vendre ou d'accorder une option, un bon de souscription ou un autre droit d'achat ou d'accepter d'émettre ou de vendre ou de prêter ou d'aliéner de toute autre façon les actions offertes ou de conclure un échange ou un autre arrangement en vue de céder à un tiers, en totalité ou en partie, une conséquence économique liée à la propriété des actions offertes, ou d'accepter ou d'annoncer publiquement son intention de faire ce qui précède pendant la période débutant à la date du présent prospectus et se terminant 180 jours après la date de clôture, sous réserve des certaines exceptions limitées.

Inscription des actions

La TSX a approuvé sous condition l'inscription à sa cote des actions ordinaires. L'inscription est conditionnelle au respect, par la Société, de l'ensemble des exigences de la TSX.

Ventes aux États-Unis

Les actions qui sont offertes dans le cadre des présentes n'ont pas été ni ne seront inscrites en vertu de la Loi de 1933 ou de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis et, sous réserve de certaines dispenses de leur application, elles ne peuvent être offertes ni vendues, ni cédées, ni livrées, ni faire l'objet d'une disposition de toute autre façon, directement ou indirectement, aux États-Unis. Les preneurs fermes ont convenu de ne pas offrir, vendre, céder ou transmettre les actions offertes, directement ou indirectement, à tout moment aux États-Unis, ni d'en disposer de toute autre façon, sauf en vertu de la dispense d'inscription prévue dans la Rule 144A prise en application de la Loi de 1933.

Le présent prospectus ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant les actions offertes aux États-Unis. En outre, jusqu'au 40^e jour qui suivra le début du placement, l'offre ou la vente d'actions ordinaires aux États-Unis par un courtier (qu'il participe ou non au placement) pourrait constituer une infraction aux obligations d'inscription de la Loi de 1933 si cette offre ou cette vente n'est pas effectuée conformément à une dispense des exigences d'inscription en vertu de la Loi de 1933.

Les actions offertes vendues aux personnes des États-Unis, ou pour le compte ou le profit de personnes des États-Unis, seront des « titres faisant l'objet de restrictions », au sens donné au terme *restricted securities* dans la Rule 144(a)(3) prise en application de la Loi de 1933, et ils ne peuvent être offerts, vendus, mis en gage ou cédés de toute autre façon que conformément à certaines dispenses des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois étatiques sur les valeurs mobilières applicables.

FACTEURS DE RISQUE

En plus des autres renseignements qui figurent dans le présent prospectus, les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement les facteurs de risque suivants avant d'acheter des actions offertes aux termes des présentes. Tous les facteurs de risque devraient être examinés étant donné qu'ils pourraient faire en sorte que les résultats réels ou la situation financière de la Société diffèrent considérablement de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs qui figurent ailleurs dans le présent prospectus. Le texte qui suit n'est pas une liste exhaustive de tous les risques, bien que la Société soit d'avis que ces risques représentent les risques les plus importants auxquels la Société est confrontée. Les risques et les impondérables qui sont inconnus de la Société ou qu'elle ne juge pas importants en ce moment pourraient également nuire aux affaires courantes de la Société. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la Société.

Risques liés au placement

Absence de marché pour la négociation des titres

Avant le présent placement, il n'existait aucun marché public sur lequel les titres de la Société, y compris les actions ordinaires, pouvaient être vendus et rien ne garantit que ces titres seront inscrits aux fins de négociation à la cote d'une bourse de valeurs, ou s'ils le sont, qu'ils offriront un marché liquide pour la négociation des titres. Les

porteurs d'actions ordinaires pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs actions ordinaires avant qu'elles soient inscrites à la cote d'une bourse de valeurs. Même si elles étaient inscrites, rien ne garantit qu'un marché public actif pour les actions ordinaires serait créé ou maintenu après la réalisation du placement. Les modalités du placement ont été établies par voie de négociation entre l'actionnaire vendeur, les preneurs fermes et la Société et reposaient sur plusieurs facteurs. Il pourrait n'y avoir aucun lien entre les modalités du placement et le prix qui prévaudra sur le marché public. La détention d'actions ordinaires comporte un degré de risque élevé et seuls les épargnants qui disposent de ressources financières suffisantes pour assumer de tels risques devraient en détenir. Les actions ordinaires ne conviennent pas aux personnes qui ne peuvent pas se permettre de perdre la totalité de leur placement.

Volatilité du cours des actions ordinaires

Le cours des actions ordinaires pourrait subir d'importantes fluctuations en réponse à différents facteurs, dont les écarts entre les résultats d'exploitation de la Société et ceux de ses filiales, une divergence entre les résultats financiers et les attentes des analystes, des changements dans les estimations du bénéfice par les analystes de marché, des changements dans les perspectives d'affaires de la Société et de ses filiales, la conjoncture générale, des modifications législatives ou réglementaires ainsi que d'autres événements ou facteurs indépendants de la volonté de la Société.

En outre, les marchés boursiers ont connu des fluctuations importantes du cours et du volume de négociation qui ont particulièrement touché les cours du marché des titres de participation de nombreuses sociétés et qui souvent n'étaient aucunement représentatives des résultats d'exploitation de ces sociétés. De telles fluctuations marquées sur les marchés boursiers pourraient avoir une incidence défavorable sur le cours des actions ordinaires. Rien ne garantit que les porteurs ou les acheteurs des actions ordinaires seront en mesure de vendre leurs actions à des prix égaux ou supérieurs à leur coût. De même, les conditions politiques et économiques générales pourraient avoir une incidence défavorable sur le cours des actions ordinaires.

Dividendes

La déclaration et le versement de dividendes futurs se feront au gré du conseil, pourraient être soumis à des restrictions imposées par les facilités de crédit que pourrait conclure la Société et pourraient être touchés par d'autres facteurs, dont le bénéfice, la situation financière de la Société ainsi que les restrictions légales et contractuelles auxquelles elle est soumise. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de verser des dividendes au même taux (si elle est en mesure de le faire) dans l'avenir.

De plus, comme la Société est une société de portefeuille pour ses filiales en exploitation et qu'elle n'exerce pas d'activités significatives, les dividendes et les autres distributions de ses filiales représentent les principales sources de liquidité pour financer ses obligations, dont le paiement des dividendes s'ils sont déclarés. Il existe ou pourrait exister des restrictions, notamment sur le plan législatif, contractuel ou fiscal, sur la capacité des filiales de la Société à verser des distributions à la Société. Si les fonds que la Société reçoit de ses filiales dans le cadre de telles distributions étaient insuffisants, ou si les filiales n'étaient pas en mesure de verser de telles distributions, la Société pourrait être tenue de réunir des fonds en contractant une dette, en émettant des titres de participation supplémentaires ou en vendant des actifs pour financer ses obligations. Toutefois, rien ne garantit que la Société serait en mesure de réunir des fonds par l'un ou l'autre de ces moyens dans les délais requis ou selon des modalités avantageuses pour elle.

Communication de l'information financière et autres exigences imposées aux sociétés ouvertes

Lorsqu'elle obtiendra un visa définitif relatif au présent prospectus, la Société deviendra assujettie à des obligations, notamment en matière de communication de l'information, en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables et des règles de toute bourse de valeurs à la cote de laquelle les actions offertes seront alors inscrites, notamment le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Ces obligations, notamment en matière de communication de l'information, feront en sorte que la direction de la Société ainsi que ses ressources administratives et comptables ainsi que ses activités d'exploitation seront fortement sollicitées. Pour se conformer à ces obligations, la Société établira, notamment des systèmes, des contrôles financiers et des contrôles de gestion de même que des systèmes et des procédures de communication de l'information et, au besoin, embauchera du personnel comptable et financier compétent.

Toutefois, si la Société n'était pas en mesure d'atteindre l'un de ces objectifs requis dans les délais fixés et de façon efficace, sa capacité à respecter ses obligations en matière de communication de l'information financière et d'autres règles qui s'appliquent aux émetteurs assujettis pourrait être compromise. En outre, le défaut de maintenir des contrôles internes efficaces pourrait faire en sorte que la Société manque à ses obligations de communication de l'information ou entraîner d'importantes inexactitudes dans ses états financiers. Le fait que la Société ne puisse pas fournir de rapports financiers fiables ou empêcher des activités frauduleuses pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa réputation et ses résultats d'exploitation, ce qui pourrait également faire en sorte que les investisseurs perdent confiance en l'information financière communiquée par la Société et entraîner une baisse du cours des actions offertes.

La Société ne s'attend pas à ce que ses contrôles et ses procédures en matière de communication de l'information ni que les contrôles internes relatifs à la communication de l'information financière parviennent à empêcher toutes les erreurs ou les activités frauduleuses. Peu importe l'excellence de sa conception et de son application, un système de contrôle ne peut que fournir une garantie raisonnable, et non absolue, quant à la réalisation de ses objectifs. En outre, la conception d'un système de contrôle doit tenir compte du fait qu'il existe des contraintes par rapport aux ressources, et les avantages des contrôles doivent être pris en considération par rapport à leurs coûts. En raison des limites inhérentes à tout système de contrôle, aucune évaluation des contrôles ne peut fournir de garantie absolue quant à la détection de tous les problèmes de contrôle au sein d'une organisation. Les limites inhérentes comprennent le fait qu'un jugement sur lequel est fondée une décision pourrait être erroné et que des pannes pourraient se produire en raison de simples erreurs. De plus, il est possible de contourner des contrôles par des gestes posés individuellement par certaines personnes, par la collusion entre deux ou plusieurs personnes ou par le contournement des contrôles par la direction. En raison des limites inhérentes à un système de contrôle efficient, des inexactitudes causées par des erreurs ou des activités frauduleuses pourraient survenir et ne pas être décelées ou ne pas l'être en temps utile.

Information prospective

Les énoncés prospectifs qui se rapportent notamment aux résultats, au rendement, aux réalisations, aux perspectives et aux occasions futurs de la Société qui figurent dans le présent prospectus (notamment les renseignements aux rubriques « Sommaire », « Description des activités », « Emploi du produit », « Rapport de gestion » et « Facteurs de risque »), sont fondés sur les opinions, les hypothèses et les estimations formulées par la Société en fonction de son expérience et de sa perception quant aux tendances historiques, aux conditions actuelles et aux développements futurs prévus, de même que sur d'autres facteurs que la Société juge appropriés et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses se révéleront exactes. Dans l'avenir, les résultats de la Société pourraient varier de façon significative par rapport aux résultats historiques et estimés, et ces variations pourraient être importantes. La Société ne déclare aucunement que les résultats réels atteints par la Société dans l'avenir seront les mêmes, en totalité ou en partie, que les résultats prévus dans le présent prospectus. Se reporter à la rubrique « Information prospective ».

Difficulté de faire exécuter des jugements

La Société est une société de portefeuille, et un grand nombre de ses principales filiales ainsi que la majeure partie de ses actifs sont situés à l'extérieur du Canada. Par conséquent, les investisseurs pourraient avoir de la difficulté à faire exécuter au Canada des jugements obtenus contre la Société, notamment des jugements fondés sur des dispositions en matière de responsabilité civile des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Par conséquent, il est possible que les investisseurs ne soient pas en mesure d'exercer des recours contre la Société en vertu des lois sur les valeurs mobilières du Canada ou autrement.

Certaines filiales de la Société ont été constituées aux îles Caïmans, en Chine, en Estonie, au Royaume-Uni, en Allemagne, à la Barbade, en Thaïlande et dans certains États américains. Certains administrateurs et dirigeants résident à l'extérieur du Canada et la quasi-totalité des actifs de ces personnes sont situés à l'extérieur du Canada. Il pourrait être impossible pour les actionnaires de faire signifier un acte de procédure contre les administrateurs et les dirigeants de la Société qui ne sont pas des résidents du Canada. Si un tribunal canadien rendait un jugement contre l'un ou plusieurs de nos administrateurs ou de nos dirigeants relativement à la violation des lois sur les valeurs mobilières du Canada ou d'autres lois, il pourrait être impossible de le faire exécuter contre les administrateurs et les dirigeants qui ne résident pas au Canada. De plus, l'investisseur ou toute autre personne ou entité, pourrait avoir du mal à faire valoir des droits conférés par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes ou d'autres lois dans des

poursuites d'action principale intentées dans des territoires où les filiales de la Société sont situées. Les tribunaux de ces territoires pourraient refuser d'entendre une demande fondée sur la violation des lois sur les valeurs mobilières canadiennes ou d'autres lois au motif que le tribunal n'est pas l'instance pertinente pour entendre cette demande. Même si un tribunal étranger acceptait d'entendre une demande, il pourrait décider que les lois locales, et non les lois canadiennes, s'appliquent à la demande. Si les lois canadiennes sont jugées applicables, le contenu des lois canadiennes applicables doit être amené en preuve, ce qui pourrait être long et coûteux. Certaines questions de procédures seront aussi régies par des lois étrangères.

Actionnaire important

L'actionnaire vendeur détient des droits de vote significatifs dans la Société et ses intérêts pourraient entrer en conflit avec les intérêts des autres actionnaires ou différer de ceux-ci. Il est prévu qu'à la réalisation du placement, l'actionnaire vendeur détiendra environ 67,4 % des actions ordinaires de la Société émises et en circulation, ou environ 63,4 % compte tenu de la dilution. Une entité gérée par un membre du même groupe que l'actionnaire vendeur a indiqué son intérêt à acheter des actions offertes au prix d'offre, pour un maximum de 1 000 000 d'actions ordinaires. Les actions offertes à cette entité membre du même groupe seront fondées sur une allocation d'une tranche de la position de surallocation des preneurs fermes. Les preneurs fermes pourraient décider de vendre un nombre supérieur ou inférieur d'actions offertes, voire aucune action offerte, à cette entité membre du même groupe que l'actionnaire vendeur. Si cette entité membre du même groupe achète la totalité de ces actions offertes pour lesquelles elle a exprimé son intérêt, l'actionnaire vendeur et les membres de son groupe seront, directement et indirectement, propriétaires d'un total de 27 881 100 actions ordinaires émises et en circulation (dans l'hypothèse où l'option de surallocation n'est pas exercée), soit environ 69,9 % des actions ordinaires émises et en circulation ou exerceront un contrôle sur un tel pourcentage de ces actions. De plus, Oaktree (et les membres de son groupe, dont l'actionnaire vendeur) continuera de détenir ou pourrait acquérir des investissements et des actifs qui entreront en concurrence avec la Société. Par conséquent, les intérêts de l'actionnaire vendeur et de Oaktree pourraient ne pas être les mêmes que ceux des autres actionnaires de la Société, et il pourrait survenir à l'occasion des conflits d'intérêts qui pourraient être résolus au détriment de la Société ou des actionnaires minoritaires de la Société.

Tant que l'actionnaire vendeur sera propriétaire, directement ou indirectement, d'une tranche considérable des droits de vote de la Société, elle continuera d'avoir une grande influence sur les décisions d'affaires de la Société ou d'exercer un contrôle important sur celles-ci. Étant donné que l'actionnaire vendeur pourrait avoir des intérêts qui diffèrent de ceux des autres actionnaires de la Société, elle pourrait exercer ses droits, notamment ses droits de vote, d'une façon qui pourrait être défavorable aux intérêts des autres actionnaires.

En outre, cette concentration de propriété pourrait avoir pour effet de retarder ou d'empêcher un changement de contrôle ou encore de décourager un acquéreur éventuel de tenter d'obtenir le contrôle de la Société, ce qui pourrait faire chuter le cours des actions ordinaires ou empêcher les actionnaires de réaliser une prime par rapport au cours de leurs actions ordinaires.

Ventes futures d'actions ordinaires

Les ventes d'un nombre considérable d'actions ordinaires sur le marché public, ou l'impression que des ventes importantes pourraient avoir lieu, pourraient entraîner une baisse du cours des actions ordinaires.

Sous réserve de certaines limites contractuelles, et du respect des lois et des règlements sur les valeurs mobilières applicables, l'actionnaire vendeur et les autres actionnaires de la Société seront libres de vendre leurs actions ordinaires. Toutefois, pendant une période de 180 jours, l'actionnaire vendeur et les membres de la haute direction et les administrateurs de la Société, ainsi que chacun des actionnaires de la Société qui détiendront plus de 1 % des actions ordinaires immédiatement avant la date de clôture, se sont engagés, sous réserve de certaines exceptions, relativement aux titres de la Société qu'ils détiennent directement ou indirectement, à ne pas offrir ou vendre, accepter d'offrir ou de vendre ou conclure une convention visant à offrir ou à vendre des actions ordinaires ou d'autres titres de la Société, ou des titres qui peuvent être convertis, échangés ou exercés en vue d'acquérir des titres de la Société. En outre, les actions ordinaires réservées aux fins d'émission future dans le cadre de l'ancien régime et du régime d'options d'achat d'actions pourront être vendues sur le marché public dans l'avenir, sous réserve de certaines limites légales et contractuelles. Si ces actions ordinaires supplémentaires sont vendues, ou si on a l'impression qu'elles seront vendues, sur le marché public, le cours des actions ordinaires pourrait baisser considérablement.

Dans l'avenir, la Société pourrait émettre des titres supplémentaires en réunissant des capitaux. La Société pourrait également acquérir des participations dans d'autres sociétés en combinant des liquidités et des actions ordinaires ou en utilisant uniquement des actions ordinaires. La Société pourrait également émettre des titres convertibles en actions ordinaires. L'un ou l'autre de ces événements pourrait diluer votre participation dans la Société et avoir une incidence défavorable sur le cours des actions ordinaires. En outre, les ventes d'un nombre considérable d'actions ordinaires sur le marché public, ou l'impression que des ventes importantes pourraient avoir lieu, pourraient réduire le cours des actions ordinaires, ce qui pourrait également nuire à la capacité de la Société de réunir des capitaux supplémentaires par la vente de titres de la Société.

Dilution

La Société pourrait émettre des actions ordinaires ou des actions privilégiées supplémentaires dans l'avenir, ce qui pourrait diluer la participation des actionnaires de la Société. Les statuts constitutifs de la Société autoriseront l'émission d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées sans que les actionnaires aient un droit préférentiel de souscription dans le cadre d'autres émissions. Sous réserve des lois applicables et des règles de toute bourse de valeurs à la cote de laquelle les actions ordinaires pourraient être inscrites, les administrateurs de la Société ont le pouvoir discrétionnaire de déterminer si l'émission d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées est justifiée et de fixer le prix ainsi que les autres modalités d'émission. En outre, sous réserve des lois applicables et des règles de la TSX, la Société peut émettre des actions ordinaires ou des actions privilégiées supplémentaires à l'exercice d'options dans le cadre de l'ancien régime et du régime d'options d'achat d'actions, ce qui entraînera une autre dilution pour les actionnaires. Se reporter à la rubrique « Options d'achat de titres ».

Les résultats d'exploitation trimestriels pourraient varier

Les produits d'exploitation et les résultats d'exploitation de la Société pourraient varier considérablement d'un trimestre à l'autre en raison de différents facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Société. Par conséquent, la comparaison des résultats d'exploitation de la Société d'une période à l'autre pourrait ne pas être significative. Parmi les facteurs pourraient faire en sorte que les résultats d'exploitation trimestriels de la Société varient, on compte notamment les suivants :

- la réalisation des étapes importantes de développement des technologies ou des produits nécessaires pour lui permettre de pénétrer les marchés ciblés de façon rentable, ou l'incapacité de réaliser ces étapes;
- les fluctuations du prix des marchandises à base de terres rares;
- les perturbations dans le processus de production à toute installation de production;
- le moment, la taille et la combinaison des ventes de ses produits aux clients;
- les effets des pressions sur les prix par la concurrence, notamment les baisses des prix vendeurs moyens de ses produits;
- les dépenses imprévues liées à l'évolution de la réglementation gouvernementale ainsi que des normes et des politiques d'application en matière d'environnement, de santé et de sécurité;
- le départ de membres de la haute direction ou d'autres employés de direction clés;
- les interruptions d'activités telles que les tremblements de terre et les autres catastrophes naturelles;
- sa capacité à intégrer les entreprises dont elle fait l'acquisition;
- les risques liés aux litiges qui pourraient viser la Société à l'occasion, notamment, les questions liées à la propriété intellectuelle (se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques liés à la protection de la propriété intellectuelle »);
- les risques liés aux aspects internationaux de ses activités;
- l'évolution des conditions économiques et sectorielles et des marchés en général, dans les marchés locaux et étrangers.

En raison de ces facteurs et d'autres facteurs, les résultats d'une période trimestrielle ou annuelle pourraient ne pas correspondre aux attentes de la direction ou aux attentes des investisseurs de la Société et pourraient ne pas représenter une indication significative du rendement futur.

Pouvoir discrétionnaire du conseil

Le conseil de la Société peut émettre, sans l'approbation des actionnaires, des actions privilégiées avec droits de vote et de conversion ainsi que des dettes convertibles qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les droits de vote des porteurs d'actions ordinaires et réduire la possibilité que ces porteurs reçoivent des dividendes ou des paiements en cas de liquidation. Une telle émission pourrait faire baisser le cours des actions ordinaires. L'émission d'actions privilégiées ou de titres d'emprunt convertibles ou même la capacité d'émettre des actions privilégiées ou des titres d'emprunt convertibles pourraient avoir pour effet de retarder, de dissuader ou d'empêcher un changement de contrôle ou une autre mesure touchant la société.

Le conseil et la direction jouissent d'un pouvoir discrétionnaire étendu dans l'emploi des réserves de liquidités et les actionnaires s'en remettent à leur jugement quant à l'affectation de ces liquidités. Le conseil et la direction pourraient ne pas affecter les liquidités d'une façon qui augmenterait la valeur de votre placement. La Société prévoit investir les liquidités jusqu'à ce qu'elle les utilise, et ces investissements pourraient ne pas offrir des taux de rendement avantageux. Si la Société n'investit pas ou n'affecte pas les liquidités d'une façon qui accroît la valeur pour les actionnaires, elle pourrait ne pas réussir à atteindre les résultats financiers attendus, ce qui pourrait faire baisser le cours de ses actions.

Rapports d'analystes

Les rapports d'analystes peuvent publier leurs propres projections trimestrielles au sujet des résultats d'exploitation de la Société. Ces projections peuvent varier considérablement d'un analyste à l'autre et pourraient ne pas prédire avec exactitude les résultats que la Société réalise en réalité. Le cours des actions ordinaires pourrait baisser si la Société ne réalisait pas les projections des analystes de recherche sur les valeurs mobilières. De même, si un ou plusieurs des analystes qui suivent la Société revoyaient le cours des actions ordinaires à la baisse ou publiaient une recherche inexacte ou défavorable au sujet de ses activités, le cours des actions ordinaires pourrait baisser. Si un ou plusieurs de ces analystes cessaient de suivre la Société ou omettent de publier des rapports au sujet de la Société de façon régulière, le cours des actions ou le volume des opérations pourraient baisser.

Risques liés aux activités et au secteur d'activités de la Société

Risques liés aux activités internationales

La Société exerce à l'échelle internationale des activités qui touchent des usines, des bureaux et des clients dans plusieurs pays, et qui comportent des difficultés et des risques inhérents à l'exercice d'activités à l'échelle internationale, dont les suivants :

- le fardeau de respecter plusieurs lois et règlements étrangers et la possibilité de conflits entre ces lois et ces règlements, notamment les exigences, les droits et les autres barrières en matière d'exportation, les exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité ainsi que les changements imprévus de l'un ou l'autre de ces lois et règlements;
- si des liquidités étaient détenues à l'extérieur de l'Amérique du Nord, le rapatriement par la Société de ces liquidités pourrait être conditionnel à l'approbation des gouvernements étrangers et à l'incidence défavorable éventuelle des lois fiscales étrangères ou locales ainsi que des modifications apportées aux contrôles des devises et des capitaux;
- l'instabilité et les perturbations politiques et économiques, dont l'imposition de sanctions politiques et économiques qui pourraient avoir une incidence défavorable sur l'offre des charges d'approvisionnement provenant de la Russie utilisées dans le cadre des activités de la Société situées en Estonie ou sur l'importation de produits de la Chine;
- les désavantages liés à la concurrence contre des sociétés situées dans des pays qui ne sont pas soumis aux lois et aux règlements canadiens, notamment la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) (la « **CAPE** »);

- les incidences fiscales éventuellement défavorables dues aux structures d'imposition qui se chevauchent ou qui diffèrent ou aux variations des taux d'imposition;
- la fluctuation des taux de change.

À sa connaissance, la Société détient toutes licences et tous les permis importants et respecte à tous égards importants les lois et les règlements applicables dans les territoires où elle exerce des activités. Toutefois, l'un ou l'autre de ces risques pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités internationales de la Société en réduisant la demande à l'égard de ses produits en réduisant les prix auxquels elle peut vendre ses produits ou en augmentant ses coûts, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la Société ou sur la capacité de la Société à déclarer et à verser des dividendes.

En outre, des violations de la CAPE et de lois anticorruption mondiales semblables pourraient nuire à la Société. La CAPE et les lois anticorruption comparables d'autres territoires interdisent habituellement aux sociétés et à leurs intermédiaires d'effectuer des paiements irréguliers à des agents publics non canadiens en vue d'obtenir ou de maintenir une entreprise. Les politiques de la Société dictent le respect de ces lois anticorruption. La Société exerce des activités dans plusieurs régions du monde qui ont connu de la corruption de la part du gouvernement à certains degrés et, dans certains cas, le strict respect des lois anticorruption pourrait entrer en conflit avec les coutumes et les pratiques commerciales locales. Rien ne garantit que les procédures et les contrôles internes de la Société protégeront la Société de l'insouciance ou des actes criminels commis par ses employés, ses experts-conseils ou ses mandataires ni qu'ils assureront le respect de la CAPE. Si la Société était tenue responsable de violations de la CAO ou d'autres lois anticorruption applicables, elle pourrait se voir imposer des sanctions, notamment criminelles ou civiles, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités.

De plus, certains clients de la Société ont demandé que la Société atteste si un « minéral de conflit » (au sens donné au terme *conflict minerals* à l'article 1502 de la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*) utilisé dans certains de ses produits provient de la République démocratique du Congo (ou d'un pays adjacent). L'installation de Silmet a obtenu des certifications (la « **certification CFS** ») de l'EICC qui confirme que ses achats de tantale respectent le programme intitulé Conflict Free Smelter Program de l'EICC. La Société est tenue de renouveler sa certification CFS chaque année et rien ne garantit que cette certification CFS sera renouvelée au cours d'une année donnée.

Les activités internationales de la Société en Chine et en Thaïlande sont exposées à certains risques spéciaux dont les barrières commerciales, les contrôles sur le change et les restrictions sur la conversion des devises, les risques politiques et les risques liés à la hausse des droits, des taxes, des tarifs et des redevances gouvernementaux, ainsi que les modifications apportées aux lois, aux règlements et aux politiques qui régissent les activités des sociétés situées à l'étranger comme les embargos. La modification des politiques par les gouvernements chinois ou thaïlandais pourrait avoir une incidence défavorable sur l'investissement de la Société dans ses installations de production notamment en modifiant les lois ou les règlements ou encore leur interprétation. Malgré l'activité et le progrès touchant l'évolution de leurs systèmes juridiques, ni la Chine ni la Thaïlande n'ont un cadre législatif aussi complet et prévisible que ceux du Canada et des États-Unis. Leurs systèmes judiciaires diffèrent également sur d'autres points des systèmes juridiques au Canada et aux États-Unis, ce qui pourrait donner lieu à des résultats différents de ceux prévus au Canada et aux États-Unis.

La Chine a toujours imposé des quotas à l'exportation dans le secteur des terres rares; ces quotas ont été abandonnés en décembre 2014. La Société demeure soumise à des quotas sur la production et à des taxes à l'exportation en Chine. Des barrières commerciales supplémentaires ou la modification des barrières commerciales auxquelles la Société est confrontée pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou ses flux de trésorerie, du fait que ces barrières pourraient :

- limiter les stocks de la Société et entraîner une baisse des produits d'exploitation;
- empêcher la Société de déplacer un produit d'un pays donné, ce qui entraînerait une baisse des produits d'exploitation;
- obliger la Société à augmenter les prix, ce qui entraînerait une baisse des produits d'exploitation;

- augmenter les coûts de la Société, ce qui entraînerait une baisse des profits de la Société.

De plus, si de nouvelles barrières commerciales étaient imposées dans ses principaux marchés d'exportation, la Société pourrait avoir de la difficulté à réaffecter les produits vers d'autres marchés selon des modalités favorables.

La Société pourrait être touchée défavorablement par d'autres modifications du cadre réglementaire en Chine qui toucheraient le secteur des terres rares, dont l'imposition de nouvelles lois, de nouveaux règlements ou de nouvelles politiques, ou par des changements dans leur interprétation, ce qui pourrait empêcher ou éliminer sa capacité à exercer des activités en Chine ou à exporter ses produits. Le secteur Magnequench et la production de certains oxydes de terres rares par le secteur C et O destinés aux catalyseurs pour véhicules sont soumis à une réglementation moins rigoureuse en Chine que le traitement et la séparation des terres rares, qui représentent une petite partie des activités de la Société. Tout changement ou resserrement de la réglementation dans ces secteurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société. Se reporter également à la rubrique « – Modifications apportées à la réglementation du secteur des terres rares en Chine ».

La Chine et la Thaïlande imposent toutes deux des contrôles des changes et des restrictions relatives à la conversion des devises. Pour faire entrer des capitaux en Chine ou en Thaïlande ou de les faire sortir de ces pays, Neo doit respecter les règles et les procédures strictes imposées par les gouvernements respectifs, dont les obligations d'information en temps opportun et l'octroi des documents pertinents aux autorités afin d'obtenir les approbations nécessaires. À ce jour, la Société n'a pas été empêchée de rapatrier des fonds de ses exploitations en Chine ou en Thaïlande. Toutefois, la Société pourrait être touchée défavorablement par des modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques notamment sur les taux de change et le contrôle des capitaux ou par des changements dans leur interprétation, ce qui pourrait restreindre sa capacité à continuer de le faire. Tout retard imprévu dans le traitement de ces demandes ou tout défaut d'obtenir les approbations requises pourraient avoir une incidence défavorable sur les liquidités de la Société et sur sa capacité à planifier ses besoins futurs en liquidités.

L'instabilité politique en Chine ou en Thaïlande pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société. La Société a des installations de production en Thaïlande, qui au cours des dernières années a connu des coups d'état, de l'agitation politique, des manifestations, un régime de la loi martiale et le terrorisme. Toute crise de succession dans le Royaume de Thaïlande pourrait causer une nouvelle instabilité ou agitation ou les intensifier. La Société a aussi des installations de production en Chine, où le gouvernement exerce un contrôle important sur la croissance économique chinoise en répartissant les ressources de façon stratégique, en contrôlant le paiement des obligations libellées en monnaies étrangères, en fixant les politiques monétaires et en offrant un traitement préférentiel à des sociétés et à des secteurs donnés. L'instabilité politique pourrait entraîner la modification des lois et des règlements qui touchent la Société et pour les raisons susmentionnées, pourrait avoir une incidence défavorable et importante sur la Société.

Risques liés à la protection de la propriété intellectuelle

Les secrets commerciaux exclusifs et le savoir-faire non brevetés sont très importants pour les activités de la Société. La majeure partie de la technologie utilisée dans les marchés où elle livre concurrence n'est pas protégée par un brevet, et la réussite de la Société sur le plan commercial dépendra essentiellement de sa capacité à obtenir et à maintenir la protection et la confidentialité des secrets commerciaux liés aux produits et aux méthodes de la Société. Afin de rivaliser dans ces marchés, la Société dépend essentiellement d'une combinaison de protection des secrets commerciaux, d'ententes de non-divulgaration et de marques de commerce pour établir et protéger ses droits exclusifs de propriété intellectuelle, y compris les processus de production exclusifs qui ne sont pas brevetés ou qui ne font pas l'objet d'une protection robuste de la propriété intellectuelle.

La Société dépend des secrets commerciaux pour protéger certains aspects de sa technologie, plus particulièrement lorsque la direction n'est pas d'avis qu'une protection par brevet est appropriée ou qu'elle puisse être obtenue. Toutefois, il est difficile de protéger les secrets commerciaux. Les employés, les experts-conseils, les entrepreneurs, les collaborateurs scientifiques externes et les autres conseillers de la Société pourraient non intentionnellement ou volontairement divulguer de l'information confidentielle à des concurrents, et les ententes de confidentialité et les ententes de non-divulgaration pourraient ne pas offrir un recours adéquat advenant la divulgation non autorisée de renseignements confidentiels ou exclusifs. Faire valoir une réclamation selon laquelle un tiers a obtenu illégalement des secrets commerciaux et les utilise est un processus long et onéreux et son dénouement est imprévisible, particulièrement dans certains territoires étrangers. De plus, des concurrents de la Société pourraient mettre au point

de façon indépendante un savoir-faire et des méthodes équivalentes. L'incapacité à obtenir ou à maintenir la protection des secrets commerciaux pourrait nuire à la position concurrentielle de la Société.

Au besoin, la Société a l'intention de dépendre d'applications et de produits brevetés, dont l'utilisation de terres rares pour les catalyseurs pour véhicules, le traitement de l'eau et les poudres magnétiques liées. La direction évalue le portefeuille de brevets actuel afin de consacrer ses efforts sur les brevets et les demandes de brevets qui offrent une valeur pour les activités de la Société. Par suite de cette évaluation, la Société pourrait abandonner certains brevets et décider ne de pas poursuivre certaines demandes de brevets.

La capacité de la Société à obtenir d'autres brevets est incertaine et la protection légale accordée par ces brevets est limitée et pourrait ne pas protéger adéquatement ses droits ni lui permettre d'obtenir ou de conserver un avantage concurrentiel. Il est également coûteux de demander et de maintenir des brevets dans plusieurs territoires. En outre, l'étendue et l'application des revendications d'un brevet sont très incertaines étant donné la nature complexe des questions légales, scientifiques et factuelles pertinentes. Des modifications apportées aux lois sur les brevets ou à l'interprétation de ces lois pourraient réduire la valeur de la propriété intellectuelle de la Société ou réduire l'étendue de la protection par brevet de la Société. Même si des brevets sont délivrés pour les produits ou les processus de la Société, les concurrents pourraient contester la validité de ces brevets. De plus, les brevets ne protégeront pas les produits ou les processus de la Société si les concurrents élaborent des moyens pour fabriquer les produits sans violer ces brevets.

Litiges en matière de propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle et les demandes de la Société pourraient être contestés, détournés ou violés par des tiers. De plus, la Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir ou de renouveler des conventions de licence ou de conclure de nouvelles conventions de licence avec des tiers propriétaires de propriété intellectuelle selon des modalités raisonnables. Il peut être difficile de repérer l'utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle de la Société, et les procédures pour faire appliquer et faire valoir ses droits de propriété intellectuelle pourraient entraîner des coûts importants. Le respect des droits de propriété intellectuelle comporte une incertitude considérable, et la réforme des lois sur les brevets, ainsi que les décisions des tribunaux qui interprètent ces lois, peuvent créer davantage d'incertitude quant à la capacité à obtenir ou à faire respecter les brevets relatifs aux technologies de la Société. Ces difficultés auxquelles la Société est confrontée sont souvent amplifiées par la portée internationale de ses activités et l'application différente des droits de propriété intellectuelle dans différents territoires étrangers. Si la Société tente de faire respecter ses droits, elle pourrait également faire l'objet de revendications selon lesquelles ses droits de propriété intellectuelle sont invalides ou ne peuvent être appliqués. En outre, la propriété intellectuelle pourrait faire l'objet d'une violation ou d'une utilisation non autorisée. Dans un tel cas, la capacité de la Société à protéger ses droits de propriété intellectuelle notamment par voie judiciaire pourrait être limitée, plus particulièrement dans les pays où les lois ou les pratiques d'application de la loi sont peu évoluées ou ne reconnaissent ni ne protègent les droits de propriété intellectuelle de la même façon qu'elles le font en Amérique du Nord. L'utilisation non autorisée de droits de propriété intellectuelle ou l'incapacité de préserver les droits de propriété intellectuelle existants pourraient donc avoir une incidence défavorable sur la situation concurrentielle et les résultats d'exploitation de la Société. La perte des brevets de la Société pourrait également réduire la valeur des produits connexes. En outre, le coût d'un procès pour violation de la propriété intellectuelle de la Société, ou le coût de la défense dans le cadre de poursuites en violation de la propriété intellectuelle par des tiers contre la Société, pourraient être importants.

Il existe un risque que la Société puisse violer, ou soit accusée de violer, les droits exclusifs ou les droits de propriété intellectuelle d'un tiers, notamment les droits visés par un brevet et les demandes de brevet en instance appartenant à des tiers. La Société est actuellement visée par certaines poursuites en violation de brevets en Europe, au Royaume-Unis et en Chine et certains produits de la Société ont été jugés en violation de deux brevets expirés en Allemagne, tel qu'il est exposé à la rubrique « Poursuites et application de la loi ». Puisque le traitement d'une demande de brevet peut s'échelonner sur plusieurs années, et que les demandes de brevet peuvent demeurer non publiées pendant 18 mois ou plus, il pourrait exister des demandes actuellement en instance, notamment des demandes dont la Société n'a pas connaissance, qui pourraient par la suite donner lieu à la délivrance de brevets qui visent les produits et les processus de la Société. En outre, les produits et les processus de la Société pourraient violer des brevets existants.

Si la Société violait, ou était accusée de violer, les droits de propriété intellectuelle de tiers, cette situation pourrait augmenter les coûts de la Société ou l'empêcher de pouvoir vendre ses produits existants ou de commercialiser de nouveaux produits.

La défense de la Société contre des réclamations de tiers, notamment dans le cadre d'un litige donné, pourrait être longue et onéreuse et détournerait l'attention de la direction des activités de la Société. Si des tiers ont gain de cause dans leurs réclamations, la Société pourrait être tenue de payer des dommages-intérêts ou de prendre d'autres mesures qui sont défavorables aux activités de la Société. En raison des réclamations pour violation de la propriété intellectuelle, ou pour éviter des réclamations éventuelles, la Société pourrait être :

- empêchée de vendre ou de donner sous licence certains de ses produits ou d'utiliser certains de ses processus, ou voit ce processus retardé, sauf si le titulaire de la propriété intellectuelle donne sous licence la propriété intellectuelle applicable à la Société, lequel n'est pas tenu de le faire;
- tenue de payer des dommages-intérêts ou des redevances considérables ou d'accorder une licence croisée relativement à la propriété intellectuelle de la Société en faveur d'un autre titulaire de propriété intellectuelle;
- tenue de concevoir de nouveau un produit ou un processus de sorte qu'il ne viole pas la propriété intellectuelle d'un tiers, ce qui pourrait être impossible ou pourrait exiger des fonds considérables et du temps, et finalement donner lieu à un produit ou un processus inférieur;
- assujettie à des règles défavorables qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la Société ou sur ses activités, ses flux de trésorerie, ses perspectives ou sa situation financière.

En outre, la Société pourrait faire l'objet de réclamations selon lesquelles ses employés, ses experts-conseils, ses conseillers et ses mandataires, ou elle-même, ont utilisé ou divulgué par inadvertance ou non des secrets commerciaux ou d'autres renseignements exclusifs de tiers.

Si la Société n'est pas en mesure de régler les réclamations que des tiers pourraient soulever contre elle relativement à leurs droits de propriété intellectuelle selon des modalités acceptables pour la Société, elle pourrait, en plus de payer des dommages-intérêts ou des redevances considérables, perdre des droits de propriété intellectuelle précieux et être empêchée d'offrir certains de ses produits ou d'utiliser certains de ses processus. La Société a été accusée de violer certains brevets et dans certains cas a été trouvée coupable. Comme c'est souvent le cas dans les litiges, le règlement définitif de ces poursuites est incertain. Se reporter à la rubrique « Poursuites et application de la loi ».

Risque de change

Les résultats financiers de la Société sont présentés en dollars américains, et sont soumis aux fluctuations de la monnaie dans les pays dans lesquels la Société exerce ses activités. La direction prévoit que les produits d'exploitation continueront de provenir de différents pays. Par conséquent, les fluctuations du taux de change des devises mondiales pourraient avoir un effet positif ou négatif sur les résultats déclarés de façon consolidée. En raison de l'évolution constante de l'exposition au risque de change et de la volatilité importante du taux de change, la Société ne peut prédire l'incidence des fluctuations du taux de change sur ses résultats d'exploitation futurs. Rien ne garantit que la Société ne subira pas de pertes dans l'avenir des dépréciations de la monnaie ou des fluctuations des taux de change, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses produits d'exploitation, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Si la valeur du renminbi par rapport au dollar américain devait varier, rien ne garantit, étant donné la pression de la concurrence, qu'une variation correspondante du cours vendeur des produits de la Société sera observée. La Société exporte une quantité importante de ses produits qu'elle a produits en Chine. Ces exportations sont facturées et réglées principalement en dollars américains. La Société ne couvre pas le risque lié à la réévaluation du renminbi, du yen ou de l'euro.

Expiration des conventions de coentreprise

Il est prévu que les conventions de coentreprise relatives à ZAMR et à JAMR expireront en 2023. Ces conventions peuvent être reconduites par voie de consentement mutuel, sous réserve de l'obtention de l'approbation des autorités chinoises applicables. Les modalités de ces conventions ne permettent pas aux partenaires chinois de la Société de

les résilier unilatéralement. Rien ne garantit que les parties conviendront de reconduire les conventions ou qu'elles recevront des autorités chinoises applicables l'approbation de le faire.

Modifications apportées à la réglementation du secteur des terres rares en Chine

La Société exerce des activités en Chine, qui est considérée comme le plus important producteur et exportateur de produits à base de terres rares au monde. Toutefois, en se fondant sur la protection de l'environnement et le besoin de protéger les ressources naturelles épuisables, la Chine a adopté une série de politiques rigoureuses afin de gérer la production de métaux rares et de contrôler les exportations, grâce aux quotas, aux permis et aux taxes. La Chine continue d'instaurer des lois, des règlements et des normes en matière d'environnement de plus en plus rigoureuses dans le secteur des terres rares, de forcer le regroupement de secteurs, de resserrer la production de terres rares et de promouvoir le stockage, qui créent, notamment, un manque général de certitude parmi les clients de terres rares au sujet de la fiabilité de l'offre future de métaux du groupe des terres rares. Le ministère de l'Industrie et des Technologies de l'Information de la Chine, ainsi que d'autres services gouvernementaux pertinents, jouent un rôle actif dans la supervision et l'évolution des règlements touchant le secteur des terres rares.

Comme pour d'autres participants du secteur qui exercent des activités en Chine, la capacité de la Société à produire certains de ses produits est soumise à certains quotas de production ou d'autres aspects de la réglementation rigoureuse de la Chine sur la production de terres rares. Par le passé, la Société a été en mesure d'obtenir des quotas suffisants pour combler ses demandes. Toutefois, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de continuer d'obtenir des quotas suffisants ou que la réglementation continue de la production de terres rares et des exportations par la Chine n'aura pas une incidence défavorable sur ses activités.

Risque liés à l'utilisation non autorisée des sceaux d'entreprise des filiales de la Société en Chine

Les sceaux des filiales de la Société en Chine sont essentiels pour que ces entités puissent conclure des contrats, exercer des activités bancaires et exercer les activités quotidiennes de l'entreprise et les activités commerciales. Chacune des filiales de la Société en Chine utilise cinq sceaux :

1. *Sceau d'entreprise.* Le sceau d'entreprise est utilisé par les membres de la haute direction de chaque filiale en Chine et est requis dans le cadre des activités quotidiennes de chaque entité. Il représente la « signature » de l'entité sur les documents tels que les contrats, les bons de commande, les commandes fournisseurs, les documents de douane et d'importation/exportation ou les contrats d'emploi. L'utilisation du sceau d'entreprise suffit pour lier une entité sauf si un document donné exige expressément qu'il soit accompagné d'une signature autorisée. L'utilisation du sceau d'entreprise est consignée et examinée régulièrement pour s'assurer qu'aucune irrégularité n'est évidente.
2. *Sceau destiné au représentant légal.* Le sceau destiné au représentant légal est la preuve de la signature du représentant légal et peut être remplacé par sa signature réelle. Pour que chaque filiale chinoise soit liée, ce sceau doit être utilisé avec le sceau d'entreprise.
3. *Sceau destiné aux contrats.* Le sceau destiné aux contrats est utilisé par les membres de la haute direction des filiales chinoises pour remplacer le sceau d'entreprise sur certaines conventions qui interviennent dans le cours normal des activités avec les clients et les fournisseurs exclusivement selon des limites monétaires prédéterminées. L'utilisation du sceau destiné aux contrats suffit pour lier une entité sauf si un document donné exige expressément qu'il soit accompagné d'une signature autorisée.
4. *Sceau destiné aux finances.* Le sceau destiné aux finances est utilisé sur certains documents bancaires par le contrôleur financier de chacune des filiales de la Société en Chine. Conformément aux politiques de certaines banques en Chine, il doit être utilisé avec une signature autorisée, et le sceau et la signature sont requis pour pouvoir accéder aux comptes bancaires de la filiale. Le sceau destiné aux finances est utilisé par le chef des finances à la filiale visée.
5. *Sceau destiné à la facturation.* Le sceau destiné à la facturation est utilisé par les gestionnaires de compte des filiales chinoises pour estampiller toutes les factures de la filiale visée et son utilisation n'est pas requise avec d'autres sceaux. Le sceau destiné à la facturation peut être remplacé par le sceau destiné aux finances.

Afin de maintenir la sécurité physique de ces sceaux, chacun d'eux est stocké dans un lieu sécurisé accessible uniquement par le personnel autorisé, qui est constitué de membres de la haute direction de Neo nommés par la Société. Les filiales peuvent également adopter d'autres mesures pour protéger les sceaux. Bien que Neo ait adopté les procédures de contrôle interne qu'elle estime nécessaires pour surveiller le personnel autorisé et l'utilisation des sceaux, rien ne garantit que ces procédures empêcheront tous les cas d'abus ou de négligence de se produire. Par conséquent, si un membre du personnel autorisé des filiales de la Société en Chine fait une mauvaise utilisation des sceaux, la Société pourrait subir une interruption importante des activités jusqu'à ce que les sceaux soient remplacés.

En vertu des lois chinoises, si un sceau est perdu, volé ou égaré, le représentant légal (i) exigera que la société qui est propriétaire du sceau perdu en Chine publie une annonce de la perte des sceaux dans les journaux désignés; (ii) demandera au bureau de la sécurité publique local que de nouveaux sceaux soient gravés; et (iii) gravera les nouveaux sceaux aux lieux désignés par le bureau de la sécurité publique. Bien que la Société et les filiales chinoises aient des procédures et des recours pour corriger la mauvaise utilisation des sceaux, comme la procédure pour remplacer les sceaux peut prendre environ cinq jours ouvrables, rien ne garantit qu'il n'y aura aucune incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société en raison de ces interruptions. Les membres de la haute direction qui sont autorisés à utiliser les sceaux d'entreprise aux filiales en exploitation de la Société en Chine sont les suivants : Zhang Chengyong, chef des services administratifs de ZAMR; Xu Qiuxia, chef des services administratifs de JAMR; Angie Fang, chef des services administratifs de MQTJ et de MQTJ2; et Zhou Linjin, chef des services administratifs de Shanxi Jia Galaxy Electronic Materials Co., Ltd. Wei Changbao, contrôleur financier, est autorisé à utiliser le sceau destiné aux finances à l'installation de ZAMR; Zhang Huajun, directeur des finances, est autorisé à utiliser le sceau destiné aux finances à l'installation de JAMR; Liu Zhenguo, directeur des finances, est autorisé à utiliser le sceau destiné aux finances à MQTJ et à MQTJ2; et Zhang Li, directeur des finances, est autorisé à utiliser le sceau destiné aux finances à Shanxi Jia Hua Galaxy Electronic Materials Co., Ltd.

Chaque filiale en exploitation importante de la Société en Chine (soit MQTJ, MQTJ2, JAMR et ZAMR) a conclu une convention de gestion de sceau (collectivement, les « **conventions de garde** ») avec des dépositaires indépendants autorisés reconnus à l'échelle internationale. Le cabinet d'avocats Tianjin Zhang Ying (Wuqing) a été retenu pour agir à titre de gardien pour MQTJ et MQTJ2 aux termes de conventions de garde intervenues ne date du 1^{er} décembre 2017; le cabinet d'avocats Jiangyin Chengxin a été retenu pour agir à titre de gardien pour JAMR aux termes d'une convention de garde datée du 29 novembre 2017; et le cabinet d'avocats Zibo Chen Guang a été retenu pour agir à titre de gardien pour ZAMR aux termes d'une convention de garde datée du 29 novembre 2017. Les gardiens ont été choisis selon différents facteurs, dont une recommandation des conseillers juridiques de la Société selon laquelle chacun des gardiens est autorisé annuellement par les autorités gouvernementales applicables et inscrit par des organisations professionnelles, ainsi que la proximité par rapport aux emplacements des usines des filiales en exploitation de la Société. Aux termes des conventions de garde, ces sceaux sont stockés sur les lieux de la filiale dans des coffres-forts distincts dont seul le gardien a le code d'accès. Les conventions de garde ne peuvent être résiliées que par la Société et le gardien respectif. À la résiliation des conventions de garde ou à la destitution ou au remplacement du gardien, la Société s'est engagée à émettre un communiqué sans délai et de déposer une déclaration de changement important conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans le cadre du placement, la Société a accepté de nommer un gardien reconnu tant que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, qui agira de façon raisonnable, l'exigera, à titre d'organisme de réglementation principal de la Société. Bien que la Société a adopté une procédure de garde dans le cadre de laquelle la direction et les employés des filiales en exploitation importantes de la Société en Chine n'ont pas accès au sceau destiné au représentant légal et au sceau d'entreprise sans le gardien afin d'offrir les mêmes mesures de garde et de sécurité que si le sceau destiné au représentant légal et le sceau d'entreprise étaient stockés à l'extérieur, rien ne garantit que cette procédure empêchera réellement tous les cas d'abus ou de négligence de se produire. Par conséquent, si un de nos membres du personnel autorisés fait une mauvaise utilisation de nos sceaux, nous pourrions subir une interruption importante de nos activités jusqu'à ce que nos sceaux soient remplacés.

Si au cours d'une période Neo perd le contrôle efficient des filiales chinoises en raison d'une mauvaise utilisation, les activités et l'apport économiques de cette entité pourraient être grandement interrompus et Neo pourrait ne pas être en mesure de récupérer les actifs de l'entreprise qui sont vendus ou transférés indépendamment de la volonté de Neo dans le cadre de la mauvaise utilisation et Neo pourrait ne pas disposer des ressources financières pour récupérer ces actifs ou pour prendre les actions en justice appropriées. Toutefois, la Société a d'autres activités qui génèrent des produits d'exploitation en plus de ses activités en Chine, qui représentent une moyenne d'environ 68 %

des produits des trois derniers exercices. Au 30 septembre 2017 et au 31 décembre 2016, 53 % et 55 %, respectivement, des liquidités de la Société étaient situées en Chine. Par conséquent, la Société prévoit disposer des ressources financières nécessaires pour entreprendre les recours appropriés pour récupérer ces actifs d'entreprise. Si Neo perd le contrôle efficient du sceau destiné aux finances, le représentant légal avise dans délai la banque pertinente que le sceau destiné aux finances a été perdu, égaré ou volé et si un des signataires autorisés est impliqué, il ne sera plus un signataire autorisé. En outre, la Société a un contrôle sur les comptes bancaires des filiales chinoises par l'utilisation combinée du sceau d'entreprise et du sceau du représentant légal. Toutefois, malgré ce qui précède, les filiales chinoises peuvent subir des retards temporaires dans l'accès aux comptes bancaires en Chine. De plus, l'auditeur externe de la Société pourrait être en mesure d'accéder aux documents et aux renseignements de ces entités qui peuvent être nécessaires pour réaliser un audit des états financiers consolidés de la Société. Le risque est grandement réduit par l'exigence des signatures dans le cadre de l'utilisation du sceau destiné aux finances relativement aux questions bancaires. De plus, la Société a récemment adopté une plateforme bancaire mondiale afin de surveiller le mouvement des liquidités de ces entités quotidiennement. La haute direction au siège social situé à Toronto, en Ontario contrôle l'accès, le type d'opérations et les limites de l'opération pour que les dirigeants autorisés puissent accéder aux comptes bancaires. La haute direction au siège social peut mettre fin à l'accès et au pouvoir des signataires autorisés des comptes bancaires en temps réel.

Dépendance envers les clients

Chacun des trois secteurs d'activités de la Société offre des produits à un nombre limité de clients clés. Comme les clients clés de la Société ne se chevauchent pas au sein des secteurs d'activités clés de la Société, la perte d'un client clé pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le rendement futur du secteur d'activités et sur celui de la Société.

Conjoncture économique générale

Les activités de la Société sont liées à la conjoncture économique générale. Une évolution défavorable de la conjoncture économique et de la situation du marché générales pourrait avoir une incidence défavorable sur la demande, les produits, les prix, les produits d'exploitation, les frais d'exploitation, les résultats des activités de financement de la Société, ainsi que le montant de ses dépenses en immobilisations et le moment où elles sont engagées.

Concurrence

La Société est d'avis que sa capacité à faire concurrence dépend de certains facteurs dont la présence sur le marché mondial, les installations de production dans des emplacements à coût concurrentiel, la qualité et le rendement des produits, l'accès aux capitaux et les politiques de prix de ses concurrents. Certains concurrents de la Société disposent de ressources financières, et, dans certains cas, de ressources opérationnelles et d'avantages stratégiques, qui sont substantiellement supérieurs à celles de la Société.

Incertitude relative à la retenue d'impôt en Chine et aux transferts directs d'entreprises chinoises par des résidents non chinois

La Société et ses actionnaires font face à des incertitudes relativement aux taxes imposées par les autorités chinoises et aux anciens transferts indirects et aux transferts indirects éventuels futurs de titres de participation dans des entreprises qui résident en Chine ou d'autres actifs attribués à un établissement chinois d'une société non chinoise, ou de biens immeubles situés en Chine qui appartiennent à des sociétés non chinoises, comme les activités de la Société en Chine.

Il existe une incertitude relativement à l'application du bulletin 7 sur les questions relatives à l'impôt sur le revenu des entreprises sur les transferts indirects d'actifs par des entreprises résidentes non chinoises (*Bulletin on Issues of Enterprise Income Tax on Indirect Transfers of Assets by Non-Chinese Resident Enterprises*) ou des anciennes règles en vertu de la circulaire 698 concernant l'avis sur le renforcement de l'administration de l'impôt sur le revenu des entreprises relativement aux transferts d'actions par des entreprises non résidentes de la Chine (*Notice on Strengthening Administration of Enterprise Income Tax for Share Transfers by Non-Chinese Resident Enterprises*). Étant donné que le bulletin 7 n'a été adopté que récemment, la façon dont il sera appliqué n'est pas claire. Les autorités fiscales pourraient décider que le bulletin 7 (et l'imposition qui en découle) s'applique aux opérations de

restructuration à l'étranger de la Société ou à la vente des actions ordinaires ou des actions des filiales de la Société à l'étranger lorsqu'elles visent des entreprises non résidentes, soit les entreprises cédantes.

Risques liés à la responsabilité environnementale

La Société tente de respecter ou de dépasser les exigences légales en matière d'environnement existantes dans les pays où elle exerce des activités. Toutefois, les lois et les règlements actuels ou futurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société. Les coûts environnementaux futurs pourraient augmenter en raison de l'évolution des exigences ou des coûts associés à l'aménagement, à l'exploitation et à la fermeture des sites de production ainsi qu'au stockage, à la gestion et à l'élimination des matières dangereuses et des déchets dangereux, notamment des matières et des déchets radioactifs.

Les secteurs d'activités C et O et Métaux rares de la Société sont régis par des lois, des règlements et des permis internationaux, nationaux, fédéraux, étatiques, provinciaux et locaux nombreux et de plus en plus rigoureux, notamment ceux qui se rapportent aux permis et aux licences environnementaux, à la qualité de l'air, au gaz à effet de serre, à l'utilisation de l'eau, aux eaux usées, à la pollution, à la gestion des déchets et à la manutention, à l'entreposage et à l'élimination des matières et des déchets dangereux ou radioactifs. Conformément à certaines lois et à certains règlements et permis en matière d'environnement, la Société pourrait faire l'objet de réclamations pour délits toxiques, pour dommages aux ressources naturelles ou d'autres responsabilités, ainsi que relativement à l'investigation et à la remise en état des sols, des eaux de surface, des eaux souterraines et d'autres milieux environnementaux. Le défaut de la Société de respecter ces lois et ces règlements, ou les modifications apportées à ces lois et ces règlements ou à l'interprétation ou à l'application de ceux-ci, ainsi qu'à l'obtention ou au renouvellement des permis environnementaux, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Plus particulièrement, la Société est visée par les règlements sur la protection de l'environnement nationaux et locaux de la Chine qui imposent actuellement un barème de tarifs modulés pour le déversement de substances résiduelles, exigent le paiement d'amendes pour les déversements qui excèdent les normes prescrites et prévoient la fermeture de toute installation qui ne respecte pas les ordonnances exigeant qu'elle cesse ou corrige certaines activités qui causent des dommages à l'environnement. L'installation de Silmet, JAMR et ZAMR produisent des eaux usées provenant de leurs procédés d'extraction par solvant. Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2017, la réglementation chinoise en matière de protection de l'environnement a été revue de sorte à imposer une limite sensiblement inférieure au déversement d'azote total dans les eaux usées. Pour se conformer aux nouvelles limites relatives au déversement d'azote total, ZAMR a réduit temporairement sa cadence de production pour certains produits de catalyseurs pour véhicules en attendant d'installer l'équipement lui permettant de respecter les nouvelles exigences relatives au déversement. ZAMR a déjà installé certains du nouveau matériel pour le traitement des eaux usées, ce qui a contribué à l'augmentation de la production des catalyseurs pour véhicules à environ 40 % à 50 % de la capacité normale. ZAMR s'attend à mettre en place tous les éléments de son nouveau système de traitement des eaux usées d'ici décembre 2017, ce qui permettra un retour à la capacité de production normale. L'installation du nouveau système de traitement des eaux usées coûtera à ZAMR environ 3,0 millions de dollars. Le coût de ce projet sera capitalisé et on prévoit qu'il n'aura aucune incidence importante sur les produits d'exploitation de la Société.

Dans le cadre du recyclage des débris de gallium, d'indium et de rhénium dans des métaux de qualité commerciale, des matériaux résiduels sont générés au cours du procédé de lixiviation et de stérile avec échange. La Société a adopté des procédures adéquates pour s'assurer que les déchets générés par ces procédés sont bien contenus ou éliminés. Les activités canadiennes de la Société doivent respecter les lois, les règlements et les permis provinciaux et doivent périodiquement soumettre de la documentation pour valider le procédé d'élimination des déchets pendant l'année. Les activités de la Société pourraient être soumises à de nouvelles lois ou de nouveaux règlements environnementaux fédéraux ou locaux à l'occasion, ce qui pourrait avoir une incidence sur les activités de la Société.

Les activités de la Société ont utilisé et utilisent actuellement des matières dangereuses et ont généré et génèrent actuellement des déchets dangereux et des déchets radioactifs naturels (NORM). L'installation de Silmet a de longs antécédents d'usage à des fins industrielles, notamment le traitement du minerai d'uranium et de schistes alumineux, qui pourraient faire en sorte que ses activités aient une incidence sur l'environnement. En outre, certaines activités de la Société exigent de gérer et d'éliminer les déchets radioactifs ainsi que certains permis relativement à la gestion et

à l'élimination des matières et des déchets radioactifs. Rien ne garantit que les permis requis seront obtenus ou renouvelés dans l'avenir.

Ces incidences, et les autres incidences imprévues que ses activités pourraient avoir sur l'environnement, ainsi que l'exposition humaine aux matières et aux déchets dangereux ou radioactifs associés à ses activités, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la réputation, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Approvisionnement en matières premières

La Société est exposée à la volatilité du cours des matières premières du fait qu'elle n'a pas de façon générale de contrats d'approvisionnement à long terme. La Société est également exposée à certains risques géopolitiques qui pourraient avoir une incidence sur l'approvisionnement en matières premières. Les activités de la Société en Estonie, par exemple, s'approvisionnent actuellement pour l'essentiel en Russie et en Chine. Les sanctions économiques et politiques imposées sur la Russie ou la Chine pourraient avoir une incidence défavorable sur l'accès par la Société à l'approvisionnement en matières premières. En outre, le gouvernement chinois surveille activement et réglemente les activités d'extraction de terres rares. Dans certains cas, on observe des fermetures ou des réductions des activités minières illégales ou qui causent des dommages à l'environnement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur l'approvisionnement en terres rares. Bien que la Société soit d'avis que son approvisionnement en terres rares à ses installations de traitement est adéquat, rien ne garantit que les prix de l'approvisionnement en terres rares ne subiront pas une hausse marquée, auquel cas la hausse des coûts de production pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les marges de profit de la Société. Ces hausses du prix de l'approvisionnement en terres rares pourraient être compensées par une hausse du prix des produits à base de terres rares de la Société. Toutefois, rien ne garantit que le marché supportera de telles hausses et même si tel était le cas, le secteur Magnequench subirait une hausse des coûts de production puisque les terres rares représentent une matière première principale. En outre, si le cours des produits à base de terres rares et de zirconium du secteur C et O baisse, rien ne garantit que le prix des matières premières baissera suffisamment ou parallèlement pour compenser la baisse des cours vendeurs, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur les marges de profit de la Société. La Société dépend également de sa capacité à obtenir un approvisionnement suffisant de débris contenant du gallium, de l'indium ou du rhénium à des prix économiques permettant de maintenir ou d'accroître ses activités de recyclage dans le secteur d'activités des métaux rares.

Fluctuation de la demande à l'égard des produits à base de terres rares et prix de ces produits

Comme la principale source de revenus de la Société est la vente de matériaux d'ingénierie à base de terres rares, des changements dans la demande de minéraux et de produits à base de terres rares ou dans les prix de ceux-ci pourraient avoir une incidence importante sur la rentabilité de la Société. Rien ne garantit que la Société pourra transférer toute hausse du cours des matières premières à ses clients. La valeur et le cours des actions ordinaires et les résultats financiers de la Société peuvent être touchés par la volatilité du cours des minéraux et des produits à base de terres rares. Le prix des minéraux et des produits à base de terres rares fluctue et varie en fonction de nombreux facteurs indépendants de la volonté de la direction tels que les taux d'intérêt, les taux de change, l'inflation ou la déflation, la fluctuation de la valeur relative du dollar américain par rapport aux devises étrangères sur le marché mondial, l'offre et la demande mondiale et régionale de minéraux et de produits à base de terres rares, ainsi que les conditions politiques et économiques dans les pays qui produisent des minéraux et des produits à base de terres rares.

La demande à l'égard des produits de la Société est influencée par la demande à l'égard des produits en aval qui intègrent des terres rares, notamment des moteurs utilisés dans les véhicules hybrides et électriques, des catalyseurs pour véhicules et d'autres produits qui utilisent des technologies propres, et par la demande dans les secteurs de l'aérospatial et de l'électronique en général. Le manque de croissance dans ces marchés pourrait avoir une incidence défavorable sur ses produits, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société et ses résultats d'exploitation.

Des périodes prolongées de prix élevés des marchandises pourraient créer des crises économiques qui pourraient déstabiliser l'offre et la demande de minéraux à base de terres rares puis les marchés généraux. Des prix élevés de minéraux à base de terres rares, ainsi que des perturbations réelles ou perçues dans l'offre de minéraux à base de terres rares, pourraient créer une pression économique pour repérer ou créer d'autres technologies qui pourraient

abaisser la demande à long terme pour les minéraux et les produits à base de terres rares, et pourraient en même temps stimuler la mise en valeur de biens miniers marginaux.

Rappels de produits

La vente des produits de la Société comporte des risques liés aux rappels de produits et aux réclamations en responsabilité de produit connexes. Certains des produits de la Société sont utilisés dans la fabrication de produits finaux (et, dans certains cas, ils peuvent être considérés par certains de ses clients comme essentiels à la fabrication de ces produits). La Société pourrait être tenue responsable si ses produits utilisés, par exemple dans la fabrication de catalyseurs pour véhicules, étaient réputés avoir contribué à un problème auquel le rappel de produits d'un tiers est attribuable. Rien ne garantit que la Société ou ses clients ne seront pas soumis à des rappels de produits volontaires ou demandés par le gouvernement. Par suite du rappel d'un produit de la Société ou du produit d'un de ses clients, la Société pourrait devoir engager des frais importants, subir d'importants dommages à sa réputation et perdre des clients. De plus, si une personne présente une réclamation en responsabilité de produit ou intente une poursuite contre un des clients de la Société, ce client pourrait tenter d'obtenir la participation de la Société. Bien que la Société estime que la probabilité d'un tel événement soit faible et qu'elle tente de réduire ce risque en négociant si possible des limites de responsabilité dans ses contrats conclus avec ses clients, un rappel de produit, une réclamation en responsabilité de produit ou une série de réclamations contre la Société d'une valeur supérieure à sa couverture d'assurance et pour lesquels elle n'est pas indemnisée d'une autre façon pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou ses flux de trésorerie.

Changements technologiques rapides

Les marchés pour les produits de la Société affichent une forte concurrence. En outre, les applications qui utilisent les produits de la Société sont susceptibles de changer rapidement sur le plan technologique. Par exemple, les catalyseurs pour véhicules représentent une tranche importante du secteur C et O. Étant donné que de nombreux fabricants automobiles se consacrent de plus en plus aux véhicules électriques (électriques uniquement et hybrides), la réussite de la Société dépendra de sa capacité à s'adapter à ces changements afin d'offrir des produits qui sont acceptés sur le marché. Au fur et à mesure que les technologies se développent, des produits de substitution peuvent être conçus pour remplacer les produits de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la commerciabilité des produits de la Société. Il est possible que le remplacement des produits de la Société par d'autres produits ait une incidence importante sur les ventes de la Société.

Évolution des lois fiscales

L'ajout de nouvelles lois, de nouveaux règlements ou de nouvelles règles en matière de fiscalité ou des changements apportés aux lois, aux règlements ou aux règles en matière de fiscalité ou une interprétation ou une application différente de ceux-ci au Canada ou dans tout autre pays dans lequel la Société exerce des activités ou exploite une entreprise, pourraient entraîner une augmentation des de la Société impôts ou de ses autres charges, droits ou imposition des gouvernements. De plus, la Société est admissible, à l'occasion, à certaines mesures incitatives d'ordre fiscal dans différents territoires où elle exerce des activités, et ces mesures peuvent être modifiées ou annulées. Rien ne garantit que de nouvelles lois, de nouvelles règles ou de nouveaux règlements en matière de fiscalité ne seront pas adoptés ou que les lois en matière de fiscalité en vigueur ne seront pas modifiées, interprétées ou appliquées de sorte que les profits de la Société seront assujettis à un impôt supplémentaire ou d'une façon qui aurait une incidence défavorable importante sur la Société.

Risques liés aux activités d'exploitation et aux assurances

Les activités de production et de distribution de la Société comportent des risques et des impondérables naturels tels que les incendies, les bris d'équipement et d'autres risques qui peuvent causer des blessures, des décès et des dommages aux biens. La direction est d'avis que la couverture d'assurance actuelle des installations de production de la Société est conforme aux pratiques de l'industrie. La Société n'a pas souscrit d'assurance relativement à la violation de brevets, aux risques politiques et environnementaux, car elle est d'avis que les primes de cette couverture supplémentaire sont supérieures risques perçus.

Besoins en matière de financement supplémentaire

La Société pourrait avoir besoin de financement supplémentaire afin de faire d'autres investissements ou de tirer parti d'occasions futures. Rien ne garantit que la Société réussira à obtenir un financement supplémentaire ou qu'un financement supplémentaire sera obtenu selon des modalités satisfaisantes pour la Société. Si du financement supplémentaire est réuni en émettant de nouvelles actions ordinaires ou d'autres formes de titres convertibles, elle pourrait subir un changement de contrôle et la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Si des fonds adéquats n'étaient pas offerts ou n'étaient pas offerts selon des modalités acceptables, la Société pourrait ne pas être en mesure de tirer parti d'occasions de croissance.

Le défaut par la Société de gérer efficacement sa croissance pourrait nuire à ses activités et à ses résultats d'exploitation.

La croissance de la Société a été et pourrait demeurer très exigeante pour sa direction et ses infrastructures opérationnelles et financières. Au fur et à mesure que ses activités gagneront en termes de taille, de portée et de complexité et qu'elle repèrera et entreprendra de nouvelles occasions, la Société pourrait devoir augmenter l'échelle de ses infrastructures (notamment sur le plan des finances, de la gestion, de l'information et du personnel). En outre, la Société devra continuer de miser sur ses actifs commerciaux et d'expansion de l'entreprise ainsi que sur l'accès à de nouveaux capitaux suffisants, au besoin, et à d'autres approvisionnements en matières premières. L'expansion de ses infrastructures exigera que la Société engage des ressources financières, opérationnelles et techniques avant une hausse du volume d'activités, sans aucune garantie que le volume d'activités augmentera. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de répondre adéquatement ou assez rapidement à l'évolution des demandes que l'expansion importante imposera sur la direction, les membres de l'équipe et les infrastructures existantes, et l'évolution de la structure opérationnelle de la Société pourrait faire augmenter des coûts ou des inefficacités qu'elle ne peut prévoir. Lorsque la Société est en croissance, les changements pourraient avoir une incidence négative sur les activités de la Société, et les augmentations de coûts découlant de l'incapacité de la Société à gérer sa croissance pourraient avoir une incidence défavorable sur sa rentabilité. En outre, une croissance soutenue pourrait également nuire à la capacité de la Société à maintenir des services fiables pour ses clients, à élaborer et améliorer ses contrôles opérationnels, financiers et de gestion, à améliorer ses systèmes et ses procédures de communication de l'information et à recruter, à conserver et à motiver des employés hautement qualifiés. La Société accorde beaucoup d'importance à sa culture qui, selon elle, a été un facteur important dans sa réussite. Au fil de sa croissance, la Société pourrait avoir de la difficulté à maintenir sa culture ou à l'adapter suffisamment pour répondre aux besoins qui évoluent. Entre autres facteurs importants, la culture de la Société dépend ainsi de sa capacité à recruter, à conserver et à motiver des employés. Le défaut par la Société de favoriser et de maintenir sa culture d'entreprise pourrait également nuire à ses activités et à ses résultats d'exploitation. L'incapacité à gérer la croissance efficacement pourrait entraîner des difficultés ou des retards dans le déploiement aux clients, des baisses de la qualité ou de la satisfaction de la clientèle, des hausses de coûts, des difficultés dans l'introduction de nouveaux produits ou de nouvelles applications ou d'autres difficultés opérationnelles, et l'une ou l'autre de ces difficultés pourrait avoir une incidence défavorable sur le rendement d'entreprise et les résultats d'exploitation de la Société.

Possibilité d'engager des coûts ou de subir des passifs imprévus par suite des acquisitions

La Société pourrait entreprendre des acquisitions stratégiques qui, à son avis, élargiraient son offre de produits et ses capacités ou complèteraient ses activités. Bien que la direction ait une vaste expérience dans la réalisation et l'intégration de telles acquisitions, toute acquisition que la Société réalise sera accompagnée des risques usuels associés aux acquisitions d'entreprises. Le processus d'intégration des entreprises, des produits ou des technologies acquis pourrait créer des difficultés et des dépenses d'exploitation imprévues. La Société pourrait avoir de la difficulté à intégrer et à assimiler les activités et les membres du personnel des sociétés acquises, à réaliser les synergies attendues et à maximiser la situation financière et la position stratégique de l'entreprise issue du regroupement. La Société pourrait engager des coûts nécessaires pour réorganiser, élargir ou modifier les activités existantes afin de respecter les besoins futurs en production, et pourrait également engager des coûts de fermeture et de stockage pour une partie des biens, qui ne sont pas destinés à l'exploitation. La Société pourrait également avoir de la difficulté à maintenir des normes, des politiques et des contrôles uniformes dans son organisation. Le processus d'intégration des entreprises acquises peut également détourner l'attention de la direction et causer une interruption de nos activités ou une perte de dynamisme dans ses activités.

De plus, toute acquisition réalisée par la Société pourrait entraîner la prise en charge de responsabilités importantes. Les entreprises et les biens acquis par la Société pourraient être dans un état imprévu et pourraient être assujettis à des coûts et des passifs plus élevés, notamment des passifs environnementaux. Les coûts et les passifs associés aux risques connus pourraient être plus importants que prévu et la Société pourrait prendre en charge des passifs inconnus, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Les acquisitions à l'étranger comportent d'autres risques en plus des risques susmentionnés, notamment les risques liés à l'intégration des activités au sein de différentes cultures et langues, les risques de change et les risques particuliers d'ordre économique, politique et réglementaire associés à des pays donnés. En raison de ces risques, les avantages attendus de ces acquisitions pourraient ne pas se réaliser ou ne pas se réaliser pleinement, et ces acquisitions pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Dépendance envers les bonnes relations avec les employés

La réussite de la production aux exploitations de la Société dépend des aptitudes et des compétences de ses employés. Il existe une vive concurrence pour les ingénieurs et d'autres professionnels ayant une expertise dans le secteur. La capacité de la Société d'embaucher et de conserver de telles personnes est un élément essentiel à l'exploitation. Une pénurie de main-d'œuvre qualifiée pourrait avoir une incidence sur sa croissance interne prévue ou exiger qu'elle ait recours à un nombre moins élevé d'employés, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à effectuer son travail. De plus, les relations avec les employés pourraient être touchées par la modification des plans des relations de travail qui pourraient être introduites par les autorités gouvernementales compétentes dans les territoires dans lesquels la Société exerce ses activités. Les modifications apportées à la législation ou dans les relations avec les employés de la Société pourraient entraîner des grèves, des lock-out ou d'autres arrêts de travail, qui pourraient tous avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. Au 30 septembre 2017, 119 employés des installations de Silmet étaient syndiqués. Un arrêt de travail aux installations de Silmet pourrait aussi avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Dépendance envers des membres du personnel clés

La réussite de la Société dépend des services de son équipe de haute direction et d'autres membres du personnel clés. La perte des services d'un membre de la haute direction ou d'un employé clé pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société. La Société pourrait ne pas être en mesure de trouver, d'attirer ou d'embaucher selon des modalités acceptables des remplaçants qualifiés à la haute direction ou d'autres employés clés si leurs services n'étaient plus offerts.

Technologie de l'information et cybersécurité

La Société dépend de systèmes de technologie de l'information dans l'exercice de ses activités. Les systèmes de technologie de l'information de la Société pourraient subir des perturbations, des pannes ou des dommages provenant de différentes sources, dont les incendies, les pannes d'électricité, les défaillances des télécommunications, les virus informatiques et les dispositifs nuisibles, les atteintes à la sécurité, les cyberattaques, les catastrophes naturelles et les défauts de conception.

L'exposition des systèmes de technologie de l'information de la Société aux menaces externes comporte un risque à la sécurité de ces systèmes. Les menaces de cyberattaques comprennent les attaques par déni de service, l'accès non autorisé aux systèmes de technologie de l'information qui découle de piratage, de virus ou d'autres causes qui peuvent entraîner à des interruptions de service, à des défaillances de système et à la divulgation, délibérée ou par inadvertance, d'information confidentielle sur l'entreprise.

Les dommages, les interruptions ou les défaillances d'un ou de plusieurs systèmes de technologie de l'information pourraient entraîner l'interruption des activités de la Société. Les défaillances de systèmes pourraient porter atteinte à la réputation de l'entreprise et faire en sorte que la Société engage des coûts importants et une responsabilité civile. Différentes mesures ont été mises en place afin de gérer les risques liés aux systèmes de technologie de l'information de la Société, mais de telles interruptions pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société.

Des interruptions de système ou de réseau pourraient également nuire à la Société si de nouveaux systèmes de technologie de l'information ou des systèmes de technologie de l'information améliorés sont défectueux, s'ils ne sont pas installés correctement ou s'ils ne sont pas intégrés adéquatement à ses activités.

PROMOTEUR

Au cours des deux années qui ont immédiatement précédé la date du présent document, le promoteur de la Société était et est toujours le suivant.

<u>Nom du promoteur</u>	Nombres d'actions ordinaires compte tenu de l'arrangement mais avant la réalisation du placement	Pourcentage	Nombres d'actions ordinaires compte tenu de l'arrangement et du placement¹⁾	Pourcentage
OCM Neo Holdings (Cayman) L.P.	37 996 100	95,3 %	26 881 100	67,4 %

Note :

- 1) Une entité gérée par un membre du même groupe que l'actionnaire vendeur a indiqué son intérêt à acheter des actions offertes au prix d'offre, pour un maximum de 1 000 000 d'actions ordinaires. Les actions offertes à cette entité membre du même groupe seront fondées sur une allocation d'une tranche de la position de surallocation des preneurs fermes. Les preneurs fermes pourraient décider de vendre un nombre supérieur ou inférieur d'actions offertes, voire aucune action offerte, à cette entité membre du même groupe que l'actionnaire vendeur. Si cette entité membre du même groupe achète la totalité de ces actions offertes pour lesquelles elle a exprimé son intérêt, l'actionnaire vendeur et les membres de son groupe seront, directement et indirectement, propriétaires d'un total de 27 881 100 actions ordinaires émises et en circulation (dans l'hypothèse où l'option de surallocation n'est pas exercée), soit environ 69,9 % des actions ordinaires émises et en circulation ou exerceront un contrôle sur un tel pourcentage de ces actions.

POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Poursuites

À l'occasion, Neo ou ses filiales sont visées par des réclamations liées à des litiges pouvant survenir dans le cours normal des activités, dont la plupart concernent des violations alléguées des droits de propriété intellectuelle relatifs à d'autres parties. Neo fabrique et vend de nombreux produits associés à des formules et à des processus scientifiques, et ses concurrents pourraient à l'occasion alléguer qu'ils détiennent un brevet pour ces formulations ou ces processus dont Neo a enfreint les droits. Neo estime qu'elle peut dans la plupart des cas exercer une défense sur le fond relativement aux actions en justice qui ont été intentées contre elle et elle se défend de façon active dans le cadre de chacune de ces actions, notamment en intentant des poursuites pour révoquer ou invalider les brevets que Neo est prétendue violer. Toutefois, les conséquences des litiges sont par nature imprévisibles et peuvent être encore plus difficiles à prévoir dans le cas des litiges portant sur des brevets, car les brevets sont délivrés séparément dans chaque pays et dans chaque territoire applicable, selon différentes normes en matière de contrefaçon et d'invalidation et différents degrés de dommages, notamment en fonction du nombre de clients et de la répartition des activités de Neo dans un pays ou un territoire donné.

Si un grand nombre ou la plupart des poursuites intentées contre Neo décrites ci-dessous à l'égard de brevets détenus par d'autres sociétés sont finalement tranchées au désavantage de Neo, rien ne garantit que les décisions rendues n'aient pas une incidence défavorable importante sur la Société ou ses activités, ses flux de trésorerie, ses clients éventuels ou sa situation financière, et dans certains pays (ou certains territoires) indiqués ci-dessous, la direction prévoit qu'une injonction ou un autre recours imposé relativement à une contrefaçon aurait une incidence négative importante sur la Société. Il est actuellement impossible de prédire avec certitude l'incidence sur les activités de Neo de décisions définitives défavorables. Si des injonctions étaient accordées contre elle, Neo pourrait être empêchée de fabriquer et de distribuer certains produits dans les territoires visés par de telles injonctions. Neo pourrait, dans une telle situation, déplacer son installation de fabrication de ces produits dans des territoires non

visés par de telles ordonnances, et elle pourrait faire face à des interruptions dans la fabrication de ces produits et sa capacité à distribuer ces produits aux clients dans les territoires non visés par ces ordonnances. Les poursuites décrites dans la présente rubrique touchent certains produits fabriqués par le secteur C et O de Neo destinés aux catalyseurs pour véhicules. La Société fabrique un large éventail de produits qui sont utilisés dans la production de catalyseurs pour véhicules, qui représentent environ 19 % du total des revenus au cours des DDM. Ces produits comprennent plusieurs formules dans plusieurs territoires pour différents clients. Toutefois, nous soulignons que ces réclamations ne touchent pas tous les produits fabriqués par le secteur C et O de Neo destinés aux catalyseurs pour véhicules, et qu'elles ne visent pas à tous les marchés où ces produits sont vendus. À l'heure actuelle, Neo n'est pas empêchée de fabriquer ni de distribuer aucun de ses produits en raison des litiges en cours. Toutefois, advenant des décisions définitives défavorables, Neo envisage de prendre toutes les mesures à sa disposition pour réduire les répercussions de ces décisions, notamment la poursuite des démarches visant l'invalidation du brevet applicable (si aucune décision n'a encore été rendue), l'appel de décisions défavorables, l'obtention des droits de licence et la recherche de nouveaux clients. La répartition géographique diversifiée des activités de Neo et de certains de ses clients pourrait lui conférer une certaine flexibilité afin de fabriquer les mêmes produits au sein d'autres territoires et de continuer de vendre les mêmes produits à de tels clients au sein d'autres territoires. En outre, Neo peut travailler avec les clients afin de concevoir de nouveaux produits dont le risque éventuel de se trouver dans la portée des revendications d'un brevet existant est moins élevé.

Au besoin, les réserves financières sont calculées conformément aux normes comptables pour les dépenses imprévues relatives à des situations susceptibles d'entraîner des pertes anticipées. Compte tenu du statut des affaires décrites ci-dessous, des évaluations de la direction en ce qui a trait à la probabilité de subir des dommages et de l'avis du conseiller juridique, Neo avait, au 30 septembre 2017, accumulé de telles réserves financières relativement à deux actions en justice en Allemagne, décrites plus amplement ci-dessous, qui ont conclu que Neo avait violé les brevets qui sont maintenant expirés. À l'exception de ces deux actions en justice en Allemagne, Neo estime que tous les autres litiges en cours décrits ci-dessous sont actuellement trop incertains pour entraîner une réduction des réserves. Plusieurs de ces actions sont au stade préliminaire et ne sont pas rendus au procès.

Tel qu'il est indiqué ci-dessus, les lois régissant les brevets diffèrent d'un pays à l'autre. Les dommages-intérêts relatifs à la contrefaçon de brevets en Europe et en Chine peuvent comprendre une perte de profits ou des redevances d'un montant jugé raisonnable, mais le versement de dommages-intérêts plus élevés dans le cas d'une contrefaçon délibérée n'est généralement pas permis, contrairement aux États-Unis.

Le résumé qui suit fournit des précisions sur certaines poursuites judiciaires auxquelles Neo Cayman ou ses filiales sont ou ont déjà été parties, ou dont les biens font actuellement ou ont déjà fait l'objet de telles poursuites depuis le 1^{er} janvier 2016.

Tel qu'il est indiqué ci-dessous, de nombreuses réclamations relatives à des contrefaçons présumées sont déposées par les mêmes parties, mais dans des territoires différents, et visent les mêmes brevets ou des brevets comparables, dont certains sont échus.

Litige portant sur le brevet européen n° EP 1527018 B1

Le 17 août 2016, Molycorp Chemicals & Oxides (Europe) Ltd. (« **Molycorp C&O Europe** ») (désormais, Neo C&O Europe) s'est engagée dans des procédures d'opposition auprès de l'Office européen des brevets afin qu'il révoque le brevet européen n° EP 1527018 B1 relatif à l'utilisation d'oxydes mixtes des terres rares comme catalyseurs automobiles (« **018** ») accordé précédemment à Rhodia Opérations SAS (« **Rhodia Opérations** ») en novembre 2015, alléguant que le brevet n'était pas valide. À l'heure actuelle, aucune audience n'est prévue et aucune décision n'a été rendue. À l'exception de certaines mesures d'authentification entreprises, Rhodia Opérations n'a jusqu'à maintenant intenté aucune poursuite en Europe à l'encontre de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales relativement à la contrefaçon du brevet applicable.

Le 20 décembre 2016, Rhodia Opérations et Daiichi Kigenso Kagaku Kogyo Co, Ltd. (« **DKKK** ») ont demandé sans avis la saisie *ex parte* des éléments de preuve à la Cour de district d'Amsterdam visant Neo C&O Europe, Molycorp Minerals Canada ULC (« **Molycorp Minerals** ») (désormais, Neo ULC), ZAMR et Neele-Vat Amsterdam B.V. (« **Neele-Vat** »), compte tenu de la contrefaçon alléguée du brevet 018, du brevet européen n° 1894620 B1 relatif à l'utilisation d'oxydes mixtes des terres rares comme catalyseurs automobiles (« **620** ») accordé à DKKK en septembre 2016 et du brevet européen n° 0955267 relatif à l'utilisation d'oxydes mixtes des

terres rares comme catalyseurs automobiles (« **267** ») accordé à Solvay Special Chem Japan, Ltd. Le tribunal a donné suite à la requête à titre *ex parte* le 17 janvier 2017 et a autorisé la saisie des éléments de preuve dans le cadre des poursuites en Europe liées à la contrefaçon des brevets 018, 620 et 267, notamment pour déterminer la responsabilité délictuelle éventuelle. Les parties ont conclu une entente relative à la communication des renseignements saisis et de leur utilisation par Rhodia Opérations dans le cadre de telles poursuites éventuelles.

Litige portant sur le brevet chinois n° Z 03817110.4

Le 21 août 2015, Rhodia Opérations et DKKK ont intenté une action en justice liée à la contrefaçon d'un brevet à l'encontre de ZAMR auprès de la Cour populaire supérieure de Shandong en Chine, alléguant la contrefaçon du brevet chinois n° ZL03817110.4 relatif à l'utilisation d'oxydes mixtes des terres rares comme catalyseurs automobiles (« **110** »). Les brevets 110 et 018 ont les mêmes revendications. Le 29 septembre 2016, la Cour populaire suprême a déterminé que l'affaire devait être renvoyée à la Cour populaire intermédiaire de Zibo pour que celle-ci puisse statuer à son sujet. En réponse à l'action en justice entreprise, le 15 décembre 2015, ZAMR s'est adressée au Conseil de réexamen des brevets de la Chine afin qu'il invalide le brevet 110. Une audience pour laquelle la décision n'a pas encore été rendue a eu lieu le 17 mai 2016. Le 28 mars 2017, Rhodia Opérations et DKKK ont déposé à nouveau l'affaire auprès de la Cour populaire intermédiaire de Zibo. Ils demandent une injonction, des dommages-intérêts correspondant à 20 millions de RMB (environ 3 millions de dollars) et le remboursement des frais et des honoraires juridiques. Deux audiences préliminaires ont été tenues en 2017 et d'autres importantes audiences sont prévues.

Litige portant sur le brevet européen n° 1894620 B1

Le 21 juin 2017, Neo et C&O Europe se sont engagées dans des procédures d'opposition auprès de l'Office européen des brevets afin qu'il révoque le brevet 620, alléguant que le brevet était invalide. Aucune date pour l'audience n'a été fixée pour le moment; par conséquent, aucune décision n'a été rendue. À l'exception de certaines mesures d'authentification entreprises, Rhodia Opérations et DKKK n'ont jusqu'à maintenant intenté aucune poursuite en Europe à l'encontre de la Société ou de l'une de ses filiales relativement à la contrefaçon du brevet 620. À moins qu'il soit invalidé, le brevet 620 expirera le 21 août 2027.

Le 20 décembre 2016, Rhodia Opérations et DKKK ont demandé sans avis la saisie *ex parte* des éléments de preuve auprès de la Cour de district d'Amsterdam visant Neo C&O Europe, Molycorp Minerals (désormais, Neo ULC), ZAMR et Neele-Vat, alléguant la contrefaçon supposée du brevet 620, du brevet 018 et du brevet 267. La Cour de district d'Amsterdam a donné suite à la requête à titre *ex parte* le 17 janvier 2017 et a autorisé la saisie des éléments de preuve dans le cadre des poursuites en Europe liées à la contrefaçon des brevets 620, 018 et 267, notamment pour déterminer la responsabilité délictuelle éventuelle. Les parties ont conclu une entente relative à la communication des renseignements saisis et de leur utilisation par Rhodia Opérations dans le cadre de telles poursuites.

Litige portant sur le brevet chinois n° ZL 200710146613.6

Le 21 août 2015, Rhodia Opérations et DKKK ont intenté une action en justice liée à la contrefaçon d'un brevet à l'encontre de ZAMR auprès de la Cour populaire supérieure de Shandong en Chine, alléguant la contrefaçon du brevet chinois n° ZL 200710146613.6 relatif à l'utilisation d'oxydes mixtes des terres rares comme catalyseurs automobiles (« **613** »). (Les brevets 613 et 620 ont les mêmes revendications.) Le 29 septembre 2016, la cour a déterminé que l'affaire devait être renvoyée à la Cour populaire intermédiaire de Zibo pour que celle-ci puisse statuer à son sujet. En réponse à l'action en justice entreprise, le 15 décembre 2015, ZAMR s'est adressée au Conseil de réexamen des brevets de la Chine afin que la cour invalide le brevet 613. Une audience pour laquelle la décision n'a pas encore été rendue a eu lieu le 16 mai 2016. Le 28 mars 2017, Rhodia Opérations et DKKK ont déposé à nouveau l'affaire auprès de la Cour populaire intermédiaire de Zibo. Ils demandent une injonction, des dommages-intérêts correspondant à 15 millions de RMB (environ 2,3 millions de dollars) et le remboursement des frais et des honoraires juridiques. Deux audiences préliminaires ont été tenues en 2017 et d'autres importantes audiences sont prévues.

Litige portant sur le brevet européen n° 0735984 B1

Le 31 juillet 2014, Rhodia Chimie S.A.S (« **Rhodia Chimie** ») et Rhodia Opérations (collectivement, « **Rhodia** ») ont intenté une action en justice auprès de la Cour régionale de Düsseldorf en Allemagne à l'encontre de Molycorp

C&O Europe (désormais, Neo C&O Europe), alléguant la contrefaçon du brevet européen n° 0735984 B1 relatif à l'utilisation d'oxydes mixtes des terres rares comme catalyseurs automobiles (« **984** »). Le brevet 984 a expiré le 20 décembre 2014. La Cour régionale de Düsseldorf a déterminé que le brevet 984 avait été contrefait et a ordonné que Rhodia demande à Neo C&O Europe de rendre compte de ses actions et de rappeler les produits faisant l'objet d'une contrefaçon dans sa chaîne de distribution. Elle a également décidé que Neo C&O sera obligée de verser des dommages-intérêts. Rhodia a déclaré qu'elle fera appliquer le brevet en respectant les limites établies par la Cour fédérale des brevets de première instance de l'Allemagne, et ce, jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue par la Cour suprême fédérale de l'Allemagne sur la validité du brevet 984. Si Rhodia rappelle les produits contrefaits, Neo estime que ce rappel n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la Société. Le 13 juin 2017, Rhodia a demandé à Neo C&O Ltd. de lui verser des dommages-intérêts d'une valeur de 5 156 503 EUR (environ 6,1 millions de dollars). Aucune mesure n'a été prise pour le moment à cet égard et le montant précis des dommages-intérêts n'a pas été établi d'un point de vue judiciaire; des poursuites distinctes pourraient par ailleurs être intentées. Neo C&O Europe a porté le jugement de première instance de la Cour régionale de Düsseldorf en appel auprès de la Cour régionale supérieure de Düsseldorf en Allemagne le 1^{er} avril 2016. Aucune date pour l'audience n'a été fixée pour le moment; par conséquent, aucune décision n'a été rendue. Le 16 mars 2016, Molycorp C&O Europe (désormais, Neo C&O Europe) s'est engagée dans des procédures auprès du Tribunal fédéral des brevets de l'Allemagne afin de faire invalider certains droits visant la composante allemande du brevet 984. Le 11 octobre 2016, le Tribunal fédéral des brevets de l'Allemagne a maintenu les droits d'exclusivité relatifs à la composante allemande du brevet 984, mais uniquement sous une forme restreinte. Le 4 avril 2017, Rhodia et Neo C&O Europe ont porté en appel le jugement du Tribunal fédéral des brevets auprès de la Cour suprême fédérale. Aucune date pour l'audience n'a été fixée; par conséquent, aucune décision n'a été rendue pour le moment.

Litige portant sur le brevet chinois n° ZL 94194552.9

Le 21 août 2015, Rhodia Opérations et DKKK ont intenté une action en justice liée à la contrefaçon d'un brevet à l'encontre de ZAMR auprès de la Cour populaire supérieure de Shandong en Chine, alléguant la contrefaçon du brevet chinois n° ZL 94194552.9 relatif à l'utilisation d'oxydes mixtes des terres rares comme catalyseurs automobiles (« **552** »). Les brevets 984 et 552 ont les mêmes revendications et ont tous deux expiré le 20 décembre 2014. Le 29 septembre 2016, la Cour populaire supérieure a déterminé que l'affaire devait être renvoyée à la Cour populaire intermédiaire de Zibo pour que celle-ci puisse statuer à son sujet. En réponse à l'action en justice entreprise, le 15 décembre 2015, ZAMR s'est adressée au Conseil de réexamen des brevets de la Chine afin qu'il invalide le brevet 552. Une audience a eu lieu, pour laquelle la décision n'a pas encore été rendue. Le 28 mars 2017, Rhodia Opérations et DKKK ont déposé à nouveau l'affaire auprès de la Cour populaire intermédiaire de Zibo en réclamant des dommages-intérêts d'une valeur de 5 millions de RMB (environ 760 000 dollars) et le remboursement des frais et des honoraires juridiques. Deux audiences préliminaires ont été tenues en 2017 et d'autres importantes audiences sont prévues. De plus, relativement à une requête d'invalidation déposée par Tianjin Hysci Specialty Materials Co., Ltd., le Conseil de réexamen des brevets de la Chine a rendu une décision le 23 mars 2016 en se fondant sur le fait qu'une partie des droits visant le brevet 552 étaient invalides. Rhodia Opérations a porté ce jugement en appel auprès de la Cour des litiges en propriété intellectuelle de Beijing et, à la connaissance de la Société, aucune date d'audience n'est prévue pour le moment.

Litige portant sur le brevet européen n° 0863846 B1

Le 31 juillet 2014, Rhodia a intenté une action en justice auprès de la Cour régionale de Düsseldorf en Allemagne à l'encontre de Molycorp C&O Europe (désormais, Neo C&O Europe), alléguant la contrefaçon du brevet européen n° 0863846 B1 relatif à l'utilisation d'oxydes mixtes des terres rares comme catalyseurs automobiles (« **846** »). Le brevet 846 a expiré le 28 juin 2016. Le 2 février 2016, la cour a déterminé que le brevet 846 avait été contrefait. Cependant, elle a ensuite suspendu la poursuite jusqu'à ce que le jugement de première instance soit rendu par le Tribunal fédéral des brevets de l'Allemagne sur la validité du brevet 846. Le 3 mars 2017, la Cour régionale de Düsseldorf a confirmé maintenir que le brevet 846 avait été contrefait et elle n'a pas ordonné le prolongement de la suspension de la poursuite jusqu'à ce que soit rendu le jugement définitif sur la validité du brevet 846 par la Cour suprême fédérale de l'Allemagne en appel. Elle a donc ordonné que Rhodia demande à Neo C&O Europe de rendre compte de ses actions et de rappeler les produits faisant l'objet d'une contrefaçon dans sa chaîne de distribution. La Cour a également décidé que Neo C&O sera obligée de verser des dommages-intérêts. Le montant précis des dommages-intérêts n'a pas été établi d'un point de vue judiciaire; des poursuites distinctes pourraient par ailleurs être intentées. Si Rhodia rappelle les produits contrefaits, Neo estime que ce rappel n'aura pas d'incidence

défavorable importante sur la Société. Le 15 août 2017, Neo C&O Europe a porté le jugement de première instance de la Cour régionale de Düsseldorf en appel auprès de la Cour régionale supérieure de Düsseldorf. Aucune date pour l'audience n'a été fixée pour le moment et aucune décision n'a été rendue. Le 16 mars 2015, Molycorp C&O Europe (désormais, Neo C&O Europe) s'est engagée dans des procédures auprès de la Cour fédérale des brevets de l'Allemagne afin de faire invalider certains droits visant la composante allemande du brevet 846. Le 25 octobre 2016, la Cour fédérale des brevets de l'Allemagne a maintenu les droits d'exclusivité relatifs à la composante allemande du brevet 846, mais uniquement sous une forme restreinte. En avril 2017, Rhodia et Neo C&O Europe ont porté en appel le jugement du de la Cour fédérale des brevets de l'Allemagne auprès de la Cour suprême fédérale de l'Allemagne. Aucune date pour l'audience n'a été fixée et aucune décision n'a été rendue pour le moment.

Litige portant sur le brevet chinois n° ZL 96196505.3

Le 21 août 2015, Rhodia Opérations et DKKK ont intenté une action en justice liée à la contrefaçon d'un brevet à l'encontre de ZAMR auprès de la Cour populaire supérieure de Shandong en Chine, alléguant la contrefaçon du brevet chinois n° ZL 96196505.3 relatif à l'utilisation d'oxydes mixtes des terres rares comme catalyseurs automobiles (« 505 »). Le brevet 505 a expiré le 28 juin 2016. (Les brevets 846 et 505 ont les mêmes revendications.) Le 29 septembre 2016, à la suite d'une requête déposée par ZAMR, la Cour populaire suprême a déterminé que l'affaire devait être renvoyée à la Cour populaire intermédiaire de Zibo pour que celle-ci puisse statuer à son sujet. Le 20 octobre 2016, le Conseil de réexamen des brevets de la Chine a confirmé la validité de certains droits visant le brevet 505. Le 28 mars 2017, Rhodia Opérations et DKKK ont déposé à nouveau leur réclamation relative à la contrefaçon d'un brevet auprès de la Cour populaire intermédiaire de Zibo et ont demandé le versement de dommages-intérêts d'une valeur de 45 millions de RMB (environ 6,8 millions de dollars) ainsi que le remboursement des frais et des honoraires juridiques.

Litige portant sur le brevet chinois n° ZL 97195463.1

Le 21 août 2015, Rhodia Opérations et DKKK ont intenté une action en justice liée à la contrefaçon d'un brevet à l'encontre de ZAMR auprès de la Cour populaire supérieure de Shandong en Chine, alléguant la contrefaçon du brevet chinois n° ZL 97195463.1 relatif à l'utilisation d'oxydes mixtes des terres rares comme catalyseurs automobiles (« 463 »). Le brevet 463 a expiré le 9 mai 2017. Le 29 septembre 2016, à la suite d'une requête déposée par ZAMR, la Cour populaire suprême a déterminé que l'affaire devait être renvoyée à la Cour populaire intermédiaire de Zibo pour que celle-ci puisse statuer à son sujet. En réponse à l'action intentée en justice, le 15 décembre 2015, ZAMR s'est adressée auprès du Conseil de réexamen des brevets de la Chine afin qu'il invalide le brevet 463. Une audience a eu lieu le 18 mai 2016, mais aucune décision n'a été rendue pour le moment. Le 28 mars 2017, Rhodia Opérations et DKKK ont déposé à nouveau l'affaire auprès de la Cour populaire intermédiaire de Zibo et ont demandé le versement de dommages-intérêts d'une valeur de 5 millions de RMB (environ 760 000 dollars) ainsi que le remboursement des frais et des honoraires juridiques. Deux audiences préliminaires ont été tenues en 2017 et d'autres audiences importantes sont prévues.

Aucune action en justice n'a été intentée en Europe à l'encontre de la Société ni de l'une ou l'autre de ses filiales en ce qui a trait au brevet européen n° 0906244 B1 relatif à l'utilisation d'oxydes mixtes des terres rares comme catalyseurs automobiles (« 244 »). Les questions faisant l'objet de réclamations liées au brevet 244 sont les mêmes que pour le brevet 463. Le brevet 244 expire également le 9 mai 2017.

Litige portant sur les brevets européen et du Royaume-Uni n° 1444036 B1

Le 26 octobre 2015, Magnesium Elektron Ltd. (« MEL ») a intenté une action en justice auprès de la Haute Cour de justice de l'Angleterre et du pays de Galles, cour de la chancellerie, tribunal des brevets, à l'encontre de Molycorp C&O Europe (désormais, Neo C&O Europe) et de ZAMR, alléguant la contrefaçon des brevets européen et du Royaume-Uni n° 1444036 B1 relatifs à l'utilisation d'oxydes mixtes des terres rares comme catalyseurs automobiles (« 036 »). Neo C&O Europe et ZAMR ont toutes deux déposé une défense et demande reconventionnelle et veulent faire invalider le brevet 036. Dans le cadre de l'action en justice, MEL demande (i) une injonction pour empêcher Neo C&O Europe et ZAMR de contrefaire le brevet 036; (ii) une ordonnance visant la remise ou la « destruction garantie sous serment » de l'ensemble du matériel que Neo C&O Europe et ZAMR possèdent, gardent ou contrôlent, ou à l'égard duquel ils ont des droits; la conservation, la disposition ou l'utilisation de ce matériel constitueraient une violation de l'injonction; et (iii) le versement de dommages-intérêts ou la transmission d'un compte-rendu des

bénéfices réalisés relativement à la contrefaçon du brevet 036. La tenue du procès est actuellement prévue pour le mois de mars 2018.

Aucune action en justice n'a été intentée en Allemagne à l'encontre de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales en ce qui a trait au brevet 036.

Litige portant sur les brevets européen et du Royaume-Uni n° 1435338 B1

Le 13 avril 2016, Anan Kasei Co., Ltd. (« **AKC** ») et Rhodia Opérations ont intenté une action en justice auprès de la Haute Cour de justice de l'Angleterre et du pays de Galles, cour de la chancellerie, tribunal des brevets, à l'encontre de Molycorp C&O Europe (désormais, Neo C&O Europe), alléguant la contrefaçon des brevets européen et du Royaume-Uni n° 1435338 B1 relatifs à l'utilisation d'oxydes mixtes des terres rares comme catalyseurs automobiles (« **338** »). Neo C&O Europe a déposé une défense et demande reconventionnelle et veut faire invalider le brevet 338. Dans le cadre de l'action en justice, les plaignants demandent (i) une injonction pour empêcher Neo C&O Europe de contrefaire le brevet 338; (ii) une ordonnance visant la remise ou la destruction de l'ensemble des produits liés à la contrefaçon du brevet 338 et (iii) le versement de dommages-intérêts ou la transmission d'un compte-rendu des bénéfices réalisés relativement à la contrefaçon du brevet 338. La tenue du procès est actuellement prévue pour le mois de janvier 2018.

Le 11 juillet 2017, les autorités frontalières du Royaume-Uni ont retenu une cargaison d'oxyde de cérium détenue par Neo C&O Europe, compte tenu de soupçons relatifs au fait que l'oxyde de cérium contenu dans la cargaison pouvait enfreindre un droit de propriété intellectuelle d'AKC. Le 24 juillet 2017, les autorités frontalières du Royaume-Uni ont retenu une autre cargaison d'oxyde de cérium détenue par Neo C&O Europe pour la même raison. En ce qui a trait aux deux cargaisons, Neo C&O Europe a informé les autorités frontalières du Royaume-Uni qu'elle ne considèrerait pas que la marchandise en question enfreignait quelque droit de propriété intellectuelle que ce soit et qu'elle ne consentait pas à sa destruction. Si Neo C&O Europe et AKC ne sont pas en mesure de s'entendre relativement à la libération de la marchandise, cette question pourrait être soulevée dans le cadre du procès opposant les parties dont la tenue de l'audience est prévue pour le mois de janvier 2018.

Le 15 septembre 2016, Rhodia Opérations a intenté une action en justice auprès de la Cour régionale de Mannheim à l'encontre de Neo C&O (Europe) et de deux de ses employés, alléguant la contrefaçon du brevet 338. Neo C&O Europe a présenté sa défense en demandant que la plainte soit rejetée ou du moins que la poursuite soit suspendue jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue sur la validité du brevet 338. Dans sa plainte, Rhodia Opérations a demandé que les défendeurs cessent d'offrir, de distribuer, d'utiliser, d'importer ou de posséder des produits qui enfreignent certains droits du brevet 338 et qu'ils rendent compte de leurs actions. De plus, Rhodia Opérations a exigé que les produits contrefaits qui sont en la possession de Neo C&O Europe soient détruits et que Neo C&O Europe rappelle les produits contrefaits dans sa chaîne de distribution. En outre, Rhodia Opérations a demandé à la cour de décider si les défendeurs doivent verser des dommages-intérêts. La tenue du procès est actuellement prévue pour le 21 novembre 2017. Aucune décision n'a été rendue pour le moment.

Le 21 juin 2016, Neo C&O Europe s'est engagée dans des procédures d'invalidation auprès de la Cour fédérale des brevets de l'Allemagne et a demandé la révocation du brevet 338. Une audience est prévue pour le 15 janvier 2019.

À la suite d'une requête *ex parte* déposée sans avis par Rhodia Opérations le 17 janvier 2017, la Cour de district d'Amsterdam a autorisé la saisie des éléments de preuve visant Neo C&O Europe, Molycorp Minerals (désormais, Neo ULC), ZAMR et Neele-Vat, alléguant la contrefaçon supposée du brevet 338 et la responsabilité délictuelle éventuelle. Les parties ont depuis conclu une entente relative à la communication des renseignements saisis et de leur utilisation par Rhodia Opérations dans le cadre des poursuites liées à la contrefaçon des brevets.

Litige portant sur le brevet européen n° 0605274 B1

Le 31 juillet 2014, Rhodia a intenté une action en justice auprès de la Cour régionale de Düsseldorf à l'encontre de Molycorp C&O Europe (désormais, Neo C&O Europe), alléguant la contrefaçon du brevet européen n° 0605274 B1 relatif à l'utilisation d'oxydes mixtes des terres rares comme catalyseurs automobiles (« **274** »). Le brevet 274 a expiré le 15 décembre 2013. Le 3 mars 2016, la Cour a déterminé que le brevet 274 avait été contrefait et a ordonné que Rhodia demande à Neo C&O Europe de rendre compte de ses actions, de rappeler les produits contrefaits dans sa chaîne de distribution et de verser des dommages-intérêts. Le montant précis des dommages-intérêts n'a pas été

établi d'un point de vue judiciaire. Si Rhodia rappelle les produits contrefaits, Neo estime que ce rappel n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la Société. Le 1^{er} avril 2016, Neo C&O Europe a interjeté appel auprès de la Cour régionale supérieure de Düsseldorf. Par suite de la révocation du brevet 274 ordonnée par le Tribunal fédéral des brevets de l'Allemagne, Neo C&O Europe a demandé à la Cour régionale supérieure de Düsseldorf d'ordonner que l'exécution par Rhodia du jugement rendu en première instance soit suspendue. Le 4 octobre 2016, la Cour régionale supérieure de Düsseldorf a donné suite à cette demande. De plus, les procédures d'appel ont été suspendues par la Cour régionale supérieure de Düsseldorf avec le consentement des deux parties jusqu'à ce que soit rendue une décision définitive dans le cadre de la poursuite relative à l'invalidation du brevet 274 par la Cour fédérale de justice de l'Allemagne. Le 16 mars 2015, Molycorp C&O Europe (désormais, Neo C&O Europe) s'est engagée dans des procédures auprès du Tribunal fédéral des brevets de l'Allemagne afin de faire invalider certains droits visant la composante allemande du brevet 274. Le 27 septembre 2016, la Cour fédérale des brevets de l'Allemagne a invalidé les droits en question. Le 21 mars 2017, Rhodia Chimie a porté la décision de la Cour fédérale des brevets de l'Allemagne en appel auprès de la Cour suprême fédérale de l'Allemagne. Neo C&O Europe avait répondu le 25 septembre 2017. Aucune date pour l'audience n'a été fixée et aucune décision n'a été rendue pour le moment.

Litige portant sur le brevet européen n° 2007682

Le 6 février 2017, Neo C&O Europe s'est engagée dans des procédures d'opposition auprès de l'Office européen des brevets afin qu'il révoque le brevet européen n° 2007682 accordé à Rhodia Opérations relatif à l'utilisation d'oxydes mixtes des terres rares comme catalyseurs automobiles (« 682 »), alléguant qu'il était invalide. Aucune date pour l'audience n'a été fixée pour le moment; par conséquent, aucune décision n'a été rendue.

Litige portant sur le brevet européen n° 0955267

Le 20 décembre 2016, Rhodia Opérations et DKKK ont sans avis déposé une requête *ex parte* pour la saisie des éléments de preuve auprès de la Cour de district d'Amsterdam visant Neo C&O Europe, Molycorp Minerals (désormais, Neo ULC), ZAMR et Neele-Vat, alléguant la contrefaçon supposée des brevets 267, 018 et 620. La Cour de district d'Amsterdam a donné suite à la requête à titre *ex parte* le 17 janvier 2017 et a autorisé la saisie des éléments de preuve dans le cadre des poursuites en Europe liées à la contrefaçon de ces brevets, notamment pour déterminer la responsabilité délictuelle éventuelle. Les parties ont conclu une entente relative à la communication des renseignements saisis et de leur utilisation par Rhodia Opérations dans le cadre de telles poursuites.

Le 8 juin 2017, Rhodia Opérations a tenté d'inclure dans le brevet 267 la plainte formulée dans le cadre de la poursuite liée à la contrefaçon du brevet 846 auprès de la Cour régionale de Düsseldorf. Au cours de l'audience relative à la contrefaçon du brevet 846, la Cour régionale de Düsseldorf a décidé de traiter séparément la poursuite liée à la contrefaçon du brevet 267. Une audience est prévue pour le 25 octobre 2018. Neo C&O Europe doit répondre d'ici le 18 décembre 2017. Aucune procédure d'invalidation de la composante allemande de ce brevet n'a été engagée jusqu'à maintenant. Le brevet 267 expire le 24 décembre 2017.

Litige portant sur le brevet européen n° 1603667

Le 13 avril 2017, Neo C&O Europe s'est engagée dans des procédures d'opposition auprès de l'Office européen des brevets afin qu'il révoque le brevet européen n°1603667 accordé à Rhodia Opérations relatif à l'utilisation d'oxydes mixtes des terres rares comme catalyseurs automobiles (« 667 »), alléguant qu'il était invalide. Aucune date pour l'audience n'a été fixée pour le moment; par conséquent, aucune décision n'a été rendue.

Application de la loi

Aucune pénalité ni aucune sanction n'a été imposée à la Société par un tribunal en vertu de la législation provinciale et territoriale en valeurs mobilières, ou par une autorité en valeurs mobilières, depuis sa date de constitution.

INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES CANADIENNES

Le sommaire suivant décrit les principales incidences fiscales fédérales canadiennes qui s'appliquent en règle générale à un acheteur qui acquiert des actions offertes dans le cadre du placement et qui, pour l'application de la Loi de l'impôt et à tout moment pertinent, (i) détient de telles actions offertes à titre d'immobilisations; (ii) n'est pas

membre du même groupe que la Société, que les preneurs fermes ou que l'actionnaire vendeur auprès duquel il acquiert des actions offertes; et (iii) n'a pas de lien de dépendance avec la Société, les preneurs fermes ou l'actionnaire vendeur auprès duquel il acquiert des actions offertes (un « **porteur** »).

Le présent sommaire ne s'applique pas au porteur a) qui est une « institution financière », tel que ce terme est défini pour l'application des règles « d'évaluation à la valeur du marché » qui figurent dans la Loi de l'impôt, ou qui est une « institution financière déterminée » au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt; b) dans lequel une participation constituerait un « abri fiscal déterminé » au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt; c) dont la « monnaie fonctionnelle » pour l'application de la Loi de l'impôt est la monnaie d'un autre pays que le Canada; ou d) qui a conclu ou qui conclura, à l'égard des actions offertes, un « contrat dérivé à terme » ou un « arrangement de disposition factice », au sens donné à ces termes dans la Loi de l'impôt.

Les actions offertes seront habituellement considérées comme des immobilisations pour le porteur, à moins que celui-ci détienne les actions en question dans le cadre d'activités commerciales liées à l'achat ou à la vente d'actions ou qu'il ait acquis ces titres dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations considérées comme un projet comportant un risque ou une affaire de caractère commercial.

Le sommaire ne porte pas sur l'application possible des règles d'« opérations de transfert de sociétés étrangères » au porteur qui est une société résidant au Canada (pour l'application de la Loi de l'impôt), et qui est ou qui devient dans le cadre d'une opération, d'un événement ou d'une série d'opérations ou d'événements, notamment l'acquisition des actions offertes, contrôlé par une société par actions non résidente pour l'application des règles présentées à l'article 212.3 de la Loi de l'impôt. Un tel porteur devrait consulter son propre conseiller en fiscalité en ce qui a trait aux incidences de l'acquisition des actions offertes.

Le présent sommaire est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et de son règlement d'application (le « **règlement** ») ainsi que sur l'interprétation des politiques administratives et des pratiques de cotisation publiées par l'Agence du revenu du Canada (l'« **ARC** ») et rendues publiques avant la date des présentes. Il tient également compte de toutes les propositions particulières visant à modifier la Loi de l'impôt et son règlement d'application qui ont été annoncées publiquement par le ministre des Finances du Canada ou pour son compte avant la date des présentes (les « **propositions fiscales** ») et part du principe que l'ensemble des propositions fiscales seront adoptées telles qu'elles sont proposées. Toutefois, rien ne garantit que les propositions fiscales seront adoptées et, si tel est le cas, qu'elles le seront dans leur forme actuelle. Le présent sommaire n'aborde pas toutes les incidences fiscales fédérales canadiennes et, à l'exception des propositions fiscales, ne tient pas compte des modifications à la législation, aux politiques administratives et aux pratiques de cotisation, que ce soit par voie de décisions ou de mesures d'ordre législatif, réglementaire, administratif ou judiciaire, ni ne prévoit de telles modifications, et il ne tient compte ni ne prévoit d'autres incidences fiscales fédérales ou d'incidences fiscales provinciales, territoriales ou étrangères qui pourraient différer de façon considérable des incidences fiscales fédérales canadiennes dont il est question dans les présentes. Le 18 juillet 2017, le ministre des Finances (Canada) a publié un document de consultation annonçant l'intention du gouvernement de modifier la Loi de l'impôt afin d'accroître le montant d'impôt applicable aux revenus de placement passif gagnés par l'intermédiaire d'une société privée. Aucune modification précise de la Loi de l'impôt n'a été proposée dans le cadre de cette annonce. Les porteurs qui sont des sociétés par actions canadiennes privées devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité.

Le présent sommaire est exclusivement de nature générale et ne prétend pas constituer des conseils juridiques ou fiscaux à l'intention d'un acheteur d'actions offertes donné, et il ne doit pas être interprété en ce sens. Le présent sommaire ne traite pas de toutes les incidences fiscales fédérales canadiennes. Par conséquent, les acheteurs sont fortement invités à consulter leurs propres conseillers en fiscalité pour en savoir davantage sur les incidences fiscales qui les concernent relativement à l'acquisition, la détention ou la disposition des actions offertes, compte tenu de leur situation personnelle, et sur les autres répercussions pour eux de ces opérations en vertu des lois fiscales fédérales canadiennes, provinciales, locales et étrangères.

Porteurs résidents du Canada

La rubrique suivante du sommaire s'applique habituellement au porteur qui, pour l'application de la Loi de l'impôt, est ou est réputé être un résident du Canada à tout moment pertinent (un « **porteur résident** »).

Certains porteurs résidents dont les actions offertes ne pourraient normalement pas constituer des immobilisations pourraient être en mesure de faire le choix irrévocable prévu au paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt pour que leurs actions offertes et tous les autres « titres canadiens » (au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt) dont ils ont la propriété au cours de l'année d'imposition pendant laquelle le choix est effectué et au cours des années d'imposition ultérieures soient réputés constituer des immobilisations. Les porteurs résidents qui envisagent de faire un tel choix devraient d'abord consulter leurs propres conseillers en fiscalité relativement à sa possible réalisation et à ses conséquences.

Dividendes versés sur les actions offertes

Les dividendes reçus ou réputés avoir été reçus sur les actions offertes seront compris dans le calcul du revenu du porteur résident. Dans le cas des particuliers (exception faite de certaines fiducies), ces dividendes seront soumis aux règles relatives à la majoration et au crédit d'impôt pour dividendes normalement applicables aux « dividendes imposables » reçus de « sociétés canadiennes imposables » (au sens donné à ces termes dans la Loi de l'impôt). Les particuliers bénéficieront d'une bonification du crédit d'impôt pour dividendes à l'égard des « dividendes déterminés » désignés par la Société en faveur du porteur résident, conformément aux dispositions de la Loi de l'impôt.

Les dividendes reçus ou réputés avoir été reçus par le porteur résident qui est une société par actions sur les actions offertes devront être compris dans le calcul du revenu du porteur résident, mais ils seront habituellement déduits du calcul de son revenu imposable. Il est possible que le porteur résident qui est une « société privée » ou une « société assujettie » (au sens donné à ces termes dans la Loi de l'impôt) soit tenu en vertu de la partie IV de la Loi de l'impôt de payer un impôt remboursable sur les dividendes reçus ou réputés avoir été reçus sur les actions offertes, dans la mesure où ces dividendes sont déductibles du calcul du revenu imposable du porteur résident.

Dans certains cas, le paragraphe 55(2) de la Loi de l'impôt traitera un dividende imposable reçu ou réputé avoir été reçu par le porteur résident qui est une société par actions comme le produit d'une disposition ou un gain en capital. Les porteurs résidents qui sont des sociétés par actions devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité en ce qui a trait à leur situation personnelle.

Disposition des actions offertes

Le porteur résident qui dispose ou qui est réputé avoir disposé d'une action offerte réalisera habituellement un gain en capital (ou subira une perte en capital) correspondant à l'écart entre le produit de disposition de l'action offerte, déduction faite des dépenses raisonnables liées à la disposition, et le prix de base rajusté de l'action offerte pour le porteur résident immédiatement avant la disposition. Un tel gain (ou une telle perte) en capital sera soumis au traitement fiscal tel qu'il est décrit à la rubrique « Gains en capital et pertes en capital ». Le prix d'une action offerte pour un porteur résident à tout moment donné correspondra à la moyenne du prix de base rajusté de la totalité de toutes les autres actions offertes qu'il détiendra à ce moment.

Gains en capital et pertes en capital

En règle générale, le porteur résident est tenu d'inclure dans le calcul de son revenu pour une année d'imposition la moitié du montant de tout gain en capital (un « gain en capital imposable ») qu'il a réalisé au cours de cette année d'imposition. Conformément aux dispositions de la Loi de l'impôt et sous réserve de ces dispositions, le porteur résident est tenu de déduire des gains en capital imposables qu'il a réalisés au cours d'une année d'imposition la moitié du montant de toute perte en capital (une « perte en capital déductible ») subie au cours de l'année en question. L'excédent des pertes en capital déductibles pour une année d'imposition sur les gains en capital imposables pour cette année pourra normalement faire l'objet d'un report rétrospectif ou d'un report prospectif et être déduit des gains en capital imposable nets réalisés au cours des trois années d'imposition précédentes ou de toute année d'imposition subséquente dans la mesure et dans les circonstances décrites dans la Loi de l'impôt.

Le montant d'une perte en capital subie par le porteur résident qui est une société par actions à la disposition d'une action offerte peut être déduit du montant des dividendes reçus ou réputés avoir été reçus par la société sur cette action offerte (ou sur une action par laquelle l'action en question a été remplacée ou contre laquelle elle a été échangée), dans la mesure et dans les circonstances décrites dans la Loi de l'impôt. Des règles semblables peuvent s'appliquer lorsque les actions appartiennent à une société de personnes ou une fiducie dont une société par actions,

une fiducie ou une société de personnes est membre ou bénéficiaire. Les porteurs résidents auxquels ces règles pourraient s'appliquer sont fortement invités à consulter leurs propres conseillers en fiscalité.

Impôt minimum de remplacement

Les gains en capital et les dividendes imposables réalisés par des particuliers, notamment certaines fiducies, pourraient donner lieu à une obligation de verser l'impôt minimum de remplacement en vertu de la Loi de l'impôt.

Impôt remboursable supplémentaire

Le porteur résident qui est, tout au long de l'année, une « société privée sous contrôle canadien », au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt, pourrait être tenu de verser un impôt remboursable supplémentaire de 10 ⅓ % à l'égard de certains revenus de placements, y compris les gains en capital imposables réalisés et les dividendes reçus ou réputés avoir été reçus qui ne peuvent pas être déduits du calcul du revenu imposable.

Actionnaires non résidents du Canada

La rubrique suivante du sommaire s'applique habituellement au porteur d'actions offertes qui, (i) pour l'application de la Loi de l'impôt et à tout moment pertinent, n'est pas et n'est pas réputé être un résident du Canada; (ii) n'utilise ni ne détient aucune action offerte dans le cadre d'activités commerciales au Canada et n'est pas réputé utiliser ou détenir des actions offertes à cette fin; et (iii) n'est pas un assureur qui exploite une entreprise d'assurance ou qui est réputé exploiter une entreprise d'assurance au Canada ou ailleurs (dans la présente rubrique, un « **porteur non résident** »).

Dividendes versés sur les actions offertes

Si le porteur non résident reçoit un dividende sur les actions offertes ou est réputé avoir reçu un tel dividende, le montant de ce dividende sera soumis à des retenues d'impôt visant les non-résidents du Canada au taux de 25 % du montant brut du dividende ou à un taux inférieur pouvant s'appliquer conformément aux dispositions d'une convention fiscale applicable.

Disposition des actions

Le porteur non résident qui procède à la disposition des actions offertes ne sera pas assujéti à l'impôt sur la disposition en vertu de la Loi de l'impôt, à moins que les actions offertes constituent un « bien canadien imposable » pour le porteur non résident et qu'il n'ait pas droit à la dispense prévue dans la convention fiscale applicable.

En règle générale, les actions offertes ne constituent pas un « bien canadien imposable » pour le porteur non résident à un moment donné, dans la mesure où ces actions sont inscrites à la cote d'une « bourse de valeurs désignée » (qui comprend actuellement la TSX) à ce moment, sauf si : (i) à tout moment au cours de la période de soixante mois précédant immédiatement la disposition des actions offertes en question par le porteur non résident, A) le porteur non résident, les personnes qui ont un lien de dépendance avec lui, les sociétés de personnes dans lesquelles le porteur non résident ou les personnes qui ont un lien de dépendance avec lui détiennent une participation directe ou indirecte par l'entremise d'une ou de plusieurs sociétés de personnes, ou le porteur non résident, conjointement avec toutes ces personnes et ces sociétés de personnes, était propriétaire d'au moins 25 % d'une catégorie ou d'une série d'actions émises du capital-actions de la Société; et B) plus de 50 % de la juste valeur marchande des actions offertes provenait, directement ou indirectement, de l'un ou l'autre des éléments suivants ou d'une combinaison de ceux-ci : des biens immeubles ou réels situés au Canada, des « avoirs miniers canadiens » au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt, des « avoirs forestiers » au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt et des options visant les éléments décrits ci-dessus, ou des intérêts dans ceux-ci ou, pour l'application du droit civil, des droits sur ceux-ci; ou (ii) les actions offertes par le porteur non résident ont été acquises dans le cadre de certains types d'échanges à impôt différé contre un bien qui était un bien canadien imposable.

Un gain en capital réalisé (ou une perte en capital subie) par un porteur non résident au moment de la disposition des actions offertes qui constituent ou sont réputées constituer des biens canadiens imposables (et qui ne constituent pas des « biens protégés par traité », au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt) sera habituellement calculé de la façon indiquée ci-dessus aux rubriques « Incidences fiscales fédérales canadiennes – Porteurs résidents du Canada –

Disposition des actions offertes ». **Les porteurs non résidents devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité pour déterminer si leurs actions offertes pourraient constituer un « bien canadien imposable » en ce qui a trait à leur situation personnelle et pour évaluer leurs obligations en matière de déclaration fiscale au Canada qui en découlent.**

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À l'exception de ce qui est indiqué ailleurs dans le présent prospectus, (i) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société, (ii) aucun actionnaire qui est propriétaire véritable de plus de 10 % des titres avec droit de vote de la Société, ou qui exerce un contrôle ou une emprise sur un tel pourcentage de titres, directement ou indirectement, ni (iii) aucune personne qui a des liens avec les personnes visées à l'alinéa (i) ou (ii) ou qui fait partie du même groupe qu'elles n'a ou n'a eu un intérêt important, direct ou indirect, dans une opération conclue au cours des trois années précédant la date du présent prospectus ou dans une opération projetée qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante sur la Société ou une de ses filiales.

EXÉCUTION DE JUGEMENTS CONTRE DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

Shannon Song, Kevin Morris, Jeff Hogan, Frank Timmerman, Eric Noyrez, Brook Hinchman, Emily Stephens, Nicholas Basso, Edgar Lee et Aman Kumar sont des administrateurs ou des dirigeants de la Société qui résident hors du Canada. En outre, l'actionnaire vendeur a été constitué à l'extérieur du Canada. Les administrateurs et les dirigeants de la Société désignés précédemment et l'actionnaire vendeur ont nommé la Société à son siège social et principal établissement de Toronto en Ontario pour agir en qualité d'agent aux fins de signification des actes de procédure. Les acquéreurs doivent savoir qu'ils pourraient ne pas être en mesure de faire exécuter des jugements rendus au Canada à l'encontre d'une personne physique ou morale qui est constituée, prorogée ou organisée de toute autre façon en vertu des lois d'un territoire étranger ou qui réside à l'extérieur du Canada, même si la personne en question a nommé un agent aux fins de signification des actes de procédure. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque », notamment à la section portant sur le facteur de risque relatif à la difficulté de faire exécuter des jugements rendus à l'encontre d'administrateurs non-résidents de la Société.

AUDITEURS, AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS

Auditeurs

Les auditeurs de la Société sont KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., situés au 333 Bay Street, bureau 4600, Toronto, en Ontario au Canada.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société est Société de fiducie Computershare du Canada, à son bureau principal de Toronto, en Ontario au Canada.

CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal des activités, les contrats importants qui ont été conclus par la Société dans un délai de deux ans avant la date des présentes et qui sont actuellement en vigueur sont les suivants :

1. la convention de prise ferme intervenue entre la Société, l'actionnaire vendeur et les preneurs fermes. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

Un exemplaire du contrat important indiqué ci-dessus, une fois qu'il est signé s'il n'est pas conclu, peut être consulté durant les heures normales d'ouverture de bureau au siège de la Société est situé au 121 King Street West, bureau 1740, Toronto (Ontario) M5H 3T9 Canada.

INTÉRÊT DES EXPERTS

Certaines questions d'ordre juridique relatives au placement des actions offertes seront examinées par Fogler, Rubinoff LLP, pour le compte de la Société, et par Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L./s.r.l., pour le compte des preneurs fermes. À la date des présentes, les associés et les avocats-salariés de Fogler, Rubinoff LLP sont collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, de moins de 1 % des actions ordinaires en circulation. À la date des présentes, les associés et les avocats-salariés de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L./s.r.l. sont collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, de moins de 1 % des actions ordinaires en circulation.

La Société a retenu les services de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur indépendant au sens des règles de déontologie des comptables professionnels agréés de l'Ontario.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires du Canada confère au souscripteur ou à l'acquéreur un droit de résolution. Ce droit ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée du prospectus et des modifications. Dans certains cas, la législation permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus contient de l'information fausse ou trompeuse ou ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans les délais prévus. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

ÉTATS FINANCIERS

NEO PERFORMANCE MATERIALS INC.

ÉTATS FINANCIERS

**POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 12 SEPTEMBRE 2017
(DATE DE CONSTITUTION) AU 30 SEPTEMBRE 2017**



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Bay Adelaide Centre
333 Bay Street, Suite 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada

Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818
Internet kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Neo Performance Materials Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Neo Performance Materials Inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 30 septembre 2017, l'état du résultat net et du résultat global, le tableau des flux de trésorerie et l'état des variations des capitaux propres pour la période allant du 12 septembre 2017 (date de constitution) au 30 septembre 2017, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Neo Performance Materials Inc. au 30 septembre 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période allant du 12 septembre 2017 (date de constitution) au 30 septembre 2017, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

« KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. »

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 30 novembre 2017

Toronto, Canada

NEO PERFORMANCE MATERIALS INC.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(tous les montants sont en dollars américains)

30 septembre
2017

Trésorerie	1 \$
Total des actifs	1 \$

Capital social	1 \$
Total des passifs et des capitaux propres	1 \$

Événements postérieurs à la date de clôture (note 5)

Se reporter aux notes ci-jointes

NEO PERFORMANCE MATERIALS INC.

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

(tous les montants sont en dollars américains)

	Pour la période allant du 12 septembre¹⁾ 2017 au <u>30 septembre 2017</u>	
Produits	—	\$
Charges	—	
Bénéfice net, étant également le résultat global	—	\$

¹12 septembre 2017 – Date de constitution de Neo Performance Materials Inc.

Se reporter aux notes ci-jointes

NEO PERFORMANCE MATERIALS INC.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(tous les montants sont en dollars américains)

**Pour la période
allant du
12 septembre¹⁾
2017 au
30 septembre
2017**

Activités de financement	
Émission d'actions ordinaires au moment de la constitution	1 \$
Entrées de trésorerie au cours de la période	1
Trésorerie à l'ouverture de la période	—
Trésorerie à la clôture de la période	1 \$

¹12 septembre 2017 – Date de constitution de Neo Performance Materials Inc.

Se reporter aux notes ci-jointes

NEO PERFORMANCE MATERIALS INC.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (tous les montants sont en dollars américains)

	Capital social (nombre illimité d'actions ordinaires autorisé)	
	Nombre	Montant
Capitaux propres – au début de la période, soit le 12 septembre 2017	–	– \$
Émission d'actions ordinaires au moment de la constitution	1	1
Capitaux propres – à la fin de la période, soit le 30 septembre 2017	1	1 \$

Se reporter aux notes ci-jointes

NEO PERFORMANCE MATERIALS INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

(tous les montants sont en dollars américains, à moins d'indication contraire)

NOTE 1 NATURE DES ACTIVITÉS

Neo Performance Materials Inc. (« **la Société** ») a été constituée le 12 septembre 2017 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) sous le nom Neo Performance Materials Inc. et a émis une action à OCM Neo Holdings (Cayman), L.P. à cette date. La Société a été formée aux fins de la réalisation d'un concordat aux îles Caïmans et d'un appel public à l'épargne visant ses actions ordinaires par la suite.

Le siège social et les bureaux principaux de la Société sont situés au 121 King Street West, Bureau 1740, Toronto (Ontario) M5H 3T9.

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers au 30 septembre 2017 et pour la période allant du 12 septembre 2017 au 30 septembre 2017 ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« **IFRS** ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« **IASB** »).

Les présents états financiers sont présentés en dollars américains.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé les présents états financiers pour la période allant du 12 septembre 2017 au 30 septembre 2017 et il en a autorisé la publication le 28 novembre 2017.

NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'entendent des fonds en caisse et de la trésorerie non affectée. Les équivalents de trésorerie s'entendent des placements facilement négociables dont la date d'échéance initiale est de 90 jours ou moins à partir de la date d'acquisition. Au 30 septembre 2017, il n'y avait aucun équivalent de trésorerie.

NOTE 4 CAPITAL SOCIAL

La Société peut émettre i) un nombre illimité d'actions ordinaires et ii) un nombre illimité d'actions privilégiées. Il y a actuellement une (1) action ordinaire et aucune action privilégiée émise et en circulation.

NOTE 5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 12 septembre 2017, OCM Neo Holdings (Cayman), L.P. (« **OCM** ») a fondé la Société, société constituée dans la province de l'Ontario, en vue de réaliser un concordat des îles Caïmans (le « concordat ») avec Neo Cayman Holdings Ltd. (« **Neo Cayman** »), et un appel public à l'épargne subséquent visant les actions ordinaires de la Société (les « **actions ordinaires** »).

Le 30 novembre 2017, la Société a mené à terme l'arrangement approuvé par le tribunal, avec Neo Cayman et selon lequel la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Neo Cayman en échange de l'émission d'un nombre global de 39 878 383 actions ordinaires. L'acquisition de Neo Cayman par la Société constitue une transaction entre entités sous contrôle commun. La Société a comptabilisé cette transaction selon la comptabilisation à la valeur comptable, fondée sur les valeurs comptables constatées dans les états financiers consolidés de Neo Cayman.

La Société a déposé un prospectus définitif le 30 novembre 2017 auprès des commissions des valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada visant un premier appel public à l'épargne par voie d'un placement secondaire de 11 115 000 actions ordinaires détenues par OCM auprès du public à un prix de 18,00 \$ CA l'action (le « **placement** »), sous réserve des modalités d'une convention de placement conclue entre la Société, les preneurs fermes et OCM. Aux termes de la convention de placement, OCM a attribué aux preneurs fermes une option de surallocation, pouvant être exercée, en totalité ou en partie, à tout moment avant le 30^e jour suivant la clôture du placement, en vue d'acheter auprès d'OCM un nombre d'actions ordinaires correspondant à 15 % des actions ordinaires vendues à la date de clôture du placement.

NEO CAYMAN HOLDINGS LTD.
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS
INTERMÉDIAIRES
POUR LE TRIMESTRE ET LA PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOS
LE 30 SEPTEMBRE 2017

(incluant les états financiers détachés combinés résumés de l'entité se regroupant)

NEO CAYMAN HOLDINGS LTD.

ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(non audité - tous les montants sont en milliers de dollars américains)

	30 septembre 2017	31 décembre 2016
ACTIFS		
Courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	113 064 \$	79 408 \$
Débiteurs	52 807	39 168
Stocks (note 5)	95 231	101 338
Impôt sur le résultat à recevoir	3 891	1 321
Autres actifs courants	14 744	17 283
Total des actifs courants	279 737	238 518
Immobilisations corporelles	86 021	87 818
Immobilisations incorporelles	73 136	75 404
Goodwill	100 904	98 911
Participations (note 6)	8 885	7 670
Actifs d'impôt différé	3 735	3 209
Autres actifs non courants	2 251	2 221
Total des actifs non courants	274 932	275 233
Total des actifs	554 669 \$	513 751 \$
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Courants		
Avances bancaires et autres dettes à court terme (note 7)	– \$	7 925 \$
Créditeurs et autres charges à payer	66 791	57 387
Impôt sur le résultat à payer	3 151	4 823
Autres passifs courants	1 441	937
Total des passifs courants	71 383	71 072
Avantages du personnel	2 896	2 665
Passif dérivé (note 7)	9 688	9 654
Provisions	4 350	4 350
Passifs d'impôt différé	22 295	21 310
Autres passifs non courants	622	604
Total des passifs non courants	39 851	38 583
Total des passifs	111 234	109 655
Participation ne donnant pas le contrôle	6 593	6 260
Capitaux propres attribuables aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings Ltd.	436 842	397 836
Total des capitaux propres	443 435	404 096
Total des passifs et des capitaux propres	554 669 \$	513 751 \$
Engagements et éventualités (note 10)		
Événements postérieurs à la date de clôture (note 20)		

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

NEO CAYMAN HOLDINGS LTD.

ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ DU RÉSULTAT NET

(incluant les états financiers détachés combinés résumés de l'entité se regroupant)

(non audité - tous les montants sont en milliers de dollars américains, sauf les données par action)

	Entité regroupée			Entité se regroupant	
	Trimestre clos le 30 septembre 2017	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Du 5 avril 2016 ¹ au 30 septembre 2016	Du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 août ² 2016	Du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 août 2016
Produits	116 421 \$	324 717 \$	34 304 \$	60 391 \$	246 818 \$
Coûts des ventes					
Coûts avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	79 511	221 504	34 677	41 892	178 729
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 678	7 610	843	1 761	7 044
Bénéfice brut (perte brute)	34 232	95 603	(1 216)	16 738	61 045
Charges					
Frais de vente et charges générales et administratives	15 271	42 397	3 965	8 074	30 953
Rémunération fondée sur des actions	860	5 841	–	–	–
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 435	5 831	203	1 264	5 151
Recherche et développement	4 243	11 425	1 148	2 193	9 110
	22 809	65 494	5 316	11 531	45 214
Bénéfice (perte) d'exploitation	11 423	30 109	(6 532)	5 207	15 831
Autres (charges) produits	(284)	2 765	(9)	(207)	1 737
Produits financiers nets (charges financières nettes)	155	180	954	(3 268)	(7 189)
(Perte) profit de change	(42)	(565)	(267)	233	(4 117)
Éléments liés à la réorganisation	–	–	–	(1 993)	(2 471)
Bénéfice (perte) d'exploitation avant l'impôt sur le résultat et la quote-part du bénéfice des entreprises associées	11 252	32 489	(5 854)	(28)	3 791
Économie (charge) d'impôt sur le résultat (note 13)	(2 587)	(6 654)	298	(898)	(8 375)
Bénéfice (perte) d'exploitation avant la quote-part du bénéfice des entreprises associées	8 665	25 835	(5 556)	(926)	(4 584)
Quote-part du bénéfice (de la perte) des entreprises associées (après l'impôt sur le résultat) (note 6)	619	1 224	(79)	(109)	238
Bénéfice net (perte nette)	9 284 \$	27 059 \$	(5 635) \$	(1 035) \$	(4 346) \$
Attribuable					
Aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings Ltd.	9 051 \$	26 523 \$	(5 536) \$	(1 011) \$	(4 277) \$
À la participation ne donnant pas le contrôle	233	536	(99)	(24)	(69)
	9 284 \$	27 059 \$	(5 635) \$	(1 035) \$	(4 346) \$
Données sur le bénéfice par action attribuable aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings Ltd.					
De base (note 12)	0,91 \$	2,67 \$	(3,32) \$	s. o. \$	s. o. \$
Dilué (note 12)	0,90 \$	2,64 \$	(3,32) \$	s. o. \$	s. o. \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

¹ Le 5 avril 2016, date de constitution de Neo Cayman Holdings Ltd., l'entité regroupée (se reporter à la note 3 – Base d'établissement). Au cours de la période allant du 5 avril 2016 au 30 août 2016, Neo Cayman Holdings Ltd. n'avait aucune activité commerciale avant l'acquisition du contrôle de l'entité se regroupant le 31 août 2016 (la date de la réorganisation). Neo Cayman Holdings Ltd. ne présente qu'un seul mois d'activités, soit du 31 août 2016 au 30 septembre 2016.

² Au 30 août 2016, la veille de l'acquisition de l'entité se regroupant par Neo Cayman Holdings Ltd. (se reporter à la note 3 – Base d'établissement).

NEO CAYMAN HOLDINGS LTD.

ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(incluant les états financiers détachés combinés résumés de l'entité se regroupant)

(non audité - tous les montants sont en milliers de dollars américains)

	Entité regroupée			Entité se regroupant	
	Trimestre clos le 30 septembre 2017	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Du 5 avril ¹ au 30 septembre 2016	Du 1 ^{er} juillet au 30 août ² 2016	Du 1 ^{er} janvier au 30 août ² 2016
Bénéfice net (perte nette) pour la période	9 284 \$	27 059 \$	(5 635) \$	(1 035) \$	(4 346) \$
Autres éléments du résultat global :					
Élément qui ne sera pas reclassé en résultat net ultérieurement					
Perte actuarielle du régime de retraite à prestations définies, déduction faite de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat	—	—	—	(816)	(816)
Élément reclassé en résultat net ou qui pourrait l'être ultérieurement					
Écart de conversion	2 781	6 684	201	(688)	(2 811)
Autres éléments du résultat global pour la période	2 781	6 684	201	(1 504)	(3 627)
Résultat global total pour la période	12 065 \$	33 743 \$	(5 434) \$	(2 539) \$	(7 973) \$
Attribuable					
À la participation ne donnant pas le contrôle	255 \$	578 \$	(99) \$	(25) \$	(75) \$
Aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings Ltd.	11 810	33 165	(5 335)	(2 514)	(7 898)
	12 065 \$	33 743 \$	(5 434) \$	(2 539) \$	(7 973) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

¹ Le 5 avril 2016, date de constitution de Neo Cayman Holdings Ltd., l'entité regroupée (se reporter à la note 3 – Base d'établissement). Au cours de la période allant du 5 avril 2016 au 30 août 2016, Neo Cayman Holdings Ltd. n'avait aucune activité commerciale avant l'acquisition du contrôle de l'entité se regroupant le 31 août 2016 (la date de la réorganisation). Neo Cayman Holdings Ltd. ne présente qu'un seul mois d'activités, soit du 31 août 2016 au 30 septembre 2016.

² Au 30 août 2016, la veille de l'acquisition de l'entité se regroupant par Neo Cayman Holdings Ltd. (se reporter à la note 3 – Base d'établissement).

NEO CAYMAN HOLDINGS LTD.

TABLEAU CONSOLIDÉ RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
(incluant les états financiers détachés combinés résumés de l'entité se regroupant)

(non audité - tous les montants sont en milliers de dollars américains)

	Entité regroupée		Entité se regroupant
	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Du 5 avril ¹ au 30 septembre 2016	Du 1 ^{er} janvier au 30 août 2016 ²
Activités d'exploitation			
Bénéfice net (perte nette) pour la période	27 059 \$	(5 635) \$	(4 346) \$
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	13 441	1 046	12 195
Rémunération fondée sur des actions	5 841	—	—
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis (notes 5 et 19)	2 912	11 318	—
Variation du passif au titre des régimes de retraite	230	15	(701)
Charges financières nettes	(182)	(954)	3 761
Dépréciation des stocks	—	—	2 422
Quote-part du bénéfice (de la perte) des entreprises associées (note 6)	(1 224)	79	(238)
Perte à la sortie d'immobilisations corporelles	707	—	43
Charge (économie) d'impôt sur le résultat (note 13)	6 654	(298)	8 375
(Profit) perte de change	(1 186)	(170)	4 232
Autres	879	(134)	730
Provision pour créances douteuses	—	—	6
Produits et charges découlant des sociétés mères	—	—	2 757
Éléments liés à la réorganisation	—	—	1 007
Variation de la juste valeur des dérivés intégrés	—	—	3 428
Variation nette des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation (note 9)	2 749	(6 083)	31 739
Impôt sur le résultat payé	(10 708)	(591)	(10 202)
Intérêts reçus, déduction faite des intérêts versés	212	13	(6 672)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation	47 384 \$	(1 394) \$	48 536 \$
Activités d'investissement			
Entrées d'immobilisations corporelles	(7 447)	(607)	(4 308)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(25)	—	—
Dividendes reçus d'entreprises associées	9	—	—
Prêts à des parties liées	—	—	(31 073)
Remboursements de prêts par des parties liées	—	—	1 073
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(7 463) \$	(607) \$	(34 308) \$
Activités de financement			
Remboursement d'avances bancaires et d'autres dettes à court terme	(7 946)	591	(2 922)
Dividendes versés au titre de la participation ne donnant pas le contrôle	(245)	—	(610)
Variation de la participation nette de la société mère	—	—	(14 103)
Remboursements d'emprunts à des parties liées	—	—	(6 676)
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement	(8 191) \$	591 \$	(24 311) \$
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie	1 926	209	(903)
Entrées (sorties) de trésorerie au cours de la période	33 656	(1 201)	(10 986)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	79 408	90 321	101 302
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	113 064 \$	89 120 \$	90 316 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

¹ Le 5 avril 2016, date de constitution de Neo Cayman Holdings Ltd., l'entité regroupée (se reporter à la note 3 – Base d'établissement). Au cours de la période allant du 5 avril 2016 au 30 août 2016, Neo Cayman Holdings Ltd. n'avait aucune activité commerciale avant l'acquisition du contrôle de l'entité se regroupant le 31 août 2016 (la date de la réorganisation). Neo Cayman Holdings Ltd. ne présente qu'un seul mois d'activités, soit du 31 août 2016 au 30 septembre 2016.

² Au 30 août 2016, la veille de l'acquisition de l'entité se regroupant par Neo Cayman Holdings Ltd. (se reporter à la note 3 – Base d'établissement).

NEO CAYMAN HOLDINGS LTD.

ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(incluant les états financiers détachés combinés résumés de l'entité se regroupant)

(non audité - tous les montants sont en milliers de dollars américains)

	Capital social (autorisé – 50 000 000 d'actions ordinaires) Nombre Montant		Résultats non répartis	Surplus d'apport	Écart de conversion	Gains actuariels au titre des régimes de retraite (après l'impôt sur le résultat)	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres attribuables aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings Ltd.	Participation ne donnant pas le contrôle	Total de la participation nette de la société mère	Total des capitaux propres des actionnaires
Entité regroupée											
Solde au 1^{er} janvier 2017	9 907 561	10 \$	(12 645) \$	416 441 \$	(6 410) \$	440 \$	(5 970) \$	397 836 \$	6 260 \$	– \$	404 096 \$
Bénéfice net	–	–	26 523	–	–	–	–	26 523	536	–	27 059
Autres éléments du résultat global	–	–	–	–	6 642	–	6 642	6 642	42	–	6 684
Résultat global total	–	–	26 523	–	6 642	–	6 642	33 165	578	–	33 743
Réémission d'actions ordinaires	62 035	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Rémunération fondée sur des actions	–	–	–	5 841	–	–	–	5 841	–	–	5 841
Distributions versées au titre de la participation ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	–	–	(245)	–	(245)
	62 035	–	–	5 841	–	–	–	5 841	(245)	–	5 596
Solde au 30 septembre 2017	9 969 596	10 \$	13 878 \$	422 282 \$	232 \$	440 \$	672 \$	436 842 \$	6 593 \$	– \$	443 435 \$
Solde au 5 avril¹ 2016	–	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Bénéfice net	–	–	(5 536)	–	–	–	–	(5 536)	(99)	–	(5 635)
Autres éléments du résultat global	–	–	–	–	201	–	201	201	–	–	201
Résultat global total	–	–	(5 536)	–	201	–	201	(5 335)	(99)	–	(5 434)
Acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (note 19)	–	–	–	–	–	–	–	–	6 618	–	6 618
Émission d'actions ordinaires	9 888 147	10	–	416 911	–	–	–	416 921	–	–	416 921
Solde au 30 septembre 2016	9 888 147	10 \$	(5 536) \$	416 911 \$	201 \$	– \$	201 \$	411 586 \$	6 519 \$	– \$	418 105 \$
Entité se regroupant											
Solde au 1^{er} janvier 2016	–	– \$	– \$	– \$	482 \$	(2 462) \$	(1 980) \$	(1 980) \$	4 632 \$	359 276 \$	361 928 \$
Perte nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(69)	(4 277)	(4 346)
Perte actuarielle au titre des régimes de retraite (après l'impôt sur le résultat)	–	–	–	–	–	(816)	(816)	(816)	–	–	(816)
Écart de conversion	–	–	–	–	(2 805)	–	(2 805)	(2 805)	(6)	–	(2 811)
Résultat global total	–	–	–	–	(2 805)	(816)	(3 621)	(3 621)	(75)	(4 277)	(7 973)
Variation de la participation nette de la société mère	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(120 973)	(120 973)
	–	–	–	–	(2 805)	(816)	(3 621)	(3 621)	(75)	(125 250)	(128 946)
Solde au 30 août² 2016	–	– \$	– \$	– \$	(2 323) \$	(3 278) \$	(5 601) \$	(5 601) \$	4 557 \$	234 026 \$	232 982 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

¹ Le 5 avril 2016, date de constitution de Neo Cayman Holdings Ltd., l'entité regroupée (se reporter à la note 3 – Base d'établissement). Au cours de la période allant du 5 avril 2016 au 30 août 2016, Neo Cayman Holdings Ltd. n'avait aucune activité commerciale avant l'acquisition du contrôle de l'entité se regroupant le 31 août 2016 (la date de la réorganisation). Neo Cayman Holdings Ltd. ne présente qu'un seul mois d'activités, soit du 31 août 2016 au 30 septembre 2016.

² Au 30 août 2016, la veille de l'acquisition de l'entité se regroupant par Neo Cayman Holdings Ltd. (se reporter à la note 3 – Base d'établissement).

NEO CAYMAN HOLDINGS LTD.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS INTERMÉDIAIRES

(incluant les états financiers détachés combinés résumés de l'entité se regroupant)

(non audité - tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, à moins d'indication contraire)

NOTE 1 NATURE DES ACTIVITÉS

Neo Cayman Holdings Ltd. (« Neo », la « Société » ou le « Groupe ») est domiciliée aux îles Caïmans et son siège social est situé au 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008. Neo s'est établie à titre de chef de file mondial dans le domaine de l'innovation et de la fabrication de matériaux fonctionnels à base de terres rares et de métaux rares, qui sont des intrants essentiels pour les secteurs de technologies innovantes de pointe à croissance élevée. Neo compte environ 1 822 employés et elle a constitué une plateforme mondiale qui englobe 10 installations de fabrication situées en Chine, aux États-Unis, en Allemagne, au Canada, en Thaïlande et en Corée du Sud, ainsi que deux centres spécialisés de recherche et de développement situés à Singapour et au Royaume-Uni. Neo est la seule société non chinoise détenant une licence de séparation des éléments de terres rares en Chine, ce qui lui procure des avantages concurrentiels uniques et un certain degré d'intégration verticale. Depuis 1994, Neo a tiré parti de son expertise dans la séparation de terres rares pour innover et croître, devenant un chef de file de la fabrication de matériaux ouverts fonctionnels pour les marchés de produits finis spécialisés. Ainsi, Neo occupe une position de chef de file du marché mondial des aimants liés, compte parmi les trois principaux fabricants de catalyseurs de contrôle d'émission automobile, est un des principaux producteurs de trichlorure de gallium (« GaCl₃ ») pour les diodes électroluminescentes (« DEL ») et a développé des possibilités de croissance sur de nouveaux marchés de produits finis tels que celui du traitement des eaux usées. Neo comprend trois secteurs d'activité : Magnequench, Produits chimiques et minerais oxydés (« C et O ») et Métaux rares.

Magnequench

Comptant plus de 30 ans d'expérience en fabrication, le secteur Magnequench est le premier producteur mondial de poudres magnétiques utilisées dans la fabrication d'aimants au néodyme liés et à forte densité déformés à chaud. Ces poudres sont obtenues au moyen de la technologie de pointe de Magnequench portant sur le développement, le traitement et la fabrication de poudres magnétiques. Magnequench recourt à un processus exclusif pour fabriquer les poudres Magnequench en utilisant un mélange d'oxydes de terres rares comme principal intrant. Ces poudres sont utilisées dans la production d'aimants permanents liés qui constituent des composants de moteurs automobiles, de micromoteurs, de moteurs de traction, de capteurs et d'autres applications qui exigent une force magnétique élevée, un rendement amélioré, ainsi qu'une taille et un poids réduits.

C et O

Le secteur C et O fabrique et distribue un large éventail de matériaux fonctionnels à base de terres rares légères et lourdes qui font désormais partie intégrante de la vie moderne. Le traitement des terres rares et les capacités de fabrication de matériaux de premier ordre de Neo permettent à celle-ci de répondre aux

spécifications de plus en plus exigeantes des fabricants nécessitant des matériaux usinés sur mesure. Les applications de ces produits comprennent les catalyseurs automobiles, les appareils électroniques grand public, le raffinage du pétrole, les véhicules hybrides et électriques ainsi que le traitement des eaux usées.

Métaux rares

Le secteur Métaux rares localise des sources d'approvisionnement, recycle, produit, raffine et commercialise des métaux à valeur élevée et leurs composés. Ces produits comprennent tant des métaux destinés à des applications à haute température (tantale, niobium, hafnium et rhénium) que des métaux destinés à des applications électroniques (gallium et indium). Les applications des produits fabriqués par ce secteur comprennent principalement les superalliages pour les moteurs à réaction, l'imagerie médicale, les technologies sans fil et l'éclairage à DEL. D'autres applications incluent leur utilisation dans les écrans plats, les panneaux solaires, les additifs pour l'acier, les batteries et piles et les applications électroniques.

Bureaux

Le siège social de Neo est situé à Toronto, en Ontario. D'autres bureaux de l'entreprise se trouvent à Greenwood, au Colorado, et à Beijing, en Chine. Les fonctions de ce groupe englobent les finances, l'administration, les technologies de l'information, la comptabilité et les services juridiques.

NOTE 2

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AUX IFRS

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 septembre 2017 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos à cette date ont été établis selon la Norme comptable internationale (l'« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*, et n'incluent pas l'ensemble des informations à fournir pour les états financiers annuels complets. Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels de la Société pour l'exercice allant du 5 avril 2016 (date de constitution) au 31 décembre 2016. Les principales méthodes comptables présentées à la note 4 afférente aux états financiers annuels de la Société pour l'exercice allant du 5 avril 2016 (date de constitution) au 31 décembre 2016 ont été appliquées d'une manière uniforme pour l'établissement des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont présentés en dollars américains.

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 et en a autorisé la publication le 28 novembre 2017.

Le 25 juin 2015 (la « date de la requête »), Molycorp, Inc., conjointement avec certaines de ses filiales (collectivement, « Molycorp »), a déposé une requête volontaire de réorganisation aux termes du Chapitre 11 (les « dossiers du Chapitre 11 ») du titre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis devant le tribunal de la faillite des États-Unis dans le district du Delaware (le « tribunal »). Le 31 août 2016 (la « date de la réorganisation »), conformément aux modalités du quatrième plan de réorganisation conjoint modifié, certaines filiales de Molycorp se sont libérées des procédures de faillite (la « réorganisation »). La société réorganisée comprend plusieurs filiales en exploitation regroupées en une société de portefeuille, Neo Cayman Holdings Ltd., dont le contrôle ultime revient à Oaktree Capital Management L.P. En raison de la réorganisation, Neo Cayman Holdings Ltd. (« l'entité regroupée ») a acquis certaines filiales de Molycorp qui exercent des activités commerciales en aval réunies sous le nom de Neo Performance Materials Operations (« l'entité se regroupant »). Tel qu'il en a été discuté à la note 19, la réorganisation de Neo Performance Materials Operations a été comptabilisée conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, de façon à rendre compte du transfert de propriété de l'entité se regroupant à Neo Cayman Holdings Ltd. Par suite de l'application de l'IFRS 3, les changements importants à la valeur comptable des actifs et des passifs de l'entité regroupée comprenaient des augmentations de 27,1 millions de dollars, de 10,6 millions de dollars, de 6,2 millions de dollars et de 48,2 millions de dollars aux stocks, aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles et au goodwill, respectivement. De plus, les avances bancaires et la dette à court terme ainsi que la dette à long terme ont diminué de 103,5 millions de dollars et de 1,8 million de dollars, respectivement, dans le cadre de la réorganisation. Enfin, les actifs d'impôt différé ont diminué de 2,5 millions de dollars et les passifs d'impôt différé ont augmenté de 7,2 millions de dollars en raison de l'incidence fiscale liée aux ajustements de la juste valeur et de la réorganisation.

Par suite de l'application de l'IFRS 3, l'entité regroupée s'attend à comptabiliser des charges d'amortissement additionnelles de 1,0 million de dollars sur une base annuelle. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, une tranche de (0,5) million de dollars et de 2,9 millions de dollars, respectivement, au titre de l'écart d'évaluation liée aux stocks acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises a fait l'objet d'une reprise et a été comptabilisée dans le coût des ventes à l'état consolidé résumé du résultat net. Pour la période de un mois close le 30 septembre 2016, une tranche de 11,3 millions de dollars au titre de l'écart d'évaluation liée aux stocks acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises a fait l'objet d'une reprise et a été comptabilisée dans le coût des ventes à l'état consolidé du résultat net. Enfin, pour la période allant du 5 avril 2016 (date de constitution) au 31 décembre 2016, une tranche de 24,2 millions de dollars au titre de l'écart d'évaluation liée aux stocks acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises a fait l'objet d'une reprise et a été comptabilisée dans le coût des ventes à l'état consolidé du résultat net.

Les périodes présentées avant le 31 août 2016 rendent compte de l'exploitation par l'entité se regroupant et les périodes présentées à partir du 31 août 2016 représentent l'exploitation par l'entité regroupée. Neo Cayman Holdings Ltd. a été constituée le 5 avril 2016 et n'a exercé aucune activité commerciale avant d'acquérir l'entité se regroupant en date du 31 août 2016.

Entité regroupée

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation selon le principe du coût historique, modifié par suite de la réévaluation des actifs et passifs financiers (y compris les instruments dérivés) évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'établissement des présents états financiers intermédiaires résumés non audités conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») requiert l'utilisation de certaines estimations comptables et exige que la direction ait recours à son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société. Les estimations et les jugements d'importance faits par la direction, ainsi que les principales sources d'incertitude se rapportant aux estimations, étaient identiques à ceux qui ont été retenus pour établir les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2016 et pour l'exercice allant du 5 avril 2016 (date de constitution) au 31 décembre 2016.

Entité se regroupant

L'entité se regroupant, qui représente l'information financière historique des filiales acquises de Molycorp à l'achèvement de la réorganisation, n'est pas une entité juridique existante pour les périodes de l'entité se regroupant visées par les présents états financiers. La direction a préparé les états financiers détachés combinés résumés intermédiaires aux fins d'inclusion dans le présent prospectus de l'information financière historique de l'entité se regroupant et pour permettre une comparaison avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés de l'entité regroupée pour les périodes ultérieures à l'acquisition.

Les états financiers détachés combinés résumés intermédiaires de l'entité se regroupant sont présentés pour les périodes allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 août 2016 et du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 et ont été préparés sur une base détachée combinée à partir des livres et registres des composantes sous-jacentes de Molycorp pour présenter une image de la performance financière historique de l'entité se regroupant comme si l'entité se regroupant avait existé à titre d'entité autonome pour les périodes considérées. Les états financiers détachés combinés résumés intermédiaires ont été dressés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Les états financiers détachés combinés résumés intermédiaires ont été établis au moyen de l'information financière des secteurs d'activité de Molycorp décrits ci-dessus et comprennent les actifs, les passifs, les produits et les charges que la direction a déterminés comme étant spécifiquement attribuables à l'entité se regroupant. Certaines charges et dépenses présentées dans les états financiers détachés combinés résumés de l'entité se regroupant représentent la répartition du coût des services auparavant engagés par Molycorp et qui seraient nécessaires à l'exploitation de l'entité se regroupant. La direction croit que cette répartition donne une image raisonnable des charges pour l'entité se regroupant qui ont été engagées au cours des périodes considérées, y compris les charges administratives et du siège social liées à certaines fonctions de soutien qui ont été présentées de façon centralisée au sein de Molycorp. Les fonctions de soutien fournies à l'entité se regroupant par Molycorp comprennent, sans s'y limiter, des services comptables, informatiques,

fiscaux et juridiques, des services d'entreprises, des services en matière de gouvernance et d'autres services professionnels.

Les coûts de ces services ont été attribués à l'entité se regroupant aux fins de présentation des états financiers détachés combinés résumés selon l'utilisation estimée des ressources par l'entité se regroupant. L'utilisation estimée des ressources de soutien par l'entité se regroupant a été déterminée selon sa quote-part du total des actifs utilisés pour générer des produits. La direction considère que ces attributions ont été effectuées sur une base raisonnable, mais pourraient ne pas être représentatives des coûts qui auraient été engagés si l'entité se regroupant avait été exploitée comme une entité autonome.

Les coûts de soutien centralisés de l'entité se regroupant pour les périodes allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 août 2016 et du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016 se sont élevés respectivement à 0,8 million de dollars et à 2,9 millions de dollars.

Les états financiers détachés combinés résumés intermédiaires ne comprennent pas les résultats d'exploitation de certaines filiales de Molycorp liés au secteur d'activité Ressources, y compris l'exploitation de la mine Mountain Pass de Molycorp. La transaction et les soldes avec ces filiales n'ont pas été éliminés et ont été comptabilisés à titre de transactions avec des parties liées présentées à la note 15 des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Les présents états financiers détachés combinés résumés intermédiaires ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation selon le principe du coût historique, modifié par suite de la réévaluation des actifs financiers et des passifs financiers (y compris les instruments dérivés) évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'impôt sur le résultat a été déterminé en supposant que les entreprises de l'entité se regroupant étaient des entités imposables séparées. Cette hypothèse implique que l'impôt sur le résultat exigible et différé de toutes les entreprises et de tous les groupes fiscaux de l'entité se regroupant est calculé séparément et que la recouvrabilité de ces actifs d'impôt différé est également évaluée en conséquence. Étant donné que certaines entités de Molycorp n'ont pas déposé leurs déclarations d'impôt de façon séparée au cours des exercices précédents, les actifs et passifs d'impôt exigibles respectifs, de même que les actifs d'impôt différé sur les pertes d'exploitation nettes, sont réputés avoir été attribués comme apports ou distributions au membre du groupe fiscal qui a déposé la déclaration d'impôt et un montant correspondant a été comptabilisé dans les capitaux propres attribuables à l'actionnaire (non membre du groupe Molycorp) à la clôture des exercices respectifs. L'impôt payé par l'entité se regroupant a été comptabilisé dans le tableau détaché combiné résumé des flux de trésorerie et les apports ou distributions réputés n'ont pas été pris en compte. Les débiteurs et créditeurs entre Molycorp et l'entité se regroupant découlant du groupe ont été présentés dans les autres impôts à recevoir / à payer.

Les périodes de l'entité se regroupant et de l'entité regroupée ont été séparées par une ligne noire dans les états financiers afin de faire ressortir le fait que l'information financière se rapportant à ces périodes a été établie selon deux référentiels différents à l'égard des valeurs comptables. Toutes les transactions intersociétés ont été éliminées.

Les prises de position comptables suivantes publiées par l'International Accounting Standards Board (« l'IASB ») n'étaient pas en vigueur pour la Société au 30 septembre 2017, et, par conséquent, elles n'ont pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers consolidés. La Société prévoit adopter ces normes, le cas échéant, lorsqu'elles entreront en vigueur.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 (« IFRS 15»). L'IFRS 15 remplacera l'IAS 18, *Produits*, l'IAS 11, *Contrats de construction* et d'autres directives interprétatives liées à la comptabilisation des produits. L'IFRS 15 fournit un modèle en cinq étapes unique qui doit être appliqué à tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats d'assurance, des instruments financiers et des contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres normes IFRS. En plus du modèle à cinq étapes, la norme précise la façon de comptabiliser les coûts qui s'ajoutent lors de l'obtention des contrats et des coûts directement attribuables à l'exécution du contrat. Les coûts qui s'ajoutent lors de l'obtention des contrats doivent être comptabilisés comme un actif si l'entité prévoit récupérer ces coûts. Les exigences de la norme s'appliqueront également à la comptabilisation et à l'évaluation des profits et des pertes sur la vente de certains actifs non financiers qui ne sont pas un extrant des activités ordinaires de l'entité. L'IFRS 15 peut être appliquée selon une méthode rétrospective intégrale ou une méthode rétrospective modifiée et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est permise. La Société a amorcé une évaluation visant à déterminer quels secteurs et quels flux de rentrées seront touchés. En outre, la Société évaluera et déterminera également les dispositions transitoires et les mesures de simplification qu'elle adoptera. La Société prévoit achever l'évaluation et la mise en œuvre au quatrième trimestre de 2017.

Avant l'adoption de l'IFRS 15 au quatrième trimestre de 2017, la Société prévoit présenter des renseignements détaillés, notamment sa méthode de transition, les mesures de simplification choisies et des estimations des incidences financières quantitatives.

IFRS 9 – Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9 (2014) (« IFRS 9 »). L'IFRS 9 fournit des directives sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation des actifs financiers, et la comptabilité de couverture générale. La section de la norme qui porte sur le classement et l'évaluation précise la façon dont sont comptabilisés les actifs financiers et les passifs financiers dans les états financiers, et notamment, comment ils sont évalués sur une base régulière. L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des pertes attendues qui exigera une comptabilisation plus à jour des pertes de crédit attendues. De plus, l'IFRS 9 présente un modèle sensiblement remanié pour la comptabilité de couverture qui prévoit des informations à fournir plus exhaustives quant aux activités de gestion des risques. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence éventuelle de l'adoption de cette norme. Cependant, d'après l'évaluation initiale, elle ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette norme ait une incidence significative sur le classement et l'évaluation de ses actifs et passifs financiers présentés dans ses états

financiers consolidés. En ce qui concerne la dépréciation des actifs financiers, la Société a commencé à évaluer l'incidence et prévoit achever l'évaluation et la mise en œuvre au quatrième trimestre de 2017.

IFRS 16 – Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »). L'IFRS 16 remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, la SIC-15, *Avantages dans les contrats de location simple*, et la SIC-27, *Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location*. L'IFRS 16 renferme un modèle unique de comptabilisation pour les preneurs, lequel élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour le preneur. Tous les contrats qui répondent à la définition d'un contrat de location, autres que des contrats de location à court terme et des contrats de location pour des éléments de faible valeur pour lesquels un preneur a l'option de ne pas appliquer les exigences d'évaluation et de présentation de l'IFRS 16, seront comptabilisés dans l'état de la situation financière comme un actif au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant sera également comptabilisé. Les actifs sont ensuite comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles ou d'immeubles de placement et le passif est dénoué au moyen du taux d'intérêt inhérent au contrat de location. Les exigences comptables pour le preneur demeurent en accord avec les exigences antérieures de l'IAS 17. L'IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et son adoption anticipée est autorisée pour autant que l'IFRS 15 ait été adoptée. La direction évalue actuellement l'incidence de l'application de cette norme sur ses états financiers consolidés et prévoit achever son évaluation au cours du premier semestre de 2018.

IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée* (« IFRIC 22 »). L'IFRIC 22 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et son adoption anticipée est permise. L'interprétation clarifie la date qui devrait être utilisée pour la conversion lorsqu'une transaction en monnaie étrangère fait l'objet d'un paiement ou d'un encaissement anticipé. Elle clarifie le fait que la date de la transaction, aux fins de la détermination du cours de change à utiliser lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe (ou la partie d'actif, de charge ou de produit connexe), est la date de comptabilisation initiale par l'entité de l'actif non monétaire ou du passif non monétaire découlant du paiement ou de l'encaissement de la contrepartie anticipée. La Société envisage d'adopter cette norme dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018. La Société a commencé à évaluer l'incidence possible de son application et entend achever son évaluation au quatrième trimestre de 2017.

NOTE 5 **STOCKS**

Les stocks, comptabilisés au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation, se composent des éléments suivants :

	30 septembre 2017	31 décembre 2016
Matières premières	31 429 \$	30 163 \$
Travaux en cours	17 989	17 474
Produits finis	38 662	47 707
Fournitures	7 151	5 994
Total	95 231 \$	101 338 \$

Le coût des produits finis fabriqués comprend le coût des matières premières, les coûts de la main-d'œuvre et les frais généraux de production.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, une tranche de (0,5) million de dollars et de 2,9 millions de dollars, respectivement, au titre de l'écart d'évaluation liée aux stocks acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises, présenté à la note 19, a fait l'objet d'une reprise et a été comptabilisée dans le coût des ventes à l'état consolidé résumé du résultat net.

NOTE 6 **PARTICIPATIONS**

La Société détient une participation de 25 % dans Ganzhou Keli Rare Earth New Material Co., Ltd. (« Keli »), entreprise qui convertit les oxydes de terres rares en métaux qui seront utilisés dans les poudres de Magnequench.

La Société détient une participation de 33 % dans Toda Magnequench Magnetic Materials Co. Ltd. (« TMT »), qui produit des composés magnétiques de terres rares à base de poudres de Magnequench provenant de Magnequench (Tianjin) Company Limited (« MQTJ ») dans le cadre normal des activités.

La Société détient également une participation de 20 % dans GQD Special Materials (Thailand) Co., Ltd. (« GQD »), entreprise qui convertit les oxydes de terres rares en métaux qui seront utilisés dans les poudres de Magnequench.

Dénomination sociale	Pays de constitution ou d'enregistrement	Pourcentage de la participation
Keli	Chine	25 %
TMT	Chine	33 %
GQD	Thaïlande	20 %

Les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence se présentent comme suit :

	TMT	Keli	GQD	Total
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2017	1 788 \$	5 178 \$	704 \$	7 670 \$
Quote-part du résultat des entreprises associées	1	1 568	(345)	1 224
Dividendes reçus des entreprises associées	(9)	—	—	(9)
Valeur comptable au 30 septembre 2017	1 780 \$	6 746 \$	359 \$	8 885 \$
Valeur comptable au 5 avril 2016	— \$	— \$	— \$	— \$
Acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (note 19)	1 842	5 293	704	7 839
			—	
Quote-part du résultat des entreprises associées	(54)	(115)		(169)
Valeur comptable au 31 décembre 2016	1 788 \$	5 178 \$	704 \$	7 670 \$

NOTE 7 CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables présentées dans les états consolidés de la situation financière ont trait aux catégories d'actifs et de passifs suivantes :

Actifs financiers	30 septembre 2017	31 décembre 2016
Prêts et créances		
Créances clients	52 807 \$	39 168 \$
Juste valeur par le biais du résultat net		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	113 064	79 408
Total des actifs financiers	165 871 \$	118 576 \$
Passifs financiers	30 septembre 2017	31 décembre 2016
Juste valeur par le biais du résultat net		
Option de vente émise au détenteur de la participation ne donnant pas le contrôle dans Buss & Buss (passif dérivé)	9 688 \$	9 654 \$
Évaluation au coût amorti		
Courant		
Créditeurs et autres charges à payer	66 791	57 387
Avances bancaires et autres dettes à court terme	—	7 925
	66 791	65 312
Total des passifs financiers	76 479 \$	74 966 \$

7.1 Passif dérivé

Au 30 septembre 2017, le passif dérivé de la Société est constitué d'une option de vente émise au détenteur d'une participation ne donnant pas le contrôle d'une filiale consolidée, Buss & Buss Spezialmetalle GmbH (« Buss & Buss »). Le passif dérivé est évalué à la juste valeur.

	Option de vente de Buss & Buss
Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2017	9 654 \$
Variation de la juste valeur au cours de la période	34
Juste valeur au 30 septembre 2017	9 688 \$
Juste valeur au 5 avril 2016	– \$
Acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (note 19)	9 502
Variation de la juste valeur au cours de la période	152
Juste valeur au 31 décembre 2016	9 654 \$

L'option de vente de Buss & Buss est liée à la convention d'achat d'actions (la « CAA ») conclue le 27 mai 2010 entre NMT Holding GmbH, filiale allemande de la Société, et les actionnaires de Buss & Buss. La CAA comprend des options d'achat et de vente des actions de l'actionnaire restant et de ses ayants droit. Si la Société exerce l'option d'achat, une prime sera ajoutée à la contrepartie pour acheter les actions sous-jacentes de Buss & Buss. Si l'actionnaire restant ou ses ayants droit exercent l'option de vente, un escompte viendra réduire la base du prix des titres vendus à la Société. Toutefois, le montant définitif de l'option de vente n'étant pas connu, la juste valeur de cette obligation a été déterminée par un évaluateur tiers en se fondant sur les renseignements dont il dispose à l'heure actuelle. Le passif est réévalué par la suite chaque date de clôture et la variation de la juste valeur est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net.

7.2 Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le tableau qui suit présente les actifs financiers et les passifs financiers qui ont été évalués à leur juste valeur dans les états consolidés de la situation financière conformément à la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Il ne comprend pas les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. Cette hiérarchie classe les actifs et passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour déterminer la juste valeur de ces actifs et passifs financiers. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau auquel l'actif ou le passif financier est classé est déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur. Le tableau suivant présente le classement des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur aux états consolidés de la situation financière au 30 septembre 2017 selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	113 064 \$	– \$	– \$
Passifs financiers			
Option de vente émise au détenteur de la participation ne donnant pas le contrôle de Buss & Buss	– \$	– \$	9 688 \$

La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sert à établir la juste valeur du passif dérivé de la Société classé au niveau 3, d'après des données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

Les changements aux données d'entrée utilisées pour établir les évaluations du niveau 3 en fonction d'autres hypothèses raisonnablement possibles ne modifieraient pas de façon importante les montants comptabilisés du résultat net, du total des actifs, du total des passifs ou du total des capitaux propres.

Aucun transfert entre les niveaux n'est survenu au cours de la période close le 30 septembre 2017.

7.3 Avances bancaires, emprunt à court terme et dette

7.3.1 Avances bancaires chinoises

Au 30 septembre 2017, une des filiales en Chine détenait une ligne de crédit d'environ 7,6 millions de dollars (50,0 millions de renminbis). Au 30 septembre 2017, aucun montant n'était prélevé.

7.3.2 Facilité de crédit allemande

Au 30 septembre 2017, une des filiales allemandes détenait une ligne de crédit renouvelable de 8,3 millions de dollars (7,0 millions d'euros) sur laquelle elle peut prélever des montants en euros ou en dollars américains. La banque peut réviser le taux d'intérêt si la moyenne du taux interbancaire offert sur l'euro (« Euribor ») à trois mois fluctue de plus de 0,25 %, révision qui peut atteindre jusqu'à 0,1 % plus la fluctuation réelle du taux moyen.

La ligne de crédit renouvelable est assortie d'une garantie totalisant 0,3 million de dollars (0,25 million d'euros), directement opposable et offerte par l'associé qui détient une participation ne donnant pas le contrôle dans Buss & Buss, et d'une sûreté de 0,6 million de dollars (0,5 million d'euros) grevant certaines immobilisations corporelles. Le reste de la ligne de crédit renouvelable est garanti par certains éléments du fonds de roulement de Buss & Buss.

Au 30 septembre 2017, aucun montant n'était prélevé.

Il n'y a aucune clause restrictive financière qui doit être respectée.

NOTE 8 SECTEURS OPÉRATIONNELS

La principale mesure utilisée pour établir la performance financière de chaque secteur opérationnel est le résultat d'exploitation avant amortissements ajusté (« REAA ajusté »), lequel procure une meilleure indication de la performance de base des principales activités de la Société.

Le tableau suivant présente une ventilation comparative des informations sectorielles :

ENTITÉ REGROUPEE

Trimestre clos le 30 septembre 2017 :

	Magnequench	Produits chimiques et minerais oxydés	Métaux rares	Siège social de la Société	Total des secteurs opérationnels	Éliminations	Total
Produits externes	54 053 \$	45 561 \$	16 807 \$	– \$	116 421 \$	– \$	116 421 \$
Produits intersociétés	–	4 685	–	–	4 685	(4 685)	–
Total des produits	54 053 \$	50 246 \$	16 807 \$	– \$	121 106 \$	(4 685) \$	116 421 \$
Bénéfice (perte) d'exploitation	8 385 \$	6 689 \$	527 \$	(3 628) \$	11 973 \$	(550) \$	11 423 \$
Autres produits							(284)
Charges financières nettes							155
Perte de change							(42)
Bénéfice d'exploitation avant l'impôt sur le résultat et la quote-part du bénéfice des entreprises associées							11 252 \$
Rapprochement avec le REAA ajusté :							
Bénéfice (perte) d'exploitation	8 385 \$	6 689 \$	527 \$	(3 628) \$	11 973 \$	(550) \$	11 423 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 689	1 883	1 526	15	5 113	–	5 113
Reprise liée à la juste valeur des stocks ¹⁾	–	(418)	(113)	–	(531)	–	(531)
Charge de rémunération fondée sur des actions ²⁾	52	102	56	650	860	–	860
REAA ajusté³⁾	10 126 \$	8 256 \$	1 996 \$	(2 963) \$	17 415 \$	(550) \$	16 865 \$
Dépenses d'investissement	715 \$	1 466 \$	988 \$	– \$	3 169 \$	– \$	3 169 \$

¹⁾ Selon IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et à l'achèvement de la réorganisation, la Société a comptabilisé l'acquisition de ses stocks à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 27 062 \$. Une partie de ces stocks a été vendue au cours de la période close le 30 septembre 2017 et a eu une incidence sur le bénéfice (la perte) d'exploitation.

²⁾ S'entend de la charge de rémunération fondée sur des actions hors trésorerie liée au régime incitatif pour les membres de la direction mis en place à l'achèvement de la réorganisation.

³⁾ Certains éléments ont été exclus du bénéfice (de la perte) d'exploitation afin d'en arriver au REAA ajusté. Le REAA ajusté est utilisé à l'interne par la direction pour analyser la performance sous-jacente des secteurs.

Période de neuf mois close le 30 septembre 2017

	Magnequench	Produits chimiques et minerais oxydés	Métaux rares	Siège social de la Société	Total des secteurs opérationnels	Éliminations	Total
Produits externes	143 774 \$	124 656 \$	56 287 \$	– \$	324 717 \$	– \$	324 717 \$
Produits intersociétés	–	10 022	–	–	10 022	(10 022)	–
Total des produits	143 774 \$	134 678 \$	56 287 \$	– \$	334 739 \$	(10 022) \$	324 717 \$
Bénéfice (perte) d'exploitation	28 155 \$	15 887 \$	3 215 \$	(16 000) \$	31 257 \$	(1 148) \$	30 109 \$
Autres produits							2 765
Produits financiers nets							180
Perte de change							(565)
Bénéfice d'exploitation avant l'impôt sur le résultat et la quote-part du bénéfice des entreprises associées							32 489 \$
Rapprochement avec le REAA ajusté :							
Bénéfice (perte) d'exploitation	28 155 \$	15 887 \$	3 215 \$	(16 000) \$	31 257 \$	(1 148) \$	30 109 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5 350	3 891	3 991	209	13 441	–	13 441
Reprise liée à la juste valeur des stocks ¹⁾	868	2 463	(419)	–	2 912	–	2 912
Charge de rémunération fondée sur des actions ²⁾	348	694	385	4 414	5 841	–	5 841
REAA ajusté³⁾	34 721 \$	22 935 \$	7 172 \$	(11 377) \$	53 451 \$	(1 148) \$	52 303 \$
Dépenses d'investissement	1 278 \$	3 285 \$	2 909 \$	– \$	7 472 \$	– \$	7 472 \$

¹⁾ Selon IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et à l'achèvement de la réorganisation, la Société a comptabilisé l'acquisition de ses stocks à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 27 062 \$. Une partie de ces stocks a été vendue au cours de la période close le 30 septembre 2017 et a eu une incidence sur le bénéfice (la perte) d'exploitation.

²⁾ S'entend de la charge de rémunération fondée sur des actions hors trésorerie liée au régime incitatif pour les membres de la direction mis en place à l'achèvement de la réorganisation.

³⁾ Certains éléments ont été exclus du bénéfice (de la perte) d'exploitation afin d'en arriver au REAA ajusté. Le REAA ajusté est utilisé à l'interne par la direction pour analyser la performance sous-jacente des secteurs.

Période allant du 5 avril au 30 septembre 2016

	Magnequench	Produits chimiques et minerais oxydés	Métaux rares	Siège social de la Société	Total des secteurs opérationnels	Éliminations	Total
Produits externes	14 623 \$	12 864 \$	6 817 \$	– \$	34 304 \$	– \$	34 304 \$
Produits intersociétés	–	752	–	–	752	(752)	–
Total des produits	14 623 \$	13 616 \$	6 817 \$	– \$	35 056 \$	(752) \$	34 304 \$
Bénéfice (perte) d'exploitation	288 \$	(3 648) \$	(1 769) \$	(1 233) \$	(6 362) \$	(170) \$	(6 532) \$
Autres produits							(9)
Charges financières nettes							954
Perte de change							(267)
Perte d'exploitation avant l'impôt sur le résultat et la quote-part du bénéfice des entreprises associées							(5 854) \$
Rapprochement avec le REAA ajusté :							
Bénéfice (perte) d'exploitation	288 \$	(3 648) \$	(1 769) \$	(1 233) \$	(6 362) \$	(170) \$	(6 532) \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	318	334	380	14	1 046	–	1 046
Reprise liée à la juste valeur des stocks ¹	3 634	5 518	2 166	–	11 318	–	11 318
REAA ajusté	4 240 \$	2 204 \$	777 \$	(1 219) \$	6 002 \$	(170) \$	5 832 \$
Dépenses d'investissement	65 \$	452 \$	90 \$	– \$	607 \$	– \$	607 \$

¹⁾ Selon IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et à l'achèvement de la réorganisation, la Société a comptabilisé l'acquisition de ses stocks à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 27 062 \$. Une partie de ces stocks a été vendue au cours de la période close le 30 septembre 2016 et a eu une incidence sur le bénéfice (la perte) d'exploitation.

²⁾ Certains éléments ont été exclus du bénéfice (de la perte) d'exploitation pour en tirer le REAA ajusté. Le REAA ajusté est utilisé à l'interne par la direction lors de l'analyse sectorielle sous-jacente.

ENTITÉ SE REGROUPANT

Période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 août 2016 :

	Magnequench	Produits chimiques et minerais oxydés	Métaux rares	Siège social de la Société	Total des secteurs opérationnels	Éliminations	Total
Produits externes	26 366 \$	23 300 \$	10 725 \$	– \$	60 391 \$	– \$	60 391 \$
Produits intersociétés	–	3 516	–	–	3 516	(3 516)	–
Total des produits	26 366 \$	26 816 \$	10 725 \$	– \$	63 907 \$	(3 516) \$	60 391 \$
Bénéfice (perte) d'exploitation	6 008 \$	2 172 \$	(423) \$	(2 993) \$	4 764 \$	443 \$	5 207 \$
Autres produits							(207)
Charges financières nettes							(3 268)
Perte de change							233
Éléments liés à la réorganisation							(1 993)
Bénéfice d'exploitation avant l'impôt sur le résultat et la quote-part du bénéfice des entreprises associées							(28) \$
Rapprochement avec le REAA ajusté :							
Bénéfice (perte) d'exploitation	6 008 \$	2 172 \$	(423) \$	(2 993) \$	4 764 \$	443 \$	5 207 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 497	705	795	28	3 025	–	3 025
REAA ajusté¹⁾	7 505 \$	2 877 \$	372 \$	(2 965) \$	7 789 \$	443 \$	8 232 \$
Dépenses d'investissement	280 \$	559 \$	160 \$	– \$	999 \$	– \$	999 \$

¹⁾ Certains éléments ont été exclus du bénéfice (de la perte) d'exploitation afin d'en arriver au REAA ajusté. Le REAA ajusté est utilisé à l'interne par la direction pour analyser la performance sous-jacente des secteurs.

Période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 août 2016

	Magnequench	Produits chimiques et minerais oxydés	Métaux rares	Siège social de la Société	Total des secteurs opérationnels	Éliminations	Total
Produits externes	103 781 \$	97 100 \$	45 937 \$	– \$	246 818 \$	– \$	246 818 \$
Produits intersociétés	–	8 236	–	–	8 236	(8 236)	–
Total des produits	103 781 \$	105 336 \$	45 937 \$	– \$	255 054 \$	(8 236) \$	246 818 \$

Bénéfice (perte) d'exploitation	18 290 \$	9 335 \$	(3 030) \$	(10 088) \$	14 507 \$	1 324 \$	15 831 \$
Autres produits							1 737
Charges financières nettes							(7 189)
Perte de change							(4 117)
Éléments liés à la réorganisation							(2 471)
Bénéfice d'exploitation avant l'impôt sur le résultat et la quote-part du bénéfice des entreprises associées							3 791 \$

Rapprochement avec le REAA ajusté :

Bénéfice (perte) d'exploitation	18 290 \$	9 335 \$	(3 030) \$	(10 088) \$	14 507 \$	1 324 \$	15 831 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6 064	2 774	3 247	110	12 195	–	12 195
REAA ajusté¹⁾	24 354 \$	12 109 \$	217 \$	(9 978) \$	26 702 \$	1 324 \$	28 026 \$

Dépenses d'investissement	784 \$	2 398 \$	1 126 \$	– \$	4 308 \$	– \$	4 308 \$

¹⁾ Certains éléments ont été exclus du bénéfice (de la perte) d'exploitation afin d'en arriver au REAA ajusté. Le REAA ajusté est utilisé à l'interne par la direction pour analyser la performance sous-jacente des secteurs.

Au 30 septembre 2017

	Magnequench	Produits chimiques et minerais oxydés	Métaux rares	Siège social de la Société	Total des secteurs opérationnels	Éliminations	Total
Total des actifs	274 103 \$	179 018 \$	101 304 \$	2 047 \$	556 472 \$	(1 803) \$	554 669 \$
Participation dans des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	8 885	–	–	–	8 885	–	8 885
Total des passifs	(48 662)	(28 284)	(22 827)	(11 328)	(111 101)	(133)	(111 234)

Au 31 décembre 2016

	Magnequench	Produits chimiques et minerais oxydés	Métaux rares	Siège social de la Société	Total des secteurs opérationnels	Éliminations	Total
Total des actifs	231 606 \$	174 768 \$	104 962 \$	4 732 \$	516 068 \$	(2 317) \$	513 751 \$
Participation dans des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	7 670	—	—	—	7 670	—	7 670
Total des passifs	(41 925)	(25 310)	(27 449)	(17 288)	(111 972)	2 317	(109 655)

La distribution géographique des produits de la Société (sur la base de l'emplacement des clients) pour les périodes comparables est la suivante :

Produits	Entité regroupée			Entité se regroupant	
	Trimestre clos le 30 septembre 2017	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Du 5 avril 2016 au 30 septembre 2016	Du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 août 2016	Du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 août 2016
Asie					
Chine	39 791 \$	107 655 \$	11 659 \$	18 903 \$	73 804 \$
Japon	19 803	48 620	3 881	8 940	33 295
Thaïlande	4 282	11 244	1 422	3 095	11 291
Corée du Sud	5 147	16 269	2 485	3 124	11 454
Amérique du Nord	23 373	67 869	6 032	12 111	49 476
Europe	21 707	66 862	8 279	12 287	59 508
Autres	2 318	6 198	546	1 931	7 990
Total	116 421 \$	324 717 \$	34 304 \$	60 391 \$	246 818 \$

Les produits attribuables à un client important ont représenté des tranches de 19,9 millions de dollars et de 53,9 millions de dollars du total des produits de la Société, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 ainsi que de 14,3 millions de dollars et de 42,5 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016. La Société considère comme clients importants ceux dont les ventes totalisent 10 % ou plus des produits consolidés.

NOTE 9 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation se présente comme suit :

	Entité regroupée		Entité se regroupant
	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Du 5 avril au 30 septembre 2016	Du 1 ^{er} janvier au 30 août 2016
Diminution (augmentation) d'actifs			
Débiteurs	(12 999) \$	(3 725) \$	2 898 \$
Stocks	4 730	405	11 665
Autres actifs	2 592	3 511	(903)
Augmentation (diminution) de passifs			
Créditeurs et autres charges à payer	8 426	(6 274)	8 856
Montants à payer à des parties liées	—	—	9 223
Variation nette totale	2 749 \$	(6 083) \$	31 739 \$

NOTE 10 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

10.1 Engagements au titre des contrats de location

Les paiements minimaux futurs de la Société au titre des contrats de location s'établissent comme suit :

	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de 5 ans	Total
Paiements minimaux futurs au titre de la location	1 569 \$	2 961 \$	133 \$	4 663 \$

10.2 Engagements de vente et d'achat

Dans le cadre normal des activités, la Société et ses filiales prennent des engagements de vente auprès de clients et des engagements d'achat auprès de fournisseurs. Ces engagements ont des durées variables et peuvent stipuler des prix fixes ou flottants. La Société estime que de telles ententes permettent d'atténuer les risques et ne prévoit pas qu'elles entraîneront des pertes.

10.3 Éventualités de nature juridique

La Société exerce ses activités dans un environnement de produits à la fine pointe de la technologie et d'ingénierie avancée dans lequel de nombreux brevets ont été accordés au fil du temps. Les filiales de la Société sont partie, et peuvent le devenir ultérieurement, à des procédures judiciaires alléguant la violation de brevets. À présent, la Société se défend contre des poursuites judiciaires en raison d'un recours déposé en Allemagne, au Royaume-Uni et en République populaire de Chine. Par ailleurs, la Société a entamé des poursuites pour invalider certains brevets dans ces pays.

Un bon nombre de facteurs rendent difficile d'estimer l'incidence d'une poursuite particulière sur Neo, notamment le fait que les procédures soient à un stade précoce, le demandeur n'est pas tenu de préciser la façon dont le brevet a prétendument été contrefait; les dommages-intérêts demandés imprécis, injustifiés, inexpliqués ou incertains; la découverte n'ayant pas été entreprise ou étant incomplète; la complexité des faits en litige (p. ex., l'analyse du brevet et une comparaison des activités de Neo constituent un processus très technique demandant beaucoup de main-d'œuvre); la difficulté d'évaluer des allégations inédites ou des arguments juridiques; et le fait que les parties n'ont pas entrepris de discussions significatives relativement au règlement. La direction doit exercer son jugement dans l'évaluation de l'incidence éventuelle du litige en cours concernant les brevets sur Neo. Entre autres, Neo pourrait subir éventuellement les répercussions suivantes : la possibilité d'une injonction lui interdisant de fabriquer, de distribuer, de commercialiser ou de vendre des produits considérés comme enfreignant un brevet encore en vigueur; les dommages-intérêts éventuels, les honoraires juridiques et les coûts que Neo pourrait être condamnée à payer s'il s'avère qu'elle a enfreint un brevet; et l'atteinte à la réputation de Neo auprès de ses principaux clients, ou de clients éventuels, dans le cas d'une violation de brevet avérée.

Des diverses poursuites amorcées et en cours, en mars 2016, la Cour allemande a déterminé que certains produits de la Société avaient enfreint les droits relatifs à deux brevets expirés de Rhodia Chimie (« Rhodia ») [brevet européen n° 0735984, brevet chinois/Annexe B1 n° ZL 94194552.9 (« 984/552 ») et brevet européen n° 0863846, brevet chinois/Annexe B1 n° ZL 96196505.3 (« 846/505 »)] et la direction a été enjointe de fournir l'information liée aux dommages. Le tribunal a aussi déterminé que certains produits de la Société portaient atteinte à un troisième brevet [brevet européen n° 0605274 (« 274 »)]. La Société a porté en appel chacune des trois poursuites en violation et ces appels sont toujours pendants.

En septembre 2016, le Tribunal fédéral allemand des brevets a tranché en faveur de la Société, invalidant ainsi le brevet 274 dont la violation par la Société avait déjà été déterminée. Rhodia a porté en appel ce jugement de nullité et son appel est toujours en instance. En octobre 2016, le Tribunal fédéral allemand des brevets a statué sur les deux autres poursuites en contrefaçon de la Société, en restreignant de façon significative les revendications d'un des brevets et en modifiant légèrement l'autre brevet. Ces deux jugements de la Cour sont assujettis à des appels en instance. Dans le cas des deux brevets expirés que la Société a été jugée avoir enfreint en Allemagne, les dédommagements spécifiés par Rhodia totalisent environ 6 millions de dollars. La direction ne détient pas suffisamment d'information pour exprimer des commentaires sur le montant des dommages ou la méthode utilisée pour calculer les dommages demandés par Rhodia, y compris la duplicité éventuelle des pièces touchées. La direction a évalué, selon son interprétation des demandes d'indemnisation, le montant de la provision appropriée à constituer. Cette provision est fondée sur la meilleure estimation de la direction, car le montant des dommages est incertain et dépend de la décision judiciaire.

Pour les autres procédures en cours, la direction a estimé, selon son interprétation des dommages, les faits limités disponibles à ce moment-ci, et selon les conseils juridiques indépendants, que pour certaines autres demandes, une sortie de fonds ne sera probablement pas nécessaire pour régler ces demandes et aucune provision n'a été constituée. Les causes pour lesquelles aucune provision n'a été constituée sont encore au stade des procédures préliminaires et l'évaluation de la direction est fondée sur les informations dont elle dispose actuellement. La direction pourrait modifier son évaluation advenant des développements futurs dans ces causes. Ces procédures comprennent les éléments suivants :

Référence des brevets	Juridiction des réclamations	Dommages spécifiés par le demandeur
Brevet chinois ZL 03817110.4	Chine	3,0 millions de \$
Brevet chinois ZL 200710146613.6	Chine	2,3 millions de \$
Brevet européen 0863846 B1	Allemagne	Non spécifiés
Brevet chinois ZL 94194552.9	Chine	0,8 million de \$
Brevet chinois ZL 96196505.3	Chine	6,8 millions de \$
Brevet chinois ZL 97195463.1	Chine	0,8 million de \$
Brevet européen et du R.-U. 1444036 B1	Royaume-Uni	Non spécifiés
Brevet chinois ZL 028220781.1	Chine	Non spécifiés
Brevet européen et du R.-U. 1435338 B1	Royaume-Uni	Non spécifiés
Brevet européen et du R.-U. 1435338 B1	Allemagne	Non spécifiés
Brevet européen 0605274 B1	Allemagne	Non spécifiés
Brevet européen 0955267	Allemagne	Non spécifiés

La direction ne détient pas suffisamment d'information pour exprimer des commentaires sur le montant des dommages ou la méthode utilisée pour calculer les dommages réclamés par les demandeurs, y compris la duplicité éventuelle des pièces touchées. Le point de vue de la direction sur des dommages précis pourrait différer de façon importante de celui proposé par le demandeur dans chaque cas.

La Société entend se défendre vigoureusement dans toutes les causes. Étant donné les incertitudes inhérentes aux litiges, rien ne peut garantir que la résolution ultime de ces questions ne dépassera pas de façon importante les réserves constituées actuellement pour les cas pour lesquels une estimation est possible. Les pertes découlant de tout litige pour lequel la direction n'est pas en mesure d'estimer raisonnablement les pertes éventuelles, ou une fourchette de pertes, pourraient avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

NOTE 11 CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la Société se compose exclusivement d'actions ordinaires entièrement libérées avec une valeur nominale. Toutes les actions donnent également droit à des dividendes et au remboursement du capital et donnent droit à une voix à l'assemblée des actionnaires de la Société.

Aucune des actions de la Société n'est détenue par une filiale ou une entreprise associée.

	30 septembre 2017	31 décembre 2016
Nombre d'actions autorisées pour émission :	50 000 000	50 000 000
	d'actions ordinaires	d'actions ordinaires
Nombre total d'actions ordinaires émises et entièrement libérées	9 969 596	9 907 561
Nombre total d'actions autodétenues	–	62 106

NOTE 12 RÉSULTAT PAR ACTION

12.1 Résultat de base par action

Le calcul du résultat de base par action est fondé sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de capitaux propres de la Société pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est établi comme suit :

	Trimestre clos le 30 septembre 2017	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Du 5 avril au 30 septembre 2016
Actions ordinaires émises à l'ouverture de la période	9 942 622	9 907 561	–
Incidence moyenne pondérée des éléments suivants :			
Émission d'actions ordinaires	–	–	1 667 373
Réémission d'actions ordinaires	9 962	29 685	–
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour la période – de base	9 952 584	9 937 246	1 667 373

12.2 Résultat dilué par action

Le calcul du résultat dilué par action est fondé sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de capitaux propres de la Société et sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation après ajustement pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, comme suit :

	Trimestre clos le 30 septembre 2017	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Du 5 avril 2016 au 30 septembre 2016
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings Ltd. – de base et dilué	9 051 \$	26 523 \$	(5 536) \$
	Trimestre clos le 30 septembre 2017	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Du 5 avril 2016 au 30 septembre 2016
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – de base	9 952 584	9 937 246	1 667 373
Effet dilutif des options sur actions	125 838	124 385	–
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – après dilution	10 078 422	10 061 631	1 667 373
	Trimestre clos le 30 septembre 2017	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Du 5 avril 2016 au 30 septembre 2016
Bénéfice (perte) par action – de base	0,91 \$	2,67 \$	(3,32) \$
Bénéfice (perte) par action – dilué	0,90 \$	2,64 \$	(3,32) \$

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, 274 796 UAI (néant pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016) ont été exclues du calcul du nombre moyen dilué d'actions ordinaires étant donné que leur émission était conditionnelle à la survenance d'un événement de liquidité ou à l'atteinte d'étapes à l'interne par certains actionnaires, lesquels n'avaient pas eu lieu ou été atteints à la fin de la période. En outre, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, 17 045 UAI (néant pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016) ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action en raison de leur effet antidilutif.

NOTE 13**IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

Le taux d'impôt effectif peut varier considérablement d'un trimestre à l'autre pour différentes raisons, dont la composition et le volume des activités dans différentes juridictions fiscales, dans les juridictions comportant des exonérations et des incitations fiscales, ainsi que dans les juridictions à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé parce que la direction était d'avis qu'il était improbable qu'il y ait un bénéfice imposable futur à l'encontre duquel des pertes fiscales et des différences temporaires déductibles pourraient être utilisées. Le taux d'impôt effectif de la Société peut également varier par suite de l'incidence des fluctuations du change, de pertes d'exploitation, de changements de provisions se rapportant aux incertitudes en matière d'impôt et de changements de l'évaluation de la direction quant au fait que les différences temporaires découlant des participations dans les filiales se renverseront ou non dans un avenir prévisible.

Au cours du deuxième trimestre de 2017, les autorités fiscales chinoises ont approuvé la demande du Groupe de déduire certaines incitations fiscales pour nos filiales chinoises qui devaient satisfaire à différentes conditions. Les avantages tirés de ces incitations fiscales n'avaient pas été comptabilisés antérieurement, puisqu'il n'était pas probable que nous satisfassions aux conditions imposées. Par suite de cette approbation, le Groupe a comptabilisé un avantage fiscal de 3,5 millions de dollars au cours du deuxième trimestre de 2017 à l'égard de 2016 et du premier trimestre de 2017.

NOTE 14**RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS**

La Société offre un régime de rémunération au rendement dans le cadre duquel des options, des unités d'actions incessibles (« UAI »), des unités d'actions attribuées en fonction du rendement (« UAR ») et des unités d'actions attribuées en fonction du rendement spéciales (« UAR spéciales ») (collectivement, les « unités d'actions ») ont été attribuées à des administrateurs, dirigeants et membres du personnel le 16 décembre 2016, avec prise d'effet pour les états de service à compter du 1^{er} septembre 2016. Les unités d'actions procurent aux détenteurs le droit de recevoir des actions ordinaires ou, dans le cas des options, de souscrire des actions ordinaires. Toutes les unités d'actions peuvent être exercées pendant une période de 10 ans à compter de la date d'attribution et peuvent être exercées en tout temps au cours de cette période une fois les droits acquis, sous réserve des périodes d'interdiction déterminées. Toutes les unités d'actions comportent une disposition de rachat en vertu de laquelle la Société peut racheter les actions émises à l'acquisition des unités d'actions dans les six mois suivant la date d'acquisition. Le rachat d'actions ne figure pas dans les pratiques passées de la Société et, par conséquent, les unités d'actions ont été comptabilisées à titre de paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres.

Les droits aux options et aux UAI sont acquis à raison de 25 % par année, mais sont également immédiatement acquis s'il survient un événement de liquidité, défini comme étant la réalisation d'une opération ou d'une série d'opérations faisant en sorte que Oaktree et ses sociétés affiliées cessent de détenir au moins 51 % des actions de la société. Les droits aux UAR sont acquis par tranches à l'occurrence d'un certain événement influant sur la liquidité et à l'atteinte de certains seuils internes liés aux actionnaires.

	Options	UAI	UAR	UAR spéciales
En circulation au 1^{er} janvier 2017	232 676	56 716	193 953	38 841
Attributions	42 001	30 934	35 001	7 001
En circulation au 30 septembre 2017	274 677	87 650	228 954	45 842
Exercables au 30 septembre 2017	68 669	17 651	–	–
Prix d'exercice moyen pondéré au 30 septembre 2017	39,97 \$	– \$	– \$	– \$
Durée contractuelle restante moyenne pondérée au 30 septembre 2017	8,92 ans	9,11 ans	8,92 ans	8,92 ans
En circulation au 5 avril 2016	–	–	–	–
Attributions	–	–	–	–
En circulation au 30 septembre 2016	–	–	–	–
Exercables au 30 septembre 2016	–	–	–	–
Prix d'exercice moyen pondéré au 30 septembre 2016	– \$	– \$	– \$	– \$
Durée contractuelle restante moyenne pondérée au 30 septembre 2016	–	–	–	–

Le tableau suivant présente les données d'entrée utilisées pour établir la juste valeur à la date d'attribution des régimes de rémunération fondée sur des actions au cours des périodes closes les 30 septembre 2017 et 2016.

	Options	UAI	UAR	UAR spéciales
<u>Modèle d'évaluation et principales hypothèses à la date d'attribution du 16 décembre 2016</u>				
Juste valeur à la date d'attribution	7,40 \$	32,90 \$	16,54 \$	19,09 \$
Rendement en dividende	– %	– %	– %	– %
Volatilité attendue	57,7 %	57,7 %	57,7 %	57,7 %
Taux d'intérêt sans risque	0,6 %	0,6 %	0,6 %	0,6 %
Cours de l'action	39,97 \$	39,97 \$	39,97 \$	39,97 \$
Taux de renonciation – condition liée au service	– %	– %	– %	– %
Taux de renonciation – condition non liée au marché				25,0 %
<i>Hypothèses portant sur des conditions non liées au marché :</i>				
Probabilité de survénance d'un événement de sortie avant le 31 mars 2018	57,5 %	57,5 %	– %	57,5 %
Période d'acquisition	1,6 an	1,6 an	–	1,6 an
<i>Hypothèses portant sur des conditions liées au marché :</i>				
Probabilité de survénance d'un événement de sortie avant le 31 décembre 2018	– %	– %	75,0 %	75,0 %
Probabilité de survénance d'un événement de sortie après le 31 décembre 2018	– %	– %	25,0 %	25,0 %
Durée attendue - survénance d'un événement de sortie avant le 31 décembre 2018	–	–	1,25 an	1,25 an
Durée attendue - survénance d'un événement de sortie après le 31 décembre 2018	–	–	4,25 ans	4,25 ans
Période d'acquisition	–	–	2 ans	2 ans
<u>Modèle d'évaluation et principales hypothèses à la date d'attribution du 1^{er} septembre 2017</u>				
Juste valeur à la date d'attribution		48,79 \$		
Rendement en dividende		– %		
Volatilité attendue		32,9 %		
Taux d'intérêt sans risque		1,3 %		
Cours de l'action		55,00 \$		
<i>Hypothèses portant sur des conditions non liées au marché :</i>				
Probabilité de survénance d'un événement de sortie avant le 31 mars 2018		57,5 %		
Période d'acquisition restante		0,5 an		
<i>Hypothèses portant sur des conditions liées au marché :</i>				
Période d'acquisition restante	–	–	0,92 an	0,92 an

Le tableau suivant présente la charge de rémunération fondée sur des actions comptabilisée dans les états consolidés du résultat net :

	Entité regroupée			Entité se regroupant	
	Trimestre clos le 30 septembre 2017	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Du 5 avril 2016 au 30 septembre 2016	Du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 août 2016	Du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 août 2016
Options	42 \$	1 532 \$	—	—	—
UAI	357	1 863	—	—	—
UAR	363	1 998	—	—	—
UAR spéciales	98	448	—	—	—
Total	860 \$	5 841 \$	— \$	— \$	— \$

NOTE 15 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société sont des coentreprises, des entreprises associées, des régimes de retraite, ses administrateurs et les membres de sa direction.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte des modalités spéciales et aucune garantie n'est donnée ou reçue. Les soldes impayés sont généralement réglés en trésorerie.

15.1 Transactions avec des entreprises associées

MQTJ fournit à l'occasion des poudres de Magnequench à TMT pour la production de composés magnétiques de terres rares. MQTJ rachète ensuite ces composés de TMT dans le cadre normal des activités. Keli convertit les oxydes de terres rares en métaux qui seront utilisés dans les poudres de Magnequench.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, la Société a acheté des composés de TMT pour un montant de 0,5 million de dollars et de 1,4 million de dollars, acheté des métaux et reçu des services de Keli pour un montant de 23,5 millions de dollars et de 49,8 millions de dollars et reçu des services de GQD pour un montant de 0,3 million de dollars et de 0,7 million de dollars, respectivement.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, la Société a vendu des poudres de Magnequench et fourni des services à TMT pour un montant de 1,1 million de dollars et de 2,4 millions de dollars, respectivement.

15.2 Transactions de l'entité se regroupant avec des parties liées

Pour les périodes allant du 1^{er} juillet au 30 août 2016 et du 1^{er} janvier au 30 août 2016, l'entité se regroupant n'a pas acheté de produits à base de terres rares de Molycorp Minerals, LLC (« MMLLC ») et en a acheté pour un montant de 2,2 millions de dollars, respectivement, ont vendu à MMLLC des matières premières de terres rares pour un montant de néant et de 0,1 million de dollars au cours des mêmes périodes. Aucune

transaction avec des parties liées n'est intervenue avec MMLLC au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017.

Les transactions entre la Société et ses parties liées sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Entité regroupée			Entité se regroupant	
	Trimestre clos le 30 septembre 2017	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Du 5 avril au 30 septembre 2016	Du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 août 2016	Du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 août 2016
Vente de produits et services à des parties liées	1 109 \$	2 362 \$	195 \$	615 \$	1 822 \$
Achat de produits et services auprès de parties liées	24 346	51 989	3 506	7 208	31 560
Réaffectation de coûts indirects	—	—	—	796	1 764
Produits d'intérêts	—	—	—	1 150	4 595
Charges d'intérêts	—	—	—	612	3 202
			30 septembre 2017	31 décembre 2016	
Soldes commerciaux :					
à recevoir d'entreprises associées			325 \$	179 \$	
à payer à des entreprises associées			(19 588)	(10 059)	
Total			(19 263) \$	(9 880) \$	

NOTE 16 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les avantages à court terme suivants sont conférés au personnel de la Société :

	Entité regroupée			Entité se regroupant	
	Trimestre clos le 30 septembre 2017	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Du 5 avril au 30 septembre 2016	Du 1 ^{er} juillet au 30 août 2016	Du 1 ^{er} janvier au 30 août 2016
Administrateurs	55 \$	165 \$	18 \$	85 \$	343 \$
Hauts dirigeants	593	2 159	300	834	2 800
Total	648 \$	2 324 \$	318 \$	919 \$	3 143 \$

Les avantages postérieurs à l'emploi suivants sont conférés par la Société :

	Entité regroupée			Entité se regroupant	
	Trimestre clos le 30 septembre 2017	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Du 5 avril au 30 septembre 2016	Du 1 ^{er} juillet au 30 août 2016	Du 1 ^{er} janvier au 30 août 2016
Administrateurs	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Hauts dirigeants	1	8	–	1	5
Total	1 \$	8 \$	– \$	1 \$	5 \$

La charge de rémunération fondée sur des actions de la Société s'établit comme suit :

	Entité regroupée			Entité se regroupant	
	Trimestre clos le 30 septembre 2017	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Du 5 avril au 30 septembre 2016	Du 1 ^{er} juillet au 30 août 2016	Du 1 ^{er} janvier au 30 août 2016
Administrateurs	(98) \$	494 \$	– \$	– \$	– \$
Hauts dirigeants	735	4 526	–	–	–
Total	637 \$	5 020 \$	– \$	– \$	– \$

NOTE 17 GESTION DE RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre normal des activités, la Société est exposée à divers risques financiers. Ces risques englobent les risques de marché, tels que le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix, ainsi que le risque de crédit et le risque de liquidité.

17.1 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le bénéfice net ou la valeur des instruments financiers de la Société fluctue en raison des variations des prix du marché, tels que le cours de change, le cours des titres de capitaux propres et le taux d'intérêt. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à réduire les expositions dans des limites acceptables tout en optimisant les rendements.

17.2 Risque de change

Le risque de change est le risque que le montant des engagements financiers, des actifs, des passifs, du bénéfice ou des flux de trésorerie fluctue en raison des variations des cours du change. Étant donné que la Société conclut des opérations commerciales dans plusieurs pays et y détient des actifs, elle s'expose aux fluctuations du cours des monnaies qu'elle utilise pour ses transactions. Le bénéfice de la Société est exposé au risque de change dans les situations suivantes :

- Conversion en dollars américains, monnaie de présentation de la Société, des produits et charges libellés dans des monnaies étrangères – En cas de variation de la monnaie étrangère par rapport au dollar américain, le bénéfice présenté en dollars américains fluctuera. Lorsque les monnaies étrangères se déprécient par rapport au dollar américain, la conversion des produits et des charges libellés dans une autre monnaie que le dollar américain entraîne une hausse du bénéfice net parce que la proportion des charges libellées en monnaies étrangères de la Société est plus importante que la proportion de ses produits libellés en monnaies étrangères.
- Conversion de la dette et d'autres éléments monétaires libellés en monnaies étrangères – La dépréciation d'une monnaie étrangère dans laquelle la dette de la Société est libellée en réduira le montant en dollars américains et engendrera un profit de change sur les avances bancaires et autres dettes à court terme, lequel profit sera comptabilisé en résultat. Pour la dette à court terme, la Société calcule le cours de change en fonction de la différence entre le cours à l'ouverture et le cours à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les autres éléments monétaires libellés en une monnaie étrangère sont aussi touchés par les fluctuations du cours de change.

Le tableau suivant résume l'équivalent en dollars américains des principales expositions de la Société libellées en monnaies étrangères au 30 septembre 2017 :

	Renminbi chinois	Euro	USD	Baht thaïlandais	Dollar canadien	Livre sterling
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 258 \$	659 \$	13 560 \$	2 703 \$	777 \$	224 \$
Débiteurs	1 501	1 157	539	1 203	–	–
Impôts à recevoir	2 505	–	–	–	–	–
Autres débiteurs	260	1 523	–	1 657	60	–
Créditeurs et charges à payer	(4 663)	(5 451)	–	(3 056)	(2 448)	(758)
Impôt à payer	–	(373)	–	–	(573)	–
Actifs (passifs) financiers nets	19 861 \$	(2 485) \$	14 099 \$	2 507 \$	(2 184) \$	(534) \$

Le tableau qui suit indique l'incidence, au 30 septembre 2017, d'une variation à la hausse ou à la baisse de un point de pourcentage du cours des monnaies étrangères par rapport au cours du dollar américain sur les instruments financiers de la Société libellés en une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle :

	Renminbi chinois	Euro	Baht thaïlandais	Dollar canadien	Livre sterling
Hausse de 1 %					
Résultat net avant impôt	199 \$	(25) \$	25 \$	(22) \$	(5) \$
Baisse de 1 %					
Résultat net avant impôt	(199)	25	(25)	22	5

La hausse ou la baisse d'un point de pourcentage ou le fléchissement des actifs et passifs financiers en dollars américains détenus dans des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain se traduirait par un profit ou une perte de 0,1 million de dollars inscrit au résultat net, respectivement.

17.3 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Au 30 septembre 2017, la Société n'avait aucun emprunt bancaire en cours et elle n'est donc pas exposée de manière importante aux fluctuations du taux d'intérêt.

17.4 Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité qu'un client ou qu'une contrepartie manque à ses obligations aux termes d'un contrat et qu'en conséquence la Société subisse une perte financière. La Société a en place une politique de crédit qui définit les pratiques à suivre en matière de crédit. Cette politique impose un examen préalable à l'approbation de tout nouveau client et précise le montant de crédit maximal permis par client. La qualité de crédit du client et sa situation financière sont surveillées en permanence.

La Société établit une provision pour créances douteuses sur la base de l'évaluation de la direction quant au recouvrement; par conséquent, la valeur comptable des débiteurs représente généralement le risque de crédit maximal. Au 30 septembre 2017, la Société avait une provision pour créances douteuses de 0,2 million de dollars. Le cas échéant, la dotation à la provision pour créances douteuses est comptabilisée au poste « Frais de vente et charges générales et administratives », dans l'état consolidé résumé du résultat net, déduction faite de tout recouvrement de débiteurs ayant fait l'objet d'une provision antérieurement.

L'inexécution de la part des contreparties aux instruments financiers peut entraîner une perte sur créances pour la Société. Les contreparties aux transactions sur les dérivés et sur les montants en trésorerie sont limitées à des institutions financières dont la qualité de crédit est élevée et qui sont constamment surveillées. L'évaluation de crédit de la contrepartie est basée sur la situation financière de celle-ci et sur la notation des agences de crédit externes. Au 30 septembre 2017, la Société ne prévoyait aucun manquement de la part des contreparties qui aurait eu un impact significatif sur ses états financiers.

17.5 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles sont exigibles. La Société réduit le risque de liquidité en gérant la structure de son capital, comme il est décrit à la note 18. Elle gère aussi ce risque en surveillant continuellement les flux de trésorerie réels et projetés, en tenant compte de ses ventes et de ses produits et en faisant correspondre l'échéance de ses actifs financiers à celle de ses passifs financiers. Le conseil d'administration examine et approuve le budget opérationnel annuel et le budget d'investissement annuel, ainsi que toutes les transactions importantes qui sortent de l'ordinaire, dont les projets d'acquisition ou d'investissements majeurs.

Le tableau suivant indique l'échéance contractuelle des passifs financiers de la Société au 30 septembre 2017 :

Passifs financiers	1 an	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Après 5 ans	Total
Créditeurs et autres charges à payer	66 791 \$	– \$	– \$	– \$	66 791 \$
Passif dérivé*	–	–	–	9 688	9 688
Autres passifs	1 441	622	–	–	2 063
Total	68 232 \$	622 \$	– \$	9 688 \$	78 542 \$

* La juste valeur de l'option de vente des actions de l'actionnaire restant Buss & Buss.

NOTE 18 INFORMATIONS À FOURNIR SUR LE CAPITAL

Les objectifs de la Société quant à la gestion de son capital sont les suivants :

- maintenir un capital solide afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et des marchés et afin de soutenir la croissance future de l'entreprise, aussi bien au moyen des ressources existantes qu'au moyen des acquisitions;
- offrir un rendement adéquat aux actionnaires;
- gérer le capital de manière à être conforme aux clauses restrictives de nature financière.

La Société définit son capital comme étant :

- les capitaux propres;
- les participations ne donnant pas le contrôle;
- les avances bancaires et autres dettes à court terme;
- la dette à long terme.

La Société gère la structure de son capital et l'ajuste conformément aux objectifs susmentionnés, tout en tenant compte des changements de la conjoncture économique et des risques propres aux actifs sous-jacents. Elle peut également émettre de nouvelles actions et (ou) de nouveaux titres d'emprunt pour remplacer une dette venue à échéance. Rien ne garantit que toutes ces mesures soient prises.

Dans le cadre de la gestion du capital, la Société a fixé des critères quantitatifs de rendement du capital, ainsi que des cibles de croissance annuelle soutenue du bénéfice pour ses divisions. Ces objectifs sont surveillés et examinés trimestriellement à l'aide de plusieurs indicateurs financiers clés, dont les suivants :

- rendement du capital utilisé – soit le bénéfice d'exploitation ajusté divisé par le capital utilisé moyen – qui est un indicateur clé de la performance financière, mettant en lumière la trésorerie et l'utilisation efficace du capital;
- ratio de la dette nette sur les capitaux permanents – soit la dette nette (total de la dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an, et des avances bancaires, moins la trésorerie) divisée par le total de la dette nette, des capitaux propres et des participations ne donnant pas le contrôle.

Ces deux indicateurs n'ont pas de définition normalisée par les IFRS, et il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés à des indicateurs nommés de la même manière par d'autres sociétés.

NOTE 19 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 31 août 2016, conformément aux modalités du quatrième plan de réorganisation conjoint modifié, Neo Cayman Holdings Ltd. a acquis le contrôle des activités commerciales en aval de Molycorp en échange du règlement partiel des sommes réclamées autorisées d'une valeur de 416,9 millions de dollars.

Par suite de la réorganisation, la Société a appliqué l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, pour comptabiliser le transfert de propriété des entreprises en aval de Neo à Neo Cayman Holdings Ltd.

La répartition finale du prix d'achat total de 416,9 millions de dollars est présentée ci-dessous :

<u>Fonds de roulement, incluant ce qui suit :</u>	Répartition finale
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90 321 \$
Débiteurs	35 020
Stocks	126 087
Impôt sur le résultat à recevoir	1 321
Autres actifs courants	20 118
Créditeurs et autres charges à payer	(76 707)
Impôt sur le résultat à payer	(4 228)
Provisions	(4 350)
Autres passifs courants	(877)
Immobilisations corporelles	91 882
Immobilisations incorporelles	78 200
Goodwill	100 736
Actifs d'impôt différé	286
Participations	7 839
Autres actifs non courants	2 306
Avances bancaires et autres dettes à court terme	(7 689)
Passifs d'impôt différé	(23 290)
Avantages du personnel	(3 443)
Passif dérivé	(9 502)
Autres passifs non courants	(491)
Participation ne donnant pas le contrôle	(6 618)
Total	416 921 \$

Les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs significatifs acquis sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Technique de comparaison avec les données du marché et technique du coût : le modèle d'évaluation repose sur les cours du marché d'éléments similaires lorsque ces données sont disponibles, et sur le coût de remplacement amorti, le cas échéant. Le coût de remplacement amorti tient compte d'ajustements au titre de la détérioration physique ainsi que de l'obsolescence économique.

Immobilisations incorporelles

La méthode des bénéfices excédentaires multipériodes : le calcul de la juste valeur des relations clients est fondé sur la valeur actualisée des flux de trésorerie nets qui devraient découler des relations clients, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux actifs contributifs.

Stocks

Technique de comparaison avec les données du marché : la juste valeur est déterminée en fonction du prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts d'achèvement et de vente, et d'une marge de profit raisonnable selon les efforts requis pour terminer et vendre les stocks.

Goodwill

Le goodwill lié à l'acquisition des activités commerciales en aval de Molycorp Inc. s'explique essentiellement par le leadership remarquable de l'entreprise pour la conception, le traitement et la distribution de produits de terres rares à la fine pointe de la technologie; l'exposition à la Chine, le marché de consommation le plus important et à la plus forte croissance des produits de terres; les passifs d'impôt différé; et les synergies attendues qui ne répondent pas aux critères de la comptabilisation distincte. Le goodwill n'est pas amorti et n'est pas déductible à des fins fiscales.

NOTE 20 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 12 septembre 2017, OCM Neo Holdings (Cayman), L.P. (« **OCM** ») a fondé Neo Performance Materials Inc. (« **NewCo** »), société constituée dans la province de l'Ontario, en vue de réaliser un arrangement (l'« **arrangement** ») des îles Caïmans avec la Société, et un appel public à l'épargne subséquent visant les actions ordinaires de NewCo (les « **actions de NewCo** »).

Le 30 octobre 2017, la Société a déclaré un dividende en trésorerie de 2,50 \$ par action ordinaire en circulation à la fermeture des bureaux le 30 octobre 2017. Le 7 novembre 2017, la Société a versé à ses actionnaires un dividende en trésorerie de 25,0 millions de dollars.

Le 30 novembre 2017, NewCo a mené à terme l'arrangement approuvé par le tribunal, avec la Société, et selon lequel NewCo a acquis la totalité des actions émises et en circulation de la Société en échange de l'émission d'un nombre global de 39 878 383 actions de NewCo. L'acquisition de la Société par NewCo constitue une transaction entre entités sous contrôle commun. NewCo a comptabilisé cette transaction selon la comptabilisation à la valeur comptable, fondée sur les valeurs comptables constatées dans les états financiers consolidés de la Société.

NewCo a déposé un prospectus définitif le 30 novembre 2017 auprès des commissions des valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada visant un premier appel public à l'épargne par voie d'un placement secondaire de 11 115 000 actions ordinaires de NewCo détenues par OCM auprès du public à un prix de 18,00 \$ CA l'action (le « placement »), sous réserve des modalités d'une convention de placement conclue entre NewCo, les preneurs fermes et OCM. Aux termes de la convention de placement, OCM a attribué aux preneurs fermes une option de surallocation, pouvant être exercée, en totalité ou en partie, à tout moment avant le 30e jour suivant la clôture du placement, en vue d'acheter auprès d'OCM des actions de NewCo correspondant à 15 % des actions de NewCo vendues à la date de clôture du placement.

NEO CAYMAN HOLDINGS LTD.
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 5 AVRIL 2016
(DATE DE CONSTITUTION) AU 31 DÉCEMBRE 2016



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Bay Adelaide Centre
333 Bay Street, Suite 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada

Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818
Internet kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Neo Cayman Holdings Ltd.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Neo Cayman Holdings Ltd., qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016, les états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour la période allant du 5 avril 2016 (date de constitution) au 31 décembre 2016, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Neo Cayman Holdings Ltd. au 31 décembre 2016 ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour la période allant du 5 avril 2016 (date de constitution) au 31 décembre 2016, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

« KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. »

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 30 novembre 2017

Toronto, Canada

NEO CAYMAN HOLDINGS LTD.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(tous les montants sont en milliers de dollars américains)

	31 décembre 2016
ACTIFS	
Courants	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	79 408 \$
Débiteurs (note 7)	39 168
Stocks (note 8)	101 338
Impôt sur le résultat à recevoir	1 321
Autres actifs courants	17 283
Total des actifs courants	238 518
Immobilisations corporelles (note 9)	87 818
Immobilisations incorporelles (note 10)	75 404
Goodwill (note 11)	98 911
Participations (note 12)	7 670
Actifs d'impôt différé (note 16)	3 209
Autres actifs non courants	2 221
Total des actifs non courants	275 233
Total des actifs	513 751
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	
Courants	
Avances bancaires et autres dettes à court terme (note 13)	7 925
Créditeurs et autres charges à payer	57 387
Impôt sur le résultat à payer	4 823
Autres passifs courants	937
Total des passifs courants	71 072
Avantages du personnel (note 19)	2 665
Passif dérivé (note 13)	9 654
Provisions (note 21)	4 350
Passifs d'impôt différé (note 16)	21 310
Autres passifs non courants	604
Total des passifs non courants	38 583
Total des passifs	109 655
Participation ne donnant pas le contrôle	6 260
Capitaux propres attribuables aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings Ltd.	397 836
Total des capitaux propres	404 096
Total des passifs et des capitaux propres	513 751 \$
Engagements et éventualités (note 20)	
Événements postérieurs à la date de clôture (notes 13, 20 et 27)	

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

NEO CAYMAN HOLDINGS LTD.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

(tous les montants sont en milliers de dollars américains, sauf les données par action)

	Du 5 avril¹ au 31 décembre 2016
Produits	135 312 \$
Coûts des ventes	
Coûts avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	117 063
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4 048
Bénéfice brut	14 201
Charges	
Frais de vente et charges générales et administratives	18 345
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 551
Recherche et développement	4 442
	25 338
Perte d'exploitation	(11 137)
Autres charges	(394)
Charges financières nettes	(132)
Perte de change	(709)
Perte d'exploitation avant l'impôt sur le résultat et la quote-part du bénéfice des entreprises associées	(12 372)
Charge d'impôt sur le résultat (note 16)	(423)
Perte d'exploitation avant la quote-part du bénéfice des entreprises associées	(12 795)
Quote-part de la perte des entreprises associées (après l'impôt sur le résultat) (note 12)	(169)
Perte nette	(12 964) \$
Attribuable	
Aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings Ltd.	(12 645) \$
À la participation ne donnant pas le contrôle	(319)
	(12 964) \$
Perte par action attribuable aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings Ltd	
De base et diluée (note 18)	(2,83) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

¹ Le 5 avril 2016 est la date de constitution de Neo Cayman Holdings Ltd.

NEO CAYMAN HOLDINGS LTD.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(tous les montants sont en milliers de dollars américains)

	Du 5 avril¹ au 31 décembre 2016
Perte nette pour la période	(12 964) \$
Autres éléments du résultat global	
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net	
Gain actuariel au titre du régime à prestations définies (après l'impôt sur le résultat de 281 \$)	440
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement	
Écart de conversion	(6 449)
Autres éléments du résultat global pour période	(6 009)
Résultat global total pour la période	(18 973) \$
Attribuable	
À la participation ne donnant pas le contrôle	(358) \$
Aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings Ltd.	(18 615)
	(18 973) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

¹ Le 5 avril 2016 est la date de constitution de Neo Cayman Holdings Ltd.

NEO CAYMAN HOLDINGS LTD.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(tous les montants sont en milliers de dollars américains)

	Du 5 avril ¹ au 31 décembre 2016
Activités d'exploitation	
Perte nette pour la période	(12 964) \$
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie	
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6 599
Reprise liée à la juste valeur des stocks acquis (note 8)	24 150
Provision pour créances douteuses	34
Variation du passif au titre des régimes de retraite	(45)
Charges financières nettes	132
Quote-part de la perte des entreprises associées (note 12)	169
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles (note 9)	254
Perte attribuable à la radiation d'immobilisations corporelles (note 9)	168
Charge d'impôt sur le résultat (note 16)	423
Perte de change	572
Autres	(143)
Variation nette des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation (note 15)	(21 392)
Impôt sur le résultat payé	(4 477)
Intérêts reçus, déduction faite des intérêts versés	5
Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(6 515)
Activités d'investissement	
Entrées d'immobilisations corporelles	(2 708)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(298)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(3 006)
Activités de financement	
Produit net tiré des avances bancaires et autres dettes à court terme	577
Rachat d'actions ordinaires	(470)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	107
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie	(1 499)
Sorties de trésorerie au cours de la période	(10 913)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	90 321
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	79 408 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

¹ Le 5 avril 2016 est la date de constitution de Neo Cayman Holdings Ltd.

NEO CAYMAN HOLDINGS LTD.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(tous les montants sont en milliers de dollars américains)

	Capital social (autorisé – 50 000 000 d’actions ordinaires)		Résultats non répartis	Surplus d’apport	Écart de conversion	Gains actuariels au titre des régimes de retraite (après l’impôt sur le résultat)	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres attribuables aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings Ltd.	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres des actionnaires
	Nombre	Montant								
Solde au 5 avril 2016¹	–	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Perte nette		–	(12 645)	–	–	–	–	(12 645)	(319)	(12 964)
Autres éléments du résultat global		–	–	–	(6 410)	440	(5 970)	(5 970)	(39)	(6 009)
Total du résultat global	–	–	(12 645)	–	(6 410)	440	(5 970)	(18 615)	(358)	(18 973)
Acquisition dans le cadre d’un regroupement d’entreprises (note 6)	–	–	–	–	–	–	–	–	6 618	6 618
Émission d’actions ordinaires	9 888 147	10	–	416 911	–	–	–	416 921	–	416 921
Émission de nouvelles actions ordinaires	49 750	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Rachat et annulation d’actions ordinaires	(30 336)	–	–	(470)	–	–	–	(470)	–	(470)
	9 907 561	10	–	416 441	–	–	–	416 451	6 618	423 069
Solde au 31 décembre 2016	9 907 561	10 \$	(12 645) \$	416 441 \$	(6 410) \$	440 \$	(5 970) \$	397 836 \$	6 260 \$	404 096 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

¹ Le 5 avril 2016 est la date de constitution de Neo Cayman Holdings Ltd.

NEO CAYMAN HOLDINGS LTD.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, à moins d'indication contraire)

NOTE 1 **NATURE DES ACTIVITÉS**

Neo Cayman Holdings Ltd. (« Neo », la « Société » ou le « Groupe ») est domiciliée aux îles Caïmans et son siège social est situé au 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman, KY1-9008. La Société s'est établie à titre de chef de file mondial dans le domaine de l'innovation et de la fabrication de matériaux fonctionnels à base de terres rares et de métaux rares, qui sont des intrants essentiels pour les secteurs de technologies innovantes de pointe à croissance élevée. Neo a constitué une plateforme mondiale qui englobe 10 installations de fabrication situées en Chine, aux États-Unis, en Allemagne, au Canada, en Thaïlande et en Corée du Sud, ainsi que deux centres spécialisés de recherche et de développement situés à Singapour et au Royaume-Uni. Depuis 1994, Neo a tiré parti de son expertise dans la séparation de terres rares pour innover et croître, devenant un chef de file de la fabrication de matériaux ouvrés fonctionnels pour les marchés de produits finis spécialisés. Ainsi, Neo occupe une position de chef de file du marché mondial des aimants liés, compte parmi les trois principaux fabricants de catalyseurs de contrôle d'émission automobile, est un des principaux producteurs de trichlorure de gallium (« GaCl₃ ») pour les diodes électroluminescentes (« DEL ») et a développé des possibilités de croissance sur de nouveaux marchés de produits finis tels que celui du traitement des eaux usées. La Société comprend trois secteurs d'activité : Magnequench, Produits chimiques et minerais oxydés (« C et O ») et Métaux rares.

Magnequench

Comptant plus de 30 ans d'expérience en fabrication, le secteur Magnequench est le premier producteur mondial de poudres magnétiques utilisées dans la fabrication d'aimants au néodyme liés et à forte densité déformés à chaud. Ces poudres sont obtenues au moyen de la technologie de pointe de Magnequench portant sur le développement, le traitement et la fabrication de poudres magnétiques. Magnequench recourt à un processus exclusif pour fabriquer les poudres Magnequench en utilisant un mélange d'oxydes de terres rares comme principal intrant. Ces poudres sont utilisées dans la production d'aimants permanents liés qui constituent des composants de moteurs automobiles, de micromoteurs, de moteurs de traction, de capteurs et d'autres applications qui exigent une force magnétique élevée, un rendement amélioré, ainsi qu'une taille et un poids réduits.

C et O

Le secteur C et O fabrique et distribue un large éventail de matériaux fonctionnels à base de terres rares légères et lourdes qui font désormais partie intégrante de la vie moderne. Le traitement des terres rares et les capacités de fabrication de matériaux de premier ordre de Neo permettent à celle-ci de répondre aux spécifications de plus en plus exigeantes des fabricants nécessitant des matériaux usinés sur mesure. Les applications de ces produits comprennent les catalyseurs automobiles et de véhicules de gamme légère, les appareils électroniques grand public, le raffinage du pétrole, les véhicules hybrides et électriques ainsi que le traitement des eaux usées.

Métaux rares

Le secteur Métaux rares localise des sources d'approvisionnement, recycle, produit, raffine et commercialise des métaux à valeur élevée et leurs composés. Ces produits comprennent tant des métaux destinés à des applications à haute température (tantale, niobium, hafnium et rhénium) que des métaux destinés à des applications électroniques (gallium et indium). Les applications des produits fabriqués par ce secteur comprennent principalement les superalliages pour les moteurs à réaction, l'imagerie médicale, les technologies sans fil et l'éclairage à DEL. D'autres applications incluent leur utilisation dans les écrans plats, les panneaux solaires, les additifs pour l'acier, les batteries et piles et les applications électroniques.

Bureaux

Le siège social de Neo est situé à Toronto, en Ontario au Canada. D'autres bureaux de l'entreprise se trouvent à Greenwood, au Colorado aux États-Unis, et à Beijing, en Chine. Les fonctions de ce groupe englobent les finances, l'administration, les technologies de l'information, la comptabilité et les services juridiques.

NOTE 2 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AUX IFRS

Les présents états financiers consolidés pour la période allant du 5 avril 2016 (date de constitution) au 31 décembre 2016 et pour la période close à cette date ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés pour la période allant du 5 avril 2016 (date de constitution) au 31 décembre 2016 et en a autorisé la publication le (*).

NOTE 3 BASE D'ÉTABLISSEMENT

Le 25 juin 2015 (la « date de la requête »), Molycorp, Inc., conjointement avec certaines de ses filiales (collectivement, « Molycorp »), a déposé une requête volontaire de réorganisation aux termes du Chapitre 11 du titre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis (les « dossiers du Chapitre 11 ») devant le tribunal de la faillite des États-Unis dans le district du Delaware (le « tribunal »). Le 31 août 2016, conformément aux modalités du quatrième plan de réorganisation conjoint modifié, certaines filiales de Molycorp se sont libérées des procédures de faillite (la « réorganisation »). La nouvelle société réorganisée comprend plusieurs filiales en exploitation regroupées en une société de portefeuille, Neo Cayman, dont le contrôle ultime revient à Oaktree Capital Management L.P. En raison de la réorganisation, la Société a acquis certaines filiales de Molycorp qui exercent des activités commerciales en aval réunies sous le nom de Neo Performance Materials Operations. Ainsi qu'il est expliqué plus en détail à la note 6, la réorganisation découlant des procédures de faillite de Neo Performance Materials Operations a été comptabilisée conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, de façon à rendre compte du transfert de propriété des activités commerciales en aval de Neo Performance Materials Operations à Neo Cayman.

Les présents états financiers consolidés pour la période close le 31 décembre 2016 ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation selon le principe du coût historique, modifié par suite de la réévaluation des actifs et passifs financiers (y compris les instruments dérivés) évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

NOTE 4 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Généralités

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les méthodes comptables énoncées par les IFRS publiées par l'IASB en vigueur à la clôture de la période de présentation de l'information financière, le 31 décembre 2016.

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers consolidés sont résumées ci-dessous.

4.2 Méthode de consolidation**4.2.1 Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode exige que les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris de l'entité acquise soient comptabilisés, y compris les passifs éventuels, que ceux-ci aient été comptabilisés ou non dans les états financiers avant l'acquisition. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de la filiale acquise sont pris en compte à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière, lesquelles sont également utilisées aux fins d'évaluations subséquentes conformément aux méthodes comptables de la Société. La participation ne donnant pas le contrôle est évaluée à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris

identifiables. Le goodwill représente la différence entre la juste valeur de la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition.

Les coûts liés à l'acquisition payés à des tiers sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés à moins qu'ils ne constituent des coûts liés à l'émission de titres d'emprunt ou d'instruments de capitaux propres. Les coûts d'émission de titres d'emprunt sont comptabilisés en déduction de la valeur comptable du titre d'emprunt connexe et amortis comme charge financière sur la durée de l'emprunt, alors que les coûts d'émission de capitaux propres sont comptabilisés en déduction du capital social.

4.2.2 Filiales et entreprises associées

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle.

Les participations ne donnant pas le contrôle découlent des regroupements d'entreprises pour lesquels la Société acquiert moins de 100 % des participations. Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées initialement à la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition, ce qui signifie que le goodwill, ou le profit sur une acquisition à des conditions avantageuses, comprend une tranche attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ordinaires.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation de la Société dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Une entreprise associée s'entend d'une entité ayant des politiques financières et opérationnelles sur lesquelles la Société exerce une influence notable, mais non le contrôle ou le contrôle conjoint. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement enregistrées au coût.

Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés comprennent la quote-part de la Société dans le résultat net et le résultat global des entreprises associées.

Lorsque la quote-part de Neo dans les pertes excède sa participation dans une entreprise associée, la valeur comptable de cette participation est ramenée à zéro et les pertes supplémentaires cessent d'être comptabilisées, sauf si la Société a contracté une obligation juridique ou implicite ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Les variations attribuables au bénéfice net ou à la perte nette générée par les entreprises associées sont comptabilisées dans la quote-part du bénéfice des entreprises associées de l'état consolidé du résultat net.

Le tableau ci-après présente l'information concernant les filiales et les entreprises associées de la Société au 31 décembre 2016 :

	Emplacement de l'entreprise	Type d'entité	Intérêt économique	Méthode
Neo Performance Materials ULC	Canada	Filiale	100 %	Consolidation
Neo Chemicals & Oxides LLC	États-Unis	Filiale	100 %	Consolidation
Neo Chemicals & Oxides (Europe) Ltd.	Royaume-Uni	Filiale	100 %	Consolidation
Neo Rare Metals Korea Inc.	Corée	Filiale	80 %	Consolidation
Neo International Corp.	Barbades	Filiale	100 %	Consolidation
Jiangyin Jiahua Advanced Materials Resources Co., Ltd.	Chine	Filiale	95 %	Consolidation
MCP Holdings Canada ULC	Canada	Filiale	100 %	Consolidation
Neo Japan, Inc.	Japon	Filiale	100 %	Consolidation
Neo Performance Materials (Singapore) Pte. Ltd.	Singapour	Filiale	100 %	Consolidation
Zibo Jiahua Advanced Materials Resources Co., Ltd.	Chine	Filiale	95 %	Consolidation
NPM Silmet AS	Estonie	Filiale	100 %	Consolidation
Magnequench Japan, Inc.	Japon	Filiale	100 %	Consolidation
Shanxi Jiahua Galaxy Electronic Materials Co., Ltd.	Chine	Filiale	60 %	Consolidation
Magnequench (Korat) Co., Ltd.	Thaïlande	Filiale	100 %	Consolidation
Zibo Jia Xin Magnetic Materials Ltd.	Chine	Filiale	100 %	Consolidation
Neo Rare Metals (Utah), LLC	États-Unis	Filiale	100 %	Consolidation
NPM Holding (US), Inc.	États-Unis	Filiale	100 %	Consolidation
NMT Holdings GmbH	Allemagne	Filiale	100 %	Consolidation
Buss & Buss Spezialmetalle GmbH	Allemagne	Filiale	50 %	Consolidation
Neo Rare Metals (Oklahoma), LLC	États-Unis	Filiale	80 %	Consolidation
Jiangyin Kidokoro Glass Manufacture Co., Ltd.	Chine	Filiale	50 %	Consolidation
Magnequench, LLC	États-Unis	Filiale	100 %	Consolidation
Magnequench Neo Powders Pte. Ltd.	Singapour	Filiale	100 %	Consolidation
Magnequench International, LLC	États-Unis	Filiale	100 %	Consolidation
Xin Bao Investment Limited	Hong Kong	Filiale	100 %	Consolidation
Magnequench (Tianjin) Company Limited	Chine	Filiale	100 %	Consolidation
Magnequench Limited	Barbades	Filiale	100 %	Consolidation
Neo Performance Materials (Beijing) Co., Ltd.	Chine	Filiale	100 %	Consolidation
Magnequench International Trading (Tianjin) Co., Ltd.	Chine	Filiale	100 %	Consolidation
Magnequench GmbH	Allemagne	Filiale	100 %	Consolidation
Neo Performance Materials Korea Inc.	Corée	Filiale	100 %	Consolidation
Neo US Holdings, Inc.	Canada	Filiale	100 %	Consolidation
Neo Magnequench Distribution, LLC	États-Unis	Filiale	100 %	Consolidation
Toda Magnequench Magnetic Material (Tianjin) Co., Ltd.	Chine	Coentreprise	33 %	Mise en équivalence
Gan Zhou Ke Li Rare Earth New Material	Chine	Coentreprise	25 %	Mise en équivalence
GQD Special Material (Thailand) Co., Ltd.	Thaïlande	Coentreprise	20 %	Mise en équivalence

4.2.3 Transactions éliminées au moment de la consolidation

Les soldes et les transactions intersociétés, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions entre les sociétés du Groupe, sont éliminés. Les profits latents qui découlent de transactions conclues avec des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont déduits de la participation à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où il n'y a aucune indication de dépréciation. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles cadrent avec celles adoptées par le Groupe.

4.3 Monnaie fonctionnelle

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars américains (« USD »), ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle de la Société. La monnaie fonctionnelle des principales filiales du Groupe correspond à la monnaie de l'environnement économique principal et des processus opérationnels des filiales et comprend le dollar américain, le renminbi chinois et le yen japonais. Les filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain sont les suivantes : Jiangyin Jia Hua Advanced Material Resources Co., Ltd. (« JAMR »); Neo Japan, Inc. (« Neo Japan »); Magnequench International Trading (Tianjin) Co., Ltd.; Magnequench (Tianjin) Company Limited; et Shanxi Jia Hua Galaxy Electronics Materials Co., Ltd.

4.3.1 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle selon le cours de change en vigueur aux dates des transactions ou de l'évaluation lorsque les éléments sont réévalués.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de conversion sont habituellement comptabilisés dans le bénéfice (la perte).

4.3.2 Établissements à l'étranger

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur qui découlent de l'acquisition, sont convertis en dollars américains au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars américains au cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans la réserve au titre des écarts de conversion, sauf si les écarts de conversion sont attribués aux participations ne donnant pas le contrôle.

Dans le cas de la sortie complète ou partielle d'un établissement à l'étranger, de telle sorte que la Société n'exerce plus un contrôle, une influence notable, ni un contrôle conjoint, le montant cumulé dans la réserve au titre des écarts de conversion liée aux établissements à l'étranger est reclassé dans le résultat net en tant que profit ou perte sur la sortie. Si la Société cède une partie de sa participation dans une filiale, mais en conserve le contrôle, la quote-part connexe du montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Si la Société cède une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en continuant d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint, la quote-part connexe du montant cumulé est reclassée dans le résultat net.

4.4 Informations sectorielles

Les secteurs opérationnels de Neo sont déterminés selon les gammes de produits de la Société, qui sont à la base de l'évaluation de la performance de l'entreprise par le principal décideur opérationnel. La Société est composée de trois principaux secteurs : C et O, Magnequench et Métaux rares. Les informations opérationnelles et financières respectives de ces principaux secteurs sont disponibles séparément et elles servent à établir la performance opérationnelle de chaque secteur et à affecter les ressources.

Chaque secteur opérationnel est géré séparément puisque chaque gamme de produits exige des technologies, des ressources et des approches commerciales différentes. Toutes les transactions intersectorielles entre les secteurs ont été éliminées lors de la consolidation.

4.5 Comptabilisation des produits

Les produits s'entendent des biens vendus et des services rendus.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir des biens vendus, déduction faite des ventes intersociétés, de la taxe sur la valeur ajoutée et des retours et rabais estimés au moment de la comptabilisation. Les estimations de la juste valeur sont fondées sur l'expérience passée de la Société avec chaque client et des dispositions particulières à chaque entente.

Les produits tirés de la vente de produits fabriqués sont comptabilisés lorsque tous les risques et avantages rattachés au titre de propriété ont été transférés à l'acheteur (ce qui se produit généralement au moment de l'expédition) et que la recouvrabilité des créances connexes est probable. Les produits sont comptabilisés :

- i) s'ils peuvent être évalués de façon fiable; ii) s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entité; iii) si les coûts engagés ou à engager peuvent être évalués de façon fiable; et iv) si les critères pour chaque activité de la Société sont remplis. Ces critères de comptabilisation spécifiques aux activités sont fondés, dans chaque cas, sur les biens et services fournis au client et sur les modalités contractuelles.

4.6 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont comptabilisées dans le résultat net au moment de l'utilisation des services ou à la date de leur engagement.

4.7 Goodwill

Conformément à la méthode de l'acquisition, les coûts liés aux regroupements d'entreprises sont affectés aux actifs acquis et aux passifs repris selon la juste valeur estimée à la date d'acquisition. La différence entre la juste valeur de la contrepartie payée et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est comptabilisée comme goodwill. Le goodwill n'est pas amorti, mais est plutôt soumis à un test de dépréciation chaque année et comptabilisé au coût moins le cumul des pertes de valeur.

À la date d'acquisition, le goodwill est attribué à l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») ou au groupe d'UGT qui devrait tirer avantage des synergies découlant du regroupement d'entreprises. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est attribué aux secteurs opérationnels de la Société, lesquels constituent les divisions et correspondent au niveau auquel le goodwill est surveillé à l'interne par le principal décideur opérationnel. Le montant à recouvrer pour un secteur opérationnel ou une UGT représente le montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs estimés, comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'UGT. Une dépréciation du goodwill est comptabilisée pour tout excédent de la valeur comptable de l'UGT (ou du groupe d'UGT) par rapport à sa valeur recouvrable.

La charge de dépréciation du goodwill est comptabilisée dans le résultat net et ce montant ne peut faire l'objet d'une reprise au cours des périodes futures.

4.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimées, lesquelles varient de 4 ans à 40 ans pour les immeubles et de 2 ans à 20 ans pour le matériel et l'outillage. Puisqu'il n'y a pas de durée d'utilité déterminée pour les terrains, les valeurs comptables connexes ne sont pas amorties. Conformément à l'IAS 16, les composantes principales ayant des durées d'utilité différentes de celle de l'actif initial acheté ou construit sont identifiées et amorties au moyen d'une durée d'utilité représentative. Habituellement, les frais de maintenance et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Cependant, les coûts de remplacement et les coûts de remise à neuf importants sont inscrits à l'actif dans l'état de la situation financière à titre de composante séparée, et la pièce remplacée ou remise à neuf précédemment est décomptabilisée de l'état de la situation financière et comptabilisée à l'état du résultat net.

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas mises en service. Les coûts sont inscrits à l'actif seulement s'ils sont directement attribuables à la construction ou à la mise en valeur des actifs. Ces coûts peuvent comprendre :

- les coûts des avantages du personnel découlant de la construction ou de l'acquisition des immobilisations corporelles;
- les frais de préparation du site;
- les frais de livraison et de manutention initiaux;
- les frais d'installation et de montage;

- les coûts des tests de bon fonctionnement de l'immobilisation corporelle, après déduction du produit net de la vente des articles produits pendant le transfert de l'actif sur ce site et pendant sa mise en état (comme des échantillons produits pendant les tests de fonctionnement);
- les honoraires de professionnels.

Les tests de dépréciation des immobilisations en production et des immobilisations en cours de développement sont effectués au moins une fois l'an afin d'identifier les indices que la valeur comptable excède la valeur recouvrable. La valeur comptable des immobilisations corporelles qui excède la valeur recouvrable est ramenée à la valeur recouvrable et comptabilisée dans les états consolidés du résultat net (se reporter à la rubrique « Dépréciation » ci-dessous).

Le montant des profits et des pertes sur la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net au poste « Autres produits ou charges ».

4.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises au moyen d'une acquisition d'actifs ou d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées si l'actif est séparable ou découle de droits contractuels ou de droits légaux, et que la juste valeur de l'actif peut être évaluée de façon fiable lors de la comptabilisation initiale. Les immobilisations incorporelles de Neo comprennent essentiellement les contrats de licence, les relations clients et les noms commerciaux. À la suite de l'acquisition, les relations clients et les contrats de licence sont évaluées initialement à la juste valeur et sont amorties selon le mode linéaire, sur la durée de l'entente ou du titre de propriété connexe : 5 ans pour les contrats de licence et 15 ans pour les relations clients. L'amortissement a été pris en compte dans les dotations aux amortissements dans l'état consolidé du résultat net. Pour tout nom commercial dont la durée d'utilité est indéterminée, la juste valeur initiale comptabilisée à l'acquisition ne sera pas amortie, mais fera l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle.

Les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont effectués lorsque les faits et circonstances permettent de conclure que la valeur comptable pourrait excéder la valeur recouvrable.

4.10 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement si la Société accepte la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. À la date de passation du contrat de location, l'actif connexe est comptabilisé au montant le moins élevé entre la juste valeur et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, et un montant correspondant est comptabilisé à titre de passif lié au contrat de location-financement. Les paiements en vertu du contrat de location-financement sont répartis entre les charges financières et la réduction du passif lié au contrat de location-financement afin d'obtenir une proportion constante du solde à payer du principal. Les charges financières sont comptabilisées au bénéfice net sur la durée du contrat de location.

Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location simple. Les contrats de location simple sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

4.11 Dépréciation

Dans le but d'estimer la dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel des entrées de trésorerie largement indépendantes sont générées. Par conséquent, certains actifs sont soumis à un test de dépréciation individuel et d'autres actifs sont soumis à un test au niveau de l'UGT.

Le goodwill est attribué aux UGT ou aux groupes d'UGT aux fins des tests de dépréciation basés sur le niveau auquel la direction en fait la surveillance, lesquels ne peuvent être plus grands qu'un secteur opérationnel. L'attribution est affectée à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises au cours duquel le goodwill est généré.

Les actifs et les charges du siège social sont répartis proportionnellement entre les UGT ou les groupes d'UGT selon les produits.

Les UGT auxquelles le goodwill a été attribué sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il y a une indication que l'unité a pu se déprécier. Ce test est effectué en comparant la valeur comptable de l'unité, y compris le goodwill, à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction estime les flux de trésorerie futurs attendus liés à chaque UGT et établit un taux d'actualisation approprié afin de calculer la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Les données utilisées pour effectuer les tests de dépréciation sont directement liées au plus récent budget approuvé de la Société, ce qui est ajusté au besoin afin d'exclure l'incidence de réorganisations et d'accroissements d'actifs futurs. Les facteurs d'actualisation sont déterminés de façon individuelle pour chaque UGT et traduisent leur profil de risque respectif évalué par la direction.

Les pertes de valeur au titre d'une UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'UGT, et le reliquat est affecté à d'autres actifs de l'unité au prorata. Les pertes de valeur sur le goodwill ne sont pas reprises.

Les actifs non financiers à durée d'utilité déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. De plus, les actifs non financiers qui ne sont pas amortis sont assujettis à un test de dépréciation annuel. Toute perte de valeur est comptabilisée dans le résultat des activités poursuivies ou abandonnées, selon le cas, à hauteur de l'excédent entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. La Société évalue les reprises éventuelles de pertes de valeur, autres que celle du goodwill, lorsque des événements ou des changements de circonstances le justifient.

4.12 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que les actifs financiers et les risques et avantages inhérents sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, acquitté, annulé ou qu'il arrive à expiration.

Les actifs et passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction à l'exception des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont évalués initialement à la juste valeur.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués par la suite comme il est décrit ci-après.

4.12.1 Actifs financiers

Aux fins des évaluations subséquentes, les actifs financiers non dérivés sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- les prêts et créances;
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net;
- les actifs financiers disponibles à la vente;
- les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance.

Tous les actifs financiers, hormis ceux qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sont soumis à un test de dépréciation au moins chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Ci-après sont décrits les différents critères qui s'appliquent pour chaque catégorie d'actifs financiers pour déterminer s'il existe une perte de valeur.

4.12.1.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminués de la provision pour pertes de valeur. L'actualisation n'est pas effectuée si l'incidence de l'actualisation est non significative. Les clients et autres débiteurs de la Société sont pris en compte dans cette catégorie d'instruments financiers.

Les créances qui sont individuellement significatives sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'elles sont en souffrance ou qu'il y a des indications objectives qu'une contrepartie spécifique manquera à ses engagements. Les créances qui ne sont pas considérées comme étant dépréciées de façon individuelle sont soumises à un test de dépréciation de groupe, lequel est déterminé par référence au secteur d'activité ou à la région d'une contrepartie et par d'autres facteurs disponibles en fonction de caractéristiques de risque de

crédit communes. La part de la dépréciation est alors fondée sur les taux de défaillance historiques récents de la contrepartie pour chaque groupe identifié. Les pertes de valeur sur les créances clients sont présentées dans les frais de vente et charges générales et administratives.

4.12.1.2 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés ainsi lors de leur comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Tous les instruments financiers dérivés entrent dans cette catégorie, à l'exception des instruments de couverture désignés et efficaces, pour lesquels les dispositions en matière de comptabilité de couverture s'appliquent.

La Société peut désigner des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon la nature et le calendrier de règlement de ces actifs financiers. Les actifs financiers que la direction a la capacité de régler en trésorerie à court terme (1 an) sont habituellement désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les exemples comprennent, sans s'y limiter, la trésorerie, les placements dans des fonds du marché monétaire à court terme, les acceptations bancaires et les instruments dérivés. Les actifs financiers de cette nature désignés à la juste valeur par le biais du résultat net vont réduire significativement les incohérences de comptabilisation en captant les profits et pertes à la période où ils ont eu lieu.

Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits et les pertes sont comptabilisés dans le résultat net. La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en fonction des transactions conclues dans un marché actif ou au moyen d'une technique d'évaluation si aucun marché actif n'existe.

4.12.1.3 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont soit désignés dans cette catégorie ou qui ne répondent pas aux critères d'inclusion de toute autre catégorie d'actifs financiers. Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits et les pertes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à moins que l'actif soit déprécié, auquel cas les pertes sont comptabilisés dans le résultat net.

4.12.2 Passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les emprunts et les fournisseurs et autres créateurs.

Les passifs financiers sont évalués par la suite au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des passifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés par la suite à la juste valeur et les profits et pertes sont comptabilisés dans le résultat net.

Tous les passifs financiers dérivés qui ne sont pas désignés et efficaces à titre d'instruments de couverture sont comptabilisés à la juste valeur dans les états consolidés du résultat net.

Toutes les charges d'intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument qui sont présentées dans les états consolidés du résultat net sont comprises dans les charges financières nettes.

4.13 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût comprend toutes les charges liées directement à des processus de fabrication ainsi que l'affectation de la part appropriée des frais généraux liés à la production, en fonction de la capacité normale de production. Les coûts des éléments habituellement fongibles sont déterminés en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation de la valeur nette de réalisation en raison d'un changement de la situation économique, le montant de la dépréciation fait l'objet d'une reprise (c'est-à-dire que la reprise est limitée au montant de la dépréciation initiale) de sorte que la nouvelle valeur comptable est le plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation révisée.

4.14 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Ils sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

4.14.1 Impôt exigible

L'impôt exigible pour chaque entité imposable est fondé sur le bénéfice imposable local au taux d'impôt local prévu par la loi adoptée ou quasi-adoptée à la date du bilan et tient compte des ajustements d'impôt à payer ou à recevoir au titre des périodes précédentes. Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont contrebalancés seulement si certains critères sont respectés.

4.14.2 Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé au moyen de la méthode axée sur le bilan en ce qui a trait à toutes les différences temporaires entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leur valeur comptable aux fins de présentation de l'information financière, à l'exception des situations qui suivent :

- lorsque le passif d'impôt différé découle de la comptabilisation initiale du goodwill, ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif découlant d'une acquisition qui n'est pas un regroupement d'entreprises, et au moment de l'acquisition, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale);
- dans le cas des différences temporaires imposables liées aux participations dans des filiales ou des partenariats, lorsque le moment de la résorption des différences temporaires peut être contrôlé et qu'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires et tous les reports en avant d'actifs et de passifs d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable,

auquel ces différences temporaires déductibles et ces reports en avant d'actifs et de passifs d'impôt non utilisés pourront être imputés, sera disponible. Le bénéfice imposable futur est déterminé selon les plans d'affaires des filiales individuelles du Groupe et la résorption des différences temporaires imposables. Les actifs d'impôt différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable; ces réductions sont reprises lorsque la probabilité de dégager des bénéfices imposables futurs est meilleure.

Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués chaque date de clôture et comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si certains critères sont respectés.

4.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'entendent des fonds en caisse et des dépôts remboursables à vue. Les équivalents de trésorerie comprennent également les billets de banque, de même que les instruments du marché monétaire à court terme dont l'échéance à la date d'acquisition est inférieure à trois mois et qui peuvent être convertis immédiatement en trésorerie au moment de l'acquisition.

4.16 Avantages futurs du personnel

La Société offre des avantages postérieurs à l'emploi par l'entremise de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

4.16.1 Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies parrainés par la Société définissent les montants des prestations qu'un employé recevra à son départ à la retraite au moyen du nombre d'années de service et du salaire de fin de carrière.

Les prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite acquis par les employés sont établis par calculs actuariels sur une base annuelle par des actuaires indépendants grâce à la méthode des unités de crédit projetées et selon des hypothèses comme le rendement attendu des actifs du régime, l'âge de la retraite des employés et les taux tendanciels prévus des coûts des soins de santé. La juste valeur est utilisée pour évaluer les actifs du régime aux fins du calcul du rendement attendu des actifs du régime. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimés à partir des hypothèses. Les coûts des services passés découlant de modifications au régime sont inscrits immédiatement dans les états consolidés du résultat net.

Les actifs ou les passifs comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière correspondent à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date du bilan, diminuée de la juste valeur des actifs du régime, ainsi que des ajustements au titre des gains actuariels ou des pertes actuarielles non comptabilisés et des coûts des services passés. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est obtenue en actualisant les sorties de trésorerie futures estimées au moyen des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de haute qualité qui sont libellées dans la monnaie devant servir à payer

les prestations et qui ont des échéances qui se rapprochent de celles de l'obligation au titre des prestations de retraite connexes.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

4.16.2 Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel la Société verse des cotisations définies dans une entité indépendante. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres cotisations au-delà du montant des cotisations définies. Les versements dans les régimes à cotisations définies sont passés en charges dans l'état du résultat net sur les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les membres du personnel.

4.17 Rémunération fondée sur des actions

Les administrateurs, les dirigeants et les membres du personnel de la Société reçoivent une rémunération sous forme de paiements fondés sur des actions, c'est-à-dire que ces personnes rendent des services en contrepartie d'instruments de capitaux propres (des transactions dont le paiement est fondé sur des actions).

Le coût des transactions dont le paiement est fondé sur des actions correspond à la juste valeur, à la date d'attribution, établie en fonction d'un modèle d'évaluation d'options. Ce coût est comptabilisé à titre de charge de rémunération fondée sur des actions, avec une augmentation correspondante des capitaux propres (surplus d'apport), sur la période au cours de laquelle les conditions de service et, le cas échéant, de performance sont satisfaites (la « période d'acquisition »). La charge cumulative comptabilisée au titre des transactions dont le paiement est fondé sur des actions chaque date de clôture, jusqu'à la date d'acquisition, rend compte de la partie écoulée de la période d'acquisition et de la meilleure estimation de la Société du nombre d'instruments de capitaux propres qui seront finalement acquis. La charge ou le crédit figurant à l'état du résultat net d'une période représente la variation de la charge cumulative comptabilisée à l'ouverture et à la clôture de la période.

Les conditions de service et de performance non liées au marché ne sont pas prises en compte pour déterminer la juste valeur des attributions à la date d'attribution, mais la probabilité que les conditions soient satisfaites est évaluée lorsque la Société établit la meilleure estimation du nombre d'instruments de capitaux propres qui seront finalement acquis. Les conditions liées au marché sont prises en considération pour établir la juste valeur à la date d'attribution. Aucune charge n'est comptabilisée au titre des attributions qui ne sont pas finalement acquises, puisque les conditions de performance non liées au marché ou encore de service n'ont pas été satisfaites. Lorsque les attributions comprennent une condition de marché ou de non-acquisition, les transactions sont traitées comme si elles étaient acquises, que la condition de marché ou de non-acquisition soit satisfaite ou non, à condition que toutes les autres conditions de performance ou de service aient été satisfaites.

4.18 Jugements importants posés par la direction lors de l'application des méthodes comptables

L'établissement d'états financiers exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

L'information concernant les importants jugements et les estimations et hypothèses importantes ayant le plus d'incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est décrite ci-après.

4.18.1 Actifs d'impôt différé

L'évaluation de la probabilité d'avoir un bénéfice imposable futur suffisant pour y appliquer les actifs d'impôt différé repose sur les attentes de la Société quant à la rentabilité future de chaque entité juridique ajustée pour tenir compte des principaux produits et charges non imposables et des limites à l'égard de l'utilisation de pertes reportées en avant ou d'autres crédits fiscaux. Lorsqu'une prévision favorable au titre des bénéfices imposables indique l'utilisation probable future d'un actif d'impôt différé, ce dernier est habituellement comptabilisé intégralement. La comptabilisation des actifs d'impôt différé soumis à certaines limites ou incertitudes juridiques ou économiques est réalisée de façon individuelle par la direction selon les faits et circonstances qui leur sont propres.

4.18.2 Dépréciation

Une perte de valeur est comptabilisée au titre de l'excédent entre la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT et sa valeur recouvrable, laquelle correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction estime les flux de trésorerie futurs attendus de chaque actif ou UGT et établit un taux d'intérêt approprié pour calculer la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Lors du calcul des flux de trésorerie futurs, la direction pose des hypothèses au sujet des résultats d'exploitation futurs. Ces hypothèses ont trait aux événements et circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer et donner lieu à des ajustements importants aux actifs de la Société pour les périodes futures. Dans la plupart des cas, la détermination du taux d'actualisation applicable implique l'estimation d'ajustements appropriés pour tenir compte du risque de marché et de facteurs de risque propres à l'actif.

4.18.3 Regroupements d'entreprises

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs identifiables de la société acquise sont pris en compte dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur. Pour évaluer la juste valeur, la direction utilise des estimations sur les flux de trésorerie et les taux d'actualisation. Tout changement lié à l'évaluation après la comptabilisation initiale aurait une incidence sur l'évaluation du goodwill.

4.18.4 *Durée d'utilité des actifs amortissables*

La direction passe en revue la durée d'utilité des actifs amortissables chaque date de clôture. La direction a estimé, en date du 31 décembre 2016, que les durées d'utilité représentaient l'utilité attendue de ces actifs pour la Société.

4.18.5 *Stocks*

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Pour estimer la valeur nette de réalisation, la direction tient compte des éléments probants les plus fiables disponibles à la date à laquelle les estimations sont faites. Les activités principales de la Société sont assujetties aux changements aux politiques extérieures et aux prix des métaux acceptés à l'échelle internationale; par conséquent, les prix de vente pourraient changer rapidement.

4.18.6 *Provisions*

Une provision est comptabilisée si, par suite d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour s'acquitter de l'obligation. Le calendrier ou le montant de la sortie pourraient demeurer incertains. La direction estime les dépenses nécessaires pour régler l'obligation actuelle selon les éléments probants les plus fiables existant à la date de clôture, y compris les risques et les incertitudes associés à l'obligation. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

4.18.7 *Passif au titre des prestations de retraite définies*

La direction estime le passif au titre des prestations de retraite définies chaque année en collaboration avec des actuaires indépendants; néanmoins, les résultats réels pourraient varier en raison des incertitudes relatives aux estimations. Les estimations du passif au titre des prestations de retraite définies reposent sur l'âge de la retraite, le taux de mortalité et les taux tendanciels des coûts des soins de santé estimés. Elles tiennent également compte des prévisions particulières de la Société quant aux hausses salariales futures. Les facteurs d'actualisation sont déterminés selon un rapprochement des flux de trésorerie projetés du régime et des courbes de rendement des actuaires indépendants. Les incertitudes relatives aux estimations se rapportent principalement aux taux tendanciels des coûts des soins de santé, lesquels peuvent fluctuer de façon importante pour les estimations futures des obligations au titre des prestations de retraite définies de la Société.

4.18.8 *Juste valeur des instruments financiers*

La direction a recours à des techniques d'évaluation pour calculer la juste valeur des instruments financiers lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles. Les détails concernant les hypothèses utilisées sont présentés dans les notes des présents états financiers qui portent sur les actifs et passifs financiers. Lors de l'application des techniques d'évaluation, la direction utilise des données de marché et des estimations et hypothèses qui, dans la mesure du possible, reflètent les données observables que les participants au marché utiliseraient pour fixer le prix de l'instrument. Lorsque les données nécessaires ne sont pas observables, la direction fournit ses meilleures estimations au regard des hypothèses que les

participants du marché poseraient. Ces estimations pourraient varier par rapport aux prix réels qui seraient obtenus lors d'une opération conclue dans des conditions de concurrence normale à la date de clôture.

4.18.9 Rémunération fondée sur des actions

La Société évalue le coût des transactions dont le paiement est fondé sur des actions conclues avec des membres du personnel et des administrateurs en fonction de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. Pour estimer la juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions, il est nécessaire de déterminer le modèle d'évaluation le plus approprié en fonction des modalités d'attribution. Cette estimation exige également de déterminer les données d'entrée les plus appropriées, et de poser des hypothèses les concernant, à l'égard du modèle d'évaluation, notamment en ce qui concerne la durée attendue, la volatilité, le rendement en dividende, le taux de renonciation et les attentes relatives à l'atteinte de conditions du marché et au moment auquel ces conditions se réaliseront. Ces hypothèses sont foncièrement incertaines et les modifications qui y sont apportées se répercutent sur les estimations de la juste valeur.

NOTE 5 PRISES DE POSITION COMPTABLES RÉCENTES

Prises de position comptables en 2016

Les prises de position comptables suivantes publiées par l'IASB n'étaient pas en vigueur pour la Société au 31 décembre 2016, et, par conséquent, elles n'ont pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers consolidés. La Société prévoit adopter ces normes, le cas échéant, lorsqu'elles entreront en vigueur.

IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie

Le 7 janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, (« IAS 7 »). L'IAS 7 exige que l'entité fournisse des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs découlant des activités de financement, notamment les variations découlant des flux de trésorerie et les variations hors trésorerie. L'IAS 7 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, et son adoption anticipée est permise. La Société est d'avis que l'application de cette norme n'aura pas d'incidence significative sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9 – Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9 (2014) (« IFRS 9 »). L'IFRS 9 fournit des directives sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation des actifs financiers, et la comptabilité de couverture générale. La section de la norme qui porte sur le classement et l'évaluation précise la façon dont sont comptabilisés les actifs financiers et les passifs financiers dans les états financiers, et notamment, comment ils sont évalués sur une base régulière. L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des pertes attendues qui exigera une comptabilisation plus à jour des pertes de crédit attendues. De plus, l'IFRS 9 présente un modèle sensiblement remanié pour la comptabilité de couverture qui prévoit des informations à fournir plus exhaustives quant aux activités de gestion des risques. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée

est permise. La Société évalue actuellement l'incidence éventuelle de l'adoption de cette norme. Cependant, d'après l'évaluation initiale, elle ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette norme ait une incidence significative sur le classement et l'évaluation de ses actifs et passifs financiers présentés dans ses états financiers consolidés. En ce qui concerne la dépréciation des actifs financiers, la Société a commencé à évaluer l'incidence éventuelle et prévoit achever l'évaluation et la mise en œuvre au quatrième trimestre de 2017.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 (« IFRS 15 »). L'IFRS 15 remplacera l'IAS 18, *Produits*, l'IAS 11, *Contrats de construction* et d'autres directives interprétatives liées à la comptabilisation des produits. L'IFRS 15 fournit un modèle en cinq étapes unique qui doit être appliqué à tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats d'assurance, des instruments financiers et des contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS. En plus du modèle à cinq étapes, la norme précise la façon de comptabiliser les coûts qui s'ajoutent lors de l'obtention des contrats et des coûts directement attribuables à l'exécution du contrat. Les coûts qui s'ajoutent lors de l'obtention des contrats doivent être comptabilisés comme un actif si l'entité prévoit récupérer ces coûts. Les exigences de la norme s'appliqueront également à la comptabilisation et à l'évaluation des profits et des pertes sur la vente de certains actifs non financiers qui ne sont pas un extrant des activités ordinaires de l'entité. L'IFRS 15 peut être appliquée selon une méthode rétrospective intégrale ou une méthode rétrospective modifiée et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est permise. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses méthodes actuelles et n'a pas encore choisi la méthode de transition qu'elle appliquera conformément à la norme. La Société a amorcé une évaluation visant à déterminer quels secteurs et quels flux de rentrées seront touchés. En outre, la Société évaluera et déterminera les dispositions transitoires et les mesures de simplification qu'elle adoptera. La Société prévoit achever l'évaluation et la mise en œuvre au quatrième trimestre de 2017. Avant l'adoption de l'IFRS 15, la Société prévoit présenter des renseignements détaillés additionnels, notamment sa méthode de transition, les mesures de simplification choisies et des estimations des incidences financières quantitatives.

IFRS 16 – Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »). L'IFRS 16 remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, la SIC-15, *Avantages dans les contrats de location simple*, et la SIC-27, *Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location*. L'IFRS 16 renferme un modèle unique de comptabilisation pour les preneurs, lequel élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour le preneur. Tous les contrats qui répondent à la définition d'un contrat de location, autres que des contrats de location à court terme et des contrats de location pour des éléments de faible valeur pour lesquels un preneur a l'option de ne pas appliquer les exigences d'évaluation et de présentation de l'IFRS 16, seront comptabilisés dans l'état de la situation financière comme un actif au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant sera également comptabilisé. Les actifs sont ensuite comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles ou d'immeubles de placement et le passif est dénoué au moyen du taux d'intérêt inhérent au contrat de location. Les exigences comptables pour le preneur

demeurent en accord avec les exigences antérieures de l'IAS 17. L'IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et son adoption anticipée est autorisée pour autant que l'IFRS 15 ait été adoptée. La direction évalue actuellement l'incidence de l'application de cette norme sur ses états financiers consolidés et prévoit achever son évaluation au premier semestre de 2018.

IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée* (« IFRIC 22 »). L'IFRIC 22 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et son adoption anticipée est permise. L'interprétation clarifie la date qui devrait être utilisée pour la conversion lorsqu'une transaction en monnaie étrangère fait l'objet d'un paiement ou d'un encaissement anticipé. Elle clarifie le fait que la date de la transaction, aux fins de la détermination du cours de change à utiliser lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe (ou la partie d'actif, de charge ou de produit connexe), est la date de comptabilisation initiale par l'entité de l'actif non monétaire ou du passif non monétaire découlant du paiement ou de l'encaissement de la contrepartie anticipée. La Société envisage d'adopter cette norme dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018. La Société a commencé à évaluer l'incidence possible de son application et entend achever son évaluation au quatrième trimestre de 2017.

Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016

Le 8 décembre 2016, dans le cadre de son processus annuel d'amélioration, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à trois normes. Chaque modification est assortie de dispositions transitoires et d'une date d'entrée en vigueur qui lui sont propres.

Des modifications ont été apportées aux normes suivantes :

- clarification du fait que l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, s'applique également aux intérêts qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente ou de la distribution ou comme activités abandonnées, et ce, de façon rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017;
- suppression des exemptions désuètes pour les nouveaux adoptants en vertu de l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018;
- clarification du fait que le choix d'évaluer une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise à la juste valeur en vertu de l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, lorsque la participation est détenue directement par, ou indirectement via, un organisme de capital-risque ou une autre entité admissible, peut être fait isolément pour chaque participation. Les modifications s'appliquent rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Société envisage d'adopter ces modifications dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017 ou 2018, selon le cas. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur ses états financiers.

NOTE 6 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 31 août 2016, conformément aux modalités du quatrième plan de réorganisation conjoint modifié, Neo Cayman Holdings Ltd. a acquis le contrôle des activités commerciales en aval de Molycorp en échange du règlement partiel des sommes réclamées autorisées d'une valeur de 416,9 millions de dollars.

Par suite de la réorganisation, la Société a appliqué l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, pour comptabiliser le transfert de propriété des entreprises en aval de Neo à Neo Cayman Holdings Ltd.

La répartition finale du prix d'achat total de 416,9 millions de dollars est présentée ci-dessous :

Fonds de roulement, incluant ce qui suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	90 321 \$
Débiteurs	35 020
Stocks	126 087
Impôt sur le résultat à recevoir	1 321
Autres actifs courants	20 118
Créditeurs et autres charges à payer	(76 707)
Impôt sur le résultat à payer	(4 228)
Provisions	(4 350)
Autres passifs courants	(877)
Immobilisations corporelles	91 882
Immobilisations incorporelles	78 200
Goodwill	100 736
Actifs d'impôt différé	286
Participations	7 839
Autres actifs non courants	2 306
Avances bancaires et autres dettes à court terme	(7 689)
Passifs d'impôt différé	(23 290)
Avantages du personnel	(3 443)
Passif dérivé	(9 502)
Autres passifs non courants	(491)
Participation ne donnant pas le contrôle	(6 618)
Total	416 921 \$

Les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs significatifs acquis sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Technique de comparaison avec les données du marché et technique du coût : le modèle d'évaluation repose sur les cours du marché d'éléments similaires lorsque ces données sont disponibles, et sur le coût de remplacement amorti, le cas échéant. Le coût de remplacement amorti tient compte d'ajustements au titre de la détérioration physique ainsi que de l'obsolescence économique.

Immobilisations incorporelles

La méthode des bénéfices excédentaires multipériodes : le calcul de la juste valeur des relations clients est fondé sur la valeur actualisée des flux de trésorerie nets qui devraient découler des relations clients, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux actifs contributifs.

Stocks

Technique de comparaison avec les données du marché : la juste valeur est déterminée en fonction du prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts d'achèvement et de vente, et d'une marge de profit raisonnable selon les efforts requis pour terminer et vendre les stocks.

Le goodwill lié à l'acquisition des activités commerciales en aval de Molycorp Inc. s'explique essentiellement par le leadership remarquable de la Société pour la conception, le traitement et la distribution de produits de terres rares à la fine pointe de la technologie; l'exposition à la Chine, le marché de consommation le plus important et à la plus forte croissance des produits de terres; les passifs d'impôt différé; et les synergies attendues qui ne répondent pas aux critères de la comptabilisation distincte. Le goodwill n'est pas amorti et n'est pas déductible à des fins fiscales.

NOTE 7 DÉBITEURS

	31 décembre 2016
Créances clients brutes	39 324 \$
Provision pour créances douteuses	(156)
Débiteurs	39 168 \$

Le tableau suivant présente le classement chronologique des débiteurs en souffrance :

	31 décembre 2016
Moins de trois mois	4 963 \$
Plus de trois mois mais moins de six mois	272
Plus de six mois mais moins de un an	—
Plus de un an	11
Total	5 246 \$

Tous les débiteurs de la Société sont à court terme. La valeur comptable nette des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. La Société passe en revue tous les montants de façon régulière pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation et les montants dépréciés ont été pris en compte dans la provision pour créances douteuses.

Le risque de crédit auquel la Société est exposée, de même que les pertes de valeur au titre des débiteurs sont présentées à la note 25.

NOTE 8 STOCKS

Les stocks, comptabilisés au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation, se composent des éléments suivants :

	31 décembre 2016
Matières premières	30 163 \$
Travaux en cours	17 474
Produits finis	47 707
Fournitures	5 994
Total	101 338 \$

Le coût des produits finis fabriqués comprend le coût des matières premières, les coûts de la main-d'œuvre et les frais généraux de production.

Pour la période close le 31 décembre 2016, une tranche de 24,2 millions de dollars au titre de l'écart d'évaluation liée aux stocks acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises présenté à la note 6 a fait l'objet d'une reprise et a été comptabilisée dans le coût des ventes à l'état consolidé du résultat net

NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments et améliorations	Matériel et outillage	Matériel de bureau	Immobi- lisations en cours (déduction faite des transferts)	Total
Au 5 avril 2016						
Coûts	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Cumul des amortissements	–	–	–	–	–	–
Valeur comptable nette d'ouverture au 5 avril 2016	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (note 6)	3 150	33 776	48 976	2 964	3 016	91 882
Entrées	–	60	271	78	2 299	2 708
Sorties, déduction faite des coûts et du cumul des amortissements	–	(100)	(94)	(60)	–	(254)
Transferts	–	520	1 945	23	(2 488)	–
Écarts de conversion	–	(290)	(805)	(40)	(16)	(1 151)
Radiations	–	–	–	–	(168)	(168)
Charge d'amortissement	–	(1 181)	(3 999)	(19)	–	(5 199)
Valeur comptable nette de clôture au 31 décembre 2016	3 150 \$	32 785 \$	46 294 \$	2 946 \$	2 643 \$	87 818 \$
Constitué des éléments suivants :						
Coûts	3 150 \$	33 640 \$	49 628 \$	2 968 \$	2 643 \$	92 029 \$
Cumul des amortissements	–	(855)	(3 334)	(22)	–	(4 211)

NOTE 10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent essentiellement les relations clients, les contrats de licence et les noms commerciaux. Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles de la Société :

	Relations clients	Contrats de licence	Noms commer- ciaux	Total
Au 5 avril 2016				
Coûts	– \$	– \$	– \$	– \$
Cumul des amortissements	–	–	–	–
Valeur comptable nette d'ouverture au 5 avril 2016	– \$	– \$	– \$	–
Acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (note 6)	71 982	218	6 000	78 200
Entrées	–	298	–	298
Écarts de conversion	(1 694)	–	–	(1 694)
Amortissements	(1 345)	(55)	–	(1 400)
Valeur comptable nette de clôture au 31 décembre 2016	68 943 \$	461 \$	6 000 \$	75 404 \$
Constitué des éléments suivants :				
Coûts	70 288 \$	516 \$	6 000 \$	76 804 \$
Cumul des amortissements	(1 345)	(55)	–	(1 400)

NOTE 11 GOODWILL

	31 décembre 2016
Solde d'ouverture au 5 avril 2016	– \$
Acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (note 6)	100 736
Écarts de conversion	(1 825)
Solde de clôture	98 911 \$

Aux fins du test de dépréciation annuel, le goodwill a été affecté comme suit aux groupes d'UGT :

	31 décembre 2016
Magnequench	65 998 \$
C et O	16 627
Métaux rares	16 286
Total du goodwill affecté	98 911 \$

Le 31 décembre 2016, la Société a effectué un test de dépréciation du goodwill pour toutes ses divisions conformément à sa politique et selon les modalités à cette date. Les montants recouvrables du groupe d'UGT ont été déterminés sur la base des valeurs d'utilité, et couvrent une prévision des flux de trésorerie détaillée selon le budget sur cinq ans. Les flux de trésorerie prévisionnels sont alors actualisés pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'UGT qui font l'objet d'un test de dépréciation chaque année. Cette approche implique que des estimations soient faites et que des hypothèses soient posées au sujet des taux de croissance des produits, des marges d'exploitation, des taux d'impôt et des taux d'actualisation.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée pour les groupes d'UGT Magnequench, C et O et Métaux rares.

NOTE 12 PARTICIPATIONS

La Société détient une participation de 25 % dans Ganzhou Keli Rare Earth New Material Co., Ltd. (« Keli »), entreprise qui convertit les oxydes de terres rares en métaux qui seront utilisés dans les poudres néo de Magnequench.

La Société détient également une participation de 33 % dans Toda Magnequench Magnetic Materials Co. Ltd. (« TMT »), qui produit des composés magnétiques de terres rares à base de poudres de Magnequench provenant de Magnequench (Tianjin) Company Limited (« MQTJ ») dans le cadre normal des activités.

Dénomination sociale	Pays de constitution ou d'enregistrement	Pourcentage de la participation
Keli	Chine	25 %
TMT	Chine	33 %

Le tableau suivant présente l'information financière globale des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence au 31 décembre 2016 et pour la période allant du 31 août 2016 (date de sortie) au 31 décembre 2016 :

	TMT	Keli	Total
Total des produits	1 261 \$	71 848 \$	73 109 \$
Quote-part des produits des entreprises associées	416	17 962	18 378
Perte nette	(163)	(462)	(625)
Quote-part de la perte des entreprises associées	(54)	(115)	(169)

	TMT	Keli	Total
Actifs courants	4 218 \$	82 975 \$	87 193 \$
Actifs non courants	1 932	3 323	5 255
Total des actifs des entreprises associées	6 150 \$	86 298 \$	92 448 \$
Passifs courants	993 \$	63 180 \$	64 173 \$
Total des passifs des entreprises associées	993 \$	63 180 \$	64 173 \$

Les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence se présentent comme suit :

	TMT	Keli	Total
Valeur comptable au 5 avril 2016	– \$	– \$	– \$
Acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (note 6)	1 842	5 293	7 135
Quote-part du résultat des entreprises associées	(54)	(115)	(169)
Valeur comptable au 31 décembre 2016	1 788 \$	5 178 \$	6 966 \$

Les autres participations comprennent une participation de 0,7 million de dollars dans GQD Special Material (Thailand) Co., Ltd. (« GQD »), entreprise qui convertit les oxydes de terres rares en métaux qui seront utilisés dans les poudres de Magnequench.

NOTE 13 CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables présentées dans les états consolidés de la situation financière ont trait aux catégories d'actifs et de passifs financiers suivantes :

	31 décembre 2016
Actifs financiers	
Prêts et créances	
Créances clients	39 168 \$
Juste valeur par le biais du résultat net	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	79 408 \$
Total des actifs financiers	118 576 \$

	31 décembre 2016
Passifs financiers	
Juste valeur par le biais du résultat net	
Option de vente émise au détenteur de la participation ne donnant pas le contrôle dans Buss & Buss (passif dérivé)	9 654 \$
Évaluation au coût amorti	
Courant	
Créditeurs et autres charges à payer	57 387
Avances bancaires et autres dettes à court terme	7 925
	65 312
Total des passifs financiers	74 966 \$

13.1 Passif dérivé

Au 31 décembre 2016, le passif dérivé de la Société est constitué d'une option de vente émise au détenteur d'une participation ne donnant pas le contrôle d'une filiale consolidée, Buss & Buss Spezialmetalle GmbH (« Buss & Buss »). Le passif dérivé est évalué à la juste valeur.

	Option de vente de Buss & Buss
Juste valeur au 5 avril 2016	– \$
Acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (note 6)	9 502
Variation de la juste valeur au cours de la période	152
Juste valeur au 31 décembre 2016	9 654 \$

L'option de vente de Buss & Buss est liée à la convention d'achat d'actions (la « CAA ») conclue le 27 mai 2010 entre NMT Holding GmbH, filiale allemande de la Société, et les actionnaires de Buss & Buss. La CAA comprend des options d'achat et de vente des actions de l'actionnaire restant et de ses ayants droit. Si la Société exerce l'option d'achat, une prime sera ajoutée à la contrepartie pour acheter les actions sous-jacentes de Buss & Buss. Si l'actionnaire restant ou ses ayants droit exercent l'option de vente, un escompte

viendra réduire la base du prix des titres vendus à la Société. Toutefois, le montant définitif de l'option de vente n'étant pas connu, la juste valeur de cette obligation a été déterminée par un évaluateur tiers en se fondant sur les renseignements dont il dispose à l'heure actuelle. Le passif est réévalué par la suite chaque date de clôture et la variation de la juste valeur est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net.

13.2 Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le tableau qui suit présente les actifs financiers et les passifs financiers qui ont été évalués à leur juste valeur dans les états consolidés de la situation financière conformément à la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Il ne comprend pas les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. Cette hiérarchie classe les actifs et passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour déterminer la juste valeur de ces actifs et passifs financiers. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau auquel l'actif ou le passif financier est classé est déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur. Le tableau suivant présente le classement des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur aux états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2016 selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	79 408 \$	– \$	– \$
Passifs financiers			
Option de vente émise au détenteur de la participation ne donnant pas le contrôle de Buss & Buss	– \$	– \$	9 654 \$
Avances bancaires et autres dettes à court terme	7 925 \$	– \$	– \$

La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sert à établir la juste valeur du passif dérivé de la Société classé au niveau 3, d'après des données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

Les changements aux données d'entrée utilisées pour établir les évaluations du niveau 3 en fonction d'autres hypothèses raisonnablement possibles ne modifieraient pas de façon importante les montants comptabilisés du résultat net, du total des actifs, du total des passifs ou du total des capitaux propres.

Aucun transfert entre les niveaux n'est survenu au cours de la période close le 31 décembre 2016.

13.3 Avances bancaires, emprunt à court terme et dette

13.3.1 Avances bancaires chinoises

Au 31 décembre 2016, une des filiales en Chine a prélevé 2,9 millions de dollars (20,0 millions de renminbis) sur sa ligne de crédit octroyée par une banque chinoise. Cet emprunt arrivera à échéance en janvier 2017 et porte intérêt au taux annuel de 4,35 %. Le prélèvement de 2,9 millions de dollars (20,0 millions de renminbis) a ensuite été remboursé en janvier 2017. Au 31 décembre 2016, une des filiales chinoises détenait une ligne de crédit non utilisée d'environ 15,8 millions de dollars (110,0 millions de renminbis).

13.3.2 Facilité de crédit allemande

Au 31 décembre 2016, une des filiales allemandes détenait une ligne de crédit renouvelable de 7,4 millions de dollars (7,0 millions d'euros) sur laquelle elle peut prélever des montants en euros ou en dollars américains. La banque peut réviser le taux d'intérêt si la moyenne du taux interbancaire offert sur l'euro (« Euribor ») à trois mois fluctue de plus de 0,25 %, révision qui peut atteindre jusqu'à 0,1 % plus la fluctuation réelle du taux moyen.

La ligne de crédit renouvelable est assortie d'une garantie totalisant 0,3 million de dollars (0,25 million d'euros), directement opposable et offerte par l'associé qui détient une participation ne donnant pas le contrôle dans Buss & Buss, et d'une sûreté de 0,6 million de dollars (0,5 million d'euros) grevant certaines immobilisations corporelles. Le solde de la ligne de crédit renouvelable est garanti par certains éléments du fonds de roulement de Buss & Buss.

Au 31 décembre 2016, un montant de 2,4 millions de dollars était prélevé sur la facilité de crédit renouvelable.

Il n'y a aucune clause restrictive financière qui doit être respectée.

13.3.3 Avances bancaires allemandes

Au 31 décembre 2016, Buss & Buss avait emprunté au total 0,03 million de dollars (0,025 million d'euros) et 2,6 millions de dollars (2,5 millions d'euros), ce qui a par conséquent réduit la facilité de crédit disponible détenue auprès d'une banque allemande comme il est susmentionné à la note 13.3.2. Ces emprunts sont venus à échéance et ont été remboursés entre janvier 2017 et juin 2017. Ils sont remboursables en versements trimestriels ou semestriels fixes. Ces deux emprunts portent intérêt aux taux de 0,96 % et de 2,25 %, respectivement.

Buss & Buss est tenue de respecter, entre autres, les clauses restrictives suivantes calculées sur la base des résultats financiers établis conformément aux PCGR de l'Allemagne :

- un taux de capitaux propres minimal de 40 %;
- aucun changement touchant la propriété des actions de la Société;
- une obligation d'informer la banque si des titres d'une qualité supérieure sont disponibles à l'égard d'avances bancaires similaires auprès d'autres banques.

NOTE 14 SECTEURS OPÉRATIONNELS

La principale mesure utilisée pour établir la performance financière de chaque secteur opérationnel est le résultat d'exploitation avant amortissements ajusté (« REAA ajusté »), lequel procure une meilleure indication de la performance de base des principales activités de la Société.

Le tableau suivant présente une ventilation comparative des informations sectorielles :

Pour la période close le 31 décembre 2016

	Magnequench	Produits chimiques et minerais oxydés	Métaux rares	Siège social de la Société	Total des secteurs opérationnels	Éliminations	Total
Produits externes	55 457 \$	55 573 \$	24 282 \$	– \$	135 312 \$	– \$	135 312 \$
Produits intersociétés	–	3 241	–	–	3 241	(3 241)	–
Total des produits	55 457 \$	58 814 \$	24 282 \$	– \$	138 553 \$	(3 241) \$	135 312 \$
Bénéfice (perte) d'exploitation	3 586 \$	(1 105) \$	(5 955) \$	(7 008) \$	(10 482) \$	(655) \$	(11 137) \$
Autres charges							(394)
Charges financières nettes							(132)
Perte de change							(709)
Perte d'exploitation avant l'impôt sur le résultat et la quote-part du bénéfice des entreprises associées							(12 372) \$
Rapprochement avec le REAA ajusté :							
Bénéfice (perte) d'exploitation	3 586 \$	(1 105) \$	(5 955) \$	(7 008) \$	(10 482) \$	(655) \$	(11 137) \$
Amortissements des immobilisations corporelles et	3 065	1 812	1 667	55	6 599	–	6 599
Reprise liée à la juste valeur des stocks ¹⁾	7 126	11 700	5 025	–	23 851	299	24 150
REAA ajusté²⁾	13 777 \$	12 407 \$	737 \$	(6 953) \$	19 968 \$	(356) \$	19 612 \$
Dépenses d'investissement	666 \$	1 576 \$	466 \$	298 \$	3 006 \$	– \$	3 006 \$
Au 31 décembre 2016 :							
Total des actifs	231 606 \$	174 768 \$	104 962 \$	4 732 \$	516 068 \$	(2 317) \$	513 751 \$
Participations dans des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	7 670 \$	– \$	– \$	– \$	7 670 \$	– \$	7 670 \$
Total des passifs	(41 925) \$	(25 310) \$	(27 449) \$	(17 288) \$	(111 972) \$	2 317 \$	(109 655) \$

¹⁾ Selon IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et à l'achèvement de la réorganisation, la Société a comptabilisé l'acquisition de ses stocks à la juste valeur, incluant une majoration au titre du profit de 27 062 \$. Une partie de ces stocks a été vendue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et a eu une incidence sur le bénéfice (la perte) d'exploitation.

²⁾ Certains éléments ont été exclus du bénéfice (de la perte) d'exploitation afin d'en arriver au REAA ajusté. Le REAA ajusté est utilisé à l'interne par la direction pour analyser la performance sous-jacente des secteurs.

La distribution géographique des produits de la Société (sur la base de l'emplacement des clients) pour la période close le 31 décembre 2016 est la suivante :

Produits	Période close le 31 décembre 2016
Asie	
Chine	47 536 \$
Japon	17 462
Thaïlande	5 010
Corée du Sud	5 407
Amérique du Nord	25 572
Europe	30 932
Autres	3 393
Total	135 132 \$

Les produits attribuables à un client important ont représenté une tranche de 19,6 millions de dollars du total des produits de la Société pour la période close le 31 décembre 2016). La Société considère comme clients importants ceux dont les ventes totalisent 10 % ou plus des produits consolidés.

NOTE 15 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation se présente comme suit :

	Période close le 31 décembre 2016
Diminution (augmentation) d'actifs	
Débiteurs	(4 907) \$
Stocks	(878)
Autres actifs	2 774
Augmentation (diminution) de passifs	
Créditeurs et autres charges à payer	(18 381)
Variation nette totale	(21 392) \$

NOTE 16 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

16.1 Charge d'impôt sur le résultat

	Période close le 31 décembre 2016
Charge d'impôt exigible	
Exercice à l'étude	5 074 \$
(Économie) d'impôt différé	
Naissance et résorption des différences temporaires	(4 651)
Total de la charge d'impôt	423 \$

16.2 Rapprochement du taux d'impôt effectif

	Période close le 31 décembre 2016
Perte d'exploitation avant l'impôt et la quote-part du bénéfice des entreprises associées	(12 372) \$
Économie d'impôt au taux d'impôt combiné local prévu par la loi de 21,95 %	(2 716)
Pertes et différences temporaires déductibles de l'exercice à l'étude pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	1 066
Retenues à la source d'impôts étrangers	1 286
Charge d'impôt différé sur la conversion des devises d'éléments non monétaires	416
Différences permanentes de l'exercice à l'étude	123
Profit de change	104
Autres	144
Total de la charge d'impôt sur le résultat	423 \$

16.3 Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au titre des éléments suivants car il est improbable que des bénéfices imposables futurs soient disponibles pour permettre d'en utiliser l'avantage fiscal :

	31 décembre 2016
Différences temporaires déductibles	14 638 \$
Pertes fiscales	127 676
	142 314 \$

Les pertes fiscales pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé et qui n'expireront pas se sont élevées à 1,8 million de dollars, alors que des pertes fiscales de 125,9 millions de dollars expireront entre 2018 et 2036.

16.4 Passifs d'impôt différé non comptabilisés

Au 31 décembre 2016, des différences temporaires imposables totales de 20,4 millions de dollars se rapportant aux participations dans des filiales n'ont pas été comptabilisées puisque la Société est en mesure de contrôler la résorption des différences temporaires et il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

16.5 Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

	31 décembre 2016
Actifs d'impôt différé	
Stocks	4 341 \$
Immobilisations corporelles et incorporelles	378
Participations	249
Charges à payer	899
Rémunération et prestations de retraite différées	—
Pertes d'exploitation nettes	1 459
Autres	299
Passifs d'impôt différé	
Stocks	(288)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(18 642)
Bénéfices et retenues à la source de filiales étrangères	(6 005)
Autres	(791)
Passifs d'impôt différé, montant net	(18 101) \$

Aux fins de l'information à fournir au bilan, les actifs et passifs d'impôt différé ont été compensés lorsqu'ils se rapportent à des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et lorsque la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et qu'elle a l'intention de le faire.

Variation des passifs d'impôt différé, montant net :

	31 décembre 2016
Solde à l'ouverture de la période	— \$
Acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (voir ci-après)	(23 004)
Comptabilisation dans le résultat net	4 651
Autres	252
Solde à la clôture de la période	(18 101)

Passifs d'impôt différé acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (note 6), montant net :

	31 août 2016
Stocks	(2 024) \$
Immobilisations corporelles et incorporelles	(19 560)
Participations	199
Charges à payer	1 092
Rémunération et prestations de retraite différées	189
Pertes d'exploitation nettes	1 792
Bénéfices et retenues à la source de filiales étrangères	(4 943)
Autres	251
Passifs d'impôt différé acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, montant net	(23 004)

Les filiales américaines de Neo ont comptabilisé des actifs d'impôt différé d'un montant net de 1,6 million de dollars se rapportant à des différences temporaires liées aux stocks, aux réserves et aux immobilisations corporelles. Les filiales américaines ont récemment conclu des contrats d'approvisionnement, des ententes de services de génie ou de services techniques et une convention de services de soutien qui devraient donner lieu à des bénéfices futurs stables. Par conséquent, la Société considère qu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour permettre l'utilisation des actifs d'impôt différé.

NOTE 17 CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la Société se compose exclusivement d'actions ordinaires entièrement libérées avec une valeur nominale. Toutes les actions donnent également droit à des dividendes et au remboursement du capital et donnent droit à une voix à l'assemblée des actionnaires de la Société.

Aucune des actions de la Société n'est détenue par une filiale ou une entreprise associée.

	31 décembre 2016
Nombre autorisé d'actions pour émission	50 000 000
Nombre total d'actions ordinaires émises et entièrement libérées	9 907 561
Nombre total d'actions autodétenues	62 106

NOTE 18 RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat par action est fondé sur le bénéfice net ou la perte nette attribuable aux détenteurs de capitaux propres de la Société pour la période close le 31 décembre 2016. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est établi comme suit :

	Période close le 31 décembre
Actions ordinaires émises à l'ouverture de la période	–
Incidence moyenne pondérée des éléments suivants :	
Émission d'actions ordinaires	4 468 526
Rachat et annulation d'actions ordinaires	(112)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour la période, de base et après dilution	4 468 414

	Période close le 31 décembre
Perte nette attribuable aux détenteurs de capitaux propres de Neo Cayman Holdings Ltd.	
– de base et diluée	(12 645) \$

	Période close le 31 décembre
Perte par action, de base et diluée	(2,83) \$

NOTE 19 AVANTAGES DU PERSONNEL

19.1 Régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages complémentaires de retraite

La Société avait un régime de retraite à prestations définies qui couvrait la totalité des salariés à taux horaire au 30 septembre 1995 et la totalité des salariés à taux horaire qu'elle a embauchés par la suite jusqu'au 1^{er} mars 2002 à son ancien établissement de fabrication situé à Anderson, en Indiana. Ce régime ne compte aucun participant actif. La date d'évaluation de ce régime est le 31 décembre. La plus récente évaluation actuarielle des régimes aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2017, et la prochaine évaluation sera en date du 1^{er} janvier 2018.

La Société a comme politique de verser des cotisations au régime qui répondent aux exigences des lois et règlements en matière de capitalisation, plus les montants additionnels jugés appropriés. Les cotisations de la Société ont été de 82 505 \$ pour la période close le 31 décembre 2016. Les politiques du régime en matière de placement sont conformes à la philosophie de la Société à l'égard des placements, qui est de réduire l'exposition aux risques du marché boursier. Un comité sur le placement des actifs du régime de retraite se réunit régulièrement pour examiner les pourcentages de répartition des actifs et les objectifs en matière de placement. Au 31 décembre 2016, les actifs du régime aux États-Unis se répartissaient comme suit :

	31 décembre 2016
Trésorerie portant intérêt	5,0 %
Titres à revenu fixe	41,0 %
Titres de capitaux propres	49,0 %
Autres	5,0 %

La Société offre également des avantages complémentaires de retraite au titre des soins de santé à certains de ses anciens salariés de l'établissement de fabrication d'Anderson, en Indiana. L'évaluation de l'obligation au titre de ces avantages complémentaires de retraite au 31 décembre 2016 était fondée sur un taux d'actualisation moyen pondéré de 3,6 %. La date d'évaluation des régimes d'avantages complémentaires de retraite est le 31 décembre.

Le tableau suivant présente les composantes du coût des prestations définies de la Société relatives à ses régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite aux États-Unis pour la période close le 31 décembre 2016 :

	Régime de retraite 2016	Régime complémentaire de retraite 2016	Total 2016
Comptabilisation dans la perte nette			
Coût financier net	37 \$	1 \$	38 \$
Coût des prestations définies inclus dans le résultat net	37 \$	1 \$	38 \$

	Régime de retraite 2016	Régime complémentaire de retraite 2016	Total 2016
Perte (profit) à la réévaluation incluse (inclus) dans les autres éléments du résultat global			
Perte actuarielle (gain actuariel) attribuable aux éléments suivants :			
Hypothèses démographiques	(204) \$	(5) \$	(209) \$
Hypothèses financières	(638)	(5)	(643)
Ajustements liés à l'expérience	79	1	80
Rendement des actifs du régime (à l'exclusion des produits d'intérêts)	42	—	42
Total de la perte (du profit) à la réévaluation incluse (inclus) dans les autres éléments du résultat global	(721) \$	(9) \$	(730) \$

Le tableau suivant présente la variation de l'obligation au titre des prestations définies, la variation des actifs des régimes et l'actif ou le passif au titre des prestations constituées des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite de la Société aux États-Unis au 31 décembre 2016 :

	Régime de retraite	Régime complémentaire de retraite	Total
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	2016	2016	2016
Obligation au titre des prestations à l'ouverture de la période	– \$	– \$	– \$
Acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (note 6)	8 643	113	8 756
Coût des services	–	–	–
Coût financier	97	1	98
Perte actuarielle comptabilisée (gain actuariel comptabilisé) dans les capitaux propres	(764)	(9)	(773)
Prestations versées	(164)	(3)	(167)
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	7 812 \$	102 \$	7 914 \$
Montants non capitalisés	– \$	102 \$	102 \$
Montants capitalisés en totalité ou en partie	7 812 \$	– \$	7 812 \$
Juste valeur des actifs des régimes			
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de la période	– \$	– \$	– \$
Acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (note 6)	5 313	–	5 313
Rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des produits d'intérêts)	(42)	–	(42)
Cotisations de l'employeur	82	3	85
Produits d'intérêts	60	–	60
Prestations versées	(164)	(3)	(167)
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	5 249 \$	– \$	5 249 \$
Obligation au titre des prestations définies, montant net	2 563 \$	102 \$	2 665 \$

Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des obligations et de la charge au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite au 31 décembre 2016 :

	Régimes de retraite 2016	Autres régimes d'avantages 2016
Hypothèses actuarielles		
Taux d'actualisation	4,05 %	3,60 %
Taux tendanciel des coûts des soins de santé	aucun	aucun

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des statistiques publiées et sur les tables de mortalité. Les durées de vie actuelles qui sous-tendent les valeurs de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture sont les suivantes :

	Régimes de retraite 2016	Autres régimes d'avantages 2016
Espérances de vie présumées à la retraite à l'âge de 65 ans		
Retraite aujourd'hui (participant âgé de 65 ans)		
Hommes	19,8	19,8
Femmes	22,3	22,3
Retraite dans 25 ans (participant âgé de 40 ans aujourd'hui)		
Hommes	21,9	21,9
Femmes	24,4	24,4

Au 31 décembre 2016, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 11,7 ans.

	Régimes de retraite 2016		Autres régimes d'avantages 2016	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Analyse de sensibilité				
Taux d'actualisation (variation de 1 %)	(830) \$	1 021 \$	(7) \$	8 \$

Le taux de rendement attendu sur les actifs du régime est fondé sur le taux d'actualisation à la date d'évaluation et comprend une analyse des rendements historiques et des prévisions sur les rendements futurs.

19.2 Prestations de retraite à cotisations définies

La Société parraine un régime de retraite à cotisations définies 401(k) qui est offert à pratiquement tous ses salariés aux États-Unis et elle verse des cotisations jusqu'à 9 % de la rémunération des salariés au régime. Les cotisations de la Société au régime se sont établies à environ 0,1 million de dollars au cours de la période close le 31 décembre 2016. La Société a aussi un régime à cotisations définies semblable pour ses salariés au Canada et y verse en cotisations jusqu'à 5 % du salaire de base des salariés. Les cotisations de la Société au régime étaient négligeables au cours de la période close le 31 décembre 2016.

NOTE 20 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

20.1 Engagements au titre des contrats de location

Les paiements minimaux futurs de la Société au titre des contrats de location s'établissent comme suit :

	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de 5 ans	Total
Paiements minimaux futurs au titre de la location	1 954 \$	2 114 \$	267 \$	4 335 \$

Au cours de la période close le 31 décembre 2016, la Société a comptabilisé des paiements de 0,6 million de dollars au titre des contrats de location visant des locaux. Aucun paiement au titre de loyers conditionnels ou au titre de sous-locations n'a été effectué ou reçu au cours de la période close le 31 décembre 2016.

20.2 Engagements de vente et d'achat

Dans le cadre normal des activités, la Société et ses filiales prennent des engagements de vente auprès de clients et des engagements d'achat auprès de fournisseurs. Ces engagements ont des durées variables et peuvent stipuler des prix fixes ou flottants. La Société estime que de telles ententes permettent d'atténuer les risques et ne prévoit pas qu'elles entraîneront des pertes.

20.3 Éventualités de nature juridique

La Société exerce ses activités dans un environnement de produits à la fine pointe de la technologie et d'ingénierie avancée dans lequel de nombreux brevets ont été accordés au fil du temps. Les filiales de la Société sont partie, et peuvent le devenir ultérieurement, à des procédures judiciaires alléguant la violation de brevets. À présent, la Société se défend contre des poursuites judiciaires en raison d'un recours déposé en Allemagne, au Royaume-Uni et en République populaire de Chine. Par ailleurs, la Société a entamé des poursuites pour invalider certains brevets dans ces pays.

Un bon nombre de facteurs rendent difficile d'estimer l'incidence d'une poursuite particulière sur la Société, notamment le fait que les procédures soient à un stade précoce, le demandeur n'est pas tenu de préciser la façon dont le brevet a prétendument été contrefait; les dommages-intérêts demandés imprécis, injustifiés, inexpliqués ou incertains; la découverte n'ayant pas été entreprise ou étant incomplète; la complexité des faits en litige (p. ex., l'analyse du brevet et une comparaison des activités de la Société constituent un processus très technique demandant beaucoup de main-d'œuvre); la difficulté d'évaluer des allégations inédites ou des arguments juridiques; et le fait que les parties n'ont pas entrepris de discussions significatives relativement au règlement. La direction doit exercer son jugement dans l'évaluation de l'incidence éventuelle du litige en cours concernant les brevets sur la Société. Entre autres, la Société pourrait subir éventuellement les répercussions suivantes : la possibilité d'une injonction lui interdisant de fabriquer, de distribuer, de commercialiser ou de vendre des produits considérés comme enfreignant un brevet encore en vigueur; les dommages-intérêts éventuels, les honoraires juridiques et les coûts que la Société pourrait être condamnée à payer s'il s'avère qu'elle a enfreint un brevet; et l'atteinte à la réputation de la Société auprès de ses principaux clients, ou de clients éventuels, dans le cas d'une violation de brevet avérée.

Des diverses poursuites amorcées et en cours, en mars 2016, la Cour allemande a déterminé que certains produits de la Société avaient enfreint les droits relatifs à deux brevets expirés de Rhodia Chimie (« **Rhodia** ») (brevet européen n° 0735984, brevet chinois/Annexe B1 n° ZL 94194552.9 ou « brevet 984/552 » et brevet européen n° 0863846, brevet chinois/Annexe B1 n° ZL 96196505.3 ou « brevet 846/505 ») et la direction a été enjoint de fournir l'information liée aux dommages. Le tribunal a aussi déterminé que certains produits de la Société portaient atteinte à un troisième brevet (brevet européen n° 0605274 ou « brevet 274 »). La Société a porté en appel chacune des trois poursuites en violation et ces appels sont toujours pendants.

En septembre 2016, le Tribunal fédéral allemand des brevets a tranché en faveur de la Société, invalidant ainsi le brevet 274 dont la violation par la Société avait déjà été déterminée. Rhodia a porté en appel ce jugement de nullité et son appel est toujours en instance. En octobre 2016, le Tribunal fédéral allemand des brevets a statué sur les deux autres poursuites en contrefaçon de la Société, en restreignant de façon significative les revendications d'un des brevets et en modifiant légèrement l'autre brevet. Ces deux jugements de la Cour sont assujettis à des appels en instance. Dans le cas des deux brevets expirés que la Société a été jugée avoir enfreint en Allemagne, les dédommagements spécifiés par Rhodia totalisent environ 6 millions de dollars. La direction ne détient pas suffisamment d'information pour exprimer des commentaires sur le montant des dommages ou la méthode utilisée pour calculer les dommages demandés par Rhodia, y compris la duplicité éventuelle des pièces touchées.

La direction a évalué, selon son interprétation des demandes d'indemnisation, le montant de la provision appropriée à constituer. Cette provision est fondée sur la meilleure estimation de la direction, car le montant des dommages est incertain et dépend de la décision judiciaire.

Pour les autres procédures en cours, la direction a estimé, selon son interprétation des dommages, les faits limités disponibles à ce moment-ci, et selon les conseils juridiques indépendants, que pour certaines autres demandes, une sortie de fonds ne sera probablement pas nécessaire pour régler ces demandes et aucune provision n'a été constituée. Les causes pour lesquelles aucune provision n'a été constituée sont encore au stade des procédures préliminaires et l'évaluation de la direction est fondée sur les informations dont elle dispose actuellement. La direction pourrait modifier son évaluation advenant des développements futurs dans ces causes. Ces procédures comprennent les éléments suivants :

Références des brevets	Juridiction des réclamations	Dommages spécifiés par le demandeur
Brevet chinois ZL 03817110.4	Chine	3,0 millions de \$
Brevet chinois ZL 200710146613.6	Chine	2,3 millions de \$
Brevet européen 0863846 B1	Allemagne	Non spécifiés
Brevet chinois ZL 94194552.9	Chine	0,8 million de \$
Brevet chinois ZL 96196505.3	Chine	6,8 millions de \$
Brevet chinois ZL 97195463.1	Chine	0,8 million de \$
Brevet européen et du R.-U. 1444036 B1	Royaume-Uni	Non spécifiés
Brevet chinois ZL 028220781.1	Chine	Non spécifiés
Brevet européen et du R.-U. 1435338 B1	Royaume-Uni	Non spécifiés
Brevet européen et du R.-U. 1435338 B1	Allemagne	Non spécifiés
Brevet européen 0605274 B1	Allemagne	Non spécifiés
Brevet européen 0955267	Allemagne	Non spécifiés

La direction ne détient pas suffisamment d'information pour exprimer des commentaires sur le montant des dommages ou la méthode utilisée pour calculer les dommages réclamés par les demandeurs, y compris la duplicité éventuelle des pièces touchées. Le point de vue de la direction sur des dommages précis pourrait différer de façon importante de celui proposé par les demandeurs dans chaque cas.

La Société entend se défendre vigoureusement dans toutes les causes. Étant donné les incertitudes inhérentes aux litiges, rien ne peut garantir que la résolution ultime de ces questions ne dépassera pas de façon importante les réserves constituées actuellement pour les cas pour lesquels une estimation est possible. Les pertes découlant de tout litige pour lequel la direction n'est pas en mesure d'estimer raisonnablement les pertes éventuelles, ou une fourchette de pertes, pourraient avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

NOTE 21 PROVISIONS

L'installation NPM Silmet AS de la Société en Estonie génère, dans le cadre normal de ses activités, des matières dangereuses ainsi que des matières radioactives naturelles (« MRN »). Ces matières sont stockées sur place.

Au 31 décembre 2016, la Société a comptabilisé une provision de 4,4 millions de dollars en ce qui a trait à l'élimination des MRN et à d'autres coûts connexes, conformément à la réglementation locale. Ce montant représente la meilleure estimation de la direction quant aux coûts qui devront être engagés par la Société pour régler cette obligation.

NOTE 22 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société sont des coentreprises, des entreprises associées, des régimes de retraite, ses administrateurs et les membres de sa direction.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte des modalités spéciales et aucune garantie n'est donnée ou reçue. Les soldes impayés sont généralement réglés en trésorerie.

22.1 Transactions avec des entreprises associées

MQTJ fournit à l'occasion des poudres de Magnequench à TMT pour la production de composés magnétiques de terres rares. MQTJ rachète ensuite ces composés de TMT dans le cadre normal des activités. Keli convertit les oxydes de terres rares en métaux qui seront utilisés dans les poudres de Magnequench.

Pour la période close le 31 décembre 2016, la Société a acheté des composés de TMT pour un montant de 0,4 million de dollars et a acheté des métaux et reçu des services de Keli pour un montant de 17,7 millions de dollars. Au cours de la période à l'étude, la Société a vendu des poudres de Magnequench et fourni des services à TMT pour un montant de 0,9 million de dollars et à Keli pour un montant négligeable. La Société a également reçu des services de GQD pour un montant de 0,3 million de dollars pour la période close le 31 décembre 2016.

22.2 Transactions avec des parties liées

La Société, par l'intermédiaire de son entreprise de vente au Japon, Neo Japan, Inc., a acheté à l'occasion du gallium de Beijing Jiya Semiconductor Material Co., Ltd. en vue de la revente à des tiers clients. Pour la période close le 31 décembre 2016, ces achats ont totalisé 0,7 million de dollars.

Les transactions entre la Société et ses parties liées sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Période close le 31 décembre 2016
Vente de produits et services à des parties liées	911 \$
Achat de produits et services auprès de parties liées	18 772
	31 décembre 2016
Soldes commerciaux :	
à recevoir d'entreprises associées	179 \$
à payer à des entreprises associées	(10 059)
Total	(9 880) \$

NOTE 23 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société, y compris les administrateurs. Les principaux dirigeants comprennent six hauts dirigeants et trois administrateurs non membres du personnel.

La rémunération globale pour la période close le 31 décembre 2016 s'établit comme suit :

	Avantages à court terme du personnel	Avantages postérieurs à l'emploi
Administrateurs	73 \$	– \$
Hauts dirigeants	1 541	2
Total	1 614 \$	2 \$

La Société s'est dotée d'un régime incitatif pour les membres de la direction qui leur donne droit à des options liées à l'écoulement du temps et à des attributions d'actions incessibles. Les options liées à l'écoulement du temps sont acquises sur une période pouvant aller jusqu'à quatre ans. Les attributions d'actions incessibles comportent plusieurs conditions d'acquisition notamment une acquisition des droits fondée sur l'écoulement du temps sur une période pouvant aller jusqu'à quatre ans ou une acquisition des droits à la survenance d'un événement de liquidité donnant lieu à l'atteinte de certains taux de rendement interne par les actionnaires majoritaires. Les attributions ont une durée contractuelle de 10 ans. Toutes les attributions étaient toujours en cours au 31 décembre 2016.

NOTE 24 CHARGES SALARIALES

Les charges salariales du personnel inscrites dans les coûts des ventes, les frais de vente et charges générales et administratives et les charges de recherche et développement sont de 15,1 millions de dollars pour la période close le 31 décembre 2016.

NOTE 25 GESTION DE RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre normal des activités, la Société est exposée à divers risques financiers. Ces risques englobent les risques de marché, tels que le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix, ainsi que le risque de crédit et le risque de liquidité.

25.1 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le bénéfice net ou la valeur des instruments financiers de la Société fluctue en raison des variations des prix du marché, tels que le cours de change, le cours des titres de capitaux propres et le taux d'intérêt. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à réduire les expositions dans des limites acceptables tout en optimisant les rendements.

25.2 Risque de change

Le risque de change est le risque que le montant des engagements financiers, des actifs, des passifs, du bénéfice ou des flux de trésorerie fluctue en raison des variations des cours du change. Étant donné que la Société conclut des opérations commerciales dans plusieurs pays et y détient des actifs, elle s'expose aux fluctuations du cours des monnaies qu'elle utilise pour ses transactions. Le bénéfice de la Société est exposé au risque de change dans les situations suivantes :

- Conversion en dollars américains, monnaie de présentation de la Société, des produits et charges libellés dans des monnaies étrangères – En cas de variation de la monnaie étrangère par rapport au dollar américain, le bénéfice présenté en dollars américains fluctuera. Lorsque les monnaies étrangères se déprécient par rapport au dollar américain, la conversion des produits et des charges libellés dans une autre monnaie que le dollar américain entraîne une hausse du bénéfice net parce que la proportion des charges libellées en monnaies étrangères de la Société est plus importante que la proportion de ses produits libellés en monnaies étrangères.
- Conversion de la dette et d'autres éléments monétaires libellés en monnaies étrangères – La dépréciation d'une monnaie étrangère dans laquelle la dette de la Société est libellée en réduira le montant en dollars américains et engendrera un profit de change sur les avances bancaires et autres dettes à court terme, lequel profit sera comptabilisé en résultat. Pour la dette à court terme, la Société calcule le cours de change en fonction de la différence entre le cours à l'ouverture et le cours à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les autres éléments monétaires libellés en une monnaie étrangère sont aussi touchés par les fluctuations du cours de change.

Le tableau suivant résume l'équivalent en dollars américains des principales expositions de la Société libellées en monnaies étrangères au 31 décembre 2016 :

	Renminbi chinois	Euro	USD	Baht thaïlandais	Dollar canadien	Livre sterling
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 561 \$	2 359 \$	10 270 \$	1 811 \$	1 221 \$	159 \$
Débiteurs	2 462	407	494	912	—	—
Avances bancaires et autres dettes à court terme	—	(2 656)	—	—	—	—
Créditeurs et charges à payer	(4 244)	(5 066)	—	(660)	(519)	(657)
Impôt sur le résultat à payer	(1 573)	—	—	—	—	—
Actifs (passifs) financiers nets	2 206 \$	(4 956) \$	10 764 \$	2 063 \$	702 \$	(498) \$

Le tableau qui suit indique l'incidence, au 31 décembre 2016, d'une variation à la hausse ou à la baisse de un point de pourcentage du cours des monnaies étrangères par rapport au cours du dollar américain sur les instruments financiers de la Société libellés en une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle :

	Renminbi chinois	Euro	Baht thaïlandais	Dollar canadien	Livre sterling
Hausse de 1 %					
Résultat net avant impôt	22 \$	(50) \$	21 \$	7 \$	103 \$
Baisse de 1 %					
Résultat net avant impôt	(22)	50	(21)	(7)	(103)

La hausse ou la baisse d'un point de pourcentage ou le fléchissement des actifs et passifs financiers en dollars américains détenus dans des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain se traduirait par un profit ou une perte de 0,1 million de dollars inscrit au résultat net, respectivement.

25.3 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée aux fluctuations du taux d'intérêt sur sa ligne de crédit renouvelable qui porte intérêt à un taux variable.

25.4 Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité qu'un client ou qu'une contrepartie manque à ses obligations aux termes d'un contrat et qu'en conséquence la Société subisse une perte financière. La Société a en place une politique de crédit qui définit les pratiques à suivre en matière de crédit. Cette politique impose un examen préalable à l'approbation de tout nouveau client et précise le montant de crédit maximal permis par client. La qualité de crédit du client et sa situation financière sont surveillées en permanence.

La Société établit une provision pour créances douteuses sur la base de l'évaluation de la direction quant au recouvrement; par conséquent, la valeur comptable des débiteurs représente généralement le risque de crédit maximal. Au 31 décembre 2016, la Société avait une provision pour créances douteuses de 0,2 million de dollars. Le cas échéant, la dotation à la provision pour créances douteuses est comptabilisée au poste « Frais de vente et charges générales et administratives », dans l'état consolidé du résultat net, déduction faite de tout recouvrement de débiteurs ayant fait l'objet d'une provision antérieurement.

L'inexécution de la part des contreparties aux instruments financiers peut entraîner une perte sur créances pour la Société. Les contreparties aux transactions sur les dérivés et sur les montants en trésorerie sont limitées à des institutions financières dont la qualité de crédit est élevée et qui sont constamment surveillées. L'évaluation de crédit de la contrepartie est basée sur la situation financière de celle-ci et sur la notation des agences de crédit externes. Au 31 décembre 2016, la Société ne prévoyait aucun manquement de la part des contreparties qui aurait eu un impact significatif sur ses états financiers.

25.5 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles sont exigibles. La Société réduit le risque de liquidité en gérant la structure de son capital, comme il est décrit à la note 26. Elle gère aussi ce risque en surveillant continuellement les flux de trésorerie réels et projetés, en tenant compte de ses ventes et de ses produits et en faisant correspondre l'échéance de ses actifs financiers à celle de ses passifs financiers. Le conseil d'administration examine et approuve le budget opérationnel annuel et le budget d'investissement annuel, ainsi que toutes les transactions importantes qui sortent de l'ordinaire, dont les projets d'acquisition ou d'investissements majeurs.

Le tableau suivant indique l'échéance contractuelle des passifs financiers de la Société au 31 décembre 2016 :

Passifs financiers	1 an	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Après 5 ans	Total
Avances bancaires et autres dettes à court terme	7 925 \$	– \$	– \$	– \$	7 925 \$
Créditeurs et autres charges à payer	57 387	–	–	–	57 387
Passif dérivé*	–	–	–	9 654	9 654
Autres passifs	937	604	–	–	1 541
Total	66 249 \$	604 \$	– \$	9 654 \$	76 507 \$

* La juste valeur de l'option de vente des actions de l'actionnaire restant de Buss & Buss

NOTE 26 INFORMATIONS À FOURNIR SUR LE CAPITAL

Les objectifs de la Société quant à la gestion de son capital sont les suivants :

- maintenir un capital solide afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et des marchés et afin de soutenir la croissance future de l'entreprise, aussi bien au moyen des ressources existantes qu'au moyen des acquisitions;
- offrir un rendement adéquat aux actionnaires;
- gérer le capital de manière à être conforme aux clauses restrictives de nature financière.

La Société définit son capital comme étant :

- les capitaux propres;
- les participations ne donnant pas le contrôle;
- les avances bancaires et autres dettes à court terme;
- la dette à long terme.

La Société gère la structure de son capital et l'ajuste conformément aux objectifs susmentionnés, tout en tenant compte des changements de la conjoncture économique et des risques propres aux actifs sous-jacents. Elle peut également émettre de nouvelles actions et (ou) de nouveaux titres d'emprunt pour remplacer une dette venue à échéance. Rien ne garantit que toutes ces mesures soient prises.

Dans le cadre de la gestion du capital, la Société a fixé des critères quantitatifs de rendement du capital, ainsi que des cibles de croissance annuelle soutenue du bénéfice pour ses divisions. Ces objectifs sont surveillés et examinés trimestriellement à l'aide de plusieurs indicateurs financiers clés, dont les suivants :

- rendement du capital utilisé – soit le bénéfice d'exploitation divisé par le capital utilisé moyen – qui est un indicateur clé de la performance financière, mettant en lumière la trésorerie et l'utilisation efficace du capital;
- ratio de la dette nette sur les capitaux permanents – soit la dette nette (total de la dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an, et des avances bancaires, moins la trésorerie) divisée par le total de la dette nette, des capitaux propres et des participations ne donnant pas le contrôle.

Ces deux indicateurs n'ont pas de définition normalisée par les IFRS, et il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés à des indicateurs nommés de la même manière par d'autres sociétés.

NOTE 27 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 12 septembre 2017, OCM Neo Holdings (Cayman), L.P. (« **OCM** ») a fondé Neo Performance Materials Inc. (« **NewCo** »), société constituée dans la province de l'Ontario, en vue de réaliser un concordat des îles Caïmans (l'« **arrangement** ») avec la Société, et un appel public à l'épargne subséquent visant les actions ordinaires de NewCo (les « **actions de NewCo** »).

Le 30 octobre 2017, la Société a déclaré un dividende en trésorerie de 2,50 \$ par action ordinaire en circulation à la fermeture des bureaux le 30 octobre 2017. Le 7 novembre 2017, la Société a versé à ses actionnaires un dividende en trésorerie de 25,0 millions de dollars.

Le 30 novembre 2017, NewCo a mené à terme l'arrangement approuvé par le tribunal, avec la Société, et selon lequel NewCo a acquis la totalité des actions émises et en circulation de la Société en échange de l'émission d'un nombre global de 39 878 383 actions de NewCo. L'acquisition de la Société par NewCo constitue une transaction entre entités sous contrôle commun. NewCo a comptabilisé cette transaction selon la comptabilisation à la valeur comptable, fondée sur les valeurs comptables constatées dans les états financiers consolidés de la Société.

NewCo a déposé un prospectus définitif le 30 novembre 2017 auprès des commissions des valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada visant un premier appel public à l'épargne par voie d'un placement secondaire de 11 115 000 actions ordinaires de NewCo détenues par OCM auprès du public à un prix de 18,00 \$ CA l'action (le « **placement** »), sous réserve des modalités d'une convention de placement conclue entre NewCo, les preneurs fermes et OCM. Aux termes de la convention de placement, OCM a attribué aux preneurs fermes une option de surallocation, pouvant être exercée, en totalité ou en partie, à tout moment avant le 30^e jour suivant la clôture du placement, en vue d'acheter auprès d'OCM des actions de NewCo correspondant à 15 % des actions de NewCo vendues à la date de clôture du placement.

NEO PERFORMANCE MATERIALS OPERATIONS
ÉTATS FINANCIERS DÉTACHÉS COMBINÉS
POUR LA PÉRIODE DE HUIT MOIS CLOSE LE 30 AOÛT 2016 ET
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2015 ET 2014



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Bay Adelaide Centre
333 Bay Street, Suite 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada

Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818
Internet kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de Neo Cayman Holdings Ltd.

Nous avons effectué l'audit des états financiers détachés combinés ci-joints de Neo Performance Materials Operations, qui comprennent les états détachés combinés de la situation financière au 30 août 2016, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, les états détachés combinés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux détachés combinés des flux de trésorerie pour la période de huit mois close le 30 août 2016 et pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers détachés combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers détachés combinés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers détachés combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers détachés combinés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers détachés combinés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers détachés combinés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers détachés combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers détachés combinés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers détachés combinés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Coopérative (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers détachés combinés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière détachée combinée de Neo Performance Materials Operations au 30 août 2016, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière détachée combinée et de ses flux de trésorerie détachés combinés pour la période de huit mois close le 30 août 2016 et pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 1 afférente aux états financiers détachés combinés, qui décrit le mode d'établissement de ces états financiers détachés combinés. Les états financiers détachés combinés ont été préparés aux fins de leur inclusion dans un prospectus afin de fournir les informations financières historiques sur les activités commerciales en aval de Molycorp, Inc. (les « entreprises de Neo ») pour permettre la comparabilité aux états financiers consolidés de Neo Cayman Holdings Ltd. pour les périodes postérieures à l'acquisition des entreprises de Neo.

« KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. »

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 30 novembre 2017

Toronto, Canada

NEO PERFORMANCE MATERIALS OPERATIONS

ÉTATS DÉTACHÉS COMBINÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(tous les montants sont en milliers de dollars américains)

	30 août 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
ACTIFS			
Courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90 316 \$	101 302 \$	107 678 \$
Débiteurs (note 4)	35 020	37 608	42 651
Débiteurs à recevoir des parties liées (note 17)	—	124 313	18 019
Stocks (note 5)	98 942	115 490	134 302
Impôt sur le résultat à recevoir	1 328	1 005	1 082
Autres actifs courants	18 119	11 373	8 177
Total des actifs courants	243 725	391 091	311 909
Immobilisations corporelles (note 6)	81 316	86 401	132 304
Immobilisations incorporelles (note 7)	72 021	76 890	215 486
Goodwill (note 8)	52 538	53 758	102 808
Participations (note 9)	7 553	7 315	8 017
Actifs d'impôt différé (note 14)	2 755	2 738	16 874
Prêt à des parties liées (note 17)	—	—	85 029
Autres actifs non courants	2 300	2 093	1 947
Total des actifs non courants	218 483	229 195	562 465
Total des actifs	462 208 \$	620 286 \$	874 374 \$
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Courants			
Avances bancaires et autres dettes à court terme (note 10)	103 109 \$	101 931 \$	9 176 \$
Créditeurs et autres charges à payer	77 374	38 779	44 578
Emprunts auprès de parties liées (notes 11 et 17)	8 092	76 631	103 220
Impôt sur le résultat à payer	3 995	6 908	9 661
Autres passifs courants	877	6	—
Total des passifs courants	193 447	224 255	166 635
Dettes à long terme (note 10)	1 750	1 821	52 909
Avantages du personnel (note 15)	3 443	2 746	3 139
Passif dérivé (note 11)	9 502	6 074	10 135
Provisions (note 22)	4 350	4 350	—
Passifs d'impôt différé (note 14)	16 098	18 463	45 996
Autres passifs non courants	636	649	606
Total des passifs non courants	35 779	34 103	112 785
Total des passifs	229 226	258 358	279 420
Participation ne donnant pas le contrôle	4 557	4 632	7 215
Participation nette de la société mère	228 425	357 296	587 739
Total des capitaux propres	232 982	361 928	594 954
Total des passifs et des capitaux propres	462 208 \$	620 286 \$	874 374 \$
Engagements et éventualités (note 16)			
Événements postérieurs à la date de clôture (notes 10, 16.3, 23)			

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

NEO PERFORMANCE MATERIALS OPERATIONS

ÉTATS DÉTACHÉS COMBINÉS DU RÉSULTAT NET

(tous les montants sont en milliers de dollars américains)

	Période allant du 1 ^{er} janvier au 30 août 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Produits	246 818 \$	396 826 \$	454 450 \$
Coûts des ventes			
Coûts avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	178 729	294 670	342 610
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7 044	14 832	19 663
Bénéfice brut	61 045	87 324	92 177
Charges			
Frais de vente et charges générales et administratives	30 953	45 419	45 511
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5 151	18 913	24 933
Recherche et développement	9 110	13 257	14 739
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme	—	203 928	222 246
	45 214	281 517	307 429
Bénéfice (perte) d'exploitation	15 831	(194 193)	(215 252)
Autres produits (charges)			
Autres produits (charges)	1 737	(8 326)	(3 283)
Éléments liés à la réorganisation (note 1.3)	(2 471)	(32 187)	—
Charges financières nettes	(7 189)	(8 347)	(11 496)
(Perte) profit de change	(4 117)	7 613	2 462
Bénéfice (perte) d'exploitation avant l'impôt sur le résultat et la quote-part du bénéfice des entreprises associées	3 791	(235 440)	(227 569)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat (note 14)	(8 375)	9 980	7 376
Perte d'exploitation avant la quote-part du bénéfice des entreprises associées	(4 584)	(225 460)	(220 193)
Quote-part du bénéfice (de la perte) et perte de valeur des entreprises associées (après l'impôt sur le résultat) (note 9)	238	(702)	(5 413)
Perte nette	(4 346) \$	(226 162) \$	(225 606) \$
Attribuable			
Aux participations de la société mère	(4 277) \$	(223 842) \$	(207 361) \$
À la participation ne donnant pas le contrôle	(69) \$	(2 320) \$	(18 245) \$
	(4 346) \$	(226 162) \$	(225 606) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

NEO PERFORMANCE MATERIALS OPERATIONS

ÉTATS DÉTACHÉS COMBINÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(tous les montants sont en milliers de dollars américains)

	Période allant du 1 ^{er} janvier au 30 août	Exercice clos le 31 décembre	Exercice clos le 31 décembre
	2016	2015	2014
Perte nette pour la période	(4 346) \$	(226 162) \$	(225 606) \$
Autres éléments du résultat global :			
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net			
Gain actuariel (perte actuarielle) au titre du régime à prestations définies [après la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat de : néant en 2016; 885 \$ en 2015 et (512) \$ en 2014]	(816)	(703)	(807)
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement			
Écart de conversion	(2 811)	(6 274)	1 642
Autres éléments du résultat global pour la période	(3 627)	(6 977)	835
Résultat global total pour la période	(7 973) \$	(233 139) \$	(224 771) \$
Attribuable			
À la participation ne donnant pas le contrôle	(75)	(2 664)	(18 360)
Aux participations de la société mère	(7 898)	(230 475)	(206 411)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

NEO PERFORMANCE MATERIALS OPERATIONS

ÉTATS DÉTACHÉS COMBINÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(tous les montants sont en milliers de dollars américains)

	Participation de la société mère	Écarts de conversion	Gain actuariel au titre des régimes de retraite (après l'impôt sur le résultat)	Participation nette totale de la société mère	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres investis
Solde au 1^{er} janvier 2014	875 506 \$	4 864 \$	(952) \$	879 418 \$	29 636 \$	909 054 \$
Perte pour la période	(207 361)	—	—	(207 361)	(18 245)	(225 606)
Perte actuarielle au titre des régimes de retraite, après l'impôt sur le résultat	—	—	(807)	(807)	—	(807)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle, déduction faite des apports	—	—	—	—	(4 061)	(4 061)
Écarts de conversion	—	1 757	—	1 757	(115)	1 642
Variation de la participation nette de la société mère	(85 268)	—	—	(85 268)	—	(85 268)
Solde au 31 décembre 2014	582 877	6 621	(1 759)	587 739	7 215	594 954
Perte pour la période	(223 842)	—	—	(223 842)	(2 320)	(226 162)
Perte actuarielle au titre des régimes de retraite, après l'impôt sur le résultat	—	—	(703)	(703)	—	(703)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle, déduction faite des apports	—	—	—	—	(128)	(128)
Écarts de conversion	—	(6 139)	—	(6 139)	(135)	(6 274)
Variation de la participation nette de la société mère	241	—	—	241	—	241
Solde au 31 décembre 2015	359 276	482	(2 462)	357 296	4 632	361 928
Perte pour la période	(4 277)	—	—	(4 277)	(69)	(4 346)
Perte actuarielle au titre des régimes de retraite, après l'impôt sur le résultat	—	—	(816)	(816)	—	(816)
Écarts de conversion	—	(2 805)	—	(2 805)	(6)	(2 811)
Variation de la participation nette de la société mère	(120 973)	—	—	(120 973)	—	(120 973)
Solde au 30 août 2016	234 026	(2 323)	(3 278)	228 425	4 557	232 982

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

NEO PERFORMANCE MATERIALS OPERATIONS

TABLEAUX DÉTACHÉS COMBINÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(audité - tous les montants sont en milliers de dollars américains)

	Période allant du 1 ^{er} janvier au 30 août 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Activités d'exploitation			
Perte nette pour la période	(4 346) \$	(226 162) \$	(225 606) \$
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	12 195	33 745	44 596
Charges financières	3 761	8 438	8 372
Dépréciations de stocks	2 422	14 217	6 011
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	8 375	(9 980)	(7 376)
Provision pour créances douteuses	6	34	31
Quote-part du (bénéfice) de la perte des entreprises associées (note 9)	(238)	702	5 413
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme	—	203 928	222 246
Dépréciation des autres débiteurs.	—	—	3 243
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles	43	891	421
Variation du passif au titre des régimes de retraite	(701)	(160)	(223)
Variation de la juste valeur des dérivés incorporés	3 428	(91)	3 124
Provisions	—	4 350	—
Produits et charges découlant de la société mère	2 757	7 860	8 700
Éléments liés à la réorganisation	1 007	32 164	—
Profit ou perte de change	4 232	(7 506)	(2 492)
Autres activités d'exploitation	730	408	437
Variation nette des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation (note 13)	31 739	10 106	12 216
Impôt sur le résultat payé, déduction faite du remboursement d'impôt reçu	(10 202)	(13 852)	(14 027)
Intérêts versés, déduction faite des intérêts reçus	(6 672)	(7 874)	(11 080)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	48 536 \$	51 218 \$	54 006 \$
Activités d'investissement			
Entrées d'immobilisations corporelles	(4 308)	(9 327)	(8 206)
Entrées d'immobilisations incorporelles	—	—	(37)
Dividendes reçus au titre de placements en titres de capitaux propres	—	—	2 014
Produit tiré de la vente d'actifs	—	—	1 008
Prêts à des parties liées	(31 073)	(20 402)	(63 334)
Remboursements de prêts provenant de parties liées	1 073	4 547	1 100
Autres activités d'investissement	—	162	(656)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(34 308) \$	(25 020) \$	(68 111) \$

NEO PERFORMANCE MATERIALS OPERATIONS

TABLEAUX DÉTACHÉS COMBINÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

(audité - tous les montants sont en milliers de dollars américains)

	Période allant du 1 ^{er} janvier au 30 août 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Activités de financement			
Produit net tiré d'emprunts à terme	—	—	60 000
Frais d'émission de titres d'emprunt	—	—	(3 321)
Augmentation (diminution) des avances bancaires et autres dettes à court terme	(2 922)	1 428	(7 406)
Produit tiré d'emprunts auprès de parties liées	—	3 000	9 000
Remboursements d'emprunts auprès de parties liées	(6 676)	(29 444)	(45 410)
Dividendes et trésorerie versés à la participation ne donnant pas le contrôle	(610)	(1 516)	(1 293)
Variation de la participation de la société mère	(14 103)	(4 000)	(27 000)
Autres activités de financement	—	(187)	(181)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(24 311) \$	(30 719) \$	(15 611) \$
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie	(903)	(1 855)	(1 246)
Sorties de trésorerie au cours de l'exercice	(10 986)	(6 376)	(30 962)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	101 302	107 678	138 640
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	90 316 \$	101 302 \$	107 678 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

NEO PERFORMANCE MATERIALS OPERATIONS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS DÉTACHÉS COMBINÉS
(tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains,
à moins d'indication contraire)

NOTE 1 NATURE DES ACTIVITÉS ET MODE D'ÉTABLISSEMENT

1.1 Nature des activités

Molycorp, Inc., qui détient des installations de fabrication sur trois continents, est l'un des principaux fournisseurs de terres rares et de matériaux ouvrés à haut rendement à base de métaux rares utilisés dans une vaste gamme d'applications technologiques pour de nombreux secteurs d'activités.

Le 25 juin 2015 (la « **date de la requête** »), Molycorp, conjointement avec certaines de ses filiales (collectivement, « **Molycorp** »), a déposé une requête volontaire de réorganisation aux termes du Chapitre 11 (les « **dossiers du Chapitre 11** ») du titre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis devant le tribunal de la faillite des États-Unis dans le district du Delaware. Le 31 août 2016, conformément aux modalités du quatrième plan de réorganisation conjoint modifié, certaines filiales de Molycorp se sont libérées des procédures de faillite. La société réorganisée comprend plusieurs filiales en exploitation regroupées en une société de portefeuille, Neo Cayman Holdings Ltd., dont le contrôle ultime revient à Oaktree Capital Management L.P. En raison de la réorganisation, Neo Cayman Holdings Ltd. (l'« **entité regroupée** ») a acquis certaines filiales de Molycorp qui exercent des activités commerciales en aval réunies sous le nom Neo Performance Materials Operations (« **Neo** », la « **Société** » ou le « **Groupe** »).

Neo compte environ 1 830 employés et elle a constitué une plateforme mondiale qui englobe 10 installations de fabrication situées en Chine, aux États-Unis, en Allemagne, au Canada, en Thaïlande et en Corée du Sud, ainsi que deux centres spécialisés de recherche et de développement situés à Singapour et au Royaume-Uni. Neo est la seule société non chinoise détenant une licence de séparation des éléments de terres rares en Chine, ce qui lui procure des avantages concurrentiels uniques et un certain degré d'intégration verticale. Depuis 1994, Neo a tiré parti de son expertise en matière de séparation de terres rares pour innover et croître, devenant un chef de file de la fabrication de matériaux ouvrés fonctionnels pour les marchés de produits finis spécialisés. Ainsi, Neo occupe le premier rang du marché mondial des aimants liés, compte parmi les trois principaux fabricants de catalyseurs de contrôle d'émission automobile, est le principal producteur de trichlorure de gallium (« GaCl_3 ») pour les diodes électroluminescentes (« **DEL** ») et a développé des possibilités de croissance sur de nouveaux marchés de produits finis tels que celui du traitement des eaux usées. La Société comprend trois secteurs d'activité : Magnequench, Produits chimiques et minerais oxydés (« **C et O** ») et Métaux rares.

Magnequench

Comptant plus de 30 ans d'expérience en fabrication, le secteur Magnequench est le premier producteur mondial de poudres magnétiques utilisées dans la fabrication d'aimants au néodyme liés et à forte densité déformés à chaud. Ces poudres sont obtenues au moyen de la technologie de pointe de Magnequench portant sur le développement, le traitement et la fabrication de poudres magnétiques. Magnequench recourt à un processus exclusif pour fabriquer les poudres Magnequench en utilisant un mélange d'oxydes de terres rares comme principal intrant. Ces poudres sont utilisées dans la production d'aimants permanents liés qui constituent des composants de moteurs automobiles, de micromoteurs, de moteurs de traction, de capteurs et d'autres applications qui exigent une force magnétique élevée, un rendement amélioré, ainsi qu'une taille et un poids réduits.

C et O

Le secteur C et O fabrique et distribue un large éventail de matériaux fonctionnels à base de terres rares légères et lourdes qui font désormais partie intégrante de la vie moderne. Le traitement des terres rares et les capacités de fabrication de matériaux de premier ordre de Neo permettent à celle-ci de répondre aux spécifications de plus en plus exigeantes des fabricants nécessitant des matériaux usinés sur mesure. Les applications de ces produits comprennent les catalyseurs automobiles et de véhicules de gamme légère, les appareils électroniques grand public, le raffinage du pétrole, les véhicules hybrides et électriques ainsi que le traitement des eaux usées.

Métaux rares

Le secteur Métaux rares localise des sources d'approvisionnement, recycle, produit, raffine et commercialise des métaux à valeur élevée et leurs composés. Ces produits comprennent tant des métaux destinés à des applications à haute température (tantale, niobium, hafnium et rhénium) que des métaux destinés à des applications électroniques (gallium et indium). Les applications des produits fabriqués par ce secteur comprennent principalement les superalliages pour les moteurs à réaction, l'imagerie médicale, les technologies sans fil et l'éclairage à DEL. D'autres applications incluent leur utilisation dans les écrans plats, les panneaux solaires, les additifs pour l'acier, les batteries et piles et les applications électroniques.

Bureaux

Le siège social de Neo est situé à Toronto, en Ontario au Canada. D'autres bureaux de l'entreprise se trouvent à Greenwood, au Colorado aux États-Unis, et à Beijing, en Chine. Les fonctions de ce groupe englobent les finances, l'administration, les technologies de l'information, la comptabilité et les services juridiques.

1.2 Mode de présentation

Neo Performance Materials Operations, qui représente l'information financière historique des filiales acquises de Molycorp, n'est pas une entité juridique existante pour les périodes à l'étude dans les présents états financiers détachés combinés. La direction a préparé ces états financiers détachés combinés pour les intégrer dans un prospectus aux fins de présentation de l'information financière historique des activités commerciales en aval de Molycorp pour permettre une comparaison avec les états financiers consolidés de l'entité regroupée pour les périodes ultérieures à l'acquisition.

Les états financiers détachés combinés de Neo sont présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 et pour la période de huit mois close le 30 août 2016, ce qui constitue le dernier jour avant l'acquisition du contrôle des activités commerciales en aval par l'entité regroupée. Ils ont été préparés sur une base détachée combinée à partir des livres et registres des composantes de Molycorp sous-jacentes pour présenter une image de la situation financière et de la performance financière historiques de Neo comme si Neo avait existé à titre d'entité autonome pour les périodes considérées. Les états financiers détachés combinés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « **IFRS** ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« **IASB** »).

Les états financiers détachés combinés ont été établis au moyen de l'information financière des secteurs d'activité de Molycorp décrits à la note 1.1, et comprennent les actifs, les passifs, les produits et les charges que la direction a déterminés comme étant spécifiquement attribuables à Neo. Certaines charges et dépenses présentées dans les états financiers détachés combinés de Neo représentent la répartition du coût des services auparavant engagés par Molycorp et qui seraient nécessaires à l'exploitation de Neo. La direction croit que cette répartition donne une image raisonnable des charges pour Neo qui ont été engagées au cours des périodes considérées, y compris les charges administratives et du siège social liées à certaines fonctions de soutien qui ont été présentées de façon centralisée au sein de Molycorp. Les fonctions de soutien fournies à Neo par Molycorp comprennent, sans s'y limiter, des services comptables, informatiques, fiscaux et

juridiques, des services d'entreprises, des services en matière de gouvernance et d'autres services professionnels.

Les coûts de ces services ont été attribués à Neo aux fins de la présentation des états financiers détachés combinés selon l'utilisation estimée des services par Neo. L'utilisation estimée des services centralisés de soutien par Neo a été déterminée selon sa quote-part du total des actifs utilisés pour générer des produits. La direction considère que ces attributions ont été effectuées sur une base raisonnable, mais pourraient ne pas être représentatives des coûts qui auraient été engagés si Neo avait été exploitée comme une entité autonome.

Les coûts de soutien centralisés de Neo pour la période de huit mois close le 30 août 2016 et pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014 se sont élevés respectivement à 2,9 millions de dollars, à 7,8 millions de dollars et à 8,5 millions de dollars.

Les états financiers détachés combinés ne comprennent pas les résultats d'exploitation de certaines filiales de MolyCorp liés au secteur d'activité Ressources, y compris l'exploitation de la mine Mountain Pass de MolyCorp. La transaction et les soldes avec ces filiales n'ont pas été éliminés et ont été comptabilisés à titre de transactions avec des parties liées présentées à la note 17 des présents états financiers détachés combinés.

Les présents états financiers détachés combinés ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation selon le principe du coût historique, modifié par suite de la réévaluation des actifs et passifs financiers (y compris les instruments dérivés) évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'impôt sur le résultat a été déterminé en supposant que les entreprises dans le groupe étaient des entités imposables séparées. Cette hypothèse implique que l'impôt sur le résultat exigible et différé de toutes les entreprises et de tous les groupes fiscaux de Neo est calculé séparément et que la recouvrabilité de ces actifs d'impôt différé est également évaluée en conséquence. Étant donné que certaines entités de MolyCorp n'ont pas déposé leurs déclarations d'impôt de façon séparée au cours des exercices précédents, les actifs et passifs d'impôt exigible respectifs, de même que les actifs d'impôt différé sur les pertes d'exploitation nettes, sont réputés avoir été attribués comme apports ou distributions au membre du groupe fiscal qui a déposé la déclaration d'impôt et un montant correspondant a été comptabilisé dans les capitaux propres attribuables à l'actionnaire (non membre du groupe MolyCorp) à la clôture des exercices respectifs. L'impôt payé par Neo a été comptabilisé dans les tableaux détachés combinés des flux de trésorerie et les apports ou distributions réputés n'ont pas été pris en compte. Les débiteurs et créditeurs entre MolyCorp et Neo découlant du Groupe ont été présentés dans les autres impôts à recevoir / à payer.

Les états financiers détachés combinés sont présentés en dollars américains.

Le Conseil d'administration a approuvé les présents états financiers détachés combinés pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015 et la période de huit mois close le 30 août 2016 et en a autorisé la publication le 1^{er} octobre 2017.

1.3 Éléments liés à la réorganisation

La Société présente les coûts directement attribuables au processus de réorganisation comme des éléments liés à la réorganisation, montant net, dans les présents états détachés combinés du résultat net. Ces coûts comprennent les honoraires juridiques et les autres honoraires de services-conseils se rapportant aux dossiers du Chapitre 11, et tous les ajustements apportés à la valeur comptable de certains passifs prérequête au titre des réclamations autorisées par la cour. Le tableau qui suit présente les éléments liés à la réorganisation engagés après la date de la requête.

	Période allant du 1 ^{er} janvier au 30 août 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Ajustements liés à d'autres réclamations	(63) \$	— \$	— \$
Indemnités de cessation d'emploi découlant de la réorganisation	1 568	—	—
Prime de paiement anticipé sur l'emprunt à terme de Magnequench	—	27 338	—
Radiation de l'échéance flexible liée à l'emprunt à terme de Magnequench	—	(3 970)	—
Radiation de charges financières différées liées à l'emprunt à terme de Magnequench	—	8 796	—
Honoraires du fiduciaire américain	265	—	—
Honoraires juridiques et autres honoraires	701	23	—
Total	2 471 \$	32 187 \$	— \$

NOTE 2 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Généralités

Les états financiers détachés combinés ont été préparés selon les méthodes comptables énoncées par les IFRS publiées par l'IASB. Les méthodes comptables ont été appliquées uniformément pour chaque période présentée, comme si ces méthodes avaient toujours été en vigueur.

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers détachés combinés sont résumées ci-dessous.

2.2 Méthode de consolidation

2.2.1 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode exige que les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris de l'entité acquise soient comptabilisés, y compris les passifs éventuels, que ceux-ci aient été comptabilisés ou non dans les états financiers avant l'acquisition. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de la filiale acquise sont pris en compte à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière, lesquelles sont également utilisées aux fins d'évaluations subséquentes conformément aux méthodes comptables de la Société. La participation ne donnant pas le contrôle est évaluée à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris

identifiables. Le goodwill représente la différence entre la juste valeur de la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition.

Les coûts liés à l'acquisition payés à des tiers sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés à moins qu'ils ne constituent des coûts liés à l'émission de titres d'emprunt ou d'instruments de capitaux propres. Les coûts d'émission de titres d'emprunt sont comptabilisés en déduction de la valeur comptable du titre d'emprunt connexe et amortis comme charge financière sur la durée de l'emprunt, alors que les coûts d'émission de capitaux propres sont comptabilisés en déduction du capital social.

2.2.2 Filiales et entreprises associées

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers détachés combinés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle.

Les participations ne donnant pas le contrôle découlent des regroupements d'entreprises pour lesquels la Société acquiert moins de 100 % des participations. Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées initialement à la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition, ce qui signifie que le goodwill, ou le profit sur une acquisition à des conditions avantageuses, comprend une tranche attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ordinaires.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation de la Société dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Une entreprise associée s'entend d'une entité ayant des politiques financières et opérationnelles sur lesquelles la Société exerce une influence notable, mais non le contrôle ou le contrôle conjoint. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement enregistrées au coût.

Après la comptabilisation initiale, les états financiers détachés combinés comprennent la quote-part de la Société dans le résultat net et le résultat global des entreprises associées.

Lorsque la quote-part de Neo dans les pertes excède sa participation dans une entreprise associée, la valeur comptable de cette participation est ramenée à zéro et les pertes supplémentaires cessent d'être comptabilisées, sauf si la Société a contracté une obligation juridique ou implicite ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Les variations attribuables au bénéfice net ou à la perte nette généré par les entreprises associées sont comptabilisées dans la quote-part du bénéfice des entreprises associées des états détachés combinés du résultat net.

Le tableau ci-après présente l'information concernant les filiales et les entreprises associées de la Société au 30 août 2016 :

	Emplacement de l'entreprise	Type d'entité	Intérêt économique	Méthode
Neo Performance Materials ULC	Canada	Filiale	100 %	Consolidation
Neo Chemicals & Oxides LLC	États-Unis	Filiale	100 %	Consolidation
Neo Chemicals & Oxides (Europe) Ltd.	Royaume-Uni	Filiale	100 %	Consolidation
Neo Rare Metals Korea Inc.	Corée	Filiale	100 %	Consolidation
Neo International Corp.	Barbades	Filiale	100 %	Consolidation
Jiangyin Jiahua Advanced Materials Resources Co., Ltd.	Chine	Filiale	95 %	Consolidation
MCP Holdings Canada ULC	Canada	Filiale	100 %	Consolidation
Neo Japan, Inc.	Japon	Filiale	100 %	Consolidation
Neo Performance Materials (Singapore) Pte. Ltd.	Singapour	Filiale	100 %	Consolidation
Zibo Jiahua Advanced Materials Resources Co., Ltd.	Chine	Filiale	95 %	Consolidation
NPM Silmet AS	Estonie	Filiale	100 %	Consolidation
Magnequench Japan, Inc.	Japon	Filiale	100 %	Consolidation
Shanxi Jiahua Galaxy Electronic Materials Co., Ltd.	Chine	Filiale	60 %	Consolidation
Magnequench (Korat) Co., Ltd.	Thaïlande	Filiale	100 %	Consolidation
Zibo Jia Xin Magnetic Materials Ltd.	Chine	Filiale	100 %	Consolidation
Neo Rare Metals (Utah), LLC	États-Unis	Filiale	100 %	Consolidation
NPM Holding (US), Inc.	États-Unis	Filiale	100 %	Consolidation
NMT Holdings GmbH	Allemagne	Filiale	100 %	Consolidation
Buss & Buss Spezialmetalle GmbH	Allemagne	Filiale	50 %	Consolidation
Neo Rare Metals (Oklahoma), LLC	États-Unis	Filiale	80 %	Consolidation
Jiangyin Kidokoro Glass Manufacture Co., Ltd.	Chine	Filiale	50 %	Consolidation
Magnequench, LLC	États-Unis	Filiale	100 %	Consolidation
Magnequench Neo Powders Pte. Ltd.	Singapour	Filiale	100 %	Consolidation
Magnequench International, LLC	États-Unis	Filiale	100 %	Consolidation
Xin Bao Investment Limited	Hong Kong	Filiale	100 %	Consolidation
Magnequench (Tianjin) Company Limited	Chine	Filiale	100 %	Consolidation
Magnequench Limited	Barbades	Filiale	100 %	Consolidation
Neo Performance Materials (Beijing) Co., Ltd.	Chine	Filiale	100 %	Consolidation
Magnequench International Trading (Tianjin) Co., Ltd.	Chine	Filiale	100 %	Consolidation
Magnequench GmbH	Allemagne	Filiale	100 %	Consolidation
Neo Performance Materials Korea Inc.	Corée	Filiale	100 %	Consolidation
Neo US Holdings, Inc.	Canada	Filiale	100 %	Consolidation
Neo Magnequench Distribution, LLC	États-Unis	Filiale	100 %	Consolidation
Toda Magnequench Magnetic Material (Tianjin) Co., Ltd.	Chine	Coentreprise	33 %	Mise en équivalence
Gan Zhou Ke Li Rare Earth New Material	Chine	Coentreprise	25 %	Mise en équivalence
GQD Special Material (Thailand) Co., Ltd.	Thaïlande	Coentreprise	20 %	Mise en équivalence

2.2.3 Transactions éliminées au moment de la consolidation

Les soldes et les transactions intersociétés, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions entre les sociétés du Groupe, sont éliminés. Les profits latents qui découlent de transactions conclues avec des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont déduits de la participation à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où il n'y a aucune indication de dépréciation. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles cadrent avec celles adoptées par le Groupe.

2.3 Monnaie fonctionnelle

Les états financiers détachés combinés sont présentés en dollars américains (« **USD** »), ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle de la Société. La monnaie fonctionnelle des principales filiales du Groupe correspond à la monnaie de l'environnement économique principal et des processus opérationnels des filiales et comprend le dollar américain, le renminbi chinois et le yen japonais. Les filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain sont les suivantes : Jiangyin Jia Hua Advanced Material Resources Co., Ltd. (« **JAMR** »), Neo Japan, Inc. (« **Neo Japan** »), Magnequench International Trading (Tianjin) Co., Ltd., Magnequench (Tianjin) Company Limited, et Shanxi Jia Hua Galaxy Electronics Materials Co., Ltd.

2.3.1 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle selon le cours de change en vigueur aux dates des transactions ou de l'évaluation lorsque les éléments sont réévalués.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de conversion sont habituellement comptabilisés dans le bénéfice (la perte).

2.3.2 Établissements à l'étranger

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur qui découlent de l'acquisition, sont convertis en dollars américains au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars américains au cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans la réserve au titre des écarts de conversion dans la participation nette de la société mère, sauf si les écarts de conversion sont attribués aux participations ne donnant pas le contrôle.

Dans le cas de la sortie complète ou partielle d'un établissement à l'étranger, de telle sorte que la Société n'exerce plus un contrôle, une influence notable, ni un contrôle conjoint, le montant cumulé dans la réserve au titre des écarts de conversion liée aux établissements à l'étranger est reclassé dans le résultat net en tant que profit ou perte sur la sortie. Si la Société cède une partie de sa participation dans une filiale, mais en conserve le contrôle, la quote-part connexe du montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Si la Société cède une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en continuant d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint, la quote-part connexe du montant cumulé est reclassée dans le résultat net.

2.4 Informations sectorielles

Les secteurs opérationnels de Neo sont déterminés selon les gammes de produits de la Société, qui sont à la base de l'évaluation de la performance de l'entreprise par le principal décideur opérationnel. La Société est composée de trois principaux secteurs : C et O, Magnequench et Métaux rares. Les informations opérationnelles et financières respectives de ces principaux secteurs sont disponibles séparément et elles servent à établir la performance opérationnelle de chaque secteur et à affecter les ressources.

Chaque secteur opérationnel est géré séparément puisque chaque gamme de produits exige des technologies, des ressources et des approches commerciales différentes. Toutes les transactions intersectorielles entre les secteurs ont été éliminées lors de la consolidation.

2.5 Comptabilisation des produits

Les produits s'entendent des biens vendus et des services rendus.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir des biens vendus, déduction faite des ventes intersociétés, de la taxe sur la valeur ajoutée et des retours et rabais estimés au moment de la comptabilisation. Les estimations de la juste valeur sont fondées sur l'expérience passée de la Société avec chaque client et des dispositions particulières à chaque entente.

Les produits tirés de la vente de produits fabriqués sont comptabilisés lorsque tous les risques et avantages rattachés au titre de propriété ont été transférés à l'acheteur (ce qui se produit généralement au moment de l'expédition) et que la recouvrabilité des créances connexes est probable. Les produits sont comptabilisés : i) s'ils peuvent être évalués de façon fiable; ii) s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entité; iii) si les coûts engagés ou à engager peuvent être évalués de façon fiable; et iv) si les critères pour chaque activité de la Société sont remplis. Ces critères de comptabilisation spécifiques aux activités sont fondés, dans chaque cas, sur les biens et services fournis au client et sur les modalités contractuelles.

2.6 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont comptabilisées dans le résultat net au moment de l'utilisation des services ou à la date de leur engagement.

2.7 Goodwill

Conformément à la méthode de l'acquisition, les coûts liés aux regroupements d'entreprises sont affectés aux actifs acquis et aux passifs repris selon la juste valeur estimée à la date d'acquisition. La différence entre la juste valeur de la contrepartie payée et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est comptabilisée comme goodwill. Le goodwill n'est pas amorti, mais est plutôt soumis à un test de dépréciation chaque année et comptabilisé au coût moins le cumul des pertes de valeur.

À la date d'acquisition, le goodwill est attribué à l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») ou au groupe d'UGT qui devrait tirer avantage des synergies découlant du regroupement d'entreprises. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est attribué aux secteurs opérationnels de la Société, lesquels constituent les divisions et correspondent au niveau auquel le goodwill est surveillé à l'interne par le principal décideur opérationnel. Le montant à recouvrer pour un secteur opérationnel ou une UGT représente le montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs estimés, comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'UGT. Une dépréciation du goodwill est comptabilisée pour tout excédent de la valeur comptable de l'UGT (ou du groupe d'UGT) par rapport à sa valeur recouvrable.

La charge de dépréciation du goodwill est comptabilisée dans le résultat net et ce montant ne peut faire l'objet d'une reprise au cours des périodes futures.

2.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimées, lesquelles varient de 4 ans à 40 ans pour les immeubles et de 2 ans à 20 ans pour le matériel et l'outillage. Puisqu'il n'y a pas de durée d'utilité déterminée pour les terrains, les valeurs comptables connexes ne sont pas amorties. Conformément à l'IAS 16, les composantes principales ayant des durées d'utilité différentes de celle de l'actif initial acheté ou construit sont identifiées et amorties au moyen d'une durée d'utilité représentative. Habituellement, les frais de maintenance et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Cependant, les coûts de remplacement et les coûts de remise à neuf importants sont inscrits à l'actif dans l'état de la situation financière à titre de composante séparée, et la pièce remplacée ou remise à neuf précédemment est décomptabilisée des états combinés détachés de la situation financière et comptabilisée aux états combinés détachés du résultat net.

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas mises en service. Les coûts sont inscrits à l'actif seulement s'ils sont directement attribuables à la construction ou à la mise en valeur des actifs. Ces coûts peuvent comprendre :

- les coûts des avantages du personnel découlant de la construction ou de l'acquisition des immobilisations corporelles;
- les frais de préparation du site;
- les frais de livraison et de manutention initiaux;
- les frais d'installation et de montage;
- les coûts des tests de bon fonctionnement de l'immobilisation corporelle, après déduction du produit net de la vente des articles produits pendant le transfert de l'actif sur ce site et pendant sa mise en état (comme des échantillons produits pendant les tests de fonctionnement);
- les honoraires de professionnels.

Les tests de dépréciation des immobilisations en production et des immobilisations en cours de développement sont effectués au moins une fois l'an afin d'identifier les indices que la valeur comptable excède la valeur recouvrable. La valeur comptable des immobilisations corporelles qui excède la valeur recouvrable est ramenée à la valeur recouvrable et comptabilisée dans les états détachés combinés du résultat net (se reporter à la rubrique « Dépréciation » ci-dessous).

Le montant des profits et des pertes sur la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans les états détachés combinés du résultat net au poste « Autres produits ou charges ».

2.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises au moyen d'une acquisition d'actifs ou d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées si l'actif est séparable ou découle de droits contractuels ou de droits légaux, et que la juste valeur de l'actif peut être évaluée de façon fiable lors de la comptabilisation initiale. Les immobilisations incorporelles de Neo comprennent essentiellement les contrats de licence, les relations clients et les noms commerciaux. À la suite de l'acquisition, les relations clients et les contrats de licence sont évaluées initialement à la juste valeur et sont amorties selon le mode linéaire, sur la durée de l'entente ou du titre de propriété connexe : 5 ans pour les contrats de licence et 15 ans pour les relations clients. L'amortissement a été pris en compte dans les dotations aux amortissements dans les états détachés combinés du résultat net. Pour tout nom commercial dont la durée d'utilité est indéterminée, la juste valeur initiale comptabilisée à l'acquisition ne sera pas amortie, mais fera l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle.

Les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont effectués lorsque les faits et circonstances permettent de conclure que la valeur comptable pourrait excéder la valeur recouvrable.

2.10 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement si la Société accepte la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. À la date de passation du contrat de location, l'actif connexe est comptabilisé au montant le moins élevé entre la juste valeur et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, et un montant correspondant est comptabilisé à titre de passif lié au contrat de location-financement. Les paiements en vertu du contrat de location-financement sont répartis entre les charges financières et la réduction du passif lié au contrat de location-financement afin d'obtenir une proportion constante du solde à payer du principal. Les charges financières sont comptabilisées au bénéfice net sur la durée du contrat de location.

Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location simple. Les contrats de location simple sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

2.11 Dépréciation

Dans le but d'estimer la dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel des entrées de trésorerie largement indépendantes sont générées. Par conséquent, certains actifs sont soumis à un test de dépréciation individuel et d'autres actifs sont soumis à un test au niveau de l'UGT.

Le goodwill est attribué aux UGT ou aux groupes d'UGT aux fins des tests de dépréciation basés sur le niveau auquel la direction en fait la surveillance, lesquels ne peuvent être plus grands qu'un secteur opérationnel. L'attribution est affectée à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises au cours duquel le goodwill est généré.

Les actifs et les charges du siège social sont répartis proportionnellement entre les UGT ou les groupes d'UGT selon les produits.

Les UGT auxquelles le goodwill a été attribué sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il y a une indication que l'unité a pu se déprécier. Ce test est effectué en comparant la valeur comptable de l'unité, y compris le goodwill, à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction estime les flux de trésorerie futurs attendus liés à chaque UGT et établit un taux d'actualisation approprié afin de calculer la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Les données utilisées pour effectuer les tests de dépréciation sont directement liées au plus récent budget approuvé de la Société, ce qui est ajusté au besoin afin d'exclure l'incidence de réorganisations et d'accroissements d'actifs futurs. Les facteurs d'actualisation sont déterminés de façon individuelle pour chaque UGT et traduisent leur profil de risque respectif évalué par la direction.

Les pertes de valeur au titre d'une UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'UGT, et le reliquat est affecté à d'autres actifs de l'unité au prorata. Les pertes de valeur sur le goodwill ne sont pas reprises.

Les actifs non financiers à durée d'utilité déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. De plus, les actifs non financiers qui ne sont pas amortis sont assujettis à un test de dépréciation

annuel. Toute perte de valeur est comptabilisée dans le résultat des activités poursuivies ou abandonnées, selon le cas, à hauteur de l'excédent entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. La Société évalue les reprises éventuelles de pertes de valeur, autres que celle du goodwill, lorsque des événements ou des changements de circonstances le justifient.

2.12 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que les actifs financiers et les risques et avantages inhérents sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, acquitté, annulé ou qu'il arrive à expiration.

Les actifs et passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction à l'exception des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont évalués initialement à la juste valeur.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués par la suite comme il est décrit ci-après.

2.12.1 Actifs financiers

Aux fins des évaluations subséquentes, les actifs financiers non dérivés sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- les prêts et créances;
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net;
- les actifs financiers disponibles à la vente;
- les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance.

Tous les actifs financiers, hormis ceux qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sont soumis à un test de dépréciation au moins chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Ci-après sont décrits les différents critères qui s'appliquent pour chaque catégorie d'actifs financiers pour déterminer s'il existe une perte de valeur.

2.12.1.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminués de la provision pour pertes de valeur. L'actualisation n'est pas effectuée si l'incidence de l'actualisation est non significative. Les clients et autres débiteurs de la Société sont pris en compte dans cette catégorie d'instruments financiers.

Les créances qui sont individuellement significatives sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'elles sont en souffrance ou qu'il y a des indications objectives qu'une contrepartie spécifique manquera à ses engagements. Les créances qui ne sont pas considérées comme étant dépréciées de façon individuelle sont soumises à un test de dépréciation de groupe, lequel est déterminé par référence au secteur d'activité ou à la région d'une contrepartie et par d'autres facteurs disponibles en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes. La part de la dépréciation est alors fondée sur les taux de défaillance historiques récents de la contrepartie pour chaque groupe identifié. Les pertes de valeur sur les créances clients sont présentées dans les frais de vente et charges générales et administratives.

2.12.1.2 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés ainsi lors de leur comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Tous les instruments financiers dérivés entrent dans cette catégorie, à l'exception des instruments de couverture désignés et efficaces, pour lesquels les dispositions en matière de comptabilité de couverture s'appliquent.

La Société peut désigner des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon la nature et le calendrier de règlement de ces actifs financiers. Les actifs financiers que la direction a la capacité de régler en trésorerie à court terme (1 an) sont habituellement désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les exemples comprennent, sans s'y limiter, la trésorerie, les placements dans des fonds du marché monétaire à court terme, les acceptations bancaires et les instruments dérivés. Les actifs financiers de cette nature désignés à la juste valeur par le biais du résultat net vont réduire significativement les incohérences de comptabilisation en captant les profits et pertes à la période où ils ont eu lieu.

Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits et les pertes sont comptabilisés dans le résultat net. La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en fonction des transactions conclues dans un marché actif ou au moyen d'une technique d'évaluation si aucun marché actif n'existe.

2.12.1.3 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont soit désignés dans cette catégorie ou qui ne répondent pas aux critères d'inclusion de toute autre catégorie d'actifs financiers. Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits et les pertes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à moins que l'actif soit déprécié, auquel cas les pertes sont comptabilisés dans le résultat net.

2.12.2 Passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les emprunts et les fournisseurs et autres créiteurs.

Les passifs financiers sont évalués par la suite au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des passifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés par la suite à la juste valeur et les profits et pertes sont comptabilisés dans le résultat net.

Tous les passifs financiers dérivés qui ne sont pas désignés et efficaces à titre d'instruments de couverture sont comptabilisés à la juste valeur dans les états détachés combinés du résultat net.

Toutes les charges d'intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument qui sont présentées dans les états détachés combinés du résultat net sont comprises dans les charges financières nettes.

2.13 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût comprend toutes les charges liées directement à des processus de fabrication ainsi que l'affectation de la part appropriée des frais généraux liés à la production, en fonction de la capacité normale de production. Les coûts des éléments habituellement fongibles sont déterminés en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation de la

valeur nette de réalisation en raison d'un changement de la situation économique, le montant de la dépréciation fait l'objet d'une reprise (c'est-à-dire que la reprise est limitée au montant de la dépréciation initiale) de sorte que la nouvelle valeur comptable est le plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation révisée.

2.14 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Ils sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

2.14.1 Impôt exigible

L'impôt exigible pour chaque entité imposable est fondé sur le bénéfice imposable local au taux d'impôt local prévu par la loi adopté ou quasi-adopté à la date du bilan et tient compte des ajustements d'impôt à payer ou à recevoir au titre des périodes précédentes. Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont contrebalancés seulement si certains critères sont respectés.

2.14.2 Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé au moyen de la méthode axée sur le bilan en ce qui a trait à toutes les différences temporaires entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leur valeur comptable aux fins de présentation de l'information financière, à l'exception des situations qui suivent :

- lorsque le passif d'impôt différé découle de la comptabilisation initiale du goodwill, ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif découlant d'une acquisition qui n'est pas un regroupement d'entreprises, et au moment de l'acquisition, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale);
- dans le cas des différences temporaires imposables liées aux participations dans des filiales ou des partenariats, lorsque le moment de la résorption des différences temporaires peut être contrôlé et qu'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires et tous les reports en avant d'actifs et de passifs d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles et ces reports en avant d'actifs et de passifs d'impôt non utilisés pourront être imputés, sera disponible. Le bénéfice imposable futur est déterminé selon les plans d'affaires des filiales individuelles du Groupe et la résorption des différences temporaires imposables. Les actifs d'impôt différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable; ces réductions sont reprises lorsque la probabilité de dégager des bénéfices imposables futurs est meilleure.

Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués chaque date de clôture et comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si certains critères sont respectés.

2.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'entendent des fonds en caisse et des dépôts remboursables à vue. Les équivalents de trésorerie comprennent également les billets de banque, de même que les instruments du marché monétaire à court terme dont l'échéance est inférieure à trois mois et qui peuvent être convertis immédiatement en trésorerie au moment de l'acquisition.

2.16 Avantages futurs du personnel

La Société offre des avantages postérieurs à l'emploi par l'entremise de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

2.16.1 Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies parrainés par la Société définissent les montants des prestations qu'un employé recevra à son départ à la retraite au moyen du nombre d'années de service et du salaire de fin de carrière.

Les prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite acquis par les employés sont établis par calculs actuariels sur une base annuelle par des actuaires indépendants grâce à la méthode des unités de crédit projetées et selon des hypothèses comme le rendement attendu des actifs du régime, l'âge de la retraite des employés et les taux tendanciels prévus des coûts des soins de santé. La juste valeur est utilisée pour évaluer les actifs du régime aux fins du calcul du rendement attendu des actifs du régime. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimés à partir des hypothèses. Les coûts des services passés découlant de modifications au régime sont inscrits immédiatement dans les états détachés combinés du résultat net.

Les actifs ou les passifs comptabilisés dans les états détachés combinés de la situation financière correspondent à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date du bilan, diminuée de la juste valeur des actifs du régime, ainsi que des ajustements au titre des gains actuariels ou des pertes actuarielles non comptabilisés et des coûts des services passés. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est obtenue en actualisant les sorties de trésorerie futures estimées au moyen des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de haute qualité qui sont libellées dans la monnaie devant servir à payer les prestations et qui ont des échéances qui se rapprochent de celles de l'obligation au titre des prestations de retraite connexes.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

2.16.2 Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel la Société verse des cotisations définies dans une entité indépendante. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres cotisations au-delà du montant des cotisations définies. Les versements dans les régimes à cotisations définies sont passés en charges dans les états détachés combinés du résultat net sur les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les membres du personnel.

2.17 Jugements importants posés par la direction lors de l'application des méthodes comptables

L'établissement d'états financiers exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

L'information concernant les importants jugements et les estimations et hypothèses importantes ayant le plus d'incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est décrite ci-après.

2.17.1 Actifs d'impôt différé

L'évaluation de la probabilité d'avoir un bénéfice imposable futur suffisant pour y appliquer les actifs d'impôt différé repose sur les attentes de la Société quant à la rentabilité future de chaque entité juridique ajustée pour tenir compte des principaux produits et charges non imposables et des limites à l'égard de l'utilisation de pertes reportées en avant ou d'autres crédits fiscaux. Lorsqu'une prévision favorable au titre des bénéfices imposables indique l'utilisation probable future d'un actif d'impôt différé, ce dernier est habituellement comptabilisé intégralement. La comptabilisation des actifs d'impôt différé soumis à certaines limites ou incertitudes juridiques ou économiques est réalisée de façon individuelle par la direction selon les faits et circonstances qui leur sont propres.

2.17.2 Dépréciation

Une perte de valeur est comptabilisée au titre de l'excédent entre la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT et sa valeur recouvrable, laquelle correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction estime les flux de trésorerie futurs attendus de chaque actif ou UGT et établit un taux d'intérêt approprié pour calculer la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Lors du calcul des flux de trésorerie futurs, la direction pose des hypothèses au sujet des résultats d'exploitation futurs. Ces hypothèses ont trait aux événements et circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer et donner lieu à des ajustements importants aux actifs de la Société pour les périodes futures. Dans la plupart des cas, la détermination du taux d'actualisation applicable implique l'estimation d'ajustements appropriés pour tenir compte du risque de marché et de facteurs de risque propres à l'actif.

2.17.3 Regroupements d'entreprises

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs identifiables de la société acquise sont pris en compte dans les états détachés combinés de la situation financière à leur juste valeur. Pour évaluer la juste valeur, la direction utilise des estimations sur les flux de trésorerie et les taux d'actualisation. Tout changement lié à l'évaluation après la comptabilisation initiale aurait une incidence sur l'évaluation du goodwill.

2.17.4 Durée d'utilité des actifs amortissables

La direction passe en revue la durée d'utilité des actifs amortissables chaque date de clôture. La direction a estimé, en date du 30 août 2016, du 31 décembre 2015 et du 31 décembre 2014, que les durées d'utilité représentaient l'utilité attendue de ces actifs pour la Société.

2.17.5 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Pour estimer la valeur nette de réalisation, la direction tient compte des éléments probants les plus fiables disponibles à la date à laquelle les estimations sont faites. Les activités principales de la Société sont assujetties aux changements aux politiques extérieures et aux prix des métaux acceptés à l'échelle internationale; par conséquent, les prix de vente pourraient changer rapidement.

2.17.6 Provisions

Une provision est comptabilisée si, par suite d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour s'acquitter de l'obligation. Le calendrier ou le montant de la sortie pourraient demeurer incertains. La direction estime les dépenses nécessaires pour régler l'obligation actuelle selon les éléments probants les plus fiables existant à la date de clôture, y compris les risques et les incertitudes associés à l'obligation. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

2.17.7 Passif au titre des prestations de retraite définies

La direction estime le passif au titre des prestations de retraite définies chaque année en collaboration avec des actuaires indépendants; néanmoins, les résultats réels pourraient varier en raison des incertitudes relatives aux estimations. Les estimations du passif au titre des prestations de retraite définies reposent sur l'âge de la retraite, le taux de mortalité et les taux tendanciels des coûts des soins de santé estimés. Elles tiennent également compte des prévisions particulières de la Société quant aux hausses salariales futures. Les facteurs d'actualisation sont déterminés selon un rapprochement des flux de trésorerie projetés du régime et des courbes de rendement des actuaires indépendants. Les incertitudes relatives aux estimations se rapportent principalement aux taux tendanciels des coûts des soins de santé, lesquels peuvent fluctuer de façon importante pour les estimations futures des obligations au titre des prestations de retraite définies de la Société.

2.17.8 Juste valeur des instruments financiers

La direction a recours à des techniques d'évaluation pour calculer la juste valeur des instruments financiers lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles. Les détails concernant les hypothèses utilisées sont présentés dans les notes des présents états financiers qui portent sur les actifs et passifs financiers. Lors de l'application des techniques d'évaluation, la direction utilise des données de marché et des estimations et hypothèses qui, dans la mesure du possible, reflètent les données observables que les participants au marché utiliseraient pour fixer le prix de l'instrument. Lorsque les données nécessaires ne sont pas observables, la direction fournit ses meilleures estimations au regard des hypothèses que les participants du marché poseraient. Ces estimations pourraient varier par rapport aux prix réels qui seraient obtenus lors d'une opération conclue dans des conditions de concurrence normale à la date de clôture.

NOTE 3 PRISES DE POSITION COMPTABLES RÉCENTES

Prises de position comptables en 2016

Les prises de position comptables suivantes publiées par l'IASB n'étaient pas en vigueur pour la Société au 30 août 2016, et, par conséquent, elles n'ont pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers détachés combinés. La Société prévoit adopter ces normes, le cas échéant, lorsqu'elles entreront en vigueur.

IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie

Le 7 janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, (« **IAS 7** »). L'IAS 7 exige que l'entité fournisse des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs découlant des activités de financement, notamment les variations découlant des flux de trésorerie et les variations hors trésorerie. L'IAS 7 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, et son adoption anticipée est permise. La Société est d'avis que l'application de cette norme n'aura pas d'incidence significative sur ses états financiers détachés combinés.

IFRS 9 – Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9 (2014) (« **IFRS 9** »). L'IFRS 9 fournit des directives sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation des actifs financiers, et la comptabilité de couverture générale. La section de la norme qui porte sur le classement et l'évaluation précise la façon dont sont comptabilisés les actifs financiers et les passifs financiers dans les états financiers, et notamment, comment ils sont évalués sur une base régulière. L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des pertes attendues qui exigera une comptabilisation plus à jour des pertes de crédit attendues. De plus, l'IFRS 9 présente un modèle sensiblement remanié pour la comptabilité de couverture qui prévoit des informations à fournir plus exhaustives quant aux activités de gestion des risques. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée

est permise. La Société évalue actuellement l'incidence éventuelle de l'adoption de cette norme. Cependant, d'après l'évaluation initiale, elle ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette norme ait une incidence significative sur le classement et l'évaluation de ses actifs et passifs financiers présentés dans ses états financiers détachés combinés. En ce qui concerne la dépréciation des actifs financiers, la Société a commencé à en évaluer l'incidence éventuelle et prévoit achever l'évaluation et la mise en œuvre au quatrième trimestre de 2017.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 (« **IFRS 15** »). L'IFRS 15 remplacera l'IAS 18, *Produits*, l'IAS 11, *Contrats de construction* et d'autres directives interprétatives liées à la comptabilisation des produits. L'IFRS 15 fournit un modèle en cinq étapes unique qui doit être appliqué à tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats d'assurance, des instruments financiers et des contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS. En plus du modèle à cinq étapes, la norme précise la façon de comptabiliser les coûts qui s'ajoutent lors de l'obtention des contrats et des coûts directement attribuables à l'exécution du contrat. Les coûts qui s'ajoutent lors de l'obtention des contrats doivent être comptabilisés comme un actif si l'entité prévoit récupérer ces coûts. Les exigences de la norme s'appliqueront également à la comptabilisation et à l'évaluation des profits et des pertes sur la vente de certains actifs non financiers qui ne sont pas un extrant des activités ordinaires de l'entité. L'IFRS 15 peut être appliquée selon une méthode rétrospective intégrale ou une méthode rétrospective modifiée et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est permise.

La Société a amorcé une évaluation visant à déterminer quels secteurs et quels flux de rentrées seront touchés. En outre, la Société évaluera et déterminera les dispositions transitoires et les mesures de simplification qu'elle adoptera. La Société prévoit achever l'évaluation et la mise en œuvre au quatrième trimestre de 2017.

Avant l'adoption de l'IFRS 15 au quatrième trimestre de 2017, la Société prévoit présenter des renseignements détaillés additionnels, notamment sa méthode de transition, les mesures de simplification choisies et des estimations des incidences financières quantitatives.

IFRS 16 – Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (« **IFRS 16** »). L'IFRS 16 remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, la SIC-15, *Avantages dans les contrats de location simple*, et la SIC-27, *Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location*. L'IFRS 16 renferme un modèle unique de comptabilisation pour les preneurs, lequel élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour le preneur. Tous les contrats qui répondent à la définition d'un contrat de location, autres que des contrats de location à court terme et des contrats de location pour des éléments de faible valeur pour lesquels un preneur a l'option de ne pas appliquer les exigences d'évaluation et de présentation de l'IFRS 16, seront comptabilisés dans l'état de la situation financière comme un actif au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant sera également comptabilisé. Les actifs sont ensuite comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles ou d'immeubles de placement et le passif est dénoué au moyen du taux d'intérêt inhérent au contrat de location. Les exigences comptables pour le preneur demeurent en accord avec les exigences antérieures de l'IAS 17. L'IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et son adoption anticipée est autorisée pour autant que l'IFRS 15 ait été adoptée. La direction évalue actuellement l'incidence de l'application de cette norme sur ses états financiers détachés combinés et prévoit achever son évaluation au cours des mois qui viennent.

IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée* (« **IFRIC 22** »). L'IFRIC 22 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et son adoption anticipée est permise. L'interprétation clarifie la date qui devrait être utilisée pour la conversion lorsqu'une transaction en monnaie étrangère fait l'objet d'un paiement ou d'un encaissement anticipé. Elle clarifie le fait que la date de la transaction, aux fins de la détermination du cours de change à utiliser lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe (ou la partie d'actif, de charge ou de produit connexe), est la date de comptabilisation initiale par l'entité de l'actif non monétaire ou du passif non monétaire découlant du paiement ou de l'encaissement de la contrepartie anticipée. La Société envisage d'adopter cette norme dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018. La Société a commencé à évaluer l'incidence possible de son application et entend achever son évaluation au quatrième trimestre de 2017.

Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016

Le 8 décembre 2016, dans le cadre de son processus annuel d'amélioration, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à trois normes. Chaque modification est assortie de dispositions transitoires et d'une date d'entrée en vigueur qui lui sont propres.

Des modifications ont été apportées aux normes suivantes :

- clarification du fait que l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, s'applique également aux intérêts qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente ou de la distribution ou comme activités abandonnées, et ce, de façon rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017;
- suppression des exemptions désuètes pour les nouveaux adoptants en vertu de l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018;
- clarification du fait que le choix d'évaluer une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise à la juste valeur en vertu de l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, lorsque la participation est détenue directement par, ou indirectement via, un organisme de capital-risque ou une autre entité admissible, peut être fait isolément pour chaque participation. Les modifications s'appliquent rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Société envisage d'adopter ces modifications dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017 ou 2018, selon le cas. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur ses états financiers.

NOTE 4 DÉBITEURS

	30 août 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Créances clients brutes	35 144 \$	37 727 \$	42 738 \$
Provision pour créances douteuses	(124)	(119)	(87)
Total	35 020 \$	37 608 \$	42 651 \$

Le tableau suivant présente le classement chronologique des débiteurs en souffrance :

	30 août 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Moins de trois mois	3 162 \$	4 534 \$	4 093 \$
Plus de trois mois mais moins de six mois	245	39	537
Plus de six mois mais moins de un an	12	—	170
Plus de un an	32	53	—
Total	3 451 \$	4 626 \$	4 800 \$

Tous les débiteurs de la Société sont à court terme. La valeur comptable nette des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. La Société passe en revue tous les montants de façon régulière pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation et les montants dépréciés ont été pris en compte dans la provision pour créances douteuses.

Le risque de crédit auquel la Société est exposée, de même que les pertes de valeur au titre des débiteurs sont présentées à la note 20.4.

NOTE 5 STOCKS

Les stocks, comptabilisés au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation, se composent des éléments suivants :

	30 août 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Matières premières	33 051 \$	41 217 \$	47 591 \$
Travaux en cours	15 488	23 453	24 182
Produits finis	45 164	45 143	56 799
Fournitures	5 239	5 677	5 730
Total	98 942 \$	115 490 \$	134 302 \$

Le coût des produits finis fabriqués comprend le coût des matières premières, les coûts de la main-d'œuvre et les frais généraux de production.

Au 30 août 2016, des stocks d'un montant total de 178,7 millions de dollars ont été pris en compte dans le coût des ventes à titre de charge (294,7 millions de dollars au 31 décembre 2015 et 342,6 millions de dollars au 31 décembre 2014). Ce montant comprend une provision de 2,4 millions de dollars attribuables aux stocks pour la période close le 30 août 2016 (14,2 millions de dollars au 31 décembre 2015 et 6,0 millions de dollars au 31 décembre 2014).

NOTE 6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et baux fonciers	Bâtiments et améliorations	Matériel et outillage	Matériel de bureau	Immobilisations en cours (déduction faite des transferts)	Total
Au 1^{er} janvier 2016						
Coûts	3 735 \$	62 311 \$	143 905 \$	12 296 \$	2 633 \$	224 880 \$
Cumul des amortissements	(576)	(28 275)	(100 143)	(9 485)	—	(138 479)
Valeur comptable nette	3 159 \$	34 036 \$	43 762 \$	2 811 \$	2 633 \$	86 401 \$
Entrées	—	—	650	154	3 504	4 308
Sorties, déduction faite des coûts et du cumul des amortissements	—	(12)	(6)	(60)	—	(78)
Transferts	(291)	690	2 649	122	(3 170)	—
Écarts de conversion	(31)	(300)	(297)	(50)	(7)	(685)
Autres	—	—	—	(35)	(20)	(55)
Charge d'amortissement	(21)	(2 246)	(5 585)	(723)	—	(8 575)
Valeur comptable nette de clôture au 30 août 2016	2 816 \$	32 168 \$	41 173 \$	2 219 \$	2 940 \$	81 316 \$

Constitué des éléments suivants :

Coûts	3 413 \$	63 105 \$	146 749 \$	12 166 \$	2 940 \$	228 373 \$
Cumul des amortissements	(597)	(30 937)	(105 576)	(9 947)	—	(147 057) \$

	Terrains et baux fonciers	Bâtiments et améliorations	Matériel et outillage	Matériel de bureau	Immobilisations en cours (déduction faite des transferts)	Total
Au 1^{er} janvier 2015						
Coûts	11 584 \$	69 200 \$	158 921 \$	15 030 \$	4 234 \$	258 969 \$
Cumul des amortissements	(545)	(24 923)	(92 487)	(8 710)	—	(126 665)
Valeur comptable nette	11 039 \$	44 277 \$	66 434 \$	6 320 \$	4 234 \$	132 304 \$
Entrées	—	221	1 673	279	7 154	9 327
Sorties, déduction faite des coûts et du cumul des amortissements	—	(101)	(643)	(110)	—	(854)
Transferts	—	2 731	5 403	13	(8 147)	—
Écarts de conversion	(64)	(654)	(660)	(75)	361	(1 092)
Incidence d'un changement de monnaie fonctionnelle	386	1 780	2 199	51	(3)	4 413
Dépréciation	(8 171)	(9 558)	(19 046)	(2 506)	—	(39 281)
Autres	—	—	(75)	—	(966)	(1 041)
Charge d'amortissement	(31)	(4 660)	(11 523)	(1 161)	—	(17 375)
Valeur comptable nette de clôture au 31 décembre 2015	3 159 \$	34 036 \$	43 762 \$	2 811 \$	2 633 \$	86 401 \$

Constitué des éléments suivants :

Coûts	3 735 \$	62 311 \$	143 905 \$	12 296 \$	2 633 \$	224 880 \$
Cumul des amortissements	(576)	(28 275)	(100 143)	(9 485)	—	(138 479)

	Terrains et baux fonciers	Bâtiments et améliorations	Matériel et outillage	Matériel de bureau	Immobilisations en cours (déduction faite des transferts)	Total
Au 1^{er} janvier 2014						
Coûts	11 285 \$	67 747 \$	156 059 \$	14 651 \$	1 766 \$	251 508 \$
Cumul des amortissements	(514)	(20 337)	(80 878)	(7 729)	—	(109 458)
Valeur comptable nette	10 771 \$	47 410 \$	75 181 \$	6 922 \$	1 766 \$	142 050 \$
Entrées	—	728	1 957	630	4 891	8 206
Sorties, déduction faite des coûts et du cumul des amortissements	—	(7)	(401)	(12)	—	(420)
Transferts	—	872	2 505	541	(3 918)	—
Écarts de conversion	(1 150)	(2 789)	(3 716)	(36)	(72)	(7 763)
Incidence d'un changement de monnaie fonctionnelle	1 449	3 113	7 177	—	—	11 739
Dépréciation	—	—	(503)	(37)	(31)	(571)
Autres	40	—	(177)	(7)	(35)	(179)
Charge d'amortissement	(71)	(5 050)	(15 589)	(1 681)	1 633	(20 758)
Valeur comptable nette de clôture au 31 décembre 2014	11 039 \$	44 277 \$	66 434 \$	6 320 \$	4 234 \$	132 304 \$
Constitué des éléments suivants :						
Coûts	11 584 \$	69 200 \$	158 921 \$	15 030 \$	4 234 \$	258 969 \$
Cumul des amortissements	(545)	(24 923)	(92 487)	(8 710)	—	(126 665)

NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent essentiellement les relations clients, les noms commerciaux, les brevets, les contrats de licence et les droits d'utilisation des terrains. Le tableau suivant présente la valeur comptable des immobilisations incorporelles de la Société :

	Relations clients	Noms commerciaux	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2016				
Coûts	70 562 \$	6 000 \$	819 \$	77 381 \$
Cumul des amortissements	—	—	(491)	(491) \$
Valeur comptable nette	70 562 \$	6 000 \$	328 \$	76 890 \$
Entrées	—	—	—	—
Écarts de conversion	(1 249)	—	—	(1 249)
Amortissements	(3 511)	—	(109)	(3 620)
Solde au 30 août 2016	65 802 \$	6 000 \$	219 \$	72 021 \$
Constitué des éléments suivants :				
Coûts	69 274 \$	6 000 \$	819 \$	76 093 \$
Cumul des amortissements	(3 472)	—	(600)	(4 072)

	Relations clients	Brevets	Noms commerciaux	Droits d'utilisation des terrains	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2015						
Coûts	223 700 \$	152 \$	14 800 \$	3 200 \$	4 449 \$	246 301 \$
Cumul des amortissements	(28 880)	(152)	—	(304)	(1 479)	(30 815)
Valeur comptable nette	194 820 \$	— \$	14 800 \$	2 896 \$	2 970 \$	215 486 \$
Entrées	—	—	—	—	—	—
Écarts de conversion	(3 134)	—	—	(33)	(4)	(3 171)
Dépréciation	(105 472)	—	(8 800)	(2 758)	(1 989)	(119 019)
Autres	—	—	—	—	(36)	(36)
Amortissements	(15 652)	—	—	(105)	(613)	(16 370)
Solde au 31 décembre 2015	70 562 \$	— \$	6 000 \$	— \$	328 \$	76 890 \$
Constitué des éléments suivants :						
Coûts	70 562 \$	— \$	6 000 \$	— \$	819 \$	77 381
Cumul des amortissements	—	—	—	—	(491)	(491)

	Relations clients	Brevets	Noms commerciaux	Droits d'utilisation des terres	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2014						
Coûts	347 701 \$	152 \$	14 800 \$	3 568 \$	4 420 \$	370 641 \$
Cumul des amortissements	(36 128)	(27)	—	(227)	(862)	(37 244)
Valeur comptable nette	311 573 \$	125 \$	14 800 \$	3 341 \$	3 558 \$	333 397 \$
Entrées	—	—	—	—	37	37
Écarts de conversion	(1 172)	—	—	—	(8)	(1 180)
Incidence d'un changement de monnaie fonctionnelle	177	—	—	—	—	177
Dépréciation	(92 739)	—	—	(368)	—	(93 107)
Amortissements	(23 019)	(125)	—	(77)	(617)	(23 838)
Solde au 31 décembre 2014	194 820 \$	— \$	14 800 \$	2 896 \$	2 970 \$	215 486 \$
Constitué des éléments suivants :						
Coûts	223 700 \$	152 \$	14 800 \$	3 200 \$	4 449 \$	246 301 \$
Cumul des amortissements	(28 880)	(152)	—	(304)	(1 479)	(30 815)

Au 31 décembre 2014, en raison de la diminution de la croissance à long terme de zones d'intérêt, la Société a comptabilisé une perte de valeur d'environ 93,1 millions de dollars au titre de certaines relations clients présentées dans les secteurs C et O et Métaux rares. Une mise à jour de la juste valeur estimée de ces relations clients a été effectuée par la Société selon l'approche par le résultat au moyen de certaines données d'entrée non observables, y compris un taux d'attrition de clients d'environ 13 %.

Au 31 décembre 2015, du fait de la faiblesse prolongée des prix des terres rares, la Société a comptabilisé une perte de valeur d'environ 119,0 millions de dollars, essentiellement liée aux relations clients. En lien avec les dossiers du Chapitre 11, la juste valeur des noms commerciaux a été établie à 6,0 millions de dollars, ce qui a entraîné une perte de valeur de 8,8 millions de dollars. La Société a mis à jour la juste valeur estimée de ces relations clients selon l'approche par le résultat au moyen de certaines données d'entrée non observables, y compris un taux d'attrition de clients compris dans une fourchette de 6,5 % à 13 %.

Au 30 août 2016, il n'y avait pas de perte de valeur additionnelle devant être comptabilisée. L'estimation de la juste valeur a été effectuée selon l'approche par le résultat au moyen de certaines données d'entrée non observables, y compris un taux d'attrition de clients compris dans une fourchette de 5 % à 15 %.

NOTE 8 GOODWILL

	30 août 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier	53 758 \$	102 808 \$	228 750 \$
Écarts de conversion	(1 220)	(3 422)	2 626
Dépréciation	—	(45 628)	(128 568)
Solde de clôture	52 538 \$	53 758 \$	102 808 \$

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill a été affecté comme suit aux groupes d'UGT :

	30 août 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Magnequench	52 538 \$	99 386 \$	102 808 \$
C et O	—	—	127 855
Métaux raresR	—	—	713
Total	52 538 \$	99 386 \$	231 376 \$

Dans le cadre du test de dépréciation du goodwill annuel, la Société a effectué un test de recouvrabilité en date du 31 décembre 2014 pour toutes ses UGT, et ce, en fonction de ses politiques et selon la conjoncture à cette date. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 127,9 millions de dollars afin de radier la valeur comptable du goodwill de la division C et O. Cette perte de valeur est attribuable à la révision des flux de trésorerie projetés de la Société, laquelle découle de la demande atone pour les produits d'éclairage au phosphore, et à la faiblesse prolongée des prix des produits vendus par notre division C et O. Au 31 décembre 2014, la Société a également comptabilisé une charge de dépréciation de 0,7 million de dollars dans le secteur Métaux rares afin de radier le goodwill restant lié à la production de métaux rares à l'installation de Silmet. Enfin, la Société a déterminé que la juste valeur du secteur Magnequench excédait sa valeur comptable d'environ 10 % au 31 décembre 2014.

Dans le cadre du test de dépréciation du goodwill annuel effectué en date du 31 décembre 2015, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 45,6 millions de dollars liée au goodwill de l'UGT Magnequench.

Les montants recouvrables des groupes d'UGT ont été déterminés sur la base des valeurs d'utilité, et couvrent une prévision des flux de trésorerie détaillée selon le budget sur cinq ans. Les flux de trésorerie prévisionnels sont alors actualisés pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus des groupes d'UGT qui font l'objet d'un test de dépréciation chaque année. Cette approche implique que des estimations soient faites et que des hypothèses soient posées au sujet des taux de croissance des produits, des marges d'exploitation, des taux d'impôt et des taux d'actualisation.

1. **Le taux de croissance des produits pour la période de prévision** est déterminé en fonction de l'expérience de la direction dans le secteur d'activité et se situe dans une fourchette allant de 5,5 % à 9,9 % selon le plan financier de la Société approuvé par le conseil d'administration. Les flux de trésorerie prévisionnels ont été extrapolés à la clôture de la période de prévision au moyen d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 %.
2. **Le taux d'actualisation** est présumé afin de calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie projetés des UGT. Un premier indice pour déterminer un taux d'actualisation spécifique à un actif correspond au coût moyen pondéré du capital (le « CMPC ») de la Société. Le CMPC est ajusté pour refléter le profil de risque propre à chaque UGT. La Société a obtenu le CMPC à partir des données des marchés financiers, ce qui implique une analyse séparée du coût des capitaux propres et du coût de la dette et la prise en compte de la prime de risque de marché au titre de chaque UGT. Le taux d'actualisation s'établit dans une fourchette allant de 10,2 % à 12,7 %.

La Société a appliqué un taux d'actualisation élevé aux UGT dont les flux de trésorerie sont plus volatils en raison de leur participation dans des marchés concurrentiels et de l'instabilité de la demande des clients, et un taux d'actualisation moins élevé aux UGT dont les flux de trésorerie sont moins volatils du fait de leur position sur le marché et de la maturité du marché desservi.

NOTE 9 PARTICIPATIONS

La Société détient une participation de 25 % dans Ganzhou Keli Rare Earth New Material Co., Ltd. (« **Keli** »), entreprise qui convertit les oxydes de terres rares en métaux qui seront utilisés dans les poudres de Magnequench.

La Société détient une participation de 33 % dans Toda Magnequench Magnetic Materials Co. Ltd. (« **TMT** ») qui produit des composés magnétiques de terres rares à base de poudres de Magnequench provenant de Magnequench (Tianjin) Company Limited (« **MQTJ** ») dans le cadre normal des activités.

La Société détient également une participation de 50 % dans Ingal Stade GmbH (« **Ingal Stade** »), une coentreprise allemande spécialisée dans l'extraction du gallium (« **Ga** ») à partir d'une liqueur Bayer tirée d'une fonderie d'alumine dont le niveau de pureté atteint 5N (99,999 %) ou plus. En décembre 2014, la Société a cessé ses achats de Ga auprès d'Ingal Stade puisque la coentreprise ne pouvait plus fournir son métal à un prix concurrentiel. Puisque l'achat de Ga à un prix concurrentiel représentait la proposition de valeur principale qui justifiait la participation de la Société dans Ingal Stade, au 31 décembre 2014, la Société a comptabilisé une charge de 4,9 millions de dollars dans la quote-part de la perte des entreprises associées des états détachés combinés du résultat net afin de radier le solde de sa participation dans Ingal Stade.

	Pays de constitution ou d'enregistrement	Pourcentage de la participation
Keli	Chine	25 %
TMT.	Chine	33 %
Ingal Stade	Allemagne	50 %

Le tableau suivant présente l'information financière globale des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

	30 août 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Total des produits	126 493 \$	153 358 \$	188 456 \$
Quote-part des produits des entreprises associées	31 814	38 682	49 308
Bénéfice net (perte nette)	984	(2 796)	(2 161)
Quote-part du bénéfice (de la perte) des entreprises associées	238	(702)	(527)

	30 août 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Actifs courants	76 983 \$	66 293 \$	68 085 \$
Actifs non courants	5 448	5 845	6 267
Total des actifs des entreprises associées	82 431 \$	72 138 \$	74 352 \$
Passifs courants	52 503 \$	42 182 \$	40 903 \$
Total des passifs des entreprises associées	52 503 \$	42 182 \$	40 903 \$

Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

	TMT	Keli	Ingal Stade	Total
Valeur comptable au 31 décembre 2013	1 838 \$	7 160 \$	4 937 \$	13 935 \$
Quote-part du résultat des entreprises associées	158	(634)	(51)	(527)
Dividendes reçus des entreprises associées	—	(2 014)	—	(2 014)
Dépréciation	—	—	(4 886)	(4 886)
Valeur comptable au 31 décembre 2014	1 996 \$	4 512 \$	— \$	6 508 \$
Quote-part du résultat des entreprises associées	(11)	(691)	—	(702)
Valeur comptable au 31 décembre 2015	1 985 \$	3 821 \$	—	5 806 \$
Quote-part du résultat des entreprises associées	(32)	270	—	238
Valeur comptable au 30 août 2016	1 953 \$	4 091 \$	—	6 044 \$

Les autres participations comprennent une participation de 0,7 million de dollars dans GQD Special Material (Thailand) Co., Ltd. (« GQD ») et une participation de 0,8 million de dollars dans Vive Technologies (« Vive »).

NOTE 10 DETTE ET FINANCEMENT

Le tableau suivant présente un sommaire de la partie courante et de la partie non courante de la dette de la Société au 30 août 2016, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 :

	30 août 2016		31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Partie courante	Partie non courante	Partie courante	Partie non courante	Partie courante	Partie non courante
Emprunts bancaires	7 539 \$	5 \$	10 518 \$	34 \$	9 176 \$	91 \$
Financement de 2014	95 570	—	91 413	—	—	50 742
Débitures à 5 %, déduction faite de l'escompte	—	1 745	—	1 787	—	2 076
Total de la dette	103 109 \$	1 750 \$	101 931 \$	1 821 \$	9 176 \$	52 909 \$

10.1 Avances bancaires, emprunt à court terme et dette

10.1.1 Avances bancaires chinoises

Au 30 août 2016, une des filiales en Chine avait prélevé 3,0 millions de dollars (20,0 millions de renminbis) sur sa ligne de crédit octroyée par une banque chinoise. Cet emprunt arrivera à échéance en janvier 2017 et porte intérêt au taux annuel de 4,35 %. Le prélèvement de 3,0 millions de dollars (20,0 millions de renminbis) a ensuite été remboursé en janvier 2017. Au 30 août 2016, une des filiales chinoises détenait une ligne de crédit non utilisée d'environ 16,5 millions de dollars (110,0 millions de renminbis).

10.1.2 Facilité de crédit allemande

Au 30 août 2016, une des filiales allemandes détenait une ligne de crédit renouvelable de 7,8 millions de dollars (7,0 millions d'euros) sur laquelle elle peut prélever des montants en euros ou en dollars américains. La banque peut réviser le taux d'intérêt si la moyenne du taux interbancaire offert sur l'euro (« Euribor ») à trois mois fluctue de plus de 0,25 %, révision qui peut atteindre jusqu'à 0,1 % plus la fluctuation réelle du taux moyen.

La ligne de crédit renouvelable est assortie d'une garantie totalisant 0,3 million de dollars (0,25 million d'euros), directement opposable et offerte par l'associé qui détient une participation ne donnant pas le contrôle dans Buss & Buss, et d'une sûreté de 0,6 million de dollars (0,5 million d'euros) grevant certaines immobilisations corporelles. Le solde de la ligne de crédit renouvelable est garantie par certains éléments du fonds de roulement de Buss & Buss.

Au 30 août 2016, un montant de 1,1 million de dollars (1,0 million d'euros) était prélevé sur la ligne de crédit.

Il n'y a aucune clause restrictive financière qui doit être respectée.

10.1.3 Avances bancaires allemandes

Au 30 août 2016, Buss & Buss avait emprunté au total 0,03 million de dollars (0,025 million d'euros) et 2,8 millions de dollars (2,5 millions d'euros), ce qui a par conséquent réduit la facilité de crédit disponible détenue auprès d'une banque allemande comme il est susmentionné à la note 10.1.2. Ces emprunts viennent à échéance entre janvier 2017 et juin 2017. Ils sont remboursables en versements trimestriels ou semestriels fixes. Ces deux emprunts portent intérêt aux taux de 0,96 % et de 2,25 %, respectivement.

Buss & Buss est tenue de respecter, entre autres, les clauses restrictives suivantes calculées sur la base des résultats financiers établis conformément aux PCGR de l'Allemagne :

- un taux de capitaux propres minimal de 40 %;
- aucun changement touchant la propriété des actions de la Société;
- une obligation d'informer la banque si des titres d'une qualité supérieure sont disponibles à l'égard d'avances bancaires similaires auprès d'autres banques.

10.2 Financement de 2014

En août 2014, Molycorp a conclu une lettre d'engagement avec Oaktree Capital Management L.P. (« **Oaktree** ») visant à fournir à Molycorp et à ses filiales un financement garanti de 400 millions de dollars (le « **financement de 2014** »). Le 11 septembre 2014 (la « **date de clôture** »), la Société a obtenu une facilité de crédit à terme de 75,0 millions de dollars (l'« **emprunt à terme de Magnequench** ») provenant du financement de 2014, dont une tranche de 60,0 millions de dollars a été avancée à la date de clôture et dont le montant résiduel de 15,0 millions de dollars, octroyé sous forme de d'emprunts à terme à prélèvements différés, sera avancé, sous réserve du respect de certaines conditions, par tranche d'au moins 5,0 millions de dollars après la date de clôture, et ce, jusqu'au 30 avril 2016. Le produit tiré de l'emprunt à terme de Magnequench a été utilisé afin de respecter certaines obligations intersociétés de Magnequench, Inc., et pour effectuer certains prêts intersociétés. L'emprunt est garanti par les actifs de Magnequench.

Les taux d'intérêt sur l'emprunt à terme de Magnequench sont les suivants: i) à compter de la date de clôture jusqu'au 14 juin 2016, 7,00 % par année à payer en trésorerie et 5,00 % par année à payer en nature (« **intérêt PEN** »), et ii) à compter du 15 juin 2016 et par la suite, 12,00 % par année à payer en trésorerie. Le montant non utilisé moyen quotidien de l'engagement au titre des emprunts à terme à prélèvements différés est assujéti à un supplément d'engagement non utilisé de 1,00 % par année.

La Société n'a pas été en mesure d'effectuer de paiement anticipé volontaire sur l'emprunt à terme de Magnequench avant le quatrième anniversaire de la date de clôture. De plus, tout paiement anticipé sur les emprunts, tout remboursement (ou autre règlement) des emprunts après l'avancement, mais avant le 11 septembre 2019, ainsi que tout cas de défaut de paiement et de faillite volontaire ou involontaire étaient assujettis à une pénalité de remboursement anticipé (la « **PRA** ») de i) 43,8 % du capital payé en avance s'il est payé avant la date du premier anniversaire de la date de clôture, ii) 33,7 % du capital payé en avance s'il est payé à compter de la date du premier anniversaire de la date de clôture mais avant la date du deuxième anniversaire de la date de clôture, iii) 23,0 % du capital payé en avance s'il est payé à compter de la date du deuxième anniversaire de la date de clôture mais avant la date du troisième anniversaire de la date de clôture, iv) 11,5 % du capital payé en avance s'il est payé à compter de la date du troisième anniversaire de la date de clôture mais avant la date du quatrième anniversaire de la date de clôture, et v) 3,0 % du capital payé en avance s'il est payé à compter de la date du quatrième anniversaire de la date de clôture. Tout paiement anticipé obligatoire au titre des emprunts découlant de la vente d'un actif est soumis à une PRA de 3,0 % du capital payé en avance.

L'emprunt à terme de Magnequench arrive à échéance le 11 septembre 2019, et comprend les échéances flexibles suivantes: i) 30 avril 2016 et ii) 31 mars 2017, si la Société a été incapable de rembourser ou de déposer en mains tierces un montant en trésorerie suffisant pour rembourser certains emprunts de Molycorp, lorsqu'ils sont échus et exigibles.

Les dates d'échéance flexibles, combinées aux pénalités de remboursement anticipé applicables à tout paiement en avance sur l'emprunt à terme de Magnequench décrit précédemment, satisfont à la définition d'un dérivé qui doit être séparé de l'instrument de créance hôte. Se reporter à la note 11 pour plus d'information sur ce dérivé.

Le 25 juin 2015, Magnequench, Inc., le débiteur de l'emprunt à terme de Magnequench, a déposé une requête en protection contre ses créanciers aux termes du Chapitre 11. Ainsi, la Société a comptabilisé une charge de 27,3 millions de dollars au titre de la pénalité de remboursement anticipé dans les états combinés détachés du résultat net. Se reporter à la note 1.3 pour un sommaire des éléments de la réorganisation. La requête en protection contre ses créanciers aux termes du Chapitre 11 a représenté un cas de défaut qui a accéléré le remboursement du capital et des intérêts cumulés au titre de l'emprunt à terme de Magnequench, lequel est devenu échu et exigible immédiatement après le début des procédures de faillite. Par conséquent, les charges financières différées non amorties à cette date ont été passées en charges directement aux états du résultat net dans les éléments liés à la réorganisation. Néanmoins, les remboursements au titre de l'emprunt à terme de Magnequench sont devenus assujettis aux dispositions de suspension automatique à la date de la requête. Ainsi, aucun paiement ne sera effectué aux créanciers de Molycorp, à moins d'une approbation de la cour.

Le financement de 2014 a été réglé dans le cadre de la réorganisation décrite aux notes 1 et 23.

Le rapprochement du capital et de la valeur comptable du financement de 2014 au 30 août 2016, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 se présente comme suit :

	30 août 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Capital	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$
Intérêt PEN	8 232	4 075	927
Escomptes sur dette non amortis	—	—	(7 121)
Pénalité de remboursement anticipé	27 338	27 338	—
Coûts de financement différés	—	—	(3 064)
Valeur comptable nette	95 570 \$	91 413 \$	50 742 \$

10.3 Débentures à 5 %

Le 2 juin 2011, la Société a réalisé un appel public à l'épargne (le « **placement** ») qui visait le placement de débentures subordonnées convertibles non garanties (les « débentures ») d'un capital global de 200 millions de dollars. Le placement a été effectué par le truchement d'un syndicat de preneurs fermes. Une option de surallocation visant l'achat de débentures supplémentaires d'un capital de 30 millions de dollars selon les mêmes modalités a été attribuée aux preneurs fermes, ce qui a permis d'ajouter 30 millions de dollars aux sommes recueillies. Le produit brut global de 230 millions de dollars, déduction faite des coûts d'émission de 8,6 millions de dollars, devait être utilisé pour financer des acquisitions futures possibles et aux fins générales de la Société.

Les débentures ont été émises au prix de 1 000 \$ par débenture et arrivent à échéance le 31 décembre 2017. Les débentures étaient assorties d'un coupon de 5 % et étaient convertibles au prix de 13,80 \$ par action, ce qui a représenté un taux de conversion de 72,4638 actions ordinaires pour chaque tranche de débentures d'un capital de 1 000 \$. La conversion pourrait donner lieu à l'émission de 16,7 millions d'actions ordinaires.

Dans le cadre de l'acquisition de Neo par Molycorp (l'« **acquisition** ») le 12 juin 2012 et conformément aux exigences des dispositions applicables au changement de contrôle contenues dans l'acte sous-jacent d'origine, les porteurs des débentures avaient l'option d'exiger que Molycorp rachète les débentures à la valeur nominale, majorée des intérêts courus, et qu'elle convertisse les débentures en actions ordinaires de l'entité de Neo se regroupant, y compris plusieurs actions supplémentaires à titre de prime d'indemnisation, ou de détenir les débentures jusqu'à leur échéance. En août 2012, des porteurs de débentures d'un capital global de 9,4 millions de dollars ont choisi la conversion, alors que des porteurs de débentures d'un capital

global de 217,9 millions de dollars ont choisi le remboursement anticipé de leurs débentures en contrepartie d'un montant en trésorerie majoré des intérêts courus.

Au 30 août 2016, 1,8 million de dollars en débentures étaient toujours en cours et a été réglé dans le cadre de la réorganisation décrite aux notes 1 et 23.

NOTE 11 CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables présentées dans les états détachés combinés de la situation financière ont trait aux catégories d'actifs et de passifs financiers suivantes :

Actifs financiers	30 août 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Prêts et créances			
Créances clients	35 020 \$	37 608 \$	42 651 \$
Débiteurs à recevoir des parties liées	—	124 313	103 048
	35 020 \$	161 921 \$	145 699 \$
Juste valeur par le biais du résultat net			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90 316 \$	101 302 \$	107 678 \$
Total des actifs financiers	125 336 \$	263 223 \$	253 377 \$
Passifs financiers	30 août 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net			
Option de vente émise au détenteur de la participation ne donnant pas le contrôle dans Buss & Buss (passif dérivé)	9 502 \$	6 074 \$	6 165 \$
Échéances flexibles sur les emprunts à terme	—	—	3 970
	9 502 \$	6 074 \$	10 135 \$
Évaluation au coût amorti			
Courant			
Créditeurs et autres charges à payer	77 374	38 779	44 578
Avances bancaires et autres dettes à court terme	103 109	101 931	9 176
	180 483	140 710	53 754
Non courant			
Dettes à long terme compte non tenu des charges financières différées	1 750	1 821	55 973
Emprunts contractés auprès de parties liées	8 092	76 631	103 220
	9 842	78 452	159 193
Total des passifs financiers	199 827 \$	225 236 \$	223 082 \$

11.1 Passif dérivé

Le passif dérivé de la Société est constitué d'une option de vente émise au détenteur d'une participation ne donnant pas le contrôle d'une filiale consolidée, Buss & Buss Spezialmetalle GmbH (« **Buss & Buss** »). Le passif dérivé est évalué à la juste valeur.

	Option de vente de Buss & Buss
Juste valeur au 31 décembre 2013	6 089 \$
Variation de la juste valeur	76
Juste valeur au 31 décembre 2014	6 165 \$
Variation de la juste valeur	(91)
Juste valeur au 31 décembre 2015	6 074 \$
Variation de la juste valeur	3 428
Juste valeur au 30 août 2016	9 502 \$

L'option de vente de Buss & Buss est liée à la convention d'achat d'actions (la « CAA ») conclue le 27 mai 2010 entre NMT Holding GmbH (« **NMT** »), filiale allemande de la Société, et les actionnaires de Buss & Buss. La CAA comprend des options d'achat et de vente des actions de l'actionnaire restant et de ses ayants droit. Si la Société exerce l'option d'achat, une prime sera ajoutée à la contrepartie pour acheter les actions sous-jacentes de Buss & Buss. Si l'actionnaire restant ou ses ayants droit exercent l'option de vente, un escompte viendra réduire la base du prix des titres vendus à la Société. Toutefois, le montant définitif de l'option de vente n'étant pas connu, la juste valeur de cette obligation a été déterminée par un évaluateur tiers en se fondant sur les renseignements dont il dispose à l'heure actuelle. Le passif est réévalué par la suite chaque date de clôture et la variation de la juste valeur est comptabilisée dans les états détachés combinés du résultat net.

11.2 Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

La juste valeur des passifs financiers à long terme a été déterminée grâce au calcul de leur valeur actualisée à la date de clôture, au moyen des taux d'intérêt fixes effectifs offerts sur le marché.

11.3 Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le tableau qui suit présente les actifs financiers et les passifs financiers qui ont été évalués à leur juste valeur dans les états détachés combinés de la situation financière conformément à la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Il ne comprend pas les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. Cette hiérarchie classe les actifs et passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour déterminer la juste valeur de ces actifs et passifs financiers. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau auquel l'actif ou le passif financier est classé est déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur. Le tableau suivant présente le classement des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur aux états détachés combinés de la situation financière selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

	30 août 2016		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90 316 \$	— \$	— \$
Passifs financiers			
Option de vente émise au détenteur de la participation ne donnant pas le contrôle de Buss & Buss	—	—	9 502

	31 décembre 2015		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	101 302 \$	— \$	— \$
Passifs financiers			
Option de vente émise au détenteur de la participation ne donnant pas le contrôle de Buss & Buss	—	—	6 074

	31 décembre 2014		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	107 678 \$	— \$	— \$
Passifs financiers			
Échéances flexibles sur les emprunts à terme	—	—	3 970
Option de vente émise au détenteur de la participation ne donnant pas le contrôle de Buss & Buss	—	—	6 165

Les échéances flexibles sur l'emprunt à terme de Magnequench représente un passif dérivé séparé de l'emprunt à terme de Magnequench octroyé le 11 septembre 2014 dans le cadre du financement de 2014, comme il est décrit à la note 10.2. La méthode utilisée pour évaluer la juste valeur des échéances flexibles sur l'emprunt à terme de Magnequench est l'approche par le résultat fondée sur un modèle des flux de trésorerie actualisés en utilisant des données d'entrée non observables importantes, y compris un facteur de probabilité de 10 % qui représente la probabilité que la première date d'échéance flexible se réalise. La variation de la juste valeur des échéances flexibles sur l'emprunt à terme de Magnequench pour la période allant du 11 septembre 2014 au 31 décembre 2014 s'est traduite par une perte d'environ 3,0 millions de dollars, qui a été comptabilisée dans les charges financières nettes de les états combinés détachés du résultat net de la Société. À la date de la requête, par suite d'un défaut sur les emprunts à terme, ce qui a déclenché la pénalité de remboursement anticipé, la juste valeur du passif au titre des échéances flexibles a été établie à néant. Un profit sur l'ajustement de la juste valeur d'environ 4,0 millions de dollars a été comptabilisé par la Société comme élément lié à la réorganisation dans les états détachés combinés du résultat net. Se reporter à la note 1.3 pour un sommaire des éléments liés à la réorganisation.

La variation de la juste valeur de l'option de vente de Buss & Buss a donné lieu à une perte latente de 3,4 millions de dollars pour la période close le 30 août 2016, à un profit latent négligeable pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et à une perte latente négligeable pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, lesquels montants ont été comptabilisés dans les charges financières nettes des états détachés combinés du résultat net de la Société. La méthode utilisée pour évaluer la juste valeur de la CAA est l'approche par le résultat fondée sur un modèle des flux de trésorerie actualisés en utilisant des données d'entrée non observables importantes, y compris une prime de risque sur capitaux propres de 6,0 %, une prime de risque de 7,1 %, une prime liée à la taille de 3,8 % et un taux de croissance de 1,0 %. Des changements à ces données d'entrée fondés sur d'autres hypothèses raisonnablement possibles ne modifieraient pas de façon importante les montants que la Société a comptabilisés dans les états détachés combinés de la situation financière ou du résultat net.

Aucun transfert vers ou depuis le niveau 3 n'est survenu au cours des périodes de présentation de l'information financière des présents états financiers détachés combinés.

NOTE 12 Secteurs opérationnels

La principale mesure utilisée pour établir la performance financière de chaque secteur opérationnel est le résultat d'exploitation avant amortissements ajusté (« **REAA ajusté** »), lequel procure une meilleure indication de la performance de base des principales activités de la Société.

Le tableau suivant présente une ventilation comparative des informations sectorielles :

Pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 août 2016 :

	Magnequench	Produits chimiques et minerais oxydés	Métaux rares	Siège social de la Société	Total des secteurs opérationnels	Éliminations	Total
Produits externes	103 781 \$	97 100 \$	45 937 \$	— \$	246 818 \$	— \$	246 818 \$
Produits intersociétés	—	8 236	—	—	8 236	(8 236)	—
Total des produits	103 781	105 336	45 937	—	255 054	(8 236)	246 818
Bénéfice (perte) d'exploitation	18 290	9 335	(3 030)	(10 088)	14 507	1 324	15 831
Autres produits							1 737
Éléments liés à la réorganisation							(2 471)
Charges financières nettes							(7 189)
Perte de change							(4 117)
Bénéfice d'exploitation avant l'impôt sur le résultat et la quote-part du bénéfice des entreprises associées							3 791
Rapprochement avec le REAA ajusté :							
Bénéfice (perte) d'exploitation	18 290	9 335	(3 030)	(10 088)	14 507	1 324	15 831
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6 064	2 774	3 247	110	12 195	—	12 195
REAA ajusté¹⁾	24 354	12 109	217	(9 978)	26 702	1 324	28 026
Dépenses d'investissement	784	2 398	1 126	—	4 308	—	4 308

¹⁾ Certains éléments ont été exclus du bénéfice (de la perte) d'exploitation afin d'en arriver au REAA ajusté. Le REAA ajusté est utilisé à l'interne par la direction pour analyser la performance sous-jacente des secteurs.

Au 30 août 2016 :

	Magnequench	Produits chimiques et minerais oxydés	Métaux rares	Siège social de la Société	Total des secteurs opérationnels	Éliminations	Total
Total des actifs	224 590	140 634	83 575	14 120	462 919	(711)	462 208
Participations dans des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	6 748	—	—	805	7 553	—	7 553
Total des passifs	(136 206)	(52 454)	(29 593)	(10 977)	(229 230)	4	(229 226)

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

	Magnequench	Produits chimiques et minerais oxydés	Métaux rares	Siège social de la Société	Total des secteurs opérationnels	Éliminations	Total
Produits externes	182 051 \$	147 395 \$	67 380 \$	— \$	396 826 \$	— \$	396 826 \$
Produits intersociétés	3 592	21 041	15	—	24 648	(24 648)	—
Total des produits	185 643	168 436	67 395	—	421 474	(24 648)	396 826
Perte d'exploitation	(103 879)	(48 406)	(26 503)	(14 910)	(193 698)	(495)	(194 193)
Autres charges							(8 326)
Éléments liés à la réorganisation							(32 187)
Charges financières nettes							(8 347)
Profit de change							7 613
Perte d'exploitation avant l'impôt sur le résultat et la quote-part du bénéfice des entreprises associées							(235 440)
Rapprochement avec le REAA ajusté :							
Perte d'exploitation	(103 879)	(48 406)	(26 503)	(14 910)	(193 698)	(495)	(194 193)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	16 265	9 275	8 006	199	33 745	—	33 745
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme ¹⁾	129 668	53 362	20 898	—	203 928	—	203 928
Perte liée au produit de Molycorp ²⁾	—	5 810	—	—	5 810	—	5 810
REAA ajusté³⁾	42 054	20 041	2 401	(14 711)	49 785	(495)	49 290
Dépenses d'investissement	1 452	4 450	3 425	—	9 327	—	9 327

¹⁾ La Société a comptabilisé une dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme. Le goodwill et les immobilisations incorporelles dépréciés ont été comptabilisés en raison de l'acquisition de Neo Material Technologies Inc. par Molycorp en 2012.

²⁾ Les pertes se rapportent au produit SorbX de Molycorp. Cette perte n'a pas été prise en compte puisqu'elle ne reflète pas la rentabilité sous-jacente de la Société.

³⁾ Certains éléments ont été exclus du bénéfice (de la perte) d'exploitation afin d'en arriver au REAA ajusté. Le REAA ajusté est utilisé à l'interne par la direction pour analyser la performance sous-jacente des secteurs.

Au 31 décembre 2015 :

	Magnequench	Produits chimiques et minerais oxydés	Métaux rares	Siège social de la Société	Total des secteurs opérationnels	Éliminations	Total
Total des actifs	353 985	153 103	93 752	21 482	622 322	(2 036)	620 286
Participations dans des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	6 510	—	—	805	7 315	—	7 315
Total des passifs	(133 026)	(29 255)	(37 424)	(58 657)	(258 362)	4	(258 358)

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

	Magnequench	Produits chimiques et minerais oxydés	Métaux rares	Siège social de la Société	Total des secteurs opérationnels	Éliminations	Total
Produits externes	210 441 \$	164 654 \$	79 355 \$	— \$	454 450 \$	— \$	454 450 \$
Produits intersociétés	7 591	17 283	—	—	24 874	(24 874)	—
Total des produits	218 032	181 937	79 355	—	479 324	(24 874)	454 450
Bénéfice (perte) d'exploitation	38 470	(227 188)	(10 817)	(15 522)	(215 057)	(195)	(215 252)
Autres charges							(3 283)
Charges financières nettes							(11 496)
Profit de change							2 462
Perte d'exploitation avant l'impôt sur le résultat et la quote-part du bénéfice des entreprises associées							(227 569)
Rapprochement avec le REAA ajusté :							
Bénéfice d'exploitation	38 470	(227 188)	(10 817)	(15 222)	(215 057)	(195)	(215 252)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	16 630	17 401	10 343	222	44 596	—	44 596
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme ¹⁾	174	219 994	2 078	—	222 246	—	222 246
Perte liée au produit de Molycorp ²⁾	—	2 010	—	—	2 010	—	2 010
REAA ajusté³⁾	55 274	12 217	1 604	(15 300)	53 795	(195)	53 600
Dépenses d'investissement	2 283	2 329	3 631	—	8 243	—	8 243

¹⁾ La Société a comptabilisé une dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme. Le goodwill et les immobilisations incorporelles dépréciés ont été comptabilisés en raison de l'acquisition de Neo Material Technologies Inc. par Molycorp en 2012.

²⁾ Les pertes se rapportent au produit Sorb^x de Molycorp. Cette perte n'a pas été prise en compte puisqu'elle ne reflète pas la rentabilité sous-jacente de la Société.

³⁾ Certains éléments ont été exclus du bénéfice (de la perte) d'exploitation afin d'en arriver au REAA ajusté. Le REAA ajusté est utilisé à l'interne par la direction pour analyser la performance sous-jacente des secteurs.

Au 31 décembre 2014 :

	Magnequench	Produits chimiques et minerais oxydés	Métaux rares	Siège social de la Société	Total des secteurs opérationnels	Éliminations	Total
Total des actifs	496 573	234 129	124 125	21 088	875 915	(1 541)	874 374
Participations dans des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	7 212	—	—	805	8 017	—	8 017
Total des passifs	(119 976)	(46 629)	(33 154)	(79 665)	(279 424)	4	(279 420)

La distribution géographique des produits de la Société (sur la base de l'emplacement des clients) pour la période close le 30 août 2016 et pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 est la suivante :

Produits	Période allant du 1 ^{er} janvier au 30 août 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Asie			
Chine	73 804 \$	128 028 \$	162 980 \$
Japon	33 295	69 967	93 299
Thaïlande	11 291	16 061	19 585
Hong Kong	257	—	—
Corée	11 454	17 359	14 451
Amérique du Nord	49 476	70 569	84 237
Europe	59 508	92 156	78 093
Autres	7 733	2 686	1 805
Total	246 818 \$	396 826 \$	454 450 \$

Les produits attribuables à un client important ont représenté des tranches de 38 millions de dollars et de 56 millions de dollars du total des produits de la Société pour respectivement la période close le 30 août 2016 et l'exercice clos le 31 décembre 2015 (62 millions de dollars au 31 décembre 2014). La Société considère comme clients importants ceux dont les ventes totalisent 10 % ou plus des produits consolidés.

NOTE 13 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation se présente comme suit :

	Période allant du 1 ^{er} janvier au 30 août 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Diminution (augmentation) d'actifs			
Débiteurs	2 898 \$	4 339 \$	12 812 \$
Stocks	11 665	7 874	3 382
Autres actifs	(903)	(3 055)	571
Augmentation (diminution) de passifs			
Créditeurs et autres charges à payer	8 856	(3 775)	(9 443)
Montants à payer à des parties liées sous contrôle commun	9 223	4 723	4 894
Variation nette totale	31 739 \$	10 106 \$	12 216 \$

NOTE 14 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

14.1 Charge d'impôt sur le résultat

	30 août 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Charge d'impôt exigible			
Exercice à l'étude	8 354 \$	16 562 \$	21 570 \$
Charge (économie) d'impôt différé			
Naissance et résorption des différences temporaires	21	(38 982)	(28 946)
Incidence des variations du taux d'impôt	—	(1 055)	—
Décomptabilisation de pertes fiscales et de différences temporaires déductibles constatées auparavant	—	13 495	—
Total de la charge (l'économie) d'impôt	8 375 \$	(9 980) \$	(7 376) \$

14.2 Rapprochement du taux d'impôt effectif

	30 août 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Bénéfice (perte) d'exploitation avant l'impôt et la quote-part du bénéfice des entreprises associées	3 791 \$	(235 440) \$	(227 569) \$
Charge (économie) d'impôt au taux d'impôt combiné local prévu par la loi de 28,33 % (2016); 23,48 % (2015); 21,77 % (2014)	1 074	(55 281)	(49 542)
Pertes et différences temporaires déductibles de l'exercice à l'étude pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	2 053	14 854	2 775
Variation de pertes fiscales et de différences temporaires déductibles constatées auparavant	(1 941)	13 495	—
Retenues à la source d'impôts étrangers	3 889	2 692	4 053
Dividendes intersociétés	1 629	2 330	2 749
Différences permanentes de l'exercice à l'étude	1 152	2 813	912
Profit (perte) de change	1 177	4	(3 245)
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs à long terme	—	10 968	31 122
Autres	(658)	(1 855)	3 800
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	8 375 \$	(9 980) \$	(7 376) \$

14.3 Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au titre des éléments suivants car il est improbable que des bénéfices imposables futurs soient disponibles pour permettre d'en utiliser l'avantage fiscal :

	30 août 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Différences temporaires déductibles	71 220 \$	71 495 \$	28 518 \$
Pertes fiscales	337 010	189 733	145 087
	408 230 \$	261 228 \$	173 605 \$

Les pertes fiscales pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé et qui n'expireront pas se sont élevées à 1,8 million de dollars, à 1,6 million de dollars et à 1,5 million de dollars pour la période de huit mois close le 30 août 2016, l'exercice clos le 31 décembre 2015 et l'exercice clos le 31 décembre 2014, respectivement. Des pertes fiscales de 335,2 millions de dollars expireront entre 2016 et 2035.

En raison de la requête en protection contre ses créanciers aux termes du Chapitre 11 déposée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (se reporter à la note 1.1), la Société ne pense pas qu'il est probable que ses entités situées aux États-Unis (les « **filiales américaines** ») pourront générer suffisamment de bénéfices imposables futurs pour comptabiliser intégralement ses actifs d'impôt différé. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, les filiales américaines de Neo ont décomptabilisé un montant de 23,0 millions de dollars au titre d'actifs d'impôt différé comptabilisés précédemment.

14.4 Passifs d'impôt différé non comptabilisés

Les passifs d'impôt différé à l'égard de différences temporaires imposables totales de 3,5 millions de dollars, de 5,3 millions de dollars et de 11,1 millions de dollars se rapportant aux participations dans des filiales, et au titre desquels l'impôt sera payé sur les résultats distribués, pour la période de huit mois close le 30 août 2016, l'exercice clos le 31 décembre 2015 et l'exercice clos le 31 décembre 2014, respectivement, n'ont pas été comptabilisés puisque la Société est en mesure de contrôler la résorption des différences temporaires et il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

14.5 Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

	30 août 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Actifs d'impôt différé			
Stocks	3 803 \$	4 134 \$	1 649 \$
Immobilisations corporelles et incorporelles	991	2 295	1 036
Charges à payer	585	1 025	499
Rémunération et prestations de retraite différées	136	1 854	2 155
Pertes d'exploitation nettes	6 242	4 315	14 999
Prêts et emprunts	—	—	13 084
Autres	48	245	1 419
Passifs d'impôt différé			
Stocks	—	(112)	(181)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(12 399)	(19 830)	(60 435)
Bénéfices et retenues à la source de filiales étrangères	(11 658)	(7 673)	(3 125)
Autres	(1 091)	(1 978)	(222)
(Passifs) actifs d'impôt différé, montant net	(13 343) \$	15 725 \$	(29 122) \$

Variations des (passifs) actifs d'impôt différé, montant net :

	30 août 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Solde à l'ouverture de la période	(15 725) \$	(29 122) \$	(70 262) \$
Comptabilisation en résultat	(21)	26 542	28 946
Imputation directe aux capitaux propres	—	(11 898)	12 238
Autres	2 403	(1 247)	(44)
Solde à la clôture de la période	(13 343) \$	(15 725) \$	(29 122) \$

NOTE 15 AVANTAGES DU PERSONNEL

15.1 Régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages complémentaires de retraite

La Société avait un régime de retraite à prestations définies qui couvrait la totalité des salariés à taux horaire au 30 septembre 1995 et la totalité des salariés à taux horaire qu'elle a embauchés par la suite jusqu'au 1^{er} mars 2002 à son ancien établissement de fabrication situé à Anderson, en Indiana. La date d'évaluation de ce régime est le 31 décembre. L'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies du régime de retraite à prestations définies aux 30 août 2016, 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 était fondée sur des taux d'actualisation moyens pondérés de 3,40 %, de 4,25 % et de 3,80 %, respectivement. La plus récente évaluation actuarielle des régimes aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2016, et la prochaine évaluation sera en date du 1^{er} janvier 2017.

La Société a comme politique de verser des cotisations au régime qui répondent aux exigences des lois et règlements en matière de capitalisation, plus les montants additionnels jugés appropriés. Les cotisations de la Société ont été de 0,2 million de dollars, de 0,3 million de dollars et de 0,3 million de dollars pour la période de huit mois close le 30 août 2016, l'exercice clos le 31 décembre 2015 et l'exercice clos le 31 décembre 2014, respectivement. Les politiques du régime en matière de placement sont conformes à la philosophie de la Société à l'égard des placements, qui est de réduire l'exposition aux risques du marché

boursier. Un comité sur le placement des actifs du régime de retraite se réunit régulièrement pour examiner les pourcentages de répartition des actifs et les objectifs en matière de placement. Aux dates d'évaluation de fin de périodes suivantes, les actifs du régime aux États-Unis se répartissaient comme suit :

	2016	2015	2014
Trésorerie portant intérêt	5,3 %	5,4 %	7,8 %
Titres à revenu fixe	41,0 %	40,6 %	48,0 %
Titres de capitaux propres	48,7 %	49,0 %	39,3 %
Autres	5,0 %	5,0 %	4,9 %

La Société offre également des avantages complémentaires de retraite au titre des soins de santé à certains de ses anciens salariés de l'établissement de fabrication d'Anderson, en Indiana. La date d'évaluation des régimes d'avantages complémentaires de retraite est le 31 décembre. L'évaluation de l'obligation au titre de ces avantages complémentaires de retraite aux 30 août 2016, 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 était fondée sur des taux d'actualisation moyens pondérés de 2,95 %, de 3,80 % et de 3,55 %, respectivement.

Le tableau suivant présente les composantes du coût des prestations définies de la Société relatives à ses régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite aux États-Unis pour la période de huit mois close le 30 août 2016, l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014 :

Comptabilisation dans la perte nette	Régime de retraite			Régime complémentaire de retraite			Total		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Coût financier net	70	107	80	3	5	6	73	112	86
Coût des prestations définies inclus dans le résultat net	70 \$	107 \$	80 \$	3 \$	5 \$	6 \$	73 \$	112 \$	86 \$

Perte (profit) à la réévaluation incluse (inclus) dans les autres éléments du résultat global	Régime de retraite			Régime complémentaire de retraite			Total		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Perte actuarielle (gain actuariel) attribuable aux éléments suivants :									
Hypothèses démographiques	—	—	289	—	—	8	—	—	297
Hypothèses financières	847	(441)	790	8	(2)	12	855	(443)	802
Ajustements liés à l'expérience	2	(46)	185	—	(44)	(1)	2	(90)	184
Rendement des actifs du régime (à l'exclusion des produits d'intérêts)	(33)	305	55	—	—	—	(33)	305	55
Total de la perte (du profit) à la réévaluation incluse (inclus) dans les autres éléments du résultat global	816 \$	(182) \$	1 319 \$	8 \$	(46) \$	19 \$	824 \$	(228) \$	1 338 \$

Le tableau suivant présente la variation de l'obligation au titre des prestations, la variation des actifs des régimes et l'actif ou le passif au titre des prestations constituées des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite de la Société aux 30 août 2016, 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 :

Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	Régime de retraite			Régime complémentaire de retraite			Total		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Obligation au titre des prestations à l'ouverture de l'exercice	7 904	8 575	7 484	109	159	143	8 013	8 734	7 627
Coût des services	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Coût financier	217	316	333	3	6	6	220	322	339
Perte actuarielle comptabilisée (gain actuariel comptabilisé) dans les capitaux propres	849	(487)	1 264	8	(46)	19	857	(533)	1 283
Prestations versées	(327)	(500)	(506)	(7)	(10)	(9)	(334)	(510)	(515)
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	8 643	7 904	8 575	113	109	159	8 756	8 013	8 734
Montants non capitalisés	—	—	—	113	109	159	113	109	159
Montants capitalisés en totalité ou en partie	8 643 \$	7 904 \$	8 575 \$	— \$	— \$	— \$	8 643 \$	7 904 \$	8 575 \$

Juste valeur des actifs des régimes	Régime de retraite			Régime complémentaire de retraite			Total		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	5 267	5 595	5 584	—	—	—	5 267	5 595	5 584
Rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des produits d'intérêts)	33	(305)	(55)	—	—	—	33	(305)	(55)
Cotisations de l'employeur	193	268	319	7	10	9	200	278	328
Produits d'intérêts	147	209	253	—	—	—	147	209	253
Prestations versées	(327)	(500)	(506)	(7)	(10)	(9)	(334)	(510)	(515)
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	5 313 \$	5 267 \$	5 595 \$	— \$	— \$	— \$	5 313 \$	5 267 \$	5 595 \$
Obligation au titre des prestations définies, montant net	3 330 \$	2 637 \$	2 980 \$	113 \$	109 \$	159 \$	3 443 \$	2 746 \$	3 139 \$

Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des obligations et de la charge au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite au 30 août 2016, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 :

Hypothèses actuarielles	Régime de retraite			Régime complémentaire de retraite		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Taux d'actualisation	3,40 %	4,25 %	3,80 %	2,95 %	3,80 %	3,55 %
Taux tendanciel des coûts des soins de santé	s.o.	s.o.	s.o.	aucun	aucun	1,53 % / 4,50 %

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des statistiques publiées et sur les tables de mortalité. Les durées de vie actuelles qui sous-tendent les valeurs de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture sont les suivantes :

Espérances de vie présumées à la retraite à l'âge de 65 ans	Régime de retraite			Régime complémentaire de retraite		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Retraite aujourd'hui (participant âgé de 65 ans)						
Hommes	21,0	20,9	20,8	21,0	20,9	20,8
Femmes	22,6	22,5	22,5	22,6	22,5	22,5
Retraite dans 25 ans (participant âgé de 40 ans aujourd'hui)						
Hommes	22,5	22,4	22,4	22,5	22,4	22,4
Femmes	24,0	23,9	23,9	24,0	23,9	23,9

Aux 30 août 2016, 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 12,6 ans, de 11,8 ans et de 12,0 ans, respectivement.

	Régime de retraite		Régime complémentaire de retraite	
	2016		2016	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Analyse de sensibilité				
Taux d'actualisation (variation de 1 %)		(982) \$	1 219 \$	(9) \$ 10 \$

	Régime de retraite		Régime complémentaire de retraite	
	2015		2015	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Analyse de sensibilité				
Taux d'actualisation (variation de 1 %)		(847) \$	1 042 \$	(8) \$ 9 \$

	Régime de retraite		Régime complémentaire de retraite	
	2014		2014	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Analyse de sensibilité				
Taux d'actualisation (variation de 1 %)		(968) \$	1 202 \$	(14) \$ 17 \$

15.2 Prestations de retraite à cotisations définies

La Société parraine un régime de retraite à cotisations définies 401(k) qui est offert à pratiquement tous ses salariés aux États-Unis et elle verse des cotisations jusqu'à 9 % de la rémunération des salariés au régime. Les cotisations de la Société au régime se sont établies à environ 0,2 million de dollars et 0,3 million de dollars au cours de la période de huit mois close le 30 août 2016 et de l'exercice clos le 31 décembre 2015, respectivement (0,2 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2014). La Société a aussi un régime à cotisations définies semblable pour ses salariés au Canada et y verse en cotisations jusqu'à 5 % du salaire de base des salariés. Les cotisations de la Société au régime se sont établies à environ 0,1 million de dollars et 0,2 million de dollars au cours de la période de huit mois close le 30 août 2016 et de l'exercice clos le 31 décembre 2015, respectivement (0,2 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2014).

NOTE 16 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

16.1 Engagements au titre des contrats de location

Les paiements minimaux futurs de la Société au titre des contrats de location s'établissent comme suit :

	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de 5 ans	Total
Paielements minimaux futurs au titre de la location	2 115 \$	2 804 \$	340 \$	5 259 \$

La Société a comptabilisé des charges locatives totales de 1,2 million de dollars, de 1,8 million de dollars et de 2,1 millions de dollars aux termes des contrats de location visant des locaux pour la période de huit mois close le 30 août 2016, l'exercice clos le 31 décembre 2015 et l'exercice clos le 31 décembre 2014, respectivement. Aucun paiement au titre de loyers conditionnels ou au titre de sous-locations n'a été effectué ou reçu au cours de la période close le 30 août 2016 et des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014.

16.2 Engagements de vente et d'achat

Dans le cadre normal des activités, la Société et ses filiales prennent des engagements de vente auprès de clients et des engagements d'achat auprès de fournisseurs. Ces engagements ont des durées variables et peuvent stipuler des prix fixes ou flottants. La Société estime que de telles ententes permettent d'atténuer les risques et ne prévoit pas qu'elles entraîneront des pertes.

16.3 Éventualités de nature juridique

La Société exerce ses activités dans un environnement de produits à la fine pointe de la technologie et d'ingénierie avancée dans lequel de nombreux brevets ont été accordés au fil du temps. Les filiales de la Société sont partie, et peuvent le devenir ultérieurement, à des procédures judiciaires alléguant la violation de brevets. À présent, la Société se défend contre des poursuites judiciaires en raison d'un recours déposé en Allemagne, au Royaume-Uni et en République populaire de Chine. Par ailleurs, la Société a entamé des poursuites pour invalider certains brevets dans ces pays.

Un bon nombre de facteurs rendent difficile d'estimer l'incidence d'une poursuite particulière sur la Société, notamment le fait que les procédures soient à un stade précoce, le demandeur n'est pas tenu de préciser la façon dont le brevet a prétendument été contrefait; les dommages-intérêts demandés imprécis, injustifiés, inexplicables ou incertains; la découverte n'ayant pas été entreprise ou étant incomplète; la complexité des faits en litige (p. ex., l'analyse du brevet et une comparaison des activités de la Société constituent un processus très technique demandant beaucoup de main-d'œuvre); la difficulté d'évaluer des allégations inédites ou des arguments juridiques; et le fait que les parties n'ont pas entrepris de discussions

significatives relativement au règlement. La direction doit exercer son jugement dans l'évaluation de l'incidence éventuelle du litige en cours concernant les brevets sur la Société. Entre autres, la Société pourrait subir éventuellement les répercussions suivantes : la possibilité d'une injonction lui interdisant de fabriquer, de distribuer, de commercialiser ou de vendre des produits considérés comme enfreignant un brevet encore en vigueur; les dommages-intérêts éventuels, les honoraires juridiques et les coûts que la Société pourrait être condamnée à payer s'il s'avère qu'elle a enfreint un brevet; et l'atteinte à la réputation de la Société auprès de ses principaux clients, ou de clients éventuels, dans le cas d'une violation de brevet avérée.

Des diverses poursuites amorcées et en cours, en mars 2016, la Cour allemande a déterminé que certains produits de la Société avaient enfreint les droits relatifs à deux brevets expirés de Rhodia Chimie (« Rhodia ») (brevet européen n° 0735984, brevet chinois/Annexe B1 n° ZL 94194552.9 ou « brevet 984/552 » et brevet européen n° 0863846, brevet chinois/Annexe B1 n° ZL 96196505.3 ou « brevet 846/505 ») et la direction a été enjoint de fournir l'information liée aux dommages. Le tribunal a aussi déterminé que certains produits de la Société portaient atteinte à un troisième brevet (brevet européen n° 0605274 ou « brevet 274 »). La Société a porté en appel chacune des trois poursuites en violation et ces appels sont toujours pendants.

En septembre 2016, le Tribunal fédéral allemand des brevets a tranché en faveur de la Société, invalidant ainsi le brevet 274 dont la violation par la Société avait déjà été déterminée. Rhodia a porté en appel ce jugement de nullité et son appel est toujours en instance. En octobre 2016, le Tribunal fédéral allemand des brevets a statué sur les deux autres poursuites en contrefaçon de la Société, en restreignant de façon significative les revendications d'un des brevets et en modifiant légèrement l'autre brevet. Ces deux jugements de la Cour sont assujettis à des appels en instance. Dans le cas des deux brevets expirés que la Société a été jugée avoir enfreint en Allemagne, les dédommagements spécifiés par Rhodia totalisent environ 6 millions de dollars. La direction ne détient pas suffisamment d'information pour exprimer des commentaires sur le montant des dommages ou la méthode utilisée pour calculer les dommages demandés par Rhodia, y compris la duplicité éventuelle des pièces touchées.

La direction a évalué, selon son interprétation des demandes d'indemnisation, le montant de la provision appropriée à constituer. Cette provision est fondée sur la meilleure estimation de la direction, car le montant des dommages est incertain et dépend de la décision judiciaire.

Pour les autres procédures en cours, la direction a estimé, selon son interprétation des dommages, les faits limités disponibles à ce moment-ci, et selon les conseils juridiques indépendants, que pour certaines autres demandes, une sortie de fonds ne sera probablement pas nécessaire pour régler ces demandes et aucune provision n'a été constituée. Les causes pour lesquelles aucune provision n'a été constituée sont encore au stade des procédures préliminaires et l'évaluation de la direction est fondée sur les informations dont elle dispose actuellement. La direction pourrait modifier son évaluation advenant des développements futurs dans ces causes. Ces procédures comprennent les éléments suivants :

Références des brevets	Juridiction des réclamations	Dommages spécifiés par le demandeur
Brevet chinois ZL 03817110.4	Chine	3,0 millions de \$
Brevet chinois ZL 200710146613.6	Chine	2,3 millions de \$
Brevet européen 0863846 B1	Allemagne	Non spécifiés
Brevet chinois ZL 94194552.9	Chine	0,8 million de \$
Brevet chinois ZL 96196505.3	Chine	6,8 millions de \$
Brevet chinois ZL 97195463.1	Chine	0,8 million de \$
Brevet européen et du R.-U. 1444036 B1	Royaume-Uni	Non spécifiés
Brevet chinois ZL 028220781.1	Chine	Non spécifiés
Brevet européen et du R.-U. 1435338 B1	Royaume-Uni	Non spécifiés
Brevet européen et du R.-U. 1435338 B1	Allemagne	Non spécifiés
Brevet européen 0605274 B1	Allemagne	Non spécifiés
Brevet européen 0955267	Allemagne	Non spécifiés

La direction ne détient pas suffisamment d'information pour exprimer des commentaires sur le montant des dommages ou la méthode utilisée pour calculer les dommages réclamés par les demandeurs, y compris la duplicité éventuelle des pièces touchées. Le point de vue de la direction sur des dommages précis pourrait différer de façon importante de celui proposé par les demandeurs dans chaque cas.

La Société entend se défendre vigoureusement dans toutes les causes. Étant donné les incertitudes inhérentes aux litiges, rien ne peut garantir que la résolution ultime de ces questions ne dépassera pas de façon importante les réserves constituées actuellement pour les cas pour lesquels une estimation est possible. Les pertes découlant de tout litige pour lequel la direction n'est pas en mesure d'estimer raisonnablement les pertes éventuelles, ou une fourchette de pertes, pourraient avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

NOTE 17 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société sont ses actionnaires, des coentreprises, des entreprises associées, des régimes de retraite, ses administrateurs et les membres de sa direction.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte des modalités spéciales et aucune garantie n'est donnée ou reçue. Les soldes impayés sont généralement réglés en trésorerie.

17.1 Transactions avec des actionnaires

Molycorp investit dans le capital social de ses filiales en prenant part à leur création et en acquérant des actions à titre de participation par l'intermédiaire de ses filiales en propriété exclusive, MCP Exchangeco Inc. (« Exchangeco ») et Molycorp Luxembourg Holdings S.a.r.l., qui investissent directement dans les actions de la Société. Molycorp et Exchangeco ont des ententes de prêts avec la Société, lesquelles sont présentées plus loin dans la présente note. Les autres transactions entre la Société et les actionnaires sont des réaffectations de coûts indirects qui sont également résumées plus loin dans la présente note.

17.2 Transactions avec des entreprises associées

MQTJ fournit à l'occasion des poudres de Magnequench à TMT pour la production de composés magnétiques de terres rares. MQTJ rachète ensuite ces composés de TMT dans le cadre normal des activités. Keli convertit les oxydes de terres rares en métaux qui seront utilisés dans les poudres de Magnequench.

Pour la période de huit mois close le 30 août 2016, la Société a acheté des composés de TMT pour un montant de 0,8 million de dollars (1,4 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2015; 2,3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2014) et a acheté des métaux et reçu des services de Keli pour un montant de 26,7 millions de dollars (39,2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2015; 63,3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2014). Au cours de la période de huit mois close le 30 août 2016, la Société a vendu des poudres de Magnequench et fourni des services à TMT pour un montant de 1,4 million de dollars (2,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2015; 6,0 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2014).

17.3 Transactions avec des parties liées sous contrôle conjoint

Pour la période close le 30 août 2016, la Société a acheté pour 2,2 millions de dollars de produits à base de terres rares de Molycorp Minerals, LLC (« MMLLC ») (29,2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2015; 33,7 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2014) et la Société a vendu pour 0,1 million de dollars de matières premières de terres rares à MMLLC au cours de la même période (0,3 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2015; 4,8 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2014). MMLLC a également des ententes de prêts avec la Société, lesquelles sont présentées plus loin dans la présente note.

17.4 Transactions avec une coentreprise

Ingal Stade vend du gallium aux installations de la Société situées au Canada et aux États-Unis.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société a acheté du gallium d'Ingal Stade pour un montant de 2,8 millions de dollars.

Les transactions entre la Société et ses parties liées sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Période allant du 1 ^{er} janvier au 30 août 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Vente de produits et services à des parties liées	1 822 \$	2 823 \$	10 772 \$
Achat de produits et services auprès de parties liées	31 560	70 110	102 172
Réaffectation de coûts indirects	1 764	2 353	1 724
Produits d'intérêts	4 595	6 401	4 117
Charges d'intérêts	3 202	5 920	9 205

Les soldes à payer ou (à recevoir) de parties liées au titre des transactions décrites ci-dessus sont présentées dans les tableaux ci-dessous :

	30 août 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Débiteurs			
Actionnaires	— \$	18 264 \$	18 025 \$
Entreprises associées	174	281	408
Filiales sous contrôle commun	—	1 093	13
Coentreprises	—	—	49
Total	174 \$	19 638 \$	18 482 \$

	30 août 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Prêts			
Actionnaires	— \$	42 584 \$	33 132 \$
Filiales sous contrôle commun	—	62 372	51 878
Total	— \$	104 956 \$	85 010 \$

	30 août 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Créditeurs			
Actionnaires	— \$	(10 504) \$	(8 425) \$
Entreprises associées	(6 409)	(3 348)	(8 537)
Filiales sous contrôle commun	—	(6 705)	(2 598)
Total	(6 409) \$	(20 557) \$	(19 560) \$

	30 août 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Emprunts			
Actionnaires	(8 092) \$	(43 481) \$	(68 829) \$
Filiales sous contrôle commun	—	(15 941)	(23 368)
Total	(8 092) \$	(59 422) \$	(92 197) \$

NOTE 18

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société, y compris les administrateurs. Les principaux dirigeants comprennent six hauts dirigeants et trois administrateurs non membres du personnel.

La rémunération globale pour la période de huit mois close le 30 août 2016 et les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 s'établit comme suit :

	Avantages à court terme du personnel			Avantages postérieurs à l'emploi		
	30 août 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	30 août 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Administrateurs	343	609	1 253	—	—	—
Hauts dirigeants	2 800	3 753	3 415	5	6	5
Total	3 143 \$	4 362 \$	4 668 \$	5 \$	6 \$	5 \$

NOTE 19

CHARGES SALARIALES

Les charges salariales du personnel inscrites dans les coûts des ventes, les frais de vente et charges générales et administratives et les charges de recherche et développement sont de 31,2 millions de dollars, de 45,4 millions de dollars et de 47,1 millions de dollars pour la période de huit mois close le 30 août 2016, l'exercice clos le 31 décembre 2015 et l'exercice clos le 31 décembre 2014, respectivement.

NOTE 20

GESTION DE RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre normal des activités, la Société est exposée à divers risques financiers. Ces risques englobent les risques de marché, tels que le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix, ainsi que le risque de crédit et le risque de liquidité.

20.1 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le bénéfice net ou la valeur des instruments financiers de la Société fluctue en raison des variations des prix du marché, tels que le cours de change, le cours des titres de capitaux propres et le taux d'intérêt. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à réduire les expositions dans des limites acceptables tout en optimisant les rendements.

20.2 Risque de change

Le risque de change est le risque que le montant des engagements financiers, des actifs, des passifs, du bénéfice ou des flux de trésorerie fluctue en raison des variations des cours du change. Étant donné que la Société conclut des opérations commerciales dans plusieurs pays et y détient des actifs, elle s'expose aux fluctuations du cours des monnaies qu'elle utilise pour ses transactions. Le bénéfice de la Société est exposé au risque de change dans les situations suivantes :

- Conversion en dollars américains, monnaie de présentation de la Société, des produits et charges libellés dans des monnaies étrangères – En cas de variation de la monnaie étrangère par rapport au dollar américain, le bénéfice présenté en dollars américains fluctuera. Lorsque les monnaies étrangères se déprécient par rapport au dollar américain, la conversion des produits et des charges libellés dans une autre monnaie que le dollar américain entraîne une hausse du bénéfice net parce que la proportion des charges libellées en monnaies étrangères de la Société est plus importante que la proportion de ses produits libellés en monnaies étrangères.
- Conversion de la dette et d'autres éléments monétaires libellés en monnaies étrangères – La dépréciation d'une monnaie étrangère dans laquelle la dette de la Société est libellée en réduira le montant en dollars américains et engendrera un profit de change sur les avances bancaires et autres dettes à court terme, lequel profit sera comptabilisé en résultat. Pour la dette à court terme, la Société calcule le cours de change en fonction de la différence entre le cours à l'ouverture et le cours à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les autres éléments monétaires libellés en une monnaie étrangère sont aussi touchés par les fluctuations du cours de change.

Le tableau suivant résume l'équivalent en dollars américains des principales expositions de la Société libellées en monnaies étrangères au 30 août 2016 :

	Renminbi chinois	Euro	USD	Baht thaïlandais	Dollar canadien	Livre sterling
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 148 \$	648 \$	4 609 \$	1 015 \$	1 655 \$	111 \$
Débiteurs	881	473	1 680	1 136	—	1
Avances bancaires et autres dettes à court terme	—	(4 542)	—	—	—	—
Créditeurs et charges à payer	(6 717)	(5 148)	(29)	(984)	(209)	(234)
Impôt sur le résultat à payer	(1 069)	(529)	—	—	—	—
Actifs (passifs) financiers nets	(2 757) \$	(9 098) \$	6 260 \$	1 167 \$	1 446 \$	(122) \$

Le tableau qui suit indique l'incidence, au 30 août 2016, d'une variation à la hausse ou à la baisse de un point de pourcentage du cours des monnaies étrangères par rapport au cours du dollar américain sur les instruments financiers de la Société libellés en une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle :

	Renminbi chinois	Euro	Baht thaïlandais	Dollar canadien	Livre sterling
Hausse de 1 %					
Résultat net avant impôt	(28) \$	(91) \$	12 \$	14 \$	(1) \$
Baisse de 1 %					
Résultat net avant impôt	28	91	(12)	(14)	1

La hausse ou la baisse d'un point de pourcentage ou le fléchissement des actifs et passifs financiers en dollars américains détenus dans des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain se traduirait par un profit ou une perte de 0,1 million de dollars inscrit au résultat net, respectivement.

20.3 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée aux fluctuations du taux d'intérêt sur sa ligne de crédit renouvelable qui porte intérêt à un taux variable.

20.4 Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité qu'un client ou qu'une contrepartie manque à ses obligations aux termes d'un contrat et qu'en conséquence la Société subisse une perte financière. La Société a en place une politique de crédit qui définit les pratiques à suivre en matière de crédit. Cette politique impose un examen préalable à l'approbation de tout nouveau client et précise le montant de crédit maximal permis par client. La qualité de crédit du client et sa situation financière sont surveillées en permanence.

La Société établit une provision pour créances douteuses sur la base de l'évaluation de la direction quant au recouvrement; par conséquent, la valeur comptable des débiteurs représente généralement le risque de crédit maximal. Au 30 août 2016, la Société avait une provision pour créances douteuses de 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars au 31 décembre 2015; 0,1 million de dollars au 31 décembre 2014). Le cas échéant, la dotation à la provision pour créances douteuses est comptabilisée au poste « Frais de vente et charges générales et administratives », dans les états détachés combinés du résultat net, déduction faite de tout recouvrement de débiteurs ayant fait l'objet d'une provision antérieurement.

L'inexécution de la part des contreparties aux instruments financiers peut entraîner une perte sur créances pour la Société. Les contreparties aux transactions sur les dérivés et sur les montants en trésorerie sont limitées à des institutions financières dont la qualité de crédit est élevée et qui sont constamment surveillées. L'évaluation de crédit de la contrepartie est basée sur la situation financière de celle-ci et sur la notation des agences de crédit externes. Au 30 août 2016, la Société ne prévoyait aucun manquement de la part des contreparties qui aurait eu un impact significatif sur ses états financiers.

20.5 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles sont exigibles. La Société réduit le risque de liquidité en gérant la structure de son capital, comme il est décrit à la note 21. Elle gère aussi ce risque en surveillant continuellement les flux de trésorerie réels et projetés, en tenant compte de ses ventes et de ses produits et en faisant correspondre l'échéance de ses actifs financiers à celle de ses passifs financiers. Le conseil d'administration examine et approuve le budget opérationnel annuel et le budget d'investissement annuel, ainsi que toutes les transactions importantes qui sortent de l'ordinaire, dont les projets d'acquisition ou d'investissements majeurs.

Le tableau suivant indique l'échéance contractuelle des passifs financiers de la Société au 30 août 2016 :

Passifs financiers	1 an	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Après 5 ans	Total
Avances bancaires et autres dettes à court terme	103 109 \$	– \$	– \$	– \$	103 109 \$
Créditeurs et autres charges à payer	77 374	–	–	–	77 374
Passif dérivé ¹⁾	9 502	–	–	–	9 502
Emprunts auprès de parties liées	8 092	–	–	–	8 092
Autres passifs	877	639	–	–	1 516
Total	198 954 \$	639 \$	– \$	– \$	199 593 \$

1) La juste valeur de l'option de vente des actions de l'actionnaire restant de Buss & Buss.

NOTE 21 INFORMATIONS À FOURNIR SUR LE CAPITAL

Les objectifs de la Société quant à la gestion de son capital sont les suivants :

- maintenir un capital solide afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et des marchés et afin de soutenir la croissance future de l'entreprise, aussi bien au moyen des ressources existantes qu'au moyen des acquisitions;
- offrir un rendement adéquat aux actionnaires;
- gérer le capital de manière à être conforme aux clauses restrictives de nature financière.

La Société définit son capital comme étant :

- les capitaux propres;
- les participations ne donnant pas le contrôle;
- les avances bancaires et autres dettes à court terme;
- la dette à long terme.

La Société gère la structure de son capital et l'ajuste conformément aux objectifs susmentionnés, tout en tenant compte des changements de la conjoncture économique et des risques propres aux actifs sous-jacents. Elle peut également émettre de nouveaux titres d'emprunt pour remplacer une dette venue à échéance. Rien ne garantit que toutes ces mesures soient prises.

Dans le cadre de la gestion du capital, la Société a fixé des critères quantitatifs de rendement du capital, ainsi que des cibles de croissance annuelle soutenue du bénéfice pour ses divisions. Ces objectifs sont surveillés et examinés trimestriellement à l'aide de plusieurs indicateurs financiers clés, dont les suivants :

- rendement du capital utilisé – soit le bénéfice d'exploitation divisé par le capital utilisé moyen – qui est un indicateur clé de la performance financière, mettant en lumière la trésorerie et l'utilisation efficace du capital;
- ratio de la dette nette sur les capitaux permanents – soit la dette nette (total de la dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an, et des avances bancaires, moins la trésorerie) divisée par le total de la dette nette, des capitaux propres et des participations ne donnant pas le contrôle.

Ces deux indicateurs n'ont pas de définition normalisée par les IFRS, et il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés à des indicateurs nommés de la même manière par d'autres sociétés.

NOTE 22 PROVISIONS

L'installation NPM Silmet AS de la Société en Estonie génère, dans le cadre normal de ses activités, des matières dangereuses ainsi que des matières radioactives naturelles (« MRN »). Ces matières sont encore à l'heure actuelle stockées sur place.

Au 31 décembre 2015, la Société a comptabilisé une provision de 4,4 millions de dollars en ce qui a trait à l'élimination des MRN et à d'autres coûts connexes, conformément à la réglementation locale. Ce montant représente la meilleure estimation de la direction quant aux coûts qui devront être engagés par la Société.

NOTE 23 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

23.1 Regroupement d'entreprises

Le 31 août 2016, conformément aux modalités du quatrième plan de réorganisation conjoint modifié, certaines filiales de Molycorp se sont libérées des procédures de faillite. La société réorganisée comprend plusieurs filiales en exploitation organisées en société de portefeuille, Neo Cayman Holdings Ltd., dont le contrôle ultime revient à Oaktree Capital Management L.P. En raison de la réorganisation, Neo Cayman Holdings Ltd. a acquis certaines filiales de Molycorp qui exercent des activités commerciales en aval sous le nom de Neo Performance Materials Operations en échange du règlement partiel des sommes réclamées autorisées d'une valeur de 416,9 millions de dollars. Par suite de la réorganisation, Neo Cayman Holdings Ltd. a appliqué l'IFRS 3, Regroupements d'entreprises, pour comptabiliser l'acquisition.

La répartition finale du prix d'achat total de 416,9 millions de dollars est présentée ci-dessous :

Fonds de roulement, incluant ce qui suit :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90 321 \$
Débiteurs	35 020
Stocks	126 087
Impôt sur le résultat à recevoir	1 321
Autres actifs courants	20 118
Créditeurs et autres charges à payer	(76 707)
Impôt sur le résultat à payer	(4 228)
Provisions	(4 350)
Autres passifs courants	(877)
Immobilisations corporelles	91 882
Immobilisations incorporelles	78 200
Goodwill	100 736
Actifs d'impôt différé	286
Participations	7 839
Autres actifs non courants	2 306
Avances bancaires et autres dettes à court terme	(7 689)
Passifs d'impôt différé	(23 290)
Avantages du personnel	(3 443)
Passif dérivé	(9 502)
Autres passifs non courants	(491)
Participation ne donnant pas le contrôle	(6 618)
Total	416 921 \$

Les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs significatifs acquis sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Technique de comparaison avec les données du marché et technique du coût : le modèle d'évaluation repose sur les cours du marché d'éléments similaires lorsque ces données sont disponibles, et sur le coût de remplacement amorti, le cas échéant. Le coût de remplacement amorti tient compte d'ajustements au titre de la détérioration physique ainsi que de l'obsolescence économique.

Immobilisations incorporelles

La méthode des bénéfices excédentaires multipériodes : le calcul de la juste valeur des relations clients est fondé sur la valeur actualisée des flux de trésorerie nets qui devraient découler des relations clients, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux actifs contributifs.

Stocks

Technique de comparaison avec les données du marché : la juste valeur est déterminée en fonction du prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts d'achèvement et de vente, et d'une marge de profit raisonnable selon les efforts requis pour terminer et vendre les stocks.

Le goodwill lié à l'acquisition des activités commerciales en aval de Molycorp Inc. s'explique essentiellement par le leadership remarquable de l'entreprise pour la conception, le traitement et la distribution de produits de terres rares à la fine pointe de la technologie; l'exposition à la Chine, le marché de consommation le plus important et à la plus forte croissance des produits de terres; les passifs d'impôt différé; et les synergies attendues qui ne répondent pas aux critères de la comptabilisation distincte. Le goodwill n'est pas amorti et n'est pas déductible à des fins fiscales.

23.2 Premier appel public à l'épargne

Le 12 septembre 2017, OCM Neo Holdings (Cayman), L.P. (« **OCM** ») a fondé Neo Performance Materials Inc. (« **NewCo** »), société constituée dans la province de l'Ontario, en vue de réaliser un concordat (la « convention ») des îles Caïmans avec Neo Cayman Holdings Ltd. (« **Neo Cayman** »), et un appel public à l'épargne subséquent visant les actions ordinaires de NewCo (les « **actions de NewCo** »).

Le 30 novembre 2017, NewCo a mené à terme l'arrangement approuvé par le tribunal, avec Neo Cayman, et selon lequel NewCo a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Neo Cayman en échange de l'émission d'un nombre global de 39 878 383 actions de NewCo. L'acquisition de Neo Cayman par NewCo constitue une transaction entre entités sous contrôle commun. NewCo a comptabilisé cette transaction selon la comptabilisation à la valeur comptable, fondée sur les valeurs comptables constatées dans les états financiers consolidés de Neo Cayman.

NewCo a déposé un prospectus définitif le 30 novembre 2017 auprès des commissions des valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada visant un premier appel public à l'épargne par voie d'un placement secondaire de 11 115 000 actions ordinaires de NewCo détenues par OCM auprès du public à un prix de 18,00 \$ CA l'action (le « **placement** »), sous réserve des modalités d'une convention de placement conclue entre NewCo, les preneurs fermes et OCM. Aux termes de la convention de placement, OCM a attribué aux preneurs fermes une option de surallocation, pouvant être exercée, en totalité ou en partie, à tout moment avant le 30^e jour suivant la clôture du placement, en vue d'acheter auprès d'OCM des actions de NewCo correspondant à 15 % des actions de NewCo vendues à la date de clôture du placement.

ANNEXE A
MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Neo Performance Materials Inc.

(la « Société »)

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approuvé par le conseil d'administration de la Société (le « **conseil** ») le 7 novembre 2017.

A. MANDAT

Le conseil, par l'entremise de ses comités, supervise directement la direction de la Société et est responsable de la gérance de la Société, en s'assurant qu'une valeur à long terme est créée pour l'ensemble de ses actionnaires tout en tenant compte des intérêts des différentes parties intéressées de la Société, notamment les employés, les clients, les fournisseurs et la collectivité.

B. COMPOSITION DU CONSEIL

Le nombre d'administrateurs pourra être fixé à l'occasion par le conseil selon le nombre minimal et maximal approuvé par les actionnaires de la Société et tel qu'il est indiqué dans les documents constitutifs de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires de la Société, sauf dans la mesure permise par la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Si un poste devient vacant, le conseil peut choisir et approuver un administrateur en remplacement, ou décider de réduire la taille du conseil. Le conseil sera composé d'une combinaison adéquate d'administrateurs afin de respecter la réglementation sur les valeurs mobilières applicable, notamment les exigences en ce qui concerne l'indépendance des administrateurs. Un administrateur est considéré comme indépendant s'il est indépendant pour l'application du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (le « **Règlement 58-101** »).

Le conseil nommera un président du conseil (le « **président du conseil** ») et un secrétaire général. Le président du conseil sera choisi parmi les membres du conseil. Si le président n'est pas considéré comme indépendant pour l'application du Règlement 58-101, la majorité des administrateurs indépendants du conseil devra nommer un administrateur principal indépendant (l'« **administrateur principal** ») parmi les administrateurs, qui occupera son poste pour la durée fixée par le conseil. L'administrateur principal ou le président du conseil non membre de la direction présidera les réunions des administrateurs indépendants et acquittera toutes les autres responsabilités qui lui seront attribuées par les administrateurs indépendants conformément à toute description de poste ou à toute autre directive applicable qui pourra avoir été adoptée par le conseil à l'occasion.

C. PROCÉDURE ET RÉUNIONS DU CONSEIL

Le conseil doit se réunir au moins quatre fois par année, après chaque trimestre, afin de passer en revue les renseignements financiers et les documents d'information continue annuels requis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui ont été rédigés. Le conseil se réunira plus fréquemment si les circonstances l'exigent.

Les réunions du conseil permettront à tous ses membres de fournir des commentaires. Tout administrateur peut demander que l'administrateur principal ou le président du conseil non membre de la direction coordonne une réunion des membres du conseil non membres de la direction.

Le président du conseil sera responsable d'établir ou de faire en sorte que soit établi l'ordre du jour de chaque réunion du conseil. La communication entre le conseil et les comités du conseil et la Société se fera essentiellement par l'entremise du chef de la direction de la Société. Le conseil pourra, à l'occasion, attribuer des fonctions et des responsabilités particulières à des personnes ou à des comités.

Un comité d'audit et un comité de la rémunération (collectivement, les « **comités** ») ont été constitués. Chacun des comités doit exercer ses activités dans le cadre d'un mandat écrit approuvé par le conseil.

Le conseil évaluera périodiquement l'efficacité du conseil dans son ensemble et veillera à ce que des plans de relève soient établis, ce qui pourrait comprendre l'examen du processus de nomination, d'orientation et de rémunération des membres du conseil, la détermination des comités nécessaires et la modification de leur mandat.

Le conseil a le pouvoir d'effectuer des enquêtes afin de s'acquitter de ses responsabilités et il a un accès direct aux livres, aux registres, aux dossiers, aux installations et au personnel de l'organisation. Le conseil a le pouvoir de retenir, aux frais de la Société, des experts-conseils juridiques et comptables ou d'autres experts-conseils qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions.

D. RESPONSABILITÉS

Les membres du conseil doivent s'assurer de ce qui suit :

- a) tous les membres du conseil comprennent les activités de la Société;
- b) des processus sont adoptés pour planifier, contrôler et gérer efficacement la viabilité à long terme de la Société;
- c) il existe un équilibre entre les objectifs et les risques à long et à court termes;
- d) le rendement de la direction est adéquat et un plan de planification de la relève est adopté relativement à la direction;
- e) la communication avec les actionnaires et les autres parties intéressées est rapide et efficace;
- f) le conseil doit adopter des procédures appropriées pour recevoir les commentaires des actionnaires sur les enjeux importants;
- g) les activités sont exercées conformément à l'éthique et aux lois et règlements applicables;
- h) toutes les questions exigeant l'approbation des actionnaires leur sont soumises.

E. QUESTIONS RELATIVES À L'EXPLOITATION

Dans le cadre de l'exécution de ses responsabilités, le conseil fera ce qui suit :

- a) évaluer le rendement de l'entreprise chaque trimestre;
- b) examiner et approuver les versements de dividendes, s'il y a lieu;
- c) examiner et approuver les résolutions de la Société relatives aux affaires bancaires et aux emprunts;
- d) examiner et approuver les changements relatifs aux actions émises;
- e) évaluer les politiques comptables et les procédures d'audit et de contrôle interne;
- f) examiner et approuver les documents d'information continue annuels exigés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières;
- g) examiner et approuver les états financiers annuels et les résultats trimestriels intermédiaires;

- h) recommander aux actionnaires la nomination des auditeurs ainsi que leur rémunération;
- i) fournir des conseils à la direction.

F. CODE DE DÉONTOLOGIE

Le conseil doit adopter un code de conduite écrit (le « **code de conduite** ») dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir une culture d'intégrité et d'honnêteté au sein de la Société. Le code de conduite s'appliquera au conseil ainsi qu'aux membres du même groupe que la Société et aux membres de la direction, aux employés et aux experts-conseils de la Société. Seul le conseil peut accorder des dérogations au code de conduite. Si le conseil accorde une dérogation au code de conduite, il déterminera si la communication de la dérogation est nécessaire conformément aux lois applicables et aux règles de la bourse de valeurs. Le contenu de la communication devra être conforme à l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* et au Règlement 58-101.

G. POLITIQUE EN MATIÈRE DE DÉNONCIATION

Le conseil établira, de concert avec le comité d'audit, une politique en matière de dénonciation afin que les employés, les dirigeants, les administrateurs et les autres parties intéressées de la Société, y compris le public, puissent soumettre, de façon anonyme ou non, leurs questions, leurs plaintes ou leurs préoccupations au sujet des pratiques de la Société, notamment les actes de fraude, la violation des politiques internes, tout comportement illégal ou contraire à l'éthique ainsi que toute question relative à la comptabilité, à l'audit ou aux contrôles internes de la Société. Le conseil veillera à ce que toutes les questions, les plaintes ou les préoccupations soient adéquatement reçues, étudiées, examinées, documentées et résolues.

ANNEXE B
MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

NEO PERFORMANCE MATERIALS INC.

(la « Société »)

MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

Approuvé par le conseil d'administration de la Société (le « conseil ») le 7 novembre 2017.

A. OBJECTIF ET PORTÉE

Il incombe au comité d'audit (le « comité ») du conseil d'aider le conseil à s'acquitter de sa responsabilité de supervision de la fiabilité et de l'intégralité des principes et des pratiques comptables, des états financiers et de toute autre information financière communiquée de même que des pratiques en matière de communication de l'information qui sont adoptées par la direction de la Société. Il incombe également au comité de surveiller et de superviser ce qui suit : (i) les compétences, l'indépendance et le rendement des auditeurs indépendants; (ii) l'adoption par la direction de mécanismes de contrôles internes adéquats; (iii) la préparation par la direction des états financiers trimestriels et annuels; et (iv) le maintien en vigueur par la direction de pratiques et de processus pour garantir le respect des lois applicables.

B. COMPOSITION ET RÉUNIONS

Le comité doit être composé d'au moins trois administrateurs nommés par le conseil, dont chacun satisfait aux critères en matière d'indépendance, de connaissances financière et de composition du comité d'audit (collectivement, les « **exigences applicables** ») du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « **Règlement 52-110** ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, de toute bourse à la cote de laquelle les titres de la Société sont négociés ou de tout organisme gouvernemental ou de réglementation compétent à l'égard de la Société (chacun, un « **organisme de réglementation** » et, collectivement, les « **organismes de réglementation** »).

La majorité des membres du comité constitue le quorum à toute réunion du comité. Toutefois, un quorum ne peut être composé de moins de deux membres du comité, et toute mesure prise par la majorité des membres présents lorsque le quorum est constitué sera une mesure prise par le comité.

Le comité doit s'assurer que toutes les communications nécessaires et adéquates seront faites dans tous les documents pertinents déposés auprès des organismes de réglementation en ce qui a trait à la composition du comité. Les membres du comité peuvent approfondir leurs connaissances en matière de finances et de comptabilité en prenant part à des programmes de formation donnés par la Société ou par un expert-conseil externe.

Les membres du comité seront nommés par le conseil à une réunion du conseil qui suivra chaque assemblée annuelle des actionnaires et demeureront en poste jusqu'à ce que leurs remplaçants compétents soient dûment élus ou encore jusqu'à leur décès, leur démission ou leur destitution, si cet événement est antérieur. Le comité peut doter un poste au sein du comité et destituer un membre du comité à tout moment et pour quelque motif que ce soit. Le conseil doit nommer le président du comité (le « **président** ») parmi les membres du comité. En l'absence du président à une réunion dûment convoquée, le comité doit élire parmi ses membres un remplaçant temporaire.

Le comité doit se réunir de façon régulière au moins quatre fois par année, ou plus fréquemment selon les besoins. À l'invitation du comité, des membres de la direction de la Société et d'autres personnes peuvent assister aux réunions du comité selon ce que le comité considère nécessaire ou souhaitable. Les auditeurs indépendants de la Société ont le droit d'assister à toutes les réunions du comité et d'y faire des interventions. Le comité se réunit en l'absence de la direction à toutes les réunions. Tous les administrateurs indépendants peuvent assister aux réunions du comité. Toutefois, les administrateurs qui ne sont pas des membres du comité n'ont pas le droit de voter, et leur présence n'est pas prise en compte pour constituer le quorum du comité.

Le président, tout membre du comité, les auditeurs indépendants de la Société, le président du conseil ou encore le chef de la direction ou le chef des finances peuvent convoquer une réunion sur avis remis au secrétaire général de la Société, qui avisera les membres du comité. Normalement, les réunions du comité doivent être convoquées sur remise d'un préavis d'au moins cinq jours ouvrables. Dans des cas exceptionnels, il est possible de renoncer au préavis si le consentement officiel du nombre de membres du comité nécessaire pour constituer un quorum est donné ou selon ce qui est dicté par une résolution du conseil.

Le comité doit faire rapport de ses actions aux membres du conseil et au secrétaire général de la Société. Le comité peut nommer un de ses membres ou une autre personne présente à la réunion à titre de secrétaire afin de tenir le procès-verbal écrit de ses réunions. Les procès-verbaux seront consignés dans les livres et les registres de la Société. Le procès-verbal de chaque réunion sera mis à la disposition des membres du conseil et des auditeurs de la Société. Le comité doit communiquer au conseil ses décisions et ses recommandations rapidement après la tenue de chacune de ses réunions.

C. RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS

Pour s'acquitter de ses responsabilités et de ses obligations, le comité doit faire ce qui suit :

1. examiner et évaluer une fois l'an la pertinence du présent mandat et recommander des changements, qui seront soumis à l'approbation du conseil;
2. examiner, au moins une fois l'an, le rendement des auditeurs indépendants, et recommander annuellement au conseil, aux fins d'approbation par les actionnaires, la nomination des auditeurs indépendants de la Société conformément à la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario);
3. au moins une fois tous les cinq ans, examiner en profondeur le rendement des auditeurs externes sur une période de plusieurs années afin de mieux connaître le cabinet d'auditeurs, d'établir son indépendance et de vérifier son application des normes professionnelles;
4. communiquer de façon active avec les auditeurs indépendants au sujet de leur indépendance à l'égard de la Société et, s'il est déterminé qu'ils ne sont plus indépendants, recommander au conseil de prendre les mesures appropriées;
5. examiner les modalités de toute mission d'audit annuelle des auditeurs indépendants, notamment le caractère adéquat des honoraires d'audit proposés et l'indépendance des auditeurs indépendants pour les services liés à l'audit, et recommander ces modalités au conseil aux fins d'approbation;
6. approuver les services non liés à l'audit qui seront fournis à la Société par le cabinet d'auditeurs indépendants conformément au Règlement 52-110;
7. examiner et approuver une fois l'an la portée globale du plan d'audit annuel des auditeurs indépendants;
8. examiner de façon périodique le statut du plan d'audit des auditeurs indépendants ainsi que les conclusions qui en sont tirées de même que le caractère adéquat des contrôles internes adoptés par la direction et, au besoin, faire des recommandations ou fournir des rapports au conseil à cet égard;
9. comprendre la portée, les principaux risques et l'intégrité de l'examen des contrôles internes de la communication de l'information financière des auditeurs internes et externes et obtenir des rapports au sujet des principales conclusions et des recommandations ainsi que des réponses de la direction;

10. une fois l'an, et à tout moment en réponse à une demande précise faite par la direction ou par les auditeurs indépendants, rencontrer de façon distincte les parties visées par des questions telles que l'efficacité du mécanisme de contrôle interne adopté par la direction, le caractère adéquat du processus de communication de l'information financière, la qualité et l'intégrité des états financiers, l'évaluation du rendement des auditeurs indépendants et d'autres questions jugées pertinentes;
11. examiner l'exposition considérable aux risques financiers de la Société ainsi que les mesures adoptées pour surveiller et gérer cette exposition, et en discuter;
12. examiner le caractère adéquat des politiques et des procédures de gestion des risques de la Société en ce qui a trait au repérage des principaux risques qui visent la Société et à l'adoption de mécanismes et de contrôles adéquats pour gérer ces risques, notamment une évaluation du caractère adéquat de la couverture d'assurance maintenue par la Société, et faire des recommandations au conseil à cet égard;
13. examiner de façon périodique les politiques et les procédures de la Société en ce qui a trait à l'examen et à l'approbation ou encore à la ratification d'opérations entre personnes apparentées;
14. examiner des problèmes considérables en matière de comptabilité et de communication de l'information, notamment des opérations complexes ou inhabituelles et des domaines où des jugements sont posés, ainsi que des prises de position professionnelles et réglementaires récentes, et comprendre leurs répercussions sur les états financiers;
15. examiner les états financiers trimestriels et annuels et les rapports de gestion y afférents, et déterminer s'ils sont complets et conformes aux renseignements connus des membres du comité et s'ils tiennent compte des principes comptables pertinents;
16. examiner, au besoin, l'information financière qui figure dans tout prospectus, toute notice annuelle, tout rapport annuel à l'intention des actionnaires, toute circulaire de sollicitation de procurations par la direction, toute déclaration d'acquisition d'entreprise, toute déclaration de changement important de nature financière et tout document semblable avant que ces documents ou ces renseignements soient rendus public, et recommander ces documents et ces renseignements au conseil aux fins d'approbation;
17. passer en revue les changements importants apportés aux principes comptables qui doivent être respectés dans le cadre de la préparation des comptes de la Société et de ses filiales, ou à l'application de ces principes, ainsi que la présentation de l'information financière;
18. examiner les états financiers consolidés annuels audités et les états financiers consolidés trimestriels non audités de la Société et, après en avoir discuté avec les auditeurs indépendants (après qu'ils ont examiné les états financiers) et la direction, recommander au conseil de les approuver;
19. passer en revue les politiques de la Société qui visent à éviter les conflits d'intérêts et examiner et approuver tous les paiements importants qui doivent être faits dans le cadre d'une opération entre personnes apparentées à laquelle des hauts dirigeants et des membres du conseil prennent part, conformément aux exigences d'un organisme de réglementation donné;
20. faire en sorte que le président examine et approuve l'ensemble des dépenses remboursées du chef de la direction;
21. examiner et surveiller les pratiques et les procédures adoptées par la direction pour garantir le respect des lois applicables et, au besoin, faire des recommandations ou présenter des rapports au conseil à cet égard;

22. surveiller et examiner de façon périodique la politique de dénonciation de la Société et les pratiques connexes relativement à ce qui suit :

- la réception, le classement et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de questions liées à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à l'audit;
- la communication confidentielle et anonyme, par les administrateurs, les dirigeants et les employés de la Société, de préoccupations relatives à des questions douteuses liées à la comptabilité ou à l'audit;
- au besoin, toute violation des lois, des règles ou des règlements applicables qui visent la communication de renseignements par des entreprises ou toute violation du code de déontologie de la Société.

D. ACCÈS À LA DIRECTION ET CONSEILLERS INDÉPENDANTS

Le comité aura un accès illimité à la direction et aux employés de la Société ainsi qu'aux livres et aux registres de la Société et, à l'occasion, il pourra tenir des réunions ou des parties de réunions non prévues à l'horaire ou encore des réunions ou des parties de réunions régulières sous forme de réunion directive ou sous une autre forme avec les auditeurs indépendants, le chef des finances, le chef de la direction et le secrétaire général de la Société.

Le comité pourra réaliser ou autoriser des enquêtes ou des études sur des questions comprises dans la portée de ses responsabilités et de ses obligations, tel qu'il est décrit ci-dessus, et il pourra rechercher l'avis d'experts-conseils, notamment en comptabilité ou en droit, auprès de sources indépendantes de la direction, retenir les services de tels experts-conseils ou mettre fin à leurs services, aux frais de la Société, sur remise d'un avis à l'administrateur principal indépendant du conseil, au président non membre de la direction du conseil ou au chef de la direction de la Société, selon ce qui sera jugé adéquat par le comité. Pour plus de précision, seul le comité pourra retenir les services d'un tel expert-conseil ou d'un tel conseiller afin qu'il contribue à l'examen des questions en cause, ou mettre fin à ces services, et approuver les honoraires de l'expert-conseil ou du conseiller ainsi que les autres modalités liées à son emploi.

Bien que le comité ait les responsabilités et les pouvoirs prévus dans le présent mandat, il n'est pas tenu de planifier ou de réaliser les audits, de concevoir les mécanismes de comptabilité et de communication de l'information financière de la Société ou de déterminer si les états financiers de la Société sont complets, exacts et conformes aux principes comptables généralement reconnus.

ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ

Le 30 novembre 2017

Le présent prospectus (qui comprend les documents de commercialisation compris ou intégrés par renvoi) révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada.

(signé) GEOFF BEDFORD
Président et chef de la direction

(signé) RAHIM SULEMAN
Chef des finances

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) CONSTANTINE KARAYANNOPOULOS
Administrateur

(signé) EMILY STEPHENS
Administratrice

ATTESTATION DU PROMOTEUR ET DE L'ACTIONNAIRE VENDEUR

Le 30 novembre 2017

Le présent prospectus (qui comprend les documents de commercialisation compris ou intégrés par renvoi) révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada.

OCM NEO HOLDINGS (CAYMAN), L.P.

Par : OCM Neo Holdings (Cayman) GP Ltd.
Commandité

Par : (signé) Emily Stephens,
Directrice

Par : (signé) Nicholas Basso,
Directeur

ATTESTATION DES PRENEURS FERMES

Le 30 novembre 2017

À notre connaissance, le présent prospectus (qui comprend les documents de commercialisation compris ou intégrés par renvoi) révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada.

SCOTIA CAPITAUX INC.

Par : (signé) CHAD GRAVES
Directeur

RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

Par : (signé) JOHN BLANCHETTE
Directeur

VALEURS MOBILIÈRES CORMARK INC.

Par : (signé) ALFRED AVANESSY
Directeur général

MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

Par : (signé) RYAN VOEGELI
Directeur général

BARCLAYS CAPITAL CANADA INC.

Par : (signé) ERIK CHARBONNEAU
Directeur général

CORPORATION CANACCORD GENUITY

Par : (signé) JASON ROBERTSON
Directeur général

GMP VALEURS MOBILIÈRES S.E.C.

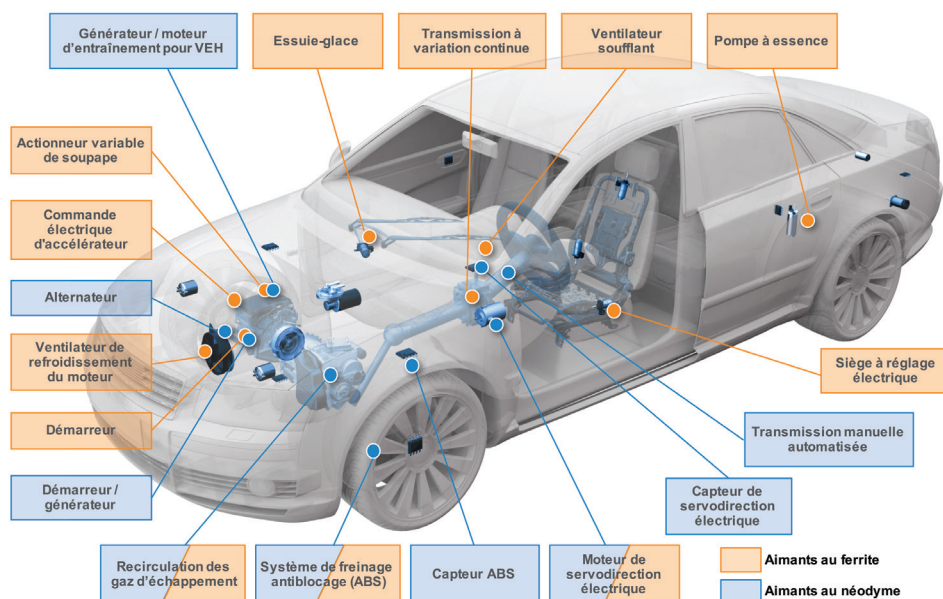
Par : (signé) JARRAD SEGAL
Directeur

RAYMOND JAMES LTÉE

Par : (signé) JIMMY LEUNG
Directeur général

Relations de longue date avec la principale clientèle à l'échelle mondiale

Clients de longue date significatifs





Performance Materials

SIÈGE SOCIAL

121 King Street West, bureau 1740
Toronto (Ontario) Canada
M5H 3T9
Téléphone : 416-367-8588

investors@neomaterials.com